



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 822,170



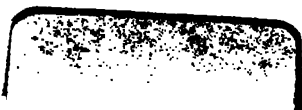
184-3

PROPERTY OF

*The
University of
Michigan
Libraries*

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS



630 $\frac{18}{5.10}$



MADAME
DE MONTESPAN
ET
LOUIS XIV

PARIS. — IMP. S. HAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH. 1.

MADAME
DE MONTESPAN

ET

LOUIS XIV

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

PIERRE CLÉMENT

DE L'INSTITUT **Bd. 184-3**



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1868

Tous droits réservés

DC
130
.M78
C63

6513-10-11

PRÉFACE

« Les intrigues de cour étrangères à l'État, dit Voltaire, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la plupart les ont défigurés. » Voltaire ajoute, d'après une tradition venue jusqu'à lui, que, pendant leur intimité, mesdames de Montespan et de Maintenon s'étaient promis d'écrire, chacune de son côté, des mémoires où elles raconteraient ce qui se passait à la cour. L'ouvrage, dit-il, n'avait pas été poussé fort loin ; cependant madame de Montespan en lisait volontiers, dans les derniers temps de sa vie, des extraits à quelques amis¹.

On n'a pas, et c'est vraiment dommage, ces pages où les curieuses anecdotes devaient abonder, et que l'esprit proverbial et les sûres informations de l'auteur auraient rendues pour nous si piquantes. Le fils légitime de madame de Montespan, ce duc d'Antin, qu'on a qualifié de parfait courtisan, en un siècle où vécurent La Feuillade et Dangeau, avait trop souf-

¹ *Siècle de Louis XIV*, chap. xxvi.

fert dans son ambition du long éclat des amours de sa mère, pour n'en pas supprimer, autant qu'il dépendait de lui, les témoignages écrits; c'est ce qu'il fit prudemment. Le feu, ce fléau de l'histoire vraie, dévora-tout. On croira sans peine que les lettres et jusqu'aux moindres billets de Louis XIV à la maîtresse si longtemps aimée et redoutée furent également brûlés; il n'en subsiste rien. Ses dépêches de l'armée aux ministres prouvent cependant qu'il avait avec elle une correspondance active quand ses grossesses la retenaient à Versailles. Mais, si les lettres du roi à madame de Montespan font défaut, il y en a heureusement d'autres, sans compter de nombreux documents ignorés de Voltaire, qui permettent de percer à jour les intrigues sur lesquelles il se plaignait justement qu'on eût débité tant de mensonges.

Si futiles et légères qu'elles fussent en apparence, ces intrigues ont, par leurs résultats immédiats, exercé une réelle influence sur les affaires et engendré, un beau jour, des questions politiques de premier ordre. Ce sera le côté utile de cette étude, et son excuse, si elle en avait besoin. Louis XIV a prétendu que ses maîtresses ne le détournèrent jamais des soins de l'État, et qu'aucune d'elles n'eut la moindre part dans ses décisions¹. Les choses se fussent-elles passées ainsi, le scandale des promenades royales à Versailles, à Paris, dans les camps, avec la reine et les maîtresses, et par-dessus tout la légitimation éclatante des enfants naturels, n'en devait pas moins produire des effets pernicieux, pervertir les mœurs, et aggraver, par le contraste des prodigalités excessives avec la misère publique, les difficultés

¹ *Œuvres de Louis XIV; Mémoires*, t. II, p. 290.

un siècle où elles ont jeté en France leur plus vif éclat. On ne sera pas surpris enfin de trouver, mêlées à ces lettres, celles que Louis XIV a écrites au rigide Colbert, soit pour lui recommander, il faut voir en quels termes, de surveiller les actions du marquis de Montespan, soit pour lui ordonner de satisfaire aux coûteux caprices de la maîtresse qui l'a le plus longtemps et le plus complètement subjugué.

Quelques pièces justificatives, la plupart inédites, terminent le volume. Nous citerons entre autres cinq lettres de mademoiselle de La Vallière, une notice sur mademoiselle de Fontanges, l'acte, vainement cherché jusqu'à ce jour, qui prononça la séparation de madame de Montespan *pour sévices graves*, une note sur ses dépenses, des pièces authentiques constatant ses nombreuses fondations charitables, l'inventaire du mobilier de son château d'Oiron, etc.

Nous avons essayé, dans l'étude biographique qu'on va lire, de reconstituer, en remontant aux sources, une des plus bruyantes personnalités de ce dix-septième siècle qui en compte tant de fameuses, et auquel, malgré la sévérité de certains critiques, on s'intéressera encore longtemps¹. Passionné pour la vérité, nous avons eu pour but, comme toujours, de faire connaître, du moins en ce qui pouvait se

¹ Que ces critiques inexorables me permettent de mettre sous leurs yeux ces simples lignes empruntées à un contemporain, à Segrais, né en 1624, mort en 1701 :

« On est plus heureux présentement que l'on n'étoit auparavant lorsque le moindre gentilhomme faisoit le tyran sur ses terres... N'étoit-ce pas une chose effroyable qu'alors un conseiller au parlement faisoit trembler tout le monde quatre lieues autour de lui. » (*Segraisiana*, édition de 1722, page 38.)

Ceux qui blâment les mauvais côtés du règne avec une si grande vivacité, seraient bien plus forts s'ils consentaient à reconnaître le bien qu'il a fait.

rattacher à ce travail, les particularités les plus saillantes et l'aspect général, la physionomie enfin d'une époque dont les inépuisables archives livrent sans cesse de nouveaux secrets. Sauf de rares et récentes exceptions, la biographie n'a que trop longtemps montré au public des personnages de convention, des surfaces. Or, le devoir de l'histoire, sa seule chance d'être utile, c'est, quand elle le peut, de mettre au grand jour les moindres actions de ceux qui ont joué un rôle sur la scène du monde, et de montrer ce qu'ils furent réellement, *intus et in cute*. Un contemporain de Louis XIV et de madame de Montespan, l'illustre auteur des *Satires* et de l'*Art poétique*, disait avec son bon sens et sa vigueur ordinaires : « J'admire M. Colbert, qui ne pouvoit souffrir Suétone, parce que Suétone avoit révélé la turpitude des empereurs. C'est par là qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. Dans la vie des hommes célèbres, il faut relever jusqu'à leurs minuties, comme a fait Plutarque. Il n'y a rien qui intéresse tant le lecteur, et cela vaut mieux que toutes ces réflexions vagues que font nos historiens¹... »

Ce sont ces préceptes généralement trop peu suivis que nous avons cherché à mettre en pratique ; c'est la vérité vraie, toutes les fois que nous avons pu la reconnaître à des signes certains, qu'on trouvera dans cette étude.

¹ *Œuvres de Boileau*, édit. Saint-Marc, t. V, p. 52, note de Brossette

MADAME DE MONTESPAN ET LOUIS XIV

CHAPITRE PREMIER

Portrait de madame de Montespan par les contemporains. — Sa naissance et son éducation. — Ses débuts à la cour. — Elle quête à Saint-Germain l'Auxerrois. — Vers de Benserade sur elle. — Son inclination pour le marquis de Noirmoutier. — Elle épouse le marquis de Montespan. — Sa liaison avec mademoiselle de La Vallière. — Incident d'un voyage de la cour à Compiègne. — Elle devient publiquement la maîtresse du roi. — Plaintes violentes du marquis de Montespan. — Sa colère contre madame de Montausier. — Mademoiselle de Montpensier cherche à le calmer. — L'archevêque de Sens, son oncle, prend parti et se compromet pour lui. — *L'Amphitryon* de Molière. — Le marquis de Montespan prend le deuil de sa femme et fait faire ses funérailles. — Intervention de Colbert. — Séparation de corps et de biens. — Louis XIV ne veut pas que M. de Montespan séjourne à Paris. — Curieuses lettres à ce sujet.

Un délicieux émail de Petitot, divers portraits attribués à Mignard¹, de nombreuses descriptions du temps expliquent l'influence de madame de Montes-

¹ Voir à l'Appendice, pièce n° I.

pan et de sa beauté, qu'une humeur enjouée, piquante, pleine de saillies, rendait irrésistible. « Elle étoit belle comme le jour, » dit Saint-Simon. Madame de La Fayette, qui l'avait vue longtemps à la cour, la cite également « comme une beauté achevée, quoiqu'elle ne fût pas parfaitement agréable. » Madame de Sévigné s'associe à ces éloges et revient cent fois sur sa beauté triomphante. La princesse Palatine elle-même, qui la détestait franchement, loue « ses beaux cheveux, ses belles mains, sa belle bouche. » Résumant ces esquisses éparses, un historien moderne a pu dire avec raison : « La nature avait prodigué tous ses dons à madame de Montespan, des flots de cheveux blonds, des yeux bleus ravissants avec des sourcils plus foncés, qui unissaient la vivacité à la langueur, un teint d'une blancheur éblouissante, une de ces figures enfin qui éclairent les lieux où elles paraissent¹. » Il faut voir, pour revenir aux témoignages contemporains, les enthousiasmes du naïf auteur de *la Muse historique*. En 1662, aux cérémonies de Noël, elle avait quêté à

¹ *Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. I, p. 459. — Voici, pour entendre tout le monde, un autre portrait crayonné à la diable par la princesse Palatine, mère du régent, qui ne traite pas mieux madame de Montespan que madame de Maintenon : « La Montespan avoit, avec une taille épaisse et laide, un éclat extraordinaire et beaucoup d'esprit dans les yeux, une très-jolie bouche et un rire charmant... » (*Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, édit. nouvelle, par M. G. Brunet, t. I, p. 127.) Madame de Sévigné parle au contraire plus d'une fois, même après les grossesses fréquentes, d'une taille aussi belle qu'aux premiers temps de la faveur, et c'est elle évidemment qu'il faut croire.

Saint-Germain l'Auxerrois, à la suite d'un sermon prêché devant le roi par le père Le Bret. Huit jours après, la gazette de Loret contenait les vers, ou plutôt la triste prose qu'on va lire :

« L'adorable de Mortemart, — très-aimable mignonne, car, — c'est une des plus ravissantes, — des plus sages, des plus charmantes, — de toutes celles de la cour... — fit la quête ce saint jour-là — d'un air si doux et si modeste... — ou, pour parler plus dignement — avec un si noble agrément — que tout chrétien, tant fût-il sage, — étoit charmé de son visage — plutôt angélique qu'humain... — Oh ! que sa brillante jeunesse — de libertés fut larronnesse, — et que ses propos gracieux, — et la douceur de ses beaux yeux, — embellis de clartés divines, — firent d'innocentes rapines, — puisqu'il est vrai qu'au même instant, — cet objet, toujours éclatant, — qui de mille amours est la source, — attaquoit les cœurs et la bourse. »

Celle qui inspirait de si méchants vers dans un temps où vivaient Corneille, La Fontaine et Molière, Françoise-Athénaïs de Rochechouart était née en 1641, au château de Tonnay-Charente. Elle était fille du duc de Mortemart¹ et de Diane de Grandseigne, qui aurait voulu lui donner, dit madame de Caylus, des principes de

¹ Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, seigneur de Vivonne, né en 1600. Gentilhomme de la chambre sous Louis XIII, on le voit en 1641 jouer, d'après les instigations de Richelieu, un rôle dans l'affaire de Cinq-Mars et donner au roi des impressions fâcheuses contre le favori de la veille. (*Richelieu, Louis XIII et Cinq-Mars*, par M. Avenel ; *Revue des questions historiques* du 1^{er} janvier 1868.) Pair de France en 1663, gouverneur de Paris au mois de mars 1669, époque de la grande faveur de madame de Montespan. Un an auparavant, le 16 mai 1668, Louis XIV lui avait écrit (*Œuvres*, t. V, p. 425), pour lui dire d'inviter son ami le comte d'Alègre à ne pas disposer de sa

piété solides¹. Élevée au couvent de Sainte-Marie dans la ville de Saintes, où elle ne reçut, s'il faut en juger par l'orthographe de ses lettres, qu'une instruction assez négligée, elle fut amenée à Paris vers 1660, et ne tarda pas à être attachée comme fille d'honneur à la nouvelle reine, dont on formait la maison. On sait les promptes infidélités du roi. Tout à sa passion pour mademoiselle de La Vallière, il donnait pour elle, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Paris, des carrousels, des fêtes magnifiques, des loteries, et commandait à Benserade ces ballets qu'il aimait à danser avec les plus jolies femmes de la cour. Mademoiselle de Mortemart, qu'on appelait aussi Tonnay-Charente pour la distinguer de ses sœurs², y avait son rôle marqué. En 1662, elle dansait le ballet de l'*Hercule amoureux*, où le roi cumulait les rôles de Mars et du Soleil. Plus tard, en 1663, elle dansa encore dans le *Ballet des Arts*; puis en 1666 dans la *Naissance de Vénus* et dans le *Ballet des Muses*, avec le roi, Madame, mademoiselle de La Vallière et l'essaim des plus belles.

filles, la plus riche héritière de France, qu'il destinait au fils aîné de Colbert, qui l'épousa sept ans après. Mort le 26 décembre 1675. — Voir encore la note n° 5 de la lettre de madame de Montespan au duc de Noailles, fin de 1679, n° 20.

¹ Diane de Grandseigne, fille de Jean de Marsillac, morte à Poitiers, le 11 février 1666.

² 1° Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, mariée en 1655 au marquis de Thianges, morte en 1693; 2° Marie-Christine, religieuse aux Filles Sainte-Marie de Chaillot, dont on ne sait rien; 3° Marie-Madeleine de Rochechouart-Mortemart, abbesse de Fontevrault.

On vient de voir l'haleine poétique du pauvre Loret ; Benserade, bien terre à terre encore, et dont d'innocentes allusions et de perpétuels compliments faisaient d'ordinaire le principal mérite, s'élevait de quelques degrés au-dessus. Les vers suivants furent composés, dit le livret d'*Hercule amoureux*, pour mademoiselle de Mortemart, figurant dans la famille impériale :

Dieux ! à quel comble est-elle parvenue !
Jamais beauté n'eut des progrès si prompts.
Comme elle y va ! Si cela continue,
Je ne sais pas ce que nous deviendrons.
L'aimable fille !
A tous les cœurs elle donne la loi ;
Et pour avoir une belle famille,
Voilà de quoi ¹.

Placée sur un tel théâtre, exposée, dans des rôles et des costumes qui devaient encore rehausser l'éclat de sa beauté, aux regards d'une cour jeune, toute aux plaisirs, et dont la galanterie était l'occupation dominante, Athénaïs de Mortemart ne tarda pas à donner raison au poète. Recherchée par les plus brillants partis, elle avait dû d'abord être unie au marquis de Noirmoutier « qu'elle aimoit, dit madame de La Fayette, et qui souhaitoit fort de l'épouser ² ; » un gentilhomme de sa province l'emporta. Le 28 janvier 1663, entre deux

¹ *Œuvres de Benserade*, t. II, *passim*.

² *Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, édit. Techener, p. 79, — Louis-Alexandre de la Trémoille, marquis de Noirmoutier, né en 1642, était frère de la princesse de Chalais.

ballets pour ainsi dire¹, elle fut mariée au marquis de Montespan plus jeune qu'elle d'une année². Cinq jours après, elle était, suivant un usage du temps, conduite en grande cérémonie par sa famille à l'hôtel d'Antin, domicile de l'heureux époux, où l'attendaient, au milieu de leurs amis les plus illustres, princes et princesses, maréchaux de France, gouverneurs de province³, tous les Montespan ayant à leur tête, Pardaillan de Gondrin, cet archevêque de Sens dont le cardinal de Retz a critiqué et dépassé les dérèglements et qui devint avec l'âge un rigide prélat⁴. L'année suivante (avril 1664), une cérémonie différente nous montre la nouvelle marquise à Saint-Sulpice, où Bossuet prêchait à l'occasion du

¹ D'après *la Muse historique* du 20 janvier, elle venait de danser le *Ballet des Arts*.

² Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, fils de Roger-Hector, marquis d'Antin, et de Marie-Christine Zamet, baronne de Murat. Madame de La Fayette avait-elle été bien renseignée en ce qui concerne le prétendu attachement de mademoiselle de Tonnay-Charente pour le marquis de Noirmoutier? On verra, à l'Appendice, pièce n° IV, l'acte qui prononça, le 7 juillet 1674, la séparation de corps et de biens entre le marquis et la marquise de Montespan. Or, il en résulte que le père et la mère de Gondrin, marquis de Montespan, n'étaient pas riches, et que mademoiselle de Tonnay-Charente eut en dot 150,000 livres, sur lesquelles 60,000 livres furent prêtées sur hypothèque le jour du contrat, par le marquis de Montespan, à son père et à sa mère, qui s'engageaient à en payer l'intérêt au denier vingt (cinq pour cent). Cette circonstance n'annoncerait-elle pas un mariage d'inclination?

³ Loret, *la Muse historique* du 17 février 1663.

⁴ Henri de Gondrin, né en 1620. Coadjuteur à Sens en 1664, auprès de son oncle, Octave de Bellegarde; archevêque en 1646; mort le 20 octobre 1674.—Il y a plusieurs lettres de lui à Colbert sur les affaires de son diocèse, dans les *Mélanges Colbert*. Gourville dit qu'il avait beau-

baptême d'un jeune Maure au salut duquel les dames de la cour daignaient s'intéresser. « La marraine, dit encore Loret, fut cette belle — qui contient tant d'appats en elle — la marquise de Montespan¹. » Les jours heureux n'ont pas d'histoire. Deux enfants, dont l'un, le duc d'Antin, survécut seul², durent parfois interrompre, mais le moins possible, le tourbillon des bals, des fêtes, des comédies, des sermons, des loteries et des ballets. Douée de la beauté conquérante qu'on lui connaît, faisant (c'est mademoiselle de Montpensier qui le dit et nous le prouverons plus loin³), les

coup d'esprit, parlait très-bien, mais un peu trop, et qu'il aurait bien voulu, du temps de Fouquet, entrer dans quelque affaire d'argent; ce dont on ne se soucia pas, « parce que sa vanité le portoit à aimer mieux le bruit d'une affaire que la réussite. » (Coll. Petitot, t. LII, p. 309.)

¹ A partir de cette époque, les renseignements et la poésie de Loret nous font défaut. Voir à l'Appendice, pièce n° II, divers extraits de Loret concernant madame de Montespan.

² Le duc d'Antin, né en 1665, et une fille. Mais on ignore le nom de celle-ci, ainsi que la date de sa naissance et de sa mort. Elle vivait encore au mois de juillet 1674, époque de la séparation judiciaire des époux.

³ Citons, en attendant, mais sous toutes réserves, une cruelle épigramme qui lui a été attribuée par les contemporains et qu'elle aurait faite contre la rivale heureuse qu'elle devait remplacer dans le cœur du roi :

Soyez boiteuse, ayez quinze ans,
Pas de gorge, fort peu de sens,
Des parens, Dieu le sait! Faites, en fille neuve,
Dans l'antichambre vos enfans.
Sur ma foi! vous aurez le premier des amans;
Et La Vallière en est la preuve.

On trouvera, à l'Appendice, pièce n° III, diverses lettres de la duchesse de La Vallière faisant suite à celles que nous avons données dans notre édition de ses *Reflexions sur la miséricorde de Dieu*; Techener, 1860, 2 vol. in-12.

chansons à ravir, madame de Montespan était l'âme de toutes les assemblées, qu'elle charmaient par son esprit, sa jeunesse, sa gaieté railleuse. Dame du palais de la reine, « elle avoit eu, dit le marquis de La Fare, l'adresse de lui donner une opinion extraordinaire de sa vertu, en communiant tous les huit jours¹. » Elle s'était en outre liée avec mademoiselle de La Vallière, chez qui elle rencontrait le roi, que sa conversation amusait. Elle avait pourtant, d'après Mademoiselle, tenu contre la maîtresse en titre, quand celle-ci eut foulé aux pieds tous les scrupules, un propos amer : « Dieu me garde d'être la maîtresse du roi ! Mais, si je l'étois, je serois bien honteuse devant la reine². » Ces paroles étaient-elles sincères ? Le doute est au moins permis. On était en effet en 1667, époque où les contemporains placent les commencements de la passion du roi pour madame de Montespan. La même année, au mois de juillet, les incidents d'un voyage de la cour à Compiègne autorisèrent toutes les suppositions. Mademoiselle de Montpensier raconte que madame de Montespan avait sa chambre au-dessus de celle du roi, et qu'il allait la voir souvent. Un jour, au diner, la reine

¹ *Mémoires* ; Coll. Petitot, t. LXV, p. 164.

² Madame de Maintenon répète un propos analogue : « J'étois bien éloignée en ce temps-là (vers 1667) de croire que madame de Montespan seroit, après Dieu, la première cause de la haute fortune que j'ai faite. Elle étoit alors encore fort sage, et disoit même en parlant de mademoiselle de La Vallière : « Si j'étois assez malheureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de ma vie. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 460.)

se plaignit qu'il ne se fût couché qu'à quatre heures du matin, au grand jour, ajoutant qu'elle ne savait à quoi il pouvait s'amuser. — « Je lis les dépêches et j'y répons, aurait répliqué le roi. » Écoutons Mademoiselle. Elle lui dit : « Mais vous pourriez prendre une autre heure. » Il sourit, et pour qu'elle ne le vît pas, tournoit la tête de mon côté... On alloit tous les jours se promener ; madame de Montespan y venoit. Le roi étoit d'une gaieté admirable. » Mademoiselle ajoute que mademoiselle de La Vallière et madame de Montespan alloient se confesser ensemble à Notre-Dame de Liesse ¹.

Soigneusement caché au début, le double adultère ne tarda pas à s'étaler en plein soleil. « Les grossesses et les couches furent publiques, dit Saint-Simon. Le salon de madame de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la France. Ce fut aussi le centre de l'esprit et d'un tour si particulier, si délicat, si fin, mais toujours si naturel et si agréable, qu'il se faisoit distinguer à son caractère unique ². » Accents d'honnête homme, charmé et séduit par l'esprit, sans en être subjugué ; indignation, outrée si l'on veut, mais sincère et juste. La preuve qu'un certain respect moral régnoit à la cour, que le bon plaisir rencontra des limites dans l'opinion, et que, sous ce rapport, Louis XIV étoit

¹ *Mémoires*, édition Chéruel, t. IV, p. 52.

² Notes du *Journal de Dangeau*.

altardé sur son siècle, c'est l'éclat que fit le marquis de Montespan lorsqu'il sut, à ne pouvoir s'y méprendre, la nouvelle passion du roi. Saint-Simon¹ affirme que, redoutant les suites, madame de Montespan avait supplié son mari de l'arracher au danger, de fuir Paris ensemble, mais qu'il avait refusé². « On le regardoit comme un malhonnête homme et un fou, dit à son tour madame de Caylus. Il n'avoit tenu qu'à lui d'emmener sa femme, et le roi, quelque amoureux qu'il fût, auroit été incapable, dans les commencemens, d'employer son autorité contre celle d'un mari; mais M. de Montespan, bien loin d'user de la sienne, ne songea d'abord qu'à profiter de l'occasion pour son intérêt et sa fortune, et ce qu'il fit ensuite ne fut que par dépit de ce qu'on ne lui accorderoit pas ce qu'il vouloit³. » La princesse Palatine lui assène, elle aussi, un coup de massue à sa façon. « Montespan n'étoit pas, dit-elle, quelque chose de bon; il ne faisoit rien que jouer, il étoit fort intéressé; je crois que si le roi avoit voulu donner beaucoup, il se seroit apaisé⁴. » Suivant d'autres, le père du marquis de Montespan se serait

¹ *Mémoires*, t. VI, p. 40.

² « Madame de Montespan résista longtemps, avertit son mari, le pressa de l'emmener en Guienne, puis succomba. » (*Journal de Dangeau*, t. I, p. 7, note).

³ *Souvenirs*, édition Techener, p. 129. — Un contemporain a recueilli le même bruit. (Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34, *Mélanges de Philibert Delamarre*, article 1,090.) D'après lui, on aurait offert au marquis de Montespan cent mille livres qu'il dédaigna.

⁴ *Correspondance complète*, t. II, p. 292.

écrié, en apprenant l'amour du roi pour sa bru : « Dieu soit loué ! voici la fortune qui commence à entrer dans la maison¹. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits ? L'éducation pieuse de madame de Montespan et les propos que lui attribuent mademoiselle de Montpensier et madame de Maintenon au sujet des amours de la duchesse de La Vallière, concordent sans doute avec ses premiers scrupules, trop tôt dissipés ; mais qui ne voit combien, en l'absence d'un document précis, de pareilles assertions sont hasardées ? Arrivons donc, sans les repousser absolument, à des faits authentiques et bien appuyés.

Parmi les femmes les plus considérées de la cour figurait alors la marquise de Montausier, cette célèbre Julie d'Angennes, qui, pendant dix ans passés, tint ferme contre les soupirs, les amoureuses brusqueries, les guirlandes plus ou moins poétiques de son adorateur, et qui, après une résistance si héroïque, avait eu (l'humanité offre de ces surprises) un mari tout à la fois fort austère dans ses principes, au point qu'on a vu en lui le type du *Misanthrope*, et singulièrement volage. Avide d'honneurs et de dignités, la marquise avait d'abord été nommée gouvernante du Dauphin, dont son mari devint gouverneur en 1667, puis, lors de la disgrâce de madame de Navailles (juin 1664)², dame

¹ Bibl. imp. Cabinet des titres. *Pardaillan* ; XIV.

² On donne trois motifs à cette disgrâce : 1° la duchesse aurait fait murer une porte par laquelle le roi s'introduisait la nuit dans la chambre des filles de la reine ; 2° elle aurait fait des observations à la com-

d'honneur de la reine. Quelle ne dut pas être la stupéfaction de la cour lorsqu'on apprit, dans l'été de 1668, qu'un jour le marquis de Montespan était entré furieux chez madame de Montausier, à laquelle il avait fait les reproches les plus outrageants ! Déjà, il avait écrit à la reine une lettre anonyme, où il lui dénonçait l'intrigue de sa femme et le rôle qu'il attribuait à la dame d'honneur¹. Mademoiselle de Montpensier, qui se complait dans ces détails, raconte que le marquis de Montespan

tesse de Brancas, pour être sortie publiquement avec mademoiselle de La Vallière ; 5° le duc de Navailles ayant demandé au roi un quartier pour les cheveu-légers dont il était lieutenant, et le roi lui ayant dit qu'ils n'avaient qu'à se loger pour leur argent, il lui aurait répondu : « Ceux qui sont à Votre Majesté sont bien malheureux d'être ainsi traités. » Sur quoi, Louis XIV lui auroit ordonné de se défaire de sa charge et de son gouvernement du Havre. (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier, de madame de Motteville, de Saint-Simon.*)

La lettre suivante de Louis XIV à madame de Navailles (19 novembre 1666), prouve, ce me semble, que c'est elle qui provoqua la disgrâce par quelque sévérité importune. « Ma cousine, quand j'aurois encore plus de sujet de me plaindre de votre conduite, vous en témoignez trop de regrets pour ne la pas oublier. J'ai déjà perdu le souvenir de tout ce qui m'a déplu, et je me souviens seulement de vos bonnes qualités et des services de votre mari. Croyez donc que le passé n'empêchera pas que je ne vous donne, aussi bien qu'à lui, des marques de ma bienveillance, suivant les occasions. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. IV.)

On trouve à la Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 103, fol. 182, une lettre de Besmaux, gouverneur de la Bastille, à Colbert, au sujet d'ennuis que se seraient attirés à la cour monsieur et madame de Navailles ; mais elle est très-peu explicite.

¹ « La reine me dit : « J'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses, mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de madame de Montespan et qu'il n'aime plus La Vallière, et que c'est madame de Montausier qui mène cette affaire ; qu'elle me trompe, que le roi ne bouge de chez elle à Compiègne ; enfin, tout ce

(c'était, suivant elle aussi, un homme extravagant, extraordinaire, mais plein d'esprit) se plaignait depuis quelque temps à tout le monde de l'amitié du roi pour sa femme. « Quand il alloit à Saint-Germain et qu'il faisoit de ces prônes, madame de Montespan étoit au désespoir. Il venoit fort souvent chez moi ; il est mon parent, et je le grondois. Il y étoit venu un soir et m'avoit fait une harangue qu'il avoit faite au roi, où il lui citoit mille passages de la sainte Écriture, David, enfin lui disoit force choses pour l'obliger à lui rendre sa femme et à craindre le jugement de Dieu. Je lui dis : « Vous êtes fou ; on ne croira jamais que vous avez fait cette harangue ; elle tombera sur l'archevêque de Sens, qui est votre oncle et mal avec madame de Montespan.... » — Je fus à Saint-Germain le lendemain, et je dis à madame de Montespan : « Venez vous promener avec moi. J'ai vu votre mari à Paris, qui est plus fou que jamais ; je l'ai fort grondé et lui ai dit que, s'il ne se taisoit, il mériteroit qu'on le fit enfermer. » Elle me dit : « Il est ici qui fait des contes dans la cour ; je suis si honteuse de voir que mon perroquet et lui amusent la canaille¹. »

que l'on peut dire pour me le persuader et pour me le faire hair. Je ne crois point cela, et j'ai envoyé la lettre au roi. » — Je lui répondis : « Votre Majesté a bien fait. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. IV, p. 65.)

¹ *Mémoires*, t. IV, p. 151. — Mademoiselle place ces conversations et la scène du marquis de Montespan avec madame de Montausier à l'année 1670. Des lettres de madame de Longueville à madame de Sablé constatent que cette dernière scène eut lieu en 1668.

Ces curieuses confidences nous introduisent dans les coulisses; les correspondances officielles et privées fourniront bien d'autres détails. On vient de voir qu'un oncle de M. de Montespan, l'archevêque de Sens, était brouillé avec la marquise. Cet archevêque, si décrié autrefois pour ses mauvaises mœurs, s'était depuis bien amendé, et rentré dans la droite voie, il désirait charitablement épargner à sa famille les fautes dont il n'avait pas su se garder. D'après un membre de son chapitre, l'abbé Boileau, frère du poëte, M. de Sens aurait, quand la passion du roi fut connue, mis publiquement en pénitence une femme de la ville, vivant comme la marquise, sa nièce, en concubinage patent, et fait publier dans son diocèse les anciens canons contre cette violation de la loi religieuse. Le diocèse de Sens comprenait Fontainebleau, où la cour se trouvait alors; madame de Montespan en partit aussitôt, et elle n'y serait revenue qu'à la mort du prélat, arrivée en 1674. Le scandale continuant, celui-ci aurait, ajoute-t-on, frappé la maîtresse du roi. Le bruit en courut du moins, et sa disgrâce aurait été imminente, mais on n'a là-dessus que des conjectures. Ce qui est constant, c'est que lors de l'insulte faite à la dame d'honneur de la reine par M. de Montespan, les pieuses amies de l'archevêque tremblèrent pour lui. Madame de Longueville était du nombre. « N'avez-vous point peur, écrivit-elle à madame de Sablé, qu'on fasse quelque trait à M. de Sens?... Comme tout le monde a dans la

tête de l'embarasser dans l'emportement de M. de Montespan, je crois que rien ne peut être mieux pour lui que la lettre qu'il vous a priée d'écrire à madame de Montausier¹. »

Une des plus amusantes et la moins morale assurément de toutes les comédies de Molière, l'*Amphitryon*, paraissait vers ce temps (février 1668). Le poète y faisait-il allusion à l'intrigue amoureuse dont les incidents étaient la grande affaire de la cour? Quels que fussent les mobiles du marquis de Montespan, *le partage avec Jupiter* ne parut pas être de son goût², et il le cria sur les toits. Un écouteur du temps dit qu'on l'enferma au For-l'Évêque, d'où il sortit au bout de quelques jours pour se retirer dans ses terres, et qu'y ayant assemblé ses parents, il prit le deuil de sa femme, le fit prendre à ses enfants, à sa maison, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Si l'honneur outragé l'avait seul fait agir, ces exagérations auraient eu un côté chevaleresque, un air castillan. Il n'en était rien. Le roi, à qui ces excentricités ne pouvaient que déplaire, ayant ordonné d'informer contre lui, « il passa en Espagne, dit le même chroniqueur, avec la

¹ M. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*, t. IV, p. 284 — M. Sainte-Beuve ajoute très-justement : « Tout cela semble indiquer que M. de Gondrin tenait à ne point paraître responsable des faits et gestes de M. de Montespan, et qu'on lui prêta, dans cette affaire, plus qu'il n'aurait voulu. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait inventé, pour perdre les gens, de grossiers *sots contes*. »

² Plus tard, en 1679, La Fontaine appelle, lui aussi, le duc du Maine, *le fils de Jupiter*.

femme d'un conseiller de Toulouse qui avoit amitié pour lui ¹. » Mais ce ne sont encore là que des bruits. Ce qui est certain, c'est qu'en 1669, la marquise de Montespan donnait le jour au premier des sept enfants qu'elle eut du roi ². L'année suivante, le docteur Gui Patin écrivait le 11 juillet à un ami : « Le roi a envoyé au Châtelet un acte pour séparer de corps et de biens M. et madame de Montespan. » Craignant de se compromettre, le malin docteur ajoutait en latin : « On

¹ Bibl. imp. Ms. Fonds Bouhier, 34. *Mélanges de Philibert Delamare*, article 1,090.

² En voici la liste :

1° Une fille, née en 1669, morte à trois ans ;

2° Le duc du Maine, né le 31 mars 1670, marié le 19 mars 1692 à mademoiselle de Bourbon-Charolais ; mort en 1736 ;

3° Le comte de Vexin, né le 20 juin 1672 au Genitoy, près Lagny, mort en 1685 ;

4° Mademoiselle de Nantes, née le 1^{er} juin 1673, mariée au duc de Bourbon le 24 juillet 1685 ; morte en 1743 ;

5° Mademoiselle de Tours, née en 1674, morte le 15 septembre 1681, à Bourbon ;

6° Mademoiselle de Blois, née en juin 1677, mariée le 18 février 1692 au duc d'Orléans ; morte en 1749 ; — Louis XIV ayant eu en 1666, de mademoiselle de La Vallière, une fille du même nom, mariée en 1680 au prince de Conti, ce fut une étrange idée de donner aussi ce nom à une des filles qu'il eut de madame de Montespan.

7° Le comte de Toulouse, né en 1678, marié le 2 février 1728 à mademoiselle de Noailles, veuve de Louis Pardaillan, marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin ; mort en 1737.

La princesse Palatine fait remarquer qu'à l'exception du comte de Toulouse, tous les enfants que madame de Montespan avait eus du roi étaient disgraciés de la nature : le duc du Maine était estropié, madame d'Orléans contrefaite, madame la duchesse de Bourbon boiteuse. (*Correspondance complète*, t. II, p. 292.) On vient de voir que les autres enfants étaient morts jeunes.

dit beaucoup d'autres choses de ce genre que je n'ai pas envie d'écrire¹. » Les procureurs du dix-septième siècle étaient à peu près aussi expéditifs que ceux du dix-neuvième, et la séparation ne fut prononcée qu'au bout de quatre ans de procédures ; encore le roi dut-il s'en mêler. Aucune correspondance particulière n'en faisant mention, on peut affirmer que rien ne fut négligé pour éviter les commentaires. Nous avons aujourd'hui à ce sujet non-seulement plusieurs lettres très-significatives de Colbert et de Louis XIV, mais l'arrêt de séparation lui-même, et une transaction qui intervint à la suite. Le 17 juin 1674, le ministre avait prévenu le roi qu'un conseiller au parlement, Fieubet², lui avait dit, au sujet des affaires de M. de Montespan, que la procédure pourrait durer encore quinze jours pendant lesquels sa présence à Paris serait indispensable, qu'il avait promis de faire payer 40,000 écus pour le remboursement intégral de la dot de sa femme, mais qu'il entendait prendre cette somme sur les biens de son beau-père, endetté lui-même de 1,700,000 livres, ce

¹ « *Et alia multa de genere hoc dicuntur, quæ scribere non est animus.* » *Lettres*, édit. Réveillé-Parise, t. III, p. 571.

² Gaspard de Fieubet, qui devint ensuite, grâce peut-être au rôle qu'il avait rempli dans ces délicates affaires, conseiller d'État et chancelier de la reine.

C'était, disent les contemporains, un homme d'esprit, poète à ses heures.

En 1686, sa femme étant morte sans enfants, il se retira aux Camaldules de Grosbois, près Paris. Mort le 10 février 1694, à l'âge de 67 ans. Il avait un frère premier président à Toulouse.

qui pourrait entraîner de nouveaux retards. « Comme Votre Majesté, ajoutait Colbert, m'a fait connoître qu'elle ne veut pas que ledit sieur de Montespan soit ici lorsqu'elle arrivera à Fontainebleau, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de lui dépêcher ce courrier pour être informé de ses intentions¹. » La réponse du roi manque, mais des lettres postérieures permettent de deviner ce qu'elle dut être, à l'apogée d'une passion que rien ne semblait devoir lasser. Enfin, le 7 juillet 1674, après des délais et des formalités sans nombre, l'arrêt de séparation fut prononcé par le procureur général Achille de Harlay, assisté de six juges. Il en résulte que la demande en séparation motivée sur la *dissipation de bien*, le *mauvais ménage* et les *séances sur sa personne*, avait été faite par madame de Montespan elle-même². « Ladite dame de Montespan, disait encore l'arrêt, est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec son mari, auquel nous avons fait défenses de la plus hanter, ni fréquenter. » Les questions d'intérêt avaient ensuite leur tour. C'était la dot à resti-

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes. D'après une copie faite sur l'original.

² Arch. de l'Empire. *Couvents de femmes*, VIII, Carton L, 1,061, et Section judiciaire, cote Y; 8,865. — Voir la sentence à l'Appendice, pièce n° IV. Il y est question notamment d'une enquête faite par le commissaire Mazure, les 19 et 20 juin 1674, et de témoins entendus ces jours-là pour fournir la preuve des séances allégués par la demanderesse. Cette enquête a échappé à toutes nos recherches.

On se demande pourquoi l'arrêt de séparation fut prononcé par le procureur général. Ce fut sans doute *par évocation*, et à titre tout à fait exceptionnel, pour éviter la publicité.

tuer, une pension alimentaire à fournir, etc. ; mais, sous ce rapport, une transaction intervint bientôt (21 juillet) et stipula qu'une somme de 60,000 livres, montant de la dot, remboursable immédiatement, ne serait remise qu'à la mort du mari à madame de Montespan ou à leurs deux enfants. Quant à la pension alimentaire de 4,000 livres à laquelle l'arrêt lui donnait droit, elle l'abandonnait à son mari pour l'éducation de leurs enfants, « n'ayant jamais eu l'intention, était-il dit dans l'acte, de causer par la séparation qu'elle avoit poursuivie, la ruine de la maison dudit seigneur son époux, ni de faire aucun préjudice à ses enfans, désirant au contraire contribuer autant que possible à maintenir l'éclat de sa maison et l'éducation de ses dits enfans, selon leur qualité¹. »

Que se passa-t-il ensuite? Quelle difficulté s'éleva-t-il encore? On ne sait ; mais, quatre ans après, le 17 mai 1678, Louis XIV écrivit à Colbert, qu'il avait oublié de lui dire en partant que Montespan était à Paris, et qu'il fallait le faire observer, que *c'était un fou capable des plus grandes extravagances*, qu'il importait de savoir ce qu'il faisait, quelles gens il hantait, quels discours il tenait. « Soyez le plus instruit que vous pourrez de ce qu'il fait, disait le roi en terminant, et quand il y aura quelque chose qui vous paroitra considérable, vous me le ferez savoir². » Ainsi mis en demeure, Col-

¹ Voir la transaction, à l'Appendice, pièce n° V.

² Cabinet de M. le duc de Luynes. Lettre autographe.

bert, qui n'avait pas osé, tant la matière lui paraissait épineuse, prendre les devants, raconta ce qui s'était passé récemment, et provoqua des ordres formels.

« Je reçus hier, Sire, le billet de Votre Majesté du 17, et j'exécuterai ponctuellement ce qu'il plait à Votre Majesté de m'ordonner sur le sujet de M. de Montespau. Sur quoi je crois qu'il est bon qu'elle soit informée qu'il y a trois ou quatre ans qu'elle m'ordonna de tenir la main pour qu'un procès qu'il avoit au parlement fût jugé, pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de Votre Majesté, son procès fut jugé, et il se retira, comme je crois.

« Il y a environ quinze jours que M. de Montespau m'aborda et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion¹ un procès qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province; ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre. Si Votre Majesté estimoit nécessaire de faire cette diligence auprès du dit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite. Cependant j'attendrai l'ordre de Votre Majesté. »

¹ Alors premier président du parlement de Paris. Voir dans notre volume : *Portraits historiques*, sa biographie, à laquelle il y aurait d'ailleurs beaucoup à ajouter. La correspondance adressée à Colbert (Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*; vol. 101 à 178) renferme un grand nombre de lettres de Novion. Il y en a aussi vraisemblablement dans celle du chancelier Séguier. C'est une figure singulière et pittoresque, un homme d'action, médiocrement moral. On sait qu'il présida les Grands jours de Clermont. Tout en jouant, Fléchier ne le ménage pas.

La réponse de Louis XIV fut laconique : « Vous pouvez, écrivit-il à Colbert en marge de sa lettre, faire dire un mot au juge, pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte au plus tôt. » L'affaire dont le ministre était chargé de hâter l'expédition éprouvait-elle des retards ? Une lettre que lui adressa Louis XIV le 15 juin 1678, fait voir quelles étaient, en ce moment, l'irritation du mari et les appréhensions de la marquise et du roi. La situation était délicate. On va voir comment la dénoua Jupiter.

« Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets ; c'est un fou que vous me ferez le plaisir de faire suivre de près, et pour que le prétexte de rester à Paris ne lui reste pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme, et comme il en est capable, et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt¹. »

Si la Bastille n'est pas nommée, elle est évidemment

¹ *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 576. — Neuf ans auparavant, en septembre 1669, une compagnie commandée par le marquis de Montespan avait insulté le sous-bailli de Perpignan. A cette nouvelle, Louvois enjoignit à l'intendant de poursuivre l'affaire vigoureusement en faisant en sorte d'y impliquer, *de façon ou d'autre*, le marquis de Montespan, afin de l'effrayer, de le faire désertier, ou tout au moins pour avoir la facilité de *le casser avec apparence de justice*. La lettre de Louvois est tristement curieuse. On la trouvera à l'Appendice, pièce n° V bis.

au bout de la plume. Voyez pourtant l'inconséquence humaine ! Celui qui traitait de la sorte le marquis de Montespan, se chargea lui-même de le venger. Quelques années s'étaient à peine écoulées et la passion violente qui avait fait voler en éclats tant de barrières morales et légales s'épuisait dans ses derniers emportements. Mais nous sommes loin encore des ardentés jalousies, des humiliations, de l'abandon, des lassitudes royales, et il faut, avant de raconter les luttes suprêmes et les pénitences qui suivirent, voir la favorite dans l'éclat de son triomphe et de son insolente prospérité. Dans les fictions dramatiques, c'est du contraste des situations ou des caractères que naissent les grandes émotions et l'intérêt principal. Le théâtre de la vie abonde, lui aussi, en oppositions singulières. L'histoire de madame de Montespan en fournit la preuve, et la leçon finale est une des plus saisissantes que le développement désordonné de la passion puisse offrir.

CHAPITRE II

La faveur de madame de Montespan devient publique. — Elle donne le modèle d'une pièce d'eau. — Sa beauté de nouveau décrite par madame de Sévigné. — Son collier de perles. — Voyages du roi et de la cour. — Triste rôle de mademoiselle de La Vallière. — Madame de Montespan et Lauzun. — Insolence de ce dernier. — Rupture de son mariage avec Mademoiselle. — Madame de Montespan l'avait d'abord favorisé ; madame de Maintenon la fit changer d'avis. — Indiscrétion inouïe de Lauzun. — Il est envoyé à Pignerol. — Ses emportements. — Recommandations de Louvois au commandant de Pignerol. — Lauzun accepte les conditions que lui impose madame de Montespan et obtient sa liberté. — On lui paye l'arriéré de ses pensions et de ses gratifications. — Il est créé duc. — Une maxime de madame de Montespan.

Pendant treize ans (1667-1680), *l'incomparable, la belle madame, la merveille, Quanto, Quantova* (c'est ainsi que madame de Sévigné appelait madame de Montespan), fut l'objet de toutes les faveurs, de toutes les idolâtries, d'abord secrètes et ménagées, puis publiques, éclatantes, déflant hardiment les dévots, les moralistes, les envieux et les envieuses de la cour et de la ville. Si par intervalles, quelques nuages se montraient à l'horizon, ils étaient bientôt dissipés, et le soleil du lendemain n'en était que plus radieux. Ces

treize années, les plus brillantes du règne, coïncident avec les chefs-d'œuvre de Molière, de Racine, de La Fontaine. C'était aussi le temps où les constructions ruineuses de Versailles s'élevaient, malgré l'opposition et au grand déplaisir de Colbert, à qui elles imposaient des aggravations de charges dont les moindres vilages ressentait le contre-coup. Quand madame de Montespan entra dans cette vie d'enchantements et de merveilles où, comme dans les contes de fées, les grands palais, les équipages à six chevaux, les diamants et les pierreries, naissaient sous ses pas au premier semblant d'un désir, elle avait à peine vingt-sept ans. Louis XIV avait fait faire à Versailles, pour mademoiselle de La Vallière, une *ramasse*, sorte de montagne russe où il aimait à glisser avec elle. Madame de Montespan la fit rétablir. Encourageant le roi dans son goût pour les embellissements et les nouveautés, luttant d'invention avec les artistes, elle fit le plan d'une pièce d'eau où figurait un arbre en cuivre, des branches duquel s'échappaient de petits jets. Une multitude de jons de métal lançaient aussi de l'eau. Cette pièce, plus étrange que gracieuse, fut appelée le *Marais*. Admirée de tous comme le chef-d'œuvre de Versailles, tant que dura l'influence de la favorite, elle a été remplacée par les bains d'Apollon¹. On a pu

¹ *Mémoires de la société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise*, t. VII, 1866. *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV, 1664-1688*, p. J. A. Le Roi.

juger, d'après les contemporains, de la beauté sans rivale de madame de Montespan. Quel éclat ne devaient pas y ajouter son esprit étincelant, moqueur, acéré, le bonheur de tout dominer et de tout écraser, la certitude de plaire éprouvée par cent caprices, sans compter les toilettes les plus resplendissantes ! Madame de Sévigné nous a décrit cette robe merveilleuse « d'or sur or, rebrodé d'or, et par-dessus un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée. » Un fin courtisan, Langlée¹, qui était de son jeu et du jeu du roi, lui avait fait cette surprise. Une autre fois, au retour des eaux de Bourbon, les deux plus spirituelles marquises du règne se rencontrèrent. Le portrait suivant adressé peu de jours après (29 juillet 1676) à la gouvernante de Provence, n'est-il pas vivant ? « Je lui trouvai le dos bien plat, comme disait la maréchale de La Meilleraie ; mais sérieusement, c'est une chose surprenante que sa beauté ; sa taille n'est pas de la moitié si grosse qu'elle étoit, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien. Elle étoit toute habillée de point de France, coiffée de mille boucles ; les deux des tempes lui tombent fort bas sur les joues ; des rubans noirs sur sa tête, des perles de la maréchale de l'Hôpital embellies

¹ Fils d'un maltôtier et d'une femme de chambre d'Anne d'Autriche. Aussi heureux au jeu que Dangeau, il y gagna une fortune considérable. Mort en 1708.

de boucles et de pendeloques de diamans de la dernière beauté¹ ; trois ou quatre poinçons, point de coiffe ; en un mot, une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. » Qu'on place à côté d'elle, devant une table où l'on joue des millions en riant, le roi et la reine, la comtesse de Soissons, madame de Soubise, madame de Ludres, madame de Monaco (mademoiselle de La Vallière est aux Carmélites), le prince de Marsillac, Langlée et le duc de Vivonne ; derrière eux, par groupes épars, quelques ministres, les ambassadeurs, la foule des dames et des courtisans, et l'on aura un tableau fidèle de Saint-Germain ou de Versailles, un soir *d'appartement*.

Tant que les médecines des Fagon, des Daquin, des Valot, n'eurent pas altéré sa santé robuste, Louis XIV, qui aimait la guerre, les sièges, les grandes revues, fit de fréquentes excursions aux frontières, et longtemps, la reine, les favorites et les intimes de la cour le suivirent dans ces voyages, malgré la mauvaise saison et des chemins parfois impraticables. Nous avons raconté un des incidents qui marquèrent en 1667 le voyage d'Avesnes où madame de Montespan devint la maîtresse du roi, les naïfs étonnements de la

¹ Mademoiselle de Montpensier dit au sujet de ces perles qu'elles étaient plus grosses que celles de la reine. D'un autre côté, on lit dans une lettre de Colbert à Mazarin, du 10 septembre 1659 : « La maréchale de l'Hôpital offre son beau collier de perles et telle autre somme qu'on voudra pour la charge de dame d'honneur de la reine future. » (*Lettres de Colbert*, t. I.)

reine et les fous rires des assistants au sujet de ces dépêches dont l'expédition absorbait Louis XIV jusqu'à quatre heures du matin. Que de fois encore, la cour dut, bon gré, mal gré, l'accompagner en Flandre, en Alsace, en Franche-Comté ! Le secrétaire d'État de la guerre a laissé sans le vouloir, pour les récréations de l'histoire, la preuve des préoccupations que lui donnaient ces voyages et de la difficulté de réunir commodément sous le même toit, le roi, sa femme et ses deux maîtresses. Le rôle de mademoiselle de La Vallière a paru inexplicable pendant quelques années de sa vie, et ses amis eux-mêmes s'étonnaient justement de ses fuites répétées à Chaillot, de ses prompts retours, des pleurs du roi en la revoyant, de l'apparente satisfaction de madame de Montespan, et de cet inextricable mélange d'affections. Plus tard, l'indifférence fut poussée à son égard jusqu'à la cruauté, et la pauvre abandonnée dut parer, dit-on, pour les plaisirs du maître, la rivale triomphante. On aurait voulu plus de dignité dans l'abandon et une retraite définitive, le jour où les preuves de l'infidélité devinrent publiques; mais les passions humaines ne procèdent pas avec cette sagesse, et leur règle, si elles en ont une, est de bouleverser toutes les prévisions. Quand madame de Maintenon, avec sa prudence mathématique¹, conseilla la résigna-

¹ Le courant en faveur de madame de Maintenon est si général aujourd'hui, que la moindre critique paraît systématique et de mauvais goût. Nous sommes donc heureux d'appuyer notre appréciation

tion à une autre victime du caprice, mademoiselle de Fontanges, celle-ci s'étonna naïvement qu'on lui parlât « de se défaire d'une passion comme de quitter une chemise. » La duchesse de La Vallière avait donc fait par faiblesse ce que fit depuis, par vanité, madame de Montespan. Elle était restée sur le théâtre où elle n'avait plus de rôle; elle assistait, le cœur brisé et le sourire aux lèvres, aux fêtes, aux ballets, aux comédies; elle suivait le roi aux armées, comme au temps où se croyant seule aimée et sans rivale, elle coupait de toute la vitesse de ses chevaux, la voiture de la reine, pour parler au roi la première, en présence de tout le camp. La lettre suivante, singulier mélange de recommandations intimes et d'ordres de service, nous transporte à une époque où madame de Montespan

sur celle d'un juge excellent et très-bienveillant. M. Cousin, qui a fait de la société et des caractères au dix-septième siècle, une étude approfondie. On lit dans *la Jeunesse de madame de Longueville*, (4^e édit. p. 33) : « Quand à mademoiselle de La Vallière ou à madame de Longueville on ose comparer madame de Maintenon, avec les calculs sans fin de sa prudence mondaine et les scrupules tardifs d'une piété qui vient toujours à l'appui de sa fortune, nous protestons de toute la puissance de notre âme... Nous préférons mille fois l'opprobre dont elles osaient se couvrir à la vaine considération qui a entouré, dans une cour dégénérée, madame Scarron devenue en secret la femme de Louis XIV. » Et plus loin (p. 177), à l'occasion de madame de Montausier : « Elle est, nous le disons à regret, de cette école dont madame de Maintenon est la maîtresse consommée, qui recherche plus l'apparence du bien que le bien lui-même, qui s'accommode volontiers de bassesses obscures habilement couvertes, et met tout son soin, toute son étude à ne pas se compromettre... »

On sait que la malveillance et le dénigrement n'étaient pas les défauts de M. Cousin.

règne en souveraine absolue sur le cœur de Louis XIV. Elle est adressée par Louvois à un de ses agents à Dunkerque, peu avant un voyage de la cour en Flandre.

7 mars 1671. — « Il faut accommoder la chambre marquée V pour madame de Montespan, y faire percer une porte à l'endroit marqué I, et faire une galerie pour qu'elle puisse entrer dans la chambre marquée 2, qui lui servira de garde robe.

« Madame de La Vallière logera dans la chambre marquée Y, à laquelle il faut faire une porte dans l'endroit marqué 3, pour qu'elle puisse aller à couvert dans la chambre de madame de Montespan, et une autre en celui marqué 4, qui lui servira de garde-robe.

« Il ne faut faire qu'une halle pour sécher les fourrages, et ce, du côté que sera campée la cavalerie, où les officiers d'infanterie l'enverront chercher, si bon leur semble¹... »

Le secrétaire d'État de la guerre et ses agents nous feront assister plus tard à d'autres scènes d'intérieur du même genre. Un événement de cour où madame de Montespan joua un rôle resté obscur, la rupture du mariage de mademoiselle de Montpensier et de Lauzun, avait eu lieu quelques mois auparavant (décembre 1670) et finit vers la fin de l'année suivante par

¹ Arch. de la Guerre ; minute de Louvois, vol. 255, fol. 61. — Des extraits de cette lettre ont été publiés par M. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I. p. 311.

un coup de tonnerre. Les mémoires du temps parlent longuement de Lauzun « le plus insolent petit homme, dit La Fare, qu'on eût vu depuis un siècle; » — vrai comédien de cour, possédant au plus haut degré, d'après Saint-Simon, le jargon de la galanterie. « Blondasse, ajoute ce dernier, bien fait dans sa petite taille, de physionomie haute mais sans agrément, plein d'esprit, d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, naturellement chagrin, solitaire, sauvage, ennemi même des indifférens et cruel aux défauts à trouver et donner des ridicules; avec cela dangereux aux ministres; redouté de tous et n'épargnant personne¹. »

¹ *Mémoires*, t. XX, p. 39. — Les insolences et les rodomontades du *petit homme* sont connues. Ce que l'on connaît moins, ce sont ses abaissements. Une lettre, qu'il adressa à Colbert, au mois d'août 1665, donnera une idée de ce que la crainte de perdre la faveur du maître pouvait lui faire faire : « J'ai si peu l'honneur d'être connu de vous et me sens si criminel que j'appréhende bien que la liberté que je prends de vous supplier très-humblement de vouloir bien prendre la peine de rendre ou faire rendre une lettre à Sa Majesté ne vous soit importune. Mais, Monsieur, j'espère que vous ne me refuserez pas cette charité. Le peu d'habitude que j'ai avec les gens qui ont l'honneur d'approcher en particulier Sa Majesté m'oblige à avoir recours à vous, vous suppliant, Monsieur, de ne me pas dénier cette charité qui est la plus grande obligation que l'on me puisse donner et qui m'obligera tout le temps de ma vie à rechercher avec soin les occasions de le reconnoître, en vous assurant, Monsieur, que c'est le plus sensible plaisir que vous sauriez faire à un malheureux qui sera éternellement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, PÉCULIER. » (Bibl. imp. *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 23.)

Cette lettre se rapporte à la première disgrâce de Lauzun. Il y aurait une curieuse étude à faire sur ce personnage; mais il faudrait le montrer vrai, et en pied.

Si deux natures étaient faites pour se heurter et se briser en cas d'intérêts contraires, c'étaient celles de madame de Montespan et de Lauzun. Ils avaient pourtant vécu en bonne intelligence pendant plusieurs années, et Lauzun, favori intime du roi, car il était brave, hardi, avec un air de noblesse et de hauteur incomparable, avait eu, l'un des premiers, le secret de sa nouvelle passion. Cette confiance et les assiduités qui devaient s'ensuivre l'avaient même fait passer pour l'amant de madame de Montespan. Nous savons, en outre, qu'à son second accouchement (31 mars 1670), il reçut le petit duc du Maine enveloppé à la hâte dans des langes, le prit sous son manteau, et l'emporta avec le plus grand secret dans un carrosse qui l'attendait au petit parc de Saint-Germain¹.

Que se passa-t-il ensuite? Saint-Simon raconte, en entrant dans les détails, que Louis XIV avait promis secrètement à Lauzun de le nommer grand maître de l'artillerie, et que celui-ci, ayant ébruité le projet, le fit manquer. Madame de Sévigné parle dans une de ses lettres, *des rages continuelles du petit Lauzun*². On devine jusqu'où elles durent aller. Il s'était adressé à madame de Montespan; mais peu sûr de ses dispositions, il aurait obtenu d'une de ses femmes, dont il était l'amant, de se cacher, ô scandale! sous le lit même de la favorite, pendant une visite du roi, et il aurait pu

¹ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 395.

² *Lettre du 15 janvier 1672.*

se convaincre que, loin de le servir, elle lui rendait les plus mauvais offices. « Une toux, dit Saint-Simon, le moindre mouvement, le plus léger hasard, pouvoit déceler ce téméraire, et alors que seroit-il devenu ? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante tout à la fois. Il fut plus heureux que sage, et ne fut point découvert. » Ce qui dut suivre, les insultes à madame de Montespan, l'indignation, l'évanouissement de celle-ci, la colère du roi appelé en toute hâte, tout cela est encore fort obscur, malgré les affirmations de Saint-Simon. D'après un autre chroniqueur, qui écrivait avant lui, Lauzun à qui madame de Montespan promettoit d'appuyer son mariage auprès du roi, se serait méfié d'elle, et une femme de chambre lui aurait prouvé qu'elle agissait contre ses intérêts ¹. Le marquis de La Fare raconte, de son côté, que l'opposition au mariage vint de madame de Montespan, à laquelle madame de Maintenon aurait persuadé que, s'il avait lieu, l'ascendant et le crédit de Lauzun seraient irrésistibles. Quoi qu'il en soit, Louis XIV retira sa parole, et cet acte, après l'éclat de l'approbation, parut si exorbitant, qu'une lettre d'explications fut adressée le 19 décembre 1670 ² à tous les ambassadeurs français à

¹ Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34, *Mélanges de Philibert Delamare*, article 1603.

² *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. IV, p. 624 ; Appendice pièce n° IX. Cette lettre, publiée d'abord dans une brochure du temps, est authentique. Elle se trouve aux Archives des Affaires étrangères, France, vol. 192, pièce n° 150.

l'étranger. Ajoutons que, d'après Racine¹, le récit de Saint-Simon serait vrai dans tous ses détails.

Trois lettres de madame de Montespan à cet étrange personnage (les seules qui soient parvenues jusqu'à nous), ne jettent malheureusement sur les faits qui précèdent aucune lumière; elles prouvent seulement qu'à un moment donné, car elles ne sont pas même datées, madame de Montespan et Colbert faisaient cause commune auprès de Louis XIV en faveur de Lauzun.

30^e décembre [1669].

« Il y a si longtemps que je n'ai entendu parler de vous que je ne puis m'empêcher de vous demander des nouvelles de la disposition de votre esprit, car, pour vos affaires, ce seroit à moi à vous en instruire. M. Colbert promet des merveilles sur les mémoires qu'on lui a donnés, et j'ai cru lui avoir fait entendre que c'étoit une justice que l'on rendroit à tout le monde. Pour le reste, je ne puis rien vous dire de positif, mais j'ai un rayon d'espérance.

« Je souhaite que personne ² ne vienne à Versailles, car j'ai déjà vu des retours fâcheux en de pareilles

¹ *Œuvres ; Fragments historiques.*

² Probablement Louvois. — Un contemporain, Olivier d'Ormesson, dit ce qui suit dans son *Journal*, au sujet de la rupture du mariage de Lauzun: « L'on dit que M. Colbert y avoit pris part, qu'il s'étoit rallié avec madame de Montespan, avoit abandonné madame de La Vallière, et que toute cette cabale s'étoit formée contre M. de Louvois, ennemi de M. de Lauzun. » (*Journal*, t. II, p. 605.)

occasions, et ce que vous devez croire est que l'on n'oublie rien de ce qui peut vous être bon et que je fais beaucoup plus pour vous servir que je ne ferois pour moi-même. »

A Saint-Germain, à une heure [1670].

« M. Colbert est à Versailles, et je me dispois à l'aller chercher en sortant de table; mais, comme je parlois de mon voyage, le roi a dit qu'il y menoit la reine après dîner et qu'il n'y alloit que ce qui seroit dans son carrosse. Vraisemblablement, je devois avoir place, mais il n'y a point de règle sur ce qui a rapport à moi. Ainsi, il faut attendre jusqu'à demain au soir que doit revenir M. Colbert pour que je lui puisse parler, et comme vous croyez que Mademoiselle vous redemandera ses lettres, je vous les renvoie; mais, si vous pouvez les ravoir ou les garder, il seroit bon que vous me les renvoyassiez demain pour que je les y puisse montrer.

« Je comprends bien tout ce que vous me mandez, et vous devez croire que je pense et souhaite tout comme vous là-dessus. »

A Saint-Germain, ce vendredi 2 heures [1670].

« J'ai fait voir votre lettre et j'en ai parlé dès hier, de la part de Mademoiselle, pour avoir un ordre du Roi. Il m'a dit qu'il ne comprenoit pas quelle sorte d'ordre on vouloit qu'il donnât, parce qu'il falloit un lieu ou

une raison. J'ai écrit à Mademoiselle la même chose. Je vous en avertis afin que vous la déterminiez à ce que vous voudrez. M. Colbert n'arrivera que ce soir; je ne manquerai pas de lui faire voir votre lettre, et si tout cet embarras continue, j'irai un jour à Paris. Comme Mademoiselle le saura, vous le saurez aussi. »

Comment une si vive amitié fit-elle place à la haine la plus implacable? Les désappointements pour la charge de grand maître de l'artillerie suivirent-ils ceux du mariage? On ne sait. Le 25 mars 1671, le roi donnait à Lauzun un brevet d'entrée dans sa chambre, « de la même manière et aux mêmes heures que les premiers gentilshommes ¹. » Peu de temps après, Lauzun l'accompagnait en Flandre, et rien ne faisait prévoir une seconde disgrâce, quand, le 25 novembre 1671, une lettre de cachet l'envoya rejoindre Fouquet à Pignerol, avec injonction au gouverneur de le tenir sous bonne et sûre garde, jusqu'à nouvel ordre, sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce fût². Cela dura

¹ Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, V° Lauzun.

² On a vu que le marquis de La Fare faisait remonter à madame de Maintenon l'opposition de madame de Montespan au mariage de Mademoiselle avec Lauzun. D'après un autre contemporain, Segrais, c'est encore madame de Maintenon qui l'aurait décidée à le faire enfermer en la mettant en garde contre les mauvais offices qu'il pourrait lui rendre pendant qu'elle serait à Versailles et lui à l'armée auprès du roi. « Madame de Montespan, dit Segrais, effrayée par les sujets de crainte que madame de Maintenon venoit de lui dire, lui demanda quel remède on pourroit y apporter. Elle répondit que c'étoit de le faire arrêter, et qu'elle en avoit un beau prétexte en représentant au roi toutes les in-

onze ans. Une curieuse correspondance de Louvois nous initie aux incidents divers de cette longue captivité, aux tentatives d'évasion du prisonnier, à ses maladies, à ses colères incessantes. « Il ne faut pas que vous vous inquiétiez des emportemens qu'il peut avoir contre vous, écrit le ministre à Saint-Mars, le 9 février 1672. Pourvu que vous suiviez bien les intentions du roi, ne vous mettez pas en peine des ressentimens que vos prisonniers pourroient avoir contre vous, s'ils venoient à être mis en liberté. » Privé de toutes nouvelles, d'encre, de papier, réduit à lui-même dans un donjon où le jour n'arrivait que par en haut, le favori de la veille expiait durement ses insolences. Le 12 décembre suivant, Louvois daigna l'informer, sur ses plaintes réitérées, qu'il donnait ordre de le traiter « avec tout le respect dû à sa naissance et à son rang. » Il le prévenait aussi qu'on avait mis en sûreté l'or et les pierreries trouvées chez lui, « après en avoir ôté les portraits que le roi n'avoit pas jugé à propos que l'on vit¹. » Malgré les égards qu'on

dignités dont elle savoit que M. de Lauzun la chargeoit tous les jours, et qu'il n'en falloit pas davantage pour obliger le roi de la délivrer d'un ennemi si redoutable. Elle fit ses plaintes, et M. de Lauzun fut arrêté. » (*Mémoires, anecdotes*). Madame de Montespan invoqua-t-elle l'audacieuse indiscrétion de Lauzun? On pourroit le supposer à la dureté de la punition.

¹ Madame de Sévigné parle (23 décembre 1671) de ces portraits, et il faut voir comment. On en jugera par cet extrait, car il est difficile de tout citer. « On a trouvé, dit-on, mille belles merveilles dans les cassettes de M. de Lauzun, des portraits sans compte et sans nombre, des nudités,

lui avait promis et qui n'excluaient pas une excessive prudence, les colères de Lauzun continuèrent jusqu'à la fin et lassèrent souvent la patience du gouverneur. Le 20 mars 1673, Louvois permit qu'on lui fit venir les perruques qu'il demandait, mais à condition de ne les lui remettre « qu'après les avoir bien examinées. » Sollicitude touchante de la part d'un ministre si occupé! Plus tard, il autorisa un confesseur, mais il faut voir avec quel luxe de précautions. Le nom de Mademoiselle, qui se retrouve deux fois dans les nombreuses lettres de Louvois, n'amène aucune révélation. « Il ne faut rien répondre, écrit-il le 16 mars 1676, à M. de Lauzun sur toutes les questions qu'il vous fait concernant Mademoiselle. » Un an après, une sœur et un frère du prisonnier obtinrent la permission de l'aller voir, assistés d'un avocat, pour des affaires de famille. L'instruction de Louvois porte qu'il leur est défendu de lui donner aucun papier, de lui parler bas, de l'entretenir d'autres affaires que de celles de sa maison, particulièrement, ajoute Louvois, « de mademoiselle de Montpensier, sous quelque prétexte que ce puisse être. » La captivité de Lauzun finit plus étrangement encore qu'elle n'avait commencé. Un jour, le 12 avril 1681, Louis XIV chargea un sous-lieutenant de

une sans tête, une autre les yeux crevés... des cheveux grands et petits... Mais je n'en voudrais pas jurer, car vous savez comme on invente dans ces occasions. » (*Lettres*, édit. Hachette, t. II, p. 440.) On voit, par la lettre de Louvois, que madame de Sévigné n'était pas trop mal informée. Ne pensait-elle pas en écrivant à la cassette de Fouquet?

sa première compagnie de mousquetaires, d'aller le chercher à Pignerol ¹. Conduit à Bourbon sous bonne escorte, il y rencontra madame de Montespan qui lui offrit la liberté, à condition de renoncer à la donation que Mademoiselle lui avait faite du comté d'Eu, du duché d'Aumale, et de céder ces grandes terres ainsi que la principauté de Dombes au duc du Maine. Mais Lauzun refusa avec indignation, et fut enfermé au château de Chalon-sur-Saône.

Quelques mois après, madame de Montespan était encore à Bourbon, où elle perdit une de ses filles ². Lauzun y fut ramené, la vit de nouveau, et, pour être libre, souscrivit à tout. Deux lettres, l'une de Louis XIV à Colbert, l'autre de madame de Montespan à Lauzun, prouvent qu'elle avait demandé pour lui, au mois de septembre 1681, une faveur qui fut refusée. On peut conclure de l'engagement qu'il dut prendre de séjourner, sans en pouvoir sortir, dans celle des quatre villes

¹ Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson et de Lauzun*, t. I, *passim*. — Les lettres originales de Louvois sont aux Archives de l'Empire, K, 120 A. On a les minutes au Dépôt de la guerre.

Le reçu délivré par le sous-lieutenant Maupertuis, à la décharge du gouverneur de la citadelle, mérite d'être cité : — « Monsieur de Saint-Mars ma remis entre les mains monsieur le conte de Lautzun suivant l'ordre que ge luy en é a porté du Roy à Pignierolle ce vinté deux ziesme avril mille six sans quatre vint é eun. — *Maupertuis*. »

Voir, au sujet de l'ordre donné à Maupertuis et de la part que prit madame de Montespan à cette triste affaire, les *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, p. 441 et suiv.

² Mademoiselle de Tours, morte le 15 septembre 1681.

de Nevers, Amboise, Tours ou Bourges, qu'il préférerait, que c'était la permission de faire sa cour au roi. On le dédommagea, l'année suivante, d'une autre manière, en l'inscrivant pour 285,000 livres sur l'état des dépenses secrètes, et en rétablissant sa pension de 6,000 livres, dont l'arriéré, pendant ses onze ans de prison à Pignerol, lui fut intégralement payé¹. Quoi qu'il en soit, et c'était l'essentiel, Lauzun avait renoncé, au profit du duc du Maine, aux biens immenses que mademoiselle de Montpensier lui avait donnés en vue de leur mariage. Il y a, dans l'histoire du despotisme et du bon plaisir, des milliers de faits plus lamentables; on

¹ Voici les chiffres officiels d'après l'*État de comptant des restes de 1682* :

| | |
|--|-----------------|
| Au sieur de Lauzun, pour et au lieu de sa pension de 1682. | 6,000 livres. |
| Au sieur de Lauzun, pour sa pension, pendant onze années, du 1 ^{er} janvier 1671 au 31 décembre 1681. . . | 66,000 |
| Au sieur de Lauzun, pour la solde des officiers des gardes du corps pendant l'année 1672. | 12,950 |
| Au sieur de Lauzun, pour somme restant due de la gratification de 500,000 livres à lui accordée pour l'année 1671. | 200,000 |
| Total. | 284,950 livres. |

L'*État de comptant des six premiers mois de 1680*, contenait les allocations suivantes :

| | |
|---|----------------|
| Au sieur de Saint-Mars, capitaine de la compagnie d'infanterie, qui sert à la garde du sieur de Lauzun. . | 50,000 livres. |
| Au sieur de Saint-Mars, pour fournitures faites aux sieurs de Lauzun et Fouquet. | 9,232 |

(Bibl. imp. Mss, Nouvelles acquisitions.)

n'en trouverait guère de plus odieux. Ajoutons, pour en finir avec Lauzun, qu'il eut un retour de faveur, et qu'au mois de mai 1692, Louis XIV le créa duc à la considération de la reine d'Angleterre, et en même temps, porte le brevet, « pour satisfaire son inclination de l'élever aux dignités convenables à sa naissance et à ses services¹. » Madame de Montespan n'avait-elle pas raison de dire à mademoiselle de Montpensier se désolant, en 1681, de ce que la faveur ne revenait pas assez vite à cet indigne époux : « A la cour, il faut toujours prendre; tout vient l'un après l'autre². » Sage maxime, et de tous les temps !

¹ Pinart. *Chronologie militaire*; Déclaration royale. — On sait que le vieux lion épousa en 1695, à l'âge de 62 ans, mademoiselle de Lorges, âgée de 16 ans.

² *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. IV, p. 456.

CHAPITRE III

Louis XIV va voir madame de Montespan au château de Livry, près Lagny, avant d'ouvrir la campagne de 1672. — Pourquoi il en revint si précipitamment. — Légitimation de leurs enfants naturels. — Singuliers considérants invoqués pour la légitimation de ceux de la duchesse de La Vallière. — Manque d'égards envers la reine. — Celle-ci est obligée de recourir à madame de Montespan pour obtenir les choses qu'elle désire. — Promenades avec les trois reines. — Les revues. — Anecdote racontée par la princesse Palatine. — Madame de Montespan mieux logée que la reine au château de Versailles. — Colbert intermédiaire de la correspondance amoureuse du roi. — Lettre que lui écrit Louis XIV à l'occasion de pierreries refusées par madame de Montespan. — Château de Clagny. — Lettres écrites à ce sujet par le roi à Colbert en 1674 et 1675. — Recommandation de n'épargner aucune dépense. — La reine va voir à Clagny madame de Montespan et un de ses enfants malade. — Description du château et des jardins par madame de Sévigné.

Le prisonnier de Pignerol, ses découragements, ses tristesses et ses légitimes colères, nous ont fait avancer les événements. Revenons à la cour où, quelles que fussent les illusions de Lauzun sur le vide qu'il croyait y avoir laissé, son souvenir était bien près de s'effacer. Déjà vieille de cinq ans, la passion du roi pour madame de Montespan semble encore dans sa période ascendante.

Un incident recueilli par les nouvellistes marqua les premiers jours du mois de mai 1672. Louis XIV allait partir pour cette campagne de Flandre, si bien commencée et qui finit si mal, grâce à Louvois. La lutte paraissant devoir être sérieuse, il ne menait avec lui ni la reine, ni la maîtresse en titre. Mais comment rompre, ne fût-ce que pour un temps, des attaches si fortes? L'heure de la séparation fut au moins retardée le plus possible, et madame de Montespan alla attendre le roi près de Lagny, au château de Livry¹. Il fit un détour pour la rejoindre. « Il y fut deux heures, dit madame de Sévigné; on croit qu'il y vit ses enfans pour la première fois. La belle y est demeurée avec des gardes et une de ses amies². » C'est dans ce château qu'elle mit au jour le comte de Vexin. Les résultats de la campagne sont connus. La princesse Palatine attribue le retour précipité du roi à son impatience de revoir madame de Montespan, mais elle avait ses motifs d'animosité, contre la favorite³ qu'elle charge de tous les crimes. On eut, l'année d'après, une preuve non équivoque de l'attachement et de la despotique autorité de Louis XIV. Des lettres patentes du 20 décembre 1673 légitimèrent le duc du Maine, le comte de Vexin et mademoiselle de Nantes, légitimations scandaleuses contre

¹ Cette terre s'appelait le Genitoy. Elle appartenait à Louis Sanguin, seigneur de Livry, premier maître d'hôtel du roi.

² Lettre du 4 mai 1672, à madame de Grignan.

³ Le mariage du duc de Chartres, son fils, avec une des filles légitimées du roi et de madame de Montespan.

lesquelles le parlement, réduit au silence, n'osa protester, et que suivirent plus tard celles de mademoiselle de Tours, de mademoiselle de Blois et du comte de Toulouse.

Quelle raison alléguait Louis XIV pour colorer un acte si contraire à la morale et aux lois, pour justifier un si pernicieux exemple? Lorsqu'en 1667, au moment d'abandonner mademoiselle de La Vallière, il érigea un duché-pairie en sa faveur, avec réversibilité sur mademoiselle de Blois, leur fille naturelle, il avait dit naïvement : « Les bienfaits que les rois exercent dans leurs États étant la marque extérieure du mérite de ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge des sujets qui en sont honorés, nous avons cru ne pouvoir mieux exprimer dans le public, l'estime toute particulière que nous faisons de la personne de notre chère et bien-aimée et très-féale Louise-Françoise de La Vallière, qu'en lui confiant les plus hauts titres d'honneur qu'une affection très-singulière, excitée dans notre cœur par une infinité de rares perfections, nous a inspirée depuis quelques années en sa faveur. Et quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avons de l'élever plus tôt dans un rang proportionné à notre estime et à ses bonnes qualités, néanmoins l'affection que nous avons pour elle et la justice ne nous permettent plus de différer les témoignages de notre reconnoissance pour un mérite qui nous est si connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de notre tendresse pour Marie-Anne, notre fille

naturelle, dans la personne de sa mère¹...» Moins expansif à l'occasion de la légitimation du duc du Maine, du comte de Vexin, et de mademoiselle de Nantes, Louis XIV se contenta de prétexter « la tendresse que la nature lui donnoit pour ses enfans et beaucoup d'autres raisons qui augmentoient considérablement en lui ces sentimens². » On comprend les faussemens de sens moral, les violations de toute règle, que de pareilles manifestations comportaient. Quant aux outrages publics et intimes faits à la reine, ils ne se comptaient plus. Avait-elle une grâce à demander? Il lui fallait s'adresser à madame de Montespan, et c'est ainsi qu'elle obtint de conserver à son service une Espagnole qu'il était question de lui ôter. « La reine est ravie, écrit à ce sujet madame de Sévigné, et dit qu'elle n'oubliera jamais cette obligation. » Ses filles d'honneur inspirèrent-elles quelque ombrage? On peut le supposer. « Il est certain, écrit encore madame de Sévigné, que *Quanto* a trouvé que c'étoit une hydre que cette chambre des filles; le plus sûr est de la couper. » Et les filles de la reine furent renvoyées. Saint-Simon a raconté les promenades du roi avec les *trois reines*, dans le même carrosse, et les revues données en divertissement à la favorite³. Madame de Sévigné y pensait sans

¹ *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, t. II, Appendice, p. 208.

² *Collection des Anciennes lois françaises*, par Isambert et de Crusy, t. XIX, p. 124.

³ Citons, à ce sujet, mais sous toutes réserves, une anecdote racontée par la princesse Palatine : « Madame de Montespan assistoit une fois à

doute, quand elle disait de la cour : « En ce lieu-là, on n'aime pas le bruit, si on ne le fait¹. » Une autre fois, le 27 juillet 1676, elle raconte ce qu'elle a vu à Versailles : « A six heures, on monte en calèche, le roi, madame de Montespan, Monsieur, madame de Thianges et la bonne madame d'Heudicourt sur le strapontin²... La reine étoit dans une autre voiture avec les princesses. » Tant que la cour habita le château de Saint-Germain, les architectes eurent ordre d'obéir à tous les caprices de madame de Montespan, et l'un d'eux informait un jour Colbert qu'elle étoit fort satisfaite « du jet d'eau qu'on venoit d'établir au milieu des jardins de l'un des balcons de sa chambre³. » Quand, en 1676, Versailles fut terminé, on distribua les appartements. Or, un plan du palais dressé par Le Nôtre constate que la reine eut onze pièces au deuxième étage, tandis que vingt pièces au premier étoient attribuées

une revue. Quand elle fut auprès des soldats allemands, ils se mirent à crier : *Königs-hure, hure!* Le soir, le roi lui demanda comment elle avoit trouvé la revue. Elle répondit : « Parfaitement belle; je trouve seulement que les Allemands sont trop naïfs d'appeler toutes choses par leur nom, car je me suis fait expliquer ce qu'ils disoient. » (*Corresp. complète*, t. I, p. 249.)

¹ Lettre à sa fille, du 8 janvier 1674.

² Bonne de Pons, marquise d'Heudicourt. Très-belle, très-spirituelle, très-galante. Tombée en disgrâce pendant quelque temps pour ses commérages sur le roi et madame de Montespan, elle rentra en faveur grâce à madame de Maintenon, qui l'avoit connue chez le maréchal d'Albret, dont elle étoit parente. Morte le 24 janvier 1709, à 65 ans.

³ Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, fol. 166 bis, fol. 529. — Un contrôleur des bâtiments, Louis Petit, disoit : « J'ai fait travailler tous ces jours passés, et fait veiller jusques après minuit, aux ou-

à madame de Montespan, alors dans tout l'éclat de son empire et de son crédit¹.

Plusieurs lettres de Louis XIV à Colbert témoignent de cet empire qui ne connaissait plus d'obstacles. On a déjà vu le secrétaire d'État de la guerre s'occupant du logement des maitresses. Que de fois, le contrôleur général, ce grave et muet personnage que les contemporains appelaient *le Nord, l'homme de marbre (vir marmoreus)*, et que madame de Sévigné n'abordait qu'en tremblant, fut obligé, bon gré mal gré, de jouer un rôle dans les amours du roi ! Qui ne sait les voyages à Chaillot pour en ramener mademoiselle de La Vallière, dont madame Colbert élevait les enfants ? On se souvient enfin de ses lettres relatives au marquis de Montespan. D'autres dépêches du roi à son ministre prouvent que celui-ci lui servait d'intermédiaire pour sa correspondance avec la maitresse nou-

vrages que Sa Majesté a ordonné de faire chez madame de Montespan, lesquels ont été achevés hier au soir. Le roi et madite dame sont fort contens de mes soins.

« Madame de Montespan m'a ce matin (6 décembre 1673) chargé de dire à Monseigneur (Colbert) qu'elle souhaiteroit fort d'avoir de l'eau dans ses nouvelles cuisines, et même en a depuis parlé à madame Colbert pour le dire à Monseigneur. »

¹ Bibl. imp. cabinet des estampes. *Plan du palais de Versailles, Saint-Germain*, etc. D'autre part, on lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 5 décembre 1684, que madame de Montespan occupait à Versailles, au rez-de-chaussée, un appartement appelé d'abord *appartement des bains*, que Louis XIV lui donna, après en avoir fait ôter beaucoup de marbre et l'avoir fait parqueter. Il y avait eu évidemment dans l'intervalle, c'est-à-dire vers 1680, quand l'étoile de madame de Maintenon eut tout éclipsé, un changement d'appartements.

velle, pendant qu'ils étaient séparés. « Il faut rendre les lettres que je vous envoie, lui écrivait-il de Metz le 31 août 1673, et particulièrement celles où il n'y a rien dessus, qui s'adressent à la personne que je vous ai recommandée en partant; vous m'entendez bien. » L'année d'après, le roi était à Dôle. La lettre suivante qu'il écrivit au ministre des confidences intimes nous fait voir madame de Montespan refusant avec habileté ce que, selon toute apparence, elle souhaitait le plus.

« Madame de Montespan ne veut pas absolument que je lui donne des pierreries; mais, afin qu'elle n'en manque pas, je désire que vous fassiez travailler à une petite cassette bien propre, pour mettre dedans ce que je vous dirai ci-après, afin que j'aie de quoi lui prêter à point nommé ce qu'elle désirera. Cela paroît extraordinaire, mais elle ne veut point entendre raison sur les présens. Il y aura dans cette cassette un collier de perles que je veux qui soit beau, deux paires de pendans d'oreilles, l'une de diamans, que je veux qui soient beaux, et une de toutes pierres; une boîte et des attaches de diamans, une boîte et des attaches de toutes pierres, dont les pierres se pourront lever à toutes deux; il faut avoir des pierres de toutes couleurs pour en pouvoir changer. Il faut aussi une paire de pendans d'oreilles de perles.

« Il faut aussi quatre douzaines de boutons dont on changera les pierres du milieu; le tour étant de petits

diamans, tout ira bien dessus. Il faut des pierres préparées pour cela.

« Je vous dis ceci de bonne heure, afin que vous y fassiez travailler à loisir, et que ce qui doit être beau le soit, et ce qui doit être propre soit fait avec soin. Je pourrai me servir quelquefois de ces pierreries à autre chose, si elles y sont propres; car cette cassette sera toujours prête pour que j'en puisse tirer ce que je jugerai à propos. Il faudra faire quelque dépense à cela; mais elle me sera fort agréable, et je désire qu'on la fasse sans se presser. Mandez-moi les mesures que vous prendrez pour cela, et dans quel temps vous pourrez avoir tout¹. »

Il fallait à une divinité pareille un séjour digne d'elle et qui ne fût pas trop éloigné de l'Olympe. Elle n'en trouva pas d'assez beau, et, sur un désir de l'enchantresse, Louis XIV décida qu'elle aurait, à la porte même de Versailles, à Clagny, un palais dont Mansart fut chargé de dresser le plan². Le 22 mai 1674, Colbert l'envoyait au roi, après plusieurs remaniements. « Votre fils m'a remis le plan pour la maison de Clagny,

¹ Lettre du 9 juin 1674.

² Le duc de Luynes raconte que Louis XIV avait fait construire pour madame de Montespan une petite maison à Clagny; mais elle n'en fut pas contente, dit au roi que cela ne pouvait être bon que pour une fille d'opéra, la fit abattre, et se fit bâtir le château de Clagny. (*Mémoires*, t. IX, p. 255.) — La terre et seigneurie de Clagny appartenaient précédemment à l'Hospice des incurables de Paris, de qui Louis XIV les avait achetées en 1665. (M. J. A. Le Roi, *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV.*)

lui écrivit Louis XIV, je ne réponds rien encore là-dessus, car je veux savoir la pensée de madame de Montespan¹. » Puis, le 12 juin : « J'ai ordonné à votre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny, et de vous dire qu'après l'avoir vu avec madame de Montespan, nous l'approuvons tous deux, et qu'il falloit commencer à y travailler; je crois qu'on aura déjà commencé. J'approuve votre pensée sur ce que vous proposez de faire cette année par votre lettre du 5; vous la suivrez donc tout à fait et y ferez travailler sans perdre un moment de temps. Madame de Montespan a grande envie que le jardin soit en état d'être planté cet automne; faites tout ce qui sera nécessaire pour qu'elle ait cette satisfaction et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela². »

Dès que la *pensée* de madame de Montespan avait été connue, Mansart s'était en effet mis à l'œuvre. Nous admirons la rapidité des constructions nouvelles; Versailles, Clagny, Marly, montrent que les architectes du dix-septième siècle improvisaient aussi vite et mieux, on peut l'affirmer, que ceux d'aujourd'hui. Le château de Clagny a par malheur succombé ainsi que tant d'autres devant la ligne droite, et l'œuvre de Mansart n'existe plus que dans les livres³. Situé comme celui de Ver-

¹ *Lettres de Colbert*, t. II, 1^{re} partie, Annexes, p. CCXLIII.

² *Lettres de Colbert*, t. V, section : *Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtimens*, lettre n° 121.

³ *Les plans, profils et élévations du château de Clagny*, par Michel Hardouin Mansart, 1680. — Au commencement du règne de Louis XVI,

sailles, il avait deux ailes en retour, une vaste cour en demi-lune, cinq perrons, une grande galerie représentant l'histoire d'Énée en plusieurs tableaux entremêlés de groupes. L'escalier d'honneur, d'une construction ingénieuse et hardie, menait à un spacieux vestibule, et de là au grand salon contigu à deux appartements ouvrant sur une chapelle par des tribunes. Une magnifique orangerie, pavée de marbre, complétait les dépendances¹. Du milieu de son armée où il était depuis le mois de mai 1675, Louis XIV suivait les travaux de Clagny avec un intérêt particulier et multipliait les ordres à Colbert.

« *Au camp sur la hauteur, devant Huy, le 15 mai 1675.*

— « ... J'è suis très-aise que vous ayez acheté des orangers pour Clagny. Continuez à en avoir des plus beaux, si madame de Montespan le désire.

« *Camp de Gembloux (près Mons), 28 mai.* — Madame de Montespan m'a mandé que vous avez donné ordre qu'on achète des orangers et que vous lui demandez toujours ce qu'elle désire. Continuez à faire ce que je vous ai déjà ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure... »

Le comte d'Angivilliers, directeur des bâtiments du roi, fit construire sur le terrain qu'occupait autrefois le château de Clagny, un nouveau quartier, composé de dix-huit rues bien alignées, bien tristes, et traversé par les deux boulevarts du Roi et de la Reine. (*Les rues de Versailles*, par M. Le Roi, 2^e édit. p. 4.)

¹ *Aroh. curieuses de l'histoire de France*, par Cimber et Danjou; *Vie de J. B. Colbert*, 2^e série, t. IX, p. 28.

« *Camp de Latines, 5 juin.* — Je vois, par ce que vous me mandez, que l'assemblée du clergé commence très-bien. Faites ce qui dépendra de vous pour qu'elle finisse bientôt. Continuez à faire ce que madame de Montespan voudra, et me mandez quels orangers on a portés à Clagny, car elle me mande qu'il y en aura, et je ne sais lesquels ce sont. »

« *Camp de Latines, 8 juin.* — La dépense est excessive, et je vois par là que pour me plaire, rien ne vous est impossible. Madame de Montespan me mande que vous vous acquittez fort bien de ce que je vous ai ordonné, et que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose; continuez à le faire toujours. Elle me mande aussi qu'elle a été à Sceaux, où elle a passé agréablement la soirée. Je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ai assurée que madame de Chevreuse et madame Colbert l'y recevraient de bon cœur¹. Je suis assuré que vous en ferez de même. Je serai très-aise qu'elle s'amuse à quelque chose, et celles-là sont très-propres à la divertir. Confirmez ce que je désire. Je suis bien aise de vous le faire savoir,

¹ Louis XIV se trompait, du moins en ce qui concernait madame de Chevreuse. On lit dans les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* : « Madame de Montchevreuil, madame la princesse d'Harcourt et madame la comtesse de Gramont, mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers n'avoient jamais pu se résoudre à faire leur cour à madame de Montespan, malgré l'alliance que M. Colbert avoit faite de sa troisième fille avec M. le duc de Mortemart, neveu de madame de Montespan, et le goût que ces dames avoient pour la cour. » (Bibl. du Louvre. Mss. 325, f. 152.)

afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser¹. »

Madame de Sévigné complète, avec son tour d'esprit inimitable, ces curieux détails. A l'époque même où Louis XIV donnait à Colbert les instructions qu'on vient de lire, la triomphante beauté était déjà établie dans son palais, où la reine allait voir le jeune prince de Vexin, un peu malade, et, pour distraire la mère de ses ennuis, l'emmenait avec elle à Trianon. « Il y a des dames, écrit madame de Sévigné, qui ont été à Clagny ; elles trouvèrent la belle si occupée des ouvrages et des enchantemens que l'on fait pour elle, que pour moi, je me représente Didon qui fait bâtir Carthage... » Puis, le 3 juillet : « Vous ne sauriez vous représenter le triomphe où elle est, au milieu de ses ouvriers, qui sont au nombre de douze cents. Le palais d'Apollidon², et les jardins d'Armide en sont une faible description. La femme de son ami solide (la reine) lui fait des visites, et toute la famille tour à tour. » Ce n'étaient encore là que des peintures sur oui-dire. Le 7 août suivant, madame de Sévigné raconte ce qu'elle a vu : « Nous fûmes à Clagny, que vous dirai-je ? C'est le palais d'Armide. Le bâtiment s'élève à vue d'œil ; les jardins sont faits. Vous connoissez la manière de Le Nôtre ; il a laissé

¹ *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 553, 535, 536. — Cabinet de M. le duc de Luynes.

² Dans l'*Amadis des Gaules*. Apollidon était l'architecte d'un château magique où l'on voyait l'*arc des loyaux amans*, la *chambre défendue*, etc.

un petit bois sombre qui fait fort bien ; il y a un bois d'orangers dans de grandes caisses ; on s'y promène ; ce sont des allées où l'on est à l'ombre, et pour cacher les caisses, il y a des deux côtés des palissades à hauteur d'appui, toutes fleuries de tubéreuses, de roses, de jasmîns, d'œillets ; c'est assurément la plus belle, la plus surprenante et la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer ; on aime fort ce bois. » Madame de Sévigné parle dans une autre lettre de deux mille écus employés à acheter les tourterelles les plus passionnées, les truies les plus grasses, les vaches les plus pleines, les moutons les plus frisés et les oisons les plus oisons¹.

¹ Tout cela coûta, en y comprenant les terres de Clagny et de Glatigny, dont le prix d'achat s'élevait à 405,502 livres, la somme de 2,861,728 livres, 7 sous, 8 deniers. (*Les rues de Versailles*, par M. Le Roi, p. 6.) On comprend que Louis XIV ait trouvé *la dépense excessive*.

Ajoutons qu'à cette même époque, le budget de la marine ne dépassait guère 12 millions. Et l'on sait les merveilles de la marine sous Colbert ! Plus tard, en 1684, Louis XIV fit don de Clagny au duc du Maine. (*Mémoires du marquis de Sourches*.) On a vu ce qu'en fit sous Louis XVI le comte d'Angivilliers : il le rasa.



CHAPITRE IV

Un prêtre de Versailles refuse l'absolution à madame de Montespan. — Il est approuvé par Bossuet. — Celui-ci et Bourdaloue s'efforcent de faire cesser le scandale de sa liaison avec le roi. — Sermons violents de Bourdaloue. — Louis XIV fait conseiller à madame de Montespan par Bossuet de se retirer à Paris. — Irritation qu'elle en éprouve. — Tristesse du roi. — Entrevues publiques à Clagny avant son départ pour l'armée. — Exhortations et conseils courageux de Bossuet pour porter le roi à persévérer. — Il lui fait connaître la misère des provinces. — Le roi revient sur sa résolution. — Correspondance clandestine avec madame de Montespan. — Vaine démarche de Bossuet pour l'empêcher de reprendre son empire. — Le roi n'écoute rien. — Triomphe et tristesse de madame de Montespan. — Mécontentements, lassitudes, infidélités de Louis XIV. — Sa dureté envers les mères et les veuves d'officiers. — Les courtisans en sont tout surpris.

Le rôle de Bossuet dans le grand règne illustré par son nom a été étudié à des points de vue divers, et si des opinions excessives lui ont été reprochées en ce qui touche les rapports des peuples et des rois, on peut dire que, toujours, le plus noble caractère, la plus complète absence d'ambition¹, rehaussèrent encore un

¹ Voici pourtant ce qu'un correspondant de Colbert lui écrivait en 1662 (la pièce n'est pas signée), au sujet de Bossuet, alors âgé de 35 ans : « Attaché aux Jésuites et à ceux qui peuvent faire sa fortune, plutôt par intérêt que par inclination, car naturellement il est assez libre, fin.

génie qui n'avait pas eu de modèle et qui n'a pas été égalé. Une pieuse conspiration en tête de laquelle il se trouva naturellement placé, se forma, en 1675, pour arracher Louis XIV à des liens dont le scandale prolongé offensait tous les gens de bien. Un an auparavant, l'évêque de Condom (il ne fut appelé au siège de Meaux qu'en 1681) avait remporté une double victoire en décidant la duchesse de La Vallière à réaliser enfin son projet de retraite, et en obtenant pour elle, du roi et de madame de Montespan, la permission d'entrer aux Carmélites. Le choix d'un ordre aussi austère constituant en quelque sorte un reproche qui retombait sur la maîtresse régnante, bien plus coupable en raison du double adultère, de longues difficultés avaient

railleux, et se mettant fort au-dessus de beaucoup de choses. Ainsi, lorsqu'il verra un parti qui conduit à la fortune, il y donnera, quel qu'il soit, et il pourra servir utilement. »

Je dois à l'obligeance de M. C. Gérin la connaissance de ce document qu'il a trouvé dans un des 500 volumes des *Mélanges Colbert*. Je me hâte d'ajouter que la vie entière de Bossuet proteste contre ces insinuations malveillantes, et que, s'il avait eu l'ambition qu'on lui prête, sa conduite eût été tout autre. Il n'y a sur ce point qu'un mot à dire. Qui aurait pu, avec plus de droits que lui, prétendre à tous les honneurs de l'Église? Et pourtant, il est resté simple évêque d'un diocèse de troisième ou de quatrième ordre. On cherchait déjà, en 1662, un précepteur pour le Dauphin. Voici comment Nicolas Colbert, depuis évêque de Luçon, écrivit à son frère en lui signalant Bossuet : « Il prêche une morale austère, mais qui est bien chrétienne; ceux qui le connaissent disent qu'il vit comme il prêche. Il m'a paru, en toutes occasions, avoir beaucoup d'esprit, et je sais qu'il a bien de la vertu. Sa physionomie ne trompe pas, car elle est fort spirituelle. Il a l'air modeste, gai, revenant. Enfin, je n'ai rien vu en lui que de bon... » (*Lettres de Colbert*, t. V, appendice.)

entravé cette sainte détermination ; mais la persévérance de la maîtresse délaissée et les instances de Bossuet avaient fini par les surmonter ¹.

Il s'agissait maintenant d'un triomphe bien plus difficile, et l'affaire bientôt connue de toute la cour avait pris les proportions d'un événement. Le jeudi de la semaine sainte (11 avril 1675), madame de Montespan éprouva un refus d'absolution de la part d'un humble prêtre de Versailles, et le prêtre fut approuvé par son curé ². Élevée dans un couvent, et, si l'on doit croire madame de Caylus, fidèle en tout temps aux pratiques religieuses, madame de Montespan avait une fois répondu à la duchesse d'Uzès, étonnée de certains scrupules : « Faut-il, parce que je fais un mal, faire tous les autres ? » Le refus qu'elle venait d'essuyer ne pouvait que la blesser vivement, et elle se plaignit au roi, qui consulta Bossuet ; mais celui-ci répondit que, « dans des circonstances semblables, une séparation entière, absolue, étoit une disposition indispensable pour être admis à la participation des sacrements... » Forcé de reconnaître que le prélat avait raison, Louis XIV pro-

¹ Voir notre étude sur la duchesse de La Vallière, *loc. cit.* — Voir aussi un volume plein de faits et de détails très-peu connus : *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour*, par M. Floquet, p. 473.

² Le prêtre s'appelait Lécuyer, et le curé Thibaut. — Trois ans auparavant, Louis XIV avait communiqué à Pâques. On lit dans les registres de la paroisse de Saint-Germain de l'année 1672 : « Le samedi 16 d'avril, veille de la fête de Pâques, le roi fit sa communion en l'église paroissiale. » (*Précis historique de Saint-Germain-en-Laye*, par Lorot et de Sivry, p. 188.)

mit tout ce qu'on voulut. Déjà, depuis plusieurs années, ses oreilles avaient dû s'accoutumer à des avertissements sévères, car, dans les avens et les carêmes qu'il prêchait à la cour, Bourdaloue ne lui ménageait pas les vérités les plus fortes¹. A l'époque où nous sommes, le courageux prédicateur blâmait les légèretés criminelles qui détruisent et anéantissent l'effet de tous les dons de Dieu, les inégalités et les circonstances qui rendent suspectes nos ferveurs et nos vertus mêmes, la facilité malheureuse à reprendre le cours du mal, les découragements, les déplorables vicissitudes de relâchement et de zèle, de pénitence et de rechute, de vie et de mort. Retournant sans pitié le fer dans la plaie, Bourdaloue avait demandé à son auditoire « si le divorce fait avec la chair et avec le monde étoit semblable aux ruptures de ces âmes passionnées qu'on voit, après bien des éclats, bien des dépits, bien des reproches, revenir à de nouveaux engagements et s'attacher l'une à l'autre plus étroitement et plus fortement que jamais... » — « N'avez-vous plus revu, disait-il encore, cette personne, écueil de votre fermeté et de votre constance? N'avez-vous plus recherché des occasions si dangereuses pour vous? » Allant directement au roi lui-même, il s'écriait un autre jour, avec non moins d'éloquence que de vérité : « Ah! chré-

¹ Arrivé à Paris en 1669, Bourdaloue prêcha à la cour l'avent de 1670 et les carêmes de 1672, 1674, 1675, 1680, 1682. — On est surpris que sa vie, son caractère, son talent n'aient pas encore été le sujet d'une étude développée.

tiens, combien de conversions votre seul exemple ne produiroit-il pas ? Quel attrait ne seroit-ce pas pour certains pécheurs découragés et tombés dans le désespoir, lorsqu'ils se diroient à eux-mêmes : Voilà cet homme que nous avons vu dans les mêmes débauches que nous, le voilà converti et soumis à Dieu. » — « Ce qui sauve les rois, disait-il dans le même sermon, c'est la vérité, et Votre Majesté la cherche, et elle aime ceux qui la lui font connoître, et elle n'auroit que du mépris pour qui-conque la lui déguiseroit; et, bien loin de lui résister, elle se fait gloire d'en être vaincue ¹... »

Ces portraits, dont les originaux étaient sous les yeux de tous et que chacun pouvait reconnaître, ces vérités à bride abattue, ces coups de tonnerre, produisirent l'effet attendu. *Le Grand Pan*, comme madame de Sévigné appelle encore Bourdaloue, pour sa force, sa chaleur, sa logique irrésistible, eut des accents et fit entendre des vérités dont Louis XIV avait été troublé ². Moins

¹ Sermons sur la *Persévérance chrétienne* et sur la *Résurrection de Jésus-Christ*, ce dernier prêché le jour de Pâques. Un autre sermon sur l'*Impureté* avait paru contenir des traits si forts, que Bourdaloue s'en excusa en quelque sorte dans le sermon suivant. — Languet de Gergy raconte, dans ses *Mémoires sur madame de Maintenon*, que le Père Bourdaloue étant allé, suivant l'usage, prendre congé du roi à la fin du carême, Louis XIV lui aurait dit : « Mon père, vous serez content de moi; j'ai renvoyé madame de Montespan à Clagny. — Sire, aurait répondu Bourdaloue, Dieu seroit bien plus content si Clagny étoit à quarante lieues de Versailles. » (*Mémoires*, etc. dans *la Famille d'Aubigné*, par M. Lavallée, p. 165.)

² Lettre du 25 novembre 1671. Madame de Sévigné revient souvent sur le compte de Bourdaloue, notamment dans sa lettre du 9 mars 1680 et dans celle du 28 mars 1689.

émue, et pour cause, madame de Montespan disait de lui « qu'il prêchoit assez bien pour la dégôûter de ceux qui prêchoient, mais non pas assez bien pour remplir l'idéal qu'elle avoit d'un prédicateur ¹. » D'autre part, pendant que le prédicateur de la cour frappait dans l'enceinte du temple et en public, ces coups violents, Bossuet, à qui ses fonctions de précepteur du Dauphin donnaient un accès fréquent auprès du roi, corroborait, dans des entretiens intimes, les avertissements partis de la chaire. Ce prince était arrivé à l'âge de trente-sept ans, et il semblait que les grandes passions de la jeunesse devaient être apaisées en lui. Il avait en outre été élevé par sa mère dans le respect des choses sacrées, et l'on remarquait qu'il avait fait exactement jusqu'alors, grâce à l'indulgence excessive de son confesseur, ses dévotions annuelles. On raconte enfin, qu'il ne manqua que deux jours en sa vie (encore était-ce à l'armée,) d'entendre la messe. Quoi qu'il en soit, la surprise des courtisans dut être grande, quand le bruit se répandit que, sur le point de partir pour l'armée, il avait résolu de ne pas y aller en état de péché mortel et chargé Bossuet de voir madame de Montespan pour la décider à quitter Versailles. Eh quoi ! un empire si bien établi, un ascendant auquel on n'avait jamais résisté, tant d'esprit, de beauté, une si longue habitude, les liens du sang les plus forts, tout cela croulerait ou perdrait son prestige sans aucun symptôme avant-coureur.

¹ M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* : Bourdaloue, t. IX, p. 218.

Quelques censeurs rigides auraient parlé, et il faudrait renoncer à cette direction suprême des fêtes et des plaisirs de la cour, à la domination presque absolue de celui qui pouvait tout¹ ! Ce n'était que trop vrai ; l'idole de la veille eut ordre de s'éloigner, et se rendit à Paris dans une maison écartée où l'évêque de Condom (c'est son secrétaire intime qui le raconte) allait en poste tous les soirs pour la disposer à une complète séparation. On devine les explications premières. « Elle l'accabla de reproches, rapporte l'abbé Le Dieu ; elle lui dit que son orgueil l'avait poussé à la faire chasser ; qu'il vouloit seul se rendre maître de l'esprit du roi. » Puis, toute cette colère s'étant bientôt brisée devant le calme inaltérable de Bossuet, « elle chercha à le gagner par des flatteries et des promesses ; elle fit briller à ses yeux les premières dignités de l'Église et de l'État². »

¹ On lit dans le livre I^{er} des *Mémoires* de Charles Perrault : « Louis XIV dit un jour en présence de MM. de Villeroy, le Tellier, de Lionne, du maréchal de Grammont, de M. Colbert et autres : — « Vous êtes tous mes amis, ceux de mon royaume que j'affectionne le plus, et en qui j'ai le plus de confiance. Je suis jeune, et les femmes ont ordinairement bien du pouvoir sur ceux de mon âge. Je vous ordonne à tous, que si vous remarquez qu'une femme, quelle qu'elle puisse être, prenne empire sur moi et me gouverne le moins du monde, vous ayez à m'en avertir. *Je ne veux qu'une vingt-quatre heures pour m'en débarrasser et vous donner contentement là-dessus.* » — Perrault ajoute que c'est Colbert qui lui fit transcrire ces paroles. A quelle époque furent-elles prononcées ? Probablement en 1665, pendant la faveur de la douce et inoffensive duchesse de La Vallière. Et songer que celui qui avait parlé de la sorte finit par épouser madame Scarron !

² *Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, t. II, p. 55, édit. de Versailles, 1814.

Tandis que, crainte de se compromettre avec les puissances, madame de Sévigné se tait sur ce sujet délicat, se contentant d'informer Bussy (10 mai 1675) « qu'il y auroit beaucoup de choses à dire, mais qu'elle n'en trouvoit pas une à écrire, » un parent du marquis de Feuquières lui écrivait de Paris, en déguisant les noms : « L'on doit vous avoir mandé la sortie de la cour de *Licidas* (madame de Montespan). Il est toujours à Paris, et les habiles prétendent que la chose est sans retour. Voilà ce qui fait la grande affaire. » Le même correspondant ajoutait le 11 mai, que « M. de Condom étoit le seul, hors les ministres, qui eût vu le roi depuis un mois¹. » Plus hardie que madame de Sévigné et le marquis de Pas, parce qu'elle étoit sans attaches officielles, madame de Scudéry avait écrit de son côté à Bussy-Rabutin : « Le roi et madame de Montespan se sont quittés, s'aimant, dit-on, plus que la vie, purement par principe de religion. On dit qu'elle retournera à la cour sans être logée au château et sans voir jamais le roi que chez la reine. J'en doute, ou du moins que cela puisse durer ainsi, car il y auroit grand danger que l'amour ne reprit le dessus. » Et le clairvoyant Bussy de répondre : « On ne remporte la victoire sur l'amour qu'en fuyant. »

En attendant, Bourdaloue, Bossuet, le Père de La Chaise

¹ *Lettres inédites des Feuquières*, t. III, p. 249 et 281 ; passages cités par M. Floquet, dans son *Étude sur Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour*, p. 504.

et, derrière eux, tout à fait dans l'ombre, une autre personne dont le nom devait remplir la seconde moitié du règne, avaient remporté une grande victoire. La décence et la morale étaient satisfaites. L'impérieuse maîtresse qui, après ses premiers scrupules, avait dépouillé toute retenue, et à l'opposé de celle dont elle avait pris la place, n'aimait dans le roi que la royauté, était exilée de la cour. A ce prix, Louis XIV put recevoir la communion, et la *Gazette de France* constate (13 avril 1675) qu'il fit ses Pâques le jeudi saint à la paroisse de Versailles. Ramenée à son tour par les exhortations de Bossuet, madame de Montespan s'était soumise et avait suivi l'exemple du roi. Un mois après, Louis XIV, au moment de partir pour la Flandre, l'avait autorisée à revenir à Clagny ; mais il était entendu que les relations coupables seraient rompues à jamais. Pour preuve de ces dispositions édifiantes, madame de Scudéry écrivit à Bussy le 15 mai, que le roi, dont le départ était fixé au lendemain, était allé deux fois à Clagny, et qu'il avait entretenu madame de Montespan dans un cabinet vitré où l'on pouvait les voir « *de la tête aux pieds*. » Madame de Scudéry ajoute, il est vrai, que les conversations avaient été *longues et tristes*¹.

L'œuvre commencée aurait-elle un succès durable ? L'absence et ses ardeurs ne rallumeraient-elles pas dans le cœur du roi un feu si brûlant encore et si mal

¹ *Correspondance de Bussy-Rabutin*, édit. Lalanne, t. III, p. 34.

éteint? Qui, dans cet esprit si peu habitué à obéir, l'emporterait de la religion ou de l'amour? Grand sujet de doute qui faisait l'objet de bien des entretiens. Le Père de La Chaise, qui avait, disait-on, refusé courageusement l'absolution au roi¹ et qui l'accompagnait à l'armée, devait lui donner du cœur contre son cœur. D'autre part, Bossuet à qui il avait commandé de lui écrire, ne manqua pas à sa mission. Il n'était pas, comme il l'a dit magnifiquement d'après Ézéchiël, « de ces docteurs qui, dans leur malheureuse et inhumaine complaisance, dans leur pitié meurtrière, portent des coussins sous les coudes des pécheurs et cherchent des couvertures à leurs passions². » A l'occasion de la Pentecôte, où Louis XIV et madame de Montespan communierent de nouveau, à cent lieues de distance³, il revint sur la parole donnée et la rappela fortement. Le roi ne serait pas véritablement converti s'il n'ôtait de son cœur, non-seulement le péché, mais la cause du péché, et s'il n'allait jusqu'à la racine. Plus l'ouvrage était long et difficile, plus il y fallait travailler. Se croirait-il assuré d'une place rebelle, tant que l'auteur des mou-

¹ *Mémoires de Languet de Gergy, loc. cit.* p. 168.

² *Œuvres complètes*, t. XI, p. 20 (édit. de Versailles). *Oraison funèbre de M. Cornet. — Ézéch.* xiii, 18.

³ Lettre de madame de Sévigné, du 7 juin 1675 : « Le roi a fait ses dévotions à la Pentecôte. Madame de Montespan les a faites de son côté; sa vie est exemplaire; elle est très-occupée de ses ouvriers, et va à Saint-Cloud, où elle joue à l'hoca. »

Le hoca était un jeu de hasard introduit en France par Mazarin. Il se jouait sur une table divisée en trente compartiments.

vements y serait en crédit? De même, son cœur ne serait jamais paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent qui l'en avait si longtemps séparé, y régnerait. C'est ce cœur cependant que Dieu demandait, et le roi savait en quels termes. « Mes paroles, écrivait une autre fois Bossuet, ont fait verser à madame de Montespan beaucoup de larmes; et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut ou il n'y a point de salut à espérer. » Enfin, en envoyant au roi de nouveaux extraits des Écritures que madame de Montespan n'avait pas vus sans émotion, il le suppliait de les lire et relire souvent, et d'ordonner au Père de La Chaise de lui mander quelque chose de l'état où il se trouvait. « Je vois autant que je puis, ajoutait Bossuet, madame de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille; elle s'occupe beaucoup de bonnes œuvres, et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur et achever son ouvrage, afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes ne soient pas inutiles¹! »

¹ *Œuvres*, t. XXXVII, p. 95.

Quels qu'aient été les résultats de ces mâles conseils, on ne saurait trop louer celui qui osait les donner. Bossuet fit plus encore : le premier, après Colbert, il parla de la misère des provinces ; il introduisit le peuple sur la scène, et profita de la promesse que le roi avait faite « de vouloir changer ce qui déplaisoit à Dieu dans sa vie, » pour lui rappeler ses obligations et ses devoirs. « La guerre qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple, par qui seul elle les peut soutenir... Votre Majesté doit, avant toutes choses, s'appliquer à connoître à fond la misère des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien sans doute combien, en toutes ces choses, il se commet d'injustices et de pilleries, ce qui soutient vos peuples, c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout, et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paroître pour les choses de son salut, l'obligera à approfondir une matière si nécessaire¹... »

Une précieuse lettre de madame de Montespan à la

¹ *Œuvres*, t. XXXVII, p. 86. — Voir à l'Appendice, pièce n° VI les observations adressées au roi à diverses époques par Colbert et par Fénelon, au sujet de Versailles, de la dépense excessive occasionnée par les revues et les brillants uniformes des troupes, de la misère des peuples, du gouvernement despotique, etc.

duchesse de Noailles nous apprend quelles étaient ses préoccupations pendant l'absence du roi. Au commencement du mois de juin, un de ses enfants, le comte de Vexin, était tombé malade. Il ne pouvait souffrir le jour, et comme, de son côté, elle ne pouvait dormir dans l'obscurité, elle était restée, écrivait-elle, « six jours et six nuits, comme dans un four, sans s'en apercevoir. » Outre sa mère et sa sœur de Thianges, madame de Nevers, sa nièce, la comtesse du Plessis, la maréchale de La Mothe, mesdames d'Uzès et de Saint-Géran étaient venues lui tenir compagnie, et l'on sait par madame de Sévigné que la reine elle-même (tant de bonté était-elle indispensable?) avait visité le comte de Vexin. Allant plus loin, deux de ses amis, M. et madame de Saint-Loup avaient fait faire, pour la santé du jeune malade, des neuvaines à deux saints, qui, disaient-ils, *ne leur avoient jamais manqué*. Le comte de Vexin se trouvant hors de danger, sa mère témoignait à la duchesse de Noailles la satisfaction que ces diverses marques d'intérêt lui avaient causée. « Nous n'avons, ajoutait-elle, qu'à nous louer de tout le monde. Vous savez que c'est une réflexion que j'ai déjà faite plusieurs fois, que le général du monde avoit conservé de grandes honnêtetés pour moi; mais quelques particuliers, en récompense, font tout ce qu'il faut pour compenser cet agrément. » Les alarmes de madame de Montespan durant la maladie de son fils, ces six nuits sans sommeil dans l'obscurité, une telle violence faite à sa

nature, témoignent d'une sensibilité sincère. La fibre maternelle calmée, les ambitions mondaines reprirent le dessus. Il est vraisemblable enfin que les inquiétudes occasionnées par le comte de Vexin furent habilement exagérées et ne nuisirent pas au succès¹. On sait le dénouement de cet incident de cour. Pendant que Bossuet tentait de transformer l'homme en roi, pendant que la reine visitait Clagny et promenait madame de Montespan, tantôt à Trianon, tantôt aux Carmélites, une correspondance clandestine s'était renouée entre Louis XIV et sa maîtresse. Quels en étaient les intermédiaires ? On l'ignore ; mais ils n'avaient pas manqué. « A la cour, dit Fontenelle, toutes les professions, quelles qu'elles soient, se changent en celle de courtisan². » En même temps, Louis XIV adressait à son confident trop intime, à l'austère Colbert, les recommandations multipliées qu'on a vues plus haut au sujet de Clagny, des orangers que madame de Montespan y faisait venir de tous côtés, et lui ordonnait « de continuer à faire tout ce qu'elle voudroit. »

Ce n'étaient pas là les signes d'une passion éteinte. Bien que l'issue de la lutte fût certaine pour les rares initiés, madame de Montespan était le point de

¹ Il est à remarquer en effet que, dans sa lettre du 14 juin 1675, madame de Sévigné ne parle que d'une légère indisposition.

² M. Floquet, *loc. cit.* p. 509. — M. Floquet croit que les lettres de Louis XIV à madame de Montespan lui étaient remises par Colbert. Il est certain qu'il avait été l'intermédiaire de leur correspondance en 1673 et 1674. En était-il encore de même en 1675 ?

mire de toutes les curiosités. « Si *Quantova* pouvoit ne point reprendre ses vieilles brisées, écrit madame de Sévigné vers la fin du mois de juin, elle pousseroit son autorité et sa grandeur au delà des nues ; mais il faudroit qu'elle se mit en état d'être aimée toute l'année sans scrupules. En attendant, sa maison est pleine de toute la cour, les visites se font alternativement et la considération est sans bornes. » — « Cela est plaisant, ajoute-t-elle quelques jours après, que tous les intérêts de *Quanto* et toute sa politique s'accordent avec le christianisme, et que le conseil de ses amis ne soit que la même chose avec celui de M. de Condom. » Mais déjà la favorite avait cessé d'écouter ses vrais amis, et si madame de Sévigné l'ignorait, Bossuet ne le savait que trop. Tourmenté, indécis, Louis XIV le consultait bien encore, mais ne suivait plus ses conseils. Il lui avait demandé si madame de Montespan ne pourrait revenir à la cour, et Bossuet, cela va sans dire, s'était hâté de répondre que ce serait provoquer une rechute inévitable, rien n'étant d'ailleurs plus contraire à toutes les lois de l'Église qu'un tel rapprochement¹. A quelques jours de là, madame de Montespan s'établissait de nouveau à Ver-

¹ D'après Antoine Arnauld (Lettre du 9 janvier 1694 à madame de Fontpertuis), l'archevêque de Paris (c'était alors le très-peu scrupuleux Harlay de Champvallon) et le Père de La Chaise n'auraient pas fait obstacle à cette demande, par le motif que le roi « avoit donné sa parole qu'il ne se passeroit rien que d'honnête. » (*Oeuvres d'Antoine Arnauld* ; 1785, t. V, p. 722.) On voit de quel côté fut le beau rôle, et si Bossuet

sailles. Désespéré, Bossuet tenta pourtant un dernier effort. L'arrivée du roi était fixée au 21 juillet ; il alla au-devant de lui jusqu'à Luzarches, et se présenta à ses regards, triste, silencieux. Il a raconté lui-même l'accueil que lui fit Louis XIV. « Ne me dites rien, Monsieur, ne me dites rien ; j'ai donné mes ordres, ils devront être exécutés¹. » Que pouvaient la morale et la religion contre de tels emportements ? On connaît le piquant récit de madame de Caylus sur la première rencontre des deux amants. Très-jeune alors, car elle naissait à peine, la spirituelle marquise avait vécu à la source des traditions. Avec quelle légèreté de touche elle crayonne ces dames respectables, « les plus graves de la cour, » présentes à la délicate entrevue, pour fermer la bouche à la médisance ! On croit assister à cette longue conversation à voix basse dans l'embrasure d'une fenêtre, on voit *ces pleurs et cette profonde révérence aux vénérables matrones*, cette éclipse enfin, « d'où il advint, poursuit le malin chroniqueur, madame la duchesse d'Orléans (sur le visage et dans l'esprit de laquelle on ne pouvoit s'empêcher d'apercevoir les traces de ce combat de l'amour et du jubilé) et ensuite M. le comte de Toulouse². »

n'eut pas raison de protester jusqu'à la fin. Comprend-on, après cela, fait justement observer M. Floquet, que le fougueux de Maistre l'ait pris pour dupe, et que Chateaubriand l'ait accusé d'avoir *parlementé avec l'adultère* ?

¹ M. Floquet, *loc. cit.* p. 515, d'après les notes autographes et fragments de l'abbé Le Dieu.

² *Souvenirs*, édit. Techener, p. 49.

On se figure, à cette nouvelle courant de bouche en bouche, la physionomie de la cour, la tristesse des Beauvilliers, des Chevreuse, des sages et des dévots, le triomphe de la jeunesse et des esprits forts. Le plus extraordinaire, c'est que les désenchantements et les bourrasques ne se firent pas attendre. Le roi était à peine de retour depuis dix jours qu'un départ pour Fontainebleau, « où tous les plaisirs devoient devenir des peines par leur multiplicité, » était tout à coup contremandé. Quel était l'auteur de ce coup de massue, *ce rabat-joie* ? « Le peuple dit (c'est encore madame de Sévigné qui parle) que c'est à cause de *Quantova*. L'attachement est toujours extrême ; on en fait assez pour fâcher le curé et tout le monde, et peut-être pas assez pour elle, car, dans son triomphe, il y a un grand fonds de tristesse¹... » Ainsi, par un juste châtiment de cette violation obstinée de la première des lois morales et civiles, la décadence de madame de Montespan commença précisément à l'époque où son triomphe parut le plus éclatant.

Quel ne dut pas être, en présence de ce résultat, le découragement de Bossuet ? Cependant, son honnête tentative n'avait pas été en pure perte ; elle laissa, dans le cœur du roi, des impressions, des mécontentements de soi-même qui ne s'effacèrent plus. Le ver intérieur, la piqure des amours illicites, date de là. C'est encore

¹ Lettre du 31 juillet 1675.

à cette époque que remontent les lassitudes suivies de caprices à peine voilés, auxquels succédèrent les infidélités en plein soleil. Lorsque, quelques années après, madame de Maintenon entreprit, avec son habileté consommée, d'arracher Louis XIV à une chaîne dont il ne sentait plus que le poids, elle ne fit que reprendre l'œuvre à laquelle elle s'était déjà discrètement associée, et trouva le terrain tout préparé. Au moment où nous sommes arrivés, rien encore ne présage la probabilité, même lointaine, d'une rupture. Les inégalités et les tristesses, les remords peut-être, sont réciproques, mais passagers, et les nuages se dissipent à peine formés. « Pour la souveraineté, dit madame de Sévigné, le 21 août 1675, elle est rétablie comme depuis Pharamond. » Et, en quelques traits, elle nous montre madame de Montespan jouant, en robe de chambre, avec la reine « trop heureuse d'être reçue, » et qu'on chasse, quand on veut rester seuls, par un coup d'œil à sa complaisante dame d'honneur. Scène édifiante, dont un peintre de genre pourrait faire le sujet d'un piquant tableau !

Pourquoi faut-il qu'à ce moment de sa vie, Louis XIV ait affecté des airs de hauteur, une insensibilité méprisante, dont les courtisans, qui ne demandaient qu'à l'adorer, étaient profondément blessés ? Nous venons de voir comment on se débarrassait de la reine. Voici, à la date du lendemain et de la même plume, un tableau tout différent. « La royauté est établie au

delà de ce que vous pouvez imaginer ; on ne se lève plus, et on ne regarde personne. L'autre jour, une pauvre mère, tout en pleurs, qui a perdu le plus joli garçon du monde, demandoit *cette charge*¹ à Sa Majesté. Elle passa. Ensuite, et toute à genoux, cette pauvre madame de Froulai se traîne à ses pieds, lui demandant avec des cris et des sanglots, qu'elle eût pitié d'elle. Elle passa sans s'arrêter. » Un courtisan, le brillant Cavoie, obtint pour rien cette charge de grand maréchal de logis de la maison du roi dont une mère et une veuve avaient vainement sollicité la permission de disposer. Qui croira jamais qu'une dureté si hautaine ait pu s'allier avec un peu d'amour ? Ah ! ce n'est pas ainsi que le roi eût *passé* devant les mères et les sœurs des soldats tués pour lui, alors que mademoiselle de La Vallière occupait toutes ses pensées, et remplissait son cœur de cet amour vrai, naïf, spontané, qu'il n'inspira et ne connut qu'une fois !

¹ Il s'agit de la mère et de la femme du comte Louis de Froulai, *grand maréchal de logis de la maison du roi*, tué à Consarbruck. La charge avait été achetée par la famille de Froulai, qui demandait l'autorisation d'en disposer amiablement. Elle était, ajoute madame de Sévigné, sollicitée par vingt personnes.

CHAPITRE V

Singulier mot de madame de Maintenon sur Louis XIV en 1660. — Un mystère impénétrable couvre sa vie avant son entrée à la cour. — Son mariage avec Scarron, base de sa fortune. — Elle rencontre madame de Montespan chez le maréchal d'Albret. — Consent, sur la demande du roi, à se charger de ses enfants. — D'abord rebutée, elle finit par gagner la faveur de Louis XIV, qui va souvent la voir. — Elle achète Maintenon. — *Une jolie vieillesse*. — Commencement de rivalité avec madame de Montespan. — Leur antipathie mutuelle. — Madame de Maintenon travaille à la conversion du roi pour le détacher de madame de Montespan. — Correspond avec lui au sujet du duc du Maine. — La reine et madame de Montespan vont voir mademoiselle de La Vallière aux Carmélites. — Madame de Montespan s'y prépare un copieux goûter. — Voyage à Bourbon. — Redoublement de faveur. — Madame de Maintenon ne se décourage pas. — Madame de Soubise. — Madame de Montespan semble décliner. — Madame de Ludres triomphe pendant quelques mois. — Madame de Montespan la traite de *haillon*. — Elle paraît plus affermie que jamais. — Habileté de madame de Maintenon pour se maintenir à la cour. — Madame de Montespan obligée de suivre le roi aux armées. — Voyage de 1678 en Lorraine. — Chemins embourbés. — Indisposition et fièvre de madame de Montespan. — Prise de Gand. — La reine et les dames de la cour à Lille. — Madame de Montespan et la comtesse de Soissons vont passer deux jours avec le roi à Oudenarde. — Un maître d'hôtel terrible. — Une nuit en Lorraine en 1680, racontée par Fléchier.

Le premier mot que l'on ait de madame de Maintenon sur Louis XIV est au moins étrange, et les partisans de la prédestination y trouveront matière à

réfléchir. Le 26 août 1660, ce prince et Marie-Thérèse faisaient leur entrée dans Paris. En rendant compte le lendemain à madame de Villarceaux de cette fête, madame Scarron, alors âgée de vingt-deux ans, et dont le triste mari vivait encore, écrit : « Je ne crois pas qu'il se puisse rien voir de si beau, et la reine dut se coucher hier au soir assez contente du mari qu'elle a choisi¹. » Vingt-quatre ans plus tard, l'abîme qu'une pensée aventureuse venait peut-être de franchir, disparaissait; mais que d'événements dans l'intervalle, et quelle habileté pour opérer ce prodige! On sait que Villarceaux, à la femme de qui elle faisait cette confiance, fut un des amoureux de madame Scarron, et le grand écho du siècle, Saint-Simon, le compte au nombre des amants heureux. On connaît en outre la fameuse lettre de Ninon de Lenclos : « Scarron étoit mon ami; sa femme m'a donné mille plaisirs par sa conversation, et, dans le temps, je l'ai trouvée trop gauche pour l'amour. Quant aux détails, je ne sais rien, je n'ai rien vu, mais je lui ai prêté souvent ma chambre jaune à elle et à Villarceaux². » L'accusation doit-elle être admise sans examen? Il s'en faut, et le témoignage de la célèbre courtisane est au moins suspect, car elle a dit elle-même, dans une autre circonstance : « Madame de Maintenon

Correspondance générale, t I, p. 71. Lettre tirée des manuscrits des Dames de Saint-Cyr.

Causeries d'un curieux, par M. Feuillet de Conches, t. II, p. 588. Lettre autographe.

étoit vertueuse par foiblesse d'esprit; j'aurois voulu l'en guérir, mais elle craignoit trop Dieu. » Force ou faiblesse, madame Scarron a-t-elle résisté à la contagion? On voudrait le croire, mais une page de madame de Caylus revient à l'esprit et replonge dans l'incertitude. Le mari d'une fille naturelle du prince de Condé, le spirituel Lassay, discutant un jour la thèse qui nous occupe, déjà rebattue de son temps, plaidait chaudement pour la vertu : « Comment faites-vous, Monsieur, lui dit sa femme impatientée, pour être si sûr de ces choses-là¹? » Faut-il ne voir là qu'une boutade? Est-ce une indiscretion? Parvenue au faite des grandeurs, madame de Maintenon a voulu, elle l'a dit elle-même, « être une énigme pour la postérité². » Pour atteindre ce but, elle a livré au feu toutes les lettres qu'elle a reçues³, mais on ne peut tout brûler, et il restera toujours, sans parler de Saint-Simon, de la princesse Palatine, de La Fare, la lettre de Ninon de Lenclos sur la chambre jaune, et celle de madame de Sévigné, écrivant à sa fille, le 7 juillet 1680, au sujet de la rivale heureuse de

¹ *Souvenirs*, édit. Techener, p. 104. — La marquise de Lassay s'était d'abord appelée mademoiselle de Guenany. (*Journal de Dangeau*.) S'il faut en croire le trop suspect La Beaumelle, elle aurait droit figurer sur la liste des maîtresses de Louis XIV. Elle était fille légitimée de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et de la veuve du comte de Marans.

² *Correspondance générale*, t. I, Introduction, par M. Lavallée, p. 1.

³ On a pourtant quelques billets de Louis XIV à madame de Maintenon. Voir *Correspondance générale*, t. IV, p. 192, etc.

madame de Montespan, cette phrase compromettante : « Croyoit-elle qu'on pût toujours ignorer le premier tome de sa vie¹? » Il y a des problèmes que la curiosité humaine aime à se poser. Le *premier tome* de la vie de madame de Maintenon sera éternellement de ce nombre, à moins que quelques lignes, fermées jusqu'à présent à triple serrure, ne viennent un jour dissiper tous les doutes et dégager ce point historique du mystère qui en fait l'attrait².

¹ Madame de Sévigné ajoute, il est vrai, immédiatement : « Et à moins que de l'avoir conté avec malice, quel mal cela lui a-t-il fait ? » (Édit. Hachette, t. VI, p. 510.) Il s'agit de madame de Montespan qui aurait raconté *ce premier tome* au roi, pour perdre madame de Maintenon.

² On lit dans le premier volume de la *Correspondance générale*, p. 80, à l'occasion même de la lettre de madame Scarron sur l'entrée du roi à Paris et de celle de Ninon de Lenclos, une curieuse dissertation sur *ce point délicat*, comme dit M. Lavallée, qui est d'ailleurs complètement de l'avis de Lassay. — Il est juste enfin de rappeler qu'à la mort de son mari (6 octobre 1660), madame de Maintenon professait des principes de piété. On lit dans une touchante lettre à son cousin de Villette, au sujet des ennuis que lui avait causés cet événement et de la détresse à laquelle elle était réduite : « Voilà bien vous parler de mes affaires; mais vous l'avez voulu ainsi. Vous verrez par ce que je vous en dis que je ne suis pas destinée, à être heureuse; mais, *entre nous autres dévots*, nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout au pied de la croix, avec une grande résignation. » (*Correspondance générale*, t. I, p. 92.)

Ajoutons que cette dévotion fit, avec le temps, de nouveaux progrès, comme on peut en juger par les conseils que Fénelon donnait à madame de Maintenon, au mois de janvier 1690 : « Ne vous faites point de règle pour le roi; quoique votre piété l'éloigne, ne vous éloignez jamais et ne lui cachez point les choses qu'il a déjà vues en vous; allez comme tout naturellement; ne lui parlez point la première des choses de Dieu... » (*Corresp. générale*, t. III, p. 211.) M. Lavallée fait remarquer à ce sujet que Fénelon est « plus clair et plus indiscret que l'abbé des Marais, » directeur en titre, à cette époque, de madame de Maintenon.

Le mariage de mademoiselle d'Aubigné avec Scarron, qui semblait devoir la vouer au ridicule, était devenu, au contraire, grâce à son esprit, à son habileté, à sa prudence, le marchepied des grandeurs. Dans ce salon vicieux et corrompu où tant d'autres auraient fait naufrage, sa précoce expérience posa les bases d'une fortune qui rappelle les cours de l'Orient. Sans son mari, en effet, elle n'aurait jamais été reçue chez le maréchal d'Albret, cousin germain du marquis de Montespan, et sa vie eût pris un autre cours. « C'est à l'hôtel d'Albret, disent les dames de Saint-Cyr, que madame de Montespan connut madame de Maintenon ; son esprit lui plut, et le sien fit le même effet sur cette dame¹. . . » — « M. et madame de Montespan, dit encore Saint-Simon, ne bougeoient de chez le maréchal, et ce fut là où elle connut madame Scarron et prit amitié pour elle. » Cependant, près de dix années se passèrent durant lesquelles la belle veuve ne cessa de solliciter et de faire des rêves qui ne se réalisaient pas. En 1666, elle avait été sur le point d'aller en Portugal comme dame d'honneur de la nouvelle reine ; sa bonne étoile, la tristesse de quitter Paris, l'empêchèrent d'accepter. Quand, au mois de mars 1669, madame de Montespan, dont les relations avec Louis XIV étaient encore tenues secrètes, eut son premier enfant, elle proposa à madame Scarron d'en être la gouvernante ; mais le roi lui-même dut inter-

¹ *Correspondance générale*, t. I, p. 192.

venir, et elle n'accepta que sur sa demande personnelle. L'entrée triomphale de 1660 lui revint-elle alors dans l'esprit? Bientôt après, ses amis apprenaient qu'elle était établie dans une maison de la rue de Vaugirard, où elle ne recevait qu'un petit nombre d'intimes, dans le plus grand mystère. Elle a raconté plus tard que le roi l'avait d'abord supportée avec peine, et qu'il la prenait pour un bel esprit, pour une personne difficile, n'aimant que les choses sublimes¹. Sa discrétion, des soins assidus et maternels pour trois enfants successifs, son extrême tendresse et sa sollicitude pour le duc du Maine, dont l'enfance fut si malade, modifièrent ces dispositions. Peu à peu le maître la goûta davantage, et le crédit lui vint; la glace était rompue. Au commencement de 1671, son cousin de Villette l'ayant priée de le recommander à Colbert pour l'ambassade de Moscovie, elle lui répondit : « Quoi qu'on vous dise de ma faveur, il s'en faut de beaucoup que je gouverne l'État. » Sévère, avisée, intéressée, elle a quelquefois, trop rarement, un éclair de gaieté. « Faites-vous aimer des officiers, mandez-elle à son frère, ne vous moquez de personne; réjouissez-vous toujours, et laissez-moi faire le reste. » Très-liée avec madame de Sévigné, elle lui raconte « les horribles agitations d'un certain pays qu'elle connoît bien et les tristes ennuis des dames de Saint-Germain. » — « Je ne vois personne, écrit-elle au mois de mars 1672; ma-

¹ *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 454.

dame de Montespan est malade; je me partage entre elle et les princes. » Un caprice traversa-t-il dans ces premiers temps l'esprit du roi? L'année suivante, ses visites à la maison de Vaugirard devenaient plus fréquentes, et il y trouvait, écrit madame de Coulanges à madame de Sévigné, « une dame si aimable et de si bonne compagnie qu'il souffroit impatiemment son absence. » Hasardons une appréciation sur cette mystérieuse évolution des deux cœurs : qu'il y ait eu alors, de la part du roi, essai de séduction, cela paraît certain. Mais, sans doute aussi, des scrupules, des craintes s'élevèrent, et le caprice, faute d'être encouragé, se dissipa pour le moment.

Un personnage important, l'abbé Gobelin, intervient à cette époque dans la correspondance de madame Scarron, et c'est au moyen des lettres qu'elle lui adresse que nous pourrons suivre les fils du drame intime qui va être, pendant dix années, la grande affaire de la cour. Longtemps absorbée par les soins matériels de la vie, sollicitant des pots-de-vin pour son frère, et, pour elle, des brevets d'invention qu'elle revend de son mieux, la gouvernante des enfants légitimés reçut enfin, grâce aux gentillesses du duc du Maine, 200,000 livres qui lui servirent à payer le marquisat de Maintenon. « Je suis en marché, écrit-elle le 16 octobre 1674 à son frère, d'une terre dont j'offre 240,000 francs; n'en dites encore rien; il ne faut jamais se vanter; cela porte malheur et est ridicule. Adieu, mon cher frère, je crois que

nous passerons une assez *jolie vieillesse*, s'il peut y en avoir de jolie. » La réflexion sent encore bien sa gouvernante; mais bientôt le roi l'appelle *madame de Maintenon*, et la scène change. La maîtresse impérieuse s'aperçut la première qu'il faudrait désormais compter avec la nouvelle marquise. La manière d'élever les enfants confiés à ses soins avait déjà occasionné entre elles de fréquents démêlés; la jalousie vint les envenimer. Madame de Montespan reconnut, mais trop tard, qu'elle s'était donné une rivale; elle essaya de réparer son imprudence et d'assurer son empire en la mariant. Il s'agissait « d'un duc assez malhonnête homme et fort gueux; » la négociation échoua. De son côté, madame de Maintenon (la comédie humaine se glisse partout) avait des plans de conversion. « Quoi! madame, vous venez de communier et vous allez vous jeter, de propos délibéré, dans un péril certain d'offenser Dieu¹? » Comment raconter les soupçons, les dégoûts, les brouilles, les raccommodements de tous les jours²?

¹ *Correspondance générale*, t. I, p. 220, note.

² Nous en trouvons la preuve écrite dans les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* :

« Madame de Maintenon étant un jour seule avec madame de Montespan, dans une prise la plus violente du monde, le roi les surprit et les voyant toutes deux échauffées, il demanda ce qu'il y avait. Madame de Maintenon prit la parole d'un grand sang-froid et dit au roi : « Si Votre Majesté veut passer dans cette autre chambre, j'aurai l'honneur de lui dire. » Le roi y alla; madame de Maintenon le suivit; madame de Montespan demeura seule. Quand madame de Maintenon se vit seule avec le roi, elle ne dissimula rien; elle peignit la dureté et la rigueur de madame de Montespan d'une manière vive, et fit voir tout ce qu'elle

Madame de Maintenon désirait, disait-elle, quitter la cour ; mais l'abbé Gobelin, convaincu que Dieu avait des vues sur elle, l'en empêchait. « Je ne saurois comprendre, lui écrivait-elle alors, que la volonté de Dieu soit que je souffre de madame de Montespan. Elle est incapable d'amitié, et je ne puis m'en passer ; elle ne sauroit trouver en moi les oppositions qu'elle y trouve sans me haïr ; elle me redonne au roi comme il lui plaît, et m'en fait perdre l'estime ; je suis donc avec lui sur le pied d'une bizarre qu'il faut ménager. Je n'ose lui parler directement, parce qu'elle ne me le pardonneroit jamais, et quand je lui parlerois, *ce que je dois à madame de Montespan ne me peut permettre de parler contre elle* ; ainsi je ne puis jamais mettre aucun remède à ce que je souffre¹. » N'ayant pu convertir madame de Montespan, et ne voulant pas parler contre elle, ce qui était bien, madame de Maintenon entreprit une autre conversion, celle de Louis XIV. Il est vrai que le résultat devait être le même. L'honnêteté du but la

avoit lieu d'en appréhender pour l'avenir. La plupart des faits qu'elle contoït n'étoient pas inconnus au roi ; mais comme il l'aimoit encore, il voulut adoucir madame de Maintenon.

« Cette conversation fut suivie de plusieurs autres. Madame de Montespan, qui vit que le roi lui échappoit, se lia plus étroitement avec M. de La Rochefoucauld (le duc de Marsillac), regardé alors comme une espèce de favori, et celui de toute la cour pour lequel le roi avoit plus d'amitié, M. de Louvois se joignit à eux. Madame de Maintenon sut parfaitement qu'il ne tint pas à eux de la perdre. » (*Mémoires* ; Bibl. du Louvre, Ms. E. 325, fol. 145.)

¹ *Correspondance générale*, t. I, p. 221 ; lettre du 13 septembre 1674.

tranquillisa sans doute, et l'abbé Gobelin l'encourageant de son mieux, elle se donna pour mission de ramener à Dieu ce pécheur obstiné.

On n'a pas oublié les efforts tentés vers les premiers mois de 1675 par Bourdaloue, Bossuet et le Père de La Chaise. Ces mots de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin au moment où les saints athlètes se préparaient à la lutte, prouvent qu'elle faisait cause commune avec eux : « *Demandez à Dieu qu'il conduise mon projet pour sa gloire.* » — « *Priez Dieu qu'il conduise mes desseins.* »¹ » La pieuse ligue ayant d'abord réussi, madame de Maintenon se réjouit d'un triomphe auquel elle se flattait d'avoir contribué. Sur le point de partir pour les Pyrénées avec le duc du Maine, elle écrivit (23 avril 1675) à l'abbé Gobelin : « Vous entendrez dire que je vis hier le roi; ne craignez rien, il me semble que je lui parlai en chrétienne et en véritable amie de madame de Montespan. » Qu'étaient devenus les honorables scrupules de l'année précédente? On a beau dire que ces exhortations, cette austérité superbe, n'avaient pour mobile ni la haine, ni l'envie, et qu'il faut y voir uniquement le dessein de *faire le salut du roi*². Écartons l'intérêt personnel. A l'époque où madame de Maintenon parlait à Louis XIV comme elle s'en était vantée à l'abbé Gobelin, elle était irritée con-

¹ *Correspondance générale*, t. I, p. 257 et 261; lettres des 6 et 29 mars 1675.

² *Ibid.* p. 268. M. Lavallée, appendice à la lettre LXXV.

tre madame de Montespan, de qui elle avait peut-être sujet de se plaindre. Dans tous les cas, elle lui devait la faveur dont elle usait en ce moment pour lui faire perdre le cœur du roi. Un pareil rôle était-il convenable, et n'eût-il pas été plus digne, ayant reçu le bienfait, de s'en rapporter, pour les intérêts du ciel, au zèle du Père de La Chaise, de Bourdaloue et de Bossuet¹ ?

Quel ne dut pas être son désappointement en apprenant le retour du roi et les suites ? L'orgueil que causa le triomphe dans le camp opposé peut en donner une idée. Il fallut pourtant s'y résigner. Bientôt les avis venus de Versailles sur les froideurs et les brouilleries nouvelles durent être un soulagement. En attendant des jours meilleurs et une victoire définitive, madame de Maintenon écrivait fréquemment au roi pour lui parler du duc du Maine, à qui le zèle des gouverneurs, des intendants,

¹ Le récit suivant de mademoiselle d'Aumale est significatif ; il nous montre madame de Maintenon à l'œuvre et s'attachant *consciencieusement* à brouiller le roi et madame de Montespan.

« Voici ce que madame de Maintenon nous a raconté plusieurs fois, parlant de sa faveur. — « Quand je me vis, dit-elle, assez bien avec le roi pour lui parler librement, un jour qu'on tenoit appartement, j'avois l'honneur de me promener avec lui pendant que chacun jouoit ou faisoit autre chose. Je m'arrêtai quand je fus à portée de n'être pas entendue, et je lui dis : « Sire, vous aimez fort vos mousquetaires ; c'est ce qui vous occupe et vous amuse fort aujourd'hui. Que feriez-vous si on venoit dire à Votre Majesté qu'un de ces mousquetaires que vous aimez fort a pris la femme d'un homme vivant et qu'il vit actuellement avec elle ? Je suis sûre que dès ce soir il sortiroit de l'hôtel des Mousquetaires et n'y coucheroit pas, quelque tard qu'il fût. » Le roi ne le trouva pas mauvais, il rit un peu, dit qu'elle avoit raison, mais il n'en fut pas autre chose dans ce temps-là. » (*Mémoires, loc. cit.* fol. 145.)

des capitouls et des jurats, offrait dans toutes les villes des ovations dont on abuse aujourd'hui pour justifier la légitimation des enfants naturels. Lorsque, au mois de novembre 1675, madame de Maintenon revint de Barèges, un nouvel étonnement lui était réservé, car elle trouva le terrain peu solide, et en quelque sorte miné. « Elle n'est plus si fort l'admiration de tout le monde, et le proverbe a fait son effet en elle, » écrivit madame de Sévigné. Quant à madame de Montespan, passant de la confiance à la crainte, de l'espérance au découragement, elle s'agitait et s'étourdissait. Au mois d'avril, la reine alla deux fois aux Carmélites et l'y mena. Entrons avec elles, à la suite de madame de Sévigné, si bien au courant de tout. « *Quanto* se mit à la tête de faire une loterie, elle se fit apporter tout ce qui peut convenir à des religieuses; cela fit un grand jeu dans la communauté. Elle causa fort avec sœur Louise de la Miséricorde; elle lui demanda si tout de bon elle étoit aussi aise qu'on le disoit : « Non, répondit-elle, je ne suis point aise, mais je suis contente. » *Quanto* lui parla fort du frère de Monsieur, et si elle vouloit lui demander quelque chose, et ce qu'elle diroit pour elle. L'autre, d'un ton et d'un air tout aimable, et peut-être piquée du style : « Tout ce que vous voudrez, Madame, tout ce que vous voudrez. » Mettez dans cela la grâce, tout l'esprit et toute la modestie que vous pouvez imaginer. *Quanto* voulut ensuite manger; elle donna une pièce de quatre pistoles pour acheter ce qu'il falloit

pour une sauce qu'elle fit elle-même, et qu'elle mangea avec un appétit admirable. Je vous dis le fait sans aucune paraphrase ¹. » Quel joli tableau ! Le plus habile peintre l'aurait-il mieux réussi, et ne croit-on pas voir la triomphante marquise parler, rire et manger ?

L'année 1676 amena de nouveaux événements. Le 15 avril, le roi partit pour l'armée, et, peu de temps après, madame de Montespan prit le chemin de Bourbon. Madame de Sévigné, qui allait à Vichy, nous fait assister aux curieux incidents de ce voyage, auquel les ovations ne manquaient pas plus qu'à celui de Baréges. « Nous suivons les pas de madame de Montespan ; nous nous faisons conter partout ce qu'elle dit, ce qu'elle fait, ce qu'elle mange, ce qu'elle dort. Elle est dans une calèche à six chevaux, avec la petite de Thianges ; elle a un carrosse derrière, attelé de même, avec six femmes ; elle a deux fourgons, six mulets et dix ou douze hommes à cheval, sans ses officiers. Son train est de quarante-cinq personnes... » Que devaient dire en la voyant disparaître comme un météore, le long des routes réparées par eux et pour elle, sur la réquisition de M. l'intendant, ces paysans hâves, noirs, déguenillés dont parle La Bruyère ? Généreuse d'ailleurs et donnant beaucoup et de fort bonne grâce aux églises et aux pauvres. « Madame de Montespan, écrit encore madame de Sévigné, partit jeudi de Moulins dans un bateau peint et doré,

¹ Lettre du 29 avril 1676.

meublé de damas rouge, que lui avoit fait préparer M. l'intendant, avec mille chiffres, mille banderoles de France et de Navarre. Jamais il n'y eut rien de plus galant; cette dépense va à plus de mille écus¹... Elle ne voulut point se montrer aux femmes, mais les hommes la virent, à l'ombre de M. l'intendant. » Puis enfin : « Madame de Montespan est à Bourbon, où M. de La Vallière (*le propre frère de sœur Louise*) avoit donné ordre qu'on la vint haranguer de toutes les villes de son gouvernement; elle ne l'a point voulu. Elle a fait douze lits à l'hôpital, elle a donné beaucoup d'argent; elle a enrichi les capucins² ... »

Le retour du roi fut suivi d'une reprise qui rappela les premiers entraînements. Averti de l'arrivée de madame de Montespan, il s'empessa de la rejoindre, et l'on remarqua qu'il resta longtemps avec elle. La pauvre reine en pleura³, mais nul ne s'en inquiétait. Que faisait cependant madame de Maintenon? Sans-doute,

¹ Le nom d'un intendant aussi galant mérite d'être transmis à la postérité. C'était Thomas-Alexandre Morant, maître des requêtes; intendant à Aix en 1680, premier président à Toulouse en 1687; mort à Paris, le 10 juillet 1713.

² Lettres des 15, 17 mai et 8 juin 1676.

³ Lettre de la même du 10 juillet 1676. — Madame de Montespan pleurait aussi parfois de son côté, et, pendant longtemps, ses larmes furent souveraines. Louis XIV disait un jour à madame de Maintenon pour lui faire prendre en patience les premières colères de madame de Montespan : « Ne vous êtes-vous pas aperçue que ses beaux yeux se remplissent de larmes lorsqu'on lui raconte quelque action généreuse et touchante ? » (*Souvenirs de madame de Caylus*, édit. Techener, p. 67.)

tout espoir ne lui paraissait pas perdu, car elle écrivait à l'abbé Gobelin : « Demandez à Dieu, je vous en conjure, qu'il conduise et rectifie mes desseins pour sa gloire et pour mon salut ¹. » Les mois se passaient et *la belle madame* paraissait invulnérable. « Jamais la souveraine puissance de *Quanto* n'a été si bien établie. Elle se sent au-dessus de toutes choses, et ne craint non plus ses petites morveuses de nièces ² que si elles étoient charbonnées. Comme elle a bien de l'esprit, elle paroît entièrement délivrée de la crainte d'enfermer le loup dans la bergerie. Sa beauté est extrême, sa parure est comme sa beauté et sa gaieté comme sa parure ³... » Les observateurs de la cour croyaient pourtant remarquer un point à l'horizon. Un nouvel astre allait-il se lever? Grave énigme dont madame de Sévigné voudrait bien envoyer le mot avant tout le monde à la gouvernante de Provence. « On dit que l'on sent la chair fraîche dans le pays de *Quanto*. On ne sait pas bien droitement où c'est; on a nommé la dame que je vous ai nommée; mais comme on est fin en ce pays, peut-être que ce n'est pas là. Enfin, il est certain que le cavalier est gai et réveillé, et la demois-

¹ Lettre du 17 juin 1676. — Elle lui avait écrit six mois auparavant, le 2 janvier 1676 : « Priez Dieu qu'il me conduise et vous inspire ce que je dois faire. »

² Les demoiselles de Thianges, dont on avait dit que Louis XIV était amoureux. Elles épousèrent, l'ainée en 1670, le duc de Nevers, et la seconde le duc de Sforce, en 1678.

³ Lettre de madame de Sévigné, du 7 août 1676.

selle triste, embarrassée et quelquefois larmoyante¹. »

La dame en question était cette princesse de Soubise² qui, d'après Saint-Simon, obtint de Louis XIV tout ce qu'elle voulut, honneurs, dignités, argent, en sauvant à peu près les apparences, grâce au bon goût de son mari, pour qui le *partage avec Jupiter* n'avait rien de déshonorant, pourvu qu'il fût suffisamment lucratif. Du moins, madame de Sévigné la nomme à cette époque. Mais bientôt : « La vision de madame de Soubise a passé plus vite qu'un éclair; tout est raccommo- dé. On me mande que, l'autre jour, *Quanto* avoit la tête appuyée familièrement sur l'épaule de son ami; on crut que cette affectation étoit pour dire : « Je suis mieux que jamais. » — Madame de Maintenon est revenue chez elle; sa faveur est extrême³. » Louis XIV était en ce moment enlacé dans des chaînes assez embrouillées pour fournir aux moralistes un ample sujet d'étude. Il avait rassuré madame de Montespan, qui ne demandait pas mieux, et l'on peut croire, sans faire des conjectures indiscrètes, qu'il avait pour madame de Maintenon un goût de jour en jour plus vif que celle-ci ne s'étudiait probablement pas à combattre. En même temps, madame de Soubise était l'objet de distinctions cachées, mais effectives; enfin, on nommait aussi⁴ tout bas madame de

¹ Lettre du 24 août 1676.

² Anne de Rohan-Chabot, mariée en 1663 à François de Rohan, prince de Soubise, morte le 14 février 1709 à l'âge de soixante et un ans.

³ Lettre du 2 septembre 1676.

⁴ Lavallée, t. I, p. 317, note.

Louvigny ¹ et mademoiselle de Théobon ². Au milieu de ce conflit de caprices et d'attachements plus ou moins solides, la confiance de madame de Montespan reposait, il faut bien le dire, sur des bases assez légères, et, par intervalles, son empire semblait fort compromis. « L'étoile de *Quanto* pâlit, écrit madame de Sévigné à sa fille le 11 septembre 1676 ; il y a des larmes, des chagrins naturels, des gaietés affectées, des bouderies; enfin, ma chère, tout finit. On regarde, on observe, on croit voir des rayons de lumière sur des visages que l'on trouvoit indignes, il y a un mois, d'être comparés aux autres. On joue fort gaiement, quoique la belle garde sa chambre. » Et, le 30 du même mois : « Tout le monde croit que l'Ami n'a plus d'amour et que *Quanto* est embarrassée entre les conséquences qui suivroient le retour des faveurs, et les dangers de n'en plus faire, crainte qu'on cherche ailleurs. D'un autre côté, le parti de l'amitié n'est point pris nettement; tant de beauté encore et tant d'orgueil se réduisent difficilement à la seconde place. Les jalousies sont vives; mais ont-elles jamais rien empêché? » Puis, le 15 octobre : « Si *Quanto* avoit bridé sa coiffe ³ à Pâques de l'année qu'elle revint à Paris, elle ne seroit pas dans l'agitation où elle est; il

¹ Marie-Charlotte de Castelnau, femme du comte de Louvigny, qui fut plus tard duc de Grammont.

² Lydie de Rochefort-Théobon, mariée au comte de Beuvron.

³ S'était retirée, éclipcée. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie de 1694* : « Cette femme se bride si bien avec ses coiffes qu'on ne la voit presque point. »

y avoit du bon esprit à prendre ce parti; mais la foiblesse humaine est grande; on veut ménager les restes de beauté, et cette économie ruine plus qu'elle n'enrichit. »

Parmi les visages qui s'interposaient ainsi entre le soleil et la maîtresse si longtemps adorée, les contemporains signaient encore, comme rivale un moment redoutée, une chanoinesse de Lorraine, madame de Ludres, fille d'honneur de la princesse Palatine, et fort belle femme, au témoignage de celle-ci, avec les plus beaux traits qu'on pût voir, mais un son de voix désagréable et un accent des plus germaniques ¹. Elle était de plus spirituelle, et les connaisseurs citaient d'elle des mots de bon aloi; enfin elle mourait d'envie de débarrasser la cour de la favorite, pour prendre sa place. Suivant Saint-Simon, elle fut aimée quelque temps à découvert. C'était sans doute vers les premiers jours de 1677, un peu avant le départ de Louis XIV

¹ C'est elle qui disait : « *Ah! pour matame le Crignan, elle est atorable.* » — La princesse Palatine, qui voyait du poison partout, raconte, au sujet de madame de Ludres, une histoire dont nous lui laissons la responsabilité. « Son règne, dit-elle, a duré deux ans. La Montespan fit prévenir le roi que Ludres avoit des dartres sur le corps, qui étoient la suite du poison que madame Cantecroix lui avoit fait prendre dans sa première jeunesse, lorsqu'elle n'avoit que douze à treize ans, parce que le duc de Lorraine (Charles IV) étoit si fort amoureux de cette enfant qu'il vouloit l'épouser. Le poison fit éruption, et la couvrit de taches, de la tête aux pieds. De temps en temps, elle a encore des attaques de son mal; elle a maintenant 70 ans, et elle est encore fort belle. » (*Correspondance complète*; lettre du 3 septembre 1718.)

pour l'armée ¹. Que se passerait-il au retour? Madame de Montespan, alors à Maintenon, où elle accoucha de mademoiselle de Blois, serait-elle abandonnée après cette preuve nouvelle d'un trop fécond attachement ²? Grave sujet de préoccupation pour la cour! Au mois de mars, Bussy mandait au président Brulart que madame de Ludres allait devenir la maîtresse en titre; mais Bussy détestait madame de Montespan, tout en la fatiguant, ainsi que tant d'autres, de ses plates requêtes. Plus habile et plus circonspecte, madame de Sévigné n'osait se prononcer : « Nous attendons le roi, et les beautés sont alertes pour savoir de quel côté il tournera ³. » On le sut en effet bientôt. Bussy s'était trompé, et la belle chanoinesse passa au rang des éphémères. Louis XIV avait cru s'en défaire avec de l'argent, et il lui fit offrir deux cent mille francs qu'elle refusa ⁴. Voyant la faveur

¹ Le roi partit le 28 février 1677, et fut de retour le 31 mai.

² Madame de Maintenon refusa cette fois de se charger de l'enfant, que Louvois fit élever secrètement dans la maison de la rue de Vaugirard. Il en fut de même pour le comte de Toulouse, né un an plus tard. (*Correspondance générale*, t. I, p. 328, note de la lettre CXIII.)

³ Lettre du 19 mai 1677.

⁴ Lettre de Bussy-Rabutin, du 16 juin 1677. Veut-on voir avec quel cynisme Bussy parle de cet incident? — « Si le refus que fait madame de Ludres de ce qu'on lui veut donner lui fait revenir son amant, je la trouverai fort habile. Sinon, je dirai avec le vieux Senne terre que les gens d'honneur n'ont point de chausses. Il n'appartient pas à ceux qui n'ont point de pain de faire les généreux. »

Il faut tout dire. Deux ans et demi après, la belle délaissée, qui s'était retirée aux dames de Sainte-Marie à Paris, puis dans un couvent de Nancy, « lasse de boudier (c'est madame de Sévigné qui le raconte) sans qu'on y regardât, obtint enfin de son orgueil, si bien réglé, de

revenue, madame de Montespan accabla madame de Ludres de tous ses mépris. « Elle l'a pensé étrangler et lui fit une vie enragée¹. » — La pauvre Isis², ajoute madame de Sévigné, n'a point été à Versailles : elle a toujours été dans sa solitude... Vous ne pouvez assez plaindre et admirer la triste aventure de cette nymphe; quand une certaine personne en parle (on devine qui) elle dit *ce haillon*. L'événement rend tout permis. » Madame de Sévigné, qui trouvait Isis belle comme un ange, aurait, disait-elle, mieux aimé *ce haillon* loin que près. Quant à madame de Montespan, elle se sentit si bien raffermie qu'elle la laissa aller où elle voulut. Jamais, en effet, la passion du roi n'avait paru plus forte qu'après cette infidélité; jamais repentir plus vif, protestations plus tendres. « Oh ! ma fille, quel triomphe à Versailles ! quel orgueil redoublé ! quel solide établissement !

prendre du roi deux mille écus de pension, et vingt-cinq mille francs pour payer ses pauvres créanciers, qui, n'ayant point été outragés, souhaitoient fort d'être payés grossièrement, sans rancune. »

¹ *Correspondance de Bussy-Rabutin*, lettre de madame de Montmorency, du 18 juin 1677.

² Opéra de Quinault, alors dans sa nouveauté. Isis, désignée également sous le nom d'Io, était fille d'Inachus. On sait que Jupiter a changea en vache pour la soustraire à la jalousie de Junon. L'opéra d'*Isis* ne réussit pas, dit-on, à cause de madame de Montespan, que la cour crut reconnaître dans le rôle de Junon. (*Mémoires touchant la vie et les écrits de madame de Sévigné*; 6^e partie, par M. Aubenas p. 275). Poursuivant son allusion mythologique, madame de Sévigné ajoutait, au sujet du départ de madame de Ludres pour le château d'une de ses amies : « Io est dans les prairies, en toute liberté, et n'est observée par aucun Argus : *Junon tonnante et triomphante*. » L'Académie des inscriptions n'eût pas mieux dit.

quelle duchesse de Valentinois! quel ragoût, même par les distractions et par l'absence! quelle reprise de possession! Je fus une heure dans cette chambre; elle étoit au lit parée, coiffée, elle se reposoit en attendant le *medianoché*... » — Puis, à diverses dates : « *Quanto* et son ami sont plus longtemps et plus vivement ensemble qu'ils n'ont jamais été. L'empressement des premières années s'y retrouve, et toutes les contraintes sont bannies, afin de mettre une bride sur le cou, qui persuade que jamais on n'a vu d'empire plus établi... » — « Madame de Montespan étoit, l'autre jour, couverte de diamans; on ne pouvoit pas soutenir l'éclat d'une si brillante divinité. L'attachement paroît plus fort qu'il n'a jamais été; ils en sont aux regards; il ne s'est jamais vu d'amour reprendre terre comme celui-là ¹. »

C'étoit une des lueurs dernières de ce grand feu qui brûloit depuis dix ans, et qui, au moment de s'éteindre, sembloit vouloir tout consumer. Le premier voyage de madame de Maintenon à Baréges avait trompé ses espérances. Un second voyage (juin-septembre 1677) eut un résultat tout contraire. Elle étoit partie mécontente (sa correspondance avec l'abbé Gobelin l'indique assez) de voir que les promesses de madame de Montespan et du roi eussent abouti à de nouveaux scandales suivis du retour de faveur qu'on vient de voir. Ses lettres si judicieuses, si sensées, donnèrent vraisemblablement à

¹ Lettres des 11 juin, 2, 7, 28 et 30 juillet 1677.

Louis XIV des regrets et le désir de la revoir. Il n'est pas jusqu'à celles du petit duc du Maine qui ne rehaussassent le mérite d'une gouvernante si habile. Quand elle fut revenue, elle resta à la cour, entre le roi, dit-elle¹, et madame de Montespan. Malgré son dessein vingt fois annoncé, mais très-peu arrêté, de se retirer, l'abbé Gobelin l'y retenait sans trop de peine. Cependant les brouilleries des deux amants avaient recommencé². Une septième grossesse ne fit peut-être que les rendre plus aigres. Le 2 février 1678, le roi quitta Versailles avec la reine et une partie de la cour. Il se dirigeait sur la Lorraine, mais le but de la campagne était le siège de Gand. Quoique enceinte de cinq mois, celle qui avait si cruellement traité la pauvre Isis, dut suivre, bon gré mal gré, la reine et la cour. Les sévères réflexions de Saint-Simon sur ces fantaisies royales seront-elles aussi taxées d'injustice? A peine partie, madame de Montespan recevait des nouvelles du duc du Maine, du *Mignon*, qui lui reprochait, au milieu de gentilleses un peu prétentieuses, d'avoir un jour brûlé une lettre du roi³. La lettre du

¹ *Correspondance générale*, t. I, lettre du 25 octobre 1677.

² Lettre de madame de Sévigné du 15 octobre 1677.

³ Voici quelques-unes de ces lettres, elles sont extraites du volume intitulé : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. — Ce livre, tiré à un petit nombre d'exemplaires, est précédé d'une dédicace de madame de Maintenon à madame de Montespan, qui est l'ouvrage de Racine.

Saint-Germain, 7 février 1678. — « Je suis inconsolable, Madame, de vous avoir vue partir aujourd'hui. Le roi m'a fait l'honneur de me regarder quand il est sorti de la chapelle; j'ai été ravi du petit signe de

Mignon ne dit pas si c'était dans un de ces mouvements d'impatience qui finirent par la perdre, mais on le devine. Nous avons maintenant, dans les dépêches officielles, des détails particuliers sur cet étrange voyage imposé, en plein hiver, à une femme grosse, par des chemins impraticables où les carrosses s'embourbaient à chaque instant. A peine en route, les difficultés apparaissent, et un agent de Louvois, Colbert de Saint-Pouange, lui écrit de Provins : « Les chemins sont si vilains et si rompus que la plupart des équipages de la cour ont eu beaucoup de peine à arriver jusqu'ici. Les carrosses des dames du palais demeurent fort souvent. Le roi a lu ce soir, chez madame de Montespan, une partie des dépêches que vous m'avez adressées. » Louis XIV lui-même informe Colbert (12 février) qu'elle « a présentement le quatrième accès de fièvre, mais que cela ne l'empêche pas d'aller¹. . . » Trois jours après, on couchait

tête qu'il m'a fait, mais affligé de son départ, et pour vous, Madame, fort mal content de ce que vous ne paroissiez point affligée. Vous étiez belle comme un ange. Adieu, ma belle madame. *Le mignon.* »

1678. — « J'ai reçu une lettre du roi dont j'ai été transporté de joie; c'est la plus obligeante du monde. Je ne ferai pas comme vous, quand, à Maintenon, vous en brûlâtes une de lui; bien éloigné de cela, je la garderai toute ma vie, et je me trouve bien glorieux d'avoir une lettre de Sa Majesté dans ma cassette. Adieu, Madame; je vous aime passionnément. »

Ce 6 mars 1678. — « Je voudrais bien savoir, ma belle madame, pourquoi vous m'écrivez des choses que je n'entends point et qu'il faille nécessairement m'expliquer. Je te vais retrouver, tout seul, ma belle madame, j'avoue que je serai affligé de quitter madame de Maintenon, mais j'oublierai mon affliction dès que je te verrai. »

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes; lettre autographe.

à la Fère-Champenoise. « Madame de Montespan, écrit Saint-Pouange, a encore eu la fièvre la nuit passée, et même l'on dit qu'elle ne l'avoit pas quittée ce matin sur les dix heures, lorsqu'elle est partie de Sezanne. » Le surlendemain, séjour et médecine à Vitry¹. Puis, le 18 : « Madame de Montespan se porte fort bien et a été aujourd'hui dans le carrosse de la reine. » Tout à coup, la diversion que Louis XIV voulait produire ayant eu son effet, il vole vers la Flandre, et arrive le 2 mars à Valenciennes. « Sa Majesté est extrêmement fatiguée, mande alors Saint-Pouange; elle a avoué, en arrivant ici, qu'elle n'a de sa vie tant souffert. » Fatigue glorieuse, car cette pointe sur la Lorraine avait trompé les alliés, et procuré la prise de Gand ! Que faisaient, pendant ce temps, la reine, madame de Montespan et les dames ? Elles gagnaient Lille à petites journées. Le premier maître d'hôtel de la reine, Colbert de Villacerf, écrit de Cambrai à Louvois, sous la date du 10 mars, que la reine a logé à l'archevêché avec madame de Montespan et qu'il les a éveillées pour leur annoncer la prise de Gand. « Il ne tiendra pas à moi, ajoute Villacerf, que la reine aille en un jour à Lille;

¹ Dans cette dernière ville, les échevins offrirent au roi quatre douzaines de bouteilles de vin de Reims, à la reine, vingt six livres de confitures sèches et huit cents poires tapées, et à madame de Montespan, une corbeille de poires tapées ornée d'une guirlande de rubans. « Elle en fit un régal au roi, » dit la relation officielle. (*Passage de Louis XIV à Vitry-le-François*, en 1678, 1680 et 1681, par le docteur Valentin, in-8°, Vitry, 1867.)

mais c'est une étrange chose que d'avoir affaire à des femmes ; je louerai Dieu quand vous m'en aurez délivré. » Pauvre Villacerf, ne dirait-on pas un gardien du sérail ? Et il n'était pas au bout de ses inquiétudes ! De Lille, madame de Montespan voulut aller à Oudenarde où était le roi. « L'on vient de partir, écrit Villacerf à Louvois le 20 mars ; madame la comtesse de Soissons seule est de la partie. L'on ne reviendra, selon les apparences, que mardi, parce que l'on ne pourra faire à Oudenarde que ce que l'on aura à y faire, et venir coucher ici ¹... » Ne voilà-t-il pas un maître d'hôtel bien indiscret ?

Épuisons, sur ces voyages de la cour aux armées, nos derniers renseignements. Ils se rapportent au mois de novembre 1680, et c'est un futur évêque, Fléchier,

¹ *Histoire de Louvois*, par M. Rousset, t. II, p. 488 à 495. — Une particularité racontée comme il suit par le marquis de Sourches (*Mémoires*, t. I, p. 89) marqua le retour de cette campagne :

« Le roi étant toujours fortement amoureux de madame de Montespan, et revenant à Versailles, après la prise de Gand et d'Ypres, quelques jours avant Pâques, en l'année 1678, le Père de La Chaise, son confesseur, demeura à Lille, disant qu'il étoit malade, soit qu'il le fût effectivement, soit qu'il ne voulût plus donner l'absolution au roi, qui, malgré toutes les paroles qu'il lui en avoit données, ne vouloit point rompre son commerce avec madame de Montespan. En l'absence de son confesseur, le roi envoya quérir le Père de Champy (jésuite) lequel, après un long tête à tête avec lui, ne voulut point le confesser, parce qu'il ne vouloit pas lui donner l'absolution, et sut néanmoins lui parler si sagement que le roi, bien loin d'être offensé de son refus, demeura très-satisfait de lui et en dit du bien à tout le monde. »

On a vu (p. 57, note 2) que le curé de Saint-Germain s'étoit montré moins sévère en 1672.

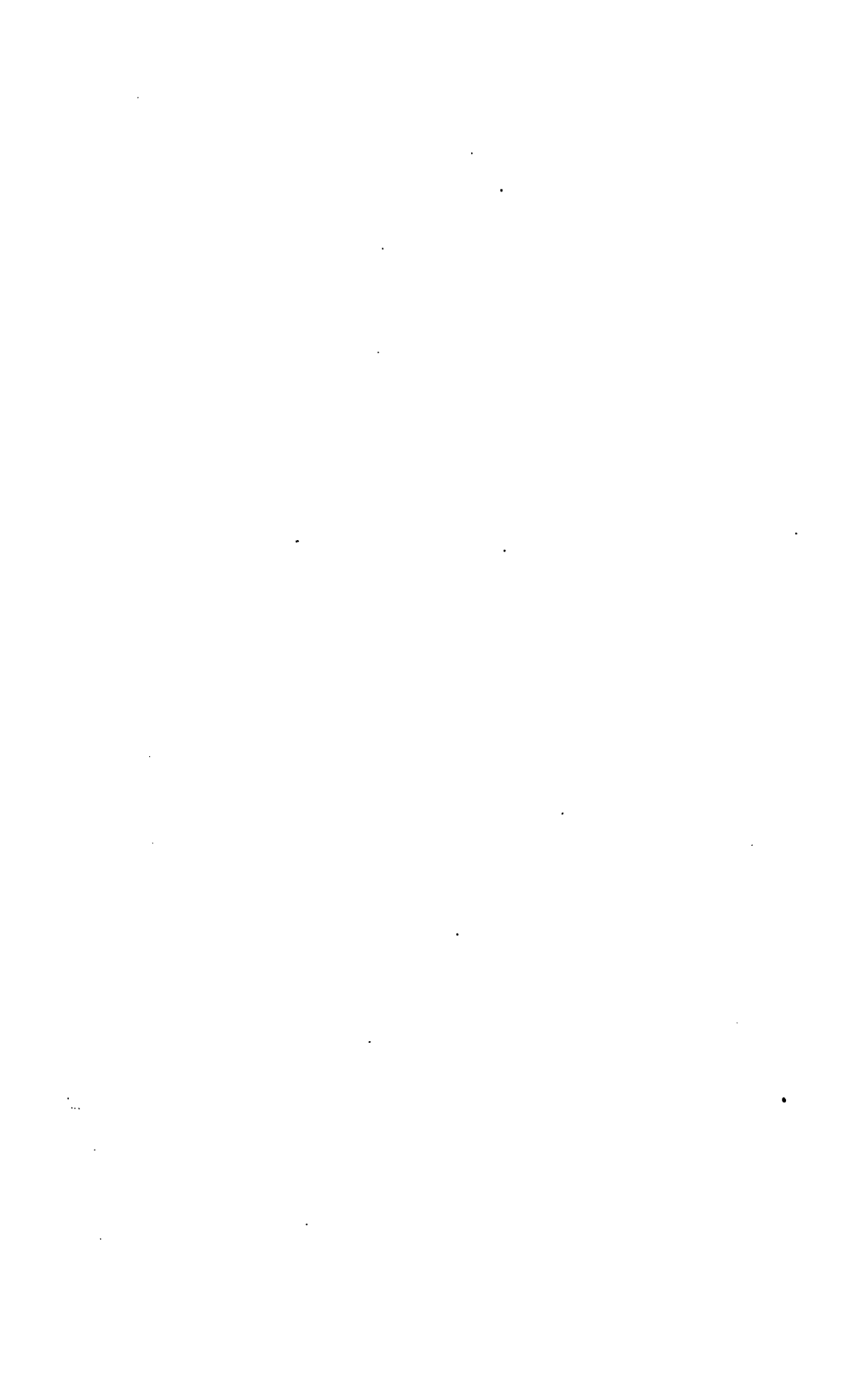
qui nous les fournit. Il accompagnait, en qualité de lecteur, le dauphin, qui suivait le roi, avec la reine, la dauphine, madame de Montespan et les dames de service. Parti de Versailles au mois d'août, on y revenait par l'Alsace et la Lorraine, après une excursion sur les frontières de la Hollande. Un jour de novembre, sur la route de Longwy à Longuyon, Louis XIV qui s'était détourné de la route pour visiter des fortifications, fut égaré par ses guides. La nuit était venue. Percé par la pluie, crotté comme un postillon, dit Fléchier, il errait au milieu d'un bois, à quelques lieues de Luxembourg, où les Espagnols avaient une forte garnison. Faudrait-il donc coucher dans la forêt, sur un sol détrempé ? On le craignit un instant. Quelques gardes trouvèrent enfin le chemin de son logement, où il arriva à neuf heures du soir. Pour comble de malheur, la reine était restée en route avec les princesses et les dames. Le roi remonta à cheval pour la chercher, et, grâce aux paysans qui éclairaient les chemins avec de la paille, il la trouva embourbée, à deux lieues de là. Ses officiers eux-mêmes n'avaient pu la suivre. Laissons maintenant parler Fléchier, racontant le lendemain à mademoiselle Deshoulières cette belle équipée¹. « La reine pleuroit, et pleure encore aujourd'hui. Vous jugez bien qu'on fut mal couché. Les seigneurs et les dames dormirent sur de la paille, et madame de

¹ *Histoire de Fléchier*, par M. l'abbé Delacroix, p. 228 ; lettre du 6 novembre 1680.

Montespan eut bien de la peine à trouver un méchant matelas pour mademoiselle de Nantes qu'elle avoit amenée avec elle. »

Tout n'était pas rose, on le voit, dans la haute position que madame de Ludres avait ardemment ambitionnée, et si des douceurs sans nombre y étaient attachées, elle n'était pas sans déboires et ressemblait beaucoup à une *fonction*. Nous avons, sur ce point, le témoignage très-affirmatif d'un témoin oculaire on ne peut mieux placé, madame Henriette d'Angleterre. « Le roi, écrivait-elle le 14 avril 1670 à madame de Saint-Chaumont, n'est point de ces gens à rendre heureux ceux qu'il veut le mieux traiter. Ses maîtresses, à ce que nous voyons, ont plus de trois dégoûts à la semaine. Voyez à quoi ses amis se doivent attendre¹. » Les ennuis qu'on vient de voir corrigèrent-ils le roi? Nullement, et, bien des fois encore, les dames durent l'accompagner aux armées. Madame de Maintenon elle-même eut à subir plus tard ces exigences égoïstes, juste objet des critiques de Saint-Simon et du petit nombre de ceux qui ont osé, comme lui, écrire ce que tout le monde pensait.

¹ *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 415. — Madame de Saint-Chaumont avait été gouvernante des enfants de Madame. Disgraciée par suite des intrigues de la cour de Monsieur, elle entra bientôt après aux Carmélites et resta l'amie de la princesse.



CHAPITRE VI

Sommes données par le roi à madame de Montespan. — Il fait armer des navires en course pour elle et la comtesse de Soissons. — Sa passion pour le jeu. — Mauvais exemple que donne la cour. — Enjeux scandaleux. — Loteries. — Magnifiques étrennes offertes à madame de Montespan en 1679. — Elle est nommée surintendante de la maison de la reine. — Mademoiselle de Fontanges. — Elle est faite duchesse malgré les plaintes de madame de Montespan. — Sa mort. — Louis XIV reproche à madame de Montespan son abus des parfums. — Ascendant croissant de madame de Maintenon. — Vains efforts de madame de Montespan pour le détruire. — Affaire des poisons. — Madame de Montespan est accusée d'avoir fait prendre des poudres à Louis XIV pour conserver son empire. — Plusieurs dames de la cour sont compromises. — Embarras de La Reynie. — L'avocat Duplessis insiste sur l'innocence de madame de Montespan. — Curieux détails. — Les accusés se rétractent. — Intrigues de cour racontées par madame de Sévigné à la suite du procès de la chambre ardente. — Lettre du roi à Colbert au sujet d'une demande de madame de Montespan concernant Lauzun. — Solution de l'affaire des poisons.

Les brillants équipages et le train princier de madame de Montespan dans ses voyages à Bourbon disent ses prodigalités et son faste. On connaît aussi ses charités, ses aumônes, et il est inutile de rappeler la magnificence de ses toilettes. Si cachés qu'ils fussent à tous les yeux, puisqu'ils échappaient au contrôle de la chambre des comptes, les états des dépenses secrètes

de l'époque ne précisent pas, et c'est vraiment dommage, les ressources qui entretenaient ces splendeurs en tout genre ; mais, évidemment, les largesses royales étaient considérables¹. En 1677, dans l'espace de quinze jours seulement, Colbert mit à la disposition de la favorite, « ainsi que le roi le lui avoit ordonné avant son départ, » 97,500 livres ; et Louis XIV de répondre : « J'approuve que vous ayez fait remettre les deux sommes à Bontemps pour les donner à madame de Montespan². » D'autres profits (les lettres officielles sont là pour le prouver) venaient se joindre aux gracieusetés directes. Le marquis de Seignelay était auprès de Louis XIV à Oudenarde pendant cette campagne de 1678, où la reine, madame de Montespan et la comtesse de Soissons suivirent les troupes, au grand désespoir du maître d'hôtel Villacerf. Un jour, il prévint son père que madame de Montespan voulait armer un vaisseau en course, que le roi y avait consenti, et qu'il venait de donner des ordres en conséquence. « J'écris aussi, ajouta-t-il, au sieur de Seuil (intendant de marine à Brest), pour faire passer au Havre cent des matelots des équipages levés à la Rochelle, madame de Montespan l'ayant ainsi souhaité en présence du roi. » On a attribué ce caprice à une grossesse³. En effet,

¹ Voir une note sur les *Dépenses de madame de Montespan*, Appendice, pièce n° VII.

² Cabinet de M. le duc de Luynes; lettre autographe.

³ Jal; *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, V° Montespan.

madame de Montespan accoucha au bout de quelques mois du comte de Toulouse. Ponctuel en toutes choses, Colbert demanda, en marge de la lettre : « Si le roi feroit la dépense. » Le courrier suivant ayant tranché la question, il prévint l'intendant qu'il ferait *tout payer*. Le mois d'après (16 avril) nouvel armement, comme nous l'apprend cette lettre du ministre à l'intendant de Rochefort : « Le roi ayant accordé à madame de Montespan et à madame la comtesse de Soissons le vaisseau *le Hardi* pour être armé en course, ne manquez pas de le faire mettre promptement en état de naviguer et de faire fournir des magasins les canons, armes, poudres, agrès et apparaux nécessaires... Le porteur de ce billet aura soin de la levée des équipages et de la préparation des vivres. » Enfin, au mois de mai suivant, un troisième armement avait lieu dans des conditions identiques¹. Sur le désir de madame de Montespan, les commandants et les matelots de ces navires furent choisis dans sa province même. Heureusement la paix, qui fut conclue peu après, fit évanouir tous ces rêves de gain. Cela n'a pas empêché un spirituel écrivain de se demander si la vocation pour la marine et les aptitudes particulières du comte de Toulouse, venu au monde sur ces entrefaites, ne furent pas déterminées par les préoccupations maternelles².

¹ Arch. de la Marine ; lettres des 7 mars, 16 avril et 7 mai 1678.— *Lettres de Colbert*, t. III, pièce n° 487.

² Jal ; *loc. cit.*

Le moyen qu'avait imaginé madame de Montespan pour soutenir la splendeur de sa maison était d'autant plus commode, que les arsenaux de l'État, mis gracieusement à sa disposition, faisaient tous les frais, couraient tous les risques. Il en était à peu près de même au lansquenet, à l'hombre, à la bassette, au portique, au hoca, au trou-madame, à tous les jeux de hasard, puisque, en définitive, c'était la caisse du trésor royal qui supportait ses pertes, et s'il faut se fier aux contemporains, elles n'étaient pas légères. Les premières années de la faveur, les temps heureux, semblent n'avoir pas connu cette distraction extrême, fruit de la fatigue, de l'indifférence et des querelles répétées. On la voit apparaître en 1678 avec un degré de violence à peine croyable, s'il n'était attesté par vingt témoins¹. Les moralistes ont cent fois raison de condamner les jeux de bourse et les tripots, destruction de la famille. Que diront-ils en apprenant ce qui se passait au dix-septième siècle, et la passion vertigineuse de madame de Montespan, de madame de Vivonne et de tant d'autres femmes de la cour et de la ville pour le jeu²? Déjà, pendant la campagne de 1678, Saint-Pouange avait écrit de Lille à

¹ Cependant Louis XIV avait toujours aimé le jeu, et il jouait déjà de grosses sommes au reversi et au brelan, dans les premiers temps de sa passion pour mademoiselle de La Vallière. (*Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 354.)

² Voir notre ouvrage *La police sous Louis XIV*, chap. III : *Le jeu, le théâtre, les églises*.

Louvois : « M. de Langlée, qui taille, perdit avant-hier 2,700 pistoles¹, dont madame de Montespan et madame la comtesse de Soissons gagnèrent une bonne partie². » Une des correspondantes de Bussy, madame de Montmorency, lui mandait le 9 décembre de la même année : « La faveur de madame de Montespan augmente tous les jours ; elle fait des coups à la bassette, qui peuvent aller à un million ; elle gronde, et le roi aussi, quand on ne les tient pas. » D'autres témoignages très-autorités confirment ces bruits. Citons au premier rang le comte de Rébenac écrivant le 13 janvier suivant au marquis de Feuquières : « Le jeu de madame de Montespan est monté à un tel excès que les pertes de 100,000 écus sont communes. Le jour de Noël, elle perdoit 700,000 écus ; elle joua sur trois cartes 150,000 pistoles, et les gagna. Et, à ce jeu-là (sans doute la bassette ou le lansquenet) on peut perdre ou gagner cinquante ou soixante fois en un quart d'heure³. » Écoutons, trois mois après, un ami de Bussy : « On m'écrivit par le dernier ordinaire que, la nuit du lundi au mardi, madame de Montespan perdit quatre cent mille pistoles contre la banque, qu'elle regagna à la fin. Sur les huit heures du matin, Bouyn⁴, qui tenoit la banque, voulut se retirer ; mais la dame

¹ La pistole valait de 10 à 11 livres ; 40 à 50 francs de nos jours.

² *Histoire de Louvois*, par M. Rousset, t. II, p. 495 ; — lettre du 30 mars.

³ *Lettres inédites des Feuquières*, t. IV, p. 277.

⁴ Riche financier du temps.

lui déclara qu'elle vouloit encore s'acquitter d'autres cent mille pistoles qu'elle devoit de vieux, ce qu'elle fit avant de se coucher. Monsieur fut au lever du roi, en sortant de chez madame de Montespan. Ainsi finit la bassette, qui a été abolie pour jamais. Le roi fait payer trente mille pistoles que Monsieur et madame de Montespan devoient encore aux joueurs qui jusqu'ici ont payé comptant ce qu'ils ont perdu et n'avoient de ressource que les cent mille pistoles dont elle s'est acquittée¹... » A la suite de cette nuit scandaleuse, le roi renonça à la bassette, mais le démon du jeu n'y perdit rien². « On établit un jeu chez madame de Montespan pour cet hiver, écrivait madame de Scudéry à Bussy ; et pourvu qu'elle se puisse passer d'amour, elle aura encore la considération du roi ; c'est tout ce que peut faire un fort honnête homme quand il n'aime plus. » Outre le jeu proprement dit, il y avait les loteries, et bien que les émotions y fussent moindres, madame de Montespan n'y était pas indifférente. « On a ouvert, mande encore madame de Scudéry, chez madame de Montespan, une loterie dont le gros lot sera de cent mille francs ; et il y en aura cent autres de chacun cent pistoles ; les billets sont d'un louis³. »

¹ *Correspondance de Bussy-Rabutin*, t. IV, p. 320. Lettre du marquis de Trichateau, du 6 mars 1679.

² Le comte de Tavannes à Bussy : « Le roi a quitté la bassette ; d'après cela, on croit qu'on la défendra dans tout le royaume. Le roi joue à présent au reversi. » (Lettre du 3 mars 1679.)

³ Lettres de madame de Scudéry à Bussy, des 18 janvier et 29 octobre 1679.

Enfin, un contemporain inconnu écrivait le 4 mai 1682 : « Madame de Montespan a perdu, dit-on, au hoca plus de 50,000 écus. Le roi l'a trouvé fort mauvais et s'en est fort fâché contre elle¹. »

Mais le moment des grands mécontentements et des symptômes avant-coureurs de la disgrâce finale, n'était pas encore venu. L'année 1679 fut particulièrement fertile en incidents où Louis XIV, madame de Montespan et madame de Maintenon se trouvèrent engagés. Elle avait pourtant commencé de la manière la plus heureuse en apparence pour madame de Montespan, dont les splendides étrennes firent grand bruit à la cour. Monsieur lui avait donné une soucoupe d'or ciselé, avec un cordon d'émeraudes et de diamants. Deux gobelets d'or, dont les couvercles étaient aussi garnis de diamants et d'émeraudes, faisaient pendant ; le présent était estimé dix mille écus. La reine elle-même et toutes les dames du palais donnèrent, suivant l'usage, des étrennes à la favorite, et l'on ne disait pas qu'elle leur eût rien offert. On parlait seulement d'un présent à la princesse d'Harcourt à qui elle avait envoyé (étrange cadeau du jour de l'an !) une haire², une discipline et des Heures enrichies de diamants. Quant aux étrennes de madame de Maintenon,

¹ Bibl. imp. Mss. F. F. 10,265. *Lettres historiques et anecdotes sur le règne de Louis XIV.* — Voir à l'Appendice, pièce n° VIII.

² Six ans auparavant, elle donnait à madame de La Fayette « un *crucifix* et un petit écritoire en bois de Sainte-Lucie. » (Lettre de madame de Sévigné, du 13 novembre 1673.)

elles s'adressaient plus au roi qu'à madame de Montespan, et l'on commenta beaucoup dans les cercles intimes l'offre des *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*, le duc du Maine, réunies en un volume garni d'émeraudes et imprimé en lettres d'or¹. Le chroniqueur à qui l'on doit ces détails ne dit rien du cadeau du roi ; mais il n'est pas déraisonnable de supposer qu'il fut d'un goût et d'une magnificence à éclipser celui de Monsieur.

Ces étrennes, ces cadeaux magnifiques n'avaient au reste aucune signification et ne constataient plus que des habitudes. Le cœur du roi semblait être ailleurs, et son goût s'égarait volontiers d'un objet à l'autre sans se fixer, quand, vers le mois de mars 1679, un de ces orages des sens, comprimés au début, mais qui éclataient ensuite avec violence et devant lesquels tout se taisait alors et se courbait, parut, à quelques yeux exercés, se former encore. Madame de Maintenon, qui avait vu toutes les grandes passions de Louis XIV suivre cette marche, pressentit un nouveau danger, et dans l'espoir de le prévenir, écrivit à l'abbé Gobelin : « Je vous demande de prier et de faire prier pour le roi qui est sur le bord d'un grand précipice². » Vaines prières ! Peu de temps après, Louis XIV était l'amant,

¹ Lettre de madame de Scudéry à Bussy, du 18 janvier 1679.

² *Correspondance générale*, t. II, p. 47 ; lettre sans date, classée par M. Lavallée au mois de mars 1679. — On lit dans le *Précis historique de Saint-Germain-en-Laye* de Lorot et de Sivry, p. 190 : « 15 mars 1678 : « Madame de Montespan part brusquement de Saint-Germain-en-Laye

très-mystérieux d'abord, de mademoiselle de Fontanges, comme il l'avait jadis été de mademoiselle de La Valhière et de madame de Montespan. « Décidément rousse, dit la princesse Palatine, dont la nouvelle maîtresse était, comme madame de Ludres, une des filles d'honneur, mademoiselle de Fontanges étoit belle comme un ange de la tête aux pieds. » — « Elle a beaucoup aimé le roi, ajoute la princesse, en héroïne de roman. C'étoit une femme furieusement romanesque, mais sans esprit. »

Nous serons sobres de détails sur cette passion nouvelle, sur ses extravagances et ses excès, sitôt interrompus par le dégoût et par la mort. Dès qu'elle se fut assez clairement affirmée pour qu'il n'y eût plus de doute possible sur le dessein bien arrêté du roi de « n'être plus gêné, » madame de Montespan sembla s'y résigner. Elle avait, dans les premières années de sa faveur, désiré la charge de surintendante de la maison de la reine qu'occupait la comtesse de Soissons; mais sans doute le scandale de ce cumul eût paru trop grand, et l'idée en avait été abandonnée¹. Du moment qu'elle était

par suite de la jalousie qu'elle avait conçue contre mademoiselle de Fontanges. » La date de 1678 doit être erronée. Voir, ci-après, en note, une lettre du marquis de Trichateau à Bussy, du 14 avril 1679.

¹ Lettre de madame de Scudéry à Bussy, du 25 février 1671 : « On ne parle plus, pour madame de Montespan, de la charge de la comtesse de Soissons, de surintendante de la maison de la reine; on ne sait si c'est que celle-ci soit bien rétablie ou que l'autre baisse; mais il est certain que l'affaire en est demeurée là, quoique madame de Montespan en ait fort envie... » (*Bussy*, t. I, p. 379.)

ostensiblement remplacée, l'inconvénient disparaissait, et elle revint à son projet. Une lettre qu'elle adressa au duc de Noailles pour l'informer des négociations suivies à ce sujet par Colbert, contient ces curieux détails d'intérieur : « Tout est fort paisible ici ; le roi ne vient dans ma chambre qu'après la messe et après souper. Il vaut beaucoup mieux se voir peu avec douceur, que souvent avec de l'embarras¹. » A quelque temps de là, madame de Montespan était nommée chef du conseil et surintendante de la maison de la reine, qui, « voulant la gratifier et honorablement traiter, » lui accordait à ce titre, par brevet du mois d'avril 1679, une pension de six mille livres².

¹ Bibl. du Louvre. Mss. Lettre originale du 30 mars 1679. — La princesse Palatine (on sait qu'elle ne respecte rien) dit, d'après un gentil-homme allemand, garde du corps du roi, qu'une des filles de madame de Montespan (la duchesse de Bourbon) aurait eu pour père le maréchal de Noailles, alors capitaine de la première compagnie des gardes du corps. Veut-on savoir sur quoi elle se fonde ? Le duc de Noailles serait un jour entré dans l'appartement de madame de Montespan, et la duchesse de Bourbon serait venue au monde neuf mois après. La charitable princesse ajoute que « le maréchal de Noailles, pour être dévot, n'en étoit pas moins homme... » C'est elle pourtant qui a dit, de madame de Montespan, avec sa délicatesse ordinaire, qu'elle était plus ambitieuse que débauchée. » (*Correspondance complète*, t, I, p. 303, 443 et 444.) Anne-Jules, duc de Noailles, était né le 5 février 1650 ; maréchal de France en mars 1693 ; vice-roi de Catalogne en 1694. Mort le 2 octobre 1708.

Quelque autre mauvaise langue a dit aussi que le beau chevalier de Rohan, qui fut convaincu de conspiration et eut la tête tranchée en 1674, aurait été l'amant de madame de Montespan. On n'est pas, sans quelques inconvénients, la plus belle, sur la plus grande scène du monde.

² *Brevet de pension de 6 mille livres à madame de Montespan, par la reine Marie-Thérèse :*

Délivré des importunités de l'altière maîtresse, n'ayant plus de récriminations à redouter de ce côté, Jupiter

« Aujourd'hui **xxxi**^e du mois d'avril 1679, la reine étant à Saint-Germain-en-Laye voulant gratifier et favorablement traiter la dame de Rochecouart de Montespan, chef du conseil et surintendante de la maison de Sa Majesté, lui a accordé et fait don de la somme de six mille livres de pension qu'elle veut et entend lui être dorénavant payée par le trésorier général de sa maison, aux quatre quartiers de chacune année également. Pour témoignage de quoi ladite Majesté m'a commandé de lui en expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi son conseiller secrétaire de ses commandemens et finances. **MARIE-TÉRÈSE** (*sic*). — **COLBERT**. » (*Cabinet de M. Chambry*.)

Indépendamment du brevet de la reine, d'autres documents officiels servent à préciser les dates.

Le 11 avril 1679, madame de Montespan fut autorisée à prendre le rang de duchesse « pour lui donner, disait le brevet, des marques de considération particulière et de l'estime de Sa Majesté en lui accordant un rang qui la distingue des autres dames de la cour et suite de la reine. »

Enfin, le 1^{er} mai suivant, un autre brevet lui accorda 15,000 livres de pension. (*Arch. de l'Empire. Registres du secrétariat*, O 23, fol. 97 et 134.)

C'était, comme on voit, un règlement de compte dans toutes les formes.

Une lettre du marquis de Trichateau à Bussy donne, à la date du 14 avril 1679, de piquants détails sur ces petites révolutions de la cour : « Le roi a jeuné trois jours, a fait ses dévotions et a touché les malades; madame de Montespan a eu beaucoup de conférences avec le P. César. (Le P. César avoit, dans le temps, aidé mademoiselle de La Vallière à quitter le monde.) Elle a fait comme si ç'avoit été utilement; il y avoit déjà quelques jours qu'elle venoit souvent à Paris depuis les bruits que le roi étoit amoureux d'une fille de Madame, appelée Fontanges. Le mercredi, elle retourna à Saint-Germain où elle fut à ténèbres, toujours derrière la chaise du roi. La reine l'envoya quérir pour la servir à la cène. Le vendredi, elle revint à Paris; le samedi, elle alla à Maintenon, et le mardi, elle retourna à Saint-Germain-en-Laye dans son appartement à l'ordinaire, sinon que le roi ne la vit qu'en présence

mit encore une fois la France et l'Europe dans la confiance de ses amours. Peu à peu la nouvelle favorite tint une place plus grande à la cour, qu'elle étonna de son faste. En lui adressant, en 1680, une épître où il l'appelait *digne présent des cieux*, le capricieux La Fontaine (que ne disait-il pas tout à l'heure à madame de Montespan?) la suppliait de présenter ses vers au *dompteur des humains*¹. Sauf les rivalités inévitables et le fond des cœurs, *les deux sultanes*, ainsi les appelait Bussy, semblaient vivre en bonne intelligence. Quand l'époque des étrennes arriva, la dernière venue offrit à madame de Montespan un agenda tout couvert de pierreries. « Pour la personne qu'on ne voit point, écrivit à ce sujet madame de Sévigné (5 janvier 1680), elle paroît quelquefois comme une divinité; elle a donné des étrennes magnifiques à sa devancière et à tous

de Monsieur. Mercredi, la comtesse de Soissons reçut ordre du roi de se défaire de sa charge entre ses mains. Cette princesse étoit à Chaillot, à une petite maison qu'elle y a. M. Colbert fit beaucoup d'allées et de venues. Elle parla au roi le soir chez la reine, qui lui dit des merveilles sur le plaisir qu'elle lui feroit. Elle répondit avec toute la soumission possible, et enfin elle a pris deux cent mille écus, et madame de Montespan a été par là surintendante de la maison de la reine, et n'est plus maîtresse... » (*Correspondance de Bussy*, t. IV, p. 344.)

¹ L'épître est curieuse, et débute ainsi :

Charmant objet, digne présent des cieux,
 (Et ce n'est point langage du Parnasse),
 Votre beauté vient de la main des dieux;
 Vous l'allez voir au récit que je trace.
 Puisse mes vers mériter tant de grâce
 Que d'être offerts au dompteur des humains,
 Accompagnés d'un mot de votre bouche,
 Et présentés par vos divines mains...

ses enfans¹. » Nous savons en outre que, le jour de l'an, elle assista à la messe du roi « extraordinairement parée de pierreries, sur un habif de même étoffe que celui de Sa Majesté, avec des rubans bleus tous deux². » Le 6 mars 1680, madame de Sévigné écrivait encore : « On m'a dit de bon lieu qu'il y avoit eu un bal à Villers-Cotterets (chez Monsieur); il y eut des masques. Mademoiselle de Fontanges y parut brillante et parée des mains de madame de Montespan. Cette dernière danse très-bien. » Ainsi, la hauteur en personne rendait à son tour à sa belle rivale de vingt ans les services qu'elle avait jadis reçus de la tendre La Vallière ! Est-il besoin de rappeler la triste fin de ce rêve éblouissant ? Le tabouret de duchesse, les carrosses à six chevaux, les pierreries étincelantes devinrent bientôt autant de sujets de douleur. Non-seulement l'idole adorée de la veille était délaissée; mais sa vie était en danger; elle se mourait et se croyait empoisonnée. Les accusations dont la princesse Palatine a chargé madame de Montespan³ sont

¹ L'agenda était accompagné d'un almanach pour lequel La Fontaine avait composé des vers assez insignifiants intitulés *Prédictions pour les quatre saisons*. Voir *Œuvres*, édition Walckenaer, t. IV, p. 186.

² Lettre de Bussy à La Rivière, du 15 janvier 1680.

³ « La Montespan étoit un diable incarné, mais la Fontanges étoit bonne et simple; toutes deux étoient fort belles. La dernière est morte, dit-on, parce que la première l'a empoisonnée dans du lait. Je ne sais si c'est vrai, mais ce que je sais bien, c'est que deux des gens de la Fontanges moururent, et on disoit publiquement qu'ils avoient été empoisonnés. » *Correspondance complète*, t. 1, p. 199.)

connues. Sans admettre cette imputation passionnée, il faut constater (la sévérité de l'histoire l'exige) que le procureur général de la chambre ardente, le consciencieux La Reynie, à qui Louis XIV avait plusieurs fois recommandé une stricte impartialité, crut, de son côté, à l'empoisonnement de mademoiselle de Fontanges. Enfin, le désir exprimé par Louis XIV que le corps de l'infortunée duchesse ne fût pas ouvert, ne confirme-t-il pas les soupçons qui coururent alors¹?

Des soupçons de même nature, mais d'une toute autre portée, vinrent à cette époque effleurer madame de Montespan². La célèbre affaire des poisons bouleversait la société parisienne. On sait quels grands noms y furent compromis; celui de madame de Montespan fut aussi du nombre, mais ses contemporains l'ignorèrent, et nous l'apprenons seulement aujourd'hui par les pièces originales du procès. La femme Voisin avait été exécutée au mois de février 1680, et l'on pouvait croire ces dénonciations qui mettaient en émoi les plus illustres familles enfin épuisées. Quel ne fut pas l'étonnement de La Reynie quand la fille de la Voisin déclara, sans nulle preuve il est vrai,

¹ Voir à l'appendice, pièce n° IX, des détails inédits sur mademoiselle de Fontanges et sa mort.

² J'extrai, en modifiant et en abrégant, les quelques pages qui vont suivre sur ces soupçons et sur l'influence qu'ils purent exercer, de mon volume sur *la Police sous Louis XIV*, chapitres VII et VIII : *la Chambre des poisons et Intrigues de cour*.

que sa mère avait été longtemps en commerce avec madame de Montespan, et qu'une des femmes de celle-ci, la demoiselle Désœillets, « qui celoît son nom, mais qu'elle connoissoit bien, » était venue souvent chez sa mère, à qui elle avait laissé des billets ; que toutes les fois que madame de Montespan « craignoit quelque diminution aux bonnes grâces du roi, » la Voisin en était informée, faisait dire des messes, et lui donnait des poudres *pour l'amour* qu'elle devait faire prendre au roi ; qu'à la fin, fatiguée de l'insuccès de toutes ces pratiques, madame de Montespan avait résolu de porter les choses à l'extrémité, et que deux affidés de sa mère, arrêtés tous deux, avaient entrepris de s'introduire chez mademoiselle de Fontanges pour lui vendre des étoffes et des gants empoisonnés. La fille Voisin parla encore d'une messe dite par un abbé Guibourg, en présence d'un seigneur anglais qui avait promis 100,000 livres, si l'on parvenait à empoisonner le roi.

Ces dénonciations et plusieurs autres du même genre ne tendaient qu'à compromettre les personnes les plus haut placées pour profiter de leur impunité ; elles firent néanmoins une impression sérieuse sur La Reynie, Louvois, Colbert, et Louis XIV n'y fut pas non plus indifférent. Le 3 février 1680, Louvois écrivit à La Reynie : « A l'égard de la personne à laquelle l'usage du poison n'est pas inconnu, et que vous croyez qu'il est dangereux de laisser à la cour, le roi a jugé

à propos de vous entendre sur cette affaire... » Quatre mois après, le 21 juillet 1680, le même ministre informait La Reynie qu'il avait lu au roi la déclaration de la fille Voisin, « et que le roi espéroit bien qu'il finiroit par découvrir la vérité. » Il est vrai que Louvois ne nomme pas une fois madame de Montespan ; mais il y eut de tout temps, même dans les correspondances les plus secrètes, des sujets réservés et des sous-entendus. Les papiers de La Reynie et de Colbert combient d'ailleurs amplement cette lacune, et l'on peut suivre jour par jour dans les premiers, la trace des préventions et des incertitudes de Louis XIV au sujet des dénonciations dont la favorite était l'objet. Tout en faisant des réserves expresses sur la véracité des accusés, La Reynie inclinait à croire que madame de Montespan avait fait demander à la Voisin et à une femme Filastre des poudres qui pouvaient, sans qu'elle s'en doutât, mettre en danger la vie du roi ¹, et que madame de Vivonne n'aurait pas reculé devant l'emploi du poison, pour se débarrasser d'une rivale ². Un nouveau mémoire portant en marge

¹ Le même soupçon avait atteint madame de Polignac, au sujet de laquelle un ami de Bussy, du Breuil, lui écrivait quelques années après, le 29 mars 1686, en lui annonçant qu'elle avait reçu l'ordre de quitter la cour : « Sa Majesté a raison de craindre le commerce d'une femme qui a voulu lui donner un philtre pour le rendre amoureux. » Nous revoilà en plein seizième siècle.

² C'est d'elle que le duc de Saint-Simon a dit : « Elle avoit été de tous les particuliers du roi, qui ne pouvoit s'en passer ; mais il s'en falloit bien qu'il l'eût tant ni quand il vouloit. Elle étoit haute, libre, capricieuse, ne se soucioit de faveur ni de privance, et ne vouloit que

les mots significatifs : *Faits particuliers qui ont été pénibles à entendre, dont il est si fâcheux de rappeler les idées, et qu'il est plus difficile encore de rapporter*, dut ajouter aux perplexités du roi. Dans ce mémoire, écrit vers le temps où mademoiselle de Fontanges quitta la cour, La Reynie reprenant toutes les dépositions à la charge de madame de Montespan, insistait sur la tentative que deux accusés, déguisés en colporteurs, devaient faire contre la jeune duchesse, au moyen d'étoffes de Lyon et de gants de Grenoble.

Pendant les mois s'écoulaient, et aucune preuve de complicité directe n'était venue justifier les soupçons de La Reynie. Son embarras était extrême. Hésitant, craignant d'avoir fait fausse route, il conseillait, le 6 octobre 1680, à Louvois, un biais pour éviter de nommer madame de Montespan, jusqu'à ce qu'on eût obtenu de plus grands éclaircissements. Cinq jours après, il lui écrivait de nouveau qu'il ne savait à quel parti s'arrêter. Il fallut que Colbert intervint. Un avocat du temps, à qui il avait communiqué les mémoires de La Reynie et les interrogatoires des accusés, les discuta longuement et indiqua diverses solutions. Qualifiant les dénonciations contre madame de Montespan *d'exécrables calomnies*, Claude Duplessis fit remarquer que c'étaient là de simples allégations n'ayant

son amusement. Madame de Montespan et madame de Thianges la ménageaient, et elle les ménageait fort peu. C'étoit souvent entre elles des disputes et des scènes excellentes... »

d'autre but que d'égarer la justice; que si madame de Montespan s'était réellement compromise avec la Voisin, celle-ci n'eût pas hésité à l'avouer quand, sur le point de paraître devant Dieu, elle n'avait plus à penser qu'à son salut; que les dénonciations de la fille Voisin après la mort de sa mère étaient démenties par plusieurs témoins. A l'occasion de cette assertion que, pendant cinq ou six ans, chaque fois que madame de Montespan était négligée par le roi, elle aurait eu recours aux poudres magiques, Duplessis précisa à sa manière la situation de la favorite vis-à-vis de Louis XIV, avant le procès. « Ce temps de cinq à six années, dit-il, remonteroit à 1673, car la Voisin a été arrêtée en 1679. Or, Sa Majesté sait que les petites inquiétudes de jalousie que l'affection peut avoir produites dans l'esprit de madame de Montespan n'ont commencé qu'en 1678, et dans quelle tranquillité d'esprit elle a vécu, tant en 1677 qu'auparavant. Et depuis, elle sait l'assiduité et la quiétude d'esprit qu'elle a eues dans tous les temps, et que les jalousies qu'elle a eues depuis 1678 n'ont été que des momens d'affliction qui ne l'ont pas tirée de cette affection et de cette attache. Quoi! concevoir le dessein d'empoisonner son maître, son bienfaiteur, son roi, une personne que l'on aime plus que sa vie! Savoir qu'on perdra tout en le perdant et se porter à l'exécution de cette furieuse entreprise! Et cependant, dans cette affreuse pensée, conserver toute la tranqui-

lité d'âme de l'innocence la plus pure ! Ce sont de ces choses qui ne se conçoivent pas, et Sa Majesté qui connoît madame de Montespan jusqu'au fond de l'âme, ne se persuadera jamais qu'elle ait été capable de ces abominations¹. »

Colbert, tout porte à le croire, communiqua ce mémoire à Louis XIV. Le 26 février 1681, Duplessis lui en transmettait un autre, avec cette note confidentielle : « Ayez la bonté de voir l'observation qui est au commencement, *parce qu'elle peut fournir des moyens contre beaucoup de choses qui paroissent assez prouvées.* » De son côté, La Reynie adressa à Louvois, le 17 avril suivant, un mémoire destiné au roi, où on lit, relativement à la rétractation de la femme Filastre qui, à la question, avait accusé madame de Montespan de l'empoisonnement de mademoiselle de Fontanges : « Il y a deux autres faits (celui d'une messe sacrilège et de poudres pour le roi) où madame de Montespan a été nommée, et les charges sur ces deux faits ont encore été de nouveau confirmées, la Filastre n'ayant rétracté que le premier²... »

On peut aujourd'hui, et c'est une curieuse étude,

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes ; mémoire original. M. le duc de Luynes, qui nous avait communiqué les trésors de son cabinet avec une obligeance que nous n'oublierons jamais, possédait également en original, les extraits faits par Colbert des interrogatoires concernant mesdames de Montespan, de Vivonne, etc.

² Bibl. imp. Mss. S. F. 7,608. *Procès de la Voisin.* — Ce sont les pièces originales et les minutes de La Reynie

suivre dans la correspondance de madame de Sévigné, toujours si bien renseignée, de Bussy et de madame de Maintenon elle-même, le contre-coup des mémoires de La Reynie et de Duplessis. Les récriminations et les querelles entre madame de Montespan et Louis XIV avaient commencé avant les dénonciations de la fille Voisin et de la Filastre; elles semblent, à partir de cette époque, s'envenimer et devenir plus fréquentes. Au moment où La Reynie faisait des efforts inutiles pour dissiper les obscurités du procès, où, par suite, Louvois, Colbert et Louis XIV étaient livrés aux plus grandes incertitudes, trois femmes, la marquise de Montespan, mademoiselle de Fontanges et madame de Maintenon, étaient fort occupées, les deux premières à retenir, la dernière à capter le cœur du roi. En annonçant à sa fille, le 6 avril 1680, que la nouvelle duchesse de Fontanges recevait dans son lit (quoi de plus naturel?) les compliments de la cour pour le tabouret que le roi venait de lui accorder, et qu'elle allait passer le temps de Pâques à Chelles, dans l'abbaye de sa sœur, madame de Sévigné ajoutait : « Madame de Montespan est enragée; elle pleura beaucoup hier. Vous pouvez juger du martyr que souffre son orgueil, qui est encore plus outragé par la haute faveur de madame de Maintenon. » Le 30 du même mois, Bussy écrivait de Paris¹ : « Madame de Montespan est tombée. Le roi ne la regarde

¹ *Correspondance*. Lettre au marquis de Trichateau, t. V, p. 110.

plus, et vous jugez bien que les courtisans suivent cet exemple. » Peu de temps après, la nouvelle duchesse expiait l'insolence de son triomphe par un abandon subit, et partait malade, épuisée, la mort dans le cœur et sur le visage, pour cette même abbaye de Chelles où elle s'éteignit l'année suivante. Restées seules en présence, mesdames de Montespan et de Maintenon comprirent que l'instant décisif était venu. La lutte, une lutte mortelle sous les dehors de la courtoisie la plus raffinée, s'engagea, et la cour en suivit les péripéties avec un intérêt croissant. « Le jour que le roi partit de Saint-Germain, écrit Bussy le 18 mai 1680, comme il montoit en carrosse avec la reine, il eut de grosses paroles avec madame de Montespan, sur des *senteurs* dont elle est toujours chargée et qui font mal à Sa Majesté. Le roi lui parla d'abord honnêtement, mais comme elle répondit avec beaucoup d'aigreur, Sa Majesté s'échauffa¹. » La querelle fit grand bruit. Alarmé de ces *senteurs*, le roi dissimula mal sans doute l'impression que devaient faire sur lui les rapports de La Reynie, car le 25 mai, madame de Sévigné écrivait : « Il y eut l'autre jour, une extrême brouillerie entre le roi et madame de Montespan. M. Colbert travailla à l'éclaircissement (il le raccommodait jadis avec La Vallière) et obtint avec peine que Sa Majesté feroit *medianoeche*, comme à l'ordinaire. Ce ne fut qu'à condi-

¹ *Correspondance*, t. V, p. 116.

tion que tout le monde entreroit... » Le mois suivant (9 juin), madame de Sévigné constate que l'ascendant de madame de Maintenon croît toujours, et que celui de madame de Montespan diminue à vue d'œil; puis, le 7 juillet « qu'on a beaucoup de rudesse pour celle-ci. » Une lettre de madame de Maintenon du 30 juin confirme ces impressions. « Il n'y a rien de nouveau dans les déchainemens que l'on a contre moi, écrit-elle de Fontainebleau à son frère; comme je suis fort glorieuse, les premiers mouvemens sont violents, mais je me dis ensuite ce qu'il faut, et ce que vous m'en écrivez est fort raisonnable et fort pieux. » La piété de d'Aubigné! passons. Quelques jours plus tard (6 juillet), la confiance de madame de Maintenon n'est plus la même, s'il faut en juger par cette autre lettre : « On est enragé contre moi, et comme vous dites, on se prend à tout pour me nuire. Si on n'y réussit pas, nous nous en moquerons, et si on y parvient, nous le souffrirons avec courage¹. » On a, dans ces mots, la preuve que madame de Montespan mettait, de son côté, tout en œuvre pour perdre sa rivale, dont les incertitudes et les craintes sont ici manifestes. C'était, si l'on s'en rapporte à un

¹ *Correspondance générale*, t. II, p. 109 et 114. — Voilà le langage de 1680. Il est curieux et instructif de le comparer à celui de 1705 : « Avant d'être à la cour, où je suis venue à trente-deux ans, je me pouvois rendre témoignage que je n'avois jamais connu l'ennui, *mais j'en ai bien tâté depuis*, et je crois que je n'y pourrois résister si je ne pensois que c'est là où Dieu me veut. Il n'y a de vrai bonheur qu'à servir Dieu. » (*Entretiens sur l'éducation des filles*, p. 198.)

charmant chroniqueur de la cour, madame de Caylus, l'époque où, voyant la faveur s'éloigner d'elle et voulant au moins la fixer dans sa famille, madame de Montespan aurait essayé de faire de la jolie duchesse de Nevers, sa nièce, la maîtresse du roi¹. Écoutons la gazette Sévigné (17 juillet) : « Le roi alla l'autre jour à Versailles avec madame de Montespan, madame de Thianges et madame de Nevers toute parée de fleurs. » Ainsi la mère, la fille et la tante étaient sous les armes avec un but commun. Mais l'intrigue de Nevers ne réussit pas², et la même lettre nous apprend qu'à la cour, on était toujours surpris de la sorte de faveur de madame de Maintenon, pour laquelle nul n'avait autant de soins et d'attentions que le roi, à qui elle faisait connaître un pays nouveau, le commerce de l'amitié et de la conversation³.

Nous savons enfin par le roi lui-même l'état exact de ses relations avec madame de Montespan, au mois

¹ *Souvenirs*, p. 74.

² On revint à la charge l'année d'après, comme l'indique assez clairement ce passage d'une lettre de madame de Maintenon, du 2 septembre 1681 : « Madame de Thianges prend le soin d'orner souvent un échafaud de toute la beauté que fournit sa famille, on y mêle quelques étrangers qui ne servent qu'à faire voir l'avantage que le sang de Mortemart emporte sur ce qu'il y a de plus beau ici. »

J'ai cité à cette occasion dans *la Police sous Louis XIV*, p. 217, une lettre de madame de Maintenon à madame de Frontenac, dont M. La Vallée a depuis démontré la fausseté. « Dans ce moment, faisait dire La Beaumelle à madame de Maintenon, ils (le roi et madame de Montespan) sont aux éclaircissemens, et l'amour seul tiendra conseil aujourd'hui. Le roi est ferme, mais madame de Montespan est bien aimable dans les

d'octobre de 1681. Elle lui avait demandé, à la prière de Mademoiselle, une faveur pour Lauzun, et elle sollicitait une réponse dont Louis XIV eût préféré se dispenser. « Je lui en ferai une générale, écrivit-il de Vitry à Colbert, m'en remettant à vous pour lui dire mes intentions. Je vous envoie sa lettre afin que vous connoissiez mieux ce qu'elle désire... Vous l'irez donc trouver, et après lui avoir rendu la lettre que je vous envoie pour elle, vous lui expliquerez en termes honnêtes que je reçois toujours les marques de son amitié et de sa confiance avec plaisir, et que je suis très-fâché quand je ne saurois faire ce qu'elle désire; que je crois bien lui avoir montré assez le plaisir que j'ai à lui en faire en accordant à Lauzun ce que je lui viens d'accorder ¹; que sa nouvelle demande m'a surpris; qu'on peut espérer avec le temps un changement, mais qu'à cette heure je ne saurois rien faire de plus que ce que j'ai fait. Vous joindrez à cela toutes les honnêtetés et tous les complimens que vous croirez convenables ². » Le charme était, on le voit, définitivement rompu. Mais quel regret n'éprouve-t-on pas, en lisant ces excuses et ces adieux, de n'avoir aucune des protestations et des tendresses des jours heureux !

larmes. Madame la dauphine est en prières; sa piété a fait faire au roi des réflexions sérieuses; mais il ne faut à la chair qu'un moment pour détruire l'ouvrage de la grâce .. » Vit-on jamais faussaire plus impertinent ?

¹ Voir Chapitre II, à la fin.

² Cabinet de M. le duc de Luynes; lettre autographe.

Pour revenir aux soupçons d'empoisonnement, on peut affirmer que, docile aux premières recommandations du roi, et cédant à ses impressions personnelles, La Reynie inclinait à mettre en cause mesdames de Montespan et de Vivonne; il ne s'arrêta qu'au moment où Colbert, tranquilisé et fortifié par les consultations secrètes de l'avocat Duplessis, eut obtenu qu'une autre direction serait donnée à l'affaire. C'était sans contredit, en l'absence des preuves indispensables, le parti le plus juste d'abord, et ensuite le plus politique et le plus sage. Se figure-t-on, en effet, la mère de tant de princes légitimés comparaisant devant la chambre de l' Arsenal sous l'accusation d'avoir fait prendre au roi, pour conserver son amour, des philtres qui auraient pu l'empoisonner? Quel scandale en France et en Europe! Quelle humiliation pour la royauté! A part les liens qui existaient entre lui et mesdames de Vivonne et de Montespan ¹, Colbert fit donc très bien d'étouffer

¹ La dernière fille de Colbert avait été fiancée le 14 février 1679 à Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, fils du duc de Vivonne et neveu de madame de Montespan. Le mariage fut célébré au mois d'octobre 1680. Le 23 de ce même mois, Colbert écrivit au duc de Vivonne : « Vous verrez par la lettre de madame de Montespan que je vous envoie, que nous concourons tous à souhaiter votre présence ici, lors de la conclusion du mariage de M. le duc de Mortemart. » (Arch. de la Marine.) Il existe une lettre de Colbert à l'abbesse de Fontevault, du 17 février 1679, dans laquelle, en la prévenant que ce mariage venait d'être arrêté, il lui disait : « Vous vous êtes jointe à madame de Montespan pour la satisfaction de M. votre neveu et le rétablissement de votre maison, avec l'assistance et les bienfaits du roi. J'emploierai tous mes soins à concourir avec vous à ces deux fins... » (Bibl. imp. Mss. *Mél. Clairambault*, vol. 426, fol. 188.)

cette accusation. Ajoutons que l'exil, la disgrâce éclatante de la favorite, pouvaient, en provoquant des colères et des orages toujours à redouter de sa part, amener la divulgation d'un secret si bien gardé, qu'il avait complètement échappé à la curiosité des contemporains, et que la plupart des juges de la chambre de l'Arsenal l'avaient eux-mêmes ignoré.

CHAPITRE VII

Madame de Montespan protège Lulli, Quinault, etc. — Pellisson se prononce contre elle dans un procès au Conseil et perd sa place d'historiographe. — Elle s'intéresse à Corneille. — Elle demande un opéra à Racine. — Boileau, le passage du Rhin et madame de Montespan. — Racine et Boileau lisent devant elle, madame de Maintenon et Louis XIV leur histoire du roi. — Incident relatif à madame de Maintenon. — Boileau, Racine et les ours de madame de Montespan. — Dédicace de La Fontaine. — Signes de défaveur. — Mademoiselle Doré. — Manège de madame de Maintenon pour parvenir à convertir le roi. — Sa faveur racontée par madame de Montespan. — Contraste entre elles. — La mort de la reine change la situation. — Madame de Montespan conseille de marier Louis XIV le plus tôt possible. — Mariage secret avec madame de Maintenon. — Madame de Montespan reste à la cour. — Le roi continue d'aller chez elle tous les jours. — Emploi qu'il fait de sa journée en 1684. — Belles étrennes qu'elle lui donne.

La protection accordée aux lettres et aux arts a toujours porté bonheur aux gouvernements et aux particuliers qu'a séduits la gloire de cette mission civilisatrice par excellence. Pour ne citer que Louis XIV, et sans diminuer le talent de ses ministres, de ses diplomates et de ses généraux, quelle illustration ne doit-il pas aux poètes, aux moralistes, aux prédicateurs et aux artistes qu'une heureuse étoile a fait naître sous son

règne? Madame de Montespan comprit d'instinct cette influence et s'entoura des grands écrivains de son temps. Le plaisir d'ailleurs ne perdait pas ses droits, et *la belle madame* n'avait pas de goût pour le talent rébarbatif. En 1671, les associés de l'Opéra, on dirait aujourd'hui les actionnaires, se trouvaient divisés, et beaucoup d'intérêts étaient lésés; elle intervint en faveur de Lulli à qui l'abbé Perrin¹ dut céder son privilège². Lulli appela Quinault qu'elle protégea aussi, mais celui-ci essuya plus tard des bourrasques pour quelques allusions que provoqua une de ses pièces, et dont la maîtresse de Jupiter fut offensée³. Si ceux qui l'amusaient avaient ses bonnes grâces, elle était, par contre, inexorable envers quiconque osait traverser ses volontés. Un littérateur, qui était conseiller d'État, Pellisson, conclut contre elle dans un procès; il perdit sa place d'historiographe dont Boileau et Racine héritèrent, au grand dommage de la poésie et de l'histoire⁴. On a prétendu que Racine aurait plusieurs fois mis en vers des billets de Louis XIV à madame de Montespan⁵. Que ne donnerait-on pas pour les avoir? Bien inspirée, elle s'intéressa également au

¹ Un faux abbé. Il avait pris ce titre pour se pousser à la cour, et c'est ainsi en effet qu'il s'était fait nommer directeur de l'Opéra.

² *Théâtre de Quinault*, t. I, Vie de Quinault.

A l'occasion du personnage d'Io métamorphosée en vache dans la tragédie d'*Isis*, représentée à Saint-Germain le 5 janvier 1677. Voir p. 94.

⁴ En 1677, d'après les *Mémoires de Louis Racine*.

⁵ *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*, édition de 1756, t. II, p. 37. Ajoutons que l'autorité de La Beaumelle, auteur de ces mémoires, est bien suspecte.

grand Corneille que la faveur publique abandonnait, et qui venait d'être privé de sa pension. A cette nouvelle, Boileau courut chez la favorite et la supplia, dit-on, « pour la gloire même du roi, de lui faire plutôt retrancher sa propre pension que celle d'un homme qui la méritoit si bien. » Madame de Montespan dit un mot et la pension de Corneille fut rétablie¹. Pliant tout à ses désirs, ne consultant d'autres goûts que les siens, n'ayant nul égard aux aptitudes diverses de l'esprit, elle demanda à Racine un opéra : *la Chute de Phaéton*. « Madame de Montespan et madame de Thianges, sa sœur, raconte un ami de Boileau, lasses des opéras de M. Quinault, proposèrent au roi d'en faire faire un par Racine qui s'engagea assez légèrement à leur donner cette satisfaction... » Dans son embarras, Racine recourut à Boileau, et leurs efforts réunis aboutirent à un fade prologue sur la poésie et la musique. L'épître sur le passage du Rhin donna lieu à une scène piquante que l'auteur et ses amis ont racontée. De nombreuses pièces avaient été adressées au roi qui, un jour, lut une des plus mauvaises à mesdames de Montespan et de Thianges en leur disant, sans les convaincre, qu'elle était de Boileau. « Là-dessus, dit un contemporain, Sa Majesté vint à lire l'épître de Despréaux, mais avec des tons si enchanteurs, que madame de Montespan lui arracha l'épître des mains en s'écriant qu'il y avait là quelque chose de

¹ *Œuvres de Boileau*, édit. Saint-Marc, t. V, p. 194, note.

surnaturel, et qu'elle n'avoit jamais rien entendu de si bien prononcé. Elle trouva la pièce, en effet, digne de celui qui l'avoit si bien récitée ¹... »

Que de fois les deux poètes furent admis à lire chez madame de Montespan, en présence du roi, des fragments d'histoire contemporaine! Suivant Boileau, Louis XIV avait plus de goût pour Racine que pour lui; c'était le contraire de madame de Montespan. L'esprit et le sarcasme s'attiraient. Louis Racine a raconté, d'après les confidences de son père, ces soirées auxquelles assistait madame de Maintenon. La lecture finie, le jeu commençait. Échappait-il à madame de Montespan des paroles un peu aigres, le roi, sans lui répondre, regardait madame de Maintenon. Cependant, celle-ci cessa de venir, et un jour qu'ils lui en témoignaient leur surprise, elle répondit froidement qu'elle n'était plus admise à ces mystères. « Leur étonnement fut bien plus grand, continue Louis Racine, lorsque le roi, obligé de garder le lit, les fit appeler avec ordre d'apporter ce qu'ils avoient écrit de nouveau sur son histoire, et qu'ils virent, en entrant, madame de Maintenon assise dans un fauteuil près du chevet du roi, s'entretenant familièrement avec Sa Majesté. Ils alloient commencer

¹ *Bolæana ou entretiens de M. de Monchesnay avec l'auteur*; Amsterdam, 1672. *Mémoires inédits de Brossette sur la vie et les ouvrages de Boileau*. — Bibl. imp. S. F., 2,810. Passage cité par M. de Lescure dans l'introduction aux *Mémoires de Marais*. — Il y a une très-légère différence dans les détails entre la version de Monchesnay et celle de Brossette

leur lecture, lorsque madame de Montespan, qui n'étoit point attendue, entra, et après quelques complimens au roi, en fit de si longs à madame de Maintenon, que, pour les interrompre, le roi lui dit de s'asseoir, n'étant pas juste, ajouta-t-il, qu'on lise sans vous un ouvrage que vous avez vous-même commandé. Son premier mouvement fut de prendre une bougie pour éclairer le lecteur; elle fit ensuite réflexion qu'il étoit plus convenable de s'asseoir, et de faire tous ses efforts pour paroître attentive à la lecture. Depuis ce jour, le crédit de madame de Maintenon alla en augmentant ¹. »

Une autre aventure dont nos deux amis furent les héros met en relief une singularité de madame de Montespan ².

« Madame de Montespan, écrit le Père Quesnel à Arnauld vers 1680, a deux ours qui vont et viennent comme bon leur semble. Ils ont passé une nuit dans un magnifique appartement que l'on a fait à mademoiselle

¹ Louis Racine, *Mémoires*. — D'après Louis Racine, c'est madame de Montespan qui aurait eu l'idée de faire écrire une histoire suivie du règne de Louis XIV, et c'est madame de Maintenon qui, en 1677, aurait désigné Boileau et Racine, si peu propres pour cet emploi. Ce dernier, consulté par madame de Montespan sur le choix d'un précepteur pour le comte de Toulouse, lui indiqua un habile homme, nommé de Troussel, auteur d'une *Critique de la Princesse de Clèves* et d'une *Vie du duc de Guise*. De Troussel ajouta depuis à son nom celui de Valincourt, et devint, quand l'éducation du prince fut terminée, secrétaire général de la marine.

² Nous l'empruntons à M. Sainte-Beuve, qui a tant de ces trouvailles heureuses, et chez qui il y a à glaner sur tous les sujets. (*Causeries du lundi*, t. V, p. 416, Boileau.)

de Fontanges. Les peintres, en sortant le soir, n'avoient pas songé à fermer les portes; ceux qui ont soin de cet appartement avoient eu autant de négligence que les peintres : ainsi, les ours, trouvant les portes ouvertes, entrèrent, et, toute la nuit, gâtèrent tout. Le lendemain on dit que les ours avoient vengé leur maîtresse, et autres folies de poètes. Ceux qui devoient avoir fermé l'appartement furent grondés, mais de telle sorte qu'ils résolurent bien de fermer les portes de bonne heure. Cependant, comme on parloit fort du dégât des ours, quantité de gens allèrent dans l'appartement voir tout ce désordre. Messieurs Despréaux et Racine y allèrent aussi vers le soir, et, entrant de chambre en chambre, enfoncés ou dans leur curiosité ou dans leur douce conversation, ils ne prirent pas garde qu'on fermoit les premières chambres; de sorte que, quand ils voulurent sortir, ils ne le purent. Ils crièrent par les fenêtres, mais on ne les entendit point. Les deux poètes firent bivouac où les deux ours l'avoient fait la nuit précédente, et eurent le loisir de songer ou à leur poésie passée ou à leur histoire future. »

Qui ne connaît les beaux vers par lesquels La Fontaine dédiait, en 1679, son second recueil de fables à madame de Montespan?

Le temps, qui détruit tout, respectant votre appui,
 Me laissera franchir les ans dans cet ouvrage...
 Paroles et regards, tout est charme dans vous.
 Ma muse, en un sujet si doux,

Voudroit s'étendre davantage :
 Mais il faut réserver à d'autres cet emploi,
 Et d'un plus grand maître que moi
 Votre louange est le partage.

Le dévouement de La Fontaine à Fouquet malheureux n'avait pas moins honoré le surintendant que le poète. Il ne se croyait pas tenu sans doute à la même constance envers les maîtresses du roi, car, un an après, l'insoucieux infidèle adressa à mademoiselle de Fontanges les vers que nous avons cités : *Charmant objet, digne présent des cieux*, etc¹. Si madame de Montespan n'avait eu alors cent autres motifs de croire que le cœur du roi lui était fermé pour jamais, cette défection éclatante lui aurait appris ce que tout le monde disait autour d'elle. Nous avons esquissé ses premiers échecs. Il est temps de la montrer descendant, la rage dans le cœur, les degrés des grands palais où elle avait été si longtemps, comme disait madame de Sévigné, *tonnante et triomphante*. Bien que prévue des habiles, la victoire de madame de Maintenon avait été mêlée d'incertitudes et de défaillances. Débarrassée, il est vrai, de la crainte de madame de Montespan, elle n'était pas arrivée au but que l'abbé Gobelin lui avait assigné : la conversion complète du roi. De temps en temps, (les correspondances les plus authentiques sont là pour le prouver) quelque jeune et radieuse étoile brillait à l'horizon d'un éclat qui semblait tout remettre en

¹ Voir chapitre vi, p. 114, note 1

question. Les fragments suivants de ses lettres jettent un jour précieux sur cette phase de sa vie.

« Madame de Montespan et moi, écrivait-elle le 27 mai 1681 au marquis de Montchevreuil ¹, nous avons fait aujourd'hui un chemin ensemble nous tenant sous le bras, riant beaucoup; nous n'en sommes pas mieux pour cela. » Puis, le 4 juillet : « Mesdames de Montespan et de Thianges ont de la peine à vivre ensemble; les disputes sont fréquentes. Madame de Montespan est grossie d'un pied depuis que vous l'avez vue. » Enfin, le 5 août, de Fontainebleau : « Je suis accablée de vapeurs mélancoliques depuis que je suis ici; je ne suis jamais venue sans y en avoir, mais je n'en ai jamais eu de si violentes. On dit que madame de Montespan étouffe de son côté. Vous trouverez une grande augmentation dans le logis; il est vrai que vous connoissez déjà mademoiselle d'Oré ² : elle fit samedi *medianoche* avec le roi.

¹ Gouverneur du duc du Maine qu'il avait conduit à Baréges.

² Mademoiselle d'Oré ou de Doré était, dit M. Lavallée, attachée, on ne sait en quelle qualité, à madame de Montespan; elle devint, en 1685, fille d'honneur de la princesse de Bourbon. Les attentions que le roi eut un instant pour elle alarmèrent le parti pieux, mais on n'en parla pas, et cette inclination nouvelle, ce caprice ne causa point de scandale. On l'aurait peut-être ignoré sans la lettre de madame de Maintenon.

On peut lire, au sujet de nouvelles intrigues où le nom de mademoiselle de Doré se trouva mêlé, les *Mémoires sur la cour de France* par madame de La Fayette, année 1689. Mademoiselle Doré joue d'ailleurs un singulier rôle dans les correspondances anecdotiques du temps. M. le comte de Longpérier-Grimoard possède une curieuse lettre du comte de Brienne dans laquelle on lit, au milieu de piquants détails, (on se croit déjà en pleine régence) qu'elle aimait un M. de Chalançay à la folie.

On dit qu'elle a une sœur plus belle qu'elle; ce n'est pas là nos affaires ¹. »

Vers la même époque, madame de Montespan écrivait à la duchesse de Noailles : « On m'a dit qu'à la dînée² madame de Maintenon avoit mis pied à terre, qu'on l'avoit vue de loin, et que la reine avoit dit d'un ton chagrin : « C'est qu'elle va venir ici !... » Mais elle ne vint pas; elle se contenta d'envoyer demander un livre qu'avoit la reine, qui ne le voulut pas envoyer. Mais le roi lui envoya après, et puis, envoya savoir comment elle le trouvoit, et demanda son avis. Ainsi, l'après-dînée se passa dans un assez joli commerce³. » Louis XIV aurait bien voulu, pour avoir la paix autour de lui, réconcilier les deux rivales. Tout échoua. Peu à peu les illusions de madame de Montespan se dissipèrent, et la triste réalité lui apparut. La reine elle-même, que tant d'humiliations et de chagrins avaient abreuvée, finit par remercier madame de Maintenon du repos et du bonheur qu'elle lui devait. Les qualités qui avaient charmé Marie-Thérèse achèverent

¹ *Correspondance générale*, t. II, p. 179, 188 et 196. — Madame de Montespan n'aurait-elle pas favorisé ce caprice pour ruiner les habiles menées de sa rivale? Des contemporains l'en ont accusée. (*Recueil Maurepas*) Mais les contemporains sont si méchants! — Madame de Montespan parle de mademoiselle d'Oré dans une lettre à la duchesse de Noailles, du mois de mai 1685 : « Mademoiselle d'Oré est enfin guérie; elle revient aujourd'hui. »

² Sans doute pendant quelque voyage du roi avec la cour et les dames. La lettre est datée de Boulogne, 20 juillet.

³ Bibl. du Louvre, Mss. Lettres originales, F. 325.

de subjuguier Louis XIV¹. « Le roi, dit madame de Caylus, trouva une grande différence dans l'humeur de madame de Maintenon ; il trouva une femme toujours modeste, toujours maitresse d'elle-même, toujours raisonnable, et qui joignoit encore à des qualités si rares les agrémens de l'esprit et de la conversation. » La mort imprévue et presque subite de la reine² donna aux événemens une tournure inespérée. La situation se dessina vite, et l'on vit bientôt qu'un règne nouveau allait commencer sous le même prince. La

¹ On lit à ce sujet dans les mémoires de la confidente la plus intime de madame de Maintenon, mademoiselle d'Aumale : « Le roi avoit alors pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres auxquelles elle n'étoit pas accoutumée et qui la rendoient plus heureuse qu'elle n'avoit jamais été ; elle en fut touchée jusqu'aux larmes, et elle disoit avec un espèce de transport : « Dieu a suscité madame de Maintenon pour me rendre le cœur du roi. » Elle lui en témoigna sa reconnaissance et marqua à toute la cour l'estime qu'elle faisoit d'elle. » (M. La Vallée, t. II, p. 259, note.)

Il est inutile de faire remarquer que ces détails n'ont pu être fournis à mademoiselle d'Aumale que par madame de Maintenon. L'une raconte, l'autre tient la plume. Cependant, une lettre à d'Aubigné, du 1^{er} décembre 1682, où elle lui dit : « Il est vrai que la reine me fit l'honneur de me donner son portrait à Chambord » semblerait confirmer ce récit. D'un autre côté, n'avons-nous pas vu la reine faisant des cadeaux à madame de Montespan ? Il y avait là souvent, de part et d'autre, une singulière absence de sens moral.

² Le 30 juillet 1683, à l'âge de 45 ans, après une maladie de quatre jours. — « Le roi fut plus attendri qu'affligé de la mort de la reine... Il alla à Saint-Cloud, où il demeura depuis le vendredi que la reine mourut jusqu'au lundi qu'il en partit pour aller à Fontainebleau... Madame de Maintenon suivit la dauphine et parut aux yeux du roi dans un si grand deuil, avec un air si affligé, que lui, dont la douleur étoit passée, ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries. » (*Souvenirs de madame de Caylus.*)

reine était à peine morte depuis douze jours que madame de Maintenon écrivait à une confidente intime : « Je vous prie de ne vous point lasser de faire prier pour le roi ; il a plus besoin de grâces que jamais pour soutenir un état contraire à ses inclinations et à ses habitudes ¹. » Les luttes, les hésitations qui suivirent sont au nombre de ces mystères à deux qu'enveloppe une obscurité impénétrable. Madame de Montespan aurait dit, peu après la mort de la reine, en parlant de Louis XIV : « Il faut songer à le remarier au plus tôt ; sans cela, tel que je le connois, il fera un mauvais mariage plutôt que de n'en point faire ². » Elle ne se doutait pas que ses prévisions seraient sitôt réalisées. Dès le 20 septembre 1683, la destinée de madame de Maintenon paraît fixée, et elle écrit à l'abbé Gobelin, qui lui avait donné de si bons conseils : « Ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur ³. » Huit jours après, le contentement continue, et elle écrit à son frère avec un sentiment de gaieté qui ne lui est pas habituel : « Je crois que la reine a demandé à Dieu la conversion

¹ *Correspondance générale*, t. II, p. 307 ; lettre du 12 août 1683, à madame de Brinon.

² *Mémoires du duc de Luynes*, publiés par MM. Dussieux et Soulié, t. IX, p. 252.

³ Elle avait écrit le 7 du même mois à d'Aubigné : « Plus je vis et plus je me débaise des soins et des projets à venir ; Dieu les renverse presque toujours, et comme ils ne se font presque jamais par rapport à lui, il ne les bénit pas. » La résolution du roi d'épouser madame de Maintenon devrait donc se placer entre le 7 et le 20 septembre 1683, soit quarante à cinquante jours après la mort de la reine.

de toute la cour. Celle du roi est admirable, et les dames qui en paroissent le plus éloignées, ne sortent plus des églises. Madame de Montchevreuil, mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers, la princesse d'Harcourt, en un mot toutes nos dévotes n'y sont pas plus souvent que mesdames de Montespan, de Thianges, la comtesse de Gramont, la duchesse de Lude et madame de Soubise; les simples dimanches sont comme autrefois les jours de Pâques¹. »

Des supputations assez vraisemblables fixent aux premiers mois de l'année 1684 le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV². On aurait pu croire que le moment était venu pour l'ancienne favorite de quitter enfin la cour; il n'en fut rien. Le scrupuleux Dangeau (elle l'appelait le *valet de curreau* et disait plaisamment, « qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer et de s'en moquer ») constate que ce mariage ne modifia qu'insensiblement les habitudes extérieures du roi. L'emploi qu'il donne de la journée de Louis XIV en 1684, prouve en outre que les fâcheux soupçons de 1680 étaient totalement effacés. Tous les jours, de neuf heures à midi et demi, il s'enfermait avec les ministres. Après la messe, qui finissait à deux heures, il allait chez madame de Montespan jusqu'au diner, entrait un instant chez la dauphine, travaillait seul ou sortait. Le soir, de sept à huit

¹ *Correspondance générale*, t. II, p. 325.

² *Ibid.*, t. II, p. 341 et suivantes. M. Lavallée croit qu'il eut lieu au mois d'avril; Saint-Simon dit la fin de janvier. Je me rangerais plutôt à l'avis de Saint-Simon.

heures, il se rendait chez madame de Maintenon, en sortait à dix pour souper, retournait chez madame de Montespan, où il restait jusqu'à minuit, rentrait dans son appartement, jouait un instant avec ses chiens et se couchait habituellement de minuit et demi à une heure du matin¹. Ces visites journalières du roi à la maîtresse que les séductions de la beauté et de l'esprit avaient faite si longtemps toute-puissante, n'étaient pas les seules preuves de l'influence qu'elle avait conservée et de l'empire des habitudes. Dangeau en signale d'autres. On a vu les cadeaux qu'elle recevait au nouvel an de la reine et des princesses. Sa magnificence ne demeurait pas en reste. Le dernier jour de 1684, elle offrit au roi un livre « relié d'or » contenant les vues en miniature de toutes les villes de Hollande qu'il avait prises dans la campagne de 1672, avec la description des sièges et son éloge par Racine et Boileau. Qu'est devenu ce joyau qui avait coûté quatre mille pistoles²? Quelle valeur n'aurait-il pas aujourd'hui, avec tous ces éléments de curiosité?

¹ *Journal de Dangeau*, publié par MM. Dussieux et Soulié, t. I, p. 87. — Les jours d'appartements, c'est-à-dire où il y avait à la cour, jeu, bal et musique, le roi jouait au billard de sept à neuf heures. Après le billard, il entrait dans son cabinet avec madame de Maintenon, ou allait chez elle jusqu'au souper.

² *Journal de Dangeau*, t. I, 31 décembre 1684. — Environ 200,000 fr.



CHAPITRE VIII

Madame de Montespan accepte sa nouvelle position et reste à la cour. — Elle organise des fêtes, des loteries. — Madame de Maintenon la tolère prudemment. — Curieuse lettre de celle-ci. — Son antichambre parée pour une oraison funèbre. — Colère de madame de Montespan au sujet d'un projet de voyage à Barèges dont elle est exclue. — Elle est supportée à la cour grâce à ses enfants. — Vie qu'elle y mène. — Elle refuse de s'occuper des affaires du duc du Maine. — Prend une grande résolution, et, au mois de mars 1691, se retire au couvent de Saint-Joseph. — Le duc du Maine s'empresse de prendre l'appartement qu'elle avait à Versailles. — Il dit qu'elle *a toujours peur qu'on ne la vole*. — Relations avec madame de Maintenon. — Protestations d'amitié de celle-ci. — Elle la prie cependant de cesser de lui écrire. — Manque de dignité de madame de Montespan. — Elle est complètement oubliée à la cour. — *Esther et l'aliène Vasthi*. — Ingratitude de Racine. — Le lit de Louis XIV.

Bon gré mal gré, madame de Montespan avait donc accepté sa position nouvelle. Observée de tous, elle s'attachait à ne provoquer la pitié de personne et elle organisait bruyamment, à sa manière, les plus belles fêtes. Nous savons par madame de Maintenon « qu'elle aimoit fort la cour, non seulement par les engagements qui l'y avoient attachée, mais parce qu'elle aimoit la vie de cour¹. » Le 15 février 1685, le roi mit à sa

¹ *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 162. — Madame de Main-

disposition sa musique, l'Opéra, ses danseurs, et elle donna une grande mascarade. Peu de temps après, Louis XIV est tout surpris, en arrivant chez elle, d'y trouver une représentation de la foire de Saint-Germain, avec les plus jolies femmes de la cour pour marchandes². Une autre fois, Quinault lui soumet chez elle trois livrets d'opéra, et il choisit celui d'*Armide*, que devait illustrer Lulli. Au mois de septembre, Louis XIV va à Chambord, et elle est du voyage. L'hiver suivant, les fêtes, les bals masqués recommencèrent. Un soir à Marly, on eut les boutiques des Quatre Saisons. Monseigneur et madame de Montespan tinrent celle de l'Automne; le duc du Maine et madame de Maintenon, celle de l'Hiver : « Il y avoit, dit Dangeau, des étoffes magnifiques, de l'argenterie pour quinze mille pistoles... On y jouoit, et l'on emportoit ce que l'on gagnoit. »

« 17 janvier 1686. — Mascarade chez madame de Montespan; M. le duc et la duchesse de Bourbon, et

tenon ajoute : « Que fait Dieu ? il y attache celle qui la hait et il en éloigne celle qui l'aime. » (*Entretien du 4 avril 1703 avec madame de Glapion.*) Disons que madame de Maintenon avait alors 68 ans.

² Le marquis de Sourches raconte, à la date de mai 1685 « qu'elle cherchoit toutes sortes d'inventions pour arrêter le roi chez elle, et qu'elle faisoit, entre autres choses, travailler un grand nombre d'ouvrières à des meubles magnifiques. » (*Mémoires*, t. I, p. 119.) De son côté, la princesse Palatine dit : « Madame de Montespan étoit très-amusante et on ne s'ennuyoit jamais avec elle. Elle aimoit extrêmement le jeu. » Et ailleurs encore : « La Montespan étoit bien drôle et bien amusante; on ne pouvoit s'ennuyer auprès d'elle. » (*Correspondance*, t. I, p. 267, t. II, p. 127.)

M. le duc du Maine avec beaucoup de leurs gens composoient la troupe; on y chanta et on y dansa jusqu'à minuit.

« 20 février. — Le soir il y eut comédie, et ensuite Monseigneur, Monsieur, Mademoiselle et madame de Montespan se masquèrent, vinrent dans la chambre du roi se montrer, et allèrent ensuite chercher des bals dans le Grand commun et dans la ville, où on leur avoit dit qu'il y en auroit¹. »

Madame de Maintenon eût certainement préféré voir l'ancienne rivale éloignée de la cour, mais elle attendait, évitant les récriminations, et désireuse avant tout, dans les commencements, de ne pas trop faire parler. « Madame de Montespan; écrit-elle à son frère le 9 juin 1685, me voit souvent et m'a menée à Clagny. Jeanne ne m'y croyoit pas en sûreté. » On a là une preuve certaine des bruits qui avaient couru en 1680. Ce passage d'une lettre à la supérieure de Saint-Cyr du mois d'août 1686 donne une idée de ses dispositions pour l'ancienne rivale: « Mademoiselle de Montpensier va à vêpres, et sera, je crois, suivie de madame de Montespan. Je prends part à la peine qu'elles vous donneront; je voudrois y aller, mais il vaut mieux prier Dieu ici que d'aller causer à Saint-Cyr avec elles, *les trotter partout*²... » Une fois, elle

¹ Lettre à Bussy, du 25 janvier 1686; — *Journal de Dangeau*, aux dates indiquées.

² *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 53.

nomme M. de Montespau; on va voir à quel sujet. D'Aubigné, ce frère terrible et compromettant qu'elle éloignait avec mille douceurs, était venu la voir, et ses écarts de langue et de conduite la faisaient trembler. « Soyez sur vos gardes à Paris comme à la cour, lui écrit-elle de Fontainebleau; ne voyez guère M. de Montespau, ni M. de Lauzun; on dira que vous cherchez les mécontents. Allez à l'Opéra; allez voir Saint-Basile¹, voyez M. de Lusignan. Divertissez-vous; ne jouez guère; voyez le père Bourdaloue et M. Gobelin; confessez-vous et venez passer la Toussaint ici; vous entendrez le père Bourdaloue; vous verrez le roi faire ses dévotions, ce qui en donne aux plus *libertins*². »

Quel fut le sort de ces conseils? Ils constatent du moins l'action déjà prépondérante de madame de Maintenon, et l'on peut, en songeant aux scandales des années précédentes, mesurer le terrain parcouru en sens contraire. Que disaient de ce changement, poussé bientôt à l'extrême et qui mit l'hypocrisie en honneur, les libertins, c'est-à-dire les libres penseurs du temps? On sait dans tous les cas ce qu'en pensait madame de Montespau. Allant un jour voir madame de Maintenon, elle y rencontra le curé et les sœurs grises de Versailles qui venaient assister à une assemblée de charité. « Savez-vous, madame, lui dit-elle en l'abordant, que

¹ Il y avait en 1701, à Saint-Cyr, dans la classe rouge, une demoiselle de Saint-Basile. S'agit-il de son père?

² *Correspondance générale*, t. II, p. 429, lettre du 25 octobre 1685.

votre antichambre est merveilleusement parée pour votre oraison funèbre¹? » On a là exactement le tour de son esprit, et l'on voit qu'elle ne ménageait personne, quoi qu'il pût lui arriver. Est-il surprenant que madame de Maintenon cherchât à l'éconduire, habilement, sourdement? Peu à peu en effet l'antagonisme, un moment amorti, s'était réveillé. Au mois de mai 1686, les médecins avaient décidé que le roi irait à Baréges². Prévenue qu'elle ne serait pas du voyage, madame de Montespan eut, nous le savons encore par Dangeau, des vapeurs violentes, et partit pour Rambouillet, dans un accès de colère, sans prendre congé de personne. Que de fois, dans ces moments de jalousie et de dépit que l'orgueil du sang et l'impétuosité du caractère devaient rendre terribles, la belle et calme figure de Louise de la Miséricorde dut se dresser devant elle comme un souvenir vengeur! Mais le temps de la retraite n'était pas venu, la mesure n'était pas comblée, et volontairement, elle restait attachée au même pilori. Le voyage de Baréges ayant été abandonné, elle revint à la cour, et le roi retourna la voir. On devine les aigreurs et les reproches que devaient amener ces entrevues. Quelques mois après, le 23 septembre 1686, à Marly, la maîtresse délaissée osa dire à Louis XIV, sous le coup d'un de ces froissements qui

¹ *Souvenirs de madame de Caylus*, édit. Techener, p. 165.

² Pour la maladie qui nécessita quelques mois après *la grande opération*.

révoltaient son orgueil, « qu'elle avoit une grâce à lui demander, c'étoit de lui laisser le soin d'entretenir les gens du second carrosse et de divertir l'antichambre¹. » Heureusement, ses nombreux enfants la protégeaient contre ses impertinences. Une de ses filles, mademoiselle de Nantes, avait épousé le duc de Bourbon², et ce n'était pas un appui inutile. Ce mariage, celui de son fils d'Antin avec mademoiselle d'Uzès, petite fille de M. de Montausier³, divers séjours chez l'abbesse de Fontevault sa sœur, la maladie de la duchesse de Bour-

¹ C'est Dangeau lui-même qui constate le fait dans son *Journal*, t. I, p. 390. Madame de Sévigné en parle aussi.

² Louise-Françoise, appelée mademoiselle de Nantes, mariée le 4 juillet 1683 au duc de Bourbon, petit fils du prince de Condé. « Le grand Condé et son fils, dit madame de Caylus, n'oublièrent rien pour témoigner leur joie, comme ils n'avoient rien oublié pour faire réussir ce mariage. » Le marquis de Sourches dit de son côté : « C'étoit une chose ridicule de voir marier *ces deux marionnettes*; car M. le duc de Bourbon étoit petit jusque dans l'excès. L'on appréhendoit qu'il demeurât nain, et l'on étoit obligé d'attendre jusqu'au mois de juillet que mademoiselle de Nantes eût douze ans. Mais M. le duc souhaitoit passionnément cette affaire, et madame de Montespan la pressoit aussi dans son intérêt particulier. » (*Mémoires*, t. I, p. 95.) Un petit roman fort insignifiant, *la Duchesse de Milan*, avait été dédié en 1682 à mademoiselle de Nantes. L'auteur, nommé Préchac, lui disoit qu'elle faisoit l'ornement des ballets, parloit les langues étrangères comme la française, etc.

³ Le 6 août 1686. — L'année précédente, madame de Maintenon l'avoit fait nommer menin du Dauphin. Madame de Montespan lui donna 2,000 écus de pension, outre ce qui lui avait été assuré par l'acte de séparation entre elle et son mari. Elle lui fit meubler un magnifique appartement, et sa femme trouva, en entrant chez elle « un grand bassin plein de tout ce qui peut servir à une dame, de rubans, d'éventails, d'essences, de gants et une fort belle parure de diamans et d'émeraudes. » — « Ces présens-là, dit Dangeau, le 24 août 1686, valent bien 40,000 francs. »

bon, celle de mademoiselle de Blois qui épousa en 1692 le duc de Chartres, furent les épisodes saillants, les occupations de sa vie pendant quelques années. Le roi d'ailleurs continuait à la voir, mais par déférence. Chaque jour, après la messe, il se rendait chez elle, et dans la soirée, elle allait auprès de lui avec la duchesse de Bourbon. On lui avait offert la direction des affaires du duc du Maine, ce petit prodige d'autrefois, dont madame de Maintenon n'était parvenue à faire, malgré d'heureuses dispositions et tous ses soins, qu'un enfant maniéré et pédant¹. Elle ne l'aimait pas, à cause de sa gouvernante, et Dangeau nous apprend qu'elle refusa de s'en charger. Lui, de son côté, la détestait ou à peu près. « Je ne sais, écrivait-il le 25 octobre 1688 à madame de Maintenon (il avait alors dix-huit ans), je ne sais si c'est bien prendre mon temps de vous prier de dire à madame de Montespan que nous manquerons bientôt d'argent. J'ai oui dire qu'elle nous renvoie M. de Malézieux², ce qui ne me surprend point, *car je sais qu'elle a toujours peur qu'on ne la vole*, quoique

¹ Voir les nombreuses lettres à mesdames de Montespan et de Maintenon dans la *Correspondance générale de madame de Maintenon*. Rien de plus apprêté, de plus gourmé. Nous en avons donné un échantillon au chap. v, p. 96. On trouvera, parmi les lettres que nous publions à la suite de cette étude, celles adressées par lui à madame de Montespan.

² Nicolas de Malézieux, né à Paris en 1650; mathématicien, poète, bel esprit. Précepteur du duc du Maine, il devint plus tard chef de ses conseils et ordonnateur des fêtes données à Sceaux par la duchesse. Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences; mort le 4 mars 1727.

M. de Montchevreuil ne soit pas d'humeur à le faire. » Une autre fois, le jeune prince avoue à madame de Maintenon qu'il craint plus ses remontrances que celles de madame de Montespan, « parce qu'elles sont toujours autorisées par la raison¹. » Sa mère avait pris l'habitude, vers l'année 1690, de passer, par intervalles, quelques semaines, puis des mois entiers au couvent des dames de Saint-Joseph². Bientôt ces retraites devinrent plus fréquentes, plus longues, et, un jour, le 15 mars 1691, elle fit dire au roi par Bossuet que son parti était bien pris et qu'elle y séjournerait désormais³. Ainsi l'illustre évêque qui, seize ans auparavant avait essayé de l'arracher aux passions mondaines, était celui-là même à qui elle recourait au moment de rompre les derniers liens. Entreprise difficile, suivie de bien des regrets, de pas en arrière!...

¹ *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*. (Bibl. du Louvre, Ms. 525, fol. 144.)

² Ce couvent occupait une partie de l'emplacement du ministère de la guerre. Il se prolongeait jusqu'à la rivière. « C'est, dit Germain Brice, un hôpital établi en 1614, où l'on entretient quantité de jeunes filles qui sont occupées à des ouvrages de leur sexe, dont les directeurs tirent une partie de leur subsistance. » (*Description de Paris*, t. IV, p. 47.)

³ *Journal de Dangeau*. — Le marquis de Sourches (*Mémoires sur la cour de France*, cités par M. Lavallée, t. II, p. 277) explique cette résolution par le dépit qu'elle aurait éprouvé en apprenant que le roi lui retirait, d'une part, le comte de Toulouse qu'il menait avec lui à l'armée, d'autre part, mademoiselle de Blois, qui était confiée à la marquise de Montchevreuil, amie intime de madame de Maintenon. Mais il était déjà question du mariage de mademoiselle de Blois avec le duc de Chartres, et c'est ce qui aurait motivé la nomination d'une gouvernante.

En effet, juste un mois après, Dangeau écrit : « Madame de Montespan a été quelques jours à Clagny et s'en est retournée à Paris, et elle dit qu'elle n'a point absolument renoncé à la cour, qu'elle verra encore le roi quelquefois, et qu'à la vérité *on s'est un peu hâté de faire démeubler son appartement*¹. » Quoi qu'il en soit, après onze ans d'hésitations, la grande résolution était enfin prise. Elle restait libre d'ailleurs, et nous savons qu'au mois de mai 1695 elle dina chez ce Langlée² qui, du temps de ses splendeurs, lui avait fait la surprise de la fameuse robe d'or sur or, illustrée par madame de Sévigné. Dans cette situation équivoque, une chose surtout, ses relations avec madame de Maintenon, était restée pour elle une source d'inquiétude. On pense bien que Dangeau, serviteur obséquieux de Louis XIV, se tait sur ce point délicat ; nous avons heureusement, pour nous guider dans ce labyrinthe, quelques lettres de mesdames de Montespan et de Maintenon elles-mêmes. Celle-ci avait connu à la cour l'abbesse de Fontevrault, sœur de madame de Montespan, s'y était attachée, et lui était restée fidèle, malgré les orages et les sépara-

¹ D'après Saint-Simon, c'est le duc du Maine qui aurait signifié à sa mère, *sans aucun ménagement*, l'ordre du roi de quitter Versailles. Dangeau dit que cette résolution fut spontanée, et le marquis de Sourches, plus près, à ce qu'il semble, de la vérité, l'attribue, on vient de le voir, à un mouvement de dépit. Ce qui est certain, c'est que l'appartement qu'occupait madame de Montespan fut immédiatement donné au duc du Maine, qui céda le sien à mademoiselle de Blois. (Lettre de l'abbé de Choisy à Bussy, du 21 mars 1691.)

² Lettre de madame de Sévigné, du 13 mai 1695.

tions qui suivirent. Le 27 septembre 1691, c'est-à-dire environ six mois après la retraite plus ou moins volontaire à Saint-Joseph, elle écrivit à l'abbesse de Fontevault : « Je suis ravié, Madame, d'avoir reçu quelques marques du souvenir de madame de Montespan. Je craignois d'être mal avec elle. Dieu sait si j'ai fait quelque chose qui l'ait mérité et comment mon cœur est pour elle ¹. J'aurois quelque curiosité de savoir ce qu'elle a pensé sur l'horrible mort de cet homme (Louvois) qui seul lui paroissoit quelque chose, et qui remplissoit ses idées. *Il ne fit que passer et n'étoit déjà plus*. Il passa la galerie en santé, et il alloit mourir ². » Et, dix ans plus tard. « Vous ne me nommez pas le nom de madame de Montespan, et je ne saurois faire de même; elle m'est trop souvent présente; je lui souhaite tout ce que je me souhaite à moi-même. Apprenez-lui, Madame, la mort de madame de Brinon, et croyez l'une et l'autre, que par les sentimens que j'ai pour vous, je mérite vos bontés pour moi ³. »

On verra bientôt ce qu'il faut penser de ces protes-

¹ On voit là une justification indirecte, des excuses en quelque sorte, au sujet du reproche qu'on lui avait fait d'avoir forcé madame de Montespan à quitter la cour. Qu'il y ait eu une intrigue à ce sujet, cela résulte clairement du passage du *Journal de Dangeau* (15 avril 1691) que nous venons de citer.

² *Correspondance générale*, t. III, p. 506.

³ Lettre du 18 avril 1701. — Madame de Brinon avait été la première supérieure de Saint-Cyr. Tombée en disgrâce, parce qu'elle n'élevait pas les demoiselles assez simplement, elle était néanmoins restée en correspondance avec madame de Maintenon. Morte au mois de mars 1701.

tations. Si décidée que fût madame de Montespan à ne rien demander après avoir été si longtemps la dispensatrice de toutes les grâces, elle était obligée de plier quand il s'agissait de sa famille. C'est ainsi qu'en 1698 elle sollicita pour une de ses nièces religieuse, mademoiselle de Vivonne, une faveur que le roi n'accorda qu'aux prières de madame de Maintenon. Une lettre de remerciement fut suivie d'une réponse que l'on n'a pas, mais dont cette autre lettre à la duchesse de Noailles peut donner une juste idée.

« Fontevrault, le 19 novembre 1698.

« C'est tout de bon que je ne sais plus que vous dire. J'en étois aujourd'hui à vanter vos mérites à madame de Maintenon et à la féliciter de l'agrément qu'elle doit trouver dans votre commerce, et dans la sûreté et la discrétion que vous possédez au suprême degré, à quoi, entre nous, celles qui l'ont approchée jusqu'à cette heure ne l'ont pas dû accoutumer. Vous pouvez vous souvenir que je vous en parlai à Saint-Joseph à vous même, et je le répétois aujourd'hui à madame de Maintenon dans l'épanchement de cœur où sa lettre m'a mise; car elle m'a dit tout ce que je souhaitois d'elle, qui ne consistoit qu'à me montrer tout net que mon commerce ne lui convient point et que je n'en suis pas plus mal avec elle. Tout cela peut fort bien être et je le comprends si bien que je ne demande pas autre chose pour avoir l'esprit et le cœur en repos sur une

personne qui y a fait trop d'impression pour n'y pas toujours tenir sa place. Et je ne saurois assez vous dire à vous, Madame, le bien que vous m'avez fait en me levant un si pesant fardeau, qui, à souffrir ou à combattre entièrement, étoit toujours fort pénible. Je vous assure que je me sens soulagée d'une manière qui ne pouvoit me venir que par l'éclaircissement que vous m'avez procuré ; car des honnêtetés de traverse, des grâces même ne frappoient point au but ; il falloit reprendre les choses de plus loin, et par là y comprendre les suites. Cela est fait, je vous en remercie et ne vous demande plus rien, ni à madame de Maintenon non plus : elle m'a dit ce qui ne pouvoit être dit que par elle, et qui autorisera tout ce que j'aurai besoin de me dire à l'avenir. Je la prie aussi de croire en moi tout ce qu'elle y a vu de plus agréable, et elle croira vrai. Je n'ai plus qu'à finir votre lettre par où j'ai fini la sienne, qui est que le silence entre elle et moi me devient agréable quand je sais qu'il lui convient. »

A-t-on bien là le mot vrai, exact, le fond du cœur ? Cela est plus que douteux, et il est permis de croire que la sincérité n'étoit parfaite de part ni d'autre. On en est même convaincu pour ce qui touche madame de Maintenon, en comparant à la lettre qu'on vient de lire, ce qu'elle écrivoit à l'abbesse de Fontevault, le 17 décembre 1698 : « Je vous supplie d'assurer madame de Montespan des sentimens que vous avez vu que je conserve pour elle ; je ne puis jamais cesser de

m'intéresser à tout ce qui la touche, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites choses ¹. »

Un an après, le 2 novembre 1699, madame de Montespan écrivait encore à la duchesse de Noailles : « Je suis si mal instruite de la cour que je ne sais quelle sorte de compliment il vous faut faire sur la mort de madame de Montchevreuil²; j'en ai regrettée pour moi-même.

¹ *Correspondance générale*, t. IV, p. 268. — Comme c'était vraisemblable ! « Ceci, dit M. Lavallée, malgré sa prédilection pour madame de Maintenon, s'accorde mal avec la lettre précédente de madame de Montespan. » — Complétons ce que nous avons déjà dit au sujet de mesdames de Montespan et de Maintenon par l'extrait d'une allocution de la dernière aux demoiselles de la classe bleue à Saint-Cyr. Son témoignage, évidemment arrangé pour les besoins de la cause, n'en est pas moins curieux :

«... Madame de Montespan et moi, nous avons été les plus grandes amies du monde; elle me goûtoit fort, et moi, *simple comme j'étois*, je donnois dans cette amitié. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit et pleine de charmes; elle me parloit avec une grande confiance et me disoit tout ce qu'elle pensoit. Nous voilà cependant brouillées sans que nous ayons eu dessein de rompre. Il n'y a pas eu assurément de ma faute de mon côté, et si cependant quelqu'un a sujet de se plaindre, c'est elle, car elle peut dire avec vérité : c'est moi qui suis cause de son élévation; c'est moi qui l'ai fait connaître et goûter au roi; puis elle devient la favorite, et je suis chassée. — D'un autre côté, ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du roi, *aux conditions que je l'ai acceptée*? Ai-je tort de lui avoir donné de bons conseils et d'avoir tâché, autant que je l'ai pu, de rompre ses commerces? Mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si en aimant madame de Montespan comme je l'aime, j'étois entrée d'une mauvaise manière dans ses intrigues; si je lui avois donné de mauvais conseils, ou selon Dieu ou selon le monde; si au lieu de la porter tant que je pouvois à rompre ses liens, je lui avois enseigné le moyen de se conserver l'amitié du roi, n'auroit-elle pas à présent entre les mains de quoi me perdre, si elle vouloit se venger? » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 75.)

² Née Boucher d'Orsay, amie intime de madame de Maintenon, avec

Jela croyois fort bonne femme, et d'ailleurs j'aime toutes mes anciennes connoissances. J'avois prié M. du Maine, qui m'apprit cette nouvelle, d'en faire mes complimens dans sa famille, et même à madame de Maintenon. Je vous demande encore la même grâce, et de les faire de tous points selon qu'il conviendra. Je suis toujours embarrassée dans les occasions pour prendre une juste mesure dans mes démarches. Mon inclination me porteroit très-naturellement à me montrer directement à madame de Maintenon telle que je suis pour elle; cependant, vous savez, Madame, que mon commerce n'est pas de son goût. Cela soit dit sans reproches et sans agacerie, car je suis plus que satisfaite de ce que je reçus d'elle l'année passée par votre moyen; mais c'est pour vous montrer simplement qu'en effet je suis encore à démêler ce qu'il faut faire pour agréer; car quand j'ai suivi ma pente naturelle en me laissant oublier, j'ai trouvé qu'on me faisoit plus d'honneur que je ne pensois, et que l'on se souvenoit de moi pour blâmer ma conduite. Tout cela joint à mon humeur paisible, me fait craindre tous les événemens. Je voudrois que chacun demeurât comme il est, que l'on y fût content, et que l'on le fût les uns des autres; il me semble que cela ne seroit pas si difficile, si chacun vouloit bien n'être occupé que de sa place, tant pour

qui elle avoit pourtant été brouillée pendant quelque temps. Madame de Maintenon, lui ayant pardonné, fit nommer le marquis de Montchevreuil gouverneur du duc du Maine. Morte le 25 octobre 1699.

en jouir que pour la rendre bonne; mais, par malheur, les tiers entrent toujours beaucoup plus en jeu qu'il ne convient ¹. »

Que signifie ce verbiage, et qui madame de Montespan espérait-elle convaincre avec sa fausse bonhomie ? Empire irrésistible de l'âge ! elle avait en ce moment cinquante-huit ans ; et dépossédée, éconduite, tenue à distance par une volonté silencieuse mais ferme et toute-puissante, elle se plaignait que tout le monde n'eût pas son *humeur paisible*, ne jouit pas doucement de sa position, et que l'indiscrétion des tiers gâtât tout. Sommes-nous assez loin des jalousies, des emportements que toute la cour avait pu voir, et le moyen de reconnaître cette *altière Vasthi* ² qui jadis mettait sa joie à

¹ Bibl. du Louvre, F. 325-3. — Les lettres de madame de Montespan, du 19 novembre 1698 et 2 novembre 1699 ont été publiées par M. La Vallée, *Correspondance générale*, t. III, p. 264 et 294.

² *Esther*, acte I, scène I^{re}, *Esther* :

Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce
De l'altière Vasthi dont j'occupe la place.

Cette tragédie fut jouée à Saint-Cyr le 26 janvier 1689. Des contemporains, madame de Caylus entre autres, y ont vu des allusions qui n'honorèrent pas Racine, longtemps protégé par madame de Montespan. « La comédie représentait en quelque sorte la chute de madame de Montespan et l'élévation de madame de Maintenon, » dit madame de La Fayette dans ses *Mémoires sur les années 1688 et 1689*. A cette occasion, des vers circulèrent. Les suivants ont été attribués au baron de Breteuil, conseiller d'État :

Racine, cet homme excellent,
Dans l'antiquité si savant,
Des Grecs imitant les ouvrages,
Nous peint, sous des noms empruntés,

humilier la tendre La Vallière, abreuvait la reine d'outrages publics, voyait à ses pieds les généraux et les ministres, et passait sans pitié par les armes, comme disaient les courtisans, quiconque pouvait prêter à la raillerie et amuser le maître? Eh quoi! tant d'humilité après tant d'orgueil! solliciter la grâce de rentrer en relation avec madame de Maintenon, être refusée, et assurer que l'on est contente! Plus de dignité aurait mieux convenu, et le contraste avec les jours de triomphe eût ainsi moins éclaté. Est-il nécessaire d'ajouter que madame de Montespan était alors pour le roi et pour madame de Maintenon comme si elle n'eût jamais existé. Sans ses enfants, cause incessante de difficultés intérieures, en attendant que le jour des difficultés politiques fût venu, son règne si éclatant et si bruyant n'aurait pas laissé un souve-

Les plus illustres personnages
 Qu'Apollon'ait jamais chantés...
 Sous le nom d'Aman le cruel,
 Louvois est peint au naturel,
 Et de Vasthi la décadence
 Nous retrace un tableau vivant
 De ce qu'était la cour de France
 A la chute de Montespan...

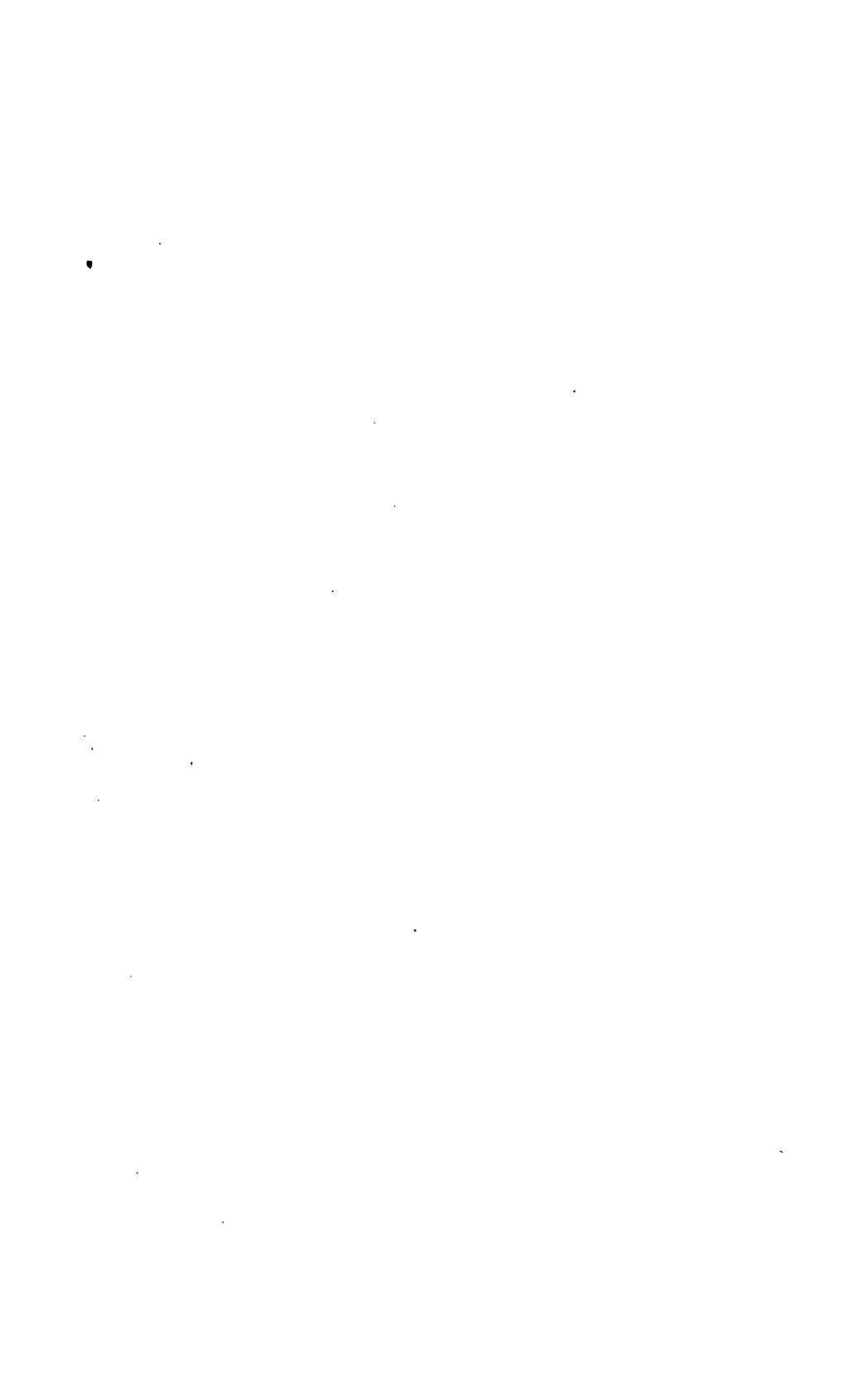
Voltaire a dit, de son côté, au sujet d'*Esther* : « Toute la cour en fit des applications, » et, dans ses Mémoires sur la vie de son père, Louis Racine ne conteste pas le fait. D'autre part, madame de Sévigné, qui, parle longuement d'*Esther* dans ses lettres des 7 et 21 février 1689, ne dit rien des applications. Il est évident néanmoins que, pour faire sa cour à madame de Maintenon, Racine s'est montré ingrat envers madame de Montespan. Enfin, les allusions à Louvois prouvent que son crédit était alors bien ébranlé, et confirment sur ce point les assertions de Saint-Simon.

nir, si ce n'est dans quelques ballets et dans les dédicaces des poètes. Il semble même que fâché et repentant d'avoir compromis la royauté par les scandales de sa jeunesse, Louis XIV s'imposât la tâche d'en relever le prestige aux yeux de sa famille et de sa cour. Un livre officiel, une sorte d'almanach royal imprimé en 1697, contient ce qui suit :

« *Quand les grandes dames, surtout les princesses du sang, passent dans la chambre du roi, elles font une grande révérence au lit de Sa Majesté¹.* »

L'État de la France en 1697, t. 1^{er}, p. 293. — Le premier *Almanach royal* parut en 1699. Ces *États de la France*, publiés à des intervalles irréguliers, contenaient, sur les coutumes des sphères officielles et sur l'organisation administrative du royaume, des renseignements pleins d'intérêt. Historiquement, l'*Almanach royal* ne les a pas remplacés.

Cependant, en ce qui concerne les salutations devant le lit royal, ne soyons pas trop sévères envers Louis XIV. Qui ne sait le despotisme du cérémonial ? On nous assure que, sous la Restauration, il n'y a pas quarante ans, les factionnaires de service aux Tuileries présentaient les armes *au dîner du roi*.



CHAPITRE IX

Madame de Montespan se résigne à sa position. — Sa correspondance avec Huet, évêque d'Avranches. — Biographies de famille. — Le duc de Vivonne. — Son mérite et son esprit. — Madame de Thianges se croit plus noble que le roi. — Son étrange dévotion. — Sa triste vieillesse. — L'abbesse de Fontevault. — Opposition que sa nomination rencontre. — L'abbé Testu. — Conversation des trois sœurs. — Style des lettres de l'abbesse de Fontevault. — Madame de Maintenon lui écrit souvent et affecte une grande estime pour elle. — Vocation tardive de Daniel Huet. — Son érudition. — Il quitte son évêché d'Avranches pour vivre à Paris. — Origine de sa correspondance avec madame de Montespan. — Compliment qu'elle et l'abbesse de Fontevault lui adressent. — Il s'excuse en vers charmants de ne pouvoir aller dîner chez madame de Montespan. — Elle lui répond de la même manière. — Singulière explication donnée à Huet par l'abbesse de Fontevault sur l'insubordination des couvents. — Madame de Montespan tourne tout en badinage. — Mauvais vers qu'elle adresse à Huet. — Elle lui reproche gaiement sa gravité. — Leur correspondance semble cesser vers 1695. — La duchesse de Noailles. — Ses lettres à madame de Montespan. — Les agitations de mademoiselle de Montpensier. — Inquiétudes de madame de Montespan au sujet du comte de Vexin. — Elle a le goût de faire des mariages. — Elle engage madame de Noailles à faire sa fille religieuse. — Son étroite union avec l'abbesse de Fontevault. — Regrets qu'elle éprouve de ne pas être en faveur auprès de madame de Maintenon. — Son détachement du monde. — Querelle de famille inexplicquée à propos de madame de Gondrin-Noailles, femme de son petit-fils. — Son caractère altier reparait, malgré la dévotion et les années.

Si l'on excepte ses avances peu dignes à madame de Maintenon qui la tenait justement à l'écart, madame de Montespan se releva dans la dernière partie de sa vie.

Comme il arrive fréquemment, elle porta la mauvaise fortune mieux que la prospérité. On l'a vue charitable avec ostentation et répandant l'argent sans compter au temps de sa grandeur; elle devint sincèrement et effectivement bienfaisante quand, les colères des premières années enfin apaisées, elle eut définitivement quitté la cour. Peu à peu les pensées sérieuses succédèrent aux amères rancunes, à l'ambition déçue, au remords d'avoir si mal gouverné son caractère, et rendu, par sa faute, cet éloignement inévitable. Un commerce de lettres avec un savant et spirituel prélat, Huet, évêque d'Avranches, avait précédé ces résultats. On possède encore, fort heureusement, une grande quantité de ces lettres restées inédites. La femme hautaine, à laquelle il avait manqué pour être parfaite le don précieux et vraiment divin (car il ne s'acquiert pas) de se faire aimer, s'y révèle sous un jour nouveau. L'esprit littéraire produisit en elle l'effet contraire à l'esprit de cour et de salon; il adoucit les angles. Ajoutons que la correspondance avec Huet se faisait presque toujours à deux, et que madame de Montespan y avait pour second une de ses sœurs, la savante, charmante, très-aimable et très-aimée abbesse de Fontevrault. Elles pensaient ensemble, et, dans mainte occasion, tenaient la plume alternativement.

Un heureux hasard fit que ce que l'on a appelé l'*esprit des Mortemart* jeta, à l'époque même dont nous parlons, un éclat qui ne servit pas médiocrement ma-

dame de Montespan, et qui lui donna pendant longtemps des appuis que son humeur et ses colères finirent par user. Son frère Vivonne, et deux de ses sœurs, madame de Thianges et l'abbesse de Fontevrault, avaient chacun leur lustre, leur originalité propre, et demanderaient une étude à part. Enfant d'honneur de Louis XIV, avec qui il avait passé sa première jeunesse, soldat dès qu'il put manier une épée, maréchal de camp à trente ans, acteur dans toutes les expéditions de son temps, commandant des galères dans cette malheureuse affaire de Messine, où l'érudition moderne a prouvé qu'il rendit les plus grands services¹, joueur effréné, sceptique et cynique, renommé pour ses saillies, le duc de Vivonne se détache, avec ses qualités et ses vices, du groupe des contemporains. « C'étoit, dit Saint-Simon, l'homme le plus naturellement plaisant, avec le plus d'esprit et de sel et le plus continuellement, dont j'ai ouï faire au roi cent contes meilleurs les uns que les autres, qu'il se plaisoit à raconter. » — « Lui, sa femme, ses trois sœurs et ses filles auroient fourni l'Europe d'esprit, et du ton le plus inimitable². » Saint-Simon ajoute qu'ils avaient « le don de dire des choses plaisantes et singulières, toujours neuves, et auxquelles personne, ni eux-mêmes en les disant, ne s'attendoit. » N'en déplaise aux historiens, nul peut-être, dans cette fournée de maréchaux

¹ *Histoire de Louvois*, par M. C. Rousset, t. II, chap. xi, p. 371 et suiv.

² *Mémoires*, t. VII, p. 80. — *Journal de Dangeau*, notes.

qu'on nomma *la monnaie de Turenne*, n'avait, à part le duc de Luxembourg, plus de droits que Vivonne; et si, comme le prétend l'abbé de Choisy, une scène de madame de Montespan¹ fut nécessaire pour le faire porter sur la liste, c'est que Louvois préféra laisser l'initiative de la nomination au roi. L'envieux Bussy, qui sollicita toute sa vie le bâton de maréchal, et qui se serait contenté, comme d'Aubigné, de l'avoir en argent, reconnaît que Vivonne avait de l'esprit et du courage, avec un vilain cœur. Pour la raison, une de ses tantes, la comtesse de Maure, écrivait qu'il était *fort hamneton*². Madame de Sévigné enfin, qui ne le ménageait pas (il avait eu quelque affaire à Marseille avec madame de Grignan), et qui l'appelait crûment le *gros crevé*, à cause de son embonpoint démesuré, lui fit cet étrange panégyrique : « Il est mort en un moment, dans un profond sommeil, et, entre nous, aussi

¹ Voici comment elle est racontée par le malin abbé : « Le roi avait fait avec Louvois la liste de ceux qu'il devoit honorer du bâton de maréchal de France; il alla ensuite chez madame de Montespan, qui, en fouillant dans ses poches, y prit cette liste, et, n'y voyant pas M. de Vivonne, son frère, se mit dans une colère digne d'elle. Le roi, qui ne pouvoit ni n'osoit lui résister en face, balbutia, et dit qu'il falloit donc que M. de Louvois eût oublié de l'y mettre. « Envoyez-le querir tout à l'heure, » lui dit-elle d'un ton impérieux, et le gronda comme il faut. On envoya chercher Louvois, et le roi lui ayant dit fort doucement que sans doute il avoit oublié Vivonne, ce ministre se chargea du paquet et avoua la faute qu'il n'avoit pas commise. On mit cette fois Vivonne sur la liste; la dame fut apaisée, et se contenta de reprocher à Louvois sa négligence dans une affaire qui la touchoit de si près. »

² *Madame de Sablé*, par Victor Cousin, 2^e édition, p. 508.

pourri de l'âme que du corps. » Les meilleurs juges, Louis XIV et Bussy, trouvaient au duc de Vivonne un esprit vif, piquant, original. Lettré d'ailleurs, et, comme madame de Montespan, se plaisant dans la conversation des illustres, surtout de Molière, avec qui il était particulièrement lié. Enfin l'austère Boileau lui écrivait, après les retentissants triomphes de Sicile : « Êtes-vous encore ce même grand seigneur qui venoit souper chez un misérable poète, et y porteriez-vous sans honte vos nouveaux lauriers au second et au troisième étage ¹? » Le satirique avait même enrôlé le gros maréchal sous ses drapeaux dans la guerre des anciens, et il le croyait capable de faire d'excellents vers ; il ne lui manquait que de le vouloir.

Le même esprit, sauf le ton et les nuances, distinguait la sœur aînée de madame de Montespan. Le poète de la cour, Benserade, énumérant en 1667 les beautés à la mode, ajoutait :

Thianges nous plaît, et la neige est moins blanche
Que n'est son teint, sa gorge et son chignon ²...

« *Ange ou Thiange*, » dit de son côté La Fontaine, dans *le Florentin*. Admise par le roi, dans sa jeunesse, aux déjeuners d'hommes, elle n'y était, dit-on, pas intimidée, et elle garda toujours avec lui, même après la

¹ *Œuvres de Boileau*, correspondance, 1676.

² Lettre de Benserade à Bussy, du 15 septembre. — *Correspondance de Bussy*, t. I, p. 62. — Je m'arrête là : avec ces messieurs, on ne peut jamais tout citer.

disgrâce de sa sœur, son influence et son franc parler. Nous ne parlons pas d'une gratification annuelle de neuf mille livres ¹. Saint-Simon, qui l'avait connue (elle ne mourut qu'en 1693) dit qu'elle avait encore plus d'esprit que madame de Montespan, et plus méchante. — « Excellente amie, ajoute-t-il, cruelle ennemie, et la plus glorieuse femme du monde ². » La fière devise de sa maison : « *Avant que la mer fust au monde, Rochechouart portoit les ondes,* » n'était pas faite pour modérer son orgueil. Nous savons par madame de La Fayette qu'elle avait paru plaire à Monsieur, frère du roi. « Mais, suivant elle, leur commerce étoit plutôt une confiance libertine qu'une véritable galanterie ³. » D'après madame de Maintenon, mesdames de Montespan et de Thianges se querellaient souvent ⁴; l'abbesse de Fontevrauld

¹ Voir notre ouvrage *le Gouvernement de Louis XIV*, pièces justificatives, *États de comptant de 1686*, p. 273. — Il y avait sans doute aussi des gratifications accidentelles. C'est ainsi que, le 19 janvier 1681, le garde du trésor royal avait reçu l'ordre de payer 3,000 livres à la marquise de Thianges. (Archives de l'Empire, *Registres du secrétariat*; O 25, fol. 143.)

² Suivant madame de Caylus, elle disputait au roi lui-même l'ancienneté de sa maison. « Quant à sa personne, dit-elle, elle se regardoit comme un chef-d'œuvre de la nature, non tant pour la beauté extérieure que pour la délicatesse des organes qui composoient sa machine; et, pour réunir les deux objets de sa folie, elle s'imaginait que sa beauté et la perfection de son tempérament procédoient de la différence que la naissance avoit mise entre elle et le commun des mortels. » (*Souvenirs*, p. 70 et 71.)

³ *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, p. 12.

⁴ *Correspondance générale*, t. II, p. 188. « Mesdames de Montespan et de Thianges ont de la peine à vivre ensemble; les disputes sont fréquentes. » (Lettre du 4 juillet 1681.)

nous apprend qu'elle eut aussi fort à se plaindre de la dernière. Ce qui l'étonnait, c'est que « ce déchaînement eût commencé presque en même temps que sa dévotion. » Triste résultat, suivant elle, de la vie des cours¹ ! Nature vive, hardie, alerte, elle avait cette originalité de caractère si fréquente de son temps, si rare depuis, qui donne du relief aux personnages. « Elle ne met plus de rouge et cache sa gorge, écrivait madame de Sévigné ; vous aurez de la peine à la reconnoître avec ce déguisement. » C'était l'époque où madame de Thianges refusait de boire, comme autrefois, de grands verres de vin de liqueur, gourmandait les laquais de ne pas savoir qu'elle était dévote, essayait, non sans peine, d'épargner son prochain, et, quand il lui arrivait de faillir, s'arrêtait tout à coup en poussant un grand cri². Cette dévotion n'eut-elle pas des éclipses ? Il faut bien le croire, puisque, au déclin de madame de Montespan, les deux sœurs tentèrent, dit-on, de donner à Louis XIV cette jolie duchesse de Nevers, fille de madame de Thianges, qui, à défaut du roi, se contenta de M. le Prince³. Mais hélas ! quelque parfaite que fût *sa machine*, madame de Thianges vieillit, et de quelle façon ! « Elle avoit les yeux fort chassieux, avec du taffetas vert dessus, et une grande bavette de linge qui

¹ *Madame de Sablé*, p. 269 et 270, lettres des 19 juin 1674 et 3 janvier 1675.

² Lettre du 5 janvier 1674.

³ *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 74.

lui prenoit sous le menton. Dans cet équipage, elle sembloit, à son air et à ses manières, la reine du monde, et tous les soirs, avec sa bavette et son taffetas vert, elle se faisoit porter en chaise au haut du petit escalier du roi, entroit dans ses cabinets, et y étoit avec lui et sa famille, assise dans un fauteuil depuis la fin du souper jusqu'au coucher du roi... » On a reconnu l'auteur du portrait ¹. Mais quel disgracieux pendant à celui de Benserade, et le fâcheux effet que font cette bavette et ce taffetas vert quand on songe au teint de neige et au blanc chignon des jeunes années !

Rien, hâtons-nous de le dire, dans la vie calme et régulière de l'abbesse de Fontevrault, ne fait contraste et n'attriste l'esprit ². Il y a pourtant dans la jeunesse de cette sympathique religieuse un mystère. Entrée au couvent de l'Abbaye-aux-Bois sans vocation et un peu par contrainte, elle n'en voulut ensuite plus sortir. Vainement sa mère essayait-elle de la rendre au monde : la douceur, les prières, les promesses, les mariages offerts, tout fut inutile ³. Que s'était-il passé dans l'intervalle ? Quelque union caressée en rêve était-elle devenue impossible ? On l'ignore. Ce que tous ceux qui approchaient l'ab-

¹ Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 157.

² Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart, née en 1645, prit l'habit de religieuse à l'Abbaye-aux-Bois le 19 février 1664, et y prononça ses vœux le 1^{er} mars 1665. Nommée abbesse de Fontevrault le 18 août 1670, elle y mourut le 15 août 1704.

³ *Lettre circulaire sur la mort de l'abbesse de Fontevrault*, citée par Victor Cousin dans *Madame de Sablé*, p. 259, note.

besse de Fontevrault connaissaient bien, c'était son esprit, son savoir, et sa raison aussi aimable que judiciaire. Plus docte que beaucoup de savants, sachant plusieurs langues, traduisant Homère et Platon, elle avait encore, sans parler de sa beauté attestée par divers portraits¹, tous les charmes et toutes les grâces de la femme. Lors de sa vêtue, où tout Paris accourut, deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, avaient voulu lui donner le voile. Quelques visites à la cour, pendant la faveur de madame de Montespan, la firent connaître du roi, qui lui confia, à vingt-cinq ans (16 août 1670), l'abbaye de Fontevrault, dont plusieurs princesses du sang avaient été les supérieures. Sa protectrice n'avait pas précisément les vertus nécessaires pour choisir une bonne abbesse. Aussi les religieuses de Fontevrault protestèrent-elles tout d'abord, et Clément X (ne lui en faisons pas un crime) résista. Un cardinal ami leva ses doutes²; et, par un heureux hasard, l'abbaye de Fontevrault ne tomba jamais en meilleures mains. Par bonheur encore, son gouvernement dura trente-quatre

¹ Madame de Sévigné prétend, il est vrai, qu'ayant vu le portrait de Madame de Fontevrault dans l'atelier de Mignard, elle ne la trouva pas du tout jolie. « Il faut être pour cela bien difficile, dit à ce sujet Victor Cousin; (*loc. cit.* p. 258, note) nous la renvoyons au portrait de Gautrel et au témoignage unanime des contemporains. »

² Bibl. imp. Mss. Cabinet des titres. *Oraison funèbre de très-illustre et religieuse dame Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse, chef et générale de l'abbaye de Fontevrault, prononcée dans la grande église de l'abbaye de Fontevrault, le 6 novembre 1704 par messire Antoine-Anselme, abbé de Saint-Sever, etc.* (In-4° de 50 pages, nos 81 à 124.) — Voir aussi son article dans Moréri.

ans. L'abbé Testu¹ disait d'elle, pour qualifier son naturel exquis, qu'elle parlait comme une personne qui parle, tandis que madame de Montespan parlait comme une personne qui lit, et madame de Thianges comme une personne qui rêve². On doit passer un peu d'exagération aux panégyriques, et d'ailleurs, dans certaines circonstances, l'exagération ne trompe personne. L'oraison funèbre que l'abbé de Saint-Sever prononça aux obsèques de l'illustre abbesse signale, après avoir épuisé le chapitre des vertus chrétiennes, la voix, l'air engageant et l'abord gracieux de Gabrielle de Rochechouart. « Un style doux et léger, dit l'abbé Anselme, le naturel et l'élégance, le bon sens et la sincérité ont rendu ses lettres précieuses. » Si charmantes qu'elles soient, le feu sacré qui donne la vie à celles de madame de Sévigné n'y brille pas assez souvent, et le parfum s'en est un peu évaporé. C'est à elle que madame de Maintenon, si compassée d'ordinaire, adressa ces compliments, les plus affectueux qu'ait tracés sa plume : « Je n'ai jamais changé de sentimens pour vous ; vous avez

¹ Jacques Testu, de l'Académie française, aumônier et prédicateur du roi, mort en 1706. On sait que Louis XIV ne voulut jamais le nommer évêque, à cause de ses airs trop mondains. L'abbé Testu était des amis de l'abbesse de Fontevault, et leurs relations ne trouvèrent pas grâce auprès de tous. Madame de Sévigné elle-même (lettre du 13 mai 1671) semble avoir pris l'accusation au sérieux. L'abbesse de Fontevault s'explique à ce sujet de la manière la plus claire et la plus vive dans une lettre du 23 août 1671. Nous la publierons dans un volume spécial que nous avons le projet de lui consacrer.

² *Souvenirs de Madame de Caylus*, p. 60.

touché mon goût et rempli mon estime; j'ai cru ne pas vous déplaire, et tout cela, Madame, a subsisté dans tous les temps et subsistera toujours. Mais je vous demande en grâce de me traiter comme vous me traitiez, et de m'estimer assez pour croire que ce que la fortune fait en ma faveur ne m'a point gâtée. Je souffre fort volontiers tout ce qu'elle m'attire des gens qui ne me connoissent point et dont l'opinion m'est assez indifférente. Il n'en est pas de même de vous, Madame, dont l'estime et l'approbation m'ont été précieuses, et je serois au désespoir que vous me crussiez assez folle pour avoir oublié combien votre amitié m'honore et avec quel respect je dois vous assurer que je la mérite par la manière dont je suis pour vous ¹. » D'autres lettres de madame de Maintenon prouvent la considération qu'avaient value à l'abbesse de Fontevrault son excellent esprit, sa raison, sa science gracieuse, enfin toutes les qualités aimables et solides que le monde lui reconnaissait et admirait. Ajoutons, c'est madame de Montespan elle-même qui nous l'apprend, « qu'elle n'avoit pas pris la tyrannie des religieuses qui veulent toujours arracher les filles à leurs parens ². »

C'est avec cette charmante abbesse et sa brillante sœur que le savant évêque dont nous avons parlé entretint, vers la fin du dix-septième siècle, une corres-

¹ *Correspondance générale*, t. III, p. 58; lettre du 27 juillet 1686.

² Bibl. du Louvre, F. 325-3; lettre autographe au duc de Noailles, du 14 août 1691.

pondance un peu littéraire, un peu précieuse, passablement superficielle. Tout en enseignant le latin au dauphin de France le plus difficile à élever, et en dirigeant pour l'usage du prince une nouvelle édition des classiques, Daniel Huet publiait des dissertations sur l'origine des romans et sur la certitude du christianisme, sur la situation du paradis terrestre et contre Descartes; il composait en outre des poésies grecques et latines fort estimées. Obéissant à une vocation lente et paresseuse, il n'était entré dans les ordres qu'à trente-six ans. L'amitié du duc de Montausier lui fit réparer le temps perdu, et il obtint bientôt une bonne abbaye en Normandie, puis l'évêché de Soissons, échangé plus tard contre celui d'Avranches, délaissé enfin pour la résidence de Paris. Un contemporain disait de lui que c'était « un vrai sage, aimant le monde et le plaisir, se livrant tour à tour à la société et à la retraite, se désolant de n'avoir pas assez de piété, et pourtant bon évêque¹. » Pour calmer ses scrupules, un de ses amis le louait d'être « pieux sans être dévot. » On va voir en effet que la dévotion du bon évêque d'Avranches n'avait rien de trop farouche, et qu'il entendait le badinage presque aussi bien que Fléchier. Un paradoxe soutenu par lui devant madame de Montespan

¹ Le marquis de Sourches le juge autrement. « C'étoit, dit-il, un homme savant d'une certaine science qui n'étoit pas agréable. » (*Mémoires*, t. I, p. 340.) Le marquis de Sourches n'avait-il pas lui-même l'esprit trop lourd pour bien juger Huet? Le style de ses *Mémoires* le fait supposer.

fut le point de départ de leur correspondance. Il avait prétendu que la conversation était grossière, trompeuse, dangereuse ; que la plupart des choses précieuses qui s'y disaient tombaient dans des oreilles indifférentes, et que, souvent, entraîné par la contradiction, on allait au delà de sa pensée, ce qui était cause qu'on se faisait des ennemis sans le vouloir. « L'écriture, au contraire (c'est madame de Montespan qui résumait de la sorte l'opinion de Huet), met à couvert de tous ces inconvéniens ; elle fait en même temps la sûreté de ceux qui écrivent et le bonheur de ceux à qui l'on écrit. On s'explique avec confiance, parce qu'on n'est entendu que de celui de qui on veut l'être, et ce qu'on dit lui devient mille fois plus agréable par l'assurance qu'il a de ne le partager avec personne. Mais ce qui constitue le principal avantage des lettres sur la conversation, c'est qu'elles ne vous donnent pas seulement des paroles que le vent emporte et que l'air dissipe ; elles rendent les pensées visibles et aussi durables que le papier même à qui on les confie. On a la joie d'y reconnoître la main de la personne qui nous écrit, de la suivre dans toutes les lignes où elle a passé ; on recherche jusque dans la manière dont les termes sont tracés, ce que les termes les plus vifs ne sauroient bien faire sentir. » Madame de Montespan avait toujours cru (elle en convient dans la même lettre) « que la vivacité de la conversation et le plaisir de voir naître les pensées le devoient emporter sur le froid

d'une lettre, qui peut être faite avec un grand loisir...» Une aussi spirituelle causeuse ne pouvait être en effet d'un autre avis. Convertie pour la forme à celui de Huet, elle ajoutait : « Vous voyez, Monsieur, que j'ai assez bien profité de vos instructions, et j'espère que vous vous en apercevrez encore mieux dans la suite par la régularité que j'aurai à entretenir le commerce de lettres que je commence aujourd'hui avec vous¹. »

Un joli compliment adressé par elle et par une de ses nièces au cher évêque d'Avranches, et non daté, suivit de près, à ce qu'il semble, ces préliminaires. C'est un billet en caractères microscopiques, ainsi conçu : « Nous prenons la liberté de vous adresser ces petites étrennes qui accompagnent les souhaits que nous faisons pour votre prospérité et santé. Que Dieu augmente votre courage, qu'il conserve votre bonne humeur, qu'il maintienne la fraîcheur de votre teint, qu'il rende vos eaux purgatives, les sueurs abondantes, les fraises rafraichissantes et les pois plus aisés à digérer ! Ce sont les souhaits de vos très-humbles et très-obéissantes ser-

¹ Bibl. imp. Mss. S. F. 5, 272; *Correspondance de Huet*, t. 1^{er}. Ce ne sont que des copies; les lettres originales sont en Angleterre, chez Lord Ashburnam. Celle dont on vient de lire des extraits a été imprimée dans le temps, sur un quart de feuille, sans date ni suscription. Huet avait écrit de sa main, en tête : *Lettre de madame de Montespan*. L'abbesse de Fontevault n'y avait-elle pas mis du sien? Les pensées et le style donnent lieu de le croire. Il y a moins de suite et de liant chez madame de Montespan

vantes. — FRANÇOISE DE ROCHECHOUART. — GABRIELLE-VICTOIRE DE ROCHECHOUART ¹. »

D'autres badinages suivirent. L'évêque d'Avranches avait trop d'esprit pour n'être poète qu'en grec et en latin, il faisait aussi de très-jolis vers français. Un jour, invité à dîner par madame de Montespan, il s'excusa galamment dans la charmante pièce qu'on va lire :

Un barbon frileux comme moi,
A perruque et barbe chenue,
Ne doit pas, ailleurs que chez soi,
Montrer sa mine morfondue.

Votre palais est tout ouvert ²,
L'on y voit l'un et l'autre pôle,
Et l'on y sent, comme au Cap-Vert,
Les trente-deux souffles d'Éole.

Quand la bise perce les os
Des rigueurs de sa froide haleine,
Ni les bons mets, ni les bons mots
Ne valent pas l'ouate et la laine.

Vos yeux, astres des beaux esprits,
Font tout l'ornement de notre âge;
Mais la martre et le petit-gris
M'échauffent pourtant davantage.

¹ Le billet original appartient à M. Chambry, qui a bien voulu m'en la' sser prendre copie.— Gabrielle-Victoire de Rochechouart était la fille aînée du duc de Vivonne. Religieuse à Fontevrault en 1676, elle devint abbesse de Beaumont-les-Tours en 1689, et mourut dans son abbaye le 24 octobre 1733.

² Sans doute Clagny.

L'on souffre plus d'une langueur
 Près de votre beauté divine :
 Si l'amour attaque le cœur,
 Le rhume attaque la poitrine.

Quand je vous conte mes douleurs,
 Vous ne daignez pas y répondre :
 Ce sont de nouvelles froideurs,
 Et vous me laissez me morfondre.

Vous en trouverez-vous bien mieux
 Si je reviens malade et triste
 De ce repas délicieux
 Où vous souhaitez que j'assiste ?

N'attendez donc plus mon retour
 Qu'au retour des chaleurs nouvelles ;
 Je n'irai vous faire ma cour
 Qu'au premier vol des hirondelles.

Ces vers si gracieux, si bien tournés, piquèrent d'honneur Françoise de Rochechouart. Elle en faisait, jeune encore, de très-jolis qu'on applaudissait dans l'intimité. Elle fut charmée de prouver à un connaisseur qu'elle n'était pas indigne de protéger La Fontaine et Racine, Boileau et Quinault. Sa verve se réveilla, et elle répondit sur-le-champ :

Non, ne vous imaginez pas
 Me payer d'une vaine excuse :
 Je ne sais si j'ai des appas,
 Mais je hais fort qu'on me refuse.

Quoi ! de fourrures tout armé !
 Lorsque pour vous la nappe est mise

Dans un lieu bien clos, bien fermé,
Près de moi vous craignez la bise !

Voudrais-je mettre à l'abandon
Votre santé qui m'est si chère?
Vous souvient-il comme à Bourbon
Mon secours vous fut salutaire?

Là, vous receviez de mes mains
Fruits, pois verts, artichauts, salades,
Tandis que tous les médecins
Les défendoient à leurs malades...

Vous viendrez, dites-vous, me voir
Au retour de la primevère?
Et moi je vous le fais savoir,
Fuyez à jamais ma colère.

Las ! malgré moi, mon cœur trop bon,
Me parle de miséricorde :
Si vous venez crier pardon,
Je crains fort qu'on ne vous l'accorde¹.

¹ Bibl. imp. Mss. 7, 688-7. Le refus de Huet et la réplique de madame de Montespan ont été publiés par la *Revue rétrospective*, n° 1, octobre 1833, p. 132. — Le même numéro contient cette jolie invitation de Huet à madame de Montespan :

A Saint-Xavier je vous invite;
Nous faisons sa fête aujourd'hui,
Venez le prier au plus vite,
Et vous recommander à lui.
Chaise à bras vous sera gardée;
Par moi vous y serez guidée;
Je me mettrai derrière vous.
Et si j'osois, je vous le jure,
Sauf l'honneur de la prélature,
Je me mettrois à vos genoux.

La pièce est authentique. Elle figurait en original à la vente des manuscrits de M. La Roche. (Catalogue de G. Charavay, novembre 1867,

Les lettres de madame de Montespan et de l'abbesse de Fontevrault à Daniel Huet ne sont nullement anecdotiques. Des compliments, des protestations, des reproches et des excuses en font presque exclusivement les frais. Ni la curiosité ni le cœur n'y sont pour rien. On s'est promis un beau jour d'avoir ce qu'on appelait un commerce de lettres, et l'on s'écrit pour tenir la promesse faite. Parfois cependant le ton s'élève, la banalité disparaît. Dans l'une de ses lettres, l'abbesse de Fontevrault informe Huet que, de l'avis de toutes les supérieures, le gouvernement des communautés est devenu beaucoup plus difficile depuis quinze ans. L'explication qu'elle en donne est singulière : « Je me suis imaginé, écrit-elle le 4 août 1690, que ces livres de Hollande qui ont envahi le monde depuis quelques années, et qui se sont glissés dans les cloîtres comme ailleurs, ont répandu des doutes et des demi-connoissances dont les petits esprits n'ont pu tirer d'autre fruit que de se croire capables de juger de tout, et de regarder la soumission aux lois comme un effet de la foiblesse et de l'ignorance où ils vivoient avant ces belles découvertes. » N'est-il pas curieux de voir le doute et l'esprit d'examen se glisser, dès la fin du dix-septième siècle, jusque dans les couvents ? Mais alors où n'étaient-ils donc pas ?

n° 147.) Le n° 150 du même catalogue se compose de deux pièces de vers au sujet desquels M. Charavay fait la réflexion suivante : « Ces vers sont passablement gaillards, et l'on aime à penser qu'un homme du caractère de Huet n'en fut que le copiste, ce qui est déjà beaucoup. »

Une question dans le goût des précieuses : *Laquelle est préférable de l'illusion ou de la vérité?* avait été posée à Huet par madame de Montespan. Le bon évêque eut le tort de l'examiner trop gravement, et il conclut, non sans pédantisme, en faveur de la vérité. La réponse de madame de Montespan fut évasive ; le ton, la gravité de Huet dans un débat où elle n'avait vu qu'un prétexte à plaisanterie, l'embarrassèrent. Elle allégua *des affaires par-dessus les yeux*, et fut très-laconique ; il semble que son esprit se dérobaît à toute discussion sérieuse, et elle se borna à ce trait léger : « Je ne vous demanderai pas si ce que l'on fait pour soi est la vérité ou l'illusion du plaisir ; mais quand on croit en avoir, on en a en effet. » On reconnaît là le tour d'esprit, la pente, l'enjouement des Mortemart. Quelque temps après, elle faisait, en d'assez mauvais vers cette fois, la profession de foi qu'on va lire au bon évêque d'Avranches, qui avait sans doute de la peine à se maintenir au ton de la maison :

Je veux, quoi qu'on imagine,
Que la belle humeur domine,
Qu'on tourne tout galamment,
Même un mauvais compliment...
Tout vers le plaisir incline...
Du commerce, assurément,
C'est le but le plus charmant...

Si aimable qu'il fût et voulût être, l'évêque d'Avranches se trouvait sur un terrain encore trop léger, trop fin pour lui, et malgré l'urbanité gracieuse de

madame de Montespan, la correspondance s'en ressentait :

« Je me préparais, lui écrit-elle le 6 septembre 1692, à vous faire un compliment aussi sérieux sur votre sacre¹ que celui que vous m'avez fait sur la couche de la duchesse²; mais votre lettre étant sur le même sujet que la mienne, elle m'a désarmée, et je ne songe plus qu'à reconnoître toutes vos honnêtetés. J'en suis véritablement pénétrée, et, pour parler votre langage, vous me passez fort près de l'esprit. Je voudrais seulement que vous ne fussiez pas si pointilleux sur la conduite, que vous prissiez toujours tout en bonne part, et qu'au lieu de vous plaindre du silence comme d'un oubli, vous croyiez que c'est abatement, et que, ne vous ayant plus pour entamer et soutenir les plaisanteries, on n'a pas le mot à dire. Si vous faites tant que de vous ranger sur les bagatelles, vous serez un homme parfait, et, pour vous rendre mon commerce plus agréable, je vous laisserai passer tous vos mauvais mots; j'y répondrai même comme s'ils étoient bons, jusques à *belle madame*, quoique ce soit le plus impropre de tous. »

Mais ces premières escarmouches n'avaient rien de grave, et la correspondance ne s'arrêta pas pour cela. « Je me rends toujours aux bons procédés, écrivait

¹ Huet venait d'être sacré évêque d'Avranches. L'abbesse de Fontevrault aurait bien voulu lui faire donner le diocèse d'Angers, devenu vacant. L'affaire échoua, et peut-être Huet lui-même n'avait-il pas désiré qu'elle réussit.

² Mademoiselle de Nantes, sa fille, devenue la duchesse de Bourbon.

madame de Montespan, le 14 novembre, et je suis si contente du vôtre, que je vous réponds avec une saignée, qui me force, comme vous savez, à garder le lit fort longtemps et qui fera peut-être tort à mon écriture, qui n'en a déjà pas besoin ¹ ! » La lettre suivante, malgré certaines obscurités, peint assez bien la situation incertaine, indécise, qu'elle s'était faite.

« Fontevault, le 14 janvier 1693.

« Ma sœur m'a expliqué tout ce que je n'entendois pas dans votre lettre; elle m'a aussi montré un passage de la sienne, qui me regarde. Je crois qu'il faut vous remercier d'avoir soutenu la vérité, puisque le contraire vous paroissoit mauvais pour moi. Je vous avouerai que le même motif qui m'a fait demeurer l'hiver ici me rend bien indifférent tout ce que l'on en peut dire. Ce sont des matières qu'il ne faut traiter qu'avec soi-même, et ce n'est que par de pareilles sensations que l'on peut juger de quoi l'on est capable. Je me suis fort bien trouvée de cette vie : j'y passe l'hiver aussi doucement que les autres saisons, et il est toujours agréable de se sentir de pareilles ressources. On a, il est vrai, beaucoup plus d'agrémens à Paris, quand on est assuré de pouvoir s'en passer; aussi j'espère y porter cette agréable disposition après Pâques ²... »

¹ Madame de Montespan ne disait sur ce dernier point que trop vrai, car, sans parler de son orthographe, infiniment trop libre, et qui avait dû bien souvent faire sourire madame de Maintenon, elle écrivait fort mal.

² Bibl. imp. Mss. S. F. 5, 272. *Correspondance de Huet*, t. I, passim.

Comment finirent ces relations ? S'éleva-t-il de nouveaux nuages suivis de froideurs, de lassitudes réciproques ? On ne sait jusqu'à présent qu'une chose : la correspondance de l'évêque d'Avranches avec madame de Montespan s'arrête à l'année 1693 ; mais, s'il faut s'en rapporter aux lettres de la *belle madame*, c'est elle qui dut laisser tomber le volant, et il est à remarquer qu'elle n'est pas même nommée dans les Mémoires de Huet¹.

Une autre correspondance, commencée plus tôt, continuée plus tard, nous montre madame de Montespan sous un aspect différent et plus vrai ; c'est celle que, de 1675 jusqu'à sa mort, elle entretint, par intervalles inégaux, avec cette duchesse de Noailles², dont Saint-Simon a dit « qu'elle gouvernoit mari, enfans, famille, affaires, avec gaieté et liberté d'esprit, comme si elle n'eût jamais rien à faire ; noble, magnifique, libérale, ne disant pas tout ce qu'elle pensoit, mais jamais ce qu'elle ne pensoit pas ; naturellement bonne, douce, sans humeur, franche autant que la cour peut le permettre³. » On n'a, et c'est dommage, aucune des réponses de cette mère infatigable et dévouée (elle avait eu vingt et un enfans), de cette femme de cœur, dont

¹ *Petri-Danielis Huetii commentarius de rebus ad eum pertinentibus* ; Amsterdam, 1718, traduit par M. C. Nisard, sous le titre de *Mémoires de Daniel Huet*. 1 vol. in-18.

² Marie-Françoise de Bournonville, mariée, le 13 août 1671, à Anne-Jules, duc et maréchal de Noailles.

³ *Mémoires*, t. VI, p. 425.

l'éloge sans restriction devrait bien faire pardonner à Saint-Simon quelques appréciations moins flatteuses. Le fils de madame de Montespan, d'Antin, a, par prudence, tout brûlé. Mais les lettres de sa mère à madame de Noailles nous sont parvenues, et elles renferment des détails de caractère et des traits de mœurs curieux à noter. Nous sortons ici de la fiction, du badinage, pour entrer dans le monde réel. Voici d'abord, à la date du 1^{er} juin 1685, d'assez jolis coups de pinceau sur cette infortunée princesse de Montpensier, dont l'odyssée conjugale fut un des divertissements du règne : « Il fait aujourd'hui aussi frais qu'au mois de janvier; je vous écris du coin du feu où je ne laisse pas de geler. J'irai pourtant aujourd'hui à Paris pour voir Mademoiselle qui ne peut gagner sur elle d'être à Versailles quand on parle de noces, et qui ne peut non plus se passer des spectacles que l'on y voit. Elle est venue déjà pour le doge¹ et reviendra pour le carrousel; mais elle a si peur d'y être une minute de plus qu'il faut y envoyer message pour la tenir informée du temps à point nommé. » On a là une madame de Montespan, vivante, naturelle; sa langue s'est comme déliée, et l'on croit l'entendre causer avec une personne de son intimité. Nous avons parlé d'une grave maladie qui faillit emporter le comte de Vexin². « Si l'état où j'étois eût duré,

¹ Le doge de Gènes, qui avait été forcé de venir à Versailles pour y faire amende honorable. Il fut reçu par Louis XIV le 15 mai 1685.

² Chap. iv, p. 67.

écrivit-elle alors, je serois devenue folle, car je ne pouvois supporter ce que j'envisageois très-clairement. Nous en voilà dehors, grâce à Dieu ! Ce pauvre enfant est tout à fait en sûreté de sa vie ; c'est tout ce que je demande, car, pour la durée de sa maladie, je m'en accommoderai fort bien... Il est vrai que j'ai été bien touchée de ce gros vilain. J'en suis au désespoir, car j'ai quelque expérience que les véritables amitiés ne donnent que de la peine. » Ce dernier trait n'est-il pas à l'adresse de madame de Maintenon ? Une autre fois (8 juillet 1699) elle dit : « Ma sœur reçoit toujours très-tendrement tout ce qui lui vient de vous ; elle est fort déterminée à ne point aller à Paris, et je ne combats pas sa résolution. Vous savez que j'ai toujours été austère pour les autres, et le temps qui court n'est pas propre à me corriger ¹. »

¹ Trois mois après, le 21 octobre, madame de Montespan écrit encore, au sujet de l'abbesse de Fontevrault, à la duchesse de Noailles : « Vous avez su que le roi lui avoit offert autrefois Montmartre, pour la rapprocher ; elle le refusa par scrupule, croyant devoir demeurer où elle étoit engagée. Depuis ce temps-là, sa charge est devenue bien pesante. L'édit de quatre-vingt-quinze (édit d'avril 1695, en cinquante articles, portant règlement pour la juridiction ecclésiastique) et l'abus qu'en font les évêques lui rendent son joug très-difficile à porter ; cependant je ne crois pas qu'elle pût se résoudre à le quitter purement pour être à son aise ; et pour moi, je vous avoue franchement qu'à sa satisfaction près, pour laquelle je voudrois tout sacrifier, je l'aime beaucoup mieux à Fontevrault qu'à Montmartre. Quand on fuit de bonne foi, on aime mieux être loin que près ; et j'ai même trouvé, dans le peu de temps que j'ai été à Paris, tant d'égards et de mesures à garder, surtout dans les apparences beaucoup plus que dans le fond, que la peine passoit beaucoup le plaisir .. »

La maison de Saint-Joseph, où madame de Montespan s'était retirée en quittant Versailles, recevait des jeunes filles pauvres, leur apprenait un état, et leur cherchait des maris¹. Une de ces filles s'étant mariée mystérieusement : « Je suis outrée du procédé de Fanchon, écrivit-elle. Ces aventures-là dégoutent bien de se mêler de telles espèces, quoique d'ailleurs j'en fasse métier et marchandise, en ayant toujours de grands magasins à Saint-Joseph. » C'est exactement ce que raconte Saint-Simon. « Sa dévotion, ou peut-être sa fantaisie, dit-il, étoit de marier les gens, surtout les jeunes filles; et comme elle avoit peu à donner, après toutes ses aumônes, c'étoit souvent la faim et la soif qu'elle marioit². » La duchesse de Noailles voulait envoyer une de ses filles à Fontevrault; mais laquelle? La vocation faisait défaut, et, prise de scrupules alors trop rares, la mère hésitait. Nous avons dit quel étoit à ce sujet, l'avis de l'abbesse. En sa qualité de nouvelle convertie, madame de Montespan étoit bien plus ardente, et elle écrivit (22 juillet 1699) à la duchesse : « Pour la vocation, je vous la garantis; voici un couvent où personne ne résiste, et avec raison, car c'est le plus sain et le plus beau, et où les religieuses sont plus heureuses mille fois que les personnes du monde. Il y eut hier deux filles qui prirent l'habit; mademoiselle de

¹ Voir à l'Appendice, pièce n° X, *la Marquise de Montespan et les Filles de Saint-Joseph*.

² *Mémoires*, t. VI, p. 44.

Bourbon (sa petite-fille) supputa que, dans sept ans, elle en feroit autant. Vous pouvez compter de même pour mademoiselle votre fille, si vous avez le bon sens d'y consentir. » Étrange morale ! une respectable matrone, entièrement étrangère au monde, aux passions et aux entraînements de la vie, n'aurait pas mieux parlé. La duchesse de Noailles ne pouvant se décider au sacrifice qu'un odieux usage commandait, madame de Montespan insista de nouveau. Cependant elle ajoutait : « Après cela, je vous dirai que nous ferons tout ce que vous voudrez sur mesdemoiselles vos filles. La tendresse seule nous les faisoit désirer ; cette même tendresse nous fera accommoder de ce que vous leur croirez de meilleur. Si vous voulez même prendre encore tout l'hiver pour décider, ma sœur revenant aux eaux le printemps qui vient sera encore en commodité de ramener celle que vous voudrez lui donner. Enfin, Madame, agissez librement avec nous, comme avec les personnes du monde qui vous aiment le plus sincèrement. Vous voyez que j'entame le style grossier ; je prétends aussi le soutenir par beaucoup de vérité, en quoi consiste son mérite. »

On a vu quelle étoit la situation respective de mesdames de Maintenon et de Montespan en 1698, et le mauvais accueil fait à celle-ci, quand elle avait demandé à renouer les relations interrompues. Quatre ans après, elle écrivait à madame de Noailles : « Je vous assure que je n'ai nulle prétention au monde, et j'oserois

dire que je suis si vide de désirs que cela me sauve aussi toute sorte de contrainte. Ce n'est que pour l'honneur de la vérité que je voudrois prouver à madame de Maintenon que j'ai véritablement pour elle, sans aucune correspondance, tous les sentimens que tant d'autres lui contrefont avec succès. » Enfin, plus les derniers temps approchent, plus s'accroît le désir de se détacher de Paris et du monde. « Pour les intrigues de cour, écrit-elle le 1^{er} février 1707, je ne veux point en entendre parler, de peur d'avoir la foiblesse d'y reprendre, comme je fais dès aujourd'hui sur le voyage de Meudon que je blâme horriblement. Je pris hier la liberté de le montrer à M. d'Antin, par qui je l'appris; mais, comme ce n'est pas à lui à conduire madame de Gondrin, c'est à vous, Madame, à qui j'adresse mes prières très-instantes de ne pas perdre de vue madame de Gondrin et de lui faire donner tout son temps et toute son application à remplir agréablement la place qu'elle a l'honneur d'avoir auprès de madame la duchesse de Bourgogne. » Madame de Gondrin ¹ était une des filles de madame de Noailles que le fils de d'Antin venait d'épouser, et l'on voit que la direction de la

¹ Marie-Victoire-Sophie de Noailles, née le 6 mai 1688, mariée le 25 janvier 1707, en premières noces, à Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, et, en secondes noces, le 2 février 1723, à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. Mademoiselle de Noailles épousa donc, d'abord le petit-fils, et ensuite le fils de madame de Montespan. Madame de Maintenon avait contribué au premier de ces mariages, s'il faut en juger par ce qu'elle écrivit à ce sujet, le 19 janvier 1707, à la princesse des Ursins : « Vous direz bien, Madame, que voilà un tour

jeune femme n'avait pas tardé à susciter des malentendus entre les deux douairières. La lettre suivante, qui clôt cette correspondance, contient sur ce point quelques détails qui auraient eux-mêmes besoin d'être expliqués :

« Paris, le 7 février 1707.

« Ne me demandez pas, je vous supplie, mademoiselle Reine, Madame ; il ne me convient point de vous la donner, et il me semble que vous devez entrer dans toutes mes convenances, étant certaine que j'entrerais dans les vôtres. Je ne me prends nullement à vous de ce qui s'est passé, ni même à votre famille ; la mienne a plus de part que tout au parti que je prends ; c'est pourquoi je vous demande en grâce de ne vous y point opposer et de ne faire aucune peine là-dessus à madame de Gondrin. Quand j'aurai l'honneur de vous voir, nous parlerons à fond sur tout ce qui peut rendre notre petit ménage heureux. Je vous ai déjà entamé ce que j'ai cru y pouvoir être nécessaire ; je continuerai toujours de même, désirant fort que nous soyons tous contents les uns des autres, et faisant, de ma part, tout ce qui

de bonne parente (mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, avait épousé, le 1^{er} avril 1698, le comte d'Ayen, fils du maréchal de Noailles) ; mais que ne ferois-je pas pour faciliter un mariage qui plaît à madame de Montespan ?... Une de nos dames du palais allant lui en faire compliment, la trouva entre des citrouilles, des choux, et pour huit mille francs de diamans qu'elle donne à la mariée. »

pourra mériter la continuation de vos bontés pour moi. J'embrasse de tout mon cœur *le bigot*¹; je trouve les complimens trop sérieux². »

Comment se termina cette querelle de famille? A vrai dire, la question n'a d'intérêt que par le ton passablement impérieux de la lettre qu'on vient de lire. Ainsi, le caractère de la première époque reparaissait à la moindre contradiction, et les airs hautains, absolus, qui avaient amené tant d'orages et provoqué les séparations finales, persistaient malgré tout. L'âge était venu, les situations avaient changé, la religion avait parlé, l'humeur restait la même. Est-il donc impossible à l'humaine nature de se dompter?

¹ Le duc de Noailles.

² Bibl. du Louvre. Ms. *Lettres à la maréchale de Noailles*.

CHAPITRE DIXIÈME

Éducation du duc d'Antin. — Ses premières impressions sur madame de Montespan. — Entrevue qu'on lui ménage avec elle à l'âge de quatorze ans. — Son bonheur quand il est présenté à la cour. — Madame de Maintenon le fait nommer menin du dauphin. — Plus vaniteux que brave. — N'est en faveur qu'après la mort de sa mère. — Tendresse de celle-ci pour ses enfants. — Soins touchants qu'elle donne à deux de ses filles pendant leurs maladies. — Généreuse envers tous, même envers d'Antin, qui la dénigre sans cesse. — Ses fondations pieuses. — Elle conserve jusqu'au dernier jour des habitudes de grandeur et ne rend de visites à personne. — Écrit une lettre d'excuses à son mari. — Sa douleur à la mort de l'abbesse de Fontevrault — Ses macérations cachées et sa vie pénitente. — Sa terreur de la mort. — Elle meurt à Bourbon de la manière la plus édifiante. — Lettre de madame de Maintenon à madame des Ursins, à cette occasion. — D'Antin abandonne sa mère aux soins des valets; scandale de son enterrement. — Regrets des malheureux à qui elle faisait du bien. — D'Antin ne prend le deuil que par convenance. — Douleur sincère des duchesses de Bourbon et de Chartres; joie mal dissimulée du duc du Maine. — Insensibilité de Louis XIV à la nouvelle de cette mort: froide réponse qu'il fit à la duchesse de Bourgogne. — Illusions de madame de Montespan. — Son caractère. — Son esprit futile et moqueur. — Ne chercha jamais à influencer sur les affaires politiques. — Expiation et pénitences finales.

Le mariage du petit-fils de madame de Montespan nous ramène naturellement à son père, ce duc d'Antin, devenu le type du courtisan, qui sut, par vingt ans de patience et d'adoration platonique, vaincre les froideurs de Louis XIV, dont il fut à la fin le favori le plus

écouté. Des mémoires intimes, sorte d'examen de conscience écrit avec sincérité, nous montrent ce singulier personnage étalant avec bonne foi les infirmités de son âme, essayant de se relever de sa bassesse originelle, et incapable d'y parvenir¹. Après l'éclat et le scandale de sa séparation, son père l'avait conduit en Guienne, où il eut d'abord pour précepteur l'abbé Anselme, un futur prédicateur à qui madame de Sévigné reconnaissait de l'esprit, de la grâce, de l'éloquence². Le duc d'Antin rappelle, dans un curieux passage de sa confession, qu'il apprit bien jeune encore, par les femmes de chambre, l'aventure de sa mère : « Elles me parloient toujours, à l'insu de mon père, du roi, de la cour, des grands biens et fortunes qui m'attendoient. Il n'en falloit pas tant pour faire impression sur l'esprit foible d'un enfant... Je me laissois donc aller à l'amour des grandeurs ; le penser m'en parut doux ; j'y révois quelquefois et faisois avec mes femmes mille châteaux en Espagne, qui commençoient, sans que je fusse en état de m'en apercevoir, l'esclavage de mon cœur et de mon esprit... Une es-

¹ Société des bibliophiles, année 1821. *Mémoires autographes du duc d'Antin*, p. 16 et suiv. — D'après M. Sainte-Beuve, outre ces mémoires, le duc d'Antin en avait écrit d'autres sur les événements de son temps et les affaires politiques auxquelles il avait pris part. Ces derniers mémoires, qui doivent être volumineux, car il y a un tome VIII, sont souvent cités comme manuscrits par Lemontey, dans son *Histoire de la Régence*. Que sont-ils devenus ?

² Lettre du 8 avril 1680. C'est lui qui prononça en 1704 l'oraison funèbre de l'abbesse de Fontevault (chap. ix, p. 169.)

pèce de persécution que j'essuyois, la manière dont madame de Montespan en usoit avec moi, rien ne me faisoit faire des réflexions contraires à mes premières idées. »

Le marquis de Montespan aurait bien voulu, après quelques années passées au fond de sa province, revenir à Paris et y mettre son fils dans un collège; on lui fit dire que cela serait vu avec déplaisir, et il fut obligé de l'envoyer à Moulins. Un peu plus tard, on permit Juilly; plus tard encore, on consentit à un voyage à Paris, où madame de Montespan put voir cet enfant, le seul légitime, que sa situation l'obligeait de cacher comme une faute. « C'est la première fois, dit d'Antin, alors âgé de quatorze ans, que j'avois ce plaisir-là; mais les raisons de cour l'empêchèrent de me voir davantage, dont je fus extrêmement mortifié. » Et il ajoute en note : « M. de Ficubet, conseiller d'État, s'étoit chargé de mon père pendant la visite. » Les événements de 1680, le triomphe de madame de Maintenon, l'abandon définitif, arrivèrent à propos pour d'Antin, qui put faire sa rhétorique, puis ses deux années de philosophie chez les jésuites de Paris, ne voyant d'ailleurs sa mère que très-rarement, *et toujours en cachette*. Le moment de lui ouvrir une carrière étant venu, on le fit nommer sous-lieutenant, et madame de Montespan lui remit cent pistoles pour sa première campagne. Un de ses oncles, le duc de Bellegarde, l'ayant présenté au roi : « Je crus, dit-il, les cieux ouverts, quand je

me vis à la cour ; je n'en connoissois guère toutes les amertumes. » Le pauvre homme ! croirait-on que celui qui parle ainsi , passa toute sa vie à Versailles, comblé d'honneurs et de faveurs ? A vingt ans, il avait un régiment, et l'année d'après, madame de Montespan obtenait de madame de Maintenon que le roi le nommât menin du dauphin ¹. C'était, suivant d'Antin, le seul service que sa mère lui eût rendu, quoiqu'elle eût de l'amitié pour lui, à sa manière. « Mais, ajoute-t-il, les autres considérations l'emportèrent. » En 1686, elle le mariait, à mademoiselle d'Uzès, petite-fille du duc de Montausier ². Il avait espéré qu'elle demanderait pour lui, à cette occasion, un titre, une grâce. « Elle n'en fit rien, dit-il, se contentant de me donner deux mille écus de pension, qui est le seul secours qu'elle m'ait jamais donné pour m'aider à subsister. » Saint-Simon, qui juge d'Antin sans aigreur ni passion, nous

¹ *Correspondance générale*, t. III, p. 151, note. — *Journal de Dangeau*.

² « En ce temps-là, dit le marquis de Sourches dans ses Mémoires, à la date du mois d'août 1688, on sut que M. le duc d'Uzès avoit enfin consenti au mariage de sa fille avec le marquis d'Antin. Il l'avoit longtemps traversé, pestant hautement contre sa femme et contre madame de Montespan ; il y consentit à la fin, à condition qu'il ne donneroit rien à sa fille, dont la dot fut fournie par le duc de Montausier. » Le célèbre misanthrope étoit, on le sait d'ailleurs par ses lettres, resté fidèle à madame de Montespan. Madame de Caylus croit qu'il avoit dû sa nomination de gouverneur du dauphin à l'influence alors toute-puissante de la favorite. Cela rappelle la scène entre madame de Montausier et le marquis de Montespan, dont nous avons parlé, et les violentes invectives du mari outragé. Il y a encore là bien des dessous qui auraient besoin d'explication.

le montre brutal par tempérament, doux, poli par réflexion, accueillant, empressé à plaire, ne disant du mal de personne. On voit, en tout cas, qu'il ne ménagea pas sa mère. Le bruit courait aussi qu'il était trop heureux au jeu. Signalons en passant de curieuses réunions de famille. Le marquis de Montespan avait, à ce qu'il semble, enfin obtenu l'autorisation de reparaitre à Versailles. « C'étoit une drôle de chose à voir, dit la princesse Palatine, lorsque lui et son fils d'Antin jouoient avec madame d'Orléans et madame la duchesse (filles du roi et de madame de Montespan) et qu'il donnoit respectueusement et avec des baisemens de main les cartes à ces princesses... Il trouvoit lui-même cela plaisant; il se retournoit, et rioit toujours un peu ¹. » Ce spectacle, assez peu moral assurément, était en effet des plus piquants; mais, depuis que le plus orgueilleux des rois avait épousé madame de Maintenon, de quoi la cour pouvait-elle s'étonner? Quant à d'Antin, un peu plus tard il était fait maréchal de camp, puis lieutenant général, toujours avant son rang, toujours mécontent, mais rongé avec grâce et justifiant à merveille le mot du duc d'Orléans : *sans humeur et sans honneur*. Le mariage de son fils avec mademoiselle de Noailles sembla devoir, avec l'aide de l'habile maréchale, le mettre sur la voie des faveurs. Au

¹ *Correspondance complète*, t. II, p. 292. — Le fait est-il bien vrai? J'en laisse la responsabilité à la princesse Palatine, la seule qui en parle.

lieu de cela, il échoua pour l'ambassade de Rome, et, contre-temps plus fâcheux ! il fut exclu de la liste des lieutenants généraux désignés pour la campagne de 1707¹. D'Antin (c'est encore une remarque des contemporains) était naturellement poltron ; seulement, brave comme il était poli, c'est-à-dire par réflexion, il avait une sorte de courage moral, et, en définitive, plus de vanité que de poltronnerie. Cette disgrâce, qui semblait devoir arrêter son avenir de soldat et de courtisan, lui parut *un malheur sans exemple*. — « *Le plus épouvantable*, c'est que le roi avoit toujours paru content de lui, touché de ses soins, et l'avoit dit à qui vouloit l'entendre². » Heureusement, la chance tourna bientôt, juste à la mort de sa mère, et ne le quitta plus. Il était, ce fut son expression, *dégelé*³.

Depuis sa retraite à Saint-Joseph, madame de Montespan avait cherché dans une bienfaisance agissante

¹ Lettre de madame de Maintenon du 22 février 1707.

² Ses doléances sont significatives et peignent tout un monde. « Un homme sage, dit-il, peut se passer de la fortune, surtout quand il a fait abondamment ce qu'il faut pour la mériter. Mais que l'on ne puisse jamais espérer de plaire et de mériter la moindre part dans l'amitié de quelqu'un à qui vous êtes attaché uniquement, que vous servez avec dévouement, auprès duquel vous passez votre vie entière dans un abandon total de vous-même, et occupé jour et nuit de ce qui peut lui être plus agréable ; en vérité, c'est un état trop douloureux pour les gens qui ont le malheur d'avoir le cœur sensible. » On n'est pas plus naïvement courtisan.

³ Il faut, pour avoir une idée complète du personnage et le voir en pied, mais un peu flatté, lire, après Saint-Simon, une charmante notice de M. Sainte-Beuve intitulée : *le Duc d'Antin, ou le parfait courtisan*. (*Causeries du lundi*, t. V.)

ses distractions principales. Les fréquents voyages à Fontevrault, à Bourbon, à Bellegarde¹, prouvent une activité inquiète, un besoin constant de changement et d'échapper à elle-même. Le regret de n'être plus le centre de toutes choses, de voir la première place occupée, la poursuit jusqu'à la fin. Sans ses filles, les liens avec la cour se seraient totalement rompus ; elles l'y rattachèrent et l'y retinrent le plus possible, notamment la duchesse de Bourbon, qu'elle paraît avoir surtout aimée. De ses deux fils, le duc du Maine et le comte de Toulouse, le premier ne se gouvernait que par madame de Maintenon². On peut aisément, à l'aide de Dangeau, du marquis de Sourches, de Saint-Simon, de Bussy, de l'inventaire du château d'Oiron³, reconstituer les derniers temps de sa vie. Tantôt elle s'enferme à Clagny avec mademoiselle de Blois, qui a la petite vé-

¹ Château appartenant au duc d'Antin, qui en avait hérité du duc de Bellegarde, son oncle. Madame de Montespan y allait souvent.

² Le duc du Maine avait épousé, en 1692, Anne-Louise-Bénédicté de Bourbon, fille du prince de Condé, petite-fille du grand Condé. Nous savons par madame de Sévigné qu'en 1694 madame de Montespan lui donna quatre magnifiques lits, dont un de 40,000 écus, et que la jeune duchesse eut en outre ses perles.

³ Madame de Montespan acheta le château d'Oiron du duc de La Feuillade, par acte de Cliquet et Bellangé, notaires à Paris, du 13 avril 1700. — Le château et les terres d'Oiron, Moncontour et Coursay lui coûtèrent 340,000 livres. (*Notice historique sur le château, l'église collégiale et le château d'Oiron*, par M. de Chergé, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1839. — *Oiron*, par M. Eugène Loudun, dans le *Correspondant* du mois de septembre 1854.) Voir à l'Appendice, pièce n° xi, paragraphe 5, *Hospice d'Oiron* ; et pièce xiii, *Inventaire du mobilier du château d'Oiron à la mort de madame de Montespan*.

role, et elle la sauve. Presque aussitôt, elle vole à Fontainebleau, où la duchesse de Bourbon est attaquée du fléau, en repart la croyant morte, y retourne le lendemain pour la soigner encore, et la sauve également. Tantôt elle cherche à ramener la concorde dans l'intérieur des jeunes familles qui se fondent autour d'elle et la touchent de si près¹. Généreuse d'ailleurs envers tous les siens et les comblant de ses faveurs sans, quoi qu'il en dise, excepter d'Antin. On sait si elle avait aimé le jeu. Pour guérir son fils de cette passion funeste dont les excès avaient fini par déplaire au maître, elle augmenta sa pension de dix mille écus, à condition qu'il ne jouerait plus². Elle avait acheté en 1696, la terre de Petit-Bourg, et la lui avait assurée à sa mort³. Six ans plus tard, elle achetait encore un des plus magnifiques châteaux du Poitou, Oiron, pour y fonder un établissement charitable, et elle substituait le reste du revenu de la terre et du château aux enfants de d'Antin. Elle avait, à la même époque, envoyé au roi un collier de grosses perles; cent mille francs qu'il lui fit remettre aidèrent à payer Oiron. Enfin, au mariage du jeune Gondrin avec mademoiselle de

¹ « Madame de Montespan va à Saint-Cloud voir Monsieur et Madame en particulier, y fait venir madame de Chartres (sa troisième fille, mariée au duc de Chartres) et la réconcilie avec eux. » (Dangeau, 10 juillet 1694.)

² Dangeau. — Saint-Simon parle seulement de 12,000 livres. (t. III, p. 6.)

³ Madame de Sévigné dit que Petit-Bourg coûta 40,000 écus.

Noailles, elle donna pour cent mille francs de pierres au fils de l'ingrat d'Antin. Nous ne disons rien de ses aumônes secrètes. Indépendamment de l'hôpital d'Oiron, la plus considérable de ses œuvres, elle avait fait à Moulins et dans le Bourbonnais, à Saint-Germain-en-Laye, à Fontainebleau, à Saumur, diverses fondations de bienfaisance pour des jeunes filles ou des vieillards pauvres, pour des prêtres âgés, infirmes et sans ressources¹. Ses lettres montrent qu'en 1681, elle s'intéressait à l'achèvement du couvent des *Annonciades de Meulan*, au sujet duquel elle écrivit à la supérieure : « Je ne parle au roi d'aucune affaire pour personne ; je me suis seulement réservé cette liberté pour quelques communautés. Encore, je vous assure que je le fais avec beaucoup de réserve². »

Ainsi s'écoulaient les dernières années d'une vie où les distractions bruyantes, le plaisir, la comédie, les loteries et le jeu, les fêtes des yeux et de l'esprit avaient tenu une si grande place. Dans les commencements de son séjour à Saint-Joseph, c'est l'abbé de Choisy qui

¹ A Moulins, en 1676 ; à Saint-Germain-en-Laye, en 1676 et 1682 ; à Fontainebleau, en 1686 et 1695 ; à Saumur, en 1695. (Lettre de madame de Sévigné du 17 mai 1676. — *Précis historique de Saint-Germain-en-Laye*, par Lorot et de Sivry, p. 191 et 192. — *Inventaire des archives départementales de Seine-et-Marne*, p. 16, supplément à la série H. — *Recherches historiques sur l'Anjou*, par Bodin, t. II, p. 389. — *Journal de Dangeau*, années 1691 à 1707, *passim*.) Voir à l'Appendice, pièce n° XI.

² *Lettres écrites à l'occasion du couvent des Annonciades de Meulan*, recueillies par M. Le Roi, p. 45.

nous l'apprend, « elle envoyoit quérir quelquefois madame de Miramion¹ pour voir si une conversation toute de Dieu lui pourroit faire oublier les hommes. Elle l'embrassoit, pleuroit beaucoup, mais ses larmes étoient des larmes de foiblesse, de désespoir, et non de pénitence encore². » Nous avons parlé des fréquents voyages à Fontevrault, à Bourbon, au château de Bellegarde, propriété de d'Antin. A Paris, sans parler des occupations de bienfaisance de chaque jour, on faisait travailler quelques artistes à des tableaux militaires en miniature, à des copies d'anciens portraits, on visitait les cabinets des curieux, notamment celui du fameux Gaignières³, on suivait les prédicateurs célèbres. « Madame de Montespan me vient prendre dès la pointe du jour, écrivait madame de Coulanges à madame de Sévigné, le 6 avril 1696, pour aller en-

¹ « L'une des mères de l'Église, » dit madame de Sévigné. On connaît ses vertus, sa piété, ses bonnes œuvres. Née à Paris le 26 novembre 1629, morte le 24 mars 1696.

² *Vie de madame de Beauharnais de Miramion*, par M. A. Bonneau, p. 304.

³ François-Roger de Gaignières, écuyer. « Un des illustres curieux du dix-septième siècle, » dit M. Jal dans son excellent *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. On lui doit une magnifique collection de pièces originales, de copies, de dessins de toute sorte dont la Bibliothèque impériale s'est enrichie. Mort au mois de mars 1715.

On verra, dans la correspondance, plusieurs lettres de madame de Montespan et de Gaignières où il est question de leurs relations amicales. *Le Mercure* de novembre 1702 raconte longuement une visite faite à de Gaignières par le duc de Bourgogne. Voir le *Journal de Dangeau*, à cette date.

tendre le Père de La Ferté¹, qui prêche comme un Bourdaloue et qui ressemble si fort au duc, son frère, qu'on ne se peut empêcher de rire des discours qu'ils tiennent tous deux. Madame de Fontevrault vient aussi. Voilà bien des sermons que j'entends avec cette bonne compagnie qui part dans huit jours pour aller à Bourbon. » Enfin, pendant un séjour à Oiron, madame de Montespan écrit à une de ses amies, deux ans avant sa mort, une lettre où, parmi des sentiments de la piété la plus exaltée, on lit cette pensée, digne d'un La Rochefoucauld chrétien : « Nous sommes à nous-mêmes, la plupart du temps, un grand monde, et nous parlons souvent dans notre âme avec une populace nombreuse de passions, de désirs, de desseins, d'inclinations... »

Une distraction restait à madame de Montespan. Bien que retirée du grand courant de Versailles, elle recevait à Saint-Joseph les personnages les plus considérables de la cour, et l'on remarquait qu'il n'y avait dans son salon qu'un seul fauteuil, le sien. « Toute la France y alloit, dit Saint-Simon, elle parloit à chacun comme une reine, et de visites, elle n'en faisoit jamais, pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à la grande Mademoiselle, ni à l'hôtel de Condé. Elle envoyoit, aux occasions, aux gens qu'elle vouloit favo-

¹ Le Père Louis de La Ferté, second fils du maréchal de ce nom, jésuite. Né en 1659, mort en 1732. Voir Saint-Simon et les *Lettres de madame de Sévigné*, t. X, p. 369, note.

riser, et point à tout ce qui la voyoit. Un air de grandeur répandu partout chez elle, et de nombreux équipages toujours en désarroi; belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie, sans être malade et croyant toujours l'être et aller mourir. » Ces airs de grandeur et ces prétentions la suivaient partout. Au château d'Oiron, de nombreux portraits d'elle¹, de Louis XIV, de la famille royale, étaient là pour constater l'alliance effective, à défaut de celle que la loi n'avait pas consacrée. Il y avait même à Oiron ce qu'on appelait la *chambre du roi*, et, dans cette chambre, un lit à tentures sur un fond de velours noir. Madame de Montespan entendait-elle prouver ainsi que, depuis la mort de la reine, elle se considérait moralement comme la femme de Louis XIV? On peut le croire. En même temps, de nombreux livres de piété disséminés dans la plupart des pièces indiquaient assez quelles étaient ses lectures habituelles.

Le désarroi des équipages n'était pas, on s'en doute, un signe de détresse, car, du roi seul, elle recevait encore depuis sa retraite, cent mille francs par mois². Il ne faut voir là que le désir de donner davantage, de

¹ Dont deux en Madeleine repentante. L'inventaire des meubles d'Oiron ne dit pas de qui ils étaient. (*Communication de M. L. Imbert, de Thouars.*) Voir à l'Appendice, pièce n° XIII.

² La somme fut réduite des deux tiers au commencement de 1707, à cause de la pénurie du Trésor. (Dangeau, 17 janvier 1707.) — « Les pauvres y perdront plus que moi, » aurait-elle dit en apprenant cette réduction. — Voir, pour les dépenses de madame de Montespan, à l'Appendice, pièce n° VII.

faire plus de bien. Elle avait pour directeur le Père de La Tour, général de l'Oratoire¹, qui avait obtenu de cette âme superbe l'acte de soumission auquel elle devait le plus répugner : une lettre de repentir bien humble à son mari, et l'offre d'aller vivre auprès de lui, s'il daignait y consentir. Mais ce mari, qui l'avait toujours aimée, dit Saint-Simon, et qui l'aimait encore en mourant², repoussa fièrement un sacrifice où le cœur n'était pour rien. En 1704, le Père de La Tour fut chargé de la préparer à une triste nouvelle. L'abbesse de Fontevault, la sœur aimable, la compagne et l'amie dévouée, celle qui avait calmé les grands orages et mesuré la dose des consolations, venait de mourir. Hors d'état de souffrir seule, ne voulant pas revoir en un pareil moment des enfants qui lui rappelaient un passé coupable, « elle réfugia sa douleur, dit une contemporaine, près du duc et de la duchesse de Lesdiguières³. » C'est évidemment de cette époque que datent ces angoisses, ces *affres* de la mort dont parle Saint-Simon dans ce curieux passage qu'il faut citer à cause de son importance, et de peur, en y touchant, d'en affaiblir l'expression.

« Peu à peu elle en vint à donner presque tout ce

¹ Il était aussi le directeur de madame de Caylus. Saint-Simon dit qu'il était suspect de jansénisme.

² Le marquis de Montespan mourut en 1702. On lit dans l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. III, p. 576, que madame de Montespan prit le deuil à cette occasion.

³ Lettre de la marquise d'Huxelles du 20 août 1704. (Note du *Journal de Dangeau*.)

qu'elle avoit aux pauvres. Elle travailloit pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables, et y faisoit travailler ce qui l'environnoit. Sa table, qu'elle avoit aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés, et à toutes les heures du jour, elle quittoit tout pour aller prier dans son cabinet ; ses macérations étoient continuelles ; ses chemises et ses draps étoient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires. Elle portoit sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer, qui lui faisoient souvent des plaies ; et sa langue, autrefois si à craindre, avoit aussi sa pénitence. Elle étoit de plus tellement tourmentée des affres de la mort, qu'elle payoit plusieurs femmes dont l'emploi unique étoit de la veiller. Elle couchoit tous ses rideaux ouverts, avec beaucoup de bougies dans sa chambre, ses veilleuses autour d'elle, qu'à toutes les fois qu'elle se réveilloit elle vouloit trouver causant, jouant ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement¹. »

¹ *Mémoires*, t. VI, p. 42. — Madame de Montespan avait passé une grande partie de sa vie dans la compagnie et l'intimité de Monsieur, frère du roi. Quand il mourut, le 9 juin 1701, frappé d'apoplexie, elle fut vivement impressionnée, et, prise d'un redoublement de frayeur, elle se mit en route : cela l'empêchait sans doute de réfléchir. A ce sujet, madame de Maintenon écrivit, le 29 juin, à l'abbesse de Fontevault : « J'ai bien pensé à madame de Montespan en cette occasion, et je n'esuis point surprise qu'elle coure les champs. Je crois tout ce qu'elle pense et par combien d'endroits elle est touchée. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 441.)

On pense, malgré soi, en lisant cette page, à ce couvent du faubourg Saint-Jacques où une autre femme expiait à la même heure, les mêmes erreurs, par des macérations et des cilices plus terribles encore. On se rappelle cette visite aux Carmélites dont madame de Sévigné nous a conservé les vivants détails ; ces allusions au frère de Monsieur, les modestes réponses de sœur Louise, et, après cela, l'appétit singulier avec lequel la beauté alors triomphante mangea, en présence des religieuses ébahies, la sauce préparée de ses belles mains. Trente années s'étaient passées depuis lors, et, à la suite des plus tristes mécomptes, le temps, ce niveleur infatigable, avait tout égalisé.

Au mois de mai 1707, madame de Montespan partit pour les eaux de Bourbon. Sans être malade, elle avait le pressentiment d'une fin prochaine, et dans cette prévision, elle avait payé deux ans d'avance toutes les pensions qu'elle faisait et doublé ses aumônes. Une nuit, elle se trouva mal, et, en l'absence d'un médecin, la maréchale de Cœuvres¹, qui l'avait accompagnée, lui fit prendre une trop forte dose d'émétique qui l'emporta. Ce dernier moment si appréhendé, si effrayant, était donc arrivé ; mais, transformation imprévue ! dès qu'elle se vit en face de la mort, elle n'en eut plus peur. Nous avons sur ce point le témoignage uniforme de

¹ Une des filles de la maréchale de Noailles (Lucie-Félicité), mariée le 50 janvier 1698 à Victor-Marie, comte d'Estrées, maréchal de Cœuvres ; morte le 11 janvier 1745, âgée de 62 ans.

Saint-Simon et de madame de Maintenon, plus souvent d'accord qu'on ne croit, surtout dans l'appréciation morale de l'époque. Profitant d'une heure de lucidité, elle se confessa, fit appeler tous ses domestiques, demanda par don des scandales qu'elle avait causés, de ses emportements, et reçut les sacrements avec une extrême ferveur. « Elle remercia Dieu en présence de tout le monde, dit Saint-Simon, de ce qu'il permettoit qu'elle mourût dans un lieu où elle étoit éloignée des enfans de son péché, et n'en parla durant sa maladie que cette fois. » Son fils d'Antin étoit auprès de Monseigneur, à Livry; à la première nouvelle, il partit, et l'on sut bientôt, par un courrier de lui, que sa mère étoit à toute extrémité. Elle mourut en effet le 27 mai, au milieu de la nuit. Le comte de Toulouse, qui l'aimait tendrement, avait été autorisé à l'aller voir; mais il apprit à Montargis qu'elle n'étoit plus, rebroussa chemin, et alla s'enfermer à Rambouillet. C'est par madame de Maintenon que nous avons les détails les plus authentiques sur cette mort, qui réveillait tant de souvenirs. En l'apprenant, elle se réfugia dans un cabinet où la duchesse de Bourgogne qui l'y suivit, la trouva tout en larmes. « M. D'Antin, écrit-elle à la princesse des Ursins, m'a conté la mort de madame de Montespan. Il a été auprès d'elle les trois derniers jours de sa vie; elle a été aussi tranquille qu'elle a été agitée sur la mort, dont on n'osoit parler devant elle, quand elle se portoit bien¹. Elle n'a pas dit un mot de qui que

¹ M. Sainte-Beuve a fait, à cette occasion, l'observation suivante,

ce soit, ni à son fils qui étoit présent. Elle dit seulement au gardien des capucins de Bourbon, qui vint l'assister : « Mon père, exhortez-moi en ignorante, le plus simplement que vous pourrez. » Quelques jours après, madame de Maintenon écrit encore à madame des Ursins : « La mort de madame de Montespan ne m'a pas mise hors d'état de vous écrire; mais il est vrai que j'y fus fort sensible, car cette personne-là n'a pu m'être indifférente en aucun temps de ma vie¹. »

Les suites de cette mort furent, comme il arrive souvent, plus tristes que la mort elle-même. A peine sa mère avait-elle cessé de vivre, que d'Antin partit pour Paris. *Son corps si parfait*, dit Saint-Simon, fut exposé aux malades d'un obscur chirurgien². La maréchale de Cœuvres et les dames de compagnie s'étant retirées aux environs, quelques valets restèrent seuls chargés des derniers soins. Qu'on ajoute à cela une dispute de

très-vraie et très-juste en général : « Cela ne justifie-t-il pas ce que Buffon a dit plus tard, « que la mort n'est pas une chose aussi terrible que nous nous l'imaginons, que nous la jugeons mal de loin, que c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, et qui disparaît lorsqu'on vient à en approcher de près... »

¹ Lettres des 19 et 26 juin 1707.

² Voici le texte même : « Ce corps, autrefois si parfait, devint la proie de la maladesse et de l'ignorance du chirurgien de la femme de Le Gendre, intendant de Montauban, qui étoit venue prendre les eaux, et qui mourut bientôt après elle-même. » (*Mémoires*, t. VI, p. 47.) Saint-Simon avait dit précédemment, dans ses notes du *Journal de Dangeau*, forme première des *Mémoires* : « Son corps fut la proie de l'apprentissage du chirurgien d'un intendant de je ne sais où, qui se trouva à Bourbon, et qui voulut l'ouvrir, sans savoir comment s'y prendre... »

prêtres et de chanoines, quand le corps fut porté à l'église, où il devait rester en attendant d'être envoyé à Poitiers, dans une tombe de famille¹. La moindre bourgeoise aurait été traitée avec plus d'égards. Les regrets et les larmes des malheureux, des savants et des artistes pauvres qu'elle secourait, font contraste avec ces indignités²; elles chargent d'autant plus d'Antin. On s'était demandé la cause de son départ si subit. L'absence d'un testament auquel tout le monde croyait et dont la disparition fit jeter les hauts cris aux serviteurs de madame de Montespan, expliqua tout. La situation était difficile. Les convenances voulaient qu'il parût affligé de la mort d'une mère qu'il n'avait jamais aimée, que son ambition accusait de lui avoir été plus nuisible qu'utile, et dont il était, en définitive, l'héritier unique. D'autre part, une douleur trop patente ne serait-elle pas mal vue? D'Antin se tira d'affaire par un étalage

¹ Saint-Simon. (*Mémoires*, t. VI.) Il avait d'abord dit à Oiron, dans les notes du *Journal de Dangeau* : C'est évidemment Poitiers, car, d'après Moréri, sa mère y avait été enterrée dans le chœur de l'église des Cordeliers, lieu de la sépulture des ancêtres de son mari.

² *Le Mercure* du mois de juin 1707 dit que madame de Montespan fut très-regrettée, et qu'elle employait la plus grande partie de l'argent qu'elle recevait à faire des aumônes. Bienfaitante sans affectation, elle n'avait jamais cherché à nuire à personne. « Elle aimoit les beaux-arts et protégeoit ceux qui y excelloient. Elle a donné de l'occupation à quelques-uns jusqu'à son dernier moment... Les grands et les petits, les riches et les pauvres, les savans et les habiles artisans ne manqueront pas de lui donner les louanges qu'elle mérite. » On est tenté de croire que cette note, qui ne porte pas de signature, a dû être fournie au *Mercure* par le fidèle Gaignières. Voir les articles du *Mercure*, à l'Appendice, pièce n° XII.

de deuil qui ne l'empêcha pas de reprendre immédiatement ses habitudes, notamment le jeu. Peu de jours après, il recevait magnifiquement le roi à Petit-Bourg et établissait sa fortune en faisant disparaître sans bruit, du soir au matin, cette fameuse allée de marronniers *qui lui avait déplu*. Quant aux enfants de Louis XIV et de madame de Montespan, leur embarras, sauf pour le duc du Maine, fut extrême. Si ce dernier n'eut qu'un souci : cacher sa joie, il n'en fut pas de même des duchesses de Bourbon et de Chartres, et du comte de Toulouse, auxquels un ordre d'en haut interdit les habits de deuil ; mais la cour alla les voir, sans faire de compliments, et ils manifestèrent, par leur attitude et leur isolement, toute la douleur qui leur était permise ¹.

Et le roi ?

« Le roi, dit Saint-Simon dans ses notes du *Journal de Dangeau* sur la mort de madame de Montespan, ne nomma jamais son nom et ne parut pas la moindre sensibilité à sa perte, qui, toute faite qu'elle étoit à son égard, ne laissa pas d'être une délivrance pour madame de Maintenon. » Arrivé, dans ses Mémoires, à la date de cette mort, le grand chroniqueur raconte que la duchesse de Bourgogne, qui osait tout, ayant reproché à Louis XIV son insensibilité parfaite, après un amour si long, si passionné, « il répondit tranquillement,

¹ « Les deux princesses sont encore affligées, » écrivait madame de Maintenon à la princesse des Ursins dans la lettre que nous venons de citer. Et elle ajoutait immédiatement : « Nous sommes dans un lieu délicieux. Je ne sais si vous avez vu Trianon dans cette saison-ci, etc. »

que, depuis qu'il l'avoit congédiée, il avoit compté ne la revoir jamais; qu'ainsi elle étoit dès lors morte pour lui⁴. » Mais, dit-on, la passion rend Saint-Simon suspect; soit. Ouvrons l'impassible Dangeau. « *Samedi 28 mai, à Marly*. Avant que le roi partît pour la chasse, on apprit que madame de Montespan étoit morte à Bourbon, hier à trois heures du matin. — Le roi, après avoir couru le cerf, s'est promené dans les jardins jusqu'à la nuit. » Enfin, le journal officiel, *la Gazette*, qui, à la même époque, annonçait la mort d'une marquise de La Vallière et d'une duchesse de Longueville, garde un silence absolu sur celle de madame de Montespan. Or, on sait la portée de certains silences dans les régions officielles. Ajoutons que si *la Gazette* ne parle pas de la mort de madame de Montespan, en revanche *le Mercure* lui consacre deux articles pleins de sympathiques regrets. Qui ne voit là une sorte de protestation amie contre un mutisme évidemment remarqué?

Les salutations profondes imposées à ceux qui passaient devant le lit royal, les statues équestres jour et nuit éclairées, les arcs de triomphe, les emblèmes solaires, les médailles hyperboliques donnent la clef de

⁴ Il est à remarquer qu'à l'occasion de la mort de la duchesse de La Vallière, qui eut lieu trois ans après, Saint-Simon dit encore, en parlant du roi : « Il parut peu touché de sa mort. Il en dit même la raison : « C'est qu'elle étoit morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites. » La même insensibilité se serait donc traduite par les mêmes paroles, à la mort des deux maîtresses, mères de tant d'enfants légitimés ? N'y a-t-il pas là quelque confusion ?

cette indifférence superbe. Heureusement, ce roi si égoïste, si tristement supérieur aux sentiments les plus doux, les plus humains, avait la fibre nationale et l'instinct des grandes choses. Est-il besoin de répéter que le siècle auquel il a donné son nom est pour le moraliste et l'historien un champ d'observation inépuisable? Quelle originalité dans les caractères, et comme ils s'épanouissent naturellement! Si les chutes sont nombreuses, la sincérité, l'élan du repentir, les rend presque excusables. La froide raison raillera ces courtisans, ces généraux, ces femmes du monde qui, après des fautes éclatantes, couchaient volontairement dans des draps jaunes et grossiers, vivaient dans le jeûne et les macérations, portaient des bracelets, des jarretières et des ceintures à pointes de fer. Mais ces faibles, ces superstitieux, avaient foi en quelque chose; ils se relevaient à leurs yeux et aux yeux de tous par de longues pénitences vaillamment supportées; ils tenaient enfin à leur propre estime et à celle des autres. Peut-on en dire autant, malgré un progrès incontestable, des époques qui ont suivi, et ne semble-t-il pas que, depuis la fin du dix-septième siècle, la moindre préoccupation de la plupart de ceux qui ont failli soit de se réhabiliter? Il n'en fut pas ainsi de madame de Montespan. Si le scandale avait été grand, le défi à la morale, à la loi, aux prescriptions religieuses, insolent et prolongé, l'expiation fut sincère, et, de la part d'une si orgueilleuse nature, le repentir et l'humilité doubleraient en quelque

sorte de valeur. Mais, en même temps qu'elle s'abîmait devant Dieu et faisait de grossiers ouvrages pour les pauvres, elle restait haute comme les nues avec les plus grands, et parce qu'elle était la mère de princes et de princesses que le bon plaisir avait légitimés, plus fière encore que repentante, elle se considérait à l'égal d'une reine. D'après Saint-Simon, elle aurait ambitionné jusqu'à la fin le premier rôle, espérant contre tout espoir, si madame de Maintenon venait à mourir, le retour de la faveur perdue. Rien ne prouve cependant qu'elle eût, dans les années brillantes, usé de son crédit en dehors de sa famille, et l'influence politique ne paraît jamais l'avoir attirée. Le luxe, les fêtes, la vie extérieurement, la lutte incessante avec la rivale qu'elle s'était donnée, les infidélités royales à surveiller, l'absorbèrent trop. C'était une maîtresse superbe et charmante, pleine de caprices, gaie, colère, amusante et insupportable, superstitieuse¹, bienfaitrice, spirituelle entre toutes, emportant la pièce, pleurant à propos et adorable dans les larmes, bonne enfin, comme disait madame de Sévigné, à faire admirer par les ambassadeurs.

La protection d'un petit groupe de littérateurs et

¹ En veut-on une preuve ? « Le feu prit un jour chez les enfans du roi à une poutre. Madame Scarron le manda à madame de Montespan, afin d'avoir du secours. Madame de Montespan lui manda, pour toute réponse, qu'elle se réjouissoit du feu, par ce que c'étoit signe de bonheur. » (Bibl. du Louvre. Ms. 325. *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*, fol. 142.)

d'artistes, quelques nominations à obtenir de Louvois, les requêtes de plusieurs hospices fondés par ses libéralités et de deux ou trois couvents qui s'adressaient à elle pour des constructions à terminer, la cession des biens de Mademoiselle au duc du Maine, telles furent vraisemblablement les seules affaires que, pendant ou après sa faveur, elle suivit avec intérêt. On a dit que si elle eût conservé l'amour du roi, l'édit de Nantes n'eût peut-être pas été révoqué¹. Pure illusion ! ce n'est pas madame de Maintenon, c'est Le Tellier et Louvois, c'est l'hostilité patente des protestants contre le principe d'autorité exagérée dont Louis XIV s'était constitué le représentant, qui provoquèrent cette mesure à jamais funeste. Sur ce point, en admettant que sa réflexion s'y arrêtait, madame de Montespan devait penser exactement comme madame de Sévigné, Bossuet, Fénelon, le grand Arnauld et tous les contemporains, Colbert et Vauban exceptés. Tel était aussi, on en a assez de preuves, le sentiment des bourgeois et du peuple de Paris, chez lesquels les passions de la Saint-Barthélemi n'étaient pas éteintes. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'époque des grands désastres du règne, quand la France semblait près de plier sous les efforts de la coalition triomphante, madame de Montespan, au lieu d'ajouter au découragement général, eût donné à

¹ *Histoire de la maison de Rochecouart*, par le général comte de Rochecouart, 2 vol. in-4°, 1859, t. II, p. 158. *Biographie de madame de Montespan*.

Louis XIV de tout autres conseils que madame de Maintenon, dont les défaillances furent alors si peu honorables. Tandis que l'une conserva jusqu'aux abords du trône des allures de gouvernante et de pédagogue, fidèle aux instincts de sa race, l'autre n'aurait, à coup sûr, inspiré que de mâles résolutions. Heureusement, Louis XIV en portait le germe en son cœur, et l'on a raison de dire qu'il fut plus réellement grand dans l'adversité qu'aux jours prospères. Quant à madame de Montespan, indigne sans doute d'être comparée à l'amante désintéressée et passionnée des premiers temps, à cette humble violette qu'elle avait jadis si cruellement piétinée, et qui ne cessait de pleurer *ses crimes passés*, elle eut du moins de commun avec sœur Louise de la Miséricorde les contritions, les mortifications finales; et le plus grand éloge qu'elle mérite, c'est d'avoir suivi de loin, dans les dernières années de sa vie, le saint exemple qu'elle en avait reçu.

LETTRES

DE

MADAME DE MONTESPAN

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS



LETTRES
DE
MADAME DE MONTESPAN
DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS¹

1. — MADAME DE MONTESPAN A LAUZUN².

30^e décembre [1669].

Il y a si longtemps que je n'ai entendu parler de vous que je ne puis m'empêcher de vous demander des nouvelles de la disposition de votre esprit, car, pour vos affaires, ce seroit à moi à vous en instruire. M. Colbert promet des merveilles sur les mémoires que l'on lui a donnés, et j'ai cru lui avoir fait entendre, que c'est une justice que l'on ren-

¹ On trouvera parmi ces lettres celles, en bien petit nombre d'ailleurs, que nous avons cru devoir publier, soit en entier, soit par fragments, dans l'étude qui précède.

Cette reproduction étoit indispensable pour que le lecteur eût, réunies dans le même cadre, toutes les lettres que nous avons recueillies.

² Je dois la copie de cette lettre à l'obligeance de M. Boutron, dont le cabinet d'autographes est, pour l'histoire de France à toutes les époques, une mine inépuisable. — On lit au dos de la lettre : *Pour Monsieur de Losun*. La lettre a encore ses deux cachets intacts et des lacs de soie rose. Pas de signature, comme dans la plupart de celles qu'on possède de madame de Montespan à cette époque.

Quant à l'orthographe, ce qui suit suffira pour édifier le lecteur :
« *Ilia sy lontant que je n'ay antandu parler de vous que je ne puis man-*

droit à tout le monde. Pour le reste³, je ne puis rien vous dire de positif, mais j'ai un rayon d'espérance.

Je souhaite que personne⁴ ne vienne à Versailles, car j'ai déjà vu des retours fâcheux en de pareilles occasions, et ce que vous devez croire est, que l'on n'oublie rien de tout ce qui peut vous être bon, et que je fais beaucoup plus pour vous servir que je ne ferois pour moi-même.

2. — MADAME DE MONTESPAN A LAUZUN¹.

A Saint-Germain, à une heure [1670].

M. Colbert est à Versailles, et je me disposois à l'aller chercher en sortant de table ; mais, comme je parlois de mon voyage, le roi dit qu'il y menoit la reine après-dîner, et qu'il n'y alloit que ce qui seroit dans son carrosse. Vraisemblablement, je devois avoir place ; mais il n'y a point de règle sur ce qui a rapport à moi². Ainsi, il faut attendre jusqu'à demain au soir que doit revenir M. Colbert pour que je lui puisse parler ; et comme vous croyez que Mademoiselle vous redemandera ses lettres, je vous les renvoie ; mais si vous pouvez les ravoir ou les garder, il seroit bon

pescher, etc. » Et, dans cette autre lettre au duc de Noailles : « *Je suis si convainque de votre amitié et je vous ay vu prendre tant de part à ce qui me regarde, que je croy que vous serest bien ese de continuer a an nestre instruit, etc.* »

³ Ceci parait se rapporter à la charge de grand maître de l'artillerie que Louis XIV avait, dit-on, promise à Lauzun. — D'autre part, le 19 décembre 1670, Louis XIV prévint les ambassadeurs de France à l'étranger qu'après avoir consenti au mariage de Lauzun avec Mademoiselle, il venait de retirer sa parole (voir chap. II, p. 32). La présente lettre parait devoir être du 30 décembre 1669.

⁴ Sans doute Louvois. Voir l'*Étude biographique*, chap. II, p. 33, note.

¹ *Isographie des hommes célèbres*, t. III, lettre non signée.

Si brillante qu'elle fût, la place avait ses épines.

que vous me les renvoyassiez demain pour que je les y puisse montrer.

Je comprends bien tout ce que vous me mandez, et vous devez croire que je pense et souhaite tout comme vous là-dessus³.

3 — MADAME DE MONTESPAN A LAUZUN¹.

A Saint-Germain, ce vendredi 2 heures [1670].

J'ai fait voir votre lettre et j'en ai parlé dès hier, de la part de Mademoiselle, pour avoir un ordre du roi. Il m'a dit qu'il ne comprenoit pas quelle sorte d'ordre on vouloit qu'il donnât, parce qu'il falloit un lieu ou une raison. J'ai écrit à Mademoiselle la même chose. Je vous en avertis, afin que vous la déterminiez à ce que vous voudrez.

M. Colbert n'arrivera que ce soir ; je ne manquerai pas de lui faire voir votre lettre, et si tout cet embarras con-

³ Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici une lettre de Louis XIV à Colbert, du 27 septembre 1671, où il est question de Lauzun :

« Je vous envoie les lettres et le mémoire que Lauzun a fait de ce que cette femme a dit. Vous vous en servirez comme vous le jugerez à propos ; mais ne désirant pas de rendre cette affaire publique, et ne voulant que tirer d'elle ce qui l'a obligée de faire ce qu'elle a fait, il me semble que M. Pussort (conseiller d'État, oncle de Colbert) pourroit l'interroger en particulier, et après qu'il m'aura rendu compte de ses réponses, je ferai ce qui sera estimé à propos. » (*Documents inédits publiés par M. Champollion-Figeac*, t. II, p. 520.)

Quelle était cette affaire ? Qui était *cette femme* ? Il y a bien des énigmes dans les correspondances du temps. Tous ceux qui écrivent semblent persuadés que leurs lettres tomberont en des mains infidèles et s'étudient, toutes les fois qu'il s'agit d'affaires, à rester dans les généralités.

¹ *Iconographie française*, t. II ; lettre autographe, non signée. L'original appartient à M. Chambry.

La lettre de cachet en vertu de laquelle Lauzun fut envoyé à Pigne-

tinue, j'irai un jour à Paris. Comme Mademoiselle le saura, vous le saurez aussi.

4. — LOUIS XIV A COLBERT⁴.

A Nancy, ce 26 septembre 1675.

Vous ne m'avez rien mandé, dans toutes les lettres que vous m'avez écrites, touchant le travail qu'on fait à Saint-Germain, sur les terrasses de l'appartement de madame de Montespan. Je ne sais si vous vous serez souvenu de ce que je vous dis quelques jours devant que de partir, qui est, en cas que vous l'avez oublié, qu'il faut achever celles qui sont commencées et accommoder les autres en volière, pour y mettre des oiseaux. Pour cela, il ne faut que peindre la voûte et les côtés, et mettre un fil de fer à petites mailles qui ferme du côté de la cour, avec une fontaine en bas pour que les oiseaux y puissent boire. A l'autre, il faudra la peindre et ne mettre qu'une fontaine en bas, madame de Montespan la destinant pour y mettre de la terre et en faire un petit jardin.

Mandez-moi ce que vous avez fait là-dessus jusqu'à cette

rol est du 25 novembre 1671 (voir chap. II, p. 35). Un an après, le 9 novembre 1672, le marquis de Seignelay lui'écrivit la lettre suivante :

« Monsieur, le roi m'ordonne de vous écrire ces lignes pour vous faire savoir que Sa Majesté voulant disposer de votre charge de capitaine des gardes de son corps, elle désire que vous m'en envoyiez la démission, et elle a déjà donné ordre de payer à celui que vous nommerez la somme de quatre cent mille livres pour le prix de ladite charge, en me remettant votre démission. » (Arch. de l'Empire, K. 120 A.)

Les lettres originales de Louvois à Saint-Mars relatives à la détention de Lauzun, que Delort a publiées dans son *Histoire de la détention des philosophes*, etc., se trouvent également aux Archives de l'Empire, dans le même fonds.

⁴ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.

heure, et les ordres que vous donnerez après avoir reçu cette lettre.

Après avoir bien examiné le parti que je prendrai, j'ai envoyé de mes troupes de tous côtés, et je m'en vas en Flandre avec le reste.

Je sais que ma présence est nécessaire à Saint-Germain. Après avoir donné ordre et vu ce qu'il y a à faire, je partirai pour m'y rendre le plus tôt qu'il me sera possible.

Le passage de l'armée en Champagne apportera mille foules à la province.

J'ai ordonné à votre fils de vous mander mes intentions sur un gentilhomme que j'envoie en Italie pour me chercher des chevaux.

Souvenez-vous de tout ce que je vous ai mandé sur les sommes d'argent que j'ai demandées, afin de les faire payer dans les temps que je vous ai dit.

5. — LOUIS XIV A COLBERT¹.

Au camp près de Dôle, ce 9 juin [1674].

Madame de Montespan ne veut pas absolument que je lui donne des pierreries ; mais afin qu'elle n'en manque pas, je désire que vous fassiez travailler à une petite cassette bien propre, pour mettre dedans ce que je vous dirai ci-après, afin que j'aie de quoi lui prêter à point nommé ce qu'elle désirera. Cela paroît extraordinaire, mais elle ne veut point entendre raison sur les présents.

Il y aura dans cette cassette un collier de perles, que je veux qui soit beau ; deux paires de pendans d'oreilles ; l'une

¹ M. Champollion-Figeac ; *Documents historiques*, t. II, p. 526, d'après l'original. — Cabinet de M. le duc de Luynes ; Mss. n° 93, carton 2, en copie.

de diamans, que je veux qui soient beaux, et une de toutes pierres ; une boîte et des attaches de diamans, une boîte et des attaches de toutes pierres, dont les pierres se pourront lever à toutes deux. Il faut avoir des pierres de toutes couleurs pour en pouvoir changer ; il faut aussi une paire de pendans d'oreilles de perles.

Il faut aussi quatre douzaines de boutons dont on changera les pierres du milieu ; le tour étant de petits diamans, tout ira bien dessus. Il faut des pierres préparées pour cela.

Je vous dis ceci de bonne heure afin que vous y fassiez travailler à loisir, et que ce qui doit être beau le soit, et ce qui doit être propre soit fait avec soin. Je pourrai me servir quelquefois de ces pierreries à autre chose, si elles y sont propres ; car cette cassette sera toujours prête pour que j'en puisse tirer ce que je jugerai à propos.

Il faudra faire quelque dépense à cela ; mais elle me sera fort agréable, et je désire qu'on la fasse sans se presser. Mandez-moi les mesures que vous prendrez pour cela, et dans quel temps vous pourrez avoir tout.

6. — LOUIS XIV A COLBERT¹.

Au camp de la Loye², ce 12 juin 1674.

J'ai ordonné à votre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny, et de vous dire qu'après l'avoir vu avec madame de Montespan, nous l'approuvons tous deux, et qu'il falloit commencer à y travailler ; je crois que l'on aura déjà commencé.

J'approuve votre pensée sur ce que vous proposez, par

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 95, carton 2.

² La Grande-Loye, canton de Montbarrey, arrondissement de Dôle (Jura).

votre lettre du 5³, de faire cette année ; vous la suivrez donc tout à fait, et y ferez travailler sans perdre un moment de temps. Madame de Montespan a grande envie que le jardin soit en état d'être planté cet automne ; faites tout ce qui est nécessaire pour qu'elle ait cette satisfaction, et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela.

Je crois qu'après la prise de Salins⁴ je pourrai être obligé, en séparant mes troupes, de retourner à Versailles. Je passerai par Fontainebleau, et y demeurerai quelques jours. Il est très-important que personne n'en sache rien, que dans le temps que je partirai ; c'est pourquoi vous ne ferez rien qui puisse le faire croire. Vous pouvez seulement donner quelques ordres sans affectation, qui fassent que je trouve les choses en meilleur état.

7. — COLBERT A LOUIS XIV⁴.

A Paris, ce 17 juin 1674.

J'ai vu M. Fieubet sur le sujet de M. de Montespan², ainsi que Votre Majesté me l'a ordonné par son billet du 13 de ce mois que j'ai reçu ce matin.

Il m'a assuré que M. de Montespan avoit donné les mains à tout, que la procédure étoit déjà fort avancée, et qu'elle étoit en état de ne recevoir aucune difficulté.

Ce que j'ai recueilli de son discours consiste en ceci qu'il faut encore quinze jours pour rendre la procédure parfaite, que, pendant ce temps, il est assez nécessaire que M. de

³ Je ne l'ai pas trouvée.

⁴ La ville de Salins fut prise le 22 juin.

⁴ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.

² Voir chap. I, p. 18. — Le 4 juin, le roi avait écrit à Colbert, du camp de Dôle : « Je savois déjà que M. de Montespan étoit à Paris, mais vous avez bien fait de m'en avertir. »

Montespan demeure à Paris ; qu'il a donné parole de faire payer 40,000 écus pour le parfait payement de la dot de madame de Montespan, en acquit des dettes auxquelles elle est obligée, avec subrogation à son profit. Et, comme il parle de prendre cette somme sur les biens de M. de Mortemart, qui doit 1,700,000 livres et dont toutes les terres pourront difficilement payer une si grosse somme, peut-être que cette difficulté pourroit apporter quelque retardement à la conclusion de cette affaire, encore que ledit sieur de Fieubet ne me l'ait point témoigné³.

Et comme Votre Majesté m'a fait connoître qu'elle ne veut pas que ledit sieur de Montespan soit ici lorsqu'elle arrivera à Fontainebleau, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de lui dépêcher ce courrier exprès pour être informé de ses intentions sur le séjour de quinze jours qu'il sera encore obligé de faire en cette ville, pour achever entièrement la procédure.

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Pour ce qui regarde l'affaire dont Fieubet est chargé, dites-lui de la presser, afin de l'achever, s'il est possible, dans la fin de ce mois.

Quand vous viendrez à Fontainebleau, je désire que vous soyez instruit de l'état auquel elle sera, afin que je prenne mon parti sur le séjour de M. de Montespan. En attendant, vous ne lui ferez donner aucun ordre.

8. — LOUIS XIV A COLBERT⁴.

(FRAGMENTS.)

Au camp de Gembloux², ce 28 mai 1675.

Madame de Montespan m'a mandé que vous avez donné

³ Voir à l'Appendice, pièces n^{os} IV et V.

⁴ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n^o 93, carton 2.

² Près Mons (Belgique).

ordre qu'on achète des orangers, et, que vous lui demandez toujours ce qu'elle désire.

Continuez à faire ce que je vous ai ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure....

Au camp de Latines, ce 5 juin 1675.

Je vois, par ce que vous me mandez, que l'assemblée du clergé commence très-bien. Faites tout ce qui dépendra de vous pour qu'elle finisse bientôt.

Continuez à faire ce que madame de Montespan voudra, et me mandez quels orangers on a portés à Clagny, car elle me mande qu'il y en aura, et je ne sais lesquels ce sont...

Au camp de Latines, ce 8 juin 1675.

La dépense est excessive¹, et je vois par là que, pour me plaire, rien ne vous est impossible. Madame de Montespan m'a mandé que vous vous acquittiez fort bien de ce que je vous ai ordonné, et que vous lui demandiez toujours si elle veut quelque chose : continuez à le faire toujours.

Elle me mande aussi qu'elle a été à Sceaux, où elle a passé agréablement la soirée. Je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ai assurée que madame de Chevreuse et madame Colbert l'y recevroient de bon cœur. Je suis assuré que vous en ferez de même. Je serai très-aise qu'elle s'amuse à quelque chose, et celles-là sont très-propres à la divertir. Confirmez ce que je désire.

Je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser...

¹ Il s'agit vraisemblablement de la dépense qu'occasionnait la construction de Clagny.

Au camp, sur la hauteur, devant Huy², ce 15 juin 1675.

Je suis très-aise que vous ayez acheté des orangers pour Clagny. Continuez à en avoir de plus beaux, si madame de Montespan le désire...

9. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

[Versailles, juin 1675.]

Je suis très-persuadée, Madame, que vous avez senti tout ce que vous me dites. Ce n'est pas dans les grandes choses où je vous trouve des défauts, et tout ceci étoit bien sérieux pour moi ; si l'état où j'étois eût duré, je serois devenue folle, car je ne pouvois supporter ce que j'envisageois très-clairement. Nous en voilà dehors, grâce à Dieu. Ce pauvre enfant² est tout à fait en sûreté de sa vie, c'est tout ce que je demande, car pour la durée de sa maladie, je m'en accommoderai fort bien. Les médecins croient qu'il a eu de la fièvre jusqu'au quatorze et comptent de le purger l'été, mais fort doucement, à cause de sa toux qui est furieuse, et qui ne lui prend pourtant que dans ses mouvemens de fièvre, que l'on ne peut pas appeler des redoublemens. Il est d'une tristesse et d'un abattement pour l'humeur, car il a toujours de la force ; il a même voulu se lever tantôt ; on l'a laissé faire, et il s'est fait recoucher dans le moment,

² Évêché de Liège.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-5. *Correspondance de Noailles*, fol. 77. Lettre autographe, non signée.

² Le comte de Vexin, né le 20 juin 1672. « La reine, dit madame de Sévigné (14 juin 1675), fut voir madame de Montespan à Clagny... Elle monta dans sa chambre; elle y fut une demi-heure, elle alla dans celle de M. de Vexin, qui étoit un peu malade, et puis emmena madame de Montespan à Trianon. »

sans s'en être trouvé mal. Il n'a souffert la lumière que dans ce temps-là, et il n'y avoit au plus dans sa chambre qu'une petite bougie embrasée. Je vous dis cette circonstance pour une remarque que madame de Thianges fit hier, que moi qui ne puis seulement pas dormir sans lumière, j'avais été six jours et six nuits comme dans un four, sans m'en apercevoir. Il est vrai que j'ai été bien touchée de ce gros vilain ; j'en suis au désespoir, car j'ai quelque expérience que les véritables amitiés ne donnent que de la peine⁵.

Nous sommes accablés de messages et de visites. Madame de Thianges arriva dimanche au soir et s'en est retournée aujourd'hui, en sortant de table. Personne n'a meilleur air sur les devoirs. Elle partit dès qu'elle sut le grand mal de ce pauvre enfant, et ne s'en retourna que pour avoir soin de mon père⁴. Cependant, elle ne parut ici, pour la première fois de la journée, qu'au sortir de la prière du soir, et je ne [la] verrai qu'en allant à Paris. Pour mon père, elle ne le visite aussi [que] rarement ; c'est sa manière, il s'en faut accommoder. Vous avez grand intérêt que la maxime d'aimer les gens avec leurs défauts s'établisse, et je crois qu'il en faudra venir là à la fin.

J'oubliois à vous dire que madame de Thianges a versé en sortant de la grille, et que le carrosse s'est rompu ; vous croirez bien qu'il étoit à nous, et qu'elle a un peu pesté contre les équipages ; mais la peur de retarder d'un moment son retour à Paris l'a empêchée de remonter ; elle a mieux aimé attendre en bas un carrosse de Clagny.

Si nous avions plus de nouvelles, je ne me serois pas tant étendue sur celle-là. Madame d'Uzès ne m'a quasi pas quittée. La marquise de La Vallière et madame d'Heudicourt

⁵ Il y a là sûrement une allusion à madame de Maintenon.

⁴ Le duc de Mortemart, mort le 26 décembre de la même année.

sont demeurées ici. La comtesse Du Plessis eut hier un grand accès de fièvre. Madame de La Vieuville envoie agacer tous les médecins pour jouer avec elle; mais ils lui tiennent rigueur. La maréchale de La Mothe fait tout de son mieux pour nous rendre service; monsieur et madame de Nevers doivent venir ce soir. Enfin nous n'avons qu'à nous louer de tout le monde. Vous savez que c'est une réflexion que j'ai déjà faite plusieurs fois que le général du monde avoit conservé de grandes honnêtetés pour moi; mais quelques particuliers en récompense font tout ce qu'il faut pour compenser cet agrément⁵.

La Toutou me prie de vous faire ses complimens; je lui ai donné à lire votre lettre; elle ne me paroît pas disposée à vous oublier. J'étois prête à vous faire valoir la grosseur de ma lettre, mais j'ai songé en même temps que vous croiriez en devoir quelque chose à mon loisir, et cette pensée-là sera cause que je ne vous écrirai plus de tout le voyage, car je ne m'accommode pas que l'on croie que je fasse jamais rien par occasion.

Je crois qu'il n'est pas besoin de faire des complimens à M. de Noailles; quand ma petite nièce sera ici, des lettres s'adresseront à lui. J'oubliois à vous dire que monsieur et madame Saint-Loup étoient venus s'établir ici, pour m'assurer qu'il y avoit deux saints qui ne leur avoient jamais manqué; elle ne nous a quittés que pour aller faire des neuvaines.

Ne contez point toutes les ravauderies que je vous mande; vous savez que l'on ramasse tout, et que l'on ne songe qu'à fâcher tout le monde; et je serois au désespoir que ce que

⁵ Cette phrase semble bien indiquer, indépendamment des autres indices, que la lettre a été écrite en 1675, en l'absence du roi, pendant que Bossuet et le Père de La Chaise usaient de toute leur influence pour séparer Louis XIV et madame de Montespan.

l'on fait par amitié pour nous attirât le moindre dégoût. Je joindrai demain au matin la relation de la nuit à cette lettre. Mandez-moi ce qui se fait en général, car je n'ai point de curiosité du particulier.

Ayez la bonté de faire mes complimens à tous ceux qui m'en auront fait. Mademoiselle de Nantes ⁶ veut que je fasse des complimens de sa part au *Bigot* ⁷.

10. — BOSSUET A LOUIS XIV ¹.

[Juillet 1675.]

Sire, le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu ; comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps que je me sens le plus obligé de le faire. Songez, Sire, que vous ne pouvez être véritablement converti si vous ne travaillez à ôter de votre cœur non-seulement le péché, mais la cause qui vous y porte. La conversion véritable ne se contente pas seulement d'abattre les fruits de mort, comme parle l'Écriture, c'est-à-dire, les péchés ; mais elle va jus-

⁶ Mademoiselle de Nantes était née le 1^{er} juin 1673 ; il n'y a donc ici qu'une plaisanterie.

⁷ Le duc de Noailles.

¹ *Œuvres de Bossuet*, édit. Lebel, t. XXXVII, p. 82. Cette lettre, bien que déjà publiée, se rattachant directement à une époque essentielle de la vie de madame de Montespan, il nous a paru important de la reproduire. Le 10 juillet de la même année, Bossuet écrivit à Louis XIV une autre lettre dans laquelle il lui disait :

« ... La haute profession que Votre Majesté a faite de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisoit à Dieu, les a remplis (ses peuples) de consolation : elle leur persuade que Votre Majesté se donnant à Dieu, se rendra plus que jamais attentive à l'obligation très-étroite qu'il vous impose de veiller à leur misère... Leur soulagement est autant nécessaire pour votre

qu'à la racine, qui les feroit repousser infailliblement, si elle n'étoit arrachée. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, je le confesse : mais plus cet ouvrage est long et difficile, plus il y faut travailler. Votre Majesté ne croiroit pas s'être assurée d'une place rebelle, tant que l'auteur des mouvemens y demeureroit en crédit. Ainsi, jamais votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent, qui vous a si longtemps séparé de lui, y régnera.

Cependant, Sire, c'est ce cœur que Dieu demande. Votre Majesté a vu les termes avec lesquels il nous commande de le lui donner tout entier : elle m'a promis de les lire et les relire souvent. Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes, et que je supplie Votre Majesté de mettre avec les premières. Je les ai données à madame de Montespan, et elles lui ont fait verser beaucoup de larmes. Et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et funeste engagement ! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. Jésus-Christ, que vous recevrez, vous en donnera la force, comme il vous en a déjà donné le désir.

Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un instant

service que pour leur repos. Votre Majesté ne l'ignore pas, et pour lui dire sur ce fondement ce que je crois être de son obligation précise et indispensable, elle doit avant toute chose s'appliquer à connoître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre, que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien, sans doute, combien en toutes choses il se commet d'injustices et de pilleries, ce qui soutient vos peuples c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout, et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paroître pour les choses de son salut, l'obligera à approfondir une matière si nécessaire. » (*Œuvres, loc. cit.*, p. 86.)

une flamme si violente ; ce seroit vous demander l'impossible : mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer ; craignez de l'entretenir. Tournez votre cœur à Dieu, pensez souvent à l'obligation que vous avez de l'aimer de toutes vos forces, et au malheureux état d'un cœur qui, en s'attachant à la créature, par là se rend incapable de se donner tout à fait à Dieu, à qui il se doit.

J'espère, Sire, que tant de grands objets qui vont tous les jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de vos troupes et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un aussi grand conducteur : et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante, et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose.

Méditez, Sire, cette parole du Fils de Dieu : elle semble être prononcée pour les grands rois et pour les conquérans : « Que sert à l'homme, dit-il², de gagner tout le monde, si cependant il perd son âme ? et quel gain pourra le récompenser d'une perte si considérable ? » Que vous serviroit, Sire, d'être redouté et victorieux dehors, si vous êtes au dedans vaincu et captif ? Priez donc Dieu qu'il vous affranchisse ; je l'en prie sans cesse de tout mon cœur. Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour ; parce que je vois tous les jours, de plus en plus, quels sont vos périls.

Sire, accordez-moi une grâce : ordonnez au Père de La Chaise de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux, Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. C'est ici un temps précieux. Loin des périls et des occasions, vous pouvez plus tranquil-

² *Marc*, VIII, 56, 57.

lement consulter vos besoins , former vos résolutions et régler votre conduite. Dieu veuille bénir Votre Majesté ! Dieu veuille lui donner la victoire, et, par la victoire, la paix au dedans et au dehors ! Plus Votre Majesté donnera sincèrement son cœur à Dieu, plus elle mettra en lui seul son attache et sa confiance ; plus aussi elle sera protégée de sa main toute-puissante.

Je vois, autant que je puis, madame de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille : elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres, et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur, et achever son ouvrage, afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, ne soient pas inutiles !

Je ne dis rien à Votre Majesté de monseigneur le Dauphin : M. de Montausier lui rend un fidèle compte de l'état de sa santé, qui, Dieu merci, est parfaite. On exécute bien ce que Votre Majesté a ordonné en partant, et il me semble que monseigneur le Dauphin a dessein, plus que jamais, de profiter de ce qu'elle lui a dit. Dieu, Sire, bénira en tout Votre Majesté, si elle lui est fidèle.

Je suis avec un respect et une soumission profonde, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur,

J. BÉNIGNE,

*anc. év. de Condom*⁵.

⁵ C'est ainsi que signa Bossuet, depuis sa renonciation à l'évêché de Condom jusqu'à sa nomination à celui de Meaux.

41. — LE DUC DE VIVONNE A MADAME DE MONTESPAN¹.

A Messine, ce 24 août 1676.

Vos bontés, ma chère sœur, seront cause que vous aurez souvent la tête rompue de tous les embarras où je me trouve dans l'affaire de Messine. Vous saurez que nous n'avons jamais les choses ensemble ni à temps ; cela fait que l'on ne tire pas les avantages que l'on pourroit tirer des bonheurs que j'ai eus contre les ennemis. Quand les galères arrivent, les vaisseaux sont obligés de s'en aller, et les vaisseaux ne sont pas de retour qu'il faut songer à faire retirer les galères. Et le peu de vivres qu'elles apportent, et les vaisseaux aussi, ne nous permet pas de leur faire faire tout ce qu'on pourroit. Ces deux corps étant ici à présent, et le roi envoyant des troupes de terre, je croyois pouvoir travailler de suite à conquérir ce royaume à Sa Majesté ; mais le petit nombre des troupes et leur mauvaise qualité diminue beaucoup de mes espérances, sans vous parler de l'embarras horrible dans lequel je me trouve présentement et qui m'oblige de vous envoyer cet homme exprès. L'intendant étant venu hier, accompagné de M. de Vallavoire², des commis-

¹ Bibl. imp. Mss. F. F. 9,032, fol. 292, en minute. Cette lettre a été publiée par Eugène Sue dans son *Histoire de la marine*, t. III, p. 398, M. Rousset en a donné un extrait dans son *Histoire de Louvois*, t. II, p. 436. — Les lettres de Vivonne ne sont pas rares à la Bibliothèque impériale. Il y en a un certain nombre parmi celles adressées à Colbert ; elles sont toutes administratives et relatives au service des galères. Elles se distinguent par une grande franchise d'allures, et malgré le sérieux inévitable du sujet, l'homme d'esprit et de cœur s'y fait voir plus d'une fois. Un recueil de pièces et de correspondances concernant l'expédition de Messine (F. F. 8,031) contient plusieurs lettres à Du Quesne, que Vivonne appelle familièrement : « *Mon cher Neptune.* »

² Le marquis de Vallavoire, lieutenant général.

saires et des trésoriers, pour m'annoncer que le peu d'argent qui étoit venu par les vaisseaux n'étoit pas seulement consommé, mais qu'il en devoit encore beaucoup d'autre, et que le blé dont on avoit fait capital pour la subsistance de quatre mois de la ville ne pouvoit aller qu'à deux, en ayant fait consommer une partie aux troupes, à cause qu'il n'y a pas eu d'argent pour fournir la munition; ainsi, cet homme qui vouloit tout faire, et qui vouloit renverser (pour étendre et établir les fonctions de sa charge) toutes les coutumes et les privilèges de Messine, vint fort bien me dire qu'il ne savoit plus par où s'y prendre, que j'étois le maître, que c'étoit à moi d'ordonner des choses, que, pour lui, il ne me répondoit que jusqu'au 8 ou 10 du mois prochain, qu'après cela il ne savoit plus ce que pouvoit devenir l'armée, ni où la ville prendroit du blé dans deux mois.

Cette nouvelle me surprit et ne m'étonna point, me confiant en l'application de Sa Majesté, laquelle n'a pas envoyé des troupes pour les laisser périr avec la réputation de ses armes, et pour perdre, dans le temps que l'on doit le plus espérer, ce qu'il y a de conquis en Sicile.

Voilà, ma chère sœur, la fâcheuse situation où je me trouve. Je ne veux point déplaire aux ministres que le roi aime, et qui le servent si bien en d'autres occasions; mais aussi, comme bon et fidèle sujet, je ne veux pas manquer à mon devoir en faisant savoir à Sa Majesté ce que de petites haines ou de petits intérêts particuliers pourroient produire contre le service. C'est pourquoi je vous supplie de montrer ceci au roi seul, afin qu'il soit averti de la répugnance qu'a M. de Louvois pour la conquête de la Sicile, puisqu'il nous laisse absolument manquer de tout argent et qu'il ne nous envoie jamais les troupes que le plus tard qu'il peut, les choisissant les plus nouvelles, et les envoyant en si petit nombre qu'il faut ou se résoudre à ne rien faire, ou, si on fait quelque

chose, se résoudre à perdre le fruit des conquêtes, n'ayant ni de quoi les soutenir, ni de quoi les faire valoir.

Je ne sais si le zèle que j'ai pour le service et pour la gloire du roi et qui l'emporte dessus tout me fera trouver des expédiens pour me soutenir en attendant que Sa Majesté ait remédié à ces grands maux ; mais j'espère bien plus en sa bonté et qu'elle enverra de l'argent par Gabaret⁵ que nous attendons, et donnera des ordres si précis que nous ne tomberons plus dans ces inconvéniens à l'avenir ; mais, si on ne peut pas le faire, il vaudroit mieux que Sa Majesté se résolût à renoncer de bonne heure à ses justes prétentions que de s'exposer à perdre honteusement des choses qui sont, pour ainsi dire, dans sa main, si elle le veut, et pour l'acquisition desquelles il faudroit si peu de chose au delà de ce qu'elle fait, particulièrement dans la saison où nous allons entrer, qui est une saison quasi-morte pour la guerre dans les lieux où Sa Majesté la fait, et qui est la plus propre pour la faire en ce pays-ci.

Toutes ces raisons sont, je crois, plus que suffisantes pour persuader Sa Majesté à donner des ordres prompts et qui soient exécutés. Elle verra, si elle a cette bonté, que je m'emploierai de façon que je crois qu'elle en sera satisfaite. Je vous supplie donc, ma chère sœur, de représenter bien fortement à Sa Majesté tous les obstacles dont je me trouve environné, qui est un véritable abandon, si M. Gabaret n'apporte pas de l'argent, et que ces difficultés, quoique grandes et extraordinaires, ne m'abattent point le courage. Je sais que c'est dans ces occasions-là qu'on peut mieux montrer son zèle, et ces circonstances sont de celles où les sujets propres à bien servir peuvent véritablement se faire connoître. Et ce n'est pas pour me vanter, mais si je puis, dans un si foible

⁵ Chef d'escadre

état, éviter toutes les extrémités que j'envisage et me soutenir, j'espère que le roi, qui connoit les affaires de la guerre mieux que personne du monde, me trouvera peut-être digne de l'honneur de servir quelque jour sous lui de delà, quand il verra de quelle manière j'aurai conduit et porté un aussi pesant fardeau que celui qui m'est commis, que je porte seul sans vanité, et dans lequel il se trouve tant d'embarras. Il importe du tout que le roi me fasse faire réponse en toute diligence ; c'est pourquoi je vous supplie de tout mon cœur de presser sa résolution et de croire que je m'estimerois bien heureux si je pouvois trouver les occasions de vous faire connoître la tendre et la sincère amitié que j'ai pour vous.

12. — COLBERT A LOUIS XIV.

A Paris, ce 6 avril 1677.

Je fais mettre entre les mains de M. Bontemps, 3,000 pistoles d'une part, et 37,500 livres, d'autre, pour madame de Montespan, ainsi que Votre Majesté me l'ordonna avant son départ ^a...

La reine m'ordonna hier de lui envoyer 2,000 pistoles, à quoi j'ai satisfait aujourd'hui ^b...

RÉPONSE DU ROI, EN MARGE :

^a J'approuve que vous ayez fait remettre les deux sommes à Bontemps pour les donner à madame de Montespan.

^b Vous avez bien fait de donner à la reine ce qu'elle a demandé.

13. — LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN¹.

[Juin 1677.]

Ma belle Madame, je ne cesse pas de penser au voyage. Si vous saviez l'envie que j'ai de vous aller trouver, vous ne pourriez vous empêcher d'envoyer chercher votre petit mignon ; car vous avez tant de complaisance pour moi que je m'adresse à vous pour tout ce que je veux. Adieu, ma belle Madame, je vous aime de tout mon cœur.

[Juin 1677.]

Je suis bien fâché, Madame, d'avoir quitté le roi et vous² ; je crois que je pleurerai de joie à mon retour. Madame de Fontevault a été bien aise de me voir. En entrant dans le couvent, je me suis dédit, car je l'ai trouvé fort grand. Ma belle Madame, le commencement de ma lettre tiendra lieu de la fin.

¹ Cette lettre et les suivantes du duc du Maine à madame de Montespan sont tirées d'un volume in-4° intitulé : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. « Ce volume, dit Lavallée (*Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. I, p. 337), a été imprimé par les soins de madame de Maintenon et de Racine. Il a été tiré à sept exemplaires dont trois ou quatre existent encore ; M. le duc de Noailles en possède un dans sa bibliothèque de Maintenon. Il ne porte ni date, ni nom d'imprimeur, et renferme une dédicace à madame de Montespan, quelques fragments des devoirs du duc du Maine. »

Nous ajouterons que la Bibliothèque impériale et celle du Louvre possèdent chacune un exemplaire des *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. Il est probable que cet ouvrage a été tiré à plus de sept exemplaires, car il en passe de temps en temps dans les ventes.

² On sait que le duc du Maine avait été envoyé à Barèges pour un mal de jambes.

Il y a longtemps, Madame, que j'ai envie d'avoir une petite pendule, comme vous en aviez une ; et je voudrois qu'elle vint de votre main, car je l'en aimerois mille fois davantage. Si vous pouviez l'envoyer dans un petit paquet, vous me feriez plaisir. Croyez, Madame, que mon cœur est à vous, et que vous en pouvez faire tout ce qu'il vous plaira.

Quoique le roi m'ait fait l'honneur de m'écrire, Madame, je n'aurois pas laissé de lire votre lettre avec un fort grand plaisir. Je tâcherai d'augmenter la joie que vous avez sur ce qu'on vous mande de moi, et ce que vous m'écrivez m'encourage à bien faire, ne désirant rien si ardemment, Madame, que d'être dans vos bonnes grâces. Au reste, je vous remercie très humblement, ma belle Madame, de la bonté que vous avez eue pour ma nourrice ; je vous prie de la continuer, c'est une femme que j'aime fort.

Madame de Maintenon m'a dit que vous l'avez menée à Fontainebleau ; j'en suis bien aise, et je vous prie de ne la pas abandonner. J'ai encore une prière à vous faire, qui est qu'on ne me mette plus de jupes ; j'en marche mieux, et je vous le demande, ma belle Madame.

J'ai été fort aise, Madame, quand j'ai reçu votre pendule, parce que cela marque l'amitié et la complaisance que vous avez pour moi ; j'en ai été si rempli de joie tout le matin, que je n'en ai pas déjeuné. L'amitié que j'ai pour vous, Madame, augmente tous les jours de plus en plus, et je prends la liberté de vous le dire pour vous montrer que je ne suis point ingrat. Je vous prie, Madame, de dire au roi que le mignon l'aime plus que sa vie.

Je vous aime passionnément ; je m'en vais vous dire des nouvelles de la maison. Je suis fort content de Ferrarois (?) et de même de M. Le Ragois¹ ; de madame de Maintenon au superlatif ; nous sommes tous deux inquiets de votre retour.

Je suis fort fâché, Madame, que vous croyez que je ne pense pas à vous ; je vous écris à tous les ordinaires. Je ne suis pas assez malheureux pour que vous soyez mal contente de moi ; si je le croyois, je me pendrois et je mourrois avec le regret de mourir sans votre amitié.

Je m'en vais écrire toutes les nouvelles du logis pour vous divertir, Madame, et j'écrirai bien mieux quand je penserai que c'est pour vous. Madame de Maintenon passe tous les jours à filer, et si on la laissoit faire, elle y passeroit les nuits, ou à écrire. Elle travaille tous les jours pour mon esprit ; elle espère bien d'en venir à bout, et le mignon aussi, qui fera ce qu'il pourra pour en avoir, mourant d'envie de plaire au roi et à vous. J'ai lu en venant la vie de César, celle d'Alexandre, à Baréges, et je commençai hier celle de Pompée. Madame de Maintenon eut hier la migraine, et ne se leva que pour la messe. M. Le Ragois prend des eaux ; elles ne passoient pas bien le premier jour, il en est content présentement. M. Fagon m'échauda hier au petit bain ; j'espère qu'il sera plus modéré une autre fois, et que je n'y crierai pas tant. Je me baigne dans le bain les jours qu'il fait frais, et dans ma

¹ L'abbé Le Ragois, précepteur du duc du Maine, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire de France ; mort vers 1683.

chambre, quand il fait chaud. La tartuferie de l'aumônier continue, et il vous divertira à son retour. Lutin est fort paresseux, et mal avec madame de Maintenon. Je suis fort content de Marcine; Valentin et des Aubiers sont fort assidus. J'ai donné mon amitié à Ance, parce qu'il a l'honneur d'avoir la vôtre. Clément est bien avec moi. Marotte est une bonne fille et sert fort bien. Hénaut est complaisante pour toutes les bagatelles que je veux. La Couture n'aime pas à prêter les hardes de madame de Maintenon, quand je veux me déguiser en fille. J'ai reçu la lettre que vous écrivez au très cher petit mignon; j'en ai été ravi, Madame, et je ferai de mon mieux pour vous obéir.

J'ai été fort aise, ma belle Madame, quand j'ai vu que vous vous souveniez de votre petit mignon. Vous savez le goût que j'ai pour avoir des lettres, et je suis ravi d'en avoir une de votre belle main et toute pleine de caresses. Je m'en vais écrire au petit de Rochefort, mais j'ai commencé par vous, parce que mon cœur me dit beaucoup de choses pour vous. Je vous prie, Madame, d'empêcher que le roi n'oublie le mignon.

Baréges.

Vous croyez bien, Madame, que je serai dans une joie inconcevable en vous revoyant. Je vous demande pardon, Madame, de vous écrire une lettre si courte, mais le chaud m'a tellement épuisé que je n'en puis plus; il me reste pourtant encore assez de force pour vous supplier très humblement, Madame, de dire au roi que je suis le plus soumis de ses serviteurs.

J'ai des gardes qui sont fort attachés à mon divertissement; et surtout un trompette, nommé Martin, me fait de fort jolis moulins, et le plus joli de tous est un moulin à poudre. On m'a fait aussi des cascades, un carré d'eau, et un rond d'eau. M. Le Ragois est entré dans le dessin du rond d'eau, et Marcine dans celui des cascades. Je vous aime tant, Madame, que je ne puis vous faire d'amitiés, parce que tout cela est confondu.

L'affaire du voyage me tient au cœur, parce que l'envie de vous voir est, à mon égard, excessive, car je n'ai rien de meilleur à faire que d'être auprès toi. Je vous prie de croire que malgré la liberté que je prends avec vous, je ne laisse pas d'avoir un grand respect pour vous.

Ma belle Madame, je suis transporté de joie de ce que vous m'avez mandé dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le voyage. Je vous supplie très-humblement de me mander quel jour il faut que je parte pour aller trouver la cour. Je ne vous parlerai que de cela aujourd'hui, parce que cela me tient si fort au cœur que je ne trouve pas assez de pensées pour m'étendre.

A la Ville-Dieu, sur le chemin de Baréges.

Le chemin qui me reste à faire me paroît fort long; car j'ai une grande impatience de revoir la cour, et principalement le roi et vous que j'aime avec une tendresse incompréhensible.

A Tarbes, ce 15 septembre 1677.

Vous m'avez écrit une lettre dont je suis ravi, Madame, et puisque vous m'ordonnez de vous demander une récompense, je vous prie, ma belle Madame, que je ne mette plus de jupes. Je suis en chemin pour vous aller trouver.

A Risque¹, ce 16 septembre 1677.

Je partis de Bagnères mardi, Madame, pour aller coucher à Tarbes, et je vais aujourd'hui à Aire. Ma joie sera accomplie en vous voyant, Madame; mais j'en ai déjà un commencement. Je suis l'homme du monde qui vous aime le plus.

A Saint-Germain, ce 7 février 1678.

Je suis inconsolable, Madame, de vous avoir vu partir aujourd'hui. Le roi m'a fait l'honneur de me regarder quand il est sorti de la chapelle; j'ai été ravi du petit signe de tête qu'il m'a fait, mais affligé de son départ², et pour vous, Madame, fort mal content de ce que vous ne paroissiez point affligée; vous étiez belle comme un ange. Adieu, ma belle Madame.

LE MIGNON.

La Toutou, ma belle Madame, ne paroît point avoir d'impatience de vous voir. Pour la petite, elle est aussi gaie et aussi éveillée que quand vous étiez ici; et pour moi je vous

¹ Riscle (Gers), arrondissement de Mirande.

² Il était parti le jour même pour la Flandre. Madame de Montespan, bien que grosse de cinq mois, suivit le roi et revint un mois après à Clagny.

plains beaucoup des fatigues que vous avez eues; c'est l'amitié qui me fait sentir vos peines et la même amitié me fait aimer votre présence.

La Poupotte de Monsieur¹ devient un peu plus gaie, et madame de Maintenon m'a chargé de lui apprendre à jouer au billard et au volant. Je me flatte que je m'en acquitte fort bien et je suis très-content d'elle; on voit qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour imiter les meilleurs joueurs. Ce n'est pas l'intention qui lui manque; c'est sa lenteur qui lui fait être une heure à poser son billard; elle est fort appliquée. Adieu, ma chère enfant.

Ce 12 février 1678.

Si vous saviez, Madame, comme je suis affligé de ne plus faire *d'alpion*² avec le roi et vous, vous ne pourriez résister à l'ennui de votre petit mignon; vous feriez une charité de m'envoyer chercher, ma belle Madame, car je serois fort aise d'être toujours à la cour. Nous jouons tous les jours à ces petits jeux d'esprit qui sont de votre connoissance; votre grosse Toutou en est; elle joue si tristement que l'on diroit qu'elle apprend l'espagnol. Adieu, ma chère enfant; je parie contre madame de Maintenon que vous en userez comme vous fites à Barèges sur la pendule de diamans, et que vous aurez la même complaisance en m'envoyant querir. Je baise tes belles mains de tout mon cœur, ma belle Madame. A mon cher cœur.

LE MIGNON.

¹ Fille du duc et de la duchesse d'Orléans.

² Terme du jeu de la bassette.

Ce 17 février 1678.

Je tâcherai de mériter les louanges que le roi me donne en augmentant tous les jours l'estime que vous dites qu'il a pour moi ; et quand ce ne seroit que pour vous plaire, je ferois la même chose, vous aimant au superlatif.

Ce 21 février 1678.

Vous pouvez bien croire, Madame, que j'attendrai le retour du roi et le vôtre avec beaucoup d'impatience. Jene mérite pas, Madame, d'avoir toute votre autorité entre les mains, et c'est assez que vous me commandiez de prendre soin de votre grosse Toutou. J'ai commencé aujourd'hui à exercer le pouvoir que vous me faites l'honneur de me donner sur elle ; je ne sais par quelle raison la Poupotte a voulu battre sa sœur. Mie Pezart, pour consoler la petite, lui a donné un petit chien ; la Maflée du roi a crié les hauts cris. Je suis arrivé dans ce temps-là ; j'ai été consulter madame de Maintenon qui vous écrivoit dans le cul de sac, ma belle Madame ; je lui ai dit comme l'affaire s'étoit passée ; nous avons résolu tous deux de lui faire quelque punition, laquelle a été de ne point manger de fruit. Adieu, mon cher petit cœur.

Ce 26 février 1678.

Ma belle Madame, ce que vous me mandez sur le voyage me tient fort au cœur ; depuis que vous m'en avez écrit, je persécute madame de Maintenon pour obtenir d'aller trouver le roi ; je la fais souvenir toujours de marcher, et je crois que je l'obtiendrai d'elle, parce que je me flatte d'avoir son amitié. Adieu, ma chère enfant.

LE MIGNON.

Ma belle Madame, je m'ennuie fort de votre absence ; l'amitié me la fait trouver bien longue ; on nous dit que vous revenez, mais je crois que cette nouvelle est fausse. Saint-Germain seroit fort honoré de votre retour. Il me semble que depuis quelques jours je trouve madame de Maintenon plus triste ; je n'en sais pas le sujet ; ce n'est pourtant pas son ordinaire de me celer ce qu'elle pense. Adieu, ma bonne Madame, je vous prie d'être persuadée que je vous aime de tout mon cœur.

J'ai reçu une lettre du roi dont j'ai été transporté de joie ; elle est la plus obligeante du monde. Je ne ferai pas comme vous, quand, à Maintenon, vous en brûlâtes une de lui. Bien éloigné de cela, je la garderai toute ma vie, et je me trouve bien glorieux d'avoir une lettre de Sa Majesté dans ma cassette. Adieu, Madame, je vous aime passionnément.

Ce 6 mars 1678.

Je voudrois bien savoir, ma belle Madame, pourquoi vous m'écrivez des choses que je n'entends point et qu'il faille nécessairement m'expliquer. Je te vais retrouver tout seul, ma belle Madame ; j'avoue que je serai affligé de quitter madame de Maintenon, mais j'oublierai mon affliction dès que je te verrai.

Je suis fort fâché de ce que le roi vous a quittée, parce que vous êtes affligée et que vous savez que je prends part à tout ce qui vous regarde. J'ai reçu ce matin une visite de M. Colbert. Adieu, ma belle Madame.

Je m'acquitterai fort bien de la commission que vous me donnez d'avoir soin de vos vaches, parce que je suis bien aise de vous obéir sur toutes choses. Vous pouvez bien croire que je serai ravi d'aller à Maintenon ; mais je serai encore plus aise de votre retour. Je n'ai que faire de me préparer à vous caresser, car mon cœur me fera agir, et je m'étudierai à faire tout ce qu'il me sera possible pour plaire au roi.

Je suis trop heureux, Madame, que les lettres que j'ai l'honneur de vous écrire vous soient agréables. C'est assez que la délicatesse de mes termes vous plaise, pour que je continue. J'ai une extrême envie de t'aller trouver ; je crois en effet que madame de Maintenon n'y gâteroit rien.

J'ai un empressement extraordinaire, ma belle Madame, de vous écrire, parce que j'ai une tendresse pour vous, qui est incompréhensible. Adieu, mon cher cœur, je vous prie de m'envoyer vos ordres pour que j'aille au-devant du roi au galop.

J'ai un si grand empressement pour savoir si vous m'enverrez chercher, que je ne songe plus à autre chose. Les princesses sont fort jolies ; la Maflée du roi est fort grave, et pour sa mignonne, très-aimable, surtout quand elle joue à ces petits jeux dont je vous parlois hier dans ma lettre. Adieu, ma belle Madame.

Je devinai bien hier que vous vouliez dire que je suis un homme d'habitude. Je vous prie, Madame, d'en user de

même et de m'écrire tous les jours ; je vous ferai belle et bonne réponse, mais un peu courte. Je sentis une grande peine en quittant le roi et vous.

14. — MADAME DE MAINTENON A MADAME DE MONTESPAN¹.

[1678].

Madame, voici le plus jeune des auteurs qui vient vous demander votre protection pour ses ouvrages. Il auroit bien voulu attendre, pour les mettre au jour, qu'il eût huit ans accomplis, mais il a eu peur qu'on ne le soupçonnât d'ingratitude, s'il'étoit plus de sept ans au monde sans vous donner des marques publiques de sa reconnoissance. En effet, Madame, il vous doit une bonne partie de tout ce qu'il est. Quoiqu'il ait une naissance assez heureuse, et qu'il y ait peu d'auteurs que le ciel ait regardés aussi favorablement que lui, il avoue que votre conversation a beaucoup aidé à perfectionner en sa personne ce que la nature avoit commencé. S'il pense avec justesse, s'il s'exprime avec quelque grâce, et s'il sait déjà faire un assez juste discernement des hommes, ce sont autant de qualités qu'il a tâché de vous dérober. Pour moi, Madame, qui connois ses plus secrètes pensées, je sais avec quelle admiration il vous écoute, et je puis vous assurer avec vérité qu'il vous étudie beaucoup plus volontiers que tous ses livres.

Vous trouverez dans l'ouvrage que je vous présente quelques traits assez beaux de l'histoire ancienne ; mais il craint

¹ Épître dédicatoire placée en tête des *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. Cette épître a été longtemps attribuée à madame de Maintenon ; mais Louis Racine écrit à la marge de son exemplaire des lettres publiées par la Beaumelle : *Cette lettre a été faite par mon père. (Note de Lavallée.)*

que, dans la foule des événemens merveilleux qui sont arrivés de nos jours vous ne soyez guère touchée de tout ce qu'il pourra vous apprendre des siècles passés : il craint cela avec d'autant plus de raison qu'il a éprouvé la même chose en lisant les livres. Il trouve quelquefois étrange que les hommes se soient fait une nécessité d'apprendre par cœur des auteurs qui nous disent des choses si fort au-dessous de ce que nous voyons. Comment pourroit-il être frappé des victoires des Grecs et des Romains, et de tout ce que Florus et Justin lui racontent? Ses nourrices, dès le berceau, ont accoutumé ses oreilles à de plus grandes choses. On lui parle comme d'un prodige d'une ville que les Grecs prirent en dix ans : il n'a que sept ans, et il a déjà vu chanter en France des *Te Deum* pour la prise de plus de cent villes. Tout cela, Madame, le dégoûte un peu de l'antiquité. Il est fier naturellement : je vois bien qu'il se croit de bonne maison ; et avec quelques éloges qu'on lui parle d'Alexandre et de César, je ne sais s'il voudroit faire aucune comparaison avec les enfans de ces grands hommes. Je m'assure que vous ne désapprouverez pas en lui cette petite fierté, et que vous trouverez qu'il ne se connoît pas mal en héros. Mais vous avouerez aussi que je ne m'entends pas mal à faire des présens, et que dans le dessein que j'avois de vous dédier un livre, je ne pouvois choisir un auteur qui vous fût plus agréable, à qui vous prissiez plus d'intérêt qu'à celui-ci. Je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

15. — LOUIS XIV A COLBERT¹.

Au camp de Deinse², ce 17 mai 1678.

J'oubliai de vous dire en passant que M. de Montespan étant à Paris, il seroit bien à propos d'observer sa conduite.

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 95, carton 2.

² Belgique : Châtellenie de Courtrai.

C'est un fou capable de faire de grandes extravagances. Je désire donc que vous fassiez voir ce qu'il fait, quelles gens il hante, quels discours il tient. Enfin, soyez le plus instruit que vous pourrez de ce qu'il fait, et quand il y aura quelque chose qui vous paroitra considérable, vous me le ferez savoir...

16. — COLBERT A LOUIS XIV¹.

A Sceaux, ce 24 mai 1678.

Je reçus hier, Sire, le billet de Votre Majesté du 17, et j'exécutai ponctuellement ce qu'il plait à Votre Majesté de m'ordonner sur le sujet de M. de Montespan. Sur quoi, je crois bon qu'elle soit informée qu'il y a environ trois ou quatre ans qu'elle m'ordonna de tenir la main qu'un procès qu'il avoit au parlement fût jugé pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de Votre Majesté; son procès fut jugé, et il se retira, comme je crois.

Il y a environ quinze jours qu'allant voir Mgr l'archevêque de Sens sur le sujet de l'abbaye du Lys² que Votre Majesté a bien voulu accorder à ma sœur; en sortant, M. de Montespan m'aborda et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion un procès qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province, ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre.

Si Votre Majesté estimoit nécessaire de faire cette diligence auprès dudit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite; cependant j'exécuterai l'ordre de Votre Majesté.

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. carton 2, n° 93; — *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 575, mais incomplète.

² Abbaye de l'ordre des Bénédictines, près de Melun.

RÉPONSE DU ROI, EN MARGE :

Du camp de Nuder³, ce 28 mai 1678.

Vous pouvez faire dire un mot au juge pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte plus tôt.

17. — LOUIS XIV A COLBERT ⁴.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 15 juin 1678.

Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets. C'est un fou que vous me ferez le plaisir de faire suivre de près ; et pour que le prétexte de rester à Paris ne dure pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au parlement.

Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme. Comme il en est capable, et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne paroisse pas.

N'oubliez pas les détails de cette affaire ; et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

18. — MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES ⁴.

Ce jeudi [avril 1679].

Je suis si convaincue de votre amitié, et je vous ai vu prendre tant de part à ce qui me regarde, que je crois que vous serez bien aise de continuer à en être instruit.

³ Le roi, à la suite d'une pointe sur la Lorraine, s'était retourné subitement sur la Belgique et venait de prendre Gand, Ypres, il quitta l'armée le 2 juin, et revint s'établir à Saint-Germain.

⁴ *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 576.

⁴ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 44. Lettre autographe, non signée. Cette lettre a déjà été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1851-1852, p. 320.

A mon retour, le roi me dit qu'il avoit envoyé M. Colbert proposer à madame la comtesse² de se défaire de sa charge. Elle dit qu'elle viendrait le trouver. Elle vint en effet hier. Il lui dit les mêmes choses qu'il lui avoit mandées. Elle demanda un jour pour en parler à madame la princesse de Carignan³ et ne donna point encore sa réponse.

Du reste, tout est fort paisible ici. Le roi ne vient dans ma chambre qu'après la messe et après souper. Il vaut beaucoup mieux se voir peu avec liberté que souvent avec de l'embarras. Madame de Maintenon est demeurée pour quelque légère indisposition ; le duc du Maine est avec elle.

Voilà toutes les nouvelles du logis. Je vous prie de faire mes complimens à madame la duchesse de Noailles. Vous m'obligerez aussi de me [faire] chercher du velours vert ; et je voudrais bien qu'il ne fût pas si cher qu'à l'ordinaire.

19. — MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES⁴.

[Fin de 1679.]

Vous savez bien que toutes les charges de chez madame

² « La comtesse de Soissons (Olympe Mancini), écrit Bussy, le 11 avril 1679, a eu une espèce d'ordre de se défaire de sa charge de surintendante de la maison de la reine entre les mains de madame de Montespan. On me mande que tout le monde a été surpris de voir la maîtresse recevoir une marque de faveur extraordinaire dans le temps qu'on la croyoit prête à tomber ; mais je croirois assez que le roi, juste comme il est, a donné cela pour récompense des services passés. » Trois jours après, un correspondant de Bussy lui écrit : « Elle (la comtesse) étoit à Chaillot, à une petite maison qu'elle y a. M. Colbert y fit beaucoup d'allées et venues. Enfin elle a pris deux cent mille écus, et madame de Montespan a été par là surintendante de la maison de la reine, et n'est plus maîtresse. » (Voir chap. vi, p. 112.)

³ Marie de Bourbon, mariée en 1624 au prince de Carignan, morte en 1692. Belle-mère de la comtesse de Soissons.

⁴ Bibl. imp. Mss. *Correspondance de Noailles*, S. F. 2.232-57, fol. 128.

la dauphine³ sont destinées, et que même ce n'étoit pas une occasion trop favorable pour M. Tambonneau⁵. Il en faut chercher d'autres, et essayer de les faire réussir. Je m'y emploierai avec toute l'application possible ; je ne les désire pas

³ Le mariage de la dauphine, dont il est question dans cette lettre, eut lieu le 7 mars 1680.

⁵ Tambonneau fut nommé ambassadeur en Suisse peu de temps après. Il y a plusieurs lettres de lui et de sa femme dans le même volume, à la suite de celles de madame de Montespan. Ils étaient parents des Noailles. Son père, sur lequel Tallemant des Réaux raconte de bonnes histoires, (*Historiettes*, 1^{re} édit., t. V, p. 295, note) avait été président au parlement et mangé tout son bien. On voit par la lettre de madame de Montespan que le fils n'avait pas mieux gouverné sa fortune. Au surplus, la favorite n'était que juste en s'intéressant à lui. Qu'on en juge par ce quatrain dans lequel le marquis de Mortemart (son père) est mis en scène :

Mortemart, le faune,
Aime la Tambonneau ;
Elle est un peu jaune,
Mais il n'est pas trop beau.

On trouve la preuve de l'intérêt que M. de Mortemart portait au président Tambonneau dans ce passage d'une lettre de Colbert à Mazarin, du 24 juillet 1654 :

« M. le marquis de Mortemart m'a prié d'écrire à Votre Éminence en faveur de M. le président Tambonneau ; c'est un homme qui peut beaucoup servir, et même j'en ai besoin dans la naturalisation de la famille de Votre Éminence. Cela ne va qu'à m'écrire quelque chose pour lui dire, qui lui fasse connoître que l'on sait ses services et que Votre Éminence est toujours dans la volonté de le gratifier. »

A quoi le cardinal répondit immédiatement :

« Je vous prie d'aller voir M. le président Tambonneau de ma part pour l'assurer qu'à mon retour je ferai tout ce qui sera possible pour le servir en ses intérêts et lui donner des marques de l'amitié et de l'estime que j'ai pour lui, qui est incontestablement un des plus zélés et passionnés serviteurs que le roi ait, sans que, dans les temps les plus corrompus, on ait vu ébranler sa fidélité. » (*Lettres de Colbert*, t. I p. 224.)

Naturellement, Colbert s'empressait de montrer ce passage de la lettre du cardinal au marquis de Mortemart et au président Tambonneau, et tout le monde était content sans qu'il en eût rien coûté.

moins que vous pour l'assurer que, dans tous les temps, j'ai souhaité son avantage, et me serois trouvée heureuse d'y pouvoir contribuer. Dites-lui bien tout ce qui peut adoucir un état aussi fâcheux que le sien, en attendant que l'on le puisse changer.

Pour vous, Monsieur, je me contente de faire voir mon inquiétude à M. Tegonet, qui sait seulement que n'ayant que de petites incommodités de vieillesse, elles ne vous empêchent pas de songer à la machine du gargarisme ni au petit chandelier⁴. Je fais aussi mes complimens à madame la duchesse de Noailles.

20. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Boulogne, ce 20 de juillet [1680].

Quoique je ne croie jamais les maux des héritières si grands qu'elles disent, je ne laisse pas d'être en peine du vôtre². Je vous prie, Madame, de m'en faire mander des

⁴ Tegonet était sans doute un médecin. Il y a là des allusions à quelques plaisanteries de société qu'il est impossible d'expliquer.

¹ Bibl. du Louvre. 325-5, Ms. *Correspondance de Noailles*. Lettre autographe, non signée. Dans une autre lettre du 3 novembre 1698, madame de Montespan appelle la duchesse de Noailles « madame l'héritière. » Cela explique la première phrase de cette lettre, qui serait, sans cela, fort obscure.

Le roi, qui était parti le 13 juillet avec la cour pour visiter les fortifications de Flandre, fut de retour à Versailles le 30 août.

On a une lettre de madame de Maintenon à son frère, datée de Calais, le 22 juillet, qui contient d'assez curieux détails : « Je me porte à merveille et, si cela continue, je m'en retournerai aussi grasse que j'étois à mon retour de Schelestadt... Je fais bonne chère et je suis gaillarde, mais assez mal vêtue, car il est arrivé de grands accidens au manteau feuille morte... Que je sache aussi si M. Colbert vous a payé, et s'il me reste à faire quelque chose là-dessus. » (*Corresp. génér.*, t. II, p. 116.)

² C'est-à-dire de votre mal.

nouvelles par votre favorite, et si M. Félix⁵ croit encore la rage.

Le pauvre La Chesnaye⁴ se cassa hier le bras, en sortant de la dinée ; je le trouvai avec Dyonis⁶ dans la litière de madame la dauphine. Monsieur se trouva mal dans le carrosse de la reine. On crut longtemps hier que l'on séjourneroit ; mais comme il se porte bien aujourd'hui, et que son mal n'étoit que les dents, on continua le voyage. J'étois aussi malade que les autres ; j'ai eu des vapeurs à mourir.

On m'a dit qu'à la dinée, madame de Maintenon avoit mis pied à terre, qu'on l'avoit vue de loin, et que la reine avoit dit, d'un ton chagrin : « C'est qu'elle va venir ici ! » Mais elle n'y vint pas ; elle se contenta d'envoyer demander un livre qu'avoit la reine, qui ne le voulut pas envoyer ; mais le roi lui envoya après ; et puis envoya savoir comme elle le trouvoit et demander son avis. Ainsi, l'après-dinée se passa dans un assez joli commerce.

Je vais aujourd'hui voir madame de Crussol⁶, et, sans vous faire de compliment, je vous assure que je suis très-fâchée que je n'étois pas avec vous.

J'ai si grand pitié de madame de Lavardin⁷ que je n'ai pas la force de lui en faire compliment.

⁵ Charles-François-Félix, premier chirurgien du roi.

⁴ De la Chesnaye ; gouverneur de Meulan en 1684, aide de camp du dauphin dans la campagne de 1693.

⁶ Chirurgien du roi.

⁶ Julie-Françoise de Sainte-Maure, fille unique du duc de Montausier et de Julie d'Angennes, mariée en 1664 au comte de Crussol, créé duc d'Uzès en 1680 ; dame du palais en 1672, morte en 1695.

⁷ Louise-Anne de Noailles, seconde femme du marquis de Lavardin, lieutenant général et commissaire des États de Bretagne ; fille d'Anne, premier duc de Noailles. Une lettre de madame de Sévigné, du 9 juin 1680, fait allusion à des ennuis de madame de Lavardin.

21. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Valenciennes, ce 4 août [1680].

Si l'on juge de votre santé par votre humeur, vos amis doivent être en repos, car je n'ai jamais rien vu de plus goguenard que vos lettres. M. de Noailles ne vous a pas obéi; il m'a montré tout ce que vous dites de madame d'Uzès, et je vous découvre par là un nouveau défaut; mais telle que vous êtes, je ne laisse pas de vous trouver extrêmement à dire. Nous aurions fait des emplettes admirables, si nous avions été ensemble; mais seule, je n'ai le cœur à rien.

On fait toujours la même vie à la cour; j'en sais le moins de nouvelles que je puis, et c'est en effet très peu. J'avois pourtant fait dire à madame la comtesse de Tors², qu'en votre absence, je la priois de s'adresser à moi pour tout ce qu'elle voudroit, car si l'on prend la liberté de vous railler, certes il faut bien montrer aussi que l'on a pour vous tout le respect que vous méritez; mais je me flatte que vous en faites autant de mon amitié, et pour moi je vous dis librement qu'elle est fort tendre et fort sincère.

22. — MADAME DE MONTESPAN A MADAME DE MARQUENAT,
SUPÉRIEURE DES ANNONCIADES DE MEULAN¹.

A Saint-Germain, ce 20 décembre [1680].

J'avois fait répondre à la lettre que vous m'aviez fait l'hon-

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3, *Correspondance de Noailles*; fol. 45; lettre autographe non signée.

² Nom illisible. On dirait de Tors ou des Forts. Il y avait, au dix-septième siècle, une famille nombreuse portant ce dernier nom. On voit en juin 1693 (*Journal de Dangeau*, table), un marquis de Tors, colonel du régiment de Flandre.

¹ *Lettres écrites à l'occasion de la construction du couvent des An-*

neur de m'écrire, mais l'homme se trouva parti ; ainsi, Madame, je vous répéterai les mêmes choses que je vous mandois, qui étoient que je croyois qu'il falloit que vous écrivissiez à M. Colbert pour se souvenir de vous et qu'en même temps vous envoyassiez pour le roi une lettre ou placet qui porteroit que, vous ayant fait espérer qu'il feroit achever votre bâtiment, et qu'étant même convenu d'une somme en plusieurs payemens, vous avez lieu de croire qu'il a dessein d'achever cette bonne œuvre à laquelle la reine, sa mère, s'étoit obligée par vœu, et l'avoit prié de finir ; que cependant vous n'avez entendu parler de rien depuis l'année passée, et que le besoin est pressant.

Je vous dis seulement en gros les choses que vous pouvez toucher ; vous en mettez plus ou moins, selon que vous le jugerez à propos.

Pour ce qui regarde l'affaire dont ma sœur de Jésus-Maria m'a écrit, je vous supplie de lui dire que j'aurois une extrême joie de la pouvoir obliger, mais qu'il m'est impossible en cette occasion ici. Je réponds devant que d'avoir entendu la personne dont elle me parle, mais je ne parle au roi d'aucune affaire pour personne ; je me suis seulement réservé cette liberté pour quelques communautés ; encore je vous assure que je le fais avec beaucoup de réserve. Je ne laisserai pourtant pas de lui donner votre placet, si vous voulez me l'envoyer. Je crois qu'il sera bon aussi que vous en fassiez parler à Monsieur par madame la princesse Palatine, afin que tout le monde agisse en même temps, et que cela puisse attirer un ordre positif. Je vous assure, Madame, que je le souhaite presque autant que vous, ayant une estime toute particulière pour votre communauté et beaucoup

nonciades de Meulan, publiées par M. J.-A. Le Roi. (Versailles, 1860.)

La lettre est tout entière de la main de madame de Montespan, et signée *Françoise de Rochechouart*.

d'amitié pour vous. J'espère que vous me conservez toujours celle que vous m'avez promise, et que vous me faites la justice de me croire votre très humble et très obéissante servante.

23. — MADAME DE MONTESPAN AU MARQUIS DE MONTCHEVREUIL¹.

Ce 4 juillet 1681.

J'ai eu tant d'affaires hier et aujourd'hui qu'il m'est impossible de vous écrire en détail, ni même au duc² ; ce sera pour une autre fois. J'ai bien de la joie que les remèdes se passent si doucement ; il faut espérer qu'ils feront du bien, puisqu'ils commencent par ne pas faire de mal.

La grande confiance que j'ai en vous me rassure sur ce chapitre, qui me touche si vivement par lui-même. Mais vous devez aussi, Monsieur, être persuadé que si vous avez pour M. du Maine les soins et l'attachement que l'on peut attendre d'un homme de votre qualité et de votre probité, j'ai aussi de mon côté une application continue à le faire connoître au roi, qui est, je crois, ce qui doit vous être le plus agréable, et si je savois quelque chose de mieux, je vous assure que je le ferois de même.

24. — MADAME DE MONTESPAN AU DUC DU MAINE¹.

A Fontainebleau, ce 23 septembre 1681.

Si j'étois capable de ressentir quelque mouvement de joie, j'en aurois eu de voir la manière dont le roi a reçu la pro-

¹ *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. II, p. 189.

² Le duc du Maine, dont le marquis de Montchevreuil était gouverneur.

¹ *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. II, p. 210.

position que vous faites d'aller à la guerre ; il en a été si content, qu'il en parloit à tout le monde, et je ne doute pas que si vous eussiez été ici, il ne vous eût mené avec lui. Pour moi, qui aime votre réputation par dessus toutes choses, j'aurois consenti sans peine à vous voir entreprendre un voyage où votre santé auroit été fort hasardée, pour jouir du plaisir de vous entendre louer de tout le monde, et de vous voir faire quelque chose qui marque un courage et une ambition convenables au fils d'un héros. Je ne vous parle point des autres endroits dont vous pourriez tenir de pareils sentimens ; mais il est pourtant bon que vous sachiez que vous êtes heureusement sauvé du mélange du sang qui arrive d'ordinaire aux gens de votre espèce, et que, de quelque côté que l'on vous regarde, on vous trouvera la noblesse, du courage et de l'esprit ; c'est une singularité bien avantageuse, mais qui vous engage aussi à en bien profiter².

Je ne vous parle point de ma douleur³ ; vous êtes de trop bon naturel pour ne l'avoir pas ressentie par vous-même. Pour mademoiselle de Nantes⁴, elle a été touchée comme à vingt ans et a reçu les visites de la reine, de madame la Dauphine et de toute la cour, d'une grâce merveilleuse ; tout

² D'après madame de Caylus, madame de Thianges n'admettait que deux maisons nobles en France, les Mortemart et les La Rochefoucauld ; « et si elle ne dispuoit pas au roi l'illustration, elle lui dispuoit quelquefois l'ancienneté, parlant à lui-même. » Voilà comment le duc du Maine se trouvait « sauvé du mélange du sang qui arrive d'ordinaire aux gens de son espèce ; » de sorte que le double adultère du roi et de madame de Montespan n'était qu'une sorte de mariage de la main gauche dont elle et ses enfants n'avaient qu'à s'honorer. Comment pouvait-on dire tout cela à un enfant de onze ans et comment pouvait-il le comprendre ? (*Note de Lavallée.*)

³ Elle venait de perdre mademoiselle de Tours, sa fille, morte à Bourbon le 15 septembre.

⁴ Sa fille ainée, alors âgée de huit ans. Toute la cour lui fit une visite de condoléance, dit Lavallée, *la reine aussi!*

le monde l'admiroit ; mais j'avoue que j'ai payé trop cher ces louanges pour les avoir ressenties. Tous les lieux ici où j'ai vu cette pauvre petite me touchent si sensiblement que je suis bien aise d'entreprendre un voyage qui par lui-même est le plus désagréable du monde, dans l'espérance que la dissipation me diminuera un peu les vapeurs qui ne me quittent point depuis la perte que nous avons faite. Je crains bien que cet éloignement ne retarde encore l'arrivée de vos lettres.

Je mande à M. le marquis de Montchevreuil, qu'il peut prendre ses mesures pour votre retour selon qu'il jugera à propos ; mais je crois que vous en serez un peu moins pressé quand vous saurez que le roi ne sera de retour que dans six semaines. En cas que vous reveniez devant, vous trouverez l'hôtel de Longueville⁵ en état de vous recevoir.

25. — COLBERT A M. DE BOUVILLE,

INTENDANT A MOULINS⁴.

A Paris, ce 3 octobre 1681.

Avant de répondre à votre lettre du 23 du mois passé, je dois vous dire que madame de Montespan s'est beaucoup louée à Fontainebleau de l'assistance que vous lui avez rendue, et de l'exécution prompte et ponctuelle de tout ce

⁵ « L'hôtel du Maine était situé dans la rue Saint-Thomas du Louvre. C'était l'hôtel de Longueville, si fameux dans le temps de la Fronde et de la duchesse de Chevreuse. Mesdames de Montespan et de Maintenon y demeuraient quand elles venaient à Paris... Cet hôtel est aujourd'hui détruit, ainsi que la rue où il se trouvait. » (*Note de Lavallée.*)

⁴ Bibl. imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 430, fol. 185. — *Lettres de Colbert*, t. V, p. 420.

André Jabert de Bouville, successivement avocat général à la cour des aides, intendant à Limoges, à Moulins, à Alençon, à Orléans. Conseiller d'État en 1696 ; mort en 1720.

qu'elle a désiré de vous. Faites travailler promptement à l'exécution des ordres qu'elle vous a donnés, et je pourvoierai à vous faire remettre les sommes que le roi lui a accordées pour cette dépense² aussitôt que les ouvrages seront commencés et que vous m'aurez fait savoir le fonds qu'il faudra pour les continuer.

Vous devez sans difficulté faire arrêter par ma nièce³ toutes les parties des marchands qui ont fourni sur les or-

² Il s'agit des frais faits pendant la maladie et pour l'enterrement de Mademoiselle de Tours.

Treize jours après, Colbert recommanda de nouveau cette affaire à l'intendant, et il ajouta :

« A mesure que tous les ouvrages que madame de Montespan vous a ordonné de faire pour feu Mademoiselle de Tours s'achèveront, envoyez m'en les mémoires, afin que je puisse prendre l'ordre du roi pour vous en faire remettre le fonds... »

En effet, le 13 novembre, Colbert envoyait à l'intendant un à-compte de 2,010 livres; le 27 du même mois, il lui faisait remettre une autre somme de 7,138 livres pour les frais du convoi, et il lui écrivait au sujet du tombeau à élever :

« Sa Majesté n'a pas bien pu comprendre le dessin que vous m'avez envoyé, parce qu'il paroît que c'est un mausolée avec un ornement et une grande urne qui doit être mise dans le milieu d'une arcade ornée d'architecture. Sa Majesté m'a dit qu'elle avoit entendu que ce seroit un ornement d'autel seulement. Il seroit nécessaire que vous m'envoyassiez un mémoire et un plan du lieu où vous prétendez mettre ce mausolée, afin que je puisse rendre compte à Sa Majesté... »

Bouville ayant envoyé ces plans, le ministre lui répondit le 18 décembre :

« J'ai reçu par le dernier ordinaire le plan et élévation de ce que madame de Montespan a désiré que vous fissiez faire pour la sépulture de Mademoiselle de Tours; mais comme je n'ai point reçu de lettre de vous sur ce plan, ni aucun mémoire qui puisse me faire connoître de quelle manière cela doit être construit et la dépense qu'il faudra faire, il auroit été bon que vous m'en eussiez envoyé un, afin de faire voir le tout au roi... » (*Mélanges Clairambault*, vol. 450, fol. 202, 267 et 297.)

³ De Bouville avait épousé, le 1^{er} décembre 1664, Nicole-Françoise Desmarests, fille de Jean-Baptiste Desmarests, intendant de Soissons, et de Marie Colbert, sœur du ministre.

dres de madame de Montespan; et en m'envoyant un mémoire de ce à quoi monteront ces parties, je vous ferai remettre le fonds nécessaire pour les faire payer.

26. — LOUIS XIV A COLBERT¹.

A Vitry, ce 5 octobre 1681.

Je ne doute point de votre joie sur la reddition de Strasbourg; votre lettre n'a pas laissé de me faire plaisir, et vos expressions fortes font voir comment vous sentez et connoissez la grandeur de la conquête, si on peut dire ce mot d'une place qui ne s'est pas défendue².

Madame de Montespan m'a envoyé, devant que de me joindre, une lettre de ma grande cousine³, par laquelle elle me demande des choses que je ne peux lui accorder; elle me prie aussi de lui faire réponse. Je lui en ferai une générale, et je me remettrai à vous pour lui dire mes intentions. Je vous envoie sa lettre, afin que vous connoissiez mieux ce qu'elle désire, et que vous lui expliquiez plus juste ce que vous lui direz de ma part. Vous l'irez donc trouver, et après lui avoir rendu la lettre que je vous envoie pour elle, vous lui expliquerez en termes honnêtes que je reçois toujours les marques de son amitié et de sa confiance avec plaisir et que je suis très-fâché quand je ne saurois faire ce qu'elle désire; que je crois lui avoir assez montré le plaisir que j'ai à lui en faire en accordant à Lauzun ce que je lui viens d'accorder⁴;

¹ Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.

² Voir dans l'*Histoire de Louis*, de M. Rousset, 2^e partie, t. I, ch. 1, le curieux épisode de la prise de Strasbourg.

³ Mademoiselle de Montpensier.

⁴ Mademoiselle avait fait don au duc du Maine du comté d'Eu et de la principauté de Dombes valant 200,000 livres de rente en échange de la liberté de Lauzun, retenu depuis onze ans à Pignerol. Mademoiselle au-

que sa nouvelle demande m'a surpris, qu'on peut espérer avec le temps quelque changement; mais qu'à cette heure, je ne saurois rien faire de plus que ce que j'ai fait. Vous joindrez à cela toutes les honnêtetés et tous les complimens que vous croirez convenables.

Je vous envoie une lettre sans signature qui a été envoyée au Père de la Chaise. J'ai peine à croire ce qu'elle contient, mais si cela étoit, j'en serois tout fâché, et je veux que vous vous en informiez, que vous y remédiiez, et que vous m'en rendiez compte.

Il ne me reste à cette heure qu'à vous assurer de la continuation de mon amitié.

J'oublois à vous dire, sur la déclaration publique de la donation⁵, que je crois qu'il n'y a point de temps à perdre, et que mon intention est que vous fassiez tout ce qui sera nécessaire pour cela.

Je vous envoie la copie de la lettre que j'écris à ma cousine.

27. — MADAME DE MONTESPAN A LAUZUN¹.

A Nevers, à 2 heures [octobre 1681].

J'ai reçu ici la réponse du roi par laquelle il me mande

rait voulu plus encore; mais, au mois d'avril 1682, le roi n'avait pas cessé de tenir rigueur à Lauzun qui, après l'avoir salué à Saint-Germain, n'y était plus retourné. (*Corresp. de Bussy-Rabutin*, t. V, p. 300.)

⁵ La donation faite par Mademoiselle en faveur du duc du Maine.

¹ Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de M. Charavay. — Un catalogue de sa maison contient l'analyse d'une autre précieuse lettre de madame de Montespan à Lauzun, du 20 octobre 1681, que je n'ai pu me procurer. « Vos intérêts, lui dit-elle, me sont plus considérables que les miens. Mademoiselle m'a écrit [une lettre] où elle me presse de songer à vous. Je suis persuadée qu'elle fait de son mieux; mais ceux qui ont l'esprit plus libre qu'elle et qui savent mieux la fin

qu'il ne peut accorder ce que je lui avois demandé², et que tout ce qu'il peut faire présentement est de vous faire mettre dans l'une des quatre villes que vous aimerez le mieux, de Nevers, d'Amboise, de Tours ou Bourges, avec un écrit de vous par lequel vous promettez de n'en point sortir. Il m'envoie même les ordres pour les donner à M. de Maupertuis³; mais je les remporte en attendant votre réponse. Je ne puis m'empêcher de vous prier de ne vous point laisser abattre; le roi est juste et bon; ainsi, l'on doit toujours tout espérer. Mandez-moi ce qui vous convient que je réponde, dans la disposition où vous voyez les choses, afin que je ne perde pas un moment à vous marquer l'envie que j'ai de vous servir. Mandez-moi aussi ce qu'il faut dire à Mademoiselle.

28. — MADAME DE MONTESPAN A MADAME DE MARQUENAT,
SUPÉRIEURE DES ANNONCIADES DE MEULAN⁴.

A Versailles, ce 19 mai [1682].

Je n'ai pu, Madame, vous faire réponse aussitôt que je

de tout ne sont pas excusables de la guider si mal... Je lui ai répondu qu'il faudroit parler aux autres comme à moi. que M. Colbert est à Paris; qu'il lui a donné les réponses du roi... Elle entre dans de grandes justifications sur ce que je trouve qu'elle vous a peu donné... Nous marchons de conquête en conquête; rien n'approche de la grandeur du roi, et l'on ne parle d'autre chose... » — Strasbourg avait capitulé le 20 septembre; Louis XIV y entra le 23 octobre.

² Il résulterait de ces mots : « devant que de me joindre » de la lettre de Louis XIV qu'on vient de lire, que madame de Montespan devait, à cette époque, aller retrouver Louis XIV à l'armée. Elle changea ensuite d'avis ou partit plus tard.

³ Louis de Melun, marquis de Maupertuis. C'est l'officier des mousquetaires qui était allé chercher Lauzun à l'île de Sainte-Marguerite et qui l'avait conduit à Bourbon, auprès de madame de Montespan. (Voir, ch. II, p. 38, note.) Il fut nommé lieutenant général en 1693; mort en 1721, âgé de quatre-vingt-sept ans.

⁴ *Lettres écrites à l'occasion de la construction du couvent des An-*

l'aurois souhaité parce je me suis trouvée un peu mal. Cela ne m'a pas empêchée d'être aussi occupée de vos affaires qu'à l'ordinaire, et j'ai bien de la joie de ce qu'elles sont enfin terminées et que le roi a ordonné que l'on fasse votre maison, selon vos dessins.

J'espère que vous vous souviendrez de moi dans vos prières quand vous aurez une belle église, et que vous y exhorterez toutes les communautés. Je vous prie de faire mes compliments à madame de Bonnavet²; elle m'a promis qu'elle se souviendrait toujours de moi. Et pour vous, Madame, je ne voudrais pas vous faire le tort d'en douter après les assurances d'amitié que vous m'avez données, que j'estime et je chéris infiniment³.

29. — MADAME DE MONTESPAN A MADAME DE THIANGES⁴.

[1683].

Je compte aller passer la quinzaine de Pâques à Fonte-

nonciades de Meulan, publiées par M. J. A. Le Roi. La lettre n'est pas de la même main que la signature.

² Mademoiselle de Bonnavet, fille du comte de Gouffier et d'Élisabeth Dufaur de la Roderie. Elle devint supérieure des Annonciades, à la mort de madame de Marquenat.

³ Une autre lettre, sans date, de madame de Montespan à madame de Marquenat, contient ce qui suit :

« Je vous suis bien obligée, Madame, de la petite lettre que vous m'avez envoyée; elle est tout à fait jolie; mais ce qui m'en plaît le plus, est la continuation de votre amitié que j'estime infiniment. J'espère aussi que vous ne m'oubliez pas dans vos prières, que vous y conviez toute la communauté. Vous trouverez bon que je fasse des compliments en particulier à mademoiselle de Bonnavet², et que je vous assure que je suis votre très-humble et obéissante servante.

⁴ Lettre publiée par M. Arsène Houssaye dans son volume intitulé :

* Dans sa lettre du 19 mai, madame de Montespan parlait de madame de Bonnavet. Appelait-elle indistinctement madame ou mademoiselle la même religieuse?

vrault. M'y accompagnerez-vous, ou resterez-vous à la cour? Je serai plus libre à l'abbaye qu'à Versailles, ce qui me fait désirer ce voyage. J'ai cependant eu une grande peine à obtenir du roi la permission de m'absenter; mais j'ai tant fait qu'il y a consenti. Colbert² a grand'raison de dire que la cour a un cadran particulier, et qu'il faut en connoître les heures et les minutes pour ne pas s'y méprendre.

Si la sainte quinzaine ne fût pas venue à mon secours, jamais je n'eusse obtenu la permission d'aller à Fontevrault.

30. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Versailles, ce 1^{er} juin [1685].

C'est bien tout ce que je pourrai faire que de vous garder le secret sur madame de Chaulnes²; je crois que madame de Nevers³ goûteroit fort son habillement, et nous avons présentement bien des raisons de la ménager. Je prends mon temps de la nommer dans votre lettre, car tout ce que j'en puis dire ne convient guère à celle de M. de Noailles.

Mademoiselle de La Vallière et madame de Montespan; appendice, p. 410. — M. Arsène Houssaye publie, à la suite de cette lettre, un fragment attribué à madame de Montespan. Il est relatif à la tentative de conversion tentée en 1675 par Bossuet. Cette pièce est évidemment apocryphe. Les détails donnés par l'auteur de cet écrit sont en contradiction manifeste avec les Mémoires de l'abbé Le Dieu, les lettres de Bossuet, de madame de Sévigné, de Bussy-Rabutin, etc.

² Les lettres de madame de Montespan et de madame de Maintenon dont on possède les autographes, disent toujours *M. Colbert*.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3; *Correspondance de Noailles*, fol. 45. Lettre autographe, non signée.

² Elisabeth Le Féron, duchesse de Chaulnes, dont le mari était gouverneur de Bretagne; amie de madame de Sévigné.

³ Diane-Gabrielle de Damas, de Thianges, duchesse de Nevers, nièce de madame de Montespan. Que signifie cet *habillement*?

Madame de Saint-Just⁴ arriva hier, qui me dit que votre santé étoit assez bonne, mais que vous étiez tous deux bien tristes ; cela est aisé à croire ; mais il est bien imprudent de s'y laisser aller, surtout en prenant des remèdes qui deviennent du poison dès que l'on n'est pas dans les dispositions qui y conviennent.

Je fais de mon mieux pour vous amuser par les nouvelles de ce pays-ci ; je vous ai déjà fait mander par madame d'Heudicourt mille petites nouvelles, et surtout de celles qui ont rapport à nous, croyant qu'elles vous touchent plus que toutes les autres. Nous continuons toujours nos préparatifs ; mais la mort de l'Électeur palatin⁵ retardera le mariage de quelques jours, parce que l'on a remis le carrousel à lundi et que M. le duc⁶ le veut voir avant que de partir. L'envie qu'il a de fournir à tout est un peu embarrassante, car l'arène est fort remplie présentement. Les plaisirs ne sont pourtant plus si fréquents qu'ils étoient ; je n'en sais point de raison, et n'y en crois pas d'autre que le temps, qui n'a pas été favorable.

Il fait aujourd'hui aussi frais qu'au mois de janvier ; je vous écris du coin du feu où je ne laisse pas de geler ; j'irai pourtant aujourd'hui à Paris pour voir Mademoiselle, qui ne peut gagner sur elle d'être à Versailles quand on parle de noce, et qui ne peut non plus se passer des spectacles que l'on y voit. Elle est revenue déjà pour le Doge⁷, et reviendra pour le carrousel ; mais elle a si peur d'y être une minute

⁴ Quand, le 18 février 1692, mademoiselle de Blois épousa le duc de Chartres, madame de Saint-Just fut nommée sa femme de chambre. Cinq ans plus tard, le 14 janvier 1697, Dangeau constatait qu'elle avait dû se retirer, parce qu'elle déplaisait à la duchesse et au duc de Chartres.

⁵ Charles, électeur palatin, fils de Charles-Louis et qui lui avait succédé en 1680. Il mourut le 18 mai 1685, sans laisser d'enfants.

⁶ Le duc de Bourbon, qui devint gendre de madame de Montespan, en épousant mademoiselle de Nantes, le 24 juillet 1685.

⁷ Voir ch. ix, p. 183, note.

de plus, qu'il faut envoyer sans cesse pour la tenir informée du temps à point nommé.

Nous n'avons point encore vu monsieur votre fils. M. d'Étrechy m'a fait espérer qu'il l'amèneroit au premier jour, suivant vos ordres. J'ai consenti que l'on prit Le Camus⁸ pour madame la duchesse de Bourbon ; on m'a fort pressée de lui donner tous les soins ; mais [c'est] une marchandise trop délicate pour s'en vouloir charger. Elle garde seulement ceux qui étoient personnellement à elle, avec l'augmentation de mademoiselle Delaunay.

Mademoiselle Doré⁹ est enfin guérie ; elle revient aujourd'hui ; je leur fais des habits magnifiques, et pour le damas, il s'est tellement étendu qu'il y en a pour trois cents pistoles. Je regrette bien que vous ne soyez pas ici pendant un temps comme celui-ci, où j'ai plus de joie qu'à l'ordinaire ; elle se redouble quand on la partage avec ses amis, et je serois bien trompée si vous n'étiez des meilleures.

Je change de propos pour vous charger d'une commission envers M. de Noailles, qui seroit de revenir pleinement instruit de ce qu'il y auroit à faire pour mettre l'hôpital de Bourbon en meilleur état. Madame Mallet avoit déjà beaucoup travaillé pour cela, et vous pouvez savoir par là à quoi il s'est tenu qu'elle n'achevât pas cette bonne œuvre. Comme je compte d'y aller l'année qui vient, je voudrois bien que l'on avançât cette affaire-là cette année, afin qu'elle s'achevât pendant que j'y serois.

Adieu, Madame, je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

J'espère que l'autre ordinaire ma lettre sera plus remplie de nouvelles. Pour aujourd'hui, j'ai un peu mal à la tête.

⁸ Il s'agit sans doute de quelque précepteur pour compléter l'instruction de la future duchesse, alors âgée de douze ans.

⁹ Voir ch. vii, p. 136, note.

31. — LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON¹.

[1686.]

Comme il faut toujours finir par dire ses péchés à son confesseur, je viens vous avouer à présent la cause de toutes mes dettes passées, sans comparaison, avec la contrition d'un bon pénitent. La crainte d'une juste réprimande ou remontrance, ce que je crains plus que celles de madame de Montespan, parce qu'elles sont toujours autorisées de la raison, me fait, pour cette cause, recourir à la plume. Cette même crainte, qui m'empêche de vous dire tout ceci moi-même, m'a toujours empêché de vous demander de l'argent quand j'en ai eu affaire. L'impossibilité que j'ai trouvée d'être à Marly sans jouer, et ne trouvant personne qui voulût jouer petit jeu, je perdis hier cinquante pistoles contre M. de Richelieu et autant contre le comte de Grammont. N'interprétez point mal, je vous conjure, l'excès de ma

¹ *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. III, p. 59.

La correspondance de madame de Maintenon contient un grand nombre de lettres du duc du Maine à madame de Maintenon. Nous empruntons à ce précieux recueil quelques lettres où il est question de madame de Montespan. On trouve dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, t. IV, p. 768, une lettre du duc du Maine à M. de Harlay, du 26 avril 1695, relative à une affaire d'intérêt fort obscure. « Quand madame de Maintenon, écrit le prince, apportoit quelque opposition pour que je signasse le contrat que madame de Montespan demandoit de moi, elle regardoit comme un pur don et non comme une rétribution la somme à laquelle je m'engageois, M. d'Aguesseau ne lui ayant pas bien expliqué le fait, et c'est ainsi qu'elle l'avoit fait entendre au roi. Quand on a connu la différence de la thèse, les dispositions ont changé, et tous les gens à qui la nature et à qui l'amitié donnent sur moi quelque autorité, consentent unanimement à la conclusion du marché dont j'ai la plus grande envie du monde et la plus grande joie, étant si fort du goût de madame de Montespan à qui je dois beaucoup et à qui j'aime à rendre.. »

crainte, et me donnez plutôt courage, puisque ce qui la rend si grande est le chagrin de vous avoir fâchée, à laquelle je ne puis donner un nom qui convienne mieux que la crainte filiale. Je finis par vous prier de ne me point vouloir mal de tout ceci.

32. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES ¹.

24 octobre (1686.) (?)

Je me réjouis que les affaires soient faites, dans l'espérance de vous revoir bientôt, car, pour le présent, je n'étois pas en peine. Le raisonnement que vous faites sur les rêveries est de fort bon sens ; mais [vous] savez qu'il ne suffit pas d'avoir raison ; enfin, il faut faire du mieux que l'on peut, et Dieu fait le reste.

Notre héritière (?) est enfin arrivée ; je devois la voir ce soir ; mais elle loge à la ville. Je lui avois écrit pour lui dire mon avis sur son séjour à Paris, car, malgré les raisons qu'elle avoit d'y demeurer, qui ne sont que trop bonnes, je craignois qu'il ne fût trop long. Je n'ai pas manqué de dire au roi à quel point elle étoit incommodée, et il l'a fort bien reçue ; c'est ce que je désirois.

Vous savez que, malgré tout cela, les bons offices ne manquent pas. Ce n'est pas qu'il se soit rien passé qui doive faire de la peine, mais quand on aime bien les gens, on leur veut éviter les moindres choses, et je crois que vous me faites bien la justice, l'un et l'autre, d'attendre de moi tout ce qui peut dépendre d'une fort sûre amitié ; le terme n'est pas fort civil, mais la vérité en fait tout le mérite, et je vous crois assez bons.

Si vous saviez toutes les inquiétudes que vous m'avez don-

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 37. Lettre autographe, non signée.

nées pendant le voyage, vous auriez eu plus de soin de me mander des nouvelles de M. de Noailles et des vôtres, car il est honteux de me voir courir tous les officiers des gardes pour savoir comment il se porte. On m'a assuré qu'il étoit sans fièvre, c'est ce qui me donne le courage de gronder, car je vous assure que je pars avec une grande peine de vous laisser l'un et l'autre en état d'avoir besoin de vos amis sans vous pouvoir rendre aucun service. Conservez-vous bien présentement et faites réflexion, sans que les inquiétudes et le chagrin vous attirent de maux à l'un et à l'autre. Pour ce qui est du voyage, je me porte fort bien. Comme l'on me fait causer, je ne sais point encore la vie que l'on fera ici. Je partirai mercredi pour Fontevault, où je demeurerai jusqu'à la veille du départ, où je me retrouverai pour achever le voyage. (?)

J'espère que je vous retrouverai sous peu à Fontainebleau en bonne santé. Je vous assure que je le souhaite plus que je ne puis vous le dire.

33. — LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON¹.

[1687.]

Je suis bien aise du moyen dont vous vous êtes servie pour m'apprendre que ma conduite n'est pas bonne; mais je suis étonné et fâché que, l'ayant trouvée telle, vous ne m'en ayez pas averti plus tôt. Vous direz peut-être que c'étoit de peur de me chagriner; mais vous savez mieux que personne que sur des choses de cette conséquence-là, dès que l'on aime véritablement, comme je crois que vous m'aimez, il n'y a point de mesure à garder. Je m'en vais donc répondre à tous les points de votre lettre.

¹ *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. III, p. 109.

Vous vous souvenez bien que lorsque madame de Montespan revint, je vous priai de savoir d'elle quel genre d'étude je ferois. Je vous promis dans ce temps que, jusqu'à ce que madame de Montespan l'eût choisi, je continuerois les mathématiques. Je n'y ai manqué au plus que quatre fois. Vous me mandez d'aller une fois la semaine chez madame la dauphine ; j'y vais plus souvent. Toutes les fois que M. le duc de Chartres est ici, je vais le voir une fois tout au moins. Il y a aujourd'hui cinq jours que j'allai chez Monsieur. Je n'ai manqué que trois jours à aller chez Mademoiselle. Je ne vas point chez M. le prince et chez madame la princesse, parce que la défense que Mademoiselle me fit faire d'y aller n'a point encore été levée. J'ai tort sur M. et madame la princesse de Conti. Il y eut hier trois jours que je perdis contre M. le prince de Conti. Je comptois de recevoir mon argent hier et de le payer tout aussitôt. Je ne vous l'avouai point, parce que vous n'aimez pas que je joue, et que j'espérois que vous n'en sauriez rien.

Pour ce qui est de la lettre du Père de La Chaise, il y a plus de trois ans que madame de Montespan parle et me fait parler pour M. de Malésieux, et me demande de temps en temps les réponses que l'on me fait. Comme c'est toujours des promesses et jamais d'effets, elle me fait la guerre : que je n'ai point de cœur, que je ne vois pas qu'on se moque de moi, et que je ne m'en soucie pas, et me dit en même temps qu'il faudroit parler au Père fortement. Outré de ses reproches, à ses derniers refus, je lui écrivis une lettre que je crois que vous avez vue, à la manière dont vous m'en parlez. J'en tirai une copie, pour m'en faire honneur auprès de madame de Montespan. Je lui montrai. Elle me dit qu'elle étoit bien aise que j'eusse ce sentiment, mais qu'il ne falloit pas le faire paroître: J'envoyai alors redemander ma lettre, mais elle étoit donnée. Le Père de La Chaise

me promet qu'il ne la montreroit et n'en parleroit à personne ; c'étoit du révérend Père me surprendre, car je sais bien que, quoique je sois un gentilhomme de campagne, qui passe ma vie loin du monde et des plaisirs², toujours dans les forêts avec M. de La Rochette, rien ne seroit capable de me faire manquer à ma parole. Mais passons ; je ne vas que trois fois la semaine à la chasse. Je n'en fais point d'autre que celle des chiens courants. Je m'y divertis à merveille. A la vérité, je n'y mène personne ; j'ai tort encore en ce point, mais cela est aisé à changer. La Rochette, hors les chasses, ne me fait quasi point de visites ; une ou deux tout au plus, quand je suis avec mes gentilshommes. Comme ils ne sont pas autrement savants, je leur parle de la chasse. Autrefois j'y allois plus souvent que je ne fais, vous soit dit en passant³...

34. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET,

ÉVÊQUE DE SOISSONS⁴.

[1688.]

On est bien heureux, Monsieur, quand vous prenez une cause sous votre protection. Ce que vous m'avez dit sur l'écriture m'y a fait trouver des mérites dont je ne m'étois jamais aperçu. J'avois toujours cru que la vivacité de la conversation et le plaisir de voir naître les pensées le de-

² La *Correspondance générale* dit : « dans les plaisirs, » ce qui est un non-sens.

³ Sic. Non achevée et sans signature. (*Note de Lavallée.*)

⁴ Bibl. imp., Mss. S. F. 5,272. — *Correspondance de Huet*, t. I. — Cette lettre fut imprimée dans le temps sur un quart de feuille, sans date ni suscription, avec ces mots en tête : *Lettre de madame de Montespan.*

On serait tenté de croire qu'elle a été revue et retouchée par l'ab-

voit emporter sur le froid d'une lettre, qui peut être faite avec un grand loisir et dont les déguisemens ne peuvent être découverts par les mines, ni les secours ² par aucun témoin. Mais ce que vous m'avez dit m'a bien fait changer d'avis; vous m'avez fait trouver la conversation grossière, trompeuse et dangereuse; l'on s'y emporte souvent à dire des choses contre sa pensée; l'avis des autres nous entraîne ou nous révolte; nous parlons selon ce qu'on nous dit et point selon les véritables sentimens de notre cœur. On se fait par là des ennemis de gens à qui l'on ne veut aucun mal; on laisse entendre des choses si précieuses qu'elles perdent de leur mérite en les livrant aux témoins que l'on a, souvent sans les connoître. Un ton plus haut nous coupe la gorge dans les affaires de conséquence, et la timidité nous ôte quelquefois tout le mérite d'une jolie pensée, parce qu'elle n'est pas prononcée agréablement.

L'écriture met à couvert de tous ces inconvéniens. Elle fait en même temps la sûreté de ceux qui écrivent et le bonheur de ceux à qui l'on écrit. On s'explique avec confiance, parce qu'on n'est entendu que de celui de qui on veut l'être, et ce qu'on dit lui devient mille fois plus agréable par l'assurance qu'il a de ne le partager avec personne. Mais ce qui donne, à mon sens, l'avantage tout entier aux lettres sur la conversation, c'est qu'elles ne vous donnent pas seulement des paroles que le vent emporte et que l'air dissipe,

besse de Fontevault. En effet, il s'en faut que les lettres suivantes de madame de Montespan à Huet aient la même élégance.

Nous avons dit (chap. ix, p. 182) que Huet (il devint évêque d'Avranches en 1692) ne cite pas même madame de Montespan dans ses *Mémoires*.

Toute cette correspondance est tirée du même recueil. Ce sont des copies. Les originaux sont, dit-on, en Angleterre, dans le cabinet de lord Ashburnam.

² *Sic* dans la copie.

elles rendent les pensées visibles et aussi durables que le papier même à qui on les confie. On a la joie d'y reconnoître la main de la personne qui nous écrit, de la suivre dans toutes les lignes où elle a passé. On recherche jusque dans la manière dont les caractères sont tracés ce que les termes les plus vifs ne sauroient jamais bien faire sentir.

Vous voyez, Monsieur, que j'ai assez bien profité de vos instructions, et j'espère que vous vous en apercevrez encore mieux dans la suite par la régularité que j'aurai à entretenir le commerce de lettres que je commence aujourd'hui avec vous.

55. — MADAME DE MONTESPAN, L'ABBESSE ET LES DAMES
DE FONTEVRAULT A DANIEL HUET.

[Août 1689.]

(De la main de madame de Montespan.)

La tristesse qu'a répandue votre absence est si générale dans la maison¹ que l'on n'a pu se résoudre à confier à une seule personne le soin de vous l'apprendre. Chacune veut vous en parler en particulier, et je prétends vous montrer par ma précipitation que ma peine est la plus vive de toutes.

(D'une autre main².)

Le prix que madame de Montespan a mis au rang de l'écriture excite un si grand empressement, que, pendant

¹ Huet venait de passer quelques jours à l'abbaye de Fontevault, où madame de Montespan se trouvait avec sa fille, mademoiselle de Blois.

² Madame de Jussac, gouvernante de mademoiselle de Blois.

Voir l'éloge qu'en fait Saint-Simon (*Mémoires*, t. I, p. 407). « Elle sut allier, dit-il, la plus constante confiance de madame de Montespan

que les personnes importantes s'arrachent la plume, je me hâte de vous assurer, Monsieur, que je suis du nombre de celles qui vous regrettent le plus vivement.

(D'une autre main³.)

Madame de Jussac me fait un fort mauvais tour, et si elle étoit une digne gouvernante, elle m'auroit fourni une jolie pensée plutôt que de songer à elle ; mais, au défaut de l'industrie, je me sers du droit de mon rang pour vous dire le plus tôt qu'il m'est possible, Monsieur, que je suis fort fâchée de votre absence.

(De la main de l'abbesse de Fontevrault.)

Je n'ai cédé qu'à la violence, car, de mon bon gré, je ne me serois pas avisée de faire les honneurs de ma maison dans une circonstance où la promptitude décide du degré de douleur que cause votre éloignement⁴.

avec l'estime de madame de Maintenon... C'étoit une grande femme, de bonne mine, et qui avoit été fort agréable et toujours parfaitement vertueuse. Elle étoit douce, modeste, bonne, mais sage et avisée... » — Son mari fut tué aux côtés du duc du Maine, en 1690.

³ Mademoiselle de Blois.

⁴ On lit dans les *Mémoires de Huet*, au sujet de son premier voyage à Fontevrault : « Avant de regagner Aulnay, cet agréable centre de mes études, je résolus de visiter la célèbre abbaye de Fontevrault, dont l'abbesse et supérieure de tout l'ordre qui porte ce nom étoit Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart. J'ai déjà parlé d'elle et loué sa piété singulière, son esprit remarquable, son savoir-vivre exquis et toutes ses autres qualités. Avec une érudition au-dessus de son âge et de son sexe, elle avoit autant de soin de l'envelopper sous le voile de la modestie que si elle eût eu honte d'être savante. Je la connaissais depuis mon enfance, et j'avois religieusement entretenu mes rapports avec elle par toutes sortes de bons offices et par un commerce de lettres. J'étais venu à Bourbon avec elle ; mais elle avoit été rappelée à Fontevrault pour des affaires urgentes quelques jours avant mon départ, et il avoit été convenu entre nous que j'irais la voir en retournant en Normandie... » (*Mémoires*, traduits du latin par M. C. Nisard, p. 229.)

(D'une autre main⁵.)

Les gens qui ont le moins eu l'honneur de vous voir s'aperçoivent avec chagrin de votre absence, et, pour que vous n'ignoriez pas de qui vous vient ce compliment, je me ferai connoître en vous promettant avec joie le plus bel enfant de Tambourine.

(D'une autre main⁶.)

Quelque guerre que l'on vous ait faite sur mon sujet, je ne crois pas devoir me flatter d'une distinction dans votre esprit en voyant les personnes qui vous écrivent et les choses qu'elles vous disent. Elles emporteront assurément toute votre attention et toute votre sensibilité; cependant, Monsieur, je vous déclare que la justice que je me fais là-dessus ne laisse pas de m'être dure.

(D'une autre main⁷.)

Il est bizarre, Monsieur, que n'ayant presque point eu l'honneur de vous voir ici, vous entendiez parler de moi dans cette lettre. Cependant, je vous assure avec tout le monde qu'on s'aperçoit de votre absence, et qu'en mon particulier je vous honore infiniment.

⁵ Mademoiselle de Montpineau, novice.

⁶ Madame de Lhôpital.

⁷ Marie-Élisabeth de Rochechouart, une des cinq filles du duc de Vivonne; nièce de madame de Montespan. L'évêque d'Avranches lui a consacré une jolie page qu'il est juste de citer :

« Il y avait alors (en 1689) à Bourbon une belle et modeste jeune fille que j'ai célébrée dans mes vers, Marie-Élisabeth de Rochechouart. Elle y avait accompagné l'abbesse de Fontevrault, sa tante. J'en citerai un trait qui donnera la mesure de son mérite. Je la trouvai un jour seule dans un coin de son appartement, tandis que ses compagnes jouaient ou causaient entre elles. Elle lisait attentivement un livre

(D'une autre main⁸.)

Je ne vous ai jamais parlé, Monsieur, et j'ai fort peu eu l'honneur de vous voir. Cependant, on veut non-seulement que je vous écrive, mais même que je vous témoigne le chagrin que votre absence cause ici. Vous pouvez croire que cette nécessité me paroît dure, mais il n'y a pas ici moyen de s'en défendre.

qu'elle cacha soudain, dès qu'elle me vit entrer. Je lui déclarai que je voulais voir ce livre, et qu'au besoin j'y emploierais la force. Après avoir longtemps résisté, elle céda enfin en rougissant beaucoup. Elle me montra le livre, qui était un recueil de quelques opuscules de Platon, de l'édition grecque de Bâle. Elle me supplia de ne pas la trahir, et puisque le hasard m'avait conduit céans, de lire avec elle jusqu'à la fin *le Criton*, dont elle avait déjà lu le commencement. C'est ce que nous fîmes en effet. Mais tout le temps de la lecture, je demeurai dans un étonnement profond, causé par la découverte que je faisais alors de tant d'érudition jointe à tant de modestie, dans un sexe et dans un âge si tendre. Ce n'était pourtant là que la moindre des qualités de mademoiselle de Rochechouart. » (*Mémoires*, etc., p. 228.)

Par acte du 4 mai 1693 (voir à l'Appendice, pièce n° x), madame de Montespan désigna mademoiselle de Rochechouart-Mortemart pour faire, après sa mort, les fonctions de supérieure des Filles de Saint-Joseph, si elle le jugeait à propos. Cependant, d'après Moréri, Marie-Elisabeth de Rochechouart, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, aurait été mariée, en 1693, au marquis de Castries.

Une autre fille du duc de Vivonne, Louise-Françoise, devint abbesse de Fontevault à la mort de sa tante, et mourut en 1742, après avoir été abbesse trente-sept ans.

Enfin, le duc de Mortemart, fils du duc de Vivonne, eut de son mariage avec une des filles de Colbert plusieurs enfants, dont deux filles, Marie-Anne, née en 1683, et Louise Gabrielle, née en 1684, qui entrèrent fort jeunes au couvent, et qui y moururent.

Madame de Montespan avait donc, elle le dit d'ailleurs elle-même dans ses lettres, plusieurs de ses nièces à Fontevault.

⁸ Mademoiselle de Maure.

(D'une autre main⁹.)

Pour moi, Monsieur, je n'oserois vous dire de douceurs, puisque je ne vous plais qu'en vous montrant les dents.

(D'une autre main¹⁰.)

Depuis que vous êtes parti, madame ne m'appelle plus, et je vois bien que je devois à vos plaisanteries l'air de faveur que j'avois dans ce temps-là. Jugez, Monsieur, si je vous regrette, puisqu'en vous quittant j'ai perdu ce que j'avois de plus agréable.

(D'une autre main.)

Si vous connoissiez la violence que je me suis faite pour n'être pas des premières à vous témoigner le chagrin que j'ai de votre absence, vous jugeriez aisément que mes sentiments ne sont pas les moins vifs, quoique je ne me sois pas pressée de vous les marquer ici.

(De la main de l'abbé Genest¹¹.)

Quoique vous nous eussiez dérobé toutes les clartés qui nous charment et qui nous conduisent dans ces déserts,

⁹ Madame de Saint-Just.

¹⁰ Mademoiselle des Mazis.

¹¹ Charles-Claude Genest, abbé de Saint-Vilmer, aumônier de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans (mademoiselle de Blois), secrétaire général de la province de Languedoc; né à Paris en 1639, membre de l'Académie française en 1698, mort en 1719.

On trouve de curieux détails sur la vie passablement romanesque de l'abbé Genest dans une lettre de l'abbé d'Olivet au président Bouhier. *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, édition Livet, t. II, p. 369.)

Attaché pendant quelques années au duc de Nevers, il avait été présenté par lui à sa belle-mère, madame de Thianges, qui le mit en relation avec ses sœurs, l'abbesse de Fontevrault et madame de Montespan. Celle-ci le donna comme précepteur à mademoiselle de Blois, dont il devint plus tard aumônier.

qu'il semble que nous soyons enrichis de votre absence et que les parloirs nous soient accessibles et même ornés de tout ce qui peut enchanter l'esprit et les yeux, nous ne laissons pas de vous regretter, Monseigneur, et vous devez être persuadé par là qu'on a pour vous tous les sentimens que peut jamais inspirer le zèle le plus pur et la passion la plus vive.

36. — DANIEL HUET A MADAME DE MONTESPAN.

A Aulnay¹, ce 27 août 1689.

J'entends fort bien, Madame, ce que veulent dire tous ces regrets empruntés dont votre lettre est pleine. Vous n'étiez pas contente des vôtres, et, comme vous reprochant de n'en avoir pas assez pour l'éloignement d'un serviteur fidèle, qui vous a suivie si constamment d'un bout du royaume à l'autre, vous en avez ramassé de tous côtés, et vous avez trouvé le moyen de me faire une lettre de pièces rapportées, et de me regretter par procureur. J'y ai trouvé presque toutes les actrices d'*Esther*², et, en la lisant, j'ai cru me trouver à une nouvelle comédie. Permettez-moi, Madame, après vous avoir rendu mille très-humbles grâces de votre compliment tout des plus succincts, de remercier aussi ces personnes officieuses sur qui vous vous êtes déchargée du soin de me regretter, et de leur répondre selon l'ordre de leurs doléances.

L'empressement de madame la gouvernante à paroître à la tête des affligées est très-obligeant. Mais comme je ne puis

¹ L'abbaye d'Aulnay, près de Caen. Huet l'avait obtenue en 1678. Il n'en prit possession que longtemps après.

² La première représentation d'*Esther* avait eu lieu à Saint-Cyr le 26 janvier 1689. On voit, d'après ce passage, que la pièce avait été bientôt après jouée à Fontevault. Il en fut sans doute de même dans la plupart des couvents de France et de l'étranger.

pas bien décider s'il a été pour vous obéir, Madame, ou pour me témoigner un véritable regret, dans l'incertitude, j'espère que vous voudrez bien partager la reconnaissance, qui sera pourtant aussi grande pour elle que si elle étoit entière.

Pour vous, belle princesse, vous m'avez honoré de tant de marques de votre bonté que quand vous n'auriez pas été entraînée par l'exemple et la multitude à me faire l'honneur de me dire que vous me regrettez, j'oserois croire que mon départ ne vous a point été indifférent, et que, discernant comme vous faites mon attachement respectueux, vous ne sauriez perdre sans quelque chagrin ce qui est véritablement à vous.

Ce n'est pas ce que madame l'abbesse me fait l'honneur de me dire qui me fait connoître ses sentimens pour moi. Je ne lui dois pas seulement les siens, mais aussi les vôtres, Madame, si toutefois vous en avez quelques-uns, et ceux de toute votre cour. Elle n'ignore pas aussi les miens, et elle n'attend pas à s'en éclaircir par ma réponse.

La maitresse de Tambourine et madame sa sœur sont bien bonnes de me rendre de si agréables complimens pour la malhonnêteté grossière que j'ai eue pour elles, et je me reproche sans cesse de ne pas leur avoir fait ma cour. Je ne m'excuserai point sur le peu de temps que j'avois et que je trouvois trop court pour les personnes à qui je le devois tout entier. Je n'ai que des pardons à leur demander et des réparations à leur promettre, quand ma bonne fortune me ramènera dans les heureux déserts qu'elles habitent.

Quoiqu'on ait parlé assez souvent à mademoiselle de Tonnay-Charente de ce que je sens pour elle pour le lui faire bien connoître, elle ne sauroit pourtant s'imaginer la tristesse avec laquelle je l'ai quittée. Le refus qu'elle fit de sortir de sa chambre pour recevoir mes adieux m'affligea beau-

coup, et ce n'est pas assez pour m'en consoler, de ne me regretter que pour vous complaire.

Je trouve ensuite une main inconnue qui se plaint de la dure nécessité qu'on lui impose de me parler du chagrin que cause mon absence. J'aime cette franchise, et si je puis jamais découvrir d'où me vient cet aveu sincère, je lui ferai changer de langage, et je la forcerai de me regretter tout de bon.

Pour mademoiselle de Maure, fière d'être guide, car je n'oserois dire compagne de mes voyages aventureux, elle n'a pas sans doute le cœur assez dur pour ne me regretter que par obéissance. Elle m'a vu grimper à sa suite les rochers de la Fesardière, franchir les précipices de Chavigny, traverser les torrents de Lirné, et parcourir la zone torride de la Malaridière. Et moi, dans les approches de mon départ, je l'ai vue tomber pâmée à mes pieds, en me disant qu'elle se mourait. Je ne fus pas insensible à ce spectacle, et je ne le suis point à ce souvenir. Je meurs moi-même bien plus véritablement qu'elle quand j'y pense, et je n'en veux point ressusciter que quand je me trouverai à ses pieds au même état que je l'ai vue aux miens.

L'ingrate madame de Saint-Just me devoit parler de ses yeux dans son compliment plutôt que de ses dents, pour me faire entendre que mon absence est plus propre à la faire pleurer qu'à la faire rire ; mais je veux l'aimer toujours, la cruelle qu'elle est, malgré elle et malgré ses dents.

Les occupations continuelles de mademoiselle des Mazis m'ont privé du plaisir de l'entretenir aussi souvent que j'aurois voulu. Le brevet d'affaires qu'elle a chez vous, Madame, ne lui laissoit pas un moment de loisir. C'est pitié d'être si nécessaire.

Je tâche de reconnoître dans la dernière de votre lettre la main de celle qui m'a voulu donner des marques de son

souvenir. Je ne sais si j'en viendrai à bout. Serait-ce bien mademoiselle de l'Hôpital? Serait-ce *Mardochee* ou *Assuerus*? Je ne sais en vérité qu'en dire. Je serois bien attrapé si c'étoit mademoiselle Torinon. Soit elle, soit une autre, de peur de m'y tromper, je la veux remercier sous le nom de la belle inconnue, et la louer de son désintéressement, qu l'oblige à se cacher en faisant du bien.

Je ne suis pas en peine de reconnoître l'illustre abbé³, qui a voulu faire la conclusion de toute la pièce, par des termes très-obligeants et très-dignes de son honnêteté. Je ne crois pas qu'il me regrette par complaisance comme les autres. Je crois que c'est tout de bon, parce qu'il a bien reconnu que c'est tout de bon que je l'honore et l'estime infiniment.

Voilà, Madame, des remerciemens sincères pour des regrets dont la plupart ne le sont guère, et vous n'en seriez pas quitte pour cette réponse, si je vous parlois du respect très-profond avec lequel je suis, Madame, etc...

57. — L'ABBESSE DE FONTEVRAULT A DANIEL HUET⁴.

A Fontevrault, ce 9 septembre 1689.

Votre réponse à la lettre de pièces rapportées est un vrai chef-d'œuvre. Vous ne sauriez croire combien nous l'avons lue et admirée. Nous commençons à nous impatienter de ce qu'elle ne venoit point et nous aurions été encore plus en peine si nous avions su que c'étoit une indisposition qui vous empêchoit d'écrire. Je prie Dieu que vous en soyez bien quitte. Il faut vous éclaircir sur les deux écritures que vous

³ L'abbé Genest. (Voir la lettre précédente.)

⁴ J'ai recueilli un grand nombre de lettres de l'abbesse de Fontevrault. Je n'en publie ici que quelques-unes, parce qu'il y est question de madame de Montespan.

n'avez point connues. La première est de ma cousine de Montpineau, novice, et l'autre de ma sœur de l'Hôpital, sur laquelle il est honteux que vous ayez été en doute.

Mademoiselle de Tonnay-Charente dit que vous lui dites de jolies choses, mais que vous ne répondez pas à ce qu'elle vous avoit mandé ; cependant vous devez être content de vous, car vous vous êtes tiré à merveille de cette affaire. Je voudrois pouvoir espérer que toutes celles où vous avez part auront un aussi heureux succès.

La mort du pape² me donne sur cela quelques inquiétudes³, quoique madame de Montespan soit persuadée qu'il se passera encore plusieurs mois avant que toutes choses soient entièrement réglées, quand même il se feroit une élection telle que nous la pouvons souhaiter, ce qui est douteux. Il ne faut donc pas perdre espérance ; et, quoiqu'il arrive, vous faites toujours très-bien de faire entrer dans la négociation qui se traite, une circonstance qui peut être utile partout, et qui seroit d'une bienséance merveilleuse dans le poste de XQYTU⁴. Vous êtes bien sage de voir avec joie que celui que beaucoup de gens vous destinoient soit rempli par un autre. C'est en effet un bonheur, mais l'opinion du monde, qui l'emporte d'ordinaire sur la vérité, en décideroit autrement. J'ai reçu votre lettre adressée aux Filles-Dieu, et j'y ai répondu. Le *Journal des Savans* m'a aussi été envoyé de la part de l'abbé Tallemant⁵. Pour l'affaire de ma sœur de Brielles, j'avois déjà ordonné à mon vicaire de La France d'en prendre connoissance. Il est inouï qu'une religieuse soit sans

² Innocent XI, mort le 20 août 1689 ; il eut pour successeur Alexandre VII.

³ La cour de Rome n'avait pas encore expédié les bulles pour l'évêché de Soissons.

⁴ *Sic* dans la copie. On ne sait ce que l'abbesse de Fontevault a voulu désigner par ce mot.

⁵ Paul Tallemant, né à Paris le 18 juin 1642, mort en 1712.

obédience, et il faut que celle-là soit folle, aussi bien que sa mère, pour faire de pareilles choses. Elle rentrera à Foigny ⁶, qui est son couvent de profession ; ainsi je n'en serai guère importunée. Je vous envoyai dernièrement une lettre pour Madame de Charenton ⁷, que je crois que vous aurez eu la bonté de faire tenir. La pauvre Couprette auroit grand besoin de votre protection, à l'heure qu'il est ; ses affaires empirent tous les jours et la résolution est prise de la laisser cet hiver avec les sœurs de la Sainte-Famille, pour être instruite et veillée de près. Elle en a grand besoin, et elle est si menteuse, que, malgré votre recommandation, je suis forcée de convenir de son tort.

Nous avons été effrayées ces jours passés de ce qui est arrivé en Flandre, où vous savez que M. du Maine a été exposé comme un volontaire.

Il y a dans notre voisinage deux abbayes de filles, dont l'une est vacante, et l'autre en soupçon de vaquer bientôt par la démission de l'abbesse. Nous travaillons, ma sœur et moi, à faire avoir l'une ou l'autre à ma nièce de Mortemart. Si la chose réussit, vous croyez bien que je vous en informerai promptement, puisque je ne vous laisse pas même ignorer la négociation. M. l'archevêque de Tours ⁸ a sollicité le Père de La Chaise, sans en être prié ; on ne peut rien ajouter à l'honnêteté de son procédé en cette occasion.

Je vous mande sans ordre tout ce que votre lettre et ce qui se passe ici me fournissent, parce que j'écris fort à la hâte et que j'ai envie de ne rien oublier. Toute la maison vous fait, Monsieur, mille complimens. Vous jugez bien que votre lettre a été fidèlement rendue à la Cossonnière.

⁶ Diocèse de Laon.

⁷ Vraisemblablement l'abbesse d'un couvent de Charenton.

⁸ Claude de Saint-Georges, archevêque de Tours de 1687 à 1693 ; nommé à cette époque archevêque de Lyon.

10 *septembre*. — Cette lettre ne partit point mercredi, parce que je ne songeois à rien ce jour-là qu'à regretter le départ de ma sœur. La veille, nous ne nous doutions pas l'une et l'autre de cette séparation ; au contraire, les nouvelles de l'armée et celles du voyage de Fontainebleau pour le mois d'octobre avoient reculé celui de ma sœur jusqu'à ce moment-là ; mais mademoiselle de Blois eut le même soir un mal de tête accompagné d'étourdissemens dont nous fûmes si démontées, que nous conclûmes qu'il falloit la mener promptement en lieu où l'on eût le pouvoir de la traiter de tous ses maux bizarres. Celui-ci disparut aussitôt que la colique ; elle passa bien la nuit, et les gens qui sont venus m'apprendre de ses nouvelles de dessus la route, m'ont assuré que le mieux continuoit. Cette brusque séparation, fondée sur un sujet d'inquiétude, m'a causé un saisissement dont je ne suis pas encore revenue. L'abbé Genest m'est demeuré pour huit jours ; sa conversation et la lecture que je lui fais faire de ses ouvrages et de quelques autres livres contribueront à me remettre peu à peu de l'ennui où un si grand changement de vie m'a jetée.

Je viens de recevoir une de vos lettres à laquelle je ne répondrai autre chose pour cette fois, sinon que vous avez très-mal fait de ne pas lire entièrement celle que j'écrivois à Madame de Charenton ; vous y auriez trouvé des choses sur votre sujet qu'il est trop grossier de dire en face, et dont je suis pourtant fort aise que vous me sachiez persuadée. Je veux croire que vous le savez par ailleurs ; sans cela, j'aurois de la peine à vous pardonner votre discrétion.

J'envoie votre lettre à ma nièce Tonmay-Charente, qui, selon mes souhaits, est avec madame de Montespan, dont l'absence ne laisse pas de m'être fort pénible.

38. — MADAME DE MONTESPAN ET MADEMOISELLE DE TONNAY-CHARENTE A DANIEL HUET.

A Fontevrault, ce 15 septembre [1689].

(De la main de mademoiselle de Tonnay-Charente.)

Vous vous plaignez du sérieux d'une de mes lettres, et vous m'en demandez d'un style enjoué, comme si la plaisanterie pouvoit être de commande. Je vous déclare donc que je n'y vise point du tout présentement, et que je prétends que vous vous accommodiez de moi sur tous les tons. Il faut laisser à ses amis la liberté de montrer l'humeur où ils sont; aussi bien ne gagne-t-on rien à la dissimuler, et il me semble que, dans l'absence, l'air chagrin ne sauroit rien gâter. Mais c'est assez justifier le sérieux de ma lettre; il est temps de vous parler des plaisirs de La Mothe⁴, dont vous voulez qu'on vous rende compte. Ils ont été plus grands et plus vifs qu'on n'auroit pu l'espérer dans un lieu aussi solitaire; mais vous savez que madame de Montespan a le talent de faire tout valoir et de donner à tout un air de fête. Nous y avons eu ces derniers temps madame de Jussac, l'abbé Girard et l'abbé Genest, qui a fort brillé dans les divertissemens. Il a fait les plus jolies chansons du monde, et qui mériteroient de vous être envoyées, sans qu'il vait mieux attendre à vous les dire lui-même.

(De la main de madame de Montespan.)

J'en ferois pour vous dire que l'on vous souhaite dans les plaisirs, pour vous, et dans l'ennui, pour soi. Il me semble que l'on ne peut mieux prouver que l'on vous souhaite toujours.

⁴ Près Fontevrault, commune d'Artannes, canton de Saumur.

(De la main de mademoiselle de Tonnay-Charente.)

Ce sentiment s'est trouvé commun à toutes les personnes qui étaient à La Mothe ; il n'y a point eu de jour qu'on ne vous ait regretté, point de promenade où vous n'ayez paru manquer, ni de divertissemens où l'on ne vous ait souhaité. Les compagnies que l'on a eues assidûment ont été M. l'archevêque de Tours, sa nièce, l'abbé de Sasilly, le chevalier du Belloy, et M. de Surmon dans ces derniers temps. Vous voyez qu'on n'étoit en solitude que par l'air de la maison, les visites étant fréquentes et assidues. Madame de Montespan est ici depuis deux jours ; madame l'abbesse a achevé sa petite tournée dans ses couvens ; elle la terminera samedi en rentrant ici où nous sommes venues l'attendre. J'ai cru que la clarté de ma lettre vous feroit plaisir, et par la même raison, je me réjouis d'être dans un lieu où, ne vous voyant pas, on ne voit plus aussi personne qui fasse souvenir du temps qu'on auroit pu passer auprès de vous. Il me semble que ce trait-là mérite bien de vous passer... *auprès du cœur.*

39. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Fontainebleau, ce 13 octobre [1689].

Madame l'abbesse a très-bien fait de vous répondre pour moi ; elle sait bien que je souhaite par préférence tout ce qui vous sera le plus avantageux. J'avoue que je voudrois fort que ce mieux fût près des lieux où je vous pourrois rencontrer. Il faut espérer que cela pourra arriver ; mais, dans l'état présent, il n'y a rien à vous demander que de nous conserver votre bonne volonté et le souvenir de vos promesses.

Pour votre pauvre famille, je n'ai pas hésité à prendre les deux filles à Saint-Joseph et à demander les places pour les cadets ; mais il faudra les équiper, c'est-à-dire leur donner des habits et du linge. Si ce soin vous embarrasse, je pourrai même vous en éviter la peine, pourvu que vous en fassiez la dépense, parce que j'ai une personne fort accoutumée à ces sortes d'emplètes.

Je crois, Monsieur, que je réponds à tout ce que vous m'avez demandé. Je suis très-fâchée que vous ne m'en ayez pas demandé plus ; j'y aurois répondu, et je vous avoue que tout ce qui m'a paru bon à Fontevault me le paroît aussi à Fontainebleau. Je vous crois assez de pénétration pour voir jusqu'où cela doit s'étendre.

40. — L'ABBÉ GIRARD A DE GAIGNIÈRES ¹.

A Versailles, ce jeudi 9 février 1690.

Je suis chargé, Monsieur, de vous faire des excuses que vous n'aurez pas grand'peine à recevoir. C'est de la part de madame de Montespan, qui, après une si longue interruption de commerce sur les petites figures, ne veut pas vous donner la peine de lui en aller reparler et montrer à Saint-Joseph que je ne vous aie dit de sa part qu'elle est bien fâchée d'a-

¹ Bibl. imp. Mss. *Lettres de Gaignières*, 495, C., fol. 243. — Nous avons dit (chap. x, p. 200, note) que madame de Montespan avait de l'estime pour Gaignières. Au mois de juillet 1689, l'abbé Testu écrivait à ce dernier : « Madame de Montespan, en parlant au roi des soins que vous avez pris pour l'exécution de l'ouvrage qu'elle veut entreprendre, n'a pas manqué de dire mille biens de vous. » (*Loc. cit.*, 495, C.) De quel ouvrage s'agissait-il ? On voit par une autre lettre que madame de Montespan avait fait peindre pour lui et lui avait donné deux tableaux de bataille en miniature. (*Loc. cit.* 495, D, fol. 41.)

voir été si longtemps à vous les demander. Elle m'ordonne donc, Monsieur, après compliment qu'elle ne manquera pas sans doute de vous faire elle-même et assurément mieux que moi, de vous prier de sa part de l'aller trouver samedi à une heure après-midi, à Saint-Joseph, et d'y porter ce que vous avez de fait, avec ce bon esprit et ce bon goût qui vous suivent partout.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à vous dire pour madame de Montespan. J'ajouterai, s'il vous plaît, pour moi, que j'ai été très-fâché de n'avoir pu profiter de l'honneur que vous me faites, il y a quelque temps, de me venir chercher. J'espère que vous me ferez la même grâce, et que je serai plus heureux la première fois que vous viendrez ici, où vous me trouverez toujours plein d'estime et d'amitié pour vous ².

41. — L'ABBESSE DE FONTEVRAULT A DANIEL HUET.

A Fontevault, ce 4 août 1690.

Je veux croire, Monsieur, que vous ne serez pas parti de Paris sans avoir vu ma sœur. Elle est revenue depuis quelques jours à Paris, et au pis-aller, elle vous aura prié d'aller à Petit-Bourg ¹, à quoi vous devez n'avoir pas résisté. Je fais

² Huit ans après, le 16 avril 1698, l'abbé Girard, qui venait d'être nommé évêque de Boulogne, écrivait encore à de Gaignières : « Madame de Montespan, Monsieur, me demanda hier si vous voudriez bien lui montrer toutes vos raretés. Je l'assurai que non-seulement vous le voudriez bien, mais que vous en seriez même fort aise. Si vous m'ordonnez de le lui répéter de votre part, elle ira apparemment vous en demander la vue vers le milieu ou la fin de la semaine prochaine, après quelques tournées qu'elle doit faire à son hôpital de Saint-Germain et à sa maison de Petit-Bourg. Dès que je saurai le jour, j'aurai l'honneur de vous en avertir. »

¹ Le château et la terre de Petit-Bourg furent achetés en 1695 seulement. Madame de Montespan louait sans doute le château depuis plusieurs années.

réflexion cependant que, m'écrivant tous les ordinaires comme elle fait, elle m'auroit informée de votre visite, et elle ne m'en a rien mandé. Son projet étoit de demeurer en solitude à Petit-Bourg. Peut-être auroit-elle fait scrupule d'avoir une aussi bonne compagnie que la vôtre; mais il falloit toujours vous mander de ses nouvelles, et je ne la trouve pas excusable si elle a persévéré dans le silence dont vous me parliez dernièrement. Le marquis d'Antin n'est point brouillé avec elle; je sais par elle et par lui-même qu'ils s'écrivent. Il n'y a pas longtemps aussi que madame d'Antin a été avec elle à une autre voyage de Petit-Bourg, et depuis à Saint-Joseph. Je ne répondrois pas qu'il n'y eût quelquefois de petites bouderies passagères; il n'y a guère de sociétés qui en soient exemptes; mais cela ne peut se voir de loin et ne mérite pas une grande attention de la part du monde. A l'égard de l'abbé Anselme, il peut s'être élevé quelques petits nuages dont le monde ne devoit pas non plus être instruit. Dans les conversations, on pourroit, à des heures perdues, parler de ces niaiseries, mais il seroit bien malaisé de les écrire; et, en vérité, elles n'en valent pas la peine. Je regrette fort en toute manière que vous ne puissiez venir ici. C'est une privation fort triste pour moi, et les sujets qui la causent sont encore plus tristes, s'il se peut, puisque ce sont vos désagréables affaires et votre mauvaise santé.

Vous avez donc encore perdu la pauvre madame de Montataire². Je ne sais si votre amitié pour elle étoit encore bien vive, mais il est toujours cruel de voir disparaître des amis, à quelque degré qu'ils soient, et même de simples connoissances. Je ne m'apprivoise point à ce genre de malheur, quoi qu'il soit le plus certain de tous, et celui par conséquent contre lequel il est plus nécessaire de se munir. Vous m'avez

² Marie-Thérèse de Rabutin, fille aînée du second mariage de Bussy; chanoinesse de Remiremont, puis marquise de Montataire.

toujours paru assez ferme là-dessus par rapport aux autres et à vous-même. C'est une sagesse que j'estime fort et que je voudrais de tout mon cœur pouvoir acquérir.

Expliquez-moi, je vous prie, pourquoi vous songez à avoir une maison de campagne auprès de Paris, autre que celle de M. Pelletier³ dont vous aviez paru content, et qu'il persiste à vous offrir. Est-ce que vous voulez avoir une terre dans ce canton? En ce cas, je n'ai rien à dire; mais si vous ne cherchez qu'une demeure agréable et à portée de tout, cette maison est votre fait et je ne vous conseille point du tout de vous charger de l'embarras d'une acquisition. A propos d'embarras, vous êtes admirable de vous en prendre à moi de ceux dont je suis accablée, et de me conseiller de les partager. Avez-vous oublié que j'ai cinq ou six secrétaires, et ne devez-vous pas savoir, vous qui avez tant fréquenté les couvens, qu'il y a certains devoirs qu'une abbesse doit remplir en personne? Ces devoirs sont multipliés à l'infini pour une abbesse de Fontevault; il ne lui est pas libre, comme à un évêque, de prendre ses heures; elle n'en a point d'assurées; la moindre religieuse et le moindre moine⁴ sont en droit de disposer de tous mes momens. Il y a de plus des écritures qu'il faut que je dicte ou que je fasse moi-même, sans compter celles où je suis secourue par mes secrétaires, auxquelles, entre nous, je ne livre que les choses tout à fait communes et quasi indifférentes, parce que j'ai éprouvé

³ Claude Le Pelletier, qui avait succédé à Colbert au contrôle général des finances. Remplacé en 1689, sur sa demande, avec de bonnes pensions, il était livré tout entier et tout doucement au soin de son salut. Il possédait un très-beau château avec une terre à Villeneuve-Saint-Georges. C'est lui qui, pendant son ministère, refusait des audiences à toutes les dames.

⁴ Fontevault (*Fons Ebrardi*), chef-lieu de l'ordre, avait aussi à diriger des couvents de moines. Le monastère avait été fondé en 1109. Il relevait du diocèse de Poitiers.

mille fois qu'il faut traiter soi-même les véritables affaires, si on veut se faire entendre, et si on a une sincère intention d'agir de son mieux.

Pour cette intention, je l'ai certainement, et je sens qu'elle se fortifie à mesure que les années s'accroissent. Les années, qui amènent tant de mauvaises choses, en amènent aussi de bonnes; elles donnent une attention plus scrupuleuse sur l'acquit des devoirs qu'on ne l'a dans la jeunesse; en les examinant de plus près, on les trouve plus étendus, et il est vrai aussi que ceux qui sont attachés à ma charge se sont multipliés réellement depuis quelques années. Plusieurs supérieures ont fait la même remarque par rapport à leur emploi, et soutiennent que le gouvernement est devenu plus difficile depuis quinze ou vingt ans qu'il ne l'étoit avant ce temps-là.

Je vais vous dire à quoi je m'en prends, au hasard que vous vous moquiez de moi. Je me suis imaginé que ces livres de Hollande qui ont inondé le monde depuis quelques années, et qui se sont glissés dans les cloîtres comme ailleurs, ont répandu des doutes et des demi-connoissances dont les petits esprits n'ont pu tirer d'autre fruit que de se croire capables de juger de tout, et de regarder la soumission aux lois comme un effet de la foiblesse et de l'ignorance où ils vivoient avant ces belles découvertes.

Mandez-moi, Monsieur, je vous supplie, ce que vous pensez là-dessus, et ne manquez pas de m'informer soigneusement de l'état de votre santé. Je veux savoir aussi vos occupations, et si vous n'avez pas entrepris quelque nouvel ouvrage. Je n'en doute nullement, mais il faut m'en dire le sujet.

J'envoie cette lettre par une voie un peu plus diligente que celle des Filles-Dieu.

42. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Versailles, ce 3 septembre 1690.

J'ai reçu par l'abbé Genest des complimens auxquels je suis si sensible que j'ai voulu vous en faire moi-même mes remerciemens. J'ai bien envie aussi d'y joindre une consultation sur une affaire qui regarde Fontevrault, qui, comme vous savez, m'est un endroit sensible. On a eu la maladresse, en demandant les bulles de ma nièce de Mortemart pour l'abbaye de Beaumont¹, de demander en même temps une permission de changer d'ordre. Ni l'un ni l'autre n'ont été accordés; mais le roi, avec raison, a répondu qu'on lui avoit dit que Fontevrault étoit de l'ordre de Saint-Benoit, et qu'à l'avenir il seroit exclu de toute sorte de préférence, puisque, pour lui, il n'en accorderoit plus. Je le priaï de ne pas croire si vite, et lui dis une partie des raisons qui ont été si mal exposées par les personnes qui se sont mêlées de cette affaire; et comme je n'ai encore rien dit ni rien avancé que je n'aie justifié, j'ai écrit à ma sœur pour m'envoyer tout ce qu'elle peut avoir de raisons pour se croire de l'ordre de Saint-Benoit et toutes celles que vous auriez trouvées de votre côté. Je suis même d'avis que l'on profite de cette circonstance pour faire déclarer et prononcer une fois pour toutes de quel ordre est Fontevrault². Je ne crois pas que cette affaire soit d'aucune conséquence pour aucun ordre, et par conséquent on n'y trouvera pas de grandes difficultés.

¹ Beaumont-les-Tours. Il s'agit de Gabrielle de Mortemart, première fille du duc de Vivonne. Elle étoit entrée à Fontevrault en 1676. Nommée abbesse de Beaumont en 1689, elle occupa ce poste jusqu'en 1753, époque de sa mort.

² L'abbaye de Fontevrault a depuis longtemps été considérée comme étant de l'ordre de Saint-Benoit.

Je vous écris avec tant de distraction que je doute fort que je vous aie bien expliqué tous mes embarras ; mais votre pénétration suppléera à tous mes oublis et manquemens. Ayez aussi la bonté, Monsieur, de me mander ce que vous jugez à propos que l'on fasse à cette occasion pour le bien de l'ordre, car je compte pour rien l'intérêt particulier de ma nièce, quand il y va de celui de tout un ordre et de beaucoup d'autres personnes qui me sont aussi proches qu'elle, et que j'aime beaucoup.

Mademoiselle de Blois vous fait mille complimens ; elle a eu la fièvre, mais elle en est quitte par le quinquina. Mademoiselle de Mortemart a toujours la sienne, et la pauvre madame de Jussac a aussi une très-violente fièvre, pour accompagner ses douleurs⁵. Je vous parle de toute la maison, parce que nous savons que vous y prenez intérêt, et parce que vous y êtes estimé et aimé de tous.

43. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Fontainebleau, ce 6 octobre 1690.

Vous avez été traité à souhait pour Fontevrault, car le pape a tout accordé, sans entrer en matière ; et, dans les bulles, il n'est ni question qu'on soit de l'ordre de Saint-Benoit, ni qu'il ait fallu des dispenses particulières⁴. C'est ce que j'avois cru vous faire entendre par l'abbé Genest, mais dont vous n'avez pas su profiter.

Je vous plains d'avoir essuyé deux fois une aventure si

⁵ Elle venait de perdre son mari, tué à Fleurus aux côtés du duc du Maine, dont il était premier gentilhomme. Madame de Sévigné raconte que « madame de Montespan l'avoit violenté pour le faire venir à la cour, puis à la guerre... »

⁴ Voir la lettre qui précède.

singulière¹, mais je n'ai pu y avoir regret, parce que la manière dont vous vous en plaignez nous a fait beaucoup rire, mademoiselle de Mortemart et moi. Nous n'avons pourtant pas quitté votre chapitre sans le traiter un peu plus sérieusement, et vous avez été également bien traité sur tous les tons. J'espère qu'à Fontevault nous vous en dirons davantage. J'irai, à ce que j'espère, ce printemps, et je ne doute pas que vous ne nous prouviez, par une visite, que vous aimez Fontevault autant que vous le dites et que nous le souhaitons. Si l'on savoit que je vous écris vous auriez beaucoup de complimens, car vous êtes fort aimé céans ; mais mademoiselle de Blois dine avec le roi, et tout le reste est disséminé dans le château.

Adieu, Monsieur, jusqu'au revoir, c'est-à-dire jusqu'à Fontevault.

44. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Saint-Joseph, ce 14...

Il n'est pas nécessaire que les filles que vous enverrez aient aucun trousseau ; on donne d'ordinaire quatre écus pour leur première robe, parce qu'on leur rend la leur. Je vous avois parlé d'un couvert d'argent, parce que la plupart en ont, et que cela est plus propre ; mais pour peu que cela incommode, on peut s'en passer.

Il ne me faut point faire de complimens sur tout ce qui regarde Saint-Joseph, ni me donner de louanges sur les affaires où vous prenez intérêt ; j'en serai trop payée quand elles vous feront le moindre plaisir.

On recevra vos demoiselles quand il vous plaira, que j'y sois ou non ; l'ordre est donné.

¹ La lettre de Huet relative à cette aventure manque.

A Saint-Joseph.

Je vous envoie une fin de lettre qui vous fera voir que je n'ai point pris vos honnêtetés bien sérieusement ; vous verrez aussi qu'il ne vous en coûtera rien, et que vous pouvez compter que vous m'avez si bien persuadée de votre amitié et de votre désintéressement qu'il n'y a rien au monde qui me puisse faire changer de sentiment. Je voudrais bien qu'il se présentât quelque occasion qui me donnât lieu de vous persuader aussi sincèrement ce que je pense. J'ose me vanter que vous en seriez bien content. J'aurai soin d'instruire ma sœur de tout ce qui s'est passé ; elle y a trop de part pour ne vous en pas témoigner sa reconnaissance.

45. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Fontevrault.

Je ne puis m'empêcher, en lisant votre lettre, de m'écrier : « Voilà un méchant homme ! » La louange n'est pas trop convenable à un évêque ; mais comme vous n'avez pas toujours été d'Église, je crois que vous la souffrirez autrement, car votre complaisance mérite bien que l'on en ait pour vous, et je vous avoue que j'y suis fort disposée.

Il n'y a pas moyen de vous parler sérieusement sur ce que vous dites. Madame l'abbesse et mademoiselle de Tonnay-Charente vous en récompenseront, et quoique je ne me vante de rien, je le ferai plus que personne.

L'histoire de mademoiselle de Vil... me fait la plus grande pitié du monde. Je la prendrais à Saint-Joseph sans son âge qui me fait peur, et je vous avoue aussi que je crains un peu

son nom, car vous savez qu'ils sont un peu espiègles de cette veine-là¹, pour ne pas dire pis.

Si vous faites tant que de venir ici, nous nous en retournerons ensemble.

46. — L'ABBESSE DE FONTEVRAULT A DANIEL HUET.

A Fontevrault, ce 13 août 1691.

Si vos diocésains vous importunent, il faut convenir au moins que leur conversation ne vous a pas encore rouillé. La lettre que vous venez de m'écrire ne tient en aucune manière des affaires dont vous vous plaignez et de la mauvaise humeur qui les accompagne ordinairement.

Elle a été lue à toutes les personnes qui y ont pris part, et elles en ont jugé comme moi.

Je commence à espérer que vous trouverez ma sœur, si vous venez ce mois de septembre, et que vous pourrez même vous en retourner de compagnie. Avant que votre lettre arrivât, elle m'avoit chargée de vous mander que cela étoit possible, si vous le vouliez, et qu'elle le souhaitoit fort. Il faut bien céder à toutes ses sollicitations et vous défaire promptement de vos embarras. Je me flatte que cela arrivera, et que c'est tout de bon que vous avez envie de nous voir. Je vous assure, Monsieur, que nous vous le rendons bien et que nous en parlons très-souvent. Ce que vous dites sur Couprette¹ ne se peut payer; je lui ai trouvé, comme vous, une mine précieuse, qui n'est pas tout à fait si charmante que sa voix; mais les airs naturels qui vous charmèrent ne lais-

¹ De qui s'agit-il donc? Il y avait alors à la cour les Villacerf, les Villaines, les Villarceaux, les Villars, les Villedieu, les Villequier, les Villeroy, les Villiers, etc. On choisira.

¹ Voir Lettre 37, p 284.

seroient pas de se trouver encore dans l'occasion, et je suis fort trompée si les poires n'étoient encore capables de lui faire affronter d'assez grands périls. Au pis aller, nous vous fournirons d'autres personnes de ce mérite-là tant que vous voudrez, et qui l'ont même sans aucune altération.

Je n'entame point le récit d'une fête qui vous auroit charmé, parce que nous le gardons pour quelque soirée. C'est la translation de la Sainte-Famille² dans une grande maison dont vous avez vu le plan. Vous voyez que le fondement de cette fête est très-pieux ; cela n'empêcha pas qu'elle fût très-divertissante. Voilà tout ce que vous en saurez pour le présent. J'ai toujours oublié à vous mander que Dupré parut le jour même où je vous avois mandé qu'il étoit invincible, et qu'il a été repris en votre considération.

Mademoiselle de Mortemart prétend que vous ne vous plaignez d'elle que pour varier la phrase, et que jamais vous n'avez été plus content l'un de l'autre que depuis qu'elle a respiré l'air de la cour. Pour mademoiselle de Maure, je ne me commets plus à vous parler d'elle, puisque vous me déclarez si nettement que vous ne voulez point de moi pour confidente. Ce mépris me réduit à prendre le rôle de gouvernante, dont vous serez peut-être encore plus incommodé.

Vous me réjouissez de me promettre que j'aurai bientôt le livre du *Paradis terrestre*³. J'avois déjà ouï dire que la réponse de Régis⁴ n'étoit pas aussi forte qu'on l'avoit attendue d'un aussi grand cartésien que lui. On me l'a envoyée, il y a longtemps, mais je n'en ai vu que les premiers feuillets, parce que la présence de ma sœur m'ôte tout à fait,

² Maison de bienfaisance établie à Fontevrault.

³ *De la situation du Paradis terrestre*, par Daniel Huet. L'ouvrage parut en 1691, en un volume in-12.

⁴ Un jésuite, orientaliste, de ce nom, vivait encore en 1724. Est-ce le même ?

comme vous savez, le loisir de lire. Il y a une *Vie de Descartes* que nous lisons à bâtons rompus, mademoiselle de Mortemart et moi ; comme elle est de deux tomes in-4°, nous avons bien de la peine à en venir à bout, et nous ne sommes guère contentes de toutes les choses inutiles qui y sont entassées, non plus que du style⁵. Nous raisonnerons de tout cela quand vous serez ici, ou plutôt nous vous entendrons raisonner.

Ma sœur vous mande qu'elle vient de Richelieu⁶, où vous avez été fort souhaité, aussi bien qu'ici ; elle dit qu'une personne plus éveillée qu'elle ne vous feroit pas valoir les autres, mais que sa sincérité l'emporte sur ses intérêts, et qu'elle compte d'ailleurs que vous ne laissez pas de distinguer et de connoître que ses sentimens, aussi bien que les miens, sont beaucoup au-dessus de ce que tous les faiseurs de complimens peuvent vous dire. Je suis environnée de tant de distractions que je ne sais moi-même ce que je vous dis ; vous ne vous en apercevrez que trop à mon écriture et à mon style.

47. — MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES¹.

A Fontevrault, ce 14 août 1691.

Vous avez très-bonne mémoire, Monsieur ; il n'y a rien de

⁵ Il s'agit de la *Vie de Descartes*, par Adrien Baillet, 1691 ; 2 vol. in-4. L'auteur en publia un abrégé en 1695 ; 1 vol. in-12.

⁶ A 5 lieues de Fontevrault. On voit dans une lettre de madame de Sévigné que nous avons citée plus haut, ch. ix, p. 170, note 6, qu'en 1671, l'abbé Testu était très-bien vu au château de Richelieu.

Deux mois après la mort de sa première femme (Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis de Fors), le marquis de Richelieu avait épousé, le 30 juillet 1684, Anne-Marguerite d'Acigné. C'est donc elle qui, en 1691, souhaitait fort la visite de Huet.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 23. Lettre autographe, non signée.

plus vif que votre mémoire, et il est merveilleux d'être tout à la fois conquérant et commissionnaire. J'ai été ravie de vous reconnoître dans votre exactitude naturelle et dans votre ancien style à mon égard ; j'espère qu'il continuera toujours à l'avenir, et ma vie sera si égale que je compte au moins de conserver tout ce que j'ai présentement.

Madame l'abbesse vous fait mille complimens ; elle trouve que vous répondez trop sérieusement sur mesdemoiselles vos filles. Elle veut que je vous dise que je vous en avois fait le reproche malgré elle, et que je vous assure qu'elle n'a pas encore pris la tyrannie des religieuses qui veulent toujours arracher les filles à leurs parens. Et après m'être acquittée de sa commission, je vous dirai que vous ne sauriez mieux faire que de lui en donner, parce que son mérite ne fait que croître et embellir ; elle passe pour sainte dans la province. Je vous fais cette confidence-là.

48. — L'ABBESSE DE FONTEVRAULT ET MADAME DE MONTESPAN
A DANIEL HUET.

(1691.)

(De la main de l'abbesse de Fontevault.)

Je me souviens, Monsieur, que vous avez une fois trouvé mauvais de n'être pas averti de mes maladies ; ainsi, je crois vous devoir apprendre que j'ai eu la fièvre ces jours-ci, qui sans doute eût été double-quarte et assez violente, si le quinquina ne l'avoit arrêtée. C'est par ordonnance de ma sœur que je le prends : elle est un très-excellent médecin, tant par ses ordonnances que par ses soins ; elle exige, à la vérité, une obéissance aveugle, jusqu'à empêcher, par le temps qu'il fait, de mettre la tête à la fenêtre ; mais le bon succès de son gouvernement fait que je m'y soumets sans murmure.

rer. C'est elle qui dicte la plus grande partie de cette lettre.

J'ai vu depuis peu M. de Richelieu, qui n'a point apporté la petite Bible, parce que son aumônier, qui n'étoit pas avec lui à Paris, a la clef du lieu où il croit qu'il y en a deux exemplaires enfermés. Ils doivent tous y retourner dans deux mois, et il promet que, dans ce temps, vous aurez votre livre. Il parle toujours de vous avec beaucoup d'estime, et attend aussi bien que moi fort impatiemment le livre du *Paradis terrestre*.

(De la main de madame de Montespan.)

Si j'étois aussi tyrannique que l'on vous dit, je ne laisserois pas écrire une aussi longue lettre en prenant le quinquina; mais ma sœur est si persuadée qu'elle vous attendra en vous mandant elle-même sa maladie que je ne lui ai pu refuser. Je souhaite qu'elle ne se soit pas trompée, et que vous payiez d'une visite l'empressement que l'on a pour vous.

49. — MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES¹.

A Fontevault, ce 30 octobre 1691.

Je ne comprends pas comment il se peut que vous n'ayez point reçu de mes lettres, car je les ai adressées à M. Do (?), qui m'avoit mandé qu'il vous les avoit envoyées. Je m'en doutois pourtant, n'en recevant point de vous, car je connois votre régularité et j'ose dire que ce que je vous mandois méritoit quelque réponse; je me fondois en ten-

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 24. Lettre autographe, non signée.

dresse et en louanges pour vous. L'abbesse y entroit même pour son voile ², et à tout prendre je suis assurée que ma lettre vous auroit plu.

Je souhaite que celle-ci ait un sort plus heureux ; je l'envoie pourtant au même homme ; mais je lui dirai deux mots de celles qu'il a laissé perdre.

Je marque fort librement tout ce que je veux ; il faudroit vous en faire des excuses, mais vous savez bien que cette conduite aisée n'empêche pas que l'on n'ait pour vous tout le respect qui vous est dû.

50. — MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES¹.

A Fontevrault, ce 10 novembre 1691.

Vous recevrez beaucoup de mes lettres à la fois, mais j'aime mieux vous en accabler que de vous laisser douter que je m'intéresse à tout ce qui vous arrive. Je ne sais si ce que l'on vous donne est fort bon ² ; de quelque façon qu'il soit, je vous en fais mon compliment, et notre abbesse aussi ; elle vouloit vous en écrire ; je l'en ai empêchée, à cause de l'aventure des lettres ³. Et je ne doute pas que M. Do ne vous ait mandé, comme à moi, qu'il en gardoit une depuis trois mois dans sa cassette. Comme c'est la première négligence que je lui ai vue, il n'y a pas moyen de lui reprocher ; et comme j'espère que nous nous reverrons bientôt, nous débrouillerons aisément cette petite aventure qui n'aura pas,

² Nous copions cette phrase aussi fidèlement que possible, mais l'écriture de la lettre est bien mauvaise ; nous ne parlons plus de l'orthographe.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 26. Lettre autographe, non signée.

² Le duc de Noailles venait d'obtenir le commandement de l'armée de Catalogne.

³ Voir la lettre précédente.

à ce que je crois, empêché que vous n'ayez fait faire toutes mes emplettes. Je vous en remercie par avance et vous assure, Monsieur, que je suis votre très-humble et très-affectionnée servante.

51. — DANIEL HUET A MADAME DE MONTESPAN.

Ce 17 décembre 1691.

Pour bien répondre à cette question : *Laquelle est préférable de l'illusion ou de la vérité?* il faut savoir ce que c'est qu'illusion et ce que c'est que vérité. L'illusion, c'est-à-dire l'erreur, est une disposition de notre esprit qui nous fait voir les choses autrement qu'elles ne sont. La vérité est une disposition contraire qui nous fait voir les choses comme elles sont. Cela supposé, il est visible qu'une personne qui seroit dans l'illusion ne pourroit juger laquelle est préférable de l'illusion ou de la vérité, puisqu'il ne connoitroit ni l'une ni l'autre et les verroit autrement qu'elles ne sont. Cette question ne doit donc être faite qu'à une personne qui soit hors de l'illusion et qui puisse connoître la vérité.

Or, il n'y a point de personne en état de connoître la vérité qui puisse préférer l'illusion à la vérité ; car s'il préféroit l'illusion à la vérité, il aimeroit mieux être dans l'illusion que dans la vérité, c'est-à-dire qu'étant sage il désireroit de devenir fou, car l'illusion est une folie passagère, et dès lors qu'il auroit ce désir, il seroit fou, puisque c'est une véritable marque de folie que d'aimer la folie et de préférer le mal au bien. De plus, ceux qui prennent le parti de l'illusion, disent pour appuyer un sentiment si bizarre que l'illusion nous trompe agréablement ; que la gaieté, le plaisir et l'espérance l'accompagnent ; que la vérité, au contraire, est triste, languissante et ennuyeuse. Ils supposent que quand l'illusion

nous trompe, c'est toujours entièrement à notre profit, en nous montrant notre état plus heureux qu'il n'est en effet. Mais l'illusion peut nous tromper en mal comme en bien : l'avarice, qui en est une bien véritable, persuade aux riches qu'ils sont pauvres, comme l'ivresse, qui en est une autre, persuade souvent aux pauvres qu'ils sont riches. Si l'illusion de l'orgueil nous fait voir en nous de bonnes qualités qui n'y sont pas, l'illusion de l'absence ¹ de courage nous empêche de voir celles qui y sont. Si l'illusion de la témérité cache les périls véritables, l'illusion de la lâcheté en présente d'imaginaires. L'illusion qui fait les hypocondriaques fait croire aux uns qu'ils sont des dieux, et aux autres qu'ils sont des courges ; aux uns que les feuilles de chêne qu'ils ont enfermées dans leur cassette sont des pistoles, et aux autres que leurs pistoles sont des feuilles de chêne. Il y a autant à perdre qu'à gagner dans ces diverses sortes d'illusions, et c'est une très-mauvaise raison pour les préférer à la vérité que de dire qu'elles sont agréables et nous remplissent l'âme d'espérance et de joie, puisqu'elles font aussi souvent le contraire.

Ce n'est pas une moins mauvaise raison que de dire que la vérité est triste et languissante. Les biens véritables donnent de véritables plaisirs : celui qui est heureux et qui connoit son bonheur en a de la joie. On ne dira que les maux véritables affligent aussi, et que comme la vérité est agréable dans les biens, elle est affligeante dans les maux. Je l'avoue, mais les maux de l'illusion n'affligent pas moins. L'illusion n'est donc pas plus réjouissante que la vérité ; et la vérité n'est pas plus affligeante que l'illusion ; elles ont toutes deux leurs biens et leurs maux, à la différence que la vérité ne nous donne que des plaisirs solides, puisqu'ils sont fondés

¹ La copie porte *la bassesse de courage* ; c'est probablement une erreur.

sur des biens véritables, au lieu que les biens de l'illusion ne sont pas solides, puisqu'on les perd, sitôt qu'on est désabusé. Et pour les maux véritables, la connoissance que nous en avons peut nous aider à y apporter le remède, au lieu que nous ne pouvons remédier à ceux de l'illusion qu'en la reconnoissant pour illusion, et à l'aide de la vérité. Tous ces avantages de la vérité sur l'illusion sont grands; mais en voici de plus grands encore. L'on n'aime jamais l'illusion que sous l'apparence de la vérité. La folle opinion de celui qui s'imaginait que tous les vaisseaux qui entroient dans le port lui appartenoient ne lui étoit agréable que parce qu'il la croyait une vérité, et quand on la lui eut fait voir comme une illusion, toute sa joie s'évanouit. On n'aime donc pas l'illusion par elle-même, mais parce qu'elle ressemble à la vérité. Comme, au contraire, si l'on pouvoit persuader à un homme qui connoît et aime une vérité, que cette vérité est une illusion, il cesseroit aussitôt de l'aimer. Cet amour pour la vérité et cette aversion pour l'illusion nous sont naturels; nous cherchons la vérité en toutes choses; nous n'épargnons pour la trouver ni temps, ni peines, ni méditations, ni études; nous cherchons des maîtres de la vérité, et nous retenons leurs leçons. Nous fuyons au contraire l'illusion; nous nous plaignons de ceux qui nous y jettent, et nous nous louons de ceux qui nous en retirent; et de penser autrement, c'est préférer l'aveuglement à la vue de la lumière, la nuit au jour, et la folie à la sagesse.

52. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

[Fin décembre 1691.]

Je me trouve dans le même cas que vous; j'ai des affaires par dessus les yeux, que je quitte pour vous répondre; mais je le fais avec plaisir; je me garde bien de croire que c'est

comme une *illusion* ; il me semble, au contraire, que ce sont les affaires, puisque l'on ne s'en embarrasse que dans la vue d'un mérite ou d'un intérêt personnel souvent trahi, et qui, dépendant autant des autres que de nous, nous laisse même souvent ignorer ce qui nous arrive, au lieu que nous sommes juges nous-mêmes du reste.

Je ne vous demanderai pas si ce que l'on fait pour soi est *la vérité ou l'illusion* du plaisir ; mais quand on croit en avoir, on en a en effet ; et s'il ne manque à celui que vous trouvez dans notre commerce que d'être assuré que l'on vous en sait bon gré, vous pouvez vous y livrer entièrement et compter que nous sommes charmées de votre complaisance.

53. — LA DUCHESSE DE CHARTRES¹ A MADAME DE MAINTENON².

Ce 20 février 1692.

Dans le parfait bonheur où je suis, Madame, vous croyez avec raison que je n'ai plus rien à désirer ; cependant, Madame, je vous demande encore une grâce, qui est de trouver le moyen d'attacher madame de Marai³ auprès de moi. Si cela n'étoit pas, permettez-moi de vous dire qu'il manqueroit quelque chose à ma satisfaction.

¹ On a vu qu'elle était fille de Louis XIV et de madame de Montespan.

² Cette lettre a été publiée par M. le duc de Noailles dans l'*Histoire de madame de Maintenon*, t. III, chap. II, p. 450, et dans le t. III, p. 325, de la *Correspondance générale de madame de Maintenon*. — Mademoiselle de Blois avait épousé le duc de Chartres le 19 février 1692. L'opposition que Madame avait faite à ce mariage, qui eut lieu malgré elle, est bien connue. La lettre fut écrite le lendemain du mariage.

³ Sic dans M. de Noailles. D'après Lavallée, le *Manuscrit des dames de Saint-Cyr* porterait : *M. des Marais*.

D'autre part, on voit dans une lettre de Gagnières à madame de Montespan du 23 mai 1703 (lettre n° 63, note 1) qu'elle avait avec elle une madame de Marsay à laquelle elle était très-affectionnée. N'est-ce

Vous avez le cœur si bon, Madame, que je suis persuadée que vous ne désapprouverez pas ce sentiment⁴.

54. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Saint-Joseph, ce mercredi saint (1692)

Vous n'avez qu'à dire ce que vous voulez pour aller à Bourbon, soit par sollicitation, soit par toute autre chose. Vous l'obtiendrez aisément, car, ne souhaitant rien davantage que de vous avoir dans ce voisinage, je ferai tout assurément pour réussir, autant que l'on peut assurer les choses de ce monde.

Je vous convie aussi de venir à Saint-Joseph : il y a maintenant un ouvrage qui est digne que vous le voyiez, et, dans un autre temps, je douterois que vous en fussiez digne. Mais je ne vous dirai pas ce que c'est présentement ; vous êtes l'homme du monde avec lequel il faut le mieux distinguer le temps, et celui-ci en est un de complaisance de ma part pour m'en attirer une de vous.

Je vous envoie quatre pistoles pour votre quête ; s'il en faut davantage, vous n'avez qu'à ordonner.

Ce dimanche matin [Juin 1692].

Ma sœur me manda hier la mort de M. d'Angers¹. Si vous

pas elle que la jeune duchesse de Chartres demandait en 1692 à madame de Maintenon, et n'y aurait-il pas eu altération de nom dans la transcription du *Manuscrit des dames de Saint-Cyr* ?

⁴ D'après Lavallée, la demande de la jeune duchesse ne fut pas accueillie.

¹ Henri Arnauld, évêque d'Angers, du 29 juin 1650 au 8 juin 1692, époque de sa mort.

avez encore le même goût pour notre voisinage, ce seroit une belle occasion. Les bulles n'en sont point encore données. Il n'est pas besoin de vous dire la joie que nous aurions de vous avoir si près de nous ; ce seroit même un avantage solide pour madame l'abbesse dans cette affaire importante de Fontevrault. Comme je ne sais pas si cela seroit aussi avantageux pour vous, je n'ose pas vous en dire davantage. Je vous supplie, Monsieur, de me mander des nouvelles de votre fluxion ; j'en suis fort en peine, à cause du mauvais temps.

[Juin ou juillet 1692.]

Ce n'est point la raison que vous pensez qui m'a retenue ; tous les pas en étoient faits, et par de si bonnes raisons, que je n'avois aucune peine à en faire l'honneur ; mais j'ai trouvé que l'affaire n'étoit point avantageuse pour vous, et c'en fut assez pour que je n'y pensasse plus. Je me retranche au voyage de Bourbon. Je vais faire des consultations pour trouver ce remède excellent pour toutes sortes de gens ; et quand nous vous y aurons conduit, vous ne pourrez vous défendre de revenir par votre route ordinaire et de donner à ma sœur un peu de votre temps, qui lui est utile et agréable. Je n'ose parler de moi ; tout ce que vous m'offrez me fait une honte extrême, et si je n'ai point de paroles pour y répondre, je vous assure que je sais très-bien sentir ce que je dois.

55. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Versailles, ce 19 juillet 1692.

Si je m'étois sérieusement affligée de la distribution des

bénéfices¹, je répondrais à vos reproches par d'autres beaucoup mieux fondés; mais je ne saurois badiner aujourd'hui; je vous regrette à trop de titres. J'avois fondé des espérances de toute nature sur votre voisinage. Je vous regardois également comme le soutien des plaisanteries de toute notre famille, comme le sauveur des François de la cour et le réparateur de notre éloquence. Enfin vous nous étiez bon à tout, et vous nous manquez sans qu'il y ait de votre faute, et par des causes qui vous peinent autant que nous. En vérité, j'en suis pénétrée, et je doute que l'abbesse, dont vous êtes si content, sente cela plus vivement que moi.

Après vous avoir obéi², il me doit être permis de vous dire dans mon griffonnage qu'il est très-vrai que nous vous regrettons, que nous parlons de vous à tout propos, et que nous ne nous consolons que dans l'espérance que vous nous tiendrez la parole que vous nous avez donnée de venir passer l'automne avec nous.

56. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

Ce 6 septembre 1692.

Je me préparois à vous faire un compliment aussi sérieux sur votre sacre¹ que celui que vous m'aviez fait sur la couche de madame la duchesse; mais votre lettre étant sur le même sujet que la mienne, elle m'a désarmée, et je ne songe plus qu'à reconnoître toutes vos honnêtetés. J'en suis véritablement pénétrée, et, pour parler votre langage, vous me

¹ Le roi venait de donner l'évêché d'Angers à Michel Le Peletier. Consacré le 16 novembre 1692, il occupa ce siège jusqu'en 1706. (*Gallia Christiana.*)

² Madame de Montespan avait dicté la première partie de sa lettre. Ce dernier alinéa est seul de son écriture.

³ Huet venait d'être sacré évêque d'Avranches.

passiez fort près de... *l'esprit*. Je voudrais seulement que vous ne fussiez pas si pointilleux sur la conduite, que vous prisiez toujours tout en bonne part, et qu'au lieu de vous plaindre du silence comme d'un oubli, vous croyiez que c'est abatement, et que, ne vous ayant plus pour entamer et soutenir les plaisanteries, on n'a pas le mot à dire.

Si vous faites tant que de vous ranger sur les bagatelles, vous serez un homme parfait; et pour vous rendre mon commerce plus agréable, je vous laisserai passer tous vos mauvais mots. J'y répondrai même comme s'ils étoient bons, jusques à *belle Madame*, quoique ce soit le plus impropre de tous.

57. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Fontevrault, ce 14 novembre 1692.

Je me rends toujours aux bons procédés, et je suis si contente du vôtre que je vous réponds avec une saignée qui me force, comme vous savez, à garder le lit fort longtemps, et qui fera peut-être tort à mon écriture, qui n'en a déjà pas besoin. Ma sœur a un œil couleur de feu (au pied de la lettre); elle n'y sent aucun mal, mais elle a la prunelle couverte de sang; elle vous mande qu'il faut que la première lettre qui me viendra de vous se ressente du fruit de mes avis. Ce n'est pas d'après le mérite de la mienne qu'elle a le droit de l'attendre, mais par la manière dont elle m'a vu recevoir la vôtre et entreprendre d'y répondre, malgré l'embarras du lit. Mademoiselle de Mortemart a la migraine, ainsi que madame de Charenton¹; elles vous font mille compliments. Madame de Charenton vous aime beaucoup; nous

¹ Voir lettre n° 37, note 7. Elle était alors en visite à Fontevrault.

en sommes contentes au dernier point ; elle compte s'en retourner dès que son archevêque sera à Paris.

Pour moi, je pense bien passer l'hiver ici ; la terre est déjà couverte de neige, et tout ce que vous me dites de Saint-Joseph me fait juger qu'il sera plus agréable au printemps qu'en hiver. Je vous en avertis de bonne heure afin que vous fassiez à loisir vos affaires et que vous vous laissiez entraîner aux plaisanteries de vos Normands jusqu'au carême. Si vous voulez, en attendant, mes conseils pour une *Sainte Famille*², vous n'avez qu'à me mander le lieu où vous la voulez placer et l'argent que vous voulez y mettre ; je vous promets de le faire bien valoir et peut-être de l'aller voir cet été. J'ai promis à Mademoiselle³ d'aller à Eu, et pour peu que vous me donniez d'affaires chez vous, je reviendrai par là à Fontevrault.

58. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET¹.

A Fontevrault, ce 3 janvier 1693.

Je me plaindrois du secret que vous m'avez fait si j'avois pu vous être utile, mais je suis très-fâchée d'être contrainte d'avouer que ce que l'on refuse à ma sœur me seroit encore plus difficile à obtenir. Si je ne songeois qu'à me faire valoir auprès de vous, je vous annonçerois la lettre que vous me demandez ; mais comme je souhaite le succès de votre affaire par préférence à tout, je vous dirai que le seul moyen d'y parvenir est de faire oublier le refus et de revenir à Paris, comme si

² Établissement charitable. Il y en avait un à Fontevrault ; il en est question dans la lettre n° 46.

Mademoiselle de Montpensier.

¹ *Catalogue du baron de Trémont*. Lettre autographe, d'une lecture très-difficile.

de rien n'étoit, exposer les raisons que l'on a pour demander cette grâce.

Vous traitez cette affaire-là si sérieusement que je n'oserois mêler des badineries dans ma réponse ; je la finis en vous souhaitant une bonne année et une santé parfaite qu'il ne faille entretenir que par des voyages de Bourbon. Mais j'eusse aimé mieux vous sans les mêmes souhaits et dans les mêmes circonstances ².

59. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Fontevrault, ce 14 janvier 1693.

Ma sœur m'a expliqué tout ce que je n'entendois pas dans votre lettre ; elle m'a aussi montré un passage de la sienne qui me regarde. Je crois qu'il faut vous remercier d'avoir soutenu la vérité, puisque le contraire vous paroissoit mauvais pour moi. Je vous avouerai que le même motif qui m'a fait demeurer l'hiver ici me rend bien indifférent tout ce que l'on en peut dire. Ce sont des matières qu'il ne faut traiter qu'avec soi-même, et ce n'est que par de pareilles sensations que l'on peut juger de quoi l'on est capable.

Je me suis fort bien trouvée de cette vie : j'y passe l'hiver aussi doucement que les autres saisons, et il est toujours agréable de se sentir de pareilles ressources. On a, il est vrai, beaucoup plus d'agrément à Paris quand on est assuré de pouvoir s'en passer ; aussi j'espère y porter cette agréable disposition après Pâques. *Votre amant* ¹ de madame de La Sablière et votre absence s'y feront beaucoup sentir ; mais il faut se restreindre au zèle d'un nouvel engagement. Il n'en seroit pas de même pour le voyage de Bourbon que je me

² Cette dernière phrase n'est guère intelligible.

¹ *Sic* dans la copie. On cherche vainement le sens de cette phrase. La lettre ne porte-t-elle pas *l'éloignement de...*?

flatte que vous ne sauriez faire sans moi. Si vous alliez me mander le contraire, vous y perdriez autant que nous, mais je n'en serois pas consolée pour cela.

J'empêche ma sœur de vous écrire aujourd'hui parce qu'elle est accablée d'affaires.

60. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Clagny, ce 2 juin 1695.

Je vous ferai justice de Chiffonne ¹ dès qu'on me l'aura faite de vous ; je m'en suis plainte à tout le monde, et rien ne vous a sauvé des marques de ma colère que de ne savoir par où il falloit vous faire tenir mes lettres. Présentement qu'une des vôtres nous a donné la connoissance du Père Bourdaloue, je vous les enverrai par lui. Si je n'étois pas si mécontente de vous, je vous dirois que le mariage ² ne changera rien au projet que l'on faisoit auparavant. Nous avons affaire aux personnes les plus raisonnables du monde, de sorte que le bois de l'Espeaux ³, Saint-Joseph et Fontevrault même seront plus habités que jamais. De votre côté, pouvez-vous retrouver cette complaisance dont on vous a tant loué, mais que l'on ne reconnoit plus présentement ?

61. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Clagny, ce 19 juin 1695.

Comme je ne saurois croire sérieusement que vous me soupçonniez d'être changée pour vous, je ne crois pas qu'il

¹ Était-ce le sobriquet d'une des dames de Saint-Joseph ?

² Marie-Élisabeth de Rochechouart, troisième fille du duc de Vivonne, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, avait épousé, le 20 mai précédent, le marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, etc. Est-ce de ce mariage qu'il s'agit ?

³ Promenade aux environs de Bourbon.

soit besoin d'une grande justification là-dessus, et il me suffit de vous envoyer des vers¹ que je fis à Bourbon afin de vous rassurer pour toujours, ce qui n'est pourtant pas une petite affaire, car vous me paraissez fort rancuneux sur cet article, et vous n'êtes même guère plus juste sur les autres.

¹ Voici les vers (peut-on leur donner ce nom ?) annoncés par madame de Montespan :

Mon humeur n'est point chagrine
 Et de bon cœur je badine,
 Sans le secours de Céline,
 Ni même de Mélusine.
 Mon embonpoint trop chemine,
 Comme on le voit à ma mine.
 Mais sans faire ici la fine,
 Encore moins la pateline,
 Je vous dirai hardiment,
 Que je suis d'un sentiment
 Contraire à votre doctrine,
 Qui jamais ne se destine
 A montrer nul enjouement,
 Si le choix de l'argument
 A rire ne détermine.
 Moi, je n'entends nullement
 Rire si fort dignement.
 Je veux, quoi qu'on imagine,
 Et qu'on pense gravement,
 Que la belle humeur domine.
 Qu'on tourne tout galamment.
 Même un mauvais compliment
 Car, je fais d'une air mutine (sic)
 Règle de Bénédicte.
 Eût-on pris un lavement,
 Eût-on mis sur sa poitrine
 Casse ou séné largement,
 Rhubarbe ou térébenthine,
 Passant par mon étamine
 Tout vers le plaisir incline.
 Qu'on me parle librement,
 Avec une austère mine,
 On trouve insensiblement
 Que l'enjouement la termine.
 Du commerce assurément,
 C'est le but le plus charmant,
 Et l'adresse la plus fine.
 Je m'en fie aux juges céans;
 Vous en trouverez de bon sens;
 Mais je récuse les pédans.

Comment voulez-vous que je parle moi-même à des personnes que je ne connois pas? Je vous assure que l'affaire dont vous me parlez me feroit plus de plaisir que jamais ; on y trouveroit même un double accommodement, car il est fort important pour M. du Maine que l'on soit occupé par une personne qui ait de la considération pour lui, à cause de...² que le dernier a tourmenté autant qu'il l'a pu : mais, à vous parler sincèrement, je crois l'affaire décidée, sur quelque chose que madame de Montchevreuil me dit avant-hier. Cependant, comme elle me parla de l'archevêque de Lyon comme d'un homme dont je serois contente, cela n'exclut pas celui que nous souhaitons. Je m'éclaircirai de tout ceci le plus tôt que je pourrai ; mais voici un temps de si grandes affaires que l'on fait peu d'attention à celles qui sont particulières ; j'en suis accablée moi-même. Une des vôtres m'a donné beaucoup de peine et m'en donne encore. Mandez-moi si vous êtes toujours dans la résolution d'aller l'année qui vient à Bourbon. Si vous vous rendez capable de résoudre l'abbesse à y aller, je suis femme à l'y conduire. Ma santé s'accommode également d'y aller ou de n'y aller pas ; ceci vous donne une preuve de ma confiance.

62. — MADAME DE MONTESPAN A DANIEL HUET.

A Fontevrault, ce 2 décembre (?)

Si votre oubli, quoique injuste, n'attaquoit que moi, je le souffrirois ; mais comme je vois qu'il s'étend jusque sur vous, et que, par conséquent, il attaque votre santé et même votre vie, je ne puis m'empêcher de vous faire souvenir que le charbon vous a pensé tuer, ainsi que tous vos domestiques,

² Cette lacune existe dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale qui renferme la copie des lettres de Huet et de madame de Montespan. La phrase est inintelligible.

et qu'un poêle vous avoit fait enfler le genou et réduit à venir prendre la douche à Bourbon, qui vous tira promptement de ce pitoyable état. A quel point d'ingratitude vous laissez-vous donc aller en négligeant un remède qui vous a été si utile, pour vous livrer à l'étude de nouvelles connoissances dont le succès est incertain ? Ne fournissez donc point de nouvel exemple de cure comme la vôtre ; suivez l'ingratitude qui vous entraîne avec vos Normands, pendant que sagement nous irons à Bourbon où vous serez regretté et souhaité, malgré vos défauts qui augmentent tous les jours.

Ma sœur ne vous veut point écrire aujourd'hui pour vous laisser le temps de penser à votre conduite, ne doutant pas qu'un peu de réflexion ne vous ramène à Bourbon et à nous. Madame de Beaumont¹ vous mande qu'elle avoit toujours regardé comme un malheur de ne pas être sur vos papiers, mais qu'elle en voit présentement d'autres qui n'y ont été que pour s'en faire effacer. Madame de Monsigneau se pique de ne pas vous désirer. Madame de La Verderie est bien fâchée de n'en pouvoir faire autant².

65. — MADAME DE MONTESPAN A DE GAIGNIÈRES¹.

A Fontevrault, ce 27 novembre 1683.

En quelque temps que m'arrivent des marques de votre

¹ Gabrielle de Mortemart, abbesse de Beaumont-les-Tours depuis 1689. (Voir lettre 42, note 1.)

² Mesdames de Monsigneau et de La Verderie étaient des religieuses de Fontevrault. On trouve deux lettres de madame de La Verderie à de Gaignières à la Bibliothèque impériale ; Mss. 493 D, fol. 100 et 102.

Cette lettre est la dernière que l'on ait de madame de Montespan à Huet. Il est aisé de voir, aux récriminations aigres-douces qu'elle contient, que, de part et d'autre, on ne s'entendait plus.

¹ Bibl. imp. Mss. 493 D, fol. 288. *Lettres de Gaignières*. La lettre est autographe, non signée.

Le bon Gaignières, qui survécut à Madame de Montespan, resta jus-

amitié, Monsieur, j'y suis toujours fort sensible. Cette occasion ici est bien faite pour moi ; elle m'est même arrivée dans le temps que je m'y attendois le moins. La mort surprend toujours², pour soi ou pour les autres, et augmente encore par là le déplaisir. Je vous rends mille grâces de la part que vous prenez au mien. Croyez, je vous supplie, que je confirme la reconnaissance que je dois de toutes vos honnêtetés dont je vous demande la continuation. Nous en avons même de grands besoins, mais je suis trop triste pour pouvoir entrer en matière sur des sujets qui ne regardent que la vanité et le plaisir.

qu'à la fin un de ses fidèles. Le 23 mai 1703, il écrivait de Paris à une madame de Marsay qui était à Bourbon avec madame de Montespan :

« Je ne sais pourquoi, Madame, je n'ai reçu qu'aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire du 15 de ce mois. Je gronderai le facteur. Je ne saurois croire qu'il faille tant de temps pour venir de Bourbon. Je commencerai par vous faire bien des remerciemens de votre exactitude. Elle m'a touché au dernier point. Je vous supplie de le croire, Madame, et que je vous suis sensiblement obligé de m'avoir donné des nouvelles de la santé de madame de Montespan. L'espérance que vous avez que ses remèdes lui feront du bien me donne une grande joie. Personne ne sauroit lui désirer une santé plus parfaite que je le fais. Ses bontés me sont toujours présentes. Ainsi, jugez de ma reconnaissance et de l'intérêt véritable que je prends à tout ce qui la regarde. Je vous prie de l'assurer de mes humbles respects et de lui faire bien ma cour. »

Il y a plusieurs autres lettres de Gagnières à madame de Marsay où il est aussi question de la santé de madame de Montespan. — Le 9 septembre 1703, il lui écrit encore : « Je vous supplie, Madame, de continuer à faire toujours bien ma cour à madame de Montespan. L'on ne mettra jamais au nombre de mes défauts celui de l'ingratitude... »

² Madame de Montespan avait perdu madame de Thianges, sa sœur, morte le 12 septembre précédent.

64. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES ¹.

A Paris, ce 20 décembre [1693.]

M. le duc de Noailles est donc parti, Madame ; j'oserai vous assurer que je pense tout comme vous sur son voyage ; je me réjouis du bon et je crains pour sa santé. Il me fit une visite, il y a quelques jours ; notre conversation fut courte, parce qu'il avoit beaucoup d'affaires et qu'il vouloit parler à d'autres personnes devant que de m'en dire davantage. De sorte, Madame, que je me vois en état de vous répéter vos propres paroles, en vous demandant : Où en sommes-nous ? J'ai même bien peur qu'il s'en faille tenir comme je vous l'avois dit aux paroles de M. le maréchal² qui voulut bien m'assurer que les changemens qui pourroient arriver dans cette affaire³ n'en mettroient point dans notre amitié. Je vous en fais ressouvenir par le cas que je fais de cette amitié.

J'ai envoyé tantôt chez vous pour tâcher d'avoir l'honneur de vous voir ; mais je crois que vous voudrez bien recevoir par cette lettre les assurances de mes désirs, de mes regrets, et en un mot d'une amitié très-sincère et très-fidèle pour vous et pour M. le maréchal, avec tout le respect que je vous dois.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 46. Lettre dictée et signée FR. DE ROCHECHOUART.

² Madame de Montespan appelait indistinctement M. de Noailles M. le duc ou M. le maréchal. Il en était de même pour madame de Noailles. Cependant la qualification de *maréchale* revenait le plus souvent. Le duc de Noailles avait été nommé maréchal de France au mois de mars 1693.

³ De quelle affaire s'agissait-il ?

65. — LA DUCHESSE DE BOURBON AU MARÉCHAL DE NOAILLES¹.

6 juin 1694.

Je prends toujours beaucoup de part à toutes les victoires ; mais j'avoue, vieux bigot, que celle que vous venez de remporter me fait plus de plaisir que les autres. J'espère que vous le croirez aisément, car vous n'êtes pas si extravagant que les autres sur mon sujet, et vous ne me croyez pas si incapable d'amitié. Vous avez assurément raison, car je vous aime extrêmement.

L. F. DE BOURBON.

Post-scriptum du duc de Bourbon :

Madame la duchesse me permet, mon cher cousin, de vous assurer que l'on ne peut prendre plus de part que je fais à tout ce qui vous vient d'arriver, vous aimant, en vérité, mon cher cousin, de tout mon cœur.

66. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Bourbon, ce 20 mai [1695].

Je ne sais aucune nouvelle de l'affaire à laquelle je m'intéresse tant que par vous, Madame ; cette circonstance-là se pourroit joindre à toutes les autres extraordinaires qui s'y rencontrent, car nous sommes d'ailleurs fort bien ensemble ; mais on ne nous parle non plus de cette affaire-là, à ma sœur

¹ Bibl. du Louvre. Ms. F. 325-2. *Correspondance de Noailles*, p. 123. — Mademoiselle de Nantes (Louise-Françoise), devenue duchesse de Bourbon en 1685.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 41. Lettre dictée et signée.

et à moi, que s'il n'en avoit pas été question. Je commence à croire que mon étoile de mariage a causé le retardement de celui-là pour m'en donner le plaisir² ; ce m'en sera un grand, je vous assure, aussi bien que tout ce qui pourra vous arriver d'avantageux et à toute votre famille. Je compte d'aller à Paris immédiatement après les eaux ; mais comme il pourroit bien être encore trop tard pour les orangers, je vous envoie le billet pour Pêcheur. Je me trouve bien heureuse d'avoir quelque chose qui vous puisse être agréable ; usez-en, je vous supplie, sans façon, et comptez qu'il n'y a personne qui connoisse mieux que moi ce que vous valez, ni qui vous aime plus tendrement, le tout sans manquer au respect qui vous est dû.

Je ne vous dis rien de la part de ma sœur, parce que nous sommes, chacune de notre côté, dans l'angoisse de nos remèdes ; mais vous devez connoître ses sentimens pour vous. Permettez-moi de faire ici mes complimens à M. le maréchal et à M. l'archevêque³.

² Quelles étaient les personnes qu'il s'agissait de marier ?

³ Louis-Antoine de Noailles, frère du maréchal ; né le 27 mai 1651, évêque de Cahors en 1679, de Châlons la même année, archevêque de Paris en 1695. A cette occasion, madame de Montespan lui écrivit la lettre suivante qui fait aussi partie de la collection du Louvre :

« Samedi soir (août 1695).

« Les personnes de communauté ne sauroient trop prendre de précautions pour se bien mettre auprès de leur archevêque. C'est dans cette vue, Monsieur, que je vous demande votre protection, et que j'ose vous assurer que madame Marthe (la supérieure de Saint-Joseph) et moi sommes les supérieures de Paris les plus contentes d'avoir affaire à vous. »

Au sujet de la même nomination, sœur Louise de la Miséricorde écrivit au maréchal de Noailles une charmante lettre de félicitations que nous avons publiée à la suite de la nouvelle édition de ses *Reflexions sur la miséricorde de Dieu* (t. II, p. 18). La comparaison de ces deux lettres est intéressante en ce qu'elles font bien voir la différence de caractère des deux favorites.

67. — MADAME DE MONTESPAN A LE PELETIER¹.

Ce 27 septembre 1697.

Je ne suis point surprise, Monsieur, de l'action² que vous venez de faire; votre vertu et votre piété ont dû préparer tout. Je l'admire seulement beaucoup et y prends la part que vous devez attendre d'une personne engagée à vous aimer par le passé, le présent et l'avenir. Vous comprenez bien par là toutes les personnes que j'envisage dans tous les temps, à commencer par mon père, continuant par moi, et enfin par M. le comte de Toulouse, qui perdra bien, si vous le comprenez dans l'abandon général. J'espère que vous voudrez bien que j'aie l'honneur de vous voir quand je serai à Petit-Bourg³, et que j'apprenne de vous le véritable détachement où l'on doit tâcher de finir sa vie. Votre exemple doit toucher tout le monde, car vous quittez des possessions légitimes et que l'on vous voyoit avec approbation. J'é suis si charmée de cette action que je ne finirois pas d'en parler si je ne devois croire qu'une personne qui méprise, comme vous faites, les biens les plus solides de ce monde, soit bien

¹ *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. IV, p. 181.

² « M. Pelletier, le ministre, dit Dangeau (18 septembre 1697), obtint du roi la permission de se retirer, et quitta tous ses emplois, et voulut ne se réserver aucune pension; mais Sa Majesté l'a forcé de prendre une pension de 20,000 francs. Le roi avoit beaucoup de confiance en lui et l'aimoit... C'est la seule dévotion qui lui a fait prendre ce parti-là. » — Saint-Simon ajoute que « c'étoit un homme de sens, mais d'esprit médiocre, timide et peu travailleur, d'une grande justice, d'un grand désintéressement. » (*Note de Lavallée.*) — (Voir ci-dessus, lettre 41, p. 29, note 3.)

³ Le Peletier (on disoit alors Pelletier) possédait la terre de Ville-neuve-Saint-Georges, à peu de distance de celle de Petit-Bourg. On a vu que madame de Montespán l'acheta un peu plus tard, et qu'elle la louait sans doute en attendant.

fatiguée des hommages. Je vous assure donc le plus simplement que je puis, mais avec toute la sincérité possible, que je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

68. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Bellegarde², ce 3 novembre 1698.

Vous croyez donc que je n'ai pas reçu votre lettre, madame l'héritière³, parce que je n'y ai pas fait réponse dans le moment? Ne songez-vous pas que je dois être tout à fait en colère de ne point emmener mademoiselle votre fille, et que, de plus, j'avois peu de nouvelles à mander de Petit-Bourg? Mais, depuis que suis en chemin, M. du Maine m'a mandé que madame de Maintenon s'étoit chargée fort honnêtement de demander cette pension pour mademoiselle de Vivonne⁴, que je désire depuis si longtemps. Si je croyois avoir part à cette honnêteté, cela me paroîtroit bien meilleur que la chose même; mais comme tout ceci rouloit sur M. du Maine et qu'on est accoutumé à lui voir recevoir toute sorte de grâces de madame de Maintenon, je n'ai point cru devoir paroître dans cette affaire. Je ne vous prie point non plus d'y parler de moi; mais je vous demande, sur le

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 26. Lettre dictée et signée.

² On lit dans les notes des *Historiettes de Tallemant des Réaux* que le duc de Bellegarde acheta, dans la forêt d'Orléans, la terre de Choisy, appartenant à la maison de l'Hôpital, et qu'il lui donna le nom de Bellegarde.

Le duc de Bellegarde était oncle de d'Antin, qui hérita de la terre.

³ Voir la lettre n° 20, du 20 juillet 1680.

⁴ Nous avons dit que deux filles du duc de Vivonne (il en avait eu quatre) avaient été religieuses à Fontevault. C'est donc de l'une d'elles qu'il s'agit. La plus âgée était, depuis 1689, abbesse de Beaumont-les-Tours.

pied de l'amitié que je me flatte que vous avez pour moi de me mander naïvement ce que vous savez là-dessus, car je craindrois autant de manquer aux démarches que je dois faire envers madame de Maintenon, que de la faire souvenir de moi mal à propos⁵.

Vous voulez bien que je fasse mes complimens à M. le maréchal et que je vous dise en passant que je m'emportai sur vos louanges à Beaumont⁶. C'est un inconvénient où je tombe fort souvent, surtout depuis quelque temps où vous m'avez paru renouveler de mérite et d'honnêteté pour moi.

69. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Bellegarde, ce 8 novembre 1698.

Je vous envoie une lettre pour madame de Maintenon, Madame ; je la crois ridicule, car l'endroit du style, que vous avez touché, m'a rappelé des idées libres que j'ai peut-être trop fait paroître ; si c'est une faute, je vous charge de la raccommoder. Vous vous tirez si honnêtement de tout ceci qu'il n'y a rien qu'on ne voulût vous mettre entre les mains. En vérité, je suis charmée de vous ; je ne sais plus comment vous le dire, car j'ai peur qu'à la fin vous ne soyez fatiguée de me voir répéter toujours les mêmes choses.

M. du Maine m'avoit écrit sèchement sur la pension² ; il me

⁵ D'après Lavallée, cette faveur fut accordée. « M. du Maine, dit-il, écrivit à ce sujet à madame de Montespan, et lui marqua que le roi voulait expressément que tout le monde sût qu'il ne l'avait accordée qu'aux instantes prières de madame de Maintenon. » (*Corresp. génér.*, t. IV, p. 264.)

⁶ Chez sa nièce de Vivonne, supérieure de l'abbaye de Beaumont-les-Tours.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 27. Lettre dictée et signée.

² Voir la lettre précédente.]

marquoit si expressément que le roi vouloit que tout le monde sût qu'il ne l'avoit accordée qu'à leurs instantes prières, que je n'aurois jamais osé montrer que j'y prenois part, si vous ne m'aviez encouragée à le faire. Il est bien heureux d'être instruite par un aussi bon canal que le vôtre; je tâche d'en profiter, et je vous assure que je n'en abuserai pas. Vous savez mes sentimens; je vous les montreis encore bien naïvement quand madame de Nemours⁵ nous vint interrompre. Vous pouvez même [être] assurée que j'ai de la peine que ce soit sur un bien solide que j'ai reçu de l'honnêteté, et que la plus simple et la plus dégagée de tout avantage seroit toujours celle qui me feroit le plus de plaisir. Je ne suis pas si désintéressée sur vous; je veux absolument une de mesdemoiselles vos filles, et même deux, pour payer le retardement⁴.

70. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES⁴

A Fontevault, ce 19 novembre 1698.

C'est tout de bon que je ne sais plus que vous dire; j'en

⁵ Fille du premier lit du duc de Longueville; mariée au duc de Nemours : branche de Savoie en 1667, morte en 1707. « Madame de Nemours, avec une figure fort singulière, une façon de se mettre en tourrière, qui ne l'étoit pas moins, de gros yeux qui ne voyoient goutte, et un tic qui lui faisoit toujours aller une épaule, avec des cheveux blancs qui lui traînoient partout, avoit l'air du monde le plus imposant. Aussi étoit-elle altière au dernier point, et avoit infiniment d'esprit, avec une langue éloquente et animée à qui elle ne refusoit rien... » (*Saint-Simon*, t. VI, p. 59.)

⁴ On lit dans les *Entretiens sur l'éducation des filles*, par madame de Maintenon, p. 253 : « Madame la maréchale de Noailles m'a proposé bien des fois de mettre ici ses huit ou dix filles, à condition qu'elle payeroit la pension d'un pareil nombre de demoiselles de Saint-Cyr dans un autre couvent. » Cette proposition, dit Lavallée, ne fut pas acceptée, comme étant contraire au but de la fondation, qui étoit de n'admettre à Saint-Cyr que des filles sans fortune.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 525-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 28 Lettre dictée et signée.

étois aujourd'hui à vouloir vanter vos mérites à madame de Maintenon et à la féliciter sur l'agrément qu'elle doit trouver dans votre commerce et dans la sûreté et la discrétion que vous possédez au suprême degré ; à quoi, entre nous, celles qui l'ont approchée jusques à cette heure ne l'ont pas dû accoutumer. Vous pouvez vous souvenir que je vous en parlois à Saint-Joseph à vous-même et je le répétois aujourd'hui à madame de Maintenon dans l'épanchement de cœur où sa lettre m'a mise, car elle m'a dit tout ce que je souhaitois d'elle, qui ne consistoit qu'à me montrer tout net que mon commerce ne lui convient point et que je n'en suis pas plus mal avec elle. Tout cela peut fort bien être, et je le comprends si bien que je ne demande pas autre chose pour avoir l'esprit et le cœur en repos sur une personne qui y a fait trop d'impression pour n'y pas toujours tenir sa place. Et je ne saurois assez vous dire à vous, Madame, le bien que vous m'avez fait en me levant un si pesant fardeau qui, à souffrir ou à combattre intérieurement, étoit toujours fort pénible.

Je vous assure que je me sens soulagée d'une manière qui ne pouvoit jamais me venir que par l'éclaircissement que vous m'avez procuré ; car des honnêtetés de traverse, des grâces même, ne frappoient point au but : il falloit reprendre les choses de plus loin, et par là y comprendre les suites. Cela est fait, je vous en remercie et ne vous demande plus rien, ni à madame de Maintenon non plus ; elle m'a dit ce qui ne me pouvoit être dit que par elle et qui autorisera tout ce que j'aurai besoin de me dire à l'avenir. Je la prie aussi de croire en moi tout ce qu'elle m'y a vu de plus agréable, et elle croira vrai.

Je n'ai plus qu'à finir votre lettre par où j'ai fini la sienne, qui est que le silence entre elle et moi devient agréable, quand je sais qu'il lui convient. Pour vous, il n'en sera pas

de même, car je chanterai vos louanges toute ma vie. Quoi? je commence pourtant par jeter dans le feu la première lettre que j'avois écrite pour en refaire une plus courte et qui ne parle que de moi!

71. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES ¹.

A Fontevault, ce 23 juin 1699.

Si vous n'avez pu résister à la reconnaissance de la fleur d'orange, jugez combien je me dois trouver pressée de vous montrer ma sensibilité sur l'amitié que vous nous témoignez. Vous êtes, en vérité, une très-jolie femme ², et ce qui est de très-rare est d'augmenter de mérite par les endroits qui ont accoutumé de le détruire. Je suis ravie que vous n'avez pas été en occasion de parler de ma dernière lettre; elle n'étoit que pour vous, et purement pour le plaisir de raisonner à cœurouvert avec une personne en qui on a toute sorte de confiance; car, pour du reste, que serviroit-il de voir clair sur des choses où il n'y a plus rien à faire, et de connoître les avantages que l'on pourroit tirer de talens qui ne sont plus à louer? Je crois que vous entendrez bien tout ce que cela veut dire, au moins, si je ne me trompe, sur ce que je crois vous avoir écrit.

Mais, pour ne me pas perdre davantage dans le galimatias, je reviens aux affaires que l'on peut traiter clairement; celle du mariage me paroît bonne, et si les filles que j'ai à marier étoient aussi jeunes que les vôtres, je vous y répondrois encore plus positivement; mais, puisque vous avez eu la bonté

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 29. Lettre dictée et signée.

² Le mot *joli* s'entendait alors pour aimable, charmant. Il y a un autre exemple de cette acception dans la lettre du 22 novembre 1699, à la fin.

de penser à nous, tâchez de vous faire bien instruire du fait, et puis nous l'exposerons à la personne³. Croyez seulement que je suis touchée au dernier point de votre attention et de votre amitié; j'en ferai part à notre abbesse dès qu'elle pourra entendre parler; elle est dans son lit avec une migraine épouvantable. Les affaires de son élection sont entamées depuis quelques jours et dureront encore un mois; c'est pour elle un temps de fatigue si terrible qu'elle en est quasi toujours malade; elle l'étoit déjà considérablement par ce rhumatisme qui l'avoit menée à Bourbon et qui l'y renvoie encore cet automne. Cela me ramène plus tôt que je n'avois cru.

Nous conviendrons dans ce temps-là du voyage de mademoiselle votre fille⁴; vous pourriez l'envoyer dès cette automne avec ma sœur, qui est tout à fait résolue à ne point aller à Paris, malgré l'occasion et la quantité de petites affaires qui l'y convient. Si vous blâmez cette conduite, M. l'archevêque⁵ lui servira de second. Je vous prie de lui faire mes complimens; vous savez comme j'ai dévotion à lui; ne lui dites pas de manière qui blesse sa modestie, mais faites-lui assez entendre pour me mettre bien avec lui. Il me semble que je mérite d'être aimée de toute votre famille; cependant vous faites si bien que vous pourriez payer pour tous. Ne laissez pas de faire mes complimens à M. le maréchal.

³ De quel mariage s'agit-il encore? On se perd au milieu de ces sous-entendus et de ces réticences.

⁴ On a vu que la maréchale de Noailles avait eu vingt-trois enfants. Huit ou dix étoient morts jeunes. Parmi les filles, une seule, Marie-Uranie, née le 17 octobre 1691, embrassa la vie religieuse. Elle entra, en 1716, aux Filles de la Visitation de Sainte-Marie, du faubourg Saint-Germain.

⁵ De Noailles.

72. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Fontevrault, ce 8 juillet 1699.

Vous faites beaucoup plus qu'on ne vous demande, Madame, car je vous assure que la lettre que j'avois eu l'honneur de vous écrire n'étoit que pour vous, et dans la même franchise que nos conversations de la calèche dans le voyage où nous voiturions deux petits garçons qui ont assez bien profité². Je crois, à vous parler franchement, que le vôtre est un peu plus fin, mais il faut se contenter de ce qu'on a et souhaiter seulement qu'ils soient toujours amis, et qu'ils entretiennent une liaison qui étoit faite avant leur naissance.

Ma sœur reçoit toujours très-tendrement tout ce qui lui vient de vous ; elle est fort déterminée à ne point aller à Paris, et je ne combats point sa résolution. Vous savez que j'ai toujours été austère pour les autres, et le temps qui court n'est pas propre à me corriger ; tout l'adoucissement que je mettrai à son voyage sera de lui tenir compagnie tant qu'elle sera à Bellegarde, c'est-à-dire en allant et revenant de Bourbon ; ainsi je ne compte de retourner à Paris qu'à la Saint-Martin. Si l'on y choisissoit ses compagnies, j'en aurois plus d'empressement ; mais quand on est aussi dépaysé que je le suis présentement, on se trouve aussi bien loin que près.

S'il y a quelques mesures à prendre pour mademoiselle votre fille, rien ne me seroit plus aisé, et ce me semble, à

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-5. *Correspondance de Noailles*, fol. 30. Lettre dictée et signée.

² Probablement le comte de Toulouse et Adrien-Maurice de Noailles, né en 1678, et qui, dès 1695 et 1694, avait déjà assisté aux campagnes et aux sièges de l'armée d'Espagne, sous les ordres de son père.

vous aussi, que mon séjour à Bellegarde; vous pourriez envoyer cette enfant jusqu'à Fontainebleau, où je l'irois prendre moi-même. Il y a là une Sainte Famille, comme vous savez, qui me donne des affaires qui m'y mènent tous les ans, sans compter que j'irois bien plus loin pour votre service et pour recevoir ce gage de votre amitié que je désire et vous demande depuis si longtemps. Ayez la bonté de me mander promptement votre décision là-dessus, parce que je ferois destiner sa chambre et les personnes qui la doivent servir, avant que de partir; ce sera, comme vous pouvez croire, dans le canton de mademoiselle de Bourbon³. Vous croyez bien que ma sœur n'oubliera rien de tout ce qui vous pourra être agréable; mais vous connoissez mon arrangement sur les enfans, que je ne négligerai pas en cette occasion.

Gagnières est toujours incommodé de sa jambe; il ne laisse pas de travailler tout le jour; il est ravi de tout ce qu'il trouve ici, et ceux qui le voient sont ravis de ce qu'il fait. Vous croyez bien que je lui montrerai l'article de votre lettre; il étoit déjà très-convaincu de vos bontés, mais ce que vous me mandez n'y gênera rien et me fait beaucoup espérer que vous lui procurerez quelque chose; ce n'est pas purement pour lui que je le souhaite, c'est par ce désir général de voir toujours faire le mieux qui se peut. Je vous assure que ce zèle-là me donne une joie particulière de vous voir tout à portée de donner des conseils par la fidélité et le zèle que j'ai toujours vus à M. votre mari et à vous, indépendamment de l'amitié particulière que votre conduite me fait sentir avec plus de vivacité que jamais.

Puisque vous voulez bien vous charger de mes assurances de respect et d'estime pour M. l'archevêque, je vous prie de ne les pas oublier. Mais pour vous, Madame, n'attendez

³ Fille de la duchesse de Bourbon et petite-fille de madame de Montespan.

de moi aucun terme de compliment; vos lettres m'arrachent toujours des tendresses qui ne s'en accommodent pas.

73. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Fontevrault, ce 22 juillet 1690.

Je suis outrée du procédé de Fanchon; je me doutois bien, par ce que vous me faisiez l'honneur de m'écrire, qu'il écloroit en effet quelque chose, et précisément aujourd'hui sa sœur m'a apporté une lettre par laquelle elle apprend son mariage, et qu'il s'est fait mystérieusement. Ces aventures-là dégoûtent bien de se mêler de telles espèces, quoique, d'ailleurs, j'en fasse métier et marchandise, en ayant toujours de grands magasins à Saint-Joseph. Tout de bon, je suis au désespoir de cette affaire ici; elle m'entre plus sérieusement dans la tête que de telles choses n'ont accoutumé, par le secret que l'on vous en a fait.

Vous avez tellement réveillé ma tendresse que je suis plus délicate sur vous que vous-même. Nous faisons votre éloge, Gagnières et moi, toutes les fois que nous nous trouvons ensemble. Il est certain qu'avec les bonnes qualités que l'on vous a toujours connues, vous y ajoutez une solidité et des vues générales qui conviennent fort à la place où vous vous trouvez²; cela me fait plaisir pour vous et pour les autres, car vous savez que j'aime le bien public et que le gouvernement soit approuvé.

Mais il est temps de retomber sur le particulier: j'ai fait voir votre lettre à ma sœur, qui vous remercie de vous être

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 34. Lettre dictée et signée.

² Elle était dame du palais. Madame de Sévigné ne se la représentait pas « ailleurs qu'à Versailles et autrement que grosse. »

enfin déterminée à lui donner mademoiselle votre fille ; on fera à son égard tout ce que vous désirerez de tous points ; il n'y aura qu'à vous en expliquer très-nettement jusques aux moindres bagatelles et les faire passer par moi. Nous sommes accoutumées de longue main à parler d'affaires domestiques et à calculer les grandes et les petites choses. Je crois que vous comptez d'envoyer le meuble et tout ce qu'elle avoit à Saint-Antoine. Pour la vocation, je vous la garantis. Voici un couvent où personne ne résiste, et avec raison, car c'est le plus saint et le plus beau et où les religieuses sont plus heureuses mille fois que toutes les personnes du monde ⁵.

Il y eut hier deux filles qui prirent l'habit ; mademoiselle de Bourbon supputa que dans sept ans elle en feroit autant. Vous pouvez compter de même pour mademoiselle votre fille, si vous avez le bon sens d'y consentir.

. Chargez-vous toujours, je vous supplie, Madame, de mes

⁵ Déjà, vingt ans auparavant, alors qu'elle était encore tout entière dans le courant de la cour et du monde, madame de Montespan faisait volontiers de la propagande. On eût été bien étonné si elle n'avait pris parti pour les jésuites contre les jansénistes. M. Sainte-Beuve raconte dans *l'Histoire de Port-Royal*, t. V, p. 5, une conversation qu'elle eut avec une jeune fille, mademoiselle de Grammont, dont les jansénistes tiraient vanité. « Voilà, dit madame de Montespan, le roi qui est votre ennemi, qui vient. — Je ne crois pas que le roi soit notre ennemi, parce que nous prions toujours Dieu dans notre maison pour Sa Majesté... » Lorsqu'on l'a poussée pour savoir si elle vouloit être religieuse, elle a répondu qu'elle n'étoit point encore en âge de se déterminer, et que, si elle est religieuse, ce ne sera jamais que dans Port-Royal. Madame de Montespan souhaite qu'on l'envoie à Fontevault. »

A propos des jésuites, elle avait écrit, le 31 janvier 1695, à M... une lettre de quatre pages que je n'ai pu me procurer, et qui commence ainsi : « J'approuve tout-à-fait le parti que vous prenez à l'égard des Jésuites. Il y a longtemps que je m'étonne qu'il n'y ait pas plus de presse à ces maisons-là, car bien loin d'en être plus en retraite, il me semble que c'est s'assurer une bonne compagnie pour tous les temps que l'on a libres, sans avoir la peine de l'aller chercher... »

assurances de respect pour M. l'archevêque et pour M. le maréchal.

74. — MADAME DE MONTESPAN A LA SUPÉRIEURE DES FILLES
DE LA CHARITÉ,

RUE SAINT-DENIS, DEVANT SAINT-LAZARE, A PARIS¹.

A Fontevrault, ce 26 juillet 1699.

La sœur Hameline et sa compagne sont arrivées. Je vous remercie, ma chère sœur, de la complaisance que vous avez eue pour moi là-dessus. Ce n'est pas que ma sœur Barbe ne soit un très-bon sujet et fort capable de conduire une grande maison, comme elle l'a fait ici ; mais il est vrai qu'elle s'étoit un peu trop accoutumée au pouvoir qu'on leur laisse, et cela étoit poussé si loin que je ne pouvois pas même obtenir d'elle les moindres complaisances. Nous n'en serons pas moins bonnes amies d'ailleurs, et j'espère que ma sœur Marie Hameline me rendra justice auprès de vous en vous faisant connoître que je ne désire rien qui ne soit dans l'ordre de ces sortes de maisons, et pour le soulagement des pauvres.

Je vous renvoie l'argent que la sœur Hameline avoit apporté avec la quittance de madame la grande aumônière ; je l'avois accordé à ma sœur Garin pour un lavoir que l'on fait chez vous, et je ne suis pas d'humeur à reprendre ce que j'ai donné. Ma sœur Barbe vous mène une postulante dont elle dit vous avoir déjà écrit plusieurs fois et vous avoir envoyé un certificat de Mgr l'évêque d'Angers. En cas qu'elle vous soit propre et que vous vouliez la recevoir, je donnerois cent francs, comme j'ai accoutumé, pour son premier

¹ Je dois la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Étienne Charavay. La lettre a été dictée ; la signature seule est de madame de Montespan.

habit, et si elle ne vous accommode pas, il n'y aura qu'à l'envoyer à Fontainebleau, à ma sœur Riché, pour la mettre dans cette maison-là, comme elle étoit ici². J'espère que vous n'avez pas oublié les trois sœurs que je vous avois encore demandées pour M. le comte de Toulouse, et que vous m'aviez promis de me choisir avec soin. Rien ne vous prouve mieux, ma chère sœur, l'estime et l'amitié que j'ai pour votre congrégation que de vous demander si souvent de vos sœurs pour les placer partout où je puis avoir quelque crédit. J'espère que cela m'attirera des marques de votre charité en faisant prier Dieu pour moi dans votre communauté; je vous demande aussi cette grâce en votre particulier, ma chère sœur, et de me croire tout à vous.

Ma sœur Marie Hameline a désiré que ma sœur Catherine demeurât ici avec elle, pour lui donner quelque connoissance des usages ordinaires de la maison. Je crois en effet que cela sera bien. C'est pourquoi j'y ai consenti, malgré la proposition que je vous avois fait faire de la rappeler. Ainsi, ne faisant ce changement que pour le mieux, j'espère, ma chère sœur, que vous ne l'aurez pas désagréable. Madame l'abbesse se recommande à vos prières. Vous savez, je crois, l'amitié qu'elle a pour votre maison et à quel point elle étoit chère à votre sainte fondatrice³. J'espère participer à cet avantage et je vous assure que j'ai tous les sentimens qui vous y doivent engager. Je vous prie de faire mes complimens à M. Favre⁴. C'est une personne pour laquelle j'ai une

² On vient de voir (lettre du 8 juillet 1699) que madame de Montespan avait fondé une maison à Fontainebleau.

³ Les Filles de la Charité avaient été fondées en 1634, sous les auspices de saint Vincent de Paul, par Louise de Marillac, veuve d'Antoine Legras. L'abbesse de Fontevrault avait dû la connaître dans ses séjours à Paris.

⁴ C'étoit sans doute l'aumônier des Filles de la Charité.

grande estime ; il m'a promis de prier Dieu pour moi ; vous m'obligerez beaucoup de l'en faire souvenir.

75. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Paris, ce 27 septembre 1699.

Vous m'offensez, Madame, de me faire des manières d'excuses sur le retardement de votre réponse ; si je croyois que mes lettres vous y contraignissent, je n'aurois pas l'honneur de vous écrire si souvent. Quand on a une aussi aimable conduite que celle que vous avez envers moi, elle ne sauroit être trop libre, et pour qu'il n'y manque rien, il faut en bannir toute apparence de compliment. Après cela, je vous dirai que nous ferons tout ce que vous voudrez sur mesdemoiselles vos filles ; la tendresse seule nous les faisoit désirer ; cette même tendresse nous fera accommoder de ce que vous leur croirez de meilleur. Si vous voulez même prendre encore tout l'hiver pour décider, ma sœur revenant aux eaux le printemps qui vient, sera encore en commodité de ramener celle que vous lui voudrez donner. Enfin, Madame, agissez librement avec nous comme avec les personnes du monde qui vous aiment le plus sincèrement ; vous voyez que j'entends le style grossier ; je prétends aussi le soutenir par beaucoup de vérité, en quoi consiste le mérite.

Je ne savois pas tous les accidens de chez vous ; j'ai bien de la joie qu'ils soient passés et que vous soyez sans inquiétude.

J'envoie mon peintre² à M. le maréchal ; il fera une grande charité s'il peut placer son fils dans la musique du roi, car il a un grand nombre d'enfans et aucun bien que son tra-

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 525-5. *Correspondance de Noailles*, fol. 52. Lettre dictée et signée.

² Voir p. 534, note 1.

vail; c'est le premier homme qui ait épousé une de nos filles de Saint-Joseph. Vous savez que ces filles-là n'étoient pas de grands partis par elles-mêmes, et que, n'ayant que ma protection en mariage, il est juste de la leur continuer en leur en procurant de plus avantageuses.

76. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Bellegarde, ce 21 octobre 1699.

Je suis si véritablement touchée de votre conduite et de la solidité de votre amitié qu'il ne m'est possible de penser à autre chose. Comme je l'estime et l'aime beaucoup plus que Montmartre², j'oublie tous les usages que l'on en pourroit faire, pour me renfermer uniquement dans un remerciement aussi tendre et aussi sincère que vous le méritez. J'espère que madame de Moussy³ vous rendra compte de mes sentimens, car ils se montrent mieux qu'ils ne se peuvent écrire.

J'ai trouvé ma sœur si abattue de ses eaux, ayant même un peu de fièvre, que je n'ai point cru lui devoir parler à fond de rien de ce qui eût pu l'émouvoir. Ce que vous me mandez me fait croire que vous avez su que le roi lui avoit offert autrefois Montmartre pour la rapprocher; elle le refusa par scrupule, croyant devoir demeurer où elle étoit engagée; depuis ce temps-là, sa charge est devenue bien

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-5. *Correspondance de Noailles*, fol. 34. Lettre dictée et signée.

² Allusion à l'abbaye de Montmartre. La suite de la lettre explique ce commencement.

³ Il est question, dans les lettres de Bussy-Rabutin, du marquis de Moussy, brigadier du roi, tué en 1675, à la bataille de Turckheim. C'étoit peut-être sa veuve.

pesante ; l'édit de quatre-vingt-quinze ⁴ et l'abus qu'en font MM. les évêques lui rendent son joug très-difficile à porter. Cependant, je ne crois pas qu'elle pût se résoudre à le quitter purement pour être à son aise ; et pour moi, je vous avoue franchement, qu'à sa satisfaction près, pour laquelle je voudrais tout sacrifier, je l'aime beaucoup mieux à Fontevrault qu'à Montmartre. Quand on fait de bonne foi, on aime mieux être loin que près ; et j'ai même trouvé, de mesures à garder, surtout dans les apparences, beaucoup plus que dans le fond, qu'il m'a paru que la peine passoit beaucoup le plaisir. Voilà précisément ce qui me passe par la tête, n'osant, comme je vous viens de dire, questionner les autres gens.

Madame de Castries ⁵ m'a écrit et se prépare à demander Montmartre pour ma nièce de Vivonne ⁶, qui est depuis quatre ans grande prieure de Fontevrault. C'est assurément une très-bonne et capable religieuse ; on aura, je crois, de la peine à trouver mieux ; cependant, je ne vous en dis rien, car une dose de vapeurs qui se joint à un naturel assez indifférent sur les biens de la fortune, m'empêche de rien souhaiter de ces côtés-là ⁷. Mais, en récompense, je souhaite bien passionnément la continuation de votre amitié qui nous est aussi glorieuse qu'elle m'est chère. J'y pourrais mettre : utile ; mais vous voyez que je suis prête à sacrifier cet endroit-là pour jouir pleinement de l'agrément.

⁴ Édit d'avril 1695, en cinquante articles, portant règlement pour la juridiction ecclésiastique.

⁵ Marie-Élisabeth de Vivonne, mariée en 1693 au marquis de Castries. (Voir une lettre d'août 1689, p. 276, note 7.)

⁶ Louise-Françoise ; c'est elle qui devint, à la mort de sa tante, abbesse de Fontevrault. (Voir p. 277, note.)

⁷ Comme il s'agissait d'une abbaye pour sa nièce, on pourra trouver le détachement au moins singulier.

77. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES .

A Bellegarde, ce 2 novembre 1699.

Je suis si mal instruite de la cour que je ne sais quelle sorte de compliment il faut faire sur la mort de madame de Montchevreuil¹; je l'ai regrettée par moi-même; je la croyois fort bonne femme, et d'ailleurs j'aime toutes mes anciennes connoissances. J'avois prié M. du Maine, qui m'apprit cette nouvelle, d'en faire mes complimens dans sa famille, et même à madame de Maintenon. Je vous demande encore la même grâce, et de les faire en tous points, selon qu'il conviendra. Je suis toujours embarrassée dans les occasions pour prendre une juste mesure dans mes démarches. Mon inclination me porteroit très-naturellement à me montrer directement à madame de Maintenon telle que je suis pour elle; cependant vous savez, Madame, que mon commerce n'est pas de son goût. Cela soit dit sans reproches et sans agaceries; car je suis plus que satisfaite de ce que je reçus d'elle l'année passée par votre moyen; mais c'est pour vous montrer simplement qu'en effet je suis encore à démêler ce qu'il faut faire pour agréer; car quand j'ai suivi ma pente naturelle en me laissant oublier, j'ai trouvé qu'on me faisoit plus d'honneur que je ne pensois, et que l'on se souvenoit de moi pour blâmer ma conduite. Tout cela joint à mon humeur paisible me fait craindre tous les événemens. Je voudrois que chacun demeurât comme il est, que l'on y

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 525-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 35. Lettre dictée et signée. — Cette lettre qui fait partie, comme toutes celles de madame de Montespan à la duchesse de Noailles, des manuscrits de la Bibliothèque du Louvre, a été publiée dans la *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. IV, p. 46.

² Voir chap. VIII, p. 155, note.

fût content, et que l'on le fût aussi des autres. Il me semble que cela ne seroit pas si difficile si chacun vouloit bien n'être occupé que de sa place, tant pour en jouir que pour se la rendre bonne ; mais par malheur les tiers entrent toujours beaucoup plus en jeu qu'il ne convient.

A ce propos-là, on manda hier à madame de Castries que madame de Montmartre étoit morte. Je ne puis rappeler cette idée sans attendrissement pour vous et sans vous faire de nouveaux remerciemens de votre charmante conduite ; je l'ai fait valoir à ma sœur qui la trouve telle qu'elle est. Vous savez comme elle a toujours été pour vous, et vous pouvez bien penser que vos honnêtetés ne diminuent pas sa tendresse. Nous ne faisons aucune démarche sur cette abbaye ; quand on en voudra donner à de bonnes religieuses expérimentées dans le gouvernement, on pourra jeter les yeux sur ma nièce de Vivonne ; c'est à son mérite et à sa piété à solliciter pour elle ; car, pour moi, j'ai toujours craint de demander des bénéfices. Vous me trouverez peut-être aujourd'hui dans des dispositions bien détachées ; la bonne fête le comporte, et la suite des vapeurs dont j'ai été attaquée à Paris n'y nuit pas. N'en faites aucun usage, je vous supplie, Madame, et croyez que c'est purement l'amitié que vous me témoignez qui vous attire cette confiance.

Vous voudrez bien faire mille tendres complimens à M. le maréchal et même à M. l'archevêque, car je suis aussi contente d'eux que de vous, et c'est tout dire.

78. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Bellegarde, ce 22 novembre 1699.

Je ne veux point écrire, Madame, à d'autre que vous ; je

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 525-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 56: Lettre dictée et signée.

crois satisfaire aux devoirs en faisant des complimens, et je n'en veux pas davantage ; le surplus ne seroit que des agaceries pour s'attirer quelque marque extérieure d'honnêteté, dont je ne suis point du tout affamée. Je vous le répéterai encore, ce n'a été que par des raisons très-solides que j'ai recherché tous les éclaircissemens qui se firent l'année passée ; j'en suis contente ; il n'y a plus rien à regratter là-dessus ; je continuerai seulement dans toutes les occasions à montrer la sincérité et la droiture de mes sentimens ; mais pour vous qui vous montrez tous les jours de plus en plus admirable et aimable pour moi, je vous dirai très-fréquemment et à cœur ouvert ce que je pense sur toutes sortes de chapitres.

Ma sœur sent, comme elle doit, l'amitié que vous lui témoignez à l'occasion de Montmartre ; il est certain qu'il auroit été plus doux à une personne de son humeur d'être à portée de voir ses proches et ses amis que de passer sa vie dans un désert à remplir depuis le matin jusqu'au soir des devoirs aussi pénibles que les siens ; mais le plus fort en est fait, et je la vois beaucoup plus occupée à perfectionner sa vie qu'à chercher à l'adoucir. Pour ma nièce, il est très-certain qu'elle est capable de toutes les places où on voudra la mettre ; il y a six ans qu'elle est grande prieure de Fontevrault, qui est un plus grand gouvernement qu'aucune autre abbaye. Après tout cela, je vous dirai que je ne lui souhaite point Montmartre ; je regarde toujours le voisinage de Paris comme un écueil que je voudrois sauver à toutes les personnes à qui je m'intéresse ; mais en même temps, je vous avouerai franchement qu'il me paroît malheureux qu'une madame de Vivonne, de trente-cinq ans, bonne et capable religieuse, n'ait pas encore le moindre petit bénéfice, dans le temps que l'on en a donné et offert à beaucoup d'autres qui n'avoient pas les mêmes raisons d'en espérer. Lorsque madame de Mainte-

non fit avoir l'abbaye de Saint-Antoine à la sœur de madame de Montchevreuil, elle m'en fit beaucoup d'honnêtetés par rapport à mes nièces, jusqu'à me dire qu'elle ne songeroit jamais à détourner ce qui leur pourroit tomber. Je reçus cette honnêteté comme vous pouvez croire ; et ça s'entend encore plus par le cœur qu'autrement. Je lui répondis avec ma sincérité ordinaire que mes nièces pouvoient attendre et que pourvu qu'elle eût la bonté de s'en souvenir, j'aime-rois encore mieux quelque chose qui seroit à portée de ma sœur que de les aventurer si loin à leur propre conduite, car vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours aimé que l'on fit son devoir. J'indiquai même le Roncerai, où ma nièce de Mortemart, à présent abbesse de Beaumont, avoit déjà été souhaitée et demandée ; mais comme elle étoit encore jeune, et entre nous plus éveillée que celle qui reste, on ne lui donna point, et l'on y mit une sœur du comte de Gramont, qui y est encore aujourd'hui, comptant que la vacance reviendrait bientôt. Cette bonne dame a présentement quatre-vingt-quatre ans et fait enrager ses religieuses, et enrage aussi elle-même parce qu'elle ne s'est jamais plu dans ce lieu-là. Le bruit court dans la province qu'elle voudroit fort en sortir et qu'elle a fait des tentatives avec beaucoup de gens pour en tirer un parti avantageux ; on nomme entre autres une sœur de M. de Boufflers. Vous en pouvez savoir la vérité mieux que personne, et si vous aviez par hasard les vues de mettre cette madame de Boufflers à Montmartre et faire entrer dans le traité madame du Roncerai, en lui donnant la maison de madame de Boufflers et y joignant telle pension que vous jugeriez à propos que je m'engagerois à payer (parce que c'est d'ordinaire, ce qui embarrasse dans ces sortes d'échanges, de peur de charger les couvens), par là on pourroit mettre ma nièce au Roncerai, en obligeant tout le monde.

Je remets cette affaire entre vos mains, bien plus pour satisfaire à un devoir de famille qui n'a de secours que par moi, que par un désir bien violent de voir mademoiselle de Vivonne abbesse. Si j'étois à portée, j'exposerois tout ce fait-là à madame de Maintenon avec la même franchise qu'à vous ; car sans compter que je ne songe point à la surprendre, ni tirer par autrui des marques de bonne volonté qu'elle ne me voudroit point donner, j'agis si purement par raison dans toute cette affaire, que je ne dois point craindre de l'exposer à la connoissance du monde. Il n'y a que madame l'abbesse du Roncerai sur laquelle je vous demande un grand secret ; et quand même, par impossible, les propositions que je vous fais en l'air se tourneroient sérieusement et en pratique, je vous demanderois instamment que madame l'abbesse du Roncerai ne sût point pour qui l'on traite avec elle, car la frayeur qu'elle a toujours eue que ma nièce lui succédât, jointe à l'envie qu'en ont toutes les religieuses, la met dans un degré de fureur contre ma pauvre nièce qui passe l'imagination.

Je serois honteuse de la longueur de ma lettre si vos honnêtetés ne me rassuroient. Il faut encore y joindre les complimens pour M. le maréchal et pour M. l'archevêque ; exposez-leur mes vues avant que de faire aucune autre démarche. Je me tiens si assurée de l'amitié de M. le maréchal et me flatte assez par vous deux de celle de M. l'archevêque pour les faire entrer avec plaisir dans toutes mes confidences.

J'ai toujours oublié de vous parler de mademoiselle de Coupigny¹ ; je ne manquai pas de faire ce que vous me demandiez sur elle, et nous nous trouvions si bien de notre

¹ Une demoiselle de Coupigny parait avoir été attachée, en 1700, à la duchesse de Bourgogne. (Voir Dangeau.) C'est peut-être d'elle qu'il s'agit ici.

commerce que je la regrette tous les jours. Elle a les meilleures inclinations du monde et un fond d'esprit qui la peut rendre une fort jolie personne, pourvu que cela soit bien ménagé.

79. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Fontevault, ce 6 février 1700.

J'apprends, Madame, que M. le duc de Guiche² a une pension de dix mille francs; je crois que je n'ai pas besoin de beaucoup d'éloquence pour vous persuader de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde; mais je profite avec joie de toutes les occasions de vous faire souvenir de moi, car la discrétion m'empêche de le faire aussi souvent que je le voudrois. Cependant j'eus bien de la peine à me contenir sur votre dernière lettre qui étoit la plus aimable du monde. Je me suis chargée de vous faire les complimens de ma sœur, et nous vous prions l'une et l'autre de les faire à M. le maréchal et à madame la duchesse de Guiche. Je ne parle qu'à ceux-là, quoique toute votre famille me soit très-chère et qu'en un mot je n'aie toute la vivacité possible sur tout ce qui a rapport à vous.

80. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES¹.

A Fontevault, ce 26 juin 1703.

Je suis très-contente, Madame, de votre délicatesse sur mes termes; je me justifie avec grand plaisir de celui qui

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 38. Lettre dictée et signée.

² Il avait épousé une des filles de la duchesse de Noailles.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 59. Lettre dictée et signée.

vous a déplu ; je n'ai point prétendu vous reprocher l'année passée en vous disant que j'avois retrouvé votre ancienne vivacité dans celle-ci ; je me loue seulement d'une augmentation à quoi je me suis trouvée très-sensible et dont je m'étois déjà bien louée avant que de partir de Paris ; j'en prends madame de Valentinay² à témoin.

Pour ce que vous me mandez d'ailleurs, Madame, je n'exige rien de vous là-dessus, ne désirant que de me montrer telle que je suis et beaucoup plus par rapport à la conscience qu'à toute autre chose, car je vous assure que je n'ai nulle prétention en ce monde, et j'oserois dire que j'y suis si vide de désirs que cela me sauve aussi toutes sortes de craintes. Ce n'est donc que pour l'honneur de la vérité que je voudrois prouver à madame de Maintenon que j'ai véritablement pour elle, sans aucune correspondance, tous les sentimens que tant d'autres lui contrefont avec succès.

Je fais toujours très-simplement et très-sincèrement mes complimens à M. le maréchal et à tous ceux de votre famille dont j'ai l'honneur d'être connue.

81. — MADAME DE MONTESPAN A ***¹.

[Oiron, 1704 ou 1705.]

Je suis arrivée en cette ville plutôt que je ne croyois, c'est-à-dire la veille de la Toussaint, au lieu que j'avois fait état de passer la fête près de Paris, comme vous savez ; mais

² Louis Bernin de Valentinay, marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du roi, avait épousé, le 8 janvier 1694, Jeanne-Françoise Le Prestre, fille de Vauban, âgée de douze ans et trois mois. (Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*.) S'agit-il d'elle ou de sa belle-mère ?

¹ Bibl. imp. Mss. 73, Oratoire. — Cette lettre se trouve à la suite d'un manuscrit intitulé : *Conférences sur divers sujets de morale tirés des*

ayant expédié tout ce que j'avois à faire, voyant le beau temps, et en ayant suffisamment pour me rendre ici au commencement du mois, j'ai pris mon parti de le faire, et je me trouve enfin dans ma nouvelle habitation aussi contente pour le moins qu'au milieu de Paris.

Si quelque chose étoit capable de me déplaire ici, ceseroit que Oiron ressemble trop à Petit-Bourg et que j'ai sujet d'appréhender de n'y trouver pas autant de retraite et de séparation de tout commerce que j'en ai souhaité ; mais Dieu me peut faire une solitude au fond de mon cœur, et c'est ce que je désirerois bien qu'il me voulût faire par sa grâce, en me séparant de moi-même plus que de toute autre chose ; car nous sommes à nous-mêmes, la plupart du temps, un grand monde, et nous parlons souvent dans notre âme avec une populace nombreuse de passions, de désirs, de desseins, d'inclinations et de tumulte qui nous agitent par ces inquiétudes, nous troublent par ces révoltes, et nous empêchent d'écouter Dieu qui parle à notre cœur et qui seul devoit être notre monde et notre tout. Allons à lui, ma chère *** , de toutes nos forces, séparons-nous de tout le reste, et fuyons-nous nous-mêmes pour nous approcher de lui.

saints Pères de l'Église, faites par le très-révérend Père de La Tour, général de l'Oratoire.

Nous avons dit (chap. x, p. 205) que le Père de La Tour étoit confesseur de madame de Montespan, et qu'il l'avoit décidée à écrire une lettre de soumission à son mari.

Celle qu'on va lire est précédée de ces mots : *Lettre spirituelle de M... an*, et les noms de lieux : *Paris, Petit-Bourg, Oiron*, n'y sont désignés que par une initiale.

Quoi qu'il en soit, on peut, en toute confiance, à raison, soit du volume d'où elle est tirée, soit des particularités auxquelles elle fait allusion, l'attribuer à madame de Montespan.

Ajoutons que le manuscrit dont il s'agit n'est lui-même qu'une copie, et une copie très-défectueuse.

A qui s'adressait cette lettre ?

Comme nous sommes encore bien près de nous-mêmes et bien éloignées de Dieu, que le jour qui nous est donné est presque passé, que la mort après laquelle on ne pourra plus rien faire s'avance et s'approche de nous incessamment, il n'y a plus de temps à perdre, car si cette nuit funeste nous surprend, tout est perdu pour nous sans retour. Tous les morts dont nous faisons la mémoire à ces jours-ci sont autant de prédicateurs qui nous prêchent cette vérité. Ceux qui sont dans le ciel goûtent les fruits de la fidélité qu'ils ont eue de marcher avec courage et avec diligence dans la voie du ciel. Ceux qui expient dans le purgatoire leur lenteur et leurs chutes, comprennent bien maintenant de quelle conséquence pour leur salut sont les fautes dont ils ne tenoient pas grand compte en cette vie. Mais ceux qui sont dans l'oubli éternel de Dieu et de l'Église regrettent en vain la perte irréparable d'un temps qui ne reviendra jamais. *Tempus non erit amplius*. Soyons sages à leurs dépens; marchons à la lumière de Jésus-Christ pendant qu'elle nous luit. Pleurons nos péchés maintenant, pour ne pas répandre un jour, peut-être bientôt, des larmes de désespoir.

Cherchons Dieu pendant qu'il peut être trouvé, de peur de le chercher inutilement à la fin d'une vie dont le terme ne sauroit être fort long, et craignons de mourir dans notre péché et dans nos désordres. C'est un tonnerre épouvantable que cette parole de la vérité même. Que son bruit vous étonne! Mais évitez d'en être frappée et remettez-vous promptement dans le sein de Dieu. Couvrez-vous du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; cherchez votre asile dans ses plaies et sous sa croix, c'est-à-dire souffrez, vivez et mourez sous lui si vous voulez être en sûreté et goûter, même dans cette vie, de saintes délices et des douceurs innocentes.

Voilà, ma chère ***, le compliment que j'ai à vous faire pour toutes les amitiés que je reçois de vous; mais c'est

ainsi que vous voulez que je vous aime, et je ne vous porterois pas dans mon cœur comme je le fais, si je ne vous pressois d'entrer toujours de plus en plus en celui de Jésus-Christ en qui seul je serai éternellement à vous.

82. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES ¹.

A Saint-Joseph, ce 31 janvier 1706.

Je n'aurois rien à vous dire, Madame, si j'avois suivi exactement vos ordres. L'ambassade de Rome n'attiroit point du tout la curiosité, non plus que le choix de l'ambassadeur ²; on étoit seulement surpris de me voir parler si souvent d'une chose qui me convient si peu. Sur cela, j'ai cru qu'il falloit aller un peu plus loin et dire tout franc une partie de ce que vous m'aviez dit en avouant que je manquois au secret que je vous avois promis. Mais, à vous dire le vrai, j'ai cru suivre vos intentions, puisque vous vouliez une réponse; elle est courte, cette réponse, mais bien étendue dans sa signification, car M. d'Antin m'a dit que l'on feroit de lui tout ce que l'on voudroit, pourvu que l'on le voulût bien.

85. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES ¹.

A Paris, ce 25 février 1706.

M. d'Antin est à Petit-Bourg, Madame; je lui vais envoyer votre lettre et lui manderai de vous répondre positivement

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 525-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 46. Lettre dictée et non signée.

² On a vu, chapitre x, page 196, que le duc d'Antin avait sollicité vainement l'ambassade de Rome.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 47. Lettre dictée et signée.

et directement, car je ne sais point parler pour autrui ; mais l'on peut aussi compter sur ce que je dis, parce que cela est toujours sincère et véritable. Sur ce pied-là, Madame, vous devez connoître le cas que je fais de votre alliance et du soin que vous pourriez prendre d'un jeune homme qui entre dans le monde ³. C'est, je vous assure, ce que j'ai regardé par préférence à tout ; cependant il faut vivre et montrer de plus quelque sorte de considération, surtout après avoir manqué un emploi éclatant dont le bruit s'étoit déjà répandu ⁵. C'est à M. d'Antin à traiter tout cela ; encore une fois, je ne parle que pour moi, et vous assure très-hardiment que je désire votre alliance et votre amitié au-dessus de tout, quoique, à dire vrai, le profond silence que vous gardez depuis un mois ne soit pas trop honnête ; mais ce sont de ces défauts d'héritière que je vous passe depuis longtemps.

Je n'ai pas le courage de vous faire des complimens sur l'accouchement de madame la duchesse de Noailles.

84. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES ⁴.

A Paris, ce 1^{er} février 1707.

Je me flatte que madame de Gondrin se sera tirée de ma lettre par n'y point entrer ; ce seroit un très-grand inconvenient pour elle et pour moi que de nous jeter dans l'écriture. Je vous assure par avance que le commerce tomberoit bientôt de ma part ; je ne veux aucuns soins de la sienne que sur les affaires que je lui mettrai entre les mains. Si elle tient

³ Allusion au projet de mariage entre le fils de d'Antin et mademoiselle de Noailles. Ce mariage eut lieu le 25 janvier 1707.

⁵ L'ambassade de Rome sollicitée par d'Antin.

⁴ Bibl. du Louvre. Ms. 325-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 48. Lettre dictée et signée.

de vous, Madame, comme je l'espère, je lui donnerai quelque direction sur les ouvrages et sur les hôpitaux. Pour les intrigues de cour, je n'en veux point entendre parler, de peur d'avoir la foiblesse d'y répondre, comme je fais dès aujourd'hui sur le voyage de Meudon que je blâme horriblement. Je pris hier la liberté de le montrer à M. d'Antin, par qui je l'appris; mais comme ce n'est pas à lui à conduire madame de Gondrin, c'est à vous, Madame, à qui j'adresse ma prière très-instante de ne point perdre de vue madame de Gondrin et de lui faire donner tout son temps et toute son application à remplir agréablement la place qu'elle a l'honneur d'avoir auprès de madame la duchesse de Bourgogne.

Je n'ai point su tous les sujets d'inquiétude dont vous me parlez; j'y aurois pris grand' part, car vous pouvez compter que je crois vous avoir épousée et que j'ai pour toute la famille les mêmes sentimens que vous. Madame de Marsay² reçoit avec tout le respect qu'elle doit l'honneur que vous lui faites et accompagne fort bien la vivacité qu'elle me voit pour vous tous. Déterminez M. le maréchal à partir de bonne heure pour Bourbon; rien ne lui sauroit être meilleur, et je m'offre de très-bon cœur à régler mon voyage sur le sien.

85. — MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES⁴.

A Paris, ce 7 février 1707.

Ne me demandez point, je vous supplie, mademoiselle Reine, Madame; il ne me convient point de vous la donner,

² Dans la lettre (n° 53) du 20 février 1692, de la duchesse de Chartres à madame de Maintenon, il est question d'une madame de Maray (ou de Marsay), que la jeune duchesse aurait voulu attacher à sa personne?

⁴ Bibl. du Louvre. Ms. 325-5. *Correspondance de Noailles*, fol. 49. Lettre dictée et signée.

et il me semble que vous devez entrer dans toutes mes convenances, étant certaine que j'entrerais toujours dans les vôtres. Je ne me prends nullement à vous de ce qui s'est passé, ni même à votre famille; la mienne a plus de part que tout au parti que je prends; c'est pourquoi je vous demande en grâce de ne vous y point opposer, et de ne faire aucune peine là-dessus à madame de Gondrin.

Quand j'aurai l'honneur de vous voir, nous parlerons à fond sur tout ce qui peut rendre notre petit ménage heureux. Je vous ai déjà entamé ce que j'ai cru y pouvoir être nécessaire; je continuerai toujours de même, désirant fort que nous soyons toujours contens les uns des autres et faisant de ma part tout ce qui pourra mériter la continuation de vos bontés pour moi. J'embrasse de tout mon cœur le bigot; je trouve les complimens trop sérieux.

86. — LE COMTE DE TOULOUSE A LA MARÉCHALE DE NOAILLES⁴.

A Marli, lundi au soir 1728.

Permettez-moi, madame ma très-honorée mère, de vous dire que vous êtes une radoteuse. On n'en demande l'avis ni de Chirac, ni de Dumoulin, ni d'aucun médecin de la Faculté. On demande le vôtre pour la saignée, et vous paraissez l'approuver. Quant au peu de confiance que vous avez en Pérat, cela ne fait rien à l'affaire, puisque c'est celui que madame la comtesse de Toulouse a choisi dans sa tête pour l'accoucher et que vous savez mieux que personne que ce sont les seuls qu'on doit consulter dans ces cas-là, quand on veut consulter quelqu'un. Enfin, je vous renvoie le la-quais pour vous prier de faire partir sur-le-champ Maraval.

⁴ Bibl. du Louvre. F. 325-3, *Correspondance des Noailles*, fol. 13. Lettre autographe, non signée.

S'il est trop tard, il couchera à Rambouillet, et le pis-aller est qu'il ne fasse pas la saignée, si nous ne la jugeons pas nécessaire ; car je vois bien qu'il faut que ce soit elle, Paillet et moi qui en décidions, parce que huit jours se passeroient avant que vous ayez vu les médecins de Paris.

Je viens de recevoir une lettre de madame votre fille qui me mande se trouver assez bien aujourd'hui, au mal de cœur près.

Je suis sensiblement touché du mal de M. de Grammont³. Mon laquais me rapporte pourtant qu'il étoit mieux quand il est parti. Je vous remercie d'avoir fait dire chez moi d'aller de notre part savoir de ses nouvelles, et je vous prie, dans de pareilles occasions, de faire dire ce qu'il faudra faire ; vos ordres y seront exécutés comme les miens.

Je serai demain à trois heures à Rambouillet. Heureusement on m'a apporté votre lettre, ce qui évite à madame la comtesse de Toulouse la peine de l'irrésolution, puisque je décide hardiment.

Le duc de Noailles m'a aidé à lire votre lettre et meurt de rire à présent de songer que je vous chante pouille. J'espère que tout se passera bien, mais je vous avoue que neuf mois d'incommodité m'affligent.

Je finis sans compliment, parce que je ne connoîtrai jamais avec vous que respect et amitié.

³ Louis-Antoine Grammont, né le 20 mars 1668. Il était fils d'Antoine de Grammont, maréchal de France, marié le 15 mars 1687 à Marie-Christine de Noailles, fille d'Anne-Jules, duc de Noailles.

87. — LE COMTE DE TOULOUSE A LA MARÉCHALE DE NOAILLES ¹.

A la Rivière ², ce 9 septembre 1728, à midi.

Je n'ai, Madame, que de bonnes nouvelles à vous mander. La nuit a été parfaitement bonne, et madame votre fille n'a aucune fièvre à présent. Ainsi, il n'y a plus nulle inquiétude à avoir, parce que, quand elle auroit de la fièvre ce soir, ce que j'espère qui ne sera pas, le quinquina nous en délivrerait promptement. Elle vous fait bien des amitiés; elle a été trois jours dans des douleurs et des angoisses à faire pitié. Enfin, nous en voilà quittes.

Madame de Guébriant vous écrira ce soir par la poste. Nous profiterons de vos avis et nous irons mercredi à Fontainebleau, pour partager, le reste du voyage, notre semaine à la Rivière et à la cour, comme à notre ordinaire. Il faut pourtant pour cela que les forces reviennent un peu, car vous croyez aisément qu'elle est bien foible.

Adieu, ma très-honorée belle-mère, portez-vous bien et nous aimez toujours. Quand je n'ai plus d'inquiétudes, vous pouvez être en repos. Cette lettre va par un page de madame d'Orléans.

88. — LE DUC D'ANTIN A LA MARÉCHALE DE NOAILLES ¹.

A Rambouillet, ce 21 avril 1731.

Je vous fais mon compliment, madame la maréchale, non

¹ Bibl. du Louvre. Ms. F. 525-3. *Correspondance de Noailles*, fol. 14.

² Probablement le château de la Rivière, commune de Thomery, près de Fontainebleau, où la comtesse de Toulouse dut faire ses couches.

³ Bibl. imp. Ms. F Fr. 6, 944, pièce 51. — Les lettres du duc d'Antin sont très-rares. Il y en a une, à la Bibliothèque du Louvre (*Correspon-*

sur la fortune de votre petit-fils², mais d'avoir une fille comme madame la comtesse de Toulouse qui mérite toute sorte de louanges. Je suis pénétré de ce qu'elle a fait. Vous connoissez, Madame, mon respectueux attachement pour vous.

Le duc de Noailles est le premier homme du monde³.

dance de Noailles, t. X, p. 1) adressée au cardinal de Noailles sur les dispositions meilleures de Louis XIV à l'égard du cardinal.

² Le marquis d'Antin, petit-fils de la maréchale et de d'Antin, venait d'être nommé vice-amiral.

³ Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France, né le 29 septembre 1678. Il avait perdu son père le 2 octobre 1708.

FIN DES LETTRES.

APPENDICE

Pièce n° I.

LES PORTRAITS DE MADAME DE MONTESPAN.

Il y a au musée de Versailles trois portraits de madame de Montespan. En voici la description, d'après la notice de M. Soulié, conservateur du musée, complétée par de nouveaux renseignements qu'il a eu l'extrême obligeance de me fournir :

« N° 2112. *École française ; dix-huitième siècle.* — La coiffure est ornée d'une plume rouge ; elle porte une robe de même couleur. On lit en haut de ce portrait, dont la bordure octogone figure un cadre en pierre : FRANÇOISE DE ROCHECHOUART.

« Je crois cette peinture du commencement du dix-huitième siècle, bien que le portrait représente madame de Montespan jeune. Ce tableau doit avoir fait partie d'une suite de portraits de femmes du dix-septième siècle, peints pour quelque galerie de château. Seize de ces portraits se trouvent dans les galeries de Versailles ; ils paraissent être de la même main et portent tous le nom du personnage écrit en lettres d'or. Ainsi, pour madame de Montespan :

FRANÇOISE. DE. ROCHECHOUART.

Pour madame de Soubise, n° 2110 :

ANNE. CHABOT. DE. ROHAN. PRINCESSE. DE. SOUBISE.

Pour madame Henriette, n° 2085 :

HENRIETTE. ANNE. DANGLETERRE. DUCHESSE. DORLÉANS.

Pour mademoiselle de Gonzague, n° 2081 :

ANNE. PALATINE.

« Les portraits n° 2057, 2069, 2070, 2071, 3469, 3481, 3510, 3523, 3526, 3532, 3533, 3535, doivent provenir de la même collection et n'ont pas été exécutés d'après nature.

« N° 3542. *École française*. — Elle est représentée en Iris, vêtue d'une robe bleue et tenant une écharpe qui flotte; dans le fond est un arc-en-ciel.

« Ce portrait est bien de l'époque de madame de Montespan, mais il n'offre pas d'authenticité.

« N° 3543. Copie exécutée par M. Pierre Franque, d'après un pastel ancien.

« Le pastel original faisait, je crois, partie de la collection du Palais-Royal avant 1848, et ne peut pas non plus passer pour un portrait authentique. »

On lit, d'autre part, dans l'ouvrage intitulé *Les Émaux de Petitot* (Blaisot, 1864, 2 vol. in-folio, t. I, p. 27; *liste alphabétique des émaux de Petitot*) :

« LA MARQUISE DE MONTESPAN. — N° 23 des émaux du Louvre. Cheveux blonds cendrés enlacés de perles, corsage rouge à ramages d'or. — Cette attribution paraît d'accord, pour la ressemblance, avec le portrait de madame de Montespan, n° 3543 des galeries de Versailles, peint par M. Franque ¹, d'après un pastel ancien. »

Il existe évidemment d'autres portraits originaux de madame de Montespan dans sa famille ou dans les galeries particulières. Ainsi, M. Paul Lacroix me prévient qu'il y en avait deux anciens, sans nom de peintre, dans la collection du château d'Eu, qui a été restituée, après 1848, à la famille d'Orléans. Ainsi encore, on montre au château d'Oiron (Deux-Sèvres), qui fut la propriété de madame de Mon-

¹ « On peut croire, dit M. Jal, au sujet des portraits de Versailles, qu'un au moins est de Jean de la Haye, peintre établi en 1683 dans le quartier de Saint-Sulpice, et qui, dans les baptistaires de ses enfants, est qualifié : *Peintre de madame de Montespan*. » (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, v° LA HAYE.) — Ne serait-ce pas le n° 3542 ?

tespan, et où elle fonda, en 1703, un hôpital qui existe toujours, un portrait d'elle attribué à Mignard. Mais rien jusqu'à présent ne constate positivement que ce portrait est bien de Mignard¹.

Voici de nouveaux renseignements que je dois aussi à l'obligeance de M. Paul Lacroix :

M. Perrin, chirurgien en chef des Invalides, a, dit-on, un portrait en buste de madame de Montespan, peint par Mignard.

La collection municipale du château de Thouars se serait récemment enrichie d'un très-beau portrait ancien, acheté dans le pays.

¹ M. H. Imbert, de Thouars, membre de la société statistique de Niort, fait, à l'occasion de l'inventaire du mobilier de madame de Montespan à Oiron, (Voir pièce n° xiii), la réflexion suivante : « Un dernier trait nous révèle l'agitation morale de madame de Montespan. Les portraits sont nombreux autour d'elle, mais il lui faut en ce genre quelque chose de nouveau et d'in-solite : elle appelle Mignard, et deux fois le grand artiste la peint en Madeleine, étendue à terre dans une attitude presque voluptueuse, les cheveux épars et le sein nu. » (*Revue des sociétés savantes*, IV^e série, t. VI, juillet 1862, p. 97.)

On trouve, au sujet d'un de ces portraits, dans une *Notice historique sur le château, l'église collégiale et l'hospice d'Oiron*, publiée par M. de Chergé dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1839, p. 212 et suivantes, d'intéressants détails.

« Ce tableau, que l'on attribue généralement à Mignard, dit M. de Chergé, est placé dans le salon de réception ; il a, malheureusement, été dégradé. Madame de Montespan y est représentée dans l'attitude d'une pénitente tant soit peu mondaine. Elle est étendue sur une natte de joncs dont l'extrémité forme une sorte d'oreiller. Les fleurs naissent à l'envi autour d'elle ; ses pieds et ses bras sont nus, ses cheveux tombent négligemment sur son sein, et semblent se marier avec la transparence de ses légers vêtements. Sa tête repose sur sa main droite, et elle tient dans la gauche un livre ouvert. Les macérations et la pénitence n'ont point encore altéré la fraîcheur et le brillant coloris de son teint charmant ; les rides n'ont pas sillonné son beau front ; les plaintes n'ont pas contracté sa bouche vermeille, et les larmes n'ont rien ôté à la fascination puissante de ses grands yeux noirs veloutés, où brille dans toute sa splendeur le siège de l'amour. S'il faut le dire, la pénitente coquette paraît plus occupée du soin de poser avec grâce que du sujet de méditation que semblerait devoir lui fournir la lecture spirituelle qu'elle vient de faire.

« Si Mignard a voulu peindre madame de Montespan dans le repentir et la prière, il s'est trompé ; il n'a peint que la maîtresse de Louis XIV. »

L'inventaire du château d'Oiron que nous avons mentionné et dont nous donnons plus loin des extraits, contient, en ce qui a rapport à notre sujet, les indications suivantes :

« *Le portrait en miniature de sex madame de Montespan, encadré d'or, avec six bouquets de diamants, sur les plaques duquel sont les armes de la dite dame.*

« *...Le portrait de madame de Montespan. — Deux grands tableaux sans cadre représentant ma dite dame en Madeleine. — Un grand portrait en cadre représentant défunte madame de Montespan. — Un grand portrait de ma dite dame...* »

M. le marquis de Biencourt posséderait, paraît-il, à son château d'Azay-le-Rideau, un très-beau portrait, également du temps.

Au château de Pontchartrain, chez madame de Paiva, il y a, toujours d'après M. Paul Lacroix, deux grands et beaux tableaux représentant une chasse et une arrivée de Louis XIV, dans lesquels figure madame de Montespan. M. Lacroix estime encore que son portrait doit se trouver parmi les tableaux anciens du château de Bussy, en Bourgogne.

Il y aurait enfin, chez madame la comtesse Keller, rue François I^{er}, quatre petits tableaux médaillons représentant les maîtresses de Louis XIV, avec un fort beau portrait de Louis XIV vieux, ressemblant au fameux portrait de cire que l'on voit depuis quelques années au musée de Versailles.

Voilà pour les portraits peints. Quant aux portraits gravés, le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale en possède un grand nombre. Un seul paraît authentique et semble reproduire fidèlement les traits de madame de Montespan. On lit dans le bas : *Stephanus Picart Rom^{us}. fecit et excudit cum priv. regis. 1668.* Un cadre entourant la partie supérieure porte : FRANÇOIS-ATHÉNAÏS. DE ROCHECHOUART. MARQ^{UE} DE MONTESPAN. Elle est coiffée à longues boucles; un collier de grosses perles orne son cou; une draperie à dessins couvre à moitié ses épaules. L'air du visage est impérieux et rappelle ce qu'a dit madame de La Fayette, que « sa beauté, quoique achevée, n'étoit pas parfaitement agréable. »

Il y a, en outre, au cabinet des estampes, une gravure signée Moncornet, également de l'époque, mais très-grossière.

D'autres portraits, faits aussi de son vivant en Allemagne, paraissent tout à fait invraisemblables et ne rappellent nullement ses traits.

Au dix-huitième siècle, Odieuvre a compris dans son intéressante collection le portrait de madame de Montespan, d'après celui d'Étienne Picart, reproduit avec un soin infini et une expression très-vraie.

Plusieurs portraits-bustes, d'une époque récente, ont la rigidité du camée et paraissent fort peu ressemblants.

Il y a enfin dans le volume du cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, des copies plus ou moins heureuses de l'émail de Petitot.

Reconnaissons en terminant que le portrait reproduit dans les *Galerias historiques de Versailles* « d'après un portrait du temps » — corsage droit, cheveux ondoyants sur les épaules, manches à bouillons — ne ressemble guère à celui fait et gravé en 1668 par Étienne Picart, qui paraît être le plus ressemblant de tous ceux que possèdent jusqu'à ce jour nos collections et nos musées.

Espérons que l'idée viendra un jour à l'une des personnes qui ont un des portraits originaux de la célèbre favorite, d'en enrichir les galeries de Versailles.

Pièce n° II.

LA MUSE HISTORIQUE DE LORET ET MADAME DE MONTESPAN.

31 décembre 1662.

L'admirable de Mortemart,
Très aimable mignonne, car
C'est une des plus ravissantes,
Des plus sages, des plus charmantes
De toutes celles de la Cour ;
Où l'on voit mille objets d'amour :
Cette aimable (dis-je) mignonne,
Si rare et si belle personne,
Fit la quête ce saint jour-là ;
Et, comme quelqu'un m'en parla,
Ce fut, lecteur, je vous proteste,
D'un air si doux et si modeste,
Ou, pour parler plus dignement,
Avec un si noble agrément,
Que tout chrétien, tant fût-il sage,
Étoit charmé de son visage,
Que l'on disoit de main en main,
Plutôt angélique qu'humain.
O que sa brillante jeunesse
De libérés fut larronnesse !

Et que ses propos gracieux,
 Et la douceur de ses beaux yeux,
 Embellis de clartés divines,
 Firent d'innocentes rapines !
 Puisqu'il est vrai qu'au même instant,
 Cet objet, toujours éclatant,
 Qui de mille amours est la source,
 Attaquoit le cœur et la bourse...

20 janvier 1665.

... Mortemart, cet ange visible
 Qui toucheroit le moins sensible,
 Qu'on ne peut voir sans soupirer,
 Ni même sans l'adorer,
 A qui tout cœur doit rendre hommage,
 Et dont l'angélique visage,
 Fait sans cesse des amoureux,
 Mais n'en fera qu'un seul heureux...

10 février 1665.

Mardi, l'heureux marquis d'Antin,
 Chéri du ciel et du destin,
 (Sans que personne y mit obstacle)
 Épousa ce charmant miracle...
 Ce divin paradis des yeux,
 Ce rare chef-d'œuvre des dieux,
 Cette demoiselle excellente
 Mortemart, ou Tonnay-Charente,
 Qu'on ne sauroit voir sans amour...
 Fille d'un des ducs de la Cour
 Et d'une autant aimable mère
 Qu'il en soit sur notre hémisphère;
 C'est donc à ce noble seigneur
 De bien user de son bonheur,
 Car en possédant cette belle
 De toutes grâces le modèle

Et de sa maison l'ornement,
S'il n'aimoit pas uniquement,
Les agrémens de sa jeunesse,
Sa vertu, douceur et sagesse,
Et ses adorables appas,
Il ne la mériteroit pas.

17 février 1665.

Cette nouvelle et chère amante,
Cette beauté jeune et charmante,
L'aimable marquise d'Antin,
Plus belle et blanche qu'un satin,
Ayant, après son mariage,
Resté cinq jours, non davantage,
Au domicile paternel,
Et proche du sein maternel,
Fut conduite par père et mère,
Et même par monsieur son frère,
En la maison, ou rendez-vous,
Du père de l'heureux époux * ;
Et, là, se fit un assemblage
De tous ceux de leur haut lignage,
Lignage brillant, éclatant,
Qui, pour lors étoit consistant
En plusieurs princes et princesses,
En bien des ducs et des duchesses,
En prélats remplis d'un grand sens,
Sur tous, l'archevêque de Sens,
En plusieurs maréchaux de France,
En des cordons bleus d'importance,
Lieutenans de rois, gouverneurs,
Comtes, marquis et grands seigneurs,
Au nombre, sans en rien rabattre,
De soixante et deux, trois ou quatre,

* Voir chap. 1, p. 6, note.

Tous gens d'illustre extraction,
 De rang et de condition,
 Et tous, montrant joie apparente,
 En saluant cette parente,
 Qui par sa sagesse et beauté
 Plût fort à la communauté.
 Le beau-père et la belle-mère
 Qu'elle honore et qu'elle révère,
 Comme c'est un cas approuvé
 Que leur cœur est fort élevé,
 Reçurent cette compagnie
 En pompeuse cérémonie,
 Lui faisant, dans l'hôtel d'Antin,
 Un grand et splendide festin,
 Où, quoiqu'il fut temps de carême,
 Chacun fit une chère extrême :
 Car, pour agir en généreux,
 Pour de la gloire être amoureux,
 Pour être honorables et braves,
 Moitié galants et moitié graves,
 Et paroître enfin comme il faut,
 Les d'Antin le portent fort haut.

▲ L'OCCASION D'UN BALLET NOUVEAU ET DES DAMES QUI Y FIGURÈRENT .

24 février 1663.

. . . Et la défunte Mortemart ;
 Je la nomme défunte, car
 Depuis qu'elle n'est plus pucelle,
 Ce n'est plus ainsi qu'on l'appelle.
 Elle a toujours les mêmes traits,
 Autrement les mêmes attrêts ;
 Elle est toujours jeune et brillante,
 Elle est même encore vivante ;
 Mais cette beauté de renom
 Est du moins morte par le nom,
 Qui n'est plus que pour père et mère...

...L'agréable de Montespau,
 Que l'on peut nommer un beau plan
 De toutes les grâces touchantes
 Qui rendent les dames charmantes.

3 mai 1664.

Lundi dernier, un jeune Maure
 Bien instruit, bien catéchisé,
 Fut publiquement baptisé,
 Par un sort, pour lui bien propice,
 Dans l'église de Saint-Sulpice...
 Le parrain fut un notable homme
 Qui monsieur Barallon se nomme...
 La marraine fut cette belle
 Qui contient tant d'appas en elle,
 La marquise de Montespau,
 Le merveilleux modèle, ou plan,
 D'un extrêmement beau visage,
 D'une dame charnante et sage,
 Où les grâces font leur séjour,
 Que depuis quelque temps, la cour
 Met au nombre de ses miracles,
 Et qui de ses bals et spectacles,
 Est, par ses divins agrémens,
 Un des plus parfaits ornemens ⁴...

⁴ Puisque nous citons d'aussi méchants vers faits à l'occasion de madame de Montespau, en voici, en compensation, d'assez jolis qui lui sont attribués et qui nous sont indiqués, à la dernière heure, par M. Édouard Fournier.

AU ROI

« J'entends déjà le bruit des armes
 Et le tambour qui bat aux champs;
 Je sens renaitre les alarmes
 Que vous me causez tous les ans.
 Verserai-je toujours des larmes
 A chaque retour du printemps? »

Revue de Paris, août 1834, p. 195. — *Les Femmes chansonnières sous Louis XIV*; par M. Philarète Chasles.

Pièce n° III.

CINQ

LETTRES AUTOGRAPHES DE SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE¹.N° 1. — A MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE SOISSONS (DANIEL HUET)².

J. † M.

Ce vendredi au soir.

Nous recevrons la sainte relique et la visite dont vous voulez bien nous honorer, Monseigneur, demain, à l'heure que vous voudrez.

Sœur Louise de la Miséricorde,

R^o C^o Ind.

¹ Nous avons publié en 1860, à la suite des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* de la duchesse de La Vallière (2 vol. in-12, Techener), douze lettres adressées par elle à diverses personnes, depuis son entrée aux Carmélites. Nous saisissons l'occasion qui se présente d'y ajouter celles qu'on va lire. En existe-t-il beaucoup d'autres? Nous ne le pensons pas. Nous avons oui dire, il y a longtemps, à M. Cousin, qu'un collectionneur, habitant la province, possédait un billet de mademoiselle de La Vallière à Louis XIV. Il est à désirer qu'il soit aussi publié. Les amateurs d'autographes commencent à comprendre que la publicité donnée à une pièce intéressante en augmente la valeur. Ainsi, une lettre de madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, qu'on peut lire en entier dans les *Mémoires de Turenne*, t. I, p. 477, a été payée 500 francs, le 9 mars 1867.

² Comme nous l'avons fait pour madame de Montespan, nous reproduisons les lettres ci-dessous d'après l'orthographe moderne. — Nous croyons les n° 2 et 5 inédits. — Le n° 1 se trouve en copie dans la *Correspondance de Huet*, t. I, fol. 69, verso. (Bibl. imp. Mss. F. F. 15, 188.) — Le n° 2 fait partie du cabinet de M. le marquis de Flers, qui nous en a très-gracieusement donné copie. — Nous ignorons à qui appartient le n° 3. — Le n° 4 a été publié dans l'*Amateur d'autographes* des 1^{er}-16 août 1867. — Enfin, le n° 5, qui est à la Bibliothèque impériale, a déjà été imprimé dans l'*Iconographie française*. Nous l'avons aussi publié, mais *en note*, ainsi que le n° 1, dans notre édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, t. II, p. 262, et c'est pour cela que nous croyons devoir les reproduire ici.

Ajoutons que la très-curieuse lettre du 24 août (1694) à la marquise d'Huxelles, que nous avons publiée dans les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, t. II, p. 16, d'après une copie existant à la Bibliothèque de l'Arsenal, Mss.; Belles-Lettres, 369, in-4^e, se trouve, *en original*, à la Bibliothèque impériale, Mss. 495 D, fol. 9.

On sait que les trois initiales de la fin signifient : *Religieuse carmélite indigne*.

N° 2. — A MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'AVRANCHES ¹.

J. † M.

Ce 5 avril.

Nous avons été toutes très-sensibles à ce que vous nous dites de flatteur dans la lettre que nous a remise M. Dodart ². Sœur Eulalie n'est pas rétablie, tant s'en faut. Elle a la poitrine très-mauvaise et un grand rhume qui lui remplit (*sic*), de manière que l'on peut craindre une hydropisie de poumon. Elle a demandé les sacremens. C'est une véritable sainte. Plût à Dieu qu'après tous mes crimes passés et mes infirmités présentes, je fusse au moment de la mort et de la miséricorde de mon Dieu !

Sœur Louise de la Miséricorde,
R^{ne} C^o Ind.

N° 3. — A ***

J. † M.

Ce 10 mai 1699.

Nous craignons, ma chère sœur, que le long temps qu'il y a que nous ne vous avons point fait de réponse ne vous ait mise en peine. Nous n'écrivons, le carême, que par nécessité; et depuis, nous n'avons pu ce que je vous avois mandé. C'étoit ce que l'on nous avoit dit, et non ce que nous croyions; vous avez pris l'alarme sans sujet ³.

Faites toujours votre devoir, ma chère sœur, avec charité et douceur. Dieu vous le rendra, lui pour lequel vous travaillez. Nous vous renvoyons tous vos papiers, étant inutile que nous les gardions.

¹ Nous avons dit que Daniel Huet, nommé évêque de Soissons en 1685, n'obtint pas ses bulles pour cet évêché, où il ne résida jamais. En 1692, il fut appelé à l'évêché d'Avranches, dont il se démit en 1699 pour venir se fixer à Paris.

² Denis Dodart, docteur en médecine, conseiller-médecin de Louis XIV. Né à Paris en 1634, membre de l'Académie des sciences en 1675. Il était dévoué aux pauvres et plein de zèle pour toutes les sciences charitables. Mort le 5 novembre 1707.

³ On voit que tout cela est fort obscur.

Priez bien Dieu pour nous, je vous prie, ma chère sœur, et vos bonnes sœurs vos compagnes, et ne doutez jamais de notre affection.

Sœur Louise de la Miséricorde,
R^o C^o Ind.

N^o 4. — A M. ***

J. † M.

Ce 2 décembre.

Puisque je suis assez heureuse, Monsieur, pour être de celles qui ont l'honneur d'être connues de vous dans cette maison, trouvez bon que je vous témoigne la sensible reconnaissance que j'ai de la très-obligeante lettre que vous avez eu la bonté d'écrire à M. le premier président de la cour des aides. Il est trop votre ami pour ne vous en pas donner toute la consolation. Nous ne voulons pas, Monsieur, vous ennuyer par de longs complimens ; cela même ne convient pas à notre état ; mais ce qui y convient est de sentir les biens qu'on nous fait, et d'aller aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ répandre son cœur en actions de grâces de celles qu'il vous fait par sa bonté, en vous donnant les vertus vraiment chrétiennes. Je le supplie de vous les augmenter de plus en plus, vous assurant, Monsieur, que nous sommes avec respect,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

Sœur Louise de la Miséricorde,
R^o C^o Ind.

N^o 5. — A L'ABBÉ RENAUDOT ¹.

J. † M.

Ce 21 août.

Je vous supplie, Monsieur, de nous faire le plaisir de nous donner

¹ L'abbé Renaudot, né à Paris le 20 juillet 1646, membre de l'Académie française en 1689. Admis dans l'intimité du prince de Condé, des princes de Conti, de Bossuet, de Montausier, des Colbert. Auteur de nombreux ouvrages de théologie. Mort le 1^{er} septembre 1720. Boileau lui avait adressé son épître sur *l'Amour de Dieu*.

un quart d'heure, quand vous le pourrez. Nous avons besoin d'être éclairées par vous de bien des choses de conséquence.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous comble de grâces.

Sœur Louise de la Miséricorde,
R^o C^o Ind.

Voici enfin, comme complément de renseignements sur madame de La Vallière, une note sans signature que je trouve dans les papiers de Colbert ¹ :

8 juillet 1672.

« Madame la duchesse de La Vallière m'envoya quérir le dernier jour pour me dire qu'elle désiroit soulager les pauvres malades du duché (de La Vallière), et qu'elle vous verroit, Monseigneur, pour vous prier de donner vos ordres pour le soulagement de la taille, étant dans le sentiment de répandre ses charités dans les paroisses dudit duché. Et comme M. de Chantilly, capitaine des chasses, survint pour prendre congé de madite dame, avant de partir pour la province, elle m'ordonna d'écrire à M. de Ribeyre (intendant à Tours) une lettre qu'elle a signée au même sujet et donnée audit sieur de Chantilly, en attendant, Monseigneur, qu'elle vous en eût parlé. »

Pièce n° IV.

SENTENCE DE SÉPARATION DE CORPS

ENTRE LE MARQUIS ET LA MARQUISE DE MONTESPAN ².

7 juillet 1674.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Achille de Harlay, conseiller du roi en ses conseils, son procureur général et garde de la prévôté et vicomté de Paris, le siège vacant, salut.

Savoir faisons que, vu le procès mû et pendant en jugement de-

¹ Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 160, fol. 678.

² Arch. de l'Empire. *Couvents de femmes*, VIII. Carton L, 1061. — Une autre minute de cette pièce se trouve également aux Archives de l'Empire : section judiciaire, cote Y, 8,865.

vant nous au Châtelet de Paris, entre dame Françoise de Rochecouart, épouse de messire Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, chevalier, marquis de Montespan, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, demanderesse en séparation de biens et d'habitation, suivant son exploit du 2^e juin 1674; et encore incidemment demanderesse aux fins de sa requête verbale, signifiée le 25 dudit mois de juin, d'une part;

Et ledit sieur de Montespan, défendeur à ladite demande et sommation, et encore appelé comme héritier de défunt messire Hector Roger de Pardaillan de Gondrin, chevalier, marquis d'Antin, et de dame Marie Zamet, son épouse, ses père et mère, défendeur, d'autre part;

Pour raison des demandes de ladite dame demanderesse, qui étoient à ce qu'il fût dit :

Attendu la renonciation faite par ladite dame demanderesse à la communauté de biens d'entre ledit sieur de Montespan et elle, par acte reçu par Laurent, commis au greffe civil de céans, le 25 juin 1674, et la preuve de la dissipation de biens, mauvais ménage et sévices commis en sa personne;

Qu'elle seroit et demeureroit séparée de biens et d'habitation d'avec lui;

Que défenses lui seroient faites de la plus hanter ni fréquenter;

Qu'il seroit condamné à lui payer, de quartier en quartier et par avance, pendant sa vie, une pension alimentaire de la somme de 8,000 livres, en attendant que douaire ait lieu; à lui apporter acquit et décharge valable des obligations et constitutions solidaires où il l'a fait entrer avec lui, savoir :

Envers le sieur Noyan, de 14,400 livres;

Le sieur Philippes, de 3,600 livres;

La demoiselle veuve Du Chemin, de 20,000 livres;

Le sieur de Seignerolle, 8,000 livres;

Le sieur Flament, 7,000 livres;

La dame Bastrie, 6,000 livres;

Le sieur Pinon, 8,000 livres;

M^e Barrangue, 4,000 livres;

Qui sont tous sorts principaux ¹ de rentes, ensemble de toutes

¹ Expression consacrée équivalant à *principal*. Elle se reproduit deux fois vers la fin de la pièce.

autres dettes où elle se trouveroit obligée conjointement avec lui, dont à présent elle n'a pas de mémoires; à ce faire contraint par toutes voies dues et raisonnables;

Outre, que ledit sieur de Montespan seroit condamné, tant en son nom que comme héritier des sieur et dame d'Antin, ses père et mère, de lui rendre la somme de 60,000 livres, payée par les sieur et dame de Mortemart; et à cet effet que le contrat de mariage d'entre lesdits sieur et dame de Montespan passé par devant Le Normand et Gigault, notaires en cette cour, le 28 janvier 1665, seroit déclaré exécutoire sur ledit défendeur, en ladite qualité d'héritier desdits défunts sieur et dame d'Antin, ses père et mère;

Ladite somme de 60,000 livres faisant partie de 150,000 livres promis par lesdits sieur et dame de Mortemart, en faveur dudit mariage, reçus par lesdits sieur et dame d'Antin, en exécution dudit contrat, suivant lequel ils se seroient obligés au rapport, et ainsi qu'il appert par la quittance étant en suite dudit contrat de mariage passé devant les mêmes notaires le 29 janvier 1665, avec le profit et intérêt de ladite somme, à compter dudit jour 2^e juin 1674 que ladite dame en a fait la demande.

Et, à l'égard des 90,000 livres restant des 150,000 livres, qu'il seroit permis à ladite dame de Montespan de les recevoir desdits sieur et dame de Mortemart, comme à elle appartenant; le tout sans préjudicier à la clause qui regarde l'habitation des terres, en cas de survivance audit sieur de Montespan, nonobstant tout ce qui pourroit être dit, proposé, maintenu ou allégué au contraire par ledit sieur défendeur, dont il seroit débouté et condamné aux dépens.

Vu les défenses, causes, raisons et moyens faits et proposés au contraire par ledit sieur de Montespan, concluant par lui à ce qu'il fût dit que ladite dame de Rochechouart seroit déboutée de sa demande en séparation de biens et d'habitation, ensemble de ses autres demandes, portées par les dits exploits et requête faite à l'encontre dudit sieur défendeur, nonobstant ce qui pourroit être par elle dit et proposé au contraire, dont elle seroit déboutée et condamnée aux dépens du procès. Auquel procès tellement auroit été procédé par et entre lesdites parties, que, par acte et appointment de Nous rendu entre elles ou leurs procurateurs le 28 juin 1674; par lequel, parties ouïes, eussions ordonné que l'enquête faite à la requête de

ladite dame demanderesse, procès-verbal d'audition et les autres pièces des parties seroient remises ès mains de M. le lieutenant civil, avec remontrances et inventaire, et tout ce que bon leur sembleroit, dans la huitaine, sans autre forclusion ; suivant lequel appointment, eussent lesdites parties, ou procureurs pour elles produits, vu de nous lequel procès, le contrat de mariage fait et passé entre lesdites parties par devant Le Normand et Gigault, notaires en cette cour, le 28 janvier 1663 ; par lequel, entre autres choses, appert, qu'il auroit été promis en faveur dudit mariage la somme de 150,000 livres, savoir : 60,000 livres en deniers, et les 90,000 livres restant en 4,500 livres de rentes, à prendre sur la terre de Candal ; auroit été stipulé que lesdites 60,000 livres seroient mises ès mains du sieur et dame d'Antin, père et mère dudit sieur défendeur, qui en demeureroient chargés et obligés d'en payer l'intérêt à raison du denier vingt ; et que ledit sieur de Montespan seroit obligé solidairement avec ladite dame, sa mère, à la restitution des deniers dotaux. Au bas duquel contrat est la quittance de ladite somme de 60,000 livres reçue par lesdits sieur et dame d'Antin, au désir du susdit contrat, en la présence desdits sieur et dame de Montespan, passé par devant lesdits notaires le 29 dudit mois ;

Un contrat de constitution fait et passé par devant d'Orléans et son collègue, notaires en cette cour, le 2^e avril 1664, par messire Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, messire Gabriel de Rochechouart, messire Hector-Roger de Pardaillan de Gondrin, la dame, son épouse, et Jean-Baptiste Duché, intendant de messire Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, tant en leurs noms que comme ledit Duché, procureur dudit sieur de Vivonne, par procuration qu'il avoit passée aussi, tant en son nom que s'étant fait fort de dame Louise de Mesme, son épouse, au profit d'Antoine Noyau, de 800 livres de rentes, moyennant 14,400 livres ; en marge duquel est fait mention du rachat de ladite rente, tant en principal qu'arrérages audit Noyau par ledit sieur duc de Mortemart et de ses deniers, sauf son recours ; ladite quittance passée par devant Simonnet et son collègue, notaires, le 8 avril 1664, par lesdits messire Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, messire Gabriel de Rochechouart, messire Hector-Roger de Pardaillan de Gondrin, dame Chrétienne-Marie Zamet, son épouse et ledit Duché, ès dits noms, au profit de Robert Philippes, de 200 livres de rentes, moyen-

nant 5,600 livres, en marge duquel est aussi fait mention de la quittance du rachat et amortissement de ladite rente, fait audit Philippes par ledit sieur duc de Mortemart, par devant Simonnet et son collègue, notaires en cette cour, le 16 mars 1669 ;

Copie collationnée d'un transport fait par lesdits sieurs et dame de Montespan, avec promesse de garantie, au profit de Barthélemi et François Gautier, de la somme de 1000 livres, à prendre sur Louis Dubois, leur fermier, et ce pour demeurer quittes de pareille somme sur 2,170 livres qu'ils leurs devoient restant de plus grande somme pour marchandises, pardevant Rollet et Parque, notaires, le 25 janvier 1665 ;

Autre copie collationnée d'un contrat de constitution fait par lesdits sieur et dame de Montespan au profit de dame Nicolle Jarrat, veuve messire Claude du Chemin, de 1,000 livres de rente, moyennant 20,000 livres, pardevant Muret et son collègue, notaires en cette cour, le 4 mai 1667 ;

Autre copie collationnée d'autre contrat de constitution fait par lesdits sieur et dame de Montespan, Claude-Jean Catelin et sa femme, au profit de messire Charles de Seignerolle, de 400 livres de rente, moyennant et pour les causes y portées, pardevant Carré et son collègue, notaires en cette cour, le 1^{er} mars 1668 ;

Autre copie collationnée d'autre contrat de constitution passé par lesdits sieur et dame de Montespan au profit de messire Jean Flament, de 350 livres de rente, moyennant 7,000 livres, par devant Séjournant et son collègue, notaires en cette cour, le 1^{er} mars 1668 ;

La requête à nous présentée par ladite demanderesse aux fins de ladite séparation, et l'ordonnance de M. le lieutenant civil, par laquelle elle auroit été autorisée à la poursuite de ses droits ; et qu'au surplus assignation seroit donnée audit sieur de Montespan aux fins d'icelle et qu'il seroit permis à ladite dame de saisir et arrêter, en date du 27 avril 1674, notre commission sur icelle dudit jour ;

L'exploit d'assignation donné par devant nous audit sieur défendeur, parlant à sa personne, à la requête de ladite dame demanderesse, aux fins d'icelle requête, le 2 juin 1674, contrôlé à paroir le 4 dudit mois par Malin ;

L'acte par lequel appert avoir été fourni copie au procureur dudit sieur défendeur de plusieurs pièces y mentionnées ;

Les défenses dudit sieur défendeur signifiées le 9 dudit mois de juin, par lesquelles il auroit dit que les faits portés au susdit exploit étoient supposés, requéroit être envoyés quitte et absous de ladite demande avec dépens ;

Sentence contradictoire de nous sur ce rendue le 12 dudit mois, portant qu'avant faire droit ledit sieur défendeur comparoitroit en notre hôtel le jeudi suivant, trois heures de relevée, pour être oui, reconnoître ou dénier les faits résultant de ladite demande en séparation ;

Procès-verbal fait en conséquence en l'hôtel de M. le lieutenant civil le 14 dudit mois de juin, contenant la comparution dudit sieur de Montespain, au bas duquel est l'ordonnance de M. le lieutenant civil portant acte aux parties de leurs comparution, dires et réquisitions, et après que les parties et leurs procureurs avoient persisté en ce qu'ils ont dit et soutenu leurs dires véritables, permis à ladite dame de faire preuve des faits par elle mis en avant, et audit sieur de Montespain au contraire, si bon lui sembloit, par devant le commissaire Mazurre, dans huitaine, pour, les enquêtes vues, être fait droit aux parties, ainsi que de raison ;

Ledit procès-verbal fourni au procureur dudit sieur défendeur ;

Notre jugement contradictoire du 15 dudit mois de juin portant que ladite dame demanderesse amèneroit témoignage dans huitaine pour faire preuve des faits articulés par le susdit procès-verbal par devant ledit commissaire Mazurre ; comme aussi permis audit sieur de Montespain de faire preuve du contraire, si bon lui sembloit, par devant ledit commissaire, dans le même temps, pour, les enquêtes rapportées, être fait droit ainsi que de raison ;

L'ordonnance dudit commissaire Mazurre du 16 juin 1674, au bas de laquelle sont les assignations données aux témoins pour déposer et audit sieur défendeur pour les voir jurer, les 18 et 19 dudit mois, contrôlées à Paris les 18 et 20, par Bourguignon ;

L'enquête faite à la requête de ladite dame demanderesse à l'encontre dudit sieur défendeur, son mari, par devant ledit commissaire Mazurre, contenant l'audition des témoins du 19 et 20 dudit mois de juin ;

Procès-verbal fait par ledit commissaire contenant les noms, surnoms, âges, qualités et demeures desdits témoins ouïs en ladite

enquête signifiée au procureur dudit sieur défendeur, le 21 dudit mois de juin ;

Les reproches fournis par ledit sieur défendeur contre lesdits témoins et de lui signés, signifiés au procureur de ladite dame demanderesse le 22 dudit mois ;

L'acte de renonciation à la communauté de biens d'entre ledit sieur son mari et elle, faite par ladite dame le 23 dudit mois de juin, reçu par Laurent, commis au greffe de cette cour, signifié au procureur dudit sieur défendeur ledit jour 23 juin 1674 ;

Appointement contradictoire de nous, rendu ledit jour, 23 dudit mois ;

Signification de l'enquête de ladite dame demanderesse, étant au bas d'icelle du 30 juin 1674, faite audit sieur défendeur ;

La requête verbale de ladite dame demanderesse signifiée au procureur dudit sieur défendeur le 25 dudit mois de juin : à ce que, pour parvenir à la demande par elle faite, ledit sieur de Montspan fût condamné à lui payer ladite somme de 60,000 livres en qualité d'héritier de sesdits père et mère, et le susdit contrat de mariage fût déclaré exécutoire sur ledit sieur défendeur, comme héritier desdits défunts, sieur et dame d'Antin, ses père et mère ;

Notre jugement contradictoire du 26 dudit mois, portant ladite requête jointe pour ce jugement y être fait droit, sans retardation ;

Copie d'un acte de renonciation faite par ledit sieur défendeur à la succession de ladite défunte dame sa mère, le 29 mai 1674, au greffe de la cour ;

Autre acte de renonciation faite par ledit sieur défendeur aux successions desdits défunts sieur et dame, ses père et mère, reçu par Sainfray et son collègue, notaires en cette cour, le 2 juillet dudit an ;

La requête dudit sieur défendeur et copies des susdites deux pièces signifiées au procureur de ladite dame demanderesse, le 3 dudit mois de juillet, par laquelle il auroit requis acte de ce que, pour toutes réponses et défenses, il employoit le contenu en icelle, sans préjudicier aux donations à lui faites par lesdits sieur et dame ses père et mère ;

Inventaire de production de ladite dame demanderesse, ensemble l'acte contenant qu'elle avoit produit, signifié au procureur dudit sieur défendeur le 28 dudit mois de juin ;

Inventaire de production dudit sieur défendeur, signifié au procureur de ladite dame demanderesse le 30 dudit mois ;

L'expédition, signée Sainfray et Coustellier, notaires en cette cour, de la renonciation dudit sieur de Montespan auxdites successions des sieur et dame ses père et mère, sans préjudicier à tous ses droits et actions qu'il peut avoir sur les biens desdites successions en toute autre qualité que celle d'héritier ;

Requête dudit sieur défendeur du 3 juillet susdaté ;

Notre susdit appointement de mettre notre sommation faite audit sieur défendeur au domicile de son procureur, à la requête de ladite dame demanderesse, le 5 juillet 1674, contrôlé à Paris le 7 par Bourguignon, de comparoir le samedi suivant en la chambre du conseil pour être ouï par sa bouche, lors du jugement du procès ;

Pareille sommation faite audit sieur défendeur, parlant à sa personne, à la requête de ladite dame demanderesse, le 6 dudit mois de juillet, contrôlé à Paris le 7 par Bourguignon.

Et tout vu et considéré :

Nous disons, après que ladite dame de Montespan a été ouïe en la chambre, le conseil y étant, et que ledit sieur de Montespan n'est comparu, suivant les sommations à lui faites les 5 et 6 juillet 1674, l'une au domicile de son procureur, et l'autre en son domicile, parlant à sa personne :

Que ladite dame de Montespan est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec son mari, auquel nous avons fait défenses de la plus hanter ni fréquenter.

Et, en conséquence de la renonciation par elle faite à leur communauté, par acte reçu par Laurent, commis au greffe civil de cette cour, le 23 juin 1674, ordonnons que ladite dame de Montespan jouira à part et divise des biens et droits à elle appartenant.

Et, en ce faisant, ledit sieur de Montespan est condamné à lui rendre et payer la somme de 60,000 livres qui a été payée par les sieur et dame de Mortemart, père et mère de ladite dame de Montespan, par quittance du 29 janvier 1663 ; et ce, conformément à la clause du contrat de mariage d'entre les parties, par lequel ledit sieur de Montespan s'est obligé solidairement à la restitution des deniers dotaux de ladite dame, sauf audit sieur de Montespan son recours contre les héritiers des feu sieur et dame d'Antin,

ses père et mère; leurs défenses, au contraire; ensemble payer les profits et intérêts de ladite somme de 60,000 livres, à compter du jour de la demande jusqu'à l'actuel paiement, suivant l'ordonnance, et en attendant que douaire ait lieu.

Condamnons ledit sieur de Montespan de faire provision alimentaire à ladite dame, sa femme, de la somme de 4,000 livres, par chacun an, payable de quartier en quartier et par avance.

Et pour ce qui est de la somme de 90,000 livres restant de celle de 150,000 livres, promise à ladite dame de Montespan, en faveur de mariage, par lesdits sieur et dame de Mortemart, permettons à ladite dame de Montespan de la recevoir dudit sieur de Mortemart; quoi faisant, il en sera bien et valablement déchargé.

En outre, condamnons ledit sieur de Montespan d'apporter incessamment acquit et décharge à ladite dame, sa femme :

1° Du sort principal et arrérages de 1,000 livres de rente constituée par lesdits sieur et dame de Montespan au profit de la veuve Du Chemin, par contrat passé pardevant Huart et Murs, notaires, le 4 mai 1667;

2° Du sort principal et arrérages de 400 livres de rente constituée par lesdits sieur et dame de Montespan au profit du sieur de Segnerolle, par contrat passé pardevant Crespin et Carré, notaires, le 1^{er} mars 1668.

3° De 300 livres de rente constituée par lesdits sieur et dame de Montespan au profit de Jean Flament, par contrat passé pardevant Le Semblier et Séjournant, notaires, ledit jour 1^{er} mars 1668;

4° De la garantie de la somme de 1,000 livres transportée par lesdits sieur et dame de Montespan à François et Barthélemy Gautier, marchands à Paris, par acte passé pardevant Rollet et Parque, notaires, le 25 janvier 1665;

Ensemble de toutes les autres sommes pour lesquelles ladite dame de Montespan justifiera qu'elle s'est obligée avec ledit sieur son mari par contrat, obligations ou autrement.

Et, à l'égard de la demande de ladite dame de Montespan à ce que lesdits contrat de mariage et quittance étant en suite fussent déclarés exécutoires contre ledit sieur son mari, en qualité d'héritier desdits sieur et dame d'Antin, ses père et mère, et comme tel condamné à rendre les sommes par eux reçues, en avons déchargé ledit sieur de Montespan en conséquence de la renonciation par lui

faite à leurs successions, sauf à elle son recours contre les héritiers desdits sieur et dame d'Antin ou autres, ainsi qu'elle avisera bon être. Défenses au contraire; le tout sans préjudicier aux droits dudit sieur de Montespan, à cause des donations à lui faites par les sieur et dame ses père et mère, et des actions que ladite dame de Montespan pourra avoir contre lui en ladite qualité.

Défenses respectives au contraire, nonobstant choses proposées au contraire par ledit sieur de Montespan dont il est débouté, et condamné aux dépens, à taxer.

Jugé le 7 juillet 1674 ¹.

En témoin de ce, nous avons fait sceller les présentes.

Ce fut fait et prononcé en jugement, devant nous, audit Châtelet, en la présence de M^e Salomon Fernault, procureur de ladite dame demanderesse, et en l'absence de M^e Claude-François Brierre, procureur dudit sieur défendeur, le mercredi 11 juillet 1674.

Signé, par collation : GUEKTON, VAILLANT.

Et scellé le 11 juillet 1674. VAILLANT.

Pour copie : FERNANEL.

Pièce n^o V.

—

TRANSACTION INTERVENUE

ENTRE LE MARQUIS ET LA MARQUISE DE MONTESPAN

APRÈS LA SÉPARATION DE CORPS ².

21 juillet 1674.

Par devant les conseillers du roi, notaires garde-notes au Châtelet de Paris, soussignés, furent présents en leurs personnes haut et puissant seigneur messire Louis-Henri de Pardailan de Gondrin, chevalier marquis de Montespan et d'Antin, demeurant à Paris, cloître et paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, d'une part, et

¹ Viennent, sur la minute, les signatures des juges qui siégeaient ce jour là : Le Camus. — Dujour. — de Laporte. — Monnerot. — de Cœurs. — Ferrand.

² Arch. de l'Empire. Carton L. 1,061. *Couvents de femmes*, VIII.

messire Gaspard de Fieubet, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils et chevalier de la reine, demeurant rue des Lions, paroisse Saint-Paul, au nom et comme se faisant fort de haute et puissante dame Françoise de Rochechouart, dame du palais de la reine, épouse séparée de biens et d'habitation du seigneur de Montespan, à laquelle il promet faire ratifier ces présentes et en fournir acte de ratification en bonne forme audit seigneur de Montespan dans huitaine, d'autre part; pour faire laquelle ratification ledit seigneur de Montespan, tant en présence qu'absent, a autorisé ladite dame son épouse, sans qu'il soit besoin d'autre autorisation.

Disant les parties que, par sentence contradictoirement rendue au Châtelet de Paris le 7 du présent mois, étant signifiée le 14^e du même mois, ladite dame de Montespan a été séparée de biens et d'habitation d'avec ledit seigneur son époux, et ledit seigneur condamné à lui rendre et payer la somme de 60,000 livres payée par haut et puissant seigneur messire Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, père de ladite dame de Montespan, par quittance du 29 janvier 1663, sauf audit seigneur de Montespan son recours contre les héritiers de haut et puissant seigneur messire Hector-Roger de Pardailan de Gondrin, chevalier, marquis d'Antin, et de haute et puissante dame Marie-Christine de Zamet, ses père et mère; enfin lui payer l'intérêt de ladite somme à compter du jour de la demande jusqu'à l'actuel payement, suivant l'ordonnance, 4,000 livres de pension alimentaire par chacun an, de quartier en quartier par avance, en attendant que douaire ait lieu.

Et pour ce qui est de la somme de 90,000 livres restant de celle de 150,000 livres promise à ladite dame de Montespan en faveur du mariage par lesdits seigneur et dame de Mortemart, permis à ladite dame de Montespan de la recevoir dudit seigneur duc de Mortemart.

Et outre, ledit seigneur de Montespan condamné d'apporter incessamment acquit et décharge à ladite dame son épouse des dettes auxquelles elle s'est obligée avec lui.

En exécution de laquelle sentence, ladite dame de Montespan a fait faire un commandement audit seigneur son mari par exploit de Forbes, sergent à verge au Châtelet de Paris, du 16 desdits présents mois et an, contrôlé le lendemain 17^e, de payer la somme contenue en ladite sentence. Et même, par exploit dudit Forbes, dudit jour 17^e desdits présents mois et an, ladite dame a fait procéder par sai-

sie et exécution sur les meubles dudit seigneur, son époux, dont elle poursuivoit la vente et avoit protesté de faire saisir réellement ses immeubles.

De laquelle sentence, saisie et exécution et de tout ce qui s'en est ensuivi, ledit sieur de Montespan étoit sur le point d'interjeter appel, sur ce qu'il prétendoit avoir été condamné sans fondement par ladite sentence à la restitution de la somme de 60,000 livres, faisant partie de la dot de ladite dame ; attendu que par leur contrat de mariage ladite somme ne lui étoit point payable, mais auxdits seigneur et dame d'Antin, ses père et mère, qui l'ont actuellement reçue et aux successions desquels il a renoncé.

Et même, bien loin que ladite dame de Montespan eût aucune action à intenter contre lui, pour raison de ladite somme de 60,000 livres ou autres, qu'au contraire il étoit en droit de lui demander et audit seigneur duc de Mortemart, son père, la restitution des intérêts par elle reçus, sans sa participation, de ladite somme de 90,000 livres qui restoit à payer de sa dot, depuis le temps qu'ils avoient cessé d'être payés audit seigneur de Montespan, jusqu'au jour de la sentence de séparation ; lesquels intérêts il prétendoit monter au moins à la somme de 30,000 livres : et d'ailleurs, que quand ladite dame pouvoit se pourvoir contre eux et sur ses biens pour la restitution de ladite somme de 60,000 livres et pour le payement de la pension de 4,000 livres par an, conformément à ladite sentence, elle devoit considérer qu'en continuant d'exécuter ladite sentence à la rigueur, et faisant vendre ses terres, ce seroit causer la perte entière de sa maison et lui ôter le pouvoir d'élever leurs enfans suivant leur qualité, eu égard aux dettes dont il est chargé ; et que, dans le temps présent, les terres ne se pouvoient pas vendre leur juste valeur, de sorte que les poursuites qu'elle pouvoit faire tourneroient à son désavantage et à la ruine de ses enfans ; et que ce mauvais état qui se rencontroit dans ses affaires lui pouvoit même donner lieu d'espérer qu'en interjetant l'appel qu'il avoit résolu de former, il seroit déchargé de ladite pension de 4,000 livres, suivant divers arrêts intervenus depuis peu au parlement ; lesquels en confirmant de semblables séparations d'entre maris et femmes, ordonnées par sentences, n'ont condamné les maris qu'à la restitution des deniers dotaux par eux reçus, sans aucunes pensions alimentaires.

Et de la part de ladite dame de Montespain étoit dit au contraire que ledit seigneur, son époux, ne pouvoit pas s'exempter de restituer ladite somme de 60,000 livres, parce que, étant solidairement obligé par son contrat de mariage avec ladite dame marquise d'Antin, sa mère, aux conventions matrimoniales de ladite dame de Montespain en général, elle avoit raison de soutenir que, dans cette obligation générale, étoit comprise ladite somme de 60,000 livres, encore qu'elle n'ait pas été par lui reçue. Quant aux intérêts de la somme de 90,000 livres, par elle touchés depuis quelques années, qu'elle ne pouvoit pas être tenue de les rapporter, parce que c'est la seule chose qu'elle a reçu de sa maison pendant ce temps pour sa subsistance; que, pour la pension alimentaire de 4,000 livres, à elle adjugée par ladite sentence, il est tout à fait extraordinaire et contre les règles d'ordonner des séparations sans pareilles pensions, et qu'il n'y a que fort peu d'exemples contraires.

Et au surplus, que ça n'a jamais été son intention de causer, par la séparation qu'elle a poursuivie, la ruine de la maison dudit seigneur, son époux, ni de faire aucun préjudice à ses enfans. Au contraire, elle désire de contribuer autant qu'il lui est possible à maintenir l'éclat de sa maison et à l'éducation de ses dits enfans, selon leur qualité.

Sur quoi, lesdites parties, par l'entremise et le conseil de leurs parens et amis, ont transigé et accordé en la manière qui ensuit :

C'est à savoir que ledit seigneur de Montespain a acquiescé et acquiesce par ces présentes à la sentence de séparation de biens et d'habitation du 7 des présens mois et an, pour l'exécution de laquelle, il a été convenu :

Que les meubles saisis à la requête de ladite dame lui demeureront pour la somme de 950 livres, à laquelle ils ont été prisés par François Thurin, maître tapissier à Paris, duquel les parties sont convenues pour en faire l'estimation suivant l'avis qu'il en a donné par l'acte annexé à la minute des présentes, après avoir été paraphé par lesdites parties, et, à leur réquisition, par les notaires soussignés; ladite somme de 950 livres à déduire sur le premier quartier de la pension alimentaire adjugée par ladite sentence, dont ledit seigneur de Montespain demeurera d'autant quitte envers ladite dame, son épouse;

Que la somme de 60,000 livres, reçue par lesdits seigneur et

dame d'Antin et faisant partie de la dot de la dame de Montespan, lui sera restituée ou à ses hoirs et ayant cause, sur les biens dudit seigneur de Montespan, après son décès seulement.

Et à l'égard des intérêts de ladite somme de 60,000 livres, échus depuis le jour qu'ils ont été adjugés par la sentence, et ceux qui échoiront à l'avenir jusqu'au décès dudit seigneur de Montespan, ensemble les arrérages qui échoiront aussi ci-après de la pension alimentaire de 4,000 livres par chacun an, ils demeureront audit seigneur marquis pour être employés à l'éducation et entretien de leurs enfans, sans que ladite dame ni lesdits enfans les puissent demander ni répéter contre ledit sieur marquis, ni la succession.

Et afin d'empêcher que les créanciers dudit seigneur de Montespan ne consomment les biens de sa maison, par la vente de ses terres, au désavantage des enfans, et pour libérer ladite dame des dettes auxquelles elle s'est obligée, qui pourroient dans la suite du temps par l'accumulation des intérêts lui causer un notable préjudice, les 90,000 livres qui sont encore dus du reste de sa dot seront remployés au paiement des plus anciennes dettes dudit seigneur de Montespan, et préalablement à celles auxquelles ladite dame est obligée avec lui ; le tout avec déclaration que les deniers proviendront de la dot de ladite dame et subrogation à son profit aux droits, privilèges et hypothèques des créanciers. Pourra néanmoins ladite dame acquitter lesdites dettes d'autres deniers avec pareilles déclarations et subrogations, auquel cas, elle recevra les 90,000 livres de sa dot pour en disposer à sa volonté.

Et quant aux intérêts de ladite somme de 90,000 livres, qui sera ainsi employée au paiement desdites dettes, ledit sieur de Fieubet, pour ladite dame de Montespan, en a fait don à ses dits enfans, acceptant pour eux ledit sieur de Montespan, leur père et tuteur naturel. Et ne pourront toutefois lesdits enfans, leurs héritiers ou ayant cause, demander lesdits intérêts, ni pareillement ladite dame ladite somme de 90,000 livres du vivant dudit seigneur de Montespan : mais, après son décès, ils pourront répéter contre la succession et sur ses biens, sans que les enfans puissent prétendre priorité d'hypothèque, ni concurrence contre ladite dame leur mère, pour raison desdites sommes de 60,000 livres d'une part, et 90,000 livres d'autre donaire et autres conventions matrimoniales.

Et moyennant tout ce que dessus, ledit seigneur de Montespan quitte les intérêts de ladite somme de 90,000 livres échus depuis qu'ils ont cessé de lui être payés; approuve les paiemens qui ont été faits par ledit seigneur duc de Mortemart à ladite dame de Montespan, et décharge ladite dame de les lui rapporter et restituer, se réservant au surplus respectivement lesdites parties les actions qui leur ont été conservées par la sentence de séparation contre les successions desdits seigneur et dame d'Antin, même celle de ladite dame de Montespan contre ledit seigneur son époux, en qualité de donataire de moitié de tous biens présents et à venir dudit seigneur de Montespan, au contraire et sans préjudicier ni innover par ladite dame de Montespan aux droits et hypothèques à elle acquis par son contrat de mariage, tant pour le contenu en ces présentes que pour ses autres conventions matrimoniales.

Par ainsi, et pour l'exécution des présentes, ont élu domicile, savoir, ledit seigneur de Montespan, en la maison de M^e Claude-François Brierre, procureur au Châtelet, sise rue de Bièvre, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet; et ledit sieur de Fieubet, en la maison de M^e Salomon Fernault, aussi procureur au Châtelet, sise place Maubert, paroisse (*le nom en blanc*): auxquels lieux, nonobstant promesses, obligations, chacun en droit soi renonçant.

Fait et passé à Paris, en la maison dudit sieur de Fieubet, l'an 1674, le 21^e jour de juillet, après-midi.

Et ont signé la minute des présentes demeurée audit Sainfray.

CHUPPIN. — SAINFRAY.

Aujourd'hui est comparue pardevant les notaires garde-notes du roi au Châtelet de Paris :

Haute et puissante dame Françoise de Rochechouart, dame du palais de la reine, épouse séparée de biens et d'habitation de haut et puissant seigneur messire Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, chevalier, marquis de Montespan et d'Antin, dudit seigneur, son mari, autorisée par la transaction ci-dessus, à l'effet des présentes, ladite dame à présent au palais de Versailles.

Laquelle, après lecture à elle faite par l'un des notaires, l'autre présent, du contrat de transaction ci-dessus et des autres parts écrits et de la prisée y annexée, que ladite dame a dit bien savoir et entendre à ladite transaction volontairement notifiée et ratifiée, veut,

consent et accorde que cette transaction, avec toutes les clauses, remises et conditions y contenues, même la donation des intérêts de la somme de 90,000 livres en faveur des enfans de ladite dame et dudit seigneur de Montespan, sortent leur plein et entier effet, comme si ladite dame avoit été présente à la signature dudit contrat de transaction qui a été passé par M. de Fieubet, suivant le pouvoir que ladite dame lui en avoit donné, et étant son intention et volonté. Approuvant ladite dame de Montespan l'élection de domicile et ladite prisée, promettant obligation de nom.

Fait et passé audit palais de Versailles en l'appartement de ladite dame, l'an 1674, le 23^e jour de juillet, avant midi. Et a ladite dame signé la minute des présentes, étant en suite de celle dudit contrat de transaction, demeurée audit Sainfray, notaire.

Signé : CHUPPIN. — SAINFRAY.

Pièce n° V^{bis}.

LE MARQUIS DE MONTESPAN ET LOUVOIS¹.

En 1669, des cavaliers d'une compagnie du régiment mestre de camp de cavalerie ayant insulté le sous-bailli de Perpignan, il en résulta une effervescence assez vive pour que le bruit en parvint au secrétaire d'État de la guerre. Le commandant militaire, qui aurait voulu assoupir l'affaire, gagnait du temps ; malheureusement pour les coupables, leur capitaine était le marquis de Montespan, et Louvois, prévenu par une lettre anonyme, ne négligea pas l'occasion qui se présentait de faire sa cour, en persécutant le mari de la favorite auquel on ne pardonnait ni ses récriminations ni les obstacles apportés par lui à l'arrangement des affaires de famille que la séparation de fait avait nécessité.

Le 21 septembre 1669, l'omnipotent ministre écrivit de Chambord où était la cour à l'intendant du Roussillon la lettre suivante :

¹ Je n'ai eu connaissance qu'après l'impression de la notice sur madame de Montespan de l'étrange lettre qu'on va lire. Elle figure dans des *Souvenirs de voyage en Roussillon* de M. Edouard de Barthélemy, qui a bien voulu me la signaler.

« Monsieur de Maqueron, je suis informé qu'une querelle assez vive a eu lieu entre les cavaliers de la compagnie de M. le marquis de Montespan et les gens du sous-bayle de Perpignan. Je m'étonne que vous ne m'ayez encore transmis aucun renseignement sur cette affaire, et vous exhorte à réparer au plus tôt ce qui ne peut être qu'un oubli. Il ne faut rien oublier, soit dans les informations du sous-bayle de Perpignan, soit dans celles des désordres commis à Ille, pour impliquer le commandant de la compagnie et le plus grand nombre de cavaliers qu'il se pourra, afin qu'ils prennent l'épouvante et que la plupart désertent, et principalement le capitaine, après quoi ce ne seroit pas une affaire que d'achever la ruine de la compagnie. Si vous savez le nom des cavaliers qui ont insulté le sous-bayle, il les faut arrêter dès le premier jour, afin de faire un exemple, et que, par leur déposition, lors de leur exécution, vous ayez davantage de preuves et de charges contre le capitaine, pour tâcher, de façon ou d'autre, de l'impliquer dans les informations, de manière que l'on puisse le casser avec apparence de justice. Si vous pouviez faire en sorte qu'il pût être assez chargé pour que le conseil souverain eût matière de prononcer quelque condamnation contre lui, ce seroit une bonne chose.

« Vous devinerez assez les raisons pour peu que vous soyez informé de ce qui se passe dans ce pays-ci. Je vous prie de ne rien oublier pour faire réussir ce que je puis désirer en cette occasion, et de m'en donner des nouvelles tous les ordinaires par une lettre à part écrite de votre main et de me renvoyer celle-ci. — A Chambord, ce 21^e septembre 1669. — Louvois. »

Cette dépêche fut effectivement renvoyée à son auteur, mais l'intendant eut le bon esprit d'en faire une copie, sous laquelle on lit la note ci-après :

« L'original de cette lettre a été renvoyé de Perpignan à monseigneur le marquis de Louvois, le 8 octobre 1669, et cette pièce existe au dépôt des archives de la préfecture, carton numéro 580 du fond de l'intendance. »

« Les registres du conseil, dit M. de Barthélemy, ne renferment que peu de renseignements sur la suite de cette affaire, dans laquelle Louvois montra à découvert son triste caractère. On y lit, à la date du 17 décembre suivant, le procès-verbal des interrogatoires de M. de La Grave et l'ordonnance rendue par la cour pour mettre

ce cavalier à réquisition, à peine de vingt-cinq livres par jour. Le 10 janvier 1670, la cour déclara avoir été bien et duement entretenue des *défauts* contre ledit marquis de Montespan et les nommés Cartier Palacio ou du Plessis dit Bohème, et Montbras. »

Le marquis de Montespan s'était sans doute réfugié en Espagne. C'est ce que voulait Louvois. Mais comment qualifier les moyens employés pour atteindre ce but ?

Pièce n° VI.

LES CENSEURS DE LOUIS XIV.

COLBERT. — FÉNELON.

Si Louis XIV a été flatté, adulé, encensé jusqu'à l'idolâtrie, il faut reconnaître aussi que, même au comble de sa puissance, la vérité ne lui a pas été épargnée. On a vu comment lui parlaient, en 1675, Bourdaloue et Bossuet. Dix années auparavant, Colbert lui tenait un langage bien autrement sévère dans un mémoire relatif aux dépenses de Versailles, auxquelles il fut toujours opposé :

Septembre 1663¹.

« Votre Majesté retourne de Versailles. Je la supplie de me permettre de lui dire sur ce sujet deux mots de réflexion que je fais souvent et qu'elle pardonnera, s'il lui plait, à mon zèle.

« Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Votre Majesté que sa gloire ; et comme elle fait bien connoître à tout le monde combien elle préfère, celle-ci à ceux-là, et que c'est assurément l'intérieur de son cœur, en sorte qu'il y a toute sûreté de parler librement à Votre Majesté sur cette matière sans courir risque de lui déplaire, je croirois prévariquer à la fidélité que je lui dois si je ne lui disois qu'il est bien juste qu'après une si grande et si forte application qu'elle donne aux affaires de son état avec l'admiration de tout le monde, elle donne quelque chose à ses plaisirs et à ses divertissemens, mais qu'il faut bien prendre garde qu'ils ne préjudicient à sa gloire.

¹ *Lettres de Colbert*, t. II, 1^{re} partie, p. ccx.

« Cependant, si Votre Majesté veut bien chercher dans Versailles où sont plus de 500,000 écus qui y ont été dépensés depuis deux ans, elle aura assurément peine à les trouver. Si elle veut faire réflexion que l'on verra à jamais dans les comptes des trésoriers de ses bâtimens que, pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes en cette maison, elle a négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ait au monde et le plus digne de la grandeur de Votre Majesté¹... Et Dieu veuille que tant d'occasions qui la peuvent nécessiter d'entrer dans quelque grande guerre, en lui ôtant les moyens d'achever ce superbe bâtiment, ne lui donnent pour longtemps le déplaisir d'en avoir perdu le temps et l'occasion !

« Votre Majesté sait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bâtimens ; et toute la postérité les mesure à l'aune de ces superbes maisons qu'ils ont élevées pendant leur vie. O quelle pitié que le plus grand roi et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fût mesuré à l'aune de Versailles ! Et toutefois, il y a lieu de craindre ce malheur. Et, pour moi, j'avoue à Votre Majesté que, nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, si j'avois pu prévoir que cette dépense eût été si grande, j'aurois été d'avis de l'employer en des ordonnances de comptant, afin d'en ôter la connoissance.

« Votre Majesté observera de plus, s'il lui plaît, qu'elle est entre les mains de deux hommes² qui ne la connoissent presque qu'à Versailles, c'est-à-dire dans le plaisir et dans le divertissement, et qui ne connoissent point du tout l'amour qu'elle a pour la gloire, de quelque part qu'elle doive venir ; que la portée de leurs esprits, suivant leurs conditions, divers intérêts particuliers, la pensée qu'ils ont de faire bien leur cour auprès de Votre Majesté, joint à la patronance dont ils sont en possession, fera qu'ils traineront Votre Majesté de desseins en desseins pour rendre ces ouvrages immortels, si elle n'est en garde contre eux.

« Pour concilier toutes choses, c'est-à-dire pour donner à la gloire de Votre Majesté ce qui doit lui appartenir, et à ses divertissemens de même, elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes

¹ Sic. La phrase n'est pas achevée.

² Sans doute Le Nôtre et l'architecte Le Vau.

de Versailles, fixer une somme pour y employer tous les ans ; peut-être même seroit-il bon de la séparer entièrement des autres fonds des bâtimens, et ensuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre. Si la paix dure encore longtemps, élever des monumens publics qui portent la gloire et la grandeur de Votre Majesté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés. »

Les extraits qu'on va lire d'un mémoire écrit l'année d'après (1666) par le courageux ministre prouvent que si Louis XIV ne suivait pas tous les conseils que Colbert lui donnait, il avait du moins le bon esprit de provoquer les observations, et de les entendre sous la forme même la plus sévère¹.

Fontainebleau, 22 juillet 1666.

« Voici, Sire, un métier fort difficile que je vais entreprendre. Il y a près de six mois que je balance à dire à Votre Majesté les choses fortes que je lui dis hier et celles que je m'en vais encore lui dire.

« L'ordre de Votre Majesté, sa haute vertu, mon cœur, qui n'est plein que d'amour et de zèle pour la personne et la gloire de Votre Majesté, me donnent la hardiesse de parler.

« Je fais auprès de Votre Majesté le métier, sans comparaison, le plus difficile de tous ; il faut de nécessité que je me charge des choses les plus difficiles, et de quelque nature qu'elles soient. Je me confie en la bonté de Votre Majesté, en sa haute vertu, en l'ordre qu'elle nous a souvent donné et réitéré de l'avertir au cas qu'elle allât trop vite, et en la liberté qu'elle m'a souvent donnée de lui dire mes sentimens.

« Votre Majesté me dit hier que ma pensée étoit qu'il falloit licencier des troupes. Non, Sire ; que Votre Majesté soit, s'il lui plaît

¹ *Lettres de Colbert*, t. II, 1^{re} partie, p. ccxvii. — On lit en tête du mémoire cette note de la main de Colbert : « J'ai envoyé ce mémoire au roi le 22 juillet ; Sa Majesté l'a lu une fois, l'a approuvé, l'a relu le 25 au matin en ma présence, et a pris résolution sur chacun article, laquelle elle a exécutée. »

persuadée qu'en tout ce qui dépendra de moi, j'irai plus vite que qui que ce soit aux choses qui regarderont sa véritable gloire.

« Votre Majesté a quatre sortes de dépenses à faire : la première et la plus importante de toutes à présent est la guerre de mer ; la seconde, les affaires étrangères ; la troisième, la guerre de terre ; la quatrième, les dépenses du dedans du royaume, les plaisirs et les divertissemens de Votre Majesté.

« Je suis persuadé, Sire, que les deux premières doivent, sans difficulté, marcher d'un pas égal, à l'exclusion des deux autres, lesquelles ne doivent subsister que des restes, pour ainsi dire, de ces deux premières.

« La troisième doit aussi subsister, s'il est possible ; mais comme elle doit avoir son temps, même de préférence aux deux autres, elle peut bien souffrir quelque diminution dans un temps où elle n'est pas nécessaire.

« La quatrième dépense doit souffrir toute la rigueur des retranchemens et toute l'économie possible, par cette belle maxime, qu'il faut épargner cinq sols aux choses nécessaires, et jeter les millions quand il est question de votre gloire.

« Je déclare à Votre Majesté, en mon particulier, qu'un repas inutile de mille écus me fait une peine incroyable ; et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfans, et j'irois à pied toute ma vie pour y fournir, s'il étoit nécessaire. Votre Majesté excusera, s'il lui plaît, ce petit transport.

« Il faut donc voir s'il se peut faire des retranchemens suffisans dans cette quatrième sorte de dépenses ; et, en cas que cela ne se puisse, voir ce qui se peut retrancher sur la troisième pour faire subsister les deux premières. C'est ici que Votre Majesté me permettra, s'il lui plaît, de parler avec liberté.

« Elle a tellement mêlé ses divertissemens avec la guerre de terre qu'il est bien difficile de les diviser, et si Votre Majesté veut bien examiner en détail combien de dépenses inutiles elle a faites, elle verra bien que, si elles étoient toutes retranchées, elle ne seroit point réduite à la nécessité où elle est.

« J'entends dire que les 800,000 livres d'étapes qui ont été fournies dans les provinces dans le même temps que les troupes ont été payées réglément, sont consommées. N'est-il pas vrai que si l'on

avoit laissé les troupes dans leurs quartiers, sans les faire jouer à la navette comme l'on a fait par des changemens et des marches perpétuelles, cette somme pourroit servir aux dépenses de l'État ?

« J'entends dire de plus que tous les deniers revenants-bons de l'année dernière et de la présente sont consommés en revues, en subsistances de troupes et autres dépenses qui concernent les assemblées de troupes que Votre Majesté a faites. Ces deniers revenants-bons ont monté toutes les années passées à 4 ou 500,000 livres, et ont toujours été fournis par M. Le Tellier environ ce temps-ci. Je ne crois pas avoir eu tort de compter que ces deux sommes pourroient servir aux dépenses de l'État pendant ces mois-ci ; cependant tout est consommé.

« Si Votre Majesté étoit bien informée de tous les désordres que ces marches perpétuelles de troupes causent dans les provinces, combien vos peuples en sont dégoûtés, combien de paysans de Champagne et des autres frontières ont déjà passé et se disposent de passer dans les pays étrangers, elle verroit bien de quelle importance il lui est de remédier à un si grand mal.

« Outre ces deux dépenses qui sont grandes, Votre Majesté doit considérer qu'elle a triplé les dépenses de son écurie sous prétexte que, dès lorsqu'elle aura des affaires, elle la remettrait au même état qu'elle étoit auparavant ; et si Votre Majesté examine bien, elle trouvera que cette augmentation en livrées, en nourriture d'hommes et de chevaux, en achats, en gages, va à plus de 200,000 livres par an.

« Si Votre Majesté considère son jeu, celui de la reine, toutes les fêtes, repas et festins extraordinaires, elle trouvera que cet article monte encore à plus de 300,000 livres¹, et que les rois, ses prédécesseurs, n'ont jamais fait cette dépense, et qu'elle n'est point du tout nécessaire.

« La dépense des meubles, quoique Votre Majesté s'en retranche, ne laisse pas de monter toujours insensiblement à des sommes assez considérables.

« Votre Majesté donne encore beaucoup de pensions et de gratifications inutiles à sa gloire, demeurant d'accord toutefois qu'il faut que Votre Majesté donne quelque chose à ses plaisirs.

¹ La copie porte bien 300,000 livres. N'est-ce pas une erreur ; ne s'agirait-il pas de trois millions ?

« Votre Majesté avoit augmenté la dépense de ses gardes-du-corps de 64,000 livres par comptant, et cette augmentation ne devoit durer que pendant la paix ; cependant cette dépense continue et augmente.

« Votre Majesté a mis les compagnies de gendarmes et chevau-légers de Monseigneur le dauphin, de la reine, écossois, etc., à 100,000 livres de solde chacune par an : c'est une dépense exorbitante qui n'a jamais été. Les gendarmes écossois avoient 20,000 livres de solde au plus, et les autres compagnies, 30 ou 40 au plus.

« Jusqu'à présent, Votre Majesté a voulu faire assembler souvent des corps d'armée au dedans de son royaume pour en faire des revues.

« Elle a voulu augmenter beaucoup les troupes de sa maison.

« Elle a voulu qu'elles fussent extraordinairement lestes et braves.

« Elle a voulu que les officiers retinssent une partie de la solde pour fournir aux habits, casaques et autres ajustemens.

« Elle a voulu que la solde de l'infanterie ordinaire fût de 6 sols 6 deniers, et a permis aux officiers de retenir un sol ou deux pour les habits.

« Que Votre Majesté ait, s'il lui plaît, la bonté d'entendre quelques raisons contraires et de les examiner.

« Premièrement, en général, ce sont toutes augmentations de dépenses que l'État ne peut pas supporter.

Sur la marche des troupes au dedans du royaume et l'assemblée des corps d'armée :

« Il suffit de dire que telle ville ou lieu d'étape a souffert depuis six mois cent logemens différens de troupes, et que ceux qui en ont eu le moins en ont souffert plus de cinquante. Toutes les troupes vivent à discrétion en entrant et sortant des lieux où elles logent. Les quatre généralités de Paris, Amiens, Soissons et Châlons ont souffert plus de logemens depuis six mois que pendant les six dernières années de la guerre ; c'est assez dire pour connoître clairement que ces généralités seront plus ruinées avant que la guerre commence qu'elles ne l'ont été pendant vingt-cinq années de la guerre passée.

« Les grands rois ont toujours pris plaisir d'être loués de n'avoir

fait marcher leurs armées que dans le pays de leurs ennemis, et jamais dans celui de leurs sujets.

Sur l'augmentation et la beauté des troupes de sa maison :

« La prodigieuse différence qui se trouvera entre ces troupes et celles des armées abattra le cœur des officiers et soldats de celles-ci et les ruinera, parce que, dès lors qu'il y aura un bon officier ou un bon soldat dans les troupes d'armée, il fera tous ses efforts pour entrer dans celles de sa maison.

« Ces troupes seront toujours regardées comme l'objet particulier de l'amitié, des soins et de la dépense du roi, ce qui causera de mauvais effets dans les esprits des autres troupes, qui composeront assurément le plus grand nombre.

« Le compte du roi n'est pas d'avoir un corps de troupes extraordinairement bon, et le reste foible et mauvais, parce que partout où le bon corps se trouvera, il battra; mais l'autre sera battu, et comme il sera beaucoup plus grand, il y a quelque risque qu'il n'emporte l'autre.

« Le compte du roi est que toutes ses troupes soient également fortes et bonnes, et qu'elles fassent partout une résistance égale à ses ennemis.

« Cette distinction trop grande de sa maison en toutes choses ralentit le zèle de tous les autres sujets; les grands rois ont toujours embrassé leur dernier et plus éloigné sujet comme le plus p roche; toutefois, avec quelque différence, pour la distribution des grâces seulement. Nos grands rois, François I^{er}, Henri IV, n'ont jamais fait ces distinctions. Ce dernier s'est fait souvent garder par tous les vieux corps, et, de son temps jusqu'au règne de Louis XIII, le régiment de Picardie l'a toujours disputé au régiment des gardes.

« Louis XIII a été le premier de nos rois qui ait fait la distinction des troupes de sa maison; encore n'y avoit-il que sa compagnie de mousquetaires à cheval de cent hommes, avec ses compagnies de gens d'armes et de cheveu-légers.

Sur la beauté des habits et ajustemens des troupes.

« L'on a toujours cru qu'un soldat et demi ou un soldat et un quart mal habillés valoient plus qu'un soldat richement

habillé, pourvu que le premier eût le nécessaire et qu'il fût également armé. Ç'a été une des plus grandes questions des plus grands conquérans de l'antiquité, de savoir s'il valoit mieux que les soldats fussent richement armés et habillés que de ne l'être pas.

« Alexandre disoit qu'il aimoit mieux les voir richement armés, parce que, dans le combat, la conservation de leurs armes et de leurs habits augmentoit leur valeur; Jules César, au contraire, que la richesse des armes et des habits amollissoit le cœur de ses soldats par la crainte de les perdre et la trop grande envie de les conserver, et redoubloit la valeur de ses ennemis pour les gagner.

« Votre Majesté verra de quel sentiment elle sera, mais je lui dois dire que presque tous les grands capitaines ont été de celui de Jules César; sur quoi il faut observer que cette question n'étoit que sur les richesses gagnées par les soldats sur leur ennemis...

Sur les revues et la marche des troupes.

« A l'égard de l'assemblée des troupes et de leurs marches, je n'ai pas cru qu'une affaire si importante seroit confiée à un jeune homme de vingt-quatre ans (Louvois), sans expérience sur cette matière, fort emporté, et qui croit qu'il est de l'autorité de sa charge de ruiner le royaume, et qui veut encore le ruiner parce que je le veux sauver.

« J'avois vu, dans la guerre dernière, que toutes les fois qu'il étoit question de faire marcher des corps de troupes et des revues, celui qui avoit l'autorité de Votre Majesté en main et le secrétaire d'État de la guerre, avec celui qui avoit soin des finances, cherchoient tous les moyens possibles pour ne le pas faire; et, quand cela ne se pouvoit éviter, on cherchoit tous les expédiens pour en faire le moins et pour éviter la trop grande charge des peuples.

« On croyoit faire quelque chose de considérable de sauver de logemens et de passages une province, et aussi l'on écoutoit favorablement les habitans des villes quand ils venoient se plaindre, et on rendoit justice sévère sur les officiers et sur les troupes; au lieu qu'à présent aucun habitant des villes n'ose plus se plaindre, parce que tous ceux qui sont venus ont été traités de coquins et de séditieux, et les peuples ont appris ces mauvais traitemens qui ont été prononcés par celui qui parle au nom de Votre Majesté.

« A l'égard des revues, il est vrai, Sire, que j'en ai parlé à Votre Majesté ; mais je n'ai jamais cru qu'elles dussent venir chercher Votre Majesté, ni que la marche des troupes et l'assemblée des armées au dedans du royaume, qui en attire la ruine, sans difficulté, pût devenir un divertissement de dames. Si Votre Majesté veut rappeler sa mémoire, elle trouvera (et je ne sais même si la proposition écrite de ma main n'en est pas encore parmi les papiers de Votre Majesté) que je disois alors qu'elle pourroit faire un ou deux voyages sur la frontière pendant l'hiver, visiter et faire les revues de trois ou quatre garnisons chacun voyage, ensuite y envoyer quelques officiers d'armée et quelques ordinaires pour les surprendre et les tenir en haleine ; qu'au commencement du printemps Votre Majesté pourroit aller à Compiègne, où, se trouvant à huit ou dix lieues de tous les quartiers, elle pourroit les visiter et les surprendre souvent par elle-même, par M. de Turenne, par des officiers d'armée, par des ordinaires. Et pour peu que Votre Majesté y veuille faire de réflexion, elle trouvera que de cette façon elle auroit su la véritable force des troupes, et auroit toujours tenu les officiers dans la crainte et dans l'application d'avoir de bonnes compagnies.

« Les soins de Votre Majesté se seroient également répandus sur toutes les troupes de ses armées, et l'on n'auroit point vu cette prodigieuse distinction des troupes de sa maison aux autres, laquelle fera toujours un mauvais effet.

« Il n'y a pas d'apparence que Votre Majesté soit persuadée que les revues qu'elle a faites soient véritables, puisque les officiers ont été avertis huit ou quinze jours auparavant qu'ils devoient paroître en présence de Votre Majesté...

« Plût à Dieu, Sire, que Votre Majesté eût une fois bien examiné cette matière, qu'elle eût pris elle-même ou fait prendre les sentimens de tout ce qu'il y a de gens sensés ! Elle trouveroit que sa gloire souffre quelque diminution de ces fanfares et de tous ces ornemens inutiles dont, outre cela, la dépense ruine les officiers et les cavaliers, et que la véritable gloire de Votre Majesté recevroit de l'augmentation si elle retranchoit toutes ces superfluités, si elle répandoit ses soins également sur les troupes de ses armées et sur celles de sa maison ; si elle prenoit soin que toute la cavalerie portât des cuirasses, que les armes fussent bonnes et que chaque

cavalier eût un bon buffle, un bon chapeau de pluie et un manteau de même sur la croupe de son cheval; tout le reste ne sert qu'à ruiner, à embarrasser, et est absolument inutile.

« J'entends dire qu'il est impossible que les cavaliers puissent porter des cuirasses. Je sais, Sire, pour l'avoir vu, et Votre Majesté s'en peut informer, que pendant tout le temps que le maréchal Gassion a été maître de camp général de la cavalerie légère, ou qu'il a commandé les armées de Votre Majesté, aucun cavalier n'a osé se présenter devant lui sans cuirasse, et que jamais la cavalerie n'a été meilleure que de son temps. Pourquoi Votre Majesté ne peut-elle ne pas faire la même chose ?

« Il est encore bon que Votre Majesté sache deux choses dont on n'a osé demeurer d'accord, quand elle l'a demandé : l'une, qu'il a été affiché dans Paris un libelle portant ces mots : *Louis XIV donnera les grandes marionnettes dans la plaine de Moret*; l'autre, qu'il en a été distribué un autre dans les maisons portant ces mots : *Parallèle des sièges de la Rochelle et de Moret, faits par les rois Louis XIII et Louis XIV*.

« Je sais bien, Sire, que ces sortes d'écrits ne doivent entrer pour rien dans les résolutions des grands princes, mais je crois qu'ils doivent être considérés dans les actions qui requièrent l'approbation publique... »

Le fameux mémoire de Racine sur la misère des peuples, est malheureusement perdu ; mais on possède la *Dtme royale* de Vauhan et les factums de Boisguilbert ; la description du paysan français sous Louis XIV par La Bruyère, ne doit pas être non plus oubliée.

On connaît enfin la lettre violente, excessive, que Fénelon adressa à Louis XIV en 1692, lettre parfaitement authentique, et dont l'original existe encore¹.

« Depuis environ trente ans, disait le hardi prélat, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes barrières de l'État, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui étoit devenue la leur, parce qu'elle étoit dans leurs mains. On n'a plus

¹ On s'est demandé toutefois si cette lettre avait été véritablement remise à Louis XIV.

parlé de l'État ni des règles ; on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini ; on vous a élevé jusqu'au ciel pour avoir effacé, dit-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable...

« La guerre de Hollande n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance...

« Cependant vos peuples meurent de faim ; la culture des terres est presque abandonnée ; les villes et les campagnes se dépeuplent ; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. Les magistrats sont avilis et épuisés... Le peuple même, qui vous a tant aimé, commence à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus ; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts.

« Votre religion ne consiste qu'en superstition et en pratiques superficielles... Vous rapportez tout à vous comme si vous étiez le Dieu de la terre et que tout le reste n'eût été que pour vous être sacrifié. C'est au contraire vous, que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas ! vous ne comprenez point ces vérités, comment les goûteriez-vous ?...

« Vous avez un archevêque (Harlay de Champvallon), corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, mutin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries...⁴ »

Est-il un roi à qui des vérités aussi fortes aient été dites ? Pourquoi Louis XIV en profita-t-il si peu ?

PIÈCE n° VII.

DÉPENSES DE MADAME DE MONTESPAN.

Le train de maison, les toilettes, le jeu, les charités de madame de Montespan devaient absorber des sommes énormes. Je n'en ai

⁴ *Correspondance générale de madame de Maintenon*, t. IV, p. 46, note.

trouvé le détail nulle part ; on le découvrira peut-être un jour, car il s'en faut de beaucoup que tous les documents que possèdent les grands dépôts publics et les archives privées sur le règne de Louis XIV soient connus. Essayons d'en donner une idée au moyen d'indications officielles éparses çà et là.

Au mois de juillet 1665, le roi fit don aux marquises de Thianges et de Montespan et à Claude Picault, sieur de Laval, secrétaire de la chambre du roi, (ces sortes de cadeaux étaient alors très-fréquents), de la succession en déshérence du nommé Dauvergne, à charge d'en laisser le tiers au domaine. Le sieur Dauvergne était l'un des propriétaires des grandes boucheries de Paris ; ses confrères ayant fait opposition à la donation, de longues procédures s'ensuivirent¹. Quoi qu'il en soit, la générosité était manifeste. C'est la faveur qui se montre à l'horizon.

Voici maintenant des détails fournis par des ordonnances dites de *comptant*², dont la connaissance était, on le sait, soustraite à la chambre des comptes. Nous relèverons en même temps le chiffre de quelques pensions et gratifications données à diverses personnes dont la situation à la cour n'était pas indifférente à madame de Montespan.

On lit dans les *Menus de comptant pour les six derniers mois de 1677* :

« A la dame marquise de Montespan pour l'entretienement et la nourriture des duc du Maine et comte de Vexin, et des demoiselles de Nantes et de Tours, enfants naturels de Sa Majesté, ensemble de leurs domestiques, train, suite et équipage, pendant les six derniers mois de l'année. 75,000 livres. »

Madame de Montespan reçut donc, pour cet objet seulement, pendant plusieurs années. . . 150,000 livres.

¹ Arch. de l'Emp. Journal P. 2, 856, fol. 277.

² Bibl. imp. Mss. Acquisitions nouvelles. *Comptants des années 1677 à 1682*. — Arch. de l'Empire, section historique, carton K. 120, n° 12 ; année 1685.

Nombre d'ordonnances (les cartons des Archives de l'Empire en regorgent) n'indiquent pas le nom de la personne à qui elles sont délivrées ; on lit, après la somme : *pour emplois et affaires secrètes dont je ne veux être ici fait mention.* » Au bas, le roi écrivait de sa main : « *Je sais l'emploi de cette somme.* » — Une signature quelconque, au dos de l'ordonnance, suffisait pour constater le payement.

Les Archives de l'Empire contiennent le brevet d'une pension de 15,000 livres à elle accordée, le 1^{er} mai 1679¹.

En 1685, c'est-à-dire cinq ans après la disgrâce, les dépenses ayant augmenté à mesure que les *enfants naturels de Sa Majesté* devenaient plus grands, le chiffre des allocations qui leur étaient spéciales changea aussi. Les états de comptant de l'année portent ce qui suit :

« A la duchesse de Montespan² pour entretènement des duc du Maine et damoiselles de Nantes et de Blois³. . . . 500,000 livres. »

On voit encore, dans les états de 1681, madame de Montespan, surintendante de la maison de la reine, figurer pour une modeste somme de 5,000 livres, *par gratification, en considération de ses services*. Pure formule, hélas !

En effet, le même état donne à la duchesse de Fontanges :

1^o « Pour sa dépense extraordinaire pendant le voyage qu'elle a fait. 20,000 livres. »⁴

2^o « Pour sa pension, pendant les six premiers mois de l'année 1681. 40,000 livres. »

¹ Voici ce brevet : « 1^{er} mai 1679. — Le Roi voulant gratifier et traiter favorablement la dame de Montespan, et lui donner moyen de subvenir aux dépenses qu'elle est obligée de faire en la charge de chef du conseil et surintendante de la maison de la reine, lui fait don de 15,000 livres de pension annuelle sur le trésor royal. » (Arch. de l'Empire, *Registre* O 25, fol. 134.)

² Un brevet du 11 avril 1679 l'avait autorisée à prendre le rang de duchesse (Voir chap. vi, p. 115, note.) Ce brevet est ainsi conçu : « Aujourd'hui, XI^e jour du mois d'avril 1679, le Roi étant à Saint-Germain en Laye, voulant donner des marques de considération particulière et de l'estime que Sa Majesté fait de la personne de la dame de Montespan, chef du Conseil et surintendante de la Maison de la Reine, en lui accordant un rang qui la distingue des autres dames de la Cour et de la suite de la dite dame Reine, Sa Majesté veut qu'elle jouisse, pendant sa vie, des mêmes honneurs, rangs, préséances et autres avantages dont les duchesses jouissent, m'ayant, Sa Majesté, commandé d'en expédier le présent brevet, qu'elle a, pour témoignage de sa volonté, signé de sa main, et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances. Signé : Louis, et plus bas : COLBERT. » (Arch. de l'Empire. *Registre du Secrétariat*. O. 23, p. 97.)

³ Mademoiselle de Tours et le comte de Vexin étaient morts depuis le comptant de 1677. Il n'est pas encore question du comte de Toulouse, né en 1678.

⁴ Sans doute quelque voyage à la suite de la cour.

Mais tout n'est pas là, et les états de comptant de 1681 sont fort instructifs :

« A la dame princesse de Soubise, pour la pension qui lui a été accordée par brevet du 23 décembre 1679 ¹ 14,000 livres. »

« A la dame de Ludres, ci-devant fille d'honneur de la reine, pour gratification, en considération de ses services, suivant une ordonnance du 22 octobre 1680 ² 25,000 livres. »

Et de quatre ! N'oublions pas un souvenir du jeune âge, la dame de Beauvais, qui figure sur les états de 1679, pour une pension de 4,000 livres, sur ceux de 1684 pour 8,000 livres, et sur ceux de 1685, pour 30,000 livres, à titre de gratification extraordinaire.

Nous avons dit l'estime toute particulière que faisait Louis XIV de madame de Thianges. La spirituelle marquise n'était pas oubliée dans la distribution des faveurs. Elle avait « par chacun an » 9,000 livres de pension et 6,000 livres de gratification. Seulement, en 1677, la gratification fut portée à 30,000 livres, « *en considération de ses services*. » Lisez, à l'occasion du mariage de sa seconde fille avec le duc de Sforce.

Mentionnons, chemin faisant, une gratification d'un million donnée en 1679 au jeune marquis de Mortemart, neveu de madame de Montespan, qui venait d'épouser une fille de Colbert. Les quatre mandats délivrés à cet effet existent encore, en original ³. Sans doute, une faveur aussi considérable fut due principalement au tout-puissant ministre ; mais madame de Montespan, qui avait encore, même à cette époque, des moments de grande faveur, et qui traitait tout simplement de *haillon* mademoiselle de Ludres, un instant sa rivale, ne nuisit pas au résultat.

Voici d'ailleurs une autre source de revenus. Le 26 juin 1697, le secrétaire du comte de Toulouse, Valincour, écrivait à M. de Lalande-Magon, armateur à Saint-Malo : « Si vous jugez à peu près à quoi peut monter le profit de madame de Montespan pour la part

¹ Voir Saint-Simon, t. II et suivants.

² Voir chap. v, p. 93, note 4.

³ Arch. de l'Empire, carton K. 119; *Comptants de 1679*. — Les mandats portent la date du 11 février 1679. Il y en a un de 500,000 livres, un de 300,000 et deux de 250,000 chaque.

qu'elle avoit dans cet armement ⁴, je vous prie de me le mander, afin que je lui puisse annoncer par avance à Fontevault où elle est et d'où elle demande souvent des nouvelles, comptant qu'il ne lui en sauroit guère revenir moins d'un million ². »

Nous savons enfin par le journal de Dangeau, à la date du 12 janvier 1707, que madame de Montespan recevait encore du roi, depuis qu'elle avait quitté la cour, cent mille francs par mois, et que cette somme fut réduite des deux tiers en 1707, à cause du mauvais état des finances ⁵.

Que devait-elle recevoir pendant sa faveur ?

N'est-ce pas d'elle enfin que madame de Maintenon entendait parler un jour qu'elle dit aux demoiselles de Saint-Cyr rassemblées autour d'elle : « J'ai connu une dame à qui l'on faisoit très-souvent des présens considérables, jusqu'à lui faire trouver de grosses sommes sous le chevet de son lit, et qui ne remercioit jamais, quoiqu'elle connût bien les personnes qui lui faisoient cette amitié, qu'elle les vit tous les jours, et mangeât même avec elles ⁴? »

Madame de Montespan a-t-elle jamais su toutes les sommes qu'elle avait reçues du roi ? Ce n'est pas probable, et l'on peut dire hardiment que sa fière nature étoit supérieure à ces calculs. Plus avisée, la marquise de Pompadour tenait très-exactement son livre de dépenses. Il existe encore, et nous savons de source certaine que, pendant ses dix-neuf années de faveur, on pourrait dire de règne, elle dépensa 36,327,268 livres 12 sous 5 deniers ⁵.

Ajoutons que les œuvres de charité n'étaient pas oubliées, et que, dans les derniers temps de sa vie, Cotillon II donnoit aussi beaucoup.

Une vieille chanson dit :

Il est doux de faire du bien,
Surtout quand il n'en coûte rien.

¹ Il s'agissait de prises faites par un navire commandé par un M. de Beuchêne.

² Je dois communication de cette lettre à M. Arthur de Boislisle dont les obligeantes communications m'ont été si souvent utiles dans la préparation des *Lettres de Colbert*. — On a vu (chap. vi. p. 104) que déjà, en 1678, Louis XIV avait prescrit l'armement de plusieurs navires aux frais de l'État, pour faire la course au profit de mesdames de Montespan et de Soissons.

³ Voir chap. x, p. 202, note 2.

⁴ *Entretiens sur l'éducation des filles*, p. 106.

⁵ *Etat des dépenses de madame la marquise de Pompadour, du 9 septembre*

Pièce n^o VIII.

LE JEU ET LES MŒURS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Nous avons parlé (chap. vi, page 106) des paris effrénés de madame de Montespan. La passion de Louis XIV pour le jeu ne fit que grandir à mesure qu'il avançait en âge. On se doute bien que les imitateurs ne manquaient pas. « La danse est maintenant passée de mode, écrit la princesse Palatine au mois de mars 1695. Ici, en France, aussitôt qu'on est réuni, on ne fait que jouer au lansquenet; les jeunes gens ne veulent plus danser... On joue ici des sommes effayantes, et les joueurs sont comme des insensés. L'un hurle, l'autre frappe si fort la table du poing que toute la salle en retentit; le troisième blasphème d'une façon qui fait dresser les cheveux; tous paroissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à voir ¹... »

Éternels détracteurs de votre temps, que dites vous de ce petit tableau, peint évidemment par un témoin oculaire? Car on jouait gros jeu à la cour de Monsieur, frère du roi, et Madame avait souvent sous les yeux le spectacle qu'elle dépeint si bien.

En ce qui concerne les caractères et les mœurs de l'époque, nous en avons d'assez jolis portraits par madame de Maintenon elle-même, qui n'est pas encore accusée, comme Saint-Simon (mais cela viendra), de charger les couleurs.

Le 3 février 1693, elle écrivait à madame de Brinon : « Un des malheurs de notre siècle est que tout le monde veut s'élever au-dessus de son état ². »

La description qu'on va lire est authentique et mérite d'être rappelée : « Les femmes de ce temps me sont insupportables, écrit-elle; leur habillement insensé et immodeste, leur tabac, leur vin, leur gourmandise, leur grossièreté, leur paresse, tout cela est

1745 au 15 avril 1764, jour de sa mort. publié par M. Le Roy, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, in-8°.

¹ *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, t. I, p. 15.

² *Correspondance générale*, t. III, p. 357.

si opposé à mon goût, et, ce me semble, à la raison, que je ne puis les souffrir !... »

Et, en octobre 1708, à madame de Glapion : « J'ai toujours à l'esprit tous les excès qui règnent présentement : cette ivrognerie, cette gourmandise, ce luxe excessif, etc. ²... »

Enfin, le fragment suivant d'une lettre à l'archevêque de Paris est assez significatif : « Comptez, Monseigneur, que presque tous les hommes noient leurs parens et leurs amis pour dire un mot de plus au roi, et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, et il n'y a pas de tête qui n'y tourne... Défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source, et c'est ce qui me fait voir trahison sur trahison... La cour change les meilleurs ³... »

Encore une fois, Saint-Simon a-t-il rien dit de plus fort ?

Revenons à la princesse Palatine, du témoignage de laquelle il faut bien, tout en faisant la part de ses exagérations, tenir compte.

Le 11 août 1686, elle écrivait à l'électrice de Hanovre, sa tante, qui l'avait élevée, et à qui elle parlait à cœur ouvert :

« Tous les jeunes gens en général sont horriblement débauchés et adonnés à tous les vices, sans en excepter le mensonge et la tromperie... Ils ne font que boire, se vautrer dans la débauche et tenir des propos obscènes ; le plus incapable occupe parmi eux le premier rang ; c'est celui qu'ils estiment le plus... »

Puis, le 7 mars 1696 :

« Les jeunes gens ont des manières si brutales qu'on en a peur, et qu'on ne peut ni leur parler ni les fréquenter : quant aux vieux, ils sont pleins de politique, et ils ne vont avec quelqu'un que lorsqu'ils voient que le roi le regarde... Vous voyez que tout ici ne va pas pour le mieux. Toutefois je ne me tourmente pas, et je prends le temps comme il vient... »

Puis encore, de Marly, le 2 juillet 1699 :

« La foi est tellement éteinte en ce pays qu'on ne voit presque plus maintenant un seul jeune homme qui ne veuille être athée ; mais ce qu'il y a de plus drôle, c'est que le même individu qui fait l'athée à Paris joue le dévot à la cour. On prétend aussi que

¹ Lettre à la princesse des Ursins, du 12 juin 1707.

Lettres historiques et édifiantes, t. II, p. 276.

Correspondance générale, t. IV, p. 55 et 57 ; lettre du 15 novembre 1695.

tous les suicides que nous avons en si grande quantité depuis quelque temps sont causés par l'athéisme... »

Je m'abstiens, on le voit, de reproduire les récriminations beaucoup trop claires de la princesse Palatine contre Monsieur, le chevalier de Lorraine, d'Effiat, Châtillon, qui lui rappellent Henri III et ses mignons¹.

Plus tard, en pleine régence (16 avril 1722), la princesse dira encore, avec beaucoup de raison, et non sans un certain agrément : « Les jeunes gens, à l'époque où nous sommes, n'ont que deux objets en vue, la débauche et l'intérêt. La préoccupation qu'ils ont toujours de se procurer de l'argent, n'importe par quel moyen, les rends positifs et désagréables. Pour être aimable, il faut avoir l'esprit débarrassé de soucis, et il faut avoir la volonté de se livrer à l'amusement dans d'honnêtes compagnies; mais ce sont des choses dont on est bien éloigné aujourd'hui². »

Le pastiche suivant de madame de Maintenon n'est, j'en conviens, qu'un badinage; il a pourtant sa valeur historique, et on ne le lira pas sans intérêt. Il figure dans sa correspondance, à la date de 1714³.

Père et mère mépriseras et les verras très-rarement;
De ton mari te railleras avec tous indifféremment;
La nuit et le jour passeras à jouer ton bien follement;
Amis et parens livreras pour montrer ton discernement;
Aucun devoir ne rempliras qu'en cas de divertissement;
Tes affaires ruineras sans y réfléchir un moment;
Les dimanches la messe ouiras pour montrer ton ajustement;
Quand à la table tu seras tu t'y tiendras très-longuement;
Le jour et la nuit tu boiras de tous vins généralement;
Jamais à Dieu ne penserás et ne le craindras nullement;
Réflexions tu ne feras de peur de penser tristement.

Écartons donc complètement Saint-Simon, qui, à ce qu'il paraît, doit cesser d'être une autorité. Mais les Lettres de madame de Sévigné, de madame de Maintenon, de la princesse Palatine, les *Maximes* de la Rochefoucauld, *le Tartufe*, *le Misanthrope*, les *Sermons* de Bourdaloue, les *Caractères* de La Bruyère, croit-on qu'ils ne contenaient absolument que des peintures de fantaisie?

¹ *Lettres nouvelles et inédites de la princesse Palatine*, publiées par M. A. Rolland. Hetzel, 1 vol. in-12, p. 135, 140, 143, 155, 158.

² *Correspondance complète*, t. II, p. 365.

³ *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 455.

Pièce n° IX.

MADemoiselle DE FONTANGES.

Il n'y a pas, dans l'histoire des cours, d'exemple d'un éblouissement pareil, d'une chute plus éclatante et plus soudaine, d'un drame plus émouvant.

Nous ne voulons pas faire incidemment une biographie. Nous ajouterons seulement quelques détails empruntés à des contemporains ou authentiques à ceux que nous avons donnés dans le cours de ce volume (chap. iv, p. 110 et suiv.) à l'occasion de la lutte de la jeune favorite avec madame de Montespan.

Il faut d'abord rappeler les appréciations de la princesse Palatine, dont mademoiselle de Fontanges avait été fille d'honneur :

« J'avois une fille d'honneur nommée Beauvais. C'étoit une fort honnête créature. Le roi en devint amoureux, mais elle tint bon. Alors il se tourna vers sa compagne, la Fontanges, qui étoit aussi fort belle, mais elle n'avoit pas du tout d'esprit. D'abord, il dit en riant : « Voilà un loup qui ne me mangera point; » et il en devint ensuite amoureux. Avant de venir chez moi, elle avoit rêvé tout ce qui devoit lui arriver en sa vie, et un pieux capucin lui avoit expliqué son rêve. Elle me l'a raconté elle-même avant qu'elle devint la maîtresse du roi. Elle rêva une fois qu'elle étoit montée sur une très-haute montagne, et qu'étant sur le sommet, elle fut éblouie par un nuage resplendissant; ensuite il vint une si grande obscurité qu'elle se réveilla saisie de frayeur. Elle raconta son rêve à son confesseur, qui lui dit : « Prenez garde à vous. Cette montagne est la cour, où il vous arrivera un grand éclat; cet éclat sera de très-peu de durée. Si vous abandonnez Dieu, il vous abandonnera, et vous tomberez dans d'éternelles ténèbres. »

— « ... La Fontanges étoit une petite bête, mais elle avoit fort bon cœur, et elle étoit belle comme un ange. Lorsque le roi fut épris d'elle, il me fallut rester beaucoup auprès de lui, car elle m'aimoit fort¹. »

¹ *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, édit. G. Brunet, 1857, t. I, p. 590; t. II, p. 220.

Écoutez aussi madame de Maintenon :

« Je me souviens qu'un jour le roi m'envoya parler à madame de Fontanges. Elle étoit en fureur sur des mécontentemens qu'elle avoit reçus. Le roi craignoit un éclat et m'avoit envoyée vers elle pour la calmer. J'y fus deux heures et j'employai ce temps à lui persuader de quitter le roi. et à essayer de la convaincre que ce seroit beau et louable. Je me rappelle qu'elle me répondit avec vivacité : « Mais, Madame, vous me parlez de me défaire d'une passion comme de quitter une chemise ¹. »

Nous passons sur les commencemens, les éclats et la prompte fin du caprice royal pour arriver aux derniers jours. Notons pourtant (c'est une particularité inédite) que, le 2 juillet 1680, Louis XIV signa un livret de 80,000 livres de pension pour la duchesse de Fontanges ². C'étoit sans doute le moment de la plus grande passion. Un autre signe de sa faveur fut de faire sa sœur Catherine, religieuse à Farmoutiers, abbesse de Chelles, en remplacement de Guionne de Brissac, dont on obtint la démission. Touchante émulation ! En 1670, madame de Montespan avait fait nommer sa sœur abbesse de Fontevrault ; mademoiselle de Fontanges pouvait-elle moins pour la sienne ? Encore une preuve de son influence. L'autorité ecclésiastique avait décidé que les révérends pères de l'abbaye de Chelles seraient changés. Les religieuses se plaignirent, et mademoiselle de Fontanges transmit leur réclamation à Louis XIV, qui n'avoit en ce moment rien à lui refuser. L'évêque eut donc le dessous ³.

Par malheur, les couches fatales, les maladies, les désenchantemens, les avant-coureurs et les appréhensions d'une fin prochaine ne tardèrent pas.

On a dit que Louis XIV étoit allé voir mademoiselle de Fontanges à son lit de mort, qu'elle lui pardonna, et que l'état pitoyable où il la trouva lui aurait arraché des larmes. Rien jusqu'à ce jour ne prouve la vérité de cette anecdote. Ce qu'on sait de reste, c'est que

¹ *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 74.

² Arch. de l'Empire. *Registres du secrétariat*, O. 24, fol. 185.

³ Bibl. Mazarine, Ms. *Histoire de l'abbaye de Chelles*, n° 2, 890. — Quand, peu d'années après, la sœur de mademoiselle de Fontanges mourut, dans un âge peu avancé, Guionne de Brissac reprit, moyennant de nouvelles dispenses, la direction de l'abbaye de Chelles, qu'elle lui avoit cédée.

jamais il n'alla voir mademoiselle de La Vallière, qu'il avait bien autrement aimée!

Mademoiselle de Fontanges, qu'on avait ramenée de Chelles à Paris au dernier moment, pour éviter le scandale d'une favorite mourant au milieu d'une communauté, trépassa à l'abbaye de Port-Royal, du quartier Saint-Jacques, le 28 juin 1681, assistée par Bourdaloue. Prévenu immédiatement, Louis XIV écrivit au duc de Noailles, qui se trouvait auprès d'elle, la lettre suivante :

Ce samedi à 10 heures.

« Quoique j'attendisse, il y a longtemps, la nouvelle que vous m'avez mandée, elle n'a pas laissé de me surprendre et de me fâcher. Je vois par votre lettre que vous avez donné tous les ordres nécessaires pour faire exécuter ce que je vous ai ordonné. Vous n'avez qu'à continuer ce que vous avez commencé. Demeurez tant que votre présence sera nécessaire, et venez ensuite me rendre compte de toutes choses.

« Vous ne me dites rien du Père Bourdaloue.

« Sur ce que l'on désire de faire ouvrir le corps, si on le peut éviter, je crois que c'est le meilleur parti.

« Faites un compliment de ma part aux frères et aux sœurs, et les assurez que, dans les occasions, ils me trouveront toujours disposé à leur donner des marques de ma protection. Louis¹. »

Le désir, on pourrait dire l'ordre du roi, d'éviter que le corps fût ouvert, est la preuve certaine de la crainte qu'il avait de trouver des coupables autour de lui. Ajoutons que ce soupçon dut être accrédité par les dénonciations des complices de la Voisin, dont le procès se jugeait vers la même époque.

On lit en effet dans une déposition de la fille Voisin, en date du 26 juillet 1680, après l'exécution de sa mère :

« Romany et Bertrand (deux complices de la Voisin) vouloient faire les marchands et porter des étoffes et des gants chez madame de Fontanges, qui devoient être empoisonnés, et elle (la fille Voisin) a entendu Romany dire à sa mère que si elle ne prenoit pas l'étoffe, elle ne se sauveroit pas des gants.

¹ Bibl. du Louvre. Ms. *Correspondance de Noailles*, lettre autographe. Elle a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*.

« Romany et sa mère (la femme Voisin) disoient entre eux que le poison feroit mourir madame de Fontanges en langueur, et que l'on diroit que ce seroit de regret de la mort du roi¹. »

Une femme, la Filastre, avait accusé madame de Montespan d'avoir fait empoisonner mademoiselle de Fontanges, pour reconquérir les bonnes grâces du roi. Elle se rétracta à la question, et La Reynie, dit à ce sujet, dans un mémoire à Louvois, du 17 avril 1681 :

« La Filastre a parlé ; sa déclaration est d'autant plus importante que non-seulement elle décharge madame de Montespan et la Chapelain du dessein de l'empoisonnement de madame de Fontanges, mais encore parce qu'elle confirme deux autres faits². »

Dans un autre endroit, La Reynie fait l'observation suivante, dont la vérité fut reconnue ensuite, mais après bien des hésitations, tant de sa part que de celle de Colbert, de Louvois et du roi lui-même :

« Ce que la Filastre a dit aujourd'hui 10 d'août (sans doute le 10 août 1681) me paroît mériter beaucoup de réflexions et devoir servir à quelque éclaircissement touchant madame de Montespan.

« Il y a lieu de croire, en suivant ces ouvertures, que l'on trouvera que ce qui a été dit sur son sujet est un peu jactance parmi tous ces gens-là, pour donner de la réputation à ce qu'ils faisoient, ou qu'il y a quelque chose que l'on a cherché véritablement³. . . . »

On voit d'après ces derniers mots, que La Reynie n'était pas encore parfaitement convaincu.

Quoi qu'il en soit, empoisonnée ou non, la duchesse de Fontanges était morte.

Un infatigable et heureux chercheur de curiosités historiques, M. A. Jal, a découvert l'acte suivant dans les registres mortuaires de Saint-Jacques du Haut-Pas :

« Dame Marie-Angélique d'Escorailles de Roussille, duchesse de Fontanges, décédée le 28 juin 1681, dans une chambre d'une maison de l'abbaye de Port-Royal, sur la paroisse de Saint-Jacques, fut

¹ Extrait des interrogatoires faits par La Reynie. *Minute autographe de Colbert*. Les mêmes accusations se reproduisent dans plusieurs autres interrogatoires. (Cabinet de M. le duc de Luynes.)

² Bibl. imp. Mss. S. F. 7.608, fol. 366.

³ Bibl. imp. *Loc. cit.*, fol. 274.

prise dans ladite chambre et transportée dans l'église du monastère, où elle fut inhumée le 29 juin, en présence de Mgr Anne Jules, duc de Noailles, pair de France, premier capitaine des gardes du corps du roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté des comtés de Roussillon, Conflans et Cerdagne, et de messire Anne-Joseph d'Escorailles, Roussille Fontanges, chevalier seigneur marquis de Roussille, frère de ladite dame, qui signèrent : ANNE JULES, duc de Noailles, — ANNE JOSEPH DE ROUSSILLE¹. »

Voici enfin, d'après des pièces authentiques, le détail des dernières cérémonies² :

« Présentation du corps de madame de Fontanges à Port-Royal de Paris, le jour de saint Pierre et saint Paul, 1681.

« C'est le corps de madame la duchesse de Fontanges que nous vous présentons, Monsieur, et auquel nous vous prions de donner la sépulture ecclésiastique dans l'intérieur de ce monastère et le repos au milieu des époux de Jésus-Christ. Nous rendons grâce à ce Jésus qui est le maître des cœurs de ce qu'ayant arrêté tout d'un coup sa créature dans le cours impétueux de ses désirs et des prospérités du monde, comme il fit autrefois saint Paul, et la tenant abattue sous sa main toute-puissante et sous le poids d'une maladie longue et fâcheuse, il l'a touchée d'une douleur salutaire, et, réveillant en elle les sentimens de la foi et de la piété, il l'a rendue digne, après de grandes misères, d'éprouver de grandes miséricordes et d'être un exemple touchant pour ce siècle. Vous l'avez eue avec vous fidèle servante de Jésus-Christ. Elle vous étoit échappée et à lui-même ; voilà qu'il l'a ramenée, et qu'il vous la redonne. Offrez pour elle, s'il vous plaît, le sacrifice de louanges et de prières, et faites-nous la grâce de nous y donner part. »

On a vu que l'abbesse de Chelles étoit sœur de la duchesse de Fontanges. Elle désira que le cœur de la défunte fût déposé dans l'abbaye ; la cérémonie eut lieu le jour suivant.

« Présentation de son cœur à Chelles, le lendemain.

« ... Ce cœur, dit l'abbesse, étoit à Dieu dans les commence-

¹ *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1,094.

² *Bibl. imp. Mss. Portefeuilles Vallant*, t. III, p. 7 et suiv.

mens; le monde l'avoit gagné. Dieu a repris enfin ce qui étoit à lui ;
*mais ce n'est pas sans peine qu'il s'est rendu*¹... »

Pièce n° X.

MADAME DE MONTESPAN ET LES FILLES DE SAINT-JOSEPH.

Nous empruntons à la nouvelle et excellente édition que publie M. Cocheris de l'*Histoire du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeœuf, la notice suivante sur la communauté des

FILLES DE SAINT-JOSEPH OU DE LA PROVIDENCE.

« Marie Delpech de l'Estang, fondatrice de la Congrégation des Filles-de-Saint-Joseph, à Bordeaux, le 3 mai 1638, arriva de cette ville à Paris le 11 février 1639. Elle était avec une sœur de la maison de Bordeaux, nommée Jeanne Godin. Les deux religieuses s'installèrent dès le mois d'avril dans une maison de la rue du Vieux-Colombier qu'elles louaient moyennant 1,600 livres à Gonthier, conseiller du parlement. Au bout de six mois, elles vinrent demeurer près le noviciat des Jésuites; le nombre des filles était alors de soixante-dix.

« La première année, la viande de boucherie leur fut refusée à crédit, et, comme elles étaient fort pauvres, elles se trouvèrent réduites à se servir des restes de quelques maisons particulières et « à espessir l'eau de la marmite seulement des os descharnez qui « avoient desjà servy à de meilleures cuisines. » Cet état de pauvreté dura peu, et, en 1640, elles pouvaient déjà acheter pour 12,000 livres une maison de la rue Saint-Dominique, qu'elles agrandirent en 1645 et où elles logeaient 686 filles. Les constructions qu'avait nécessitées ce rapide accroissement coûtaient alors 110,059 livres 3 sous.

« Quelque louable que fût l'objet de cette institution, autorisée par l'abbé de Saint-Germain le 5 juin 1641 et par lettres patentes du 10 mars 1651, elle ne conserva pas longtemps un nombre considérable de pensionnaires. Le couvent comptait à peine cinquante

¹ Bibl. imp. Mss. Portefeuilles Vallant; *loc. cit.*

personnes à la Révolution. A cette époque, Michel Prevalon, homme d'affaires, procureur de la supérieure de la communauté des Filles-de-Saint-Joseph, déclare, le 27 février 1790, que le couvent des Filles de la Providence était composé de vingt religieuses, deux novices et une postulante; que les revenus se montaient à 42,178 liv. 1 s. (1^o loyers de la cour extérieure, 30,140 liv.; 2^o loyers des petits appartements intérieurs, 2,600; 3^o rentes sur l'Hôtel-de-Ville, 4,668 liv. 1 sou.; 4^o rentes sur particuliers, 800 liv.; 5^o pension sur le trésor royal, 3,000 liv.; 6^o indemnité sur les entrées des vins, 570 liv.; 7^o pensions viagères, 400 liv.); que les charges étaient de 20,758 liv. 17 s. (savoir, 8,285 liv. pour intérêt de l'argent prêté au monastère pour la reconstruction du bâtiment neuf; 12,473 liv. 17 s. pour les dépenses tant du culte divin, acquit de fondations, décimes, réparations, etc.), et que la somme de 21,419 liv. 4 s. qui restait à dépenser servait à vêtir, blanchir, chauffer, éclairer et nourrir les religieuses, tant la communauté que les domestiques, ouvrières et filles externes, c'est-à-dire au moins cinquante personnes; qu'en plus il fallait ajouter 20,089 livres de dettes exigibles pour mémoires de différents ouvriers, fournisseurs, etc.

« L'évacuation de la maison eut lieu le 15 septembre 1792, et, le 5 novembre de la même année, le ministre de l'intérieur Roland écrivait aux administrateurs du département de Paris en faveur de ces religieuses qui étaient dans la position la plus gênante, par suite du retard qu'éprouvaient la liquidation et le payement de leur traitement.

« Le couvent de Saint-Joseph, dont une partie avait été vendue le 8 novembre 1806 à la mère de l'empereur Napoléon I^{er}, est occupé aujourd'hui par le ministère de la guerre. »

D'après Sauval et Piganiol de la Force, le but principal de l'institution était de recevoir les pauvres orphelines de neuf à dix ans, de leur donner des sentiments de piété, de leur apprendre diverses sortes d'ouvrages. Lorsqu'elles étaient parvenues à l'âge de dix-huit ans, si leur vocation n'était pas d'entrer en religion, on les plaçait dans quelque bonne maison ou bien on les mariait ¹.

¹ *Antiquités de la ville de Paris*, par Sauval, t. I, p. 491; *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, t. VIII, p. 261.

On vient de voir qu'en 1645 le couvent de Saint-Joseph abritait 686 filles. Les documents statistiques manquent sur les années qui suivirent, mais nous savons par quelques pièces concernant madame de Montespan, conservées par hasard et faisant partie des Archives de l'Empire ¹, que, dès 1681, celle-ci, indépendamment des bâtiments qu'elle y avait fait construire, nourrissait et entretenait au couvent de Saint-Joseph plus de *cent pauvres filles*.

Une des premières générosités de madame de Montespan pour le couvent paraît être du 5 septembre 1681. On a, de cette époque, un acte de vente par divers à « dame Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, surintendante de la maison de la reine, supérieure de la maison et communauté des Filles orphelines de Saint-Joseph de la Providence établies à Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, et de MM. les gouverneurs et administrateurs de ladite maison, agissant au nom de ladite communauté, d'une maison, d'un autre petit bâtiment et de trois quartiers de terre, moyennant la somme de 5,000 livres. »

Des formalités furent sans doute nécessaires pour la validité du paiement, car il n'eut lieu, cela résulte d'un autre acte, que le 7 août 1685. Le 31 octobre 1684, une nouvelle quittance de 500 livres était donnée à madame de Montespan pour le complet acquittement du prix.

Les Filles de Saint-Joseph reçurent encore une constitution de rente de 500 livres, par actes des 17 mars, 22 avril et 20 octobre 1690, provenant, par égale part, de mademoiselle de Blois, du comte de Toulouse et de la duchesse de Bourbon, enfants légitimés de madame de Montespan, celle-ci acceptant ².

Évidemment, il s'en faut de beaucoup que toutes ses libéralités pour la maison des Filles de Saint-Joseph, où elle vécut près de quinze ans, soient connues. Nous indiquons celles qui sont constatées par les résidus d'archives parvenus jusqu'à nous.

La pièce suivante, que nous croyons devoir reproduire en entier,

¹ C'est M. Cocheris, nous nous plaignons à le constater et à l'en remercier, qui nous a mis sur la voie de cette précieuse source d'informations. L'acte de séparation de madame de Montespan, que nous avons publié plus haut, se trouve également dans le résidu des archives du couvent de Saint-Joseph. Que de lettres précieuses ces archives devaient contenir avant la Révolution ! Tout a disparu.

² Arch. de l'Empire. S. 4734. *Couvent des Filles de Saint-Joseph*.

et la note dont nous l'accompagnons, donneront une idée de la place que tenait madame de Montespan dans la communauté et du bien qu'elle dut y faire pendant tout le temps qu'elle vécut.

8 mars 1681⁴.

« Par devant les notaires garde-notes du roi en son Châtelet de Paris soussignés furent présens : Messire Jean Le Conte, conseiller du roi en ses conseils et l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, demeurant dans l'hôpital des Incurables, paroisse Saint-Sulpice, messire Nicolas Saintot, seigneur de Veymars et autres lieux, maître des cérémonies de France, demeurant ile Notre-Dame, sur le quai des Balcons, paroisse Saint-Louis, et M. maître Louis Brussan, conseiller du roi, président en l'élection de Paris y demeurant, rue de la Parcheminerie, paroisse de Saint-Séverin, tous trois administrateurs de la maison des Filles orphelines de Saint-Joseph dites de la Providence établies à Saint-Germain des Prés de Paris, rue Saint-Dominique. Lesquels, ayant mis en considération les charités que madame la marquise de Montespan, surintendante de la maison de la reine, a bien voulu répandre sur les pauvres filles orphelines de ladite maison de Saint-Joseph, soit par les bâtimens qu'elle a fait construire, soit par la subsistance qu'elle fournit depuis longtemps à plus de cent pauvres filles qu'elle y nourrit et entretient, sans tous lesquels bienfaits il auroit été impossible aux-dits sieurs administrateurs de soutenir cet établissement si utile au public, et désirant autant qu'il leur est possible, de lui marquer leur reconnaissance et l'engager toujours davantage à continuer ses charités envers ladite maison de Saint-Joseph, ont, par ces présentes, dit et déclaré et autant qu'à eux est accordé disent et déclarent et accordent à ladite dame de Montespan qu'elle jouira dès à présent pour toujours en ladite maison de tous les droits et privilèges ordinairement accordés aux fondatrices de ces sortes de maisons ; la supplient même instamment, sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque, d'y agréer et accepter la charge et qualité de supérieure, avec toute l'autorité qui lui convient.

« Consentent, premièrement qu'elle y choisisse, dès aujourd'hui, tout et tel appartement qu'il lui plaira pour loger et y mettre les personnes qu'elle trouvera à propos d'y loger.

⁴ Arch. de l'Empire, carton I., 1,061 ; *Couvents de femmes*, VIII.

« Secondement, il sera de son choix et en son pouvoir d'y commettre et d'y mettre pour tenir sa place de supérieure, sous son autorité et pour y donner ses ordres, la personne qu'elle jugera être plus propre pour cela ¹.

« Et enfin, elle aura le pouvoir de choisir les filles ou les sœurs qui doivent remplir les offices de ladite maison, assigner à une chacune ce qu'elle trouvera lui être plus convenable, et généralement d'y faire et changer toutes autres choses, selon les occasions qui s'en présenteront pour le bien et utilité, tant du spirituel que du tem-

¹ On trouve aux Archives de l'Empire, dans le même carton :

1° A la date du 5 septembre 1686, une signification au marquis de Montespan d'autoriser sa femme « à disposer de tous ses biens, meubles et immeubles, soit par vente, échange, donations, actes entre-vifs et autres dispositions qu'elle avisera bons à cet effet, pour tous contrats et actes par-devant notaires ou sous seing privé, pour faire toutes dispositions, même recevoir et donner quittance, acquérir, faire emploi, vendre ou aliéner sans que la présence dudit de Montespan soit nécessaire. Sinon, et à faute de ce faire, ordonnons que la présente sentence vaudra autorisation, à l'effet que dessus, sans qu'il soit besoin d'y appeler ni requérir la présence et plus grande autorisation du défendeur.

« Ce faisant, que tous actes qui seront faits par la dite dame subsisteront et auront force et vertu, comme si le dit sieur de Mortemart y avoit été appelé et les eut spécialement autorisés.

« Signifié au marquis de Montespan, en parlant à la servante domestique de la dame Mouchon, qui n'a voulu dire son nom, de ce interpellée, suivant l'ordonnance, en son domicile, rue Saint-André-des-Arts, le 23 septembre 1686. »

2° Un acte passé le 4 mai 1693, par devant les notaires du roi Judde et Dupont, portant, en substance : « Les administrateurs de la maison des Filles orphelines de Saint-Joseph (Achille de Harlay, d'Etrechy, etc.) ayant considéré les bienfaits, aumônes, libéralités dont la dite maison est redevable à haute et puissante dame Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, surintendante de la maison de la reine, qu'elle seule la fait subsister depuis plusieurs années et qu'elle y a fait construire de ses deniers plusieurs bâtimens, tant pour les logemens que pour la chapelle et autres lieux nécessaires. A ces causes et pour lui en témoigner quelque sorte de reconnaissance. ont supplié madame de Montespan de vouloir bien conserver le titre et qualité de supérieure de la dite maison, d'en faire les fonctions qu'elle a fait jusqu'à cette heure et consentent en tant qu'il peut leur appartenir, qu'elle puisse substituer mademoiselle Marie-Élisabeth de Mortemart, sa nièce, pour faire, après son décès, la même fonction de supérieure, si elle le juge à propos. »

Par le même acte, madame de Montespan fait donation définitive à la dite communauté de tous les terrains et constructions y désignés, à la réserve d'avoir, sa vie durant, l'usufruit des dits bâtimens, « sans comprendre dans la présente donation les meubles qui se trouveront dans les appartemens de la dite dame, tableaux de famille et miniatures de l'histoire de la Bible qui y sont présentement, que ma dite dame se réserve pour en disposer à sa volonté... »

porel de ladite maison de Saint-Joseph, suivant le projet qui a été aujourd'hui concerté entre madite dame de Montespan et lesdits sieurs administrateurs.

« Tous lesquels titres, facultés et pouvoirs ci-dessus ont été acceptés par madite dame de Montespan à ce présente, qui a dit et déclaré en présence desdits notaires soussignés les avoir pour agréables, à condition néanmoins que les bâtimens qu'elle a fait construire en ladite maison, ceux qu'elle y fera construire à l'avenir, ensemble les meubles et ustensiles d'hôtel qu'elle y a donnés et qu'elle y donnera cy-après, suivant l'état qui en sera fait, ne pourront être susceptibles des dettes et hypothèques créées et constituées par ladite maison auparavant cejourd'hui, se réservant madite dame tous ses droits, privilèges, hypothèques et espérances sur iceux, en cas que les créanciers de ladite maison prétendissent exercer leurs droits à l'encontre d'icelle maison, soit par saisie réelle, exécution mobilière, ou autrement de quelque manière que ce soit.

« Car ainsi le tout a été convenu, stipulé, consenti et expressément accordé entre lesdites parties, promettant lesdits sieurs administrateurs audit nom, entretenir lesdites présentes, renonçant à toutes choses à icelles contraires.

« Fait et passé à Saint-Germain-en-Laye, à l'égard de madite dame de Montespan, et par lesdits sieurs administrateurs és-études des notaires soussignés, l'an 1681, le 8 mars, après-midi, et ont madite dame et les sieurs administrateurs signé avec lesdits notaires la minute des présentes, demeurée vers Detroyes, l'un d'eux.

« Signé : ROYER. — DETROYES. »

Pièce n° XI.

ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET RELIGIEUX

FONDÉS PAR MADAME DE MONTESPAN.

— 1 —

*Hôpital général et Hôpital des Vieillards de Saint-Germain-en-Laye*¹.

En 1670, la reine Marie-Thérèse fonda, conjointement avec les

¹ Les renseignements relatifs aux hospices de Saint-Germain sous Louis XIV, m'ont été fournis avec une parfaite obligeance par M. Laurent,

dames de la charité de Saint-Germain, un hôpital qui prit le nom d'Hôpital de la Charité.

En 1678, madame de Montespan fonda à son tour dans la même ville un hôpital dit des Vieillards, et loua un local où il fut installé.

Trois ans après (juin 1681) des lettres-patentes datées de Versailles¹, dotèrent Saint-Germain-en-Laye d'un hôpital général et interdirent la mendicité dans la ville. Les mêmes lettres donnèrent à la fondation individuelle et personnelle de la reine Marie-Thérèse une existence légale.

Un acte notarié du 4 avril 1682, constate que madame de Montespan acheta dans la vallée de Fillancourt, près Saint-Germain, moyennant 17,000 livres, un local pour être affecté à l'hôpital des vieillards qu'elle avait fondé quatre ans auparavant.

Enfin, six ans plus tard, le 6 décembre 1688, elle acheta encore, pour 225 livres, environ 60 perches de terrain à Fillancourt « au profit, porte un acte postérieur, dudit hôpital, auquel elle en a fait don, sur lequel terrain l'église et le nouvel hôpital ont été bâtis². »

Les constructions de 1682 et de 1688 existent encore.

En même temps, madame de Montespan faisait agrandir l'Hôpital général fondé par Louis XIV, et des registres précieusement conservés constatent que durant de longues années (c'était le moment où la guerre contre la coalition accaparait tous les fonds), elle subvint de ses propres deniers, aux dépenses de nourriture et d'entretien de l'établissement.

Ainsi, on possède l'original d'un marché avec devis passé entre elle et deux maîtres maçons pour la construction, moyennant 4,500 livres, d'une grande salle dans les bâtiments de l'Hôpital général.

Un petit registre en parchemin contient un grand nombre de reçus de sommes payées par les sœurs de cet hôpital, du 1^{er} janvier 1686 au 13 novembre 1707. Ces reçus sont ainsi libellés : « Je confesse avoir reçu de madame de Montespan par les mains de la sœur... »

secrétaire de l'hospice de cette ville. Ils résultent de titres et pièces authentiques du temps.

¹ Archives de l'hospice de Saint-Germain-en-Laye.

² *Ibid.*, Inventaire, cotes 11 et 12.

Un autre livre de quittances constate que les dépenses de bâtiment étaient acquittées de ses deniers par l'intermédiaire de l'abbé Caille, chapelain de l'hôpital général. Il y a lieu de croire qu'elle y séjournait quelquefois, car en 1698 et 1699 on dépensa, d'après ses indications, 1654 livres pour son appartement. « Sur toutes lesquelles choses, porte le devis, Madame aura, s'il lui plait, la bonté d'ordonner ce qu'elle désire être fait. »

Un acte du 3 juillet 1697 lui donne le titre de *fondatrice*, qui revenait de droit à Marie-Thérèse.

Dans un autre acte du 26 août 1710, postérieur de trois ans à sa mort, et relatif à la gestion des biens de l'Hôpital général, elle est plus justement appelée : « *bienfaitrice de cette maison*, ayant vu et arrêté les comptes, d'elle signés tous les ans... »

L'Hôpital des Vieillards fondé en 1678 par madame de Montespan et l'Hôpital général institué par lettres patentes du mois de juin 1681 et dont elle devint la bienfaitrice après la mort de la reine, ont eu une existence séparée jusqu'en 1803, époque à laquelle ils furent réunis.

— 2 —

*Brevet de fondatrice d'une maison de religieuses Ursulines à Saint-Germain-en-Laye, pour madame de Montespan*¹.

Saint-Germain-en-Laye, 28 mars 1681.

Aujourd'hui 28 mars 1681, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye, Sa Majesté ayant agréé la proposition et très-humble supplication qui lui a été faite par la dame marquise de Montespan, surintendante de la maison de la reine, d'établir une maison de religieuses Ursulines au lieu de Saint-Germain-en-Laye, pour l'instruction des jeunes filles en la crainte de Dieu et aux ouvrages et exercices de leur sexe, Sa Majesté auroit fait expédier ses lettres-patentes de ce jourd'hui, par lesquelles elle auroit aumôné et donné aux religieuses Ursulines de la ville de Saint-Denis la maison appartenant à Sa Majesté appelée l'hôtel des Fermes sise en cedit lieu de

¹ Arch. de l'Empire, O, 25, fol. 104, verso. — Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de M. Arthur de Boistisle.

Saint-Germain, et la somme de 30,000 livres, aux conditions portées par le présent brevet.

Et Sa Majesté désirant favorablement traiter ladite dame de Montespan, veut et entend qu'elle jouisse des droits, honneurs, avantages et prérogatives de fondatrice dudit monastère; qu'elle en prenne la qualité et soit reconnue pour telle par lesdites religieuses de la même manière que la fondation des autres maisons dudit ordre des Ursulines. Veut aussi Sa Majesté que lesdites religieuses en passent, au profit de ladite dame de Montespan, tous les actes et consentemens nécessaires, comme n'ayant été ladite fondation faite qu'à cette condition expresse que ladite dame de Montespan seroit fondatrice dudit monastère et non autrement, et pour témoignage de sa volonté, Sa Majesté a accordé le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moi, conseiller, secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

Signé : LOUIS, et plus bas, COLBERT.

— 3 —

Hôpital de la Sainte-Famille à Fontainebleau¹.

1° — Donation datée du château de Fontainebleau, le 6 novembre 1686, par très-haute et très-puissante dame Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, surintendante de la maison de la feue reine, épouse du roi, « laquelle ayant appris qu'il y a beaucoup de jeunes filles orphelines et autres, qui sont oisives, en nécessité, et la plupart sans retraite en ce dit lieu de Fontainebleau, elle auroit été touchée et mue de compassion pour la misère de ces pauvres enfans, et désiré pour la gloire de Dieu et par un pur motif de charité, faire bâtir ou acquérir un lieu où elles puissent apprendre à prier et servir Dieu, gagner leur vie, etc.

Ladite donation acceptée par messire Denis Laudin, prêtre, supérieur de la congrégation de la mission et curé de Fontainebleau, dame Charlotte Capitain, épouse de messire Nicolas de Compiègne, capitaine et chef du vol de la chambre du roi, supérieure;

Inventaire des archives départementales de Seine-et-Marne, p. 16, supplément à la série H.

Les trésorière, procureur et sœurs de l'hôpital de la Charité des femmes, établi audit lieu.

Madite dame fera incessamment construire les bâtimens à ses frais, sur une place sise rue de La Rochefoucauld, dont le fonds a été acquis par Sa Majesté.

2° Lettres-patentes du roi Louis XIV, qui permettent l'acquisition, au profit de l'établissement, de quatre arpents et demi de terre en fonds de sable.

3° — État des revenus et dépenses de l'Hôpital de la Sainte-Famille, donné à M. le prévôt de Fontainebleau, précédé d'une notice contenant que cet hôpital « a été établi en l'année 1695, sous le règne de Louis XIV, à la sollicitation de madame de Montespan... Son principal objet fut l'éducation de soixante pauvres filles orphelines, reçues à l'âge de 6 à 7 ans, pour y être instruites en la religion, écriture, et les former à des ouvrages des mains, couture et dentelle. » — Le revenu le plus solide de la maison consiste en 4,500 livres accordées par Sa Majesté, sur son trésor royal. — Gratification accordée par le roi, sur sa cassette, 1,000 livres.

— 4 —

*Achèvement de l'église des Ardilliers et construction d'une maison pour les Oratoriens à Saumur*¹.

« On voit à Saumur un monument destiné à perpétuer le souvenir de la révocation de l'édit de Nantes; c'est le dôme de Notre-Dame des Ardilliers commencé en 1654, par Abel Servien, surintendant des finances, et achevé, en 1695, par madame de Montespan....

« On lit dans la frise de l'entablement, cette inscription :

P. O. P. M. DC. XCV. DEIPARÆ VIRGINI.

LUDOVICUS XIV DEI GRATIA FRANG. ET NAVAR. REX.

TOTO REGNO HERESIM DESTRUXIT, EJUSQUE FAUTORES TERRA MARIQUE
PROFLIGAVIT.

¹ *Recherches historiques sur l'Anjou*, par Bodin, t. II, p. 589.

« La maison de Notre-Dame des Ardilliers était la propriété des Oratoriens.

« A l'un des bouts du jardin, est une petite maison nommée le *Jagueneau*, bâtie par madame de Montespan, après sa disgrâce...

« Ce fut pendant un de ses voyages à l'abbaye de Fontevrault, qu'elle fit construire le *Jagueneau*. Elle y venait quelquefois faire des retraites auprès de son sage directeur le Père de La Tour, général de l'Oratoire, si connu par ses sermons, sa rare prudence, ses talents dans la direction des consciences, et surtout par la haine implacable que lui portaient les Jésuites¹... »

— 5 —

*Hospice d'Oiron*².

« Madame de Montespan avait réuni dans la maison religieuse de Fontevrault, dont sa sœur était abbesse, et où elle faisait elle-même son principal séjour, cent pauvres vieillards et orphelins des deux sexes, sous l'invocation de la Sainte-Famille. Elle appela, pour leur prodiguer les soins nécessaires, onze sœurs de la Charité de la communauté de Saint-Lazare de Paris, auxquelles elle donna, par acte passé à Paris, le 28 avril 1693, devant Aveline et Lefèvre, notaires, quatre cents livres de rente au capital de 8,000 livres, assignées sur les aides et gabelles.

« Mais, depuis, M. le marquis d'Antin, fils légitime de madame de Montespan, ayant acheté, des deniers de sa mère, la terre et seigneurie d'Oiron, les baronnies de Moncontour et Cursay avec leurs dépendances³, madame de Montespan voulut y transférer *ses pauvres* et y fonder un hôpital.

« En conséquence, un second contrat passé devant Richard et

¹ Ceci ne s'accorderait pas avec ce que madame de Montespan écrivait au sujet des Jésuites, le 31 janvier 1693 (Voir p. 351, note 2). Resterait à savoir si, à cette époque, le Père de la Tour était aussi antipathique aux Jésuites.

² *Notice historique sur le château, l'église collégiale et l'hospice d'Oiron*, par M. de Chergé. (*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1839, p. 212 et suiv.)

³ C'est elle-même qui avait acheté Oiron. Voir à l'Appendice, p. 424, note 1.

son confrère, notaires à Paris, le 14 novembre 1705, ratifié par lettres patentes en chancellerie du 22 décembre suivant, constata le consentement de madame de Montespan, de l'abbesse chef d'ordre et des religieuses de Fontevrault, ainsi que de la communauté des sœurs de la Charité, à la translation proposée.

« Bientôt trois grands corps de logis en équerre, quatre pavillons et une chapelle s'élevèrent sur un vaste emplacement à côté du bourg d'Oiron, et furent meublés de lits, de linge, de vaisselle, et de tout ce qui était nécessaire à l'entretien, à la nourriture et au logement des pauvres.

« Le nouvel acte de fondation, reçu par Jean Jeoffroy et Louis Richard, conseillers du roi, notaires, gardes-notes et gardes-scels au Châtelet de Paris, le 3 juillet 1704, portait que l'hôpital d'Oiron était placé sous le nom et l'invocation de la Sainte Famille, et destiné à la nourriture, subsistance et entretien de cent pauvres de l'un et l'autre sexe, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Les redevances payables dans l'hôpital devaient être perçues par la sœur supérieure, et les revenus éloignés par un secrétaire nommé à cet effet.

« La fondatrice désignait comme administrateur de droit Mgr l'évêque de Poitiers à la juridiction spirituelle duquel l'hôpital était soumis, le seigneur d'Oiron et ses successeurs, le doyen, curé d'Oiron, et les sénéchaux d'Oiron, Cursay et Moncontour. Prière était adressée à l'évêque de Poitiers de faire par lui-même, ou par un des principaux ecclésiastiques de son diocèse spécialement désigné, une visite annuelle pendant laquelle se tiendrait une assemblée des administrateurs. On devait lire avec attention dans la séance les actes de fondation et règlements de l'hôpital, afin de réprimer les abus qui auraient pu altérer l'observance des règles de la discipline. Après ces préliminaires, l'assemblée devait arrêter les comptes de recettes et de dépenses de l'année.

« En considération de ces devoirs qu'elle désirait voir accomplis, madame de Montespan accordait à l'évêque de Poitiers et à ses successeurs le droit de faire recevoir gratuitement trois pauvres à leur choix ; la même prérogative était concédée à l'abbesse de Fontevrault pour six places.

« Quant à la partie spirituelle, madame de Montespan établissait un chapelain amovible, qui devait être présenté par les sœurs de la

Charité à l'agrément du seigneur d'Oiron et approuvé par l'évêque de Poitiers. Outre le logement et la nourriture, ce chapelain devait recevoir 200 livres, payables par quartier.

« L'hôpital était tenu, pour tout devoir à l'égard du doyen du chapitre d'Oiron, de faire présenter chaque année, le 14 octobre, jour de la fête de saint François, le pain à bénir à l'église et messe paroissiales, avec un *louis d'or neuf en espèces* pour offrande.

« Madame de Montespan déclarait, au reste, affecter à l'entretien de sa fondation une somme de 110,000 livres, outre les 8,000 livres déjà données, savoir :

« 1° Les bâtiments composant l'hôpital, lesquels avaient coûté 40,000 livres ;

« 2° La ferme de Bel-Air attenant à l'hôpital, laquelle avait été achetée, en 1701, 4,000 livres, sous la réserve toutefois pour le seigneur d'Oiron d'un demi-louis d'or de redevance et de la première grappe de raisins mûrs provenant des vignes de Bel-Air ;

« 3° 1,000 livres de rente au principal de 16,000 livres constituées sur les aides et gabelles de France par MM. les prévôts des marchands et échevins de Paris au profit de madame de Montespan, par contrat passé devant Richard et son confrère, notaires à Paris, le 16 janvier 1703 ;

« 4° 50,000 livres à prendre par privilège sur la somme de 100,000 livres dont madame de Montespan s'était réservée la libre disposition par la donation qu'elle avait faite au marquis d'Antin, son fils, lesquelles 50,000 livres devaient être remboursées après le décès de la fondatrice, par paiements annuels de 10,000 livres. Cette somme devait être représentée pendant la vie de madame de Montespan par une rente de 2,500 livres à prendre sur les revenus des terres d'Oiron, Moncontour, Cursay et de leurs dépendances.

« La fondatrice affectait de plus une somme de 4,200 livres, donnée par une personne qui ne voulait pas être nommée, à l'entretien spécial de vingt-quatre vieillards, qui devaient former dans l'hôpital un corps à part chargé de prières particulières pour madame de Montespan ; puis elle joignait à l'acte de fondation des règlements pleins de sagesse pour le régime alimentaire, l'entretien, l'instruction des pauvres, pour leurs occupations aux jours de fêtes ou de

travail, pour leur réception, dont elle déterminait l'ordre et le nombre.

« Chaque paroisse de Moncontour et de Cursay avait droit à six places ; les paroisses de Marnes, Vignolles, Saint-Chartres, Saint-Martin-d'Ouzillé, Messe, Notre-Dame-d'Or, Glenouze et Montbrillais, ne pouvaient prétendre chacune qu'à deux lits ; les autres devaient être occupés par les pauvres d'Oiron et par ceux qui étaient à la nomination de l'évêque de Poitiers et de l'abbesse de Fontevrault.

« Madame de Montespan présenta l'acte de fondation de l'hôpital et les règlements qui y étaient joints à l'approbation de l'évêque de Poitiers, et le prélat, après les formalités requises, les approuva par son ordonnance du 14 août 1704. Le curé, le chanoine et les habitants d'Oiron, s'étant réunis par devant le sénéchal, juge ordinaire de la seigneurie, reconnurent l'utilité du bel établissement dû à la charitable munificence de madame la marquise de Montespan, et le tout fut confirmé par les lettres patentes du roi, en date du mois de mai 1705.

« Ainsi fut consommé l'acte par lequel madame de Montespan léguait aux souffrances à venir l'assurance d'un pieux soulagement, garanti par la stricte observation de toutes les formalités légales. Aujourd'hui même, comme par un surcroît de précautions qui n'est pas inutile dans un siècle où l'oubli vient si tôt, grâce à la brillante image qui décore l'hospice d'Oiron¹, la bienfaitrice de ce lieu de refuge semble encore présider à la distribution de ses bienfaits et surveiller l'accomplissement des devoirs qu'elle a imposés.

« L'hospice d'Oiron, doté avec tant de magnificence, avait acquis la terre de la Razilière, située dans la commune de Brie, qui fait encore aujourd'hui sa principale richesse ; et si ses revenus n'avaient pas été augmentés par les dons de ceux qui avaient succédé dans le château à madame de Montespan, parce qu'ils ne pouvaient avoir pour cet établissement la même affection qu'elle, du moins n'avaient-ils reçu aucune atteinte lorsqu'éclata la Révolution française. Ses rentes furent alors réduites ou abolies ; puis, pour surcroît de malheur, les ambulances de l'armée patriote, réunies à Thouars lors de la levée en masse, empruntèrent, par voie de réquisition, une partie des meubles et du matériel de l'hôpital, qui

¹ Voir à l'Appendice, pièce n° I, p. 355, note 1.

furent sans doute la proie des *brigands* de la Vendée, puisqu'on ne les revit plus¹.

« Depuis, cet établissement a su réparer ses désastres, et, grâce aux soins de ses administrateurs, il est aujourd'hui dans un état très-satisfaisant.

« L'hospitalité que les religieuses offrent chaque année aux malades étrangers qu'attire la renommée croissante des eaux de Billazay ne peut qu'ajouter encore à ces éléments de prospérité. »

Extrait de l'inventaire des archives de l'hôpital de la Sainte-Famille d'Oiron.*

A 1. Actes de fondation d'un hôpital à Oiron sous le vocable de la *Sainte-Famille*, par Françoise de Rochechouart, surintendante de la maison de la reine, et veuve de Henri de Pardailan de Gondrin, chevalier, seigneur marquis de Montespan. 1703-1706. (3 pièces sur parchemin, 9 sur papier, 2 sceaux.)

B 2. Acquêts par Françoise de Rochechouart et par les administrateurs du dit hôpital de la maison noble, terre et seigneurie de la Razilière. 1703.

B 4. Transport de rentes par Françoise de Rochechouart. 1693.

E 2. Règlement de la maison. 1705.

F 1. Transfèrement de l'hôpital de l'abbaye de Fontevrault à Oiron, où Françoise de Rochechouart a fondé un hôpital. 1693-1703.

V° FONDS. — B 1 à 17. Pièces concernant la seigneurie de la Razilière réunie à l'hôpital d'Oiron, fondé par Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan. 1459-1703.

Pièce n° XII.

MORT DE MADAME DE MONTESPAN

On n'aurait pas une idée exacte du rôle de madame de Montespan dans les dernières années de sa vie, des modifications apportées par l'âge à son caractère, de la place qu'elle occupa jusqu'à la fin dans la société parisienne, si nous ne reproduisions ici en entier l'article que Saint-Simon lui a consacré, à la date de sa mort, dans les annotations du *Journal de Dangeau*. Ce que le grand chroniqueur dit d'elle dans ses Mémoires (t. VI, p. 42) à l'occasion

¹ Il existe encore cependant quelques menus meubles qui portent le cachet de leur première origine, puisqu'ils sont gravés aux armes de Rochechouart (ondé d'argent et de gueules de six pièces en fasces).—(Note de M. de Chergé.)

* Communiqué par M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales au ministère de l'intérieur.

de cet événement ressemble beaucoup pour le fond à la note qu'on va lire ; mais cette note, plus concise, moins travaillée, et du premier jet, a un accent de vérité et un intérêt tout particulier.

Les deux extraits du *Mercure françois*, qui viennent ensuite, compléteront la citation.

« Madame de Montespan, dit Saint-Simon, qui, au milieu de ses désordres, n'auroit, pour rien, manqué à jeûner les jeûnes d'Église et tout le carême, toute grande mangeuse et gourmande qu'elle étoit, et qui quittoit le roi pour aller réciter tous les jours quelques prières, profita de sa très-involontaire retraite de la cour pour faire pénitence, dans laquelle elle s'avança de plus [en plus] jusqu'à sa mort, sous la direction du P. de la Tour, qui la menoit fort roide. Elle vit de plus en plus rarement ses enfans, et leur donna de moins en moins. Elle traita d'Antin en fils unique, et lui donna beaucoup et souvent. Elle écrivit à son mari la lettre la plus humiliée, et lui offrit de retourner avec lui ou dans celle de ses maisons qu'il lui plairoit de lui prescrire. Elle donnoit presque tout ce qui lui restoit aux pauvres, et travailloit de ses mains pour eux, plusieurs heures par jour, à des chemises et d'autres vils ouvrages. Elle jouoit au plus petit jeu du monde, et tant le jeu que la compagnie, elle les quittoit tous au bout de chaque heure pour s'aller mettre en prière et en réciter une assez grande quantité, assez longtemps durant. Outre ses matinées et les exercices ordinaires de piété, sa table étoit frugale, ses jeûnes fréquens, et portoit sans cesse, jour et nuit, des instrumens de pénitence à pointes de fer, ceintures, bracelets, jarrettières, très-pénibles et très-douloureux. Quoique sa langue eût aussi sa pénitence sévère, elle ne laissoit pas d'être d'excellente compagnie, et parmi tant de macérations et de pratiques d'humilité, cet air de grandeur, de domination, de majesté qui la montroit la reine en quelque lieu et en quelque compagnie que ce fût ne put jamais l'abandonner. Elle pensoit sans cesse à la mort, et en avoit des frayeurs si terribles qu'elle gageoit des femmes qui n'avoient d'autre emploi que de la veiller toutes les nuits. Elle dormoit ses rideaux ouverts avec force bougies toujours allumées, et toutes les fois qu'elle se réveilloit, elle vouloit trouver les veilleuses ou parlant, ou jouant, ou mangeant, de peur qu'elles ne s'endormissent. Elle aimoit à voyager par inquiétude et mésaise partout, avoit

plusieurs demoiselles d'esprit attachées à elle, et alloit aux terres de d'Antin, à Fontevrault, à Bourbon, sans besoin des eaux. Cette dernière fois qu'elle y fut, elle paya, deux ans devant, les pensions charitables qu'elle faisoit à un grand nombre de personnes, et doubla de même toutes ses autres sortes d'aumônes, dans la pensée qu'elle mourroit bientôt, sans pourtant avoir aucune maladie ni rien de menaçant, et disoit que cette avance de paiement donneroit le temps à ces pauvres gens de chercher de quoi vivre après elle. Surtout elle aimoit à marier les jeunes filles, mais elle en marioit tant que les dots étoient courtes. Il y avoit dans son esprit un tour délicieux et des expressions singulières, mais si justes et si naturelles qu'on en étoit charmé, et l'un et l'autre s'est communiqué d'elle à ses filles, à ses nièces et aux personnes qui étoient élevées auprès d'elle.

« Sa maladie à Bourbon fut subite et dura très-peu ; elle n'avoit ni chirurgien ni médecin auprès d'elle ; nul chirurgien à Bourbon, mais quelques médecins qui la virent et qui ne la traitèrent point, en sorte qu'elle mourut dans l'abandon de secours, quoique avec une grande suite. Elle revint d'un grand assoupissement douze et quinze heures avant de mourir, qu'elle employa toutes pour son salut. Dieu lui fit la grâce de lui ôter toute cette horreur de la mort pour y faire succéder une confiance humble et craintive, mais soumise et paisible. Elle voulut faire entrer toute sa suite, jusqu'aux derniers valets, et devant eux fit une amende honorable de sa vie, la plus forte et la plus touchante, et rendit grâces à Dieu de mourir éloignée des fruits de son péché, qui tous lui rendoient beaucoup et qu'elle aimoit infiniment. Elle reçut de la sorte tous les sacremens, et mourut au milieu des regrets de tout ce qui étoit présent et des cris de plusieurs milliers de pauvres, qui accouroient des provinces voisines à Bourbon dès qu'elle y arrivoit, et qu'elle nourrissoit et vêtoit tous. Son corps fut la proie de l'apprentissage du chirurgien d'un intendant de je ne sais où qui se trouva à Bourbon, et qui voulut l'ouvrir sans savoir comment s'y prendre, et de l'avidité des prêtres, qui se battirent à qui l'auroit dans la paroisse ou dans la Sainte-Chapelle, et qui retardèrent longtemps le très-pauvre convoi. D'Antin étoit arrivé, qui l'avoit trouvée mourante, et qui repartit sans donner ordre à rien dès qu'elle fut morte. Elle avoit son testament avec elle ; on le savoit, et il ne se trouva jamais. Tout cela

fit fort crier contre d'Antin, fit grand bruit dans le monde, et lui fit des affaires désagréables avec les enfans qu'elle avoit eus du roi, qui, excepté M. du Maine, témoignèrent, et, fort longtemps, une grande et vraie douleur. Le corps demeura longtemps et très-peu décemment en dépôt à la paroisse, puis fut porté de même à Oiron. Le roi ne nomma jamais son nom, et ne parut pas la moindre sensibilité à sa perte, qui, toute faite qu'elle étoit à son égard, ne laissa pas d'être une délivrance pour madame de Maintenon. Les enfans du roi ne reçurent aucun compliment en forme, et ne reçurent pas une petite mortification de n'oser porter aucune marque de deuil. Madame de Montespan étoit encore belle, et paroissoit encore tout ce qu'elle avoit été ¹. »

Extraits du Mercure françois, des mois de juin et août 1707.

JUN. — « Madame de Montespan, ci-devant surintendante de la feue reine, et qui n'étoit pas moins connue par son esprit et par sa beauté que par sa naissance, qui est des plus anciennes et des plus illustres, sa maison étant issue des anciens vicomtes et souverains de Limoges, madame de Montespan, dis-je, qui s'étoit fait un usage familier des eaux de Bourbon depuis un assez grand nombre d'années, et où depuis quelque temps elle n'alloit que de deux ans en deux ans, y ayant été cette année à son ordinaire, n'avoit qu'à peine commencé à prendre ces eaux, dont elle s'étoit toujours bien trouvée, qu'elle tomba dans une espèce de léthargie, causée par une grande plénitude. On proposa l'émétique; elle en prit, et ce remède opéra soixante-trois fois, de manière qu'il y avoit lieu de croire qu'elle étoit bien dégagée; mais les efforts que lui fit faire ce remède furent si grands, qu'une veine rompue, pendant la violence de ces efforts, fut la cause de sa mort. Ainsi, l'on peut dire qu'elle est morte subitement. Rien n'est plus à craindre qu'une mort précipitée, lorsqu'on n'est pas en état de grâce; mais il y a lieu de croire que cette illustre défunte n'avoit rien à appréhender de ce côté-là. Elle étoit dans de continuelles pratiques de vertus, et l'on peut dire qu'elles faisoient la principale occupation de sa vie, pour ne pas dire toute l'occupation. Elle recevoit tous les mois une assez grosse somme, et l'on peut dire que jamais argent n'a été mieux

¹ *Journal de Dangeau*, 28 mai 1707; t. XI, p. 380. Note de Saint-Simon.

employé. Il étoit presque tout destiné pour des hôpitaux et pour des pauvres honteux ; et comme elle vouloit savoir par elle-même l'état où ils se trouvoient, qu'elle vouloit qu'ils l'entretinssent de leurs affaires, qu'elle entroit dans tous leurs besoins et qu'elle régloit elle-même toutes ces choses, on peut dire qu'elle étoit tout occupée de ces soins. Cependant tout cela se faisoit sans affectation et presque sans que l'on s'en aperçût. Elle aimoit sa famille, qui la voyoit souvent et qui mangeoit souvent avec elle. Enfin l'on peut dire que beaucoup d'hôpitaux et quantité de pauvres ont beaucoup perdu en la perdant. On peut dire aussi de cette dame, en prenant les choses de plus haut , qu'elle n'avoit cherché qu'à faire du bien dans le temps qu'elle avoit pu être utile à ses amis, aux personnes de distinction, aux gens de lettres, et généralement à tous ceux qui avoient quelque mérite. Elle étoit bienfaisante, et elle n'avoit jamais cherché à nuire à personne. Elle aimoit les beaux-arts, et ceux qui ont excellé dans le temps où elle pouvoit leur être utile ont eu de grands sujets de s'en louer, et elle n'a pu s'empêcher de donner de l'occupation à quelques-uns, presque jusqu'aux derniers momens de sa vie. Il n'est pas nécessaire que j'en fasse ici un plus long éloge. Les grands et les petits, s'il m'est permis de parler ainsi, les riches et les pauvres, les savans et les habiles artisans ne manqueront pas de lui donner les louanges qu'elle mérite, tant pour lui rendre la justice qui lui est due que par reconnoissance. »

Aout. — « Je crois devoir ajouter ici que, sur des relations peu exactes venues de Bourbon, je vous ai parlé de la mort de madame de Montespan dans ma lettre du mois de juin comme si elle étoit tombée en léthargie, et qu'ensuite, suffoquée par une veine rompue, elle étoit morte subitement. Cependant j'ai appris par les personnes mêmes qui l'ont assistée à la mort que, dès qu'elle se sentit attaquée, on ne lui eût pas plus tôt proposé de prendre l'émétique qu'elle voulut en même temps se précautionner, en véritable chrétienne, contre tout ce qui pourroit arriver ; que pour cet effet elle se confessa, reçut l'extrême-onction et le viatique avec des sentimens de piété qu'elle s'étoit rendus familiers depuis longtems, et que son mal venant ensuite à augmenter, et ne lui laissant plus aucune espérance de guérison, elle n'employa le peu de temps qui lui restoit

qu'à donner des ordres pour le soulagement des pauvres, dont elle faisoit sa principale occupation depuis plusieurs années, et qu'à s'entretenir jusqu'à son dernier moment de sa confiance en la miséricorde de Dieu. »

Pièce n° XIII.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE MADAME DE MONTESPAN
AU CHATEAU D'OIRON ¹.

EXTRAITS.

« Aujourd'hui 22^e jour de juillet 1707, pardevant nous Jean Clergeaux, sieur de la Barre, licencié ès lois, avocat, sénéchal des fief, terre, seigneurie et haute justice d'Oiron, a comparu Antoine Jumelet, tapissier de monseigneur le marquis d'Antin, seigneur de ce lieu, lequel nous a représenté l'ordre de monseigneur, daté de Petit-Bourg, le 3 du présent mois... et suivant le pouvoir à lui donné, nous a requis, audit nom, de procéder à l'inventaire des meubles meublans étant dans le château d'Oiron, restés du décès de feu très-haute et très-puissante dame madame Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, chef et surintendante des conseil et maison de la feu reine, d'heureuse mémoire... En conséquence, avons ordonné que nous nous transporterons présentement au château d'Oiron... où s'est trouvé :

Dans la chambre de monseigneur le marquis d'Antin :

« Un cadre de bois de Sainte-Lucie, où il y a la représentation de saint Vincent de Paul et de mademoiselle Legras ².

« Un crucifix sur satin noir, avec un cadre garni de verre...

¹ Lecture faite à la Sorbonne, le 25 avril 1867, par M. Hugues Imbert, de Thouars, membre de la *Société de statistique de Niort*, à la réunion annuelle des sociétés savantes des départements.— M. Imbert a bien voulu m'autoriser à publier l'extrait de ce curieux inventaire, découvert par lui dans les archives du château d'Oiron.

Madame de Montespan avait acheté le château du duc de La Feuillade, le 15 avril 1700, au nom des enfants du duc d'Antin, réserve faite des frais d'entretien de l'hôpital qu'elle y avait fondé.

² Louise de Marillac, née en 1591, mariée en 1613 à Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis; veuve en 1625. Fondatrice des

Dans le salon :

« Six caisses remplies de carreaux de faïence, sur lesquels sont imprimées les armes de feu madite dame.

Dans la salle basse :

« Un clavecin.

« Un livre intitulé : *Office ou pratique de dévotion, de l'année 1680*. Sur la couverture, par dedans, sont les armes de madite dame ; enrichi de plaques d'or et diamans fins ; la couverture de chagrin avec des agrafes d'or.

(Divers coffrets, colifichets et boîtes garnis de diamants.)

« Le portrait en miniature de feu madame de Montespan, encadré d'or, avec six bouquets de diamans, sur les plaques duquel sont les armes de ladite dame.

(Quatre tabatières d'argent, d'écaïlle, de cristal garni d'or, d'ivoire.)

« Un petit portrait de chagrin de madame la duchesse ¹, garni d'or...

Dans la chambre verte :

« Un tableau représentant boutique de peintre, avec son cadre doré.

« Trois pièces de tapisserie de futaine, ouvrage des Quinze-Vingts, représentant des danses grotesques...

Dans la chambre ci-devant occupée par les faïenciers de Nevers ² :

« Trente et un métiers garnis de leurs lattes : quarante-sept petits tabourets tant bons que méchants.

sœurs de la Charité, conjointement avec saint Vincent de Paul ; morte le 15 mars 1662.

¹ La duchesse de Bourbon, fille de madame de Montespan et de Louis XIV.

² Le château d'Oiron est depuis quelques années en grande réputation, à raison des belles faïences et poteries qui y ont été fabriquées, du quinzième au dix-septième siècle. On trouve à ce sujet de nombreux et savants détails dans un volume intitulé : *l'Art de terre chez les Poitevins*, par M. B. Fillon. Poitiers, 1864, in-4.

Quelques archéologues avaient cru que les célèbres faïences de Henri II et de Diane de Poitiers étaient sorties des ateliers d'Oiron. D'après M. Fillon, (p. 401) cette opinion serait erronée.

- « Un rouet et un petit dévidoir.
- « Un rouet à faire de la milanaise.
- « Douze douzaines de bobines pleines de fil.
- « Quatorze morceaux de marbre en nuance.
- « Le dessin du lit de monseigneur le comte de Toulouse.
- « Huit livres d'*Offices* et la *Vie des Saints*...

Dans la chambre de madame de Montespan :

- « Une couche à la duchesse, garnie de son châssis, ses tringles tournantes, fond de taffetas blanc, avec ses trois pentes et son dossier, la courte-pointe de même taffetas, deux grands rideaux et leurs bonnes grâces doublés de même taffetas, et deux rideaux non doublés, trois grandes pentes, trois soubassemens, le tout de serge olive ; deux matelas, un sommier, un lit de duvet couvert de basin, le traversin de même duvet couvert de taffetas.
- « Deux fauteuils et six chaises garnies de toile et leurs housses de futaine, et un rideau de fenêtre pareil.
- « Un tabouret de brocart avec une frange d'argent.
- « Un écran de tapisserie avec son pied doré.
- « Une pelle et ses pincettes-tenailles argentées par la poignée, avec deux chenets de fer.
- « Une miniature représentant Notre-Seigneur.
- « Une pendule faite à Paris par Du Corroi et un grand morceau de glace.
- « Du côté de la ruelle du lit, douze tableaux avec leurs cadres dorés.
- « Du côté de la pendule, huit tableaux aussi en cadres dorés, tant grands que petits...
- « Une miniature représentant la feue reine, enrichie de son cadre émaillé, monté sur or.
- « Dans la croisée, quatre petits portraits, aussi en cadres dorés.
- « Près le chevet du lit, dix autres petits tableaux.
- « Du côté du miroir, huit autres tableaux en cadres dorés.
- « Un bureau de marqueterie, ouverture duquel faite, s'est trouvé : un reliquaire dans une boîte d'écaïlle, un cornet d'argent avec son poudrier, une boîte de carton où s'est trouvé cinq chapelets, quatre de paille et l'autre de crin, une écritoire garnie de son poudrier et

cornet d'argent, quatre douzaines d'assiettes d'étain, marquées des armes de madite dame.

« Une petite bibliothèque, dans laquelle, ouverture faite, s'est trouvé :

- « *Le Catéchisme de Grenade*, en quatre tomes ;
- « *L'Abrégé de la vie de Jésus-Christ*, en quatre tomes ;
- « *Le Mémorial de la vie chrétienne*, en deux tomes, par Grenade ;
- « *Les Confessions de saint Augustin* ;
- « *Les Sentences de saint Augustin*, en deux tomes ;
- « *Le Guide des pécheurs* ;
- « *De l'Immortalité de l'âme*, en deux tomes ;
- « *Motifs de conversion* ;
- « *Histoire des Juifs*, en deux tomes ;
- « *Instruction pour les Jardiniers.....*

« Le tout couvert de veau rouge et marqué sur les côtés aux armes de feu madite dame.

- « Un portrait du roi, enrichi d'une broderie d'argent.
- « Un autre portrait du roi, avec deux médailles à côté.
- « Un autre portrait du roi en broderie de vermeil.
- « Un autre portrait du roi, enrichi d'une broderie émaillée.
- « Une miniature représentant Jésus-Christ.
- « Trois autres miniatures...
- « Un ours et un chameau de terre noire.
- « Au-dessus de la cheminée, une Kermesse flamande...

Dans l'entresol et dans l'antichambre, divers autres livres :

- « *Méditations sur les principales vérités chrétiennes* ;
- « *Les Œuvres de Jansénius* ;
- « *Le Livre de Grégoire le Grand* ;
- « *Pharmacopée universelle* ;
- « *Un Cours de chimie* ;
- « *Le Traité des alimens* ;
- « *Le Médecin et chirurgien des pauvres* ;
- « *Le Recueil des remèdes faciles.*

Dans le vestibule :

« Un tableau représentant Mgr le comte de Toulouse, en amour endormi, avec un cadre doré.

« Six pièces de tapisserie des Quinze-Vingts représentant l'histoire de Psyché.

Dans la chapelle :

Deux grands tableaux représentant plusieurs mystères, et un petit portrait au-dessus...

Dans l'antichambre de la chambre du roi :

- « La représentation de la famille de monseigneur le dauphin.
- « Un autre tableau représentant la famille royale.
- « Un autre tableau représentant le roi d'Espagne.

Dans la chambre du roi :

« Un grand châlit de bois de chêne... garni de trois soubassements, deux bonnes grâces, trois grandes pentes, l'impériale, ses quatre pentes, son entour et son petit fond ; le tout à fond de velours noir, fort enrichi de broderies et tableaux d'or et d'argent représentant l'antiquité. La courte-pointe de même étoffe et enrichissement.

« Une grande table de marbre jaspé avec son pied en console doré.

« Un grand miroir tout de glaces.

« Un bois de lit de repos avec son dossier en chantourné doré.

« Dix fauteuils de bois doré à cadres, dont il y en a quatre entièrement garnis de velours noir, en broderie or et argent, de fleurs naturelles, remplis de compartimens de broderies, et deux autres avec le dossier de pareille étoffe, broderie et enrichissemens, et le siège garni de crin.

« Une tenture de tapisserie de velours noir en douze pièces, représentant les douze sibylles, enrichie de quatorze colonnes en brocart d'or et d'argent...

Dans le garde-meuble :

« Une grande caisse, remplie de carreaux de faïence à figures.

« Deux autres caisses, aussi remplies de carreaux, tels que dessus.

« Un verre de cristal avec sa couverture, représentant la figure du roi ; très-rare.

« Un buste de la figure du roi, modelé et couché, d'argent et les cheveux d'or.

« Le portrait du roi, garni de bordure de métal, en miniature.

« Dans une boîte de sapin, 22 bobines pleines de fil d'or, et 16 autres bobines demi-pleines de fil d'or, sur la couverture de laquelle est écrit : A madame de Saint-Loup, et, de côté : Bossard.

« Des livres intitulés : *Mémoires de la cour d'Espagne; Histoire de la vie du duc d'Épernon; Vie du marquis de Beauvau; Œuvres royales...*

« Dans une armoire, six pièces de taffetas — rayé d'argent, — bleu rayé d'argent, — cerise, rayé bleu et argent, — blanc, semé de fleurs d'or, — bleu, semé de fleurs d'or, — vert, rayé d'argent, — et 30 corsets de feu madame, de plusieurs sortes d'étoffes et couleurs.

« Trente-huit pièces de toile de lin, ouvrées, damassées à fleurs de lis.

(Divers objets de toilettes, tels que tabliers, jupes, robes de chambre, manteaux de brocart d'or, de moire, de damas pourpre, de satin, de velours, de taffetas, doublés de bleu, de violet, de citron et violet. Quantité de jupes de velours, de brocart; — vingt-quatre livres de dentelle or et argent; — soucoupes et salières, d'argent; petits vases, coffrets, flacons, tasses, boîtes de la Chine, porcelaines de Siam; objets divers.)

« Dix petits portraits de bois représentant les neuf muses et une autre figure.

« Vingt-cinq portraits en miniature.

« Le portrait du roi en miniature sur un cheval blanc.

« Un autre portrait du roi en son enfance.

« Le portrait de monseigneur le comte de Toulouse, représenté en phaéton.

« Sept portraits de princes et princesses.

« Deux tableaux carrés, l'un représentant la Bataille de Darius, et l'autre Notre-Seigneur.

« Six portraits représentant le prince d'Enghien, François 1^{er}, Henri second, Charles IX et Henri IV.

« Le portrait de madame la dauphine.

« Le portrait de madame de Montespain.

« Deux grands tableaux sans cadre représentant madite dame en Madeleine.

« Un autre tableau représentant madame de Thianges...

« Un grand tableau de cinq cadres représentant la famille de Monseigneur le dauphin.

« Douze aiguilles pour jouer au jeu de *l'anneau tournant*.

« Un trictrac de maroquin et un trictrac d'ébène.

« Un petit coffret d'ébène en marqueterie, garni d'un beau bélietier de cristal enchassé d'or.

« Un petit coffre-fort où s'est trouvée une petite boîte de sèpin garnie d'un jeu de quille d'agate.

« Le chef de saint Jean dans un petit plat d'or.

« Une petite boîte de cuivre rouge dans laquelle est la représentation de saint Bruno.

« Deux petits soleils d'or.

« Plusieurs petits ouvrages; huit écuelles et deux théières de terre de Boccaro.

« Un grand portrait en cadre doré représentant défunte madame de Montespan.

« Un grand portrait de madite dame.

« Un grand portrait de monseigneur le comte de Toulouse, peint en Neptune.

« Deux pièces de tapisserie des conquêtes du roi, l'une représentant la prise de Condé, l'autre celle de Palerme, de la manufacture de Beauvais.

« *La Vie des saints Pères du désert*, par Arnould d'Andilly.

« *Les Psaumes de David*.

« *Les Contes des contes*.

« *Les Contes nouveaux, ou les fées à la mode...*

« Un coin et un poinçon gravés à la devise de la médaille des 24 vieillards de la Charité de ce lieu.

« Trois sceaux de la terre d'Oiron, Moncontour et Cursay, aux armes de feu madame... »

L'inventaire, clos le 28 juillet 1707, est signé par Clergeaux, sénéchal, Charpentier, procureur de cour, Jumelet, des Noyelles, concierge du château, et Deshayes, commis-greffier.

TABLE ANALYTIQUE¹

A

AGUESSEAU (D'). — *Lettres*, 268, note.
 ALBRET (M^{re} d'). — 45, note 2. — Reçoit M^{re} de Maintenon, 79.
 ALÈGRE (C^{ie} d'). — Est invité par Louis XIV à donner sa fille au fils de Colbert, 5, note.
 ALEXANDRE VII. — *Lettres*, 285, note 2.
 ANGIVILLIERS (C^{ie} d'). — Fait démolir le château de Clagny, 49, note 3, — 53, note 4.
 ANNE D'AUTRICHE. — 25, note. — Assiste à la vêtüre de l'abbesse de Fontevrault, 169. — *Lettres*. S'est intéres-

sée au couvent des Annonciades de Meulan, 256.

ANSELME (Abbé). — Prononce l'oraison funèbre de l'abbesse de Fontevrault, 169, note 2. — Éloge qu'il en fait, 170. — Précepteur du duc d'Antin, 192 et note 2. — *Lettres*, 290.
 ANTIN (Roger-Hector, M^{re} d'), père du marquis de Montespan, 6, note. — Se réjouit de l'amour du roi pour sa bru, 11. — *Appendice*, 366, 367, 368, 371.
 ANTIN (Marie-Christine Zamet, B^{re} de Murat, M^{re} d'), mère du marquis de Montespan, 6, note. — *Appendice*, 366, 367, 368, 371.

¹ Pour alléger cette table sans rien omettre, voici, en une fois, les noms des juges, notaires, hommes de loi, créanciers du marquis de Montespan, témoins et personnages secondaires qui figurent dans quelques pièces de l'Appendice.

JUGES. — *Pièce n° IV* : de Cœurs, Dujour, Ferrand, Harlay (Achille de), de Laporte, Le Camus, Monneret.

HOMMES DE LOI. — *Pièce n° IV* : Brierre (Claude-François), Bourguignon, Duché (Jean-Baptiste), Fernanel, Fernault (Salomon), Guerton, Laurent, Malin, Mazure, Vaillant. — *Pièce n° V* : Forbes. — *Pièce n° XI* : Jean Jeoffroy.

CRÉANCIERS DU MARQUIS DE MONTESPAN. — *Pièce n° IV* : M^{re} Barrangue, Barthélemy, Dastrie (la dame), Du Chemin (V^{re}), Flament, Gautier (François), Noyau, Philippes, Pinon, de Seignerolles.

NOTAIRES. — *Pièce n° IV* : Carré, Coustellier, Crespin, Gigault, Huart, Le Normand, Le Semblier, Muret, Murs, Parque, Rollet, Sainfray, Séjournant, Simonnet. — *Pièce n° V* : Chuppin. — *Pièce n° X* : Judde, Dupont, Detroyes, Royer. — *Pièce n° XI* : Aveline, Lefèvre, Richard (Louis).

TÉMOINS DE L'INVENTAIRE DU CHATEAU D'OIRON. — *Pièce n° XIII* : Clergeaux (Jean, sieur de La Barre), Charpentier, Deshayes, Jumelet, Des Noyelles.

DIVERS. — *Pièce n° IV* : Catelin (Claude-Joseph), Dubois. — *Pièce n° V* : Thurin (François). — *Pièce n° V bis* : Cartier Palaccio, Montbras. — *Pièce n° X* : la dame Mouchon.

- ANTIN (Duc d'). — Seul enfant légitime de M^{me} de Montespan, 7, note. — Épouse M^{lle} d'Uzès, 148. — Nommé menin du dauphin, 148, note 3. — Présents considérables que lui fait sa mère, 148, note 5. — A brûlé les papiers laissés par elle, 183. — 187. — Son fils épouse M^{lle} de Noailles, 187 et note. — Type du courtisan, 191. — Ses Mémoires sincères, 192 et note 1. — Sa jeunesse et son éducation loin de la cour, 192. — Son amour des grandeurs, 192. — On refuse de le laisser mettre dans un collège à Paris, 193. — Achève son éducation à Paris et ne voit sa mère que rarement, 195. — Est nommé sous-lieutenant et présenté au roi, 195. — Sa joie, 195 et 194. — A un régiment; est nommé menin du dauphin, 194. — Se plaint de sa mère, 194. — Son mariage avec M^{lle} d'Uzès, 194, note 2. — Jugé par Saint-Simon, 195. — Joue avec son père et ses sœurs, fille du roi, 195. — Maréchal de camp, puis général, 195. — Espère obtenir des faveurs par le mariage de son fils avec M^{lle} de Noailles, 195. — Échoue pour l'ambassade de Rome, et est exclu de la liste des lieutenants généraux, 196. — Accusé de n'être pas brave, 196. — Ses doléances sur son triste sort, 196 et note 2. — Est dégelé, 196 et note 3. — Avait le château de Bellegarde, 197 et note 1. — Sa mère veut le guérir de la passion du jeu, 198. — Cadeaux qu'elle lui fait ainsi qu'à ses autres enfants, 198, 199. — Il apprend la maladie de sa mère, et accourt auprès d'elle, 206. — La quitte de suite après sa mort, 207. — En éprouve peu de regret, 208. — Reçoit le roi à Petit-Bourg, 209. — *Lettres*. — N'est pas brouillé avec sa mère, 200. — 322, note 2; 346, note, 347, 348, 352. — *Appendice*. — 415, 420, 421, 422, 424.
- ANTIN (M^{lle} d'), petit-fils de M^{me} de Montespan. — *Lettres*, 352 et note 2.
- ARNAULD (Antoine). — Lettre à M^{me} de Fontpertuis, 69, note 1; 215.
- ARNAULD (Henri, évêque d'Angers). — *Lettres*. — Sa mort, 306 et note 1.
- ASHBURNAM (Lord). — Possède des lettres de M^{me} de Montespan, 174, note. *Lettres*, 273, note.
- AUBIERS (Des). — *Lettres*, 240.
- AUBIGNÉ (D'). — Lettres que lui écrit M^{me} de Maintenon, 124. — Elle lui témoigne son contentement, 159 et note 5. — Le tient éloigné de la cour, et ne lui épargne pas ses conseils, 146. — Se serait contenté du bâton de maréchal en argent, 164.
- AUBIGNÉ (M^{lle} d'), fille du précédent. — Épouse le duc d'Ayen, 188, note.
- AUMALE (M^{lle} d'). — 51, note; 82, note 2; 85, note; 158, note 1; 212, note.
- AVENEL (M.). — Son travail sur *Richelieu, Louis XIII et Saint-Mars*; 15, note.
- AYEN (Duc d'). — Épouse M^{lle} d'Aubigné, 188, note.

B

- BARALLON. — *Appendice*, 561.
- BARBE (La sœur). — *Lettres*, 532.
- BARTHÉLEMY (M. Edouard de). — *Appendice*, 380.
- BEAUCHESNE (M. de). — *Appendice*, 596, note 1.
- BEAUVAIS (M^{me} de). — A une pension de Louis XIV. *Appendice*, 595.
- BEAUVAIS (M^{lle} de), fille d'honneur de la princesse Palatine, *Appendice*. — Résiste à Louis XIV, 400.
- BEAUVILLIERS (M^{me} de). — Ne peut se décider à faire sa cour à M^{me} de Montespan, 51, note 1. — Sa dévotion, 140.
- BELLEGARDE (Octave de), archevêque de Sens, 6, note.
- BELLEGARDE (Duc de). — Présente son neveu d'Antin au roi, 193. — *Lettres*, 322, note 2.
- BELLOU (Chevalier du). — *Lettres*, 287.
- BENSENADE. — Ses vers pour M^{lle} de Moiternart, 5. — Sur M^{me} de Thianges, 165.
- BERTRAND, complice de la Voisin. — *Appendice*, 402.

- BESMAUX (de). — Écrit à Colbert au sujet de M. et M^{me} de Navailles, 12, note.
- BIENCOURT (M. le M^{re} de). — *Appendice*, 355.
- BLOIS (Marie-Anne de), fille de M^{me} de La Vallière et du roi. — Acte qui lui confère un duché-pairie, 45.
- BLOIS (M^{me} de), fille de M^{me} de Montespan et du roi. — Est contrefaite, 16, note. — Sa légitimation, 43. — Réflexions que fait sur sa naissance M^{me} de Caylus, 70. — M^{me} de Maintenon ne veut pas l'élever, 93 et note 2. — Fait une maladie; épouse le duc de Chartres, 149. — Confiée à M^{me} de Montchevreuil, 150, note 3. — Le duc du Maine lui cède son appartement, 151, note 1. — Joue avec M. de Montespan, 195. — A la petite vérole, 197. — Sa mère la réconcilie avec Monsieur et Madame, 198, note 1. — Son chagrin à la mort de sa mère, 209. — *Lettres*, 266, note 4; 274, note; 275, 277, note; 278, note 11. — Est indisposée, 285. — 294, 295. — Demande une faveur à M^{me} de Maintenon, 306 et notes. — 548, note 2; 551. — *Appendice*, 394, 407.
- BOILEAU DESPRÉAUX. — *Préface*, Sa critique de Colbert au sujet de Suétone, VIII. — *Étude*, Est nommé historiographe, 130. — Fait rendre à Corneille sa pension, 131. — Travaille avec Racine à un opéra, 131. — Succès de son épître sur le passage du Rhin, 131. — Lit au roi des fragments de son Histoire, 152. — Son étonnement de la faveur de M^{me} de Maintenon, 132. — Désigné par elle pour écrire l'histoire du roi, 133, note 1. — Aventure des deux ours, 134. — Fait la description des sièges et l'éloge de Louis XIV dans un livre que M^{me} de Montespan donne au roi, 141. — Invite le duc de Vivonne à souper, 165. — 176. — *Appendice*, 264, note.
- BOILEAU (L'abbé). — Raconte que l'archevêque de Sens avait puni publiquement une femme adultère, à cause de M^{me} de Montespan, 14.
- BOISGUILBERT (De). — *Appendice*, 391
- BOISLISLE (M. Arthur de). — *Appendice*, 396, note 2; 412, note.
- BONNIYET (M^{me} de), religieuse aux Annonciades de Meulan. — *Lettres*, 264 et notes 2 et 3.
- BONTEMPS. — Remet de l'argent à M^{me} de Montespan, 104. — *Lettres*, 236.
- BOSSUET (J.-B.). — Prêche à Saint-Sulpice pour le baptême d'un Maure, 55. — Opinion injuste qu'on avait de lui dans sa jeunesse, 55, note 1. — Décide M^{me} de La Vallière à quitter la cour, 56. — Sa franchise, 57. — Il l'encourage à se séparer de M^{me} de Montespan, 60. — Est chargé de la décider à quitter Versailles, 60. — Va la voir à Paris, 61. — Son calme devant les colères de la favorite finit par triompher, 61. — 63. — Écrit souvent au roi pour l'engager à persévérer, 64. — Voit fréquemment M^{me} de Montespan, 65. — Ose parler au roi de la misère des provinces, 66 — 68. — Il s'oppose à ce que M^{me} de Montespan revienne à Versailles et n'est plus écouté, 69 et note 1. — Vaine tentative pour empêcher Louis XIV de la revoir, 70. — Son découragement, 71 — 84, 85. — Chargé d'annoncer au roi que M^{me} de Montespan quitte la cour, 150, 245. — *Lettres*, 228, note; 229, 230, note; 252, note; 263, note. — *Appendice*, 264, note; 382.
- BOUFFLERS (M^{me} de). — *Lettres*, 340.
- BOURBON (Duc de). — 16, note. — Fait partie d'une mascarade, 144. — Épouse M^{me} de Nantes, 148. — On craint qu'il ne soit nain, 148, note 2. — *Lettres*, 266 et note 6; 319.
- BOURBON (D^{me} de). — (Voir M^{me} de Nantes.)
- BOURBON (M^{me} de), petite-fille de M^{me} de Montespan. — Veut se faire religieuse, 186. — *Lettres*, 329, 351.
- BOURBON-CHAROLAIS (M^{me} de). — 16, note. — Épouse le duc du Maine, et reçoit les perles de M^{me} de Montespan, 197, note 2.
- BOURDALOUE. — Vérités qu'il dit au roi, 58, et note 1; 59, note 1; 62, 84, 85. — M^{me} de Maintenon recommande à

- son frère de le voir et de l'entendre, 146. — *Lettres*, 313. — *Appendice*, 382, 402.
- BOURGOGNE (Duc de). — Va voir le cabinet de Gaignières, 200, note 2.
- BOURGOGNE (D^{me} de). — 187. — Trouve M^{me} de Maintenon en larmes, à la mort de M^{me} de Montespan, 206. — Reproche au roi son insensibilité à ce sujet, 209. — *Lettres*, 341, note; 348.
- BOUTRON (M.). — Son riche cabinet d'autographes, 218.
- BOUVILLE (De), intendant à Moulins. — *Lettres*, 259 et note 1.
- BOUVILLE (M^{me} de), nièce de Colbert. — *Lettres*, 260 et note 3.
- BOUYN, financier. — Est du jeu de M^{me} de Montespan, 107 et note 2.
- BRANÇAS (C^{te} de). — 11 et 12, note.
- BRETEUIL (D^{me} de). — Vers sur *Esther* qu'on lui attribue, 157.
- BREUIL (Du). — Écrit à Bussy au sujet de M^{me} de Polignac, 118, note.
- BRICE (Germain). — Description du couvent de Saint-Joseph, 150, note 2.
- BRIELLES (La sœur de). — *Lettres*, 285.
- BRIENNE (C^{te} de). — 156, note 2.
- BRINON (M^{me} de). — Sa mort, 152 et note 3. — *Appendice*, 597.
- BRISSAC (Guionne de), abbesse de Chelles. — *Appendice*, 401 et note 3.
- BRULART (Président). — Lettre que Bussy lui écrit au sujet de M^{me} de Ludres, 93.
- BRUNET (M. Gustave), éditeur de la *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, 2, note.
- BRUSSAN (Louis). — *Appendice*, 408.
- BUFFON. — Réflexion sur la mort, 207, note.
- BUSSY-RABUTIN. — Son opinion sur la séparation du roi et de M^{me} de Montespan, 62, 63. — Croit que M^{me} de Ludres va être maîtresse en titre, 93. — La blâme d'avoir refusé de l'argent, 95, note 4. — Tenu au courant du jeu de la cour, 107, 108 et note 2 — 111, note 1; 113, note; 115, note; 118, note; 122. — Raconte la disgrâce de M^{me} de Montespan, 123, 123 — 145, note. — Reconnait de l'esprit à Vivonne, 164. — Vers que lui envoie Benserade sur M^{me} de Thianges, 165 et note 2; 197. — *Lettres*, 251, note 2, 265, note; 290, note.

C

- CAILLE (L'abbé). — *Appendice*, 412.
- CANTECROIX (M^{me} de). — 92, note 1.
- CAPITAIN (Charlotte). — *Appendice*, 415.
- CARIGNAN (Prince de). — *Lettres*, 251, note 5.
- CARIGNAN (M^{me} de). — *Lettres*, 251 et note 3.
- CASTRIES (M^{me} de). — *Lettres*, 277, note, 315, note 2; 336, note 5.
- CATHERINE (Sœur). — *Lettres*, 335.
- CAVOIE. — 73.
- CAYLUS (M^{me} de). — Dit qu'on avait voulu donner des principes de piété à M^{me} de Montespan, 3. — M. de Montespan passait pour fou, 10. — Parle des scrupules de M^{me} de Montespan, 57. — Son piquant récit d'une entrevue du roi et de M^{me} de Montespan, 70. — Conversation sur M^{me} de Maintenon, 77. — Raconte que M^{me} de Montespan a voulu faire de sa nièce la maîtresse du roi, 125 — 138, 148; note 2. — Voit des allusions dans *Esther*, 157, note 2 — 166, note 2; 194, note 2. — A pour directeur le Père de La Tour, 203, note 1. — *Lettres*, 258, note 2.
- CÉSAR (Le Père). — A des conférences avec M^{me} de Montespan, après avoir dirigé M^{me} de La Vallière, 113, note.
- CHELAIS (P^{me} de). — 5, note.
- CHALANÇAY (de). — Aimé de M^{me} d'Oré, 156, note 2.
- CHAMBERY (M.). — Possède un curieux autographe de M^{me} de Montespan, 175, note 1.
- CHAMPOLLION-FIGEAC (M. Aimé). — *Appendice*, 419, note.
- CHAMPY (Le Père). — Refuse de confesser le roi, 99, note 1.
- CHANTILLY (de). — *Appendice*, 565.
- CHARAVAY (M. Etienne). — Réflexion sur des vers licencieux de Huet, 178, note; 262. — *Lettres*, 352.
- CHARENTON (M^{me} de). — *Lettres*, 284, 285, 310.

- CHARLES IV (Duc de Lorraine). — A aimé M^{me} de Ludres, 92, note 1.
- CHARTRES (Duc de). — 16, note. — Épouse M^{me} de Blois; 149, 150, note 3. — Son mot sur d'Antin, 195, 198, note 1. — *Lettres*, 266, note 4; 271, 506, note 2.
- CHARTRES (D^{me} de). — (Voir M^{me} de Blois.)
- CHARLES (M. Philarète). — *Appendice*, 361, note.
- CHATEAUBRIAND. — Injuste accusation portée par lui contre Bossuet, 70, note.
- CHAULNES (D^{me} de). — *Lettres*, 265 et note 3.
- CHEGÉ (M. de). — *Appendice*, 355, note 2; 419, note.
- CHEVREUSE (M^{me} de). — Ne peut se décider à faire sa cour à M^{me} de Montespan, 51, note 1. — Sa dévotion, 140. — *Lettres*, 225.
- CHIFFONNE. — *Lettres*, 315.
- CHIRAC. — *Lettres*, 249.
- CHOISY (L'abbé de). — Anecdote sur la nomination de Vivonne au maréchalat, 164 et note 1 — 199.
- CLÉMENT. — *Lettres*, 240.
- CLÉMENT X. — Refuse d'abord d'approuver la nomination de l'abbesse de Fontevrault, 169.
- COCHERIS (M.). — *Appendice*, 405, 407, note 1.
- CŒUVRES (M^{me} de). — 205, note 1.
- CŒUVRES (M^{me} de). — Accompagne M^{me} de Montespan à Bourbon, 205 et note 1. — La quitte à sa mort, 207.
- COLBERT (Jean-Baptiste). — Sa critique de Suétone, *Préface*, viii. — *Étude*. Écrit au roi au sujet de M. de Montespan, 18. — Reçoit l'ordre de le faire surveiller, 20. — Sa réponse au roi, 20. — Doit hâter le départ de M. de Montespan, 21. — Perles de la M^{me} de l'Hôpital, 26, note. — Son déplaisir des constructions de Versailles, 24. — Protège Lauzun, 53, note. — 45. — Intermédiaire des amours du roi, 46, 47. — Le roi lui commande des pierreries, 48, 49. — Envoie au roi le plan de Clagny, 48. — Ordres qu'il reçoit du roi pour Clagny, 50, 51. — A marié sa fille au neveu de M^{me} de Montespan, 51, note 1. — 52, 55, 55. — Singulière prescription de Louis XIV au sujet des femmes; Colbert la fait transcrire, 61, note 1. — Ses observations sur la misère du peuple et les dépenses excessives, 66, note 1. — Reçoit les lettres du roi pour M^{me} de Montespan, 68, et note 2. — 80. — Louis XIV l'informe que M^{me} de Montespan a la fièvre, 97. — Fait remettre des sommes considérables à la favorite, 104. — Est chargé de faire armer pour elle des navires en course, 105 — 112, 113, note. — S'entremet pour que la C^{me} de Soissons se démette de sa charge, 114, note. — Impressionné par les révélations de la fille Voisin, 117, 118. — Intervient dans l'affaire des poisons, 119. — Communique des mémoires de l'avocat Duplessis au roi, 121; 121 note, 122. — Réconcilie le roi et M^{me} de Montespan, 123. — Est chargé par le roi de répondre à l'ancienne favorite, 126. — S'oppose à ce qu'elle soit mise en cause dans l'affaire des poisons, 127. — Marie sa fille au duc de Mortemart, 127, note. — 213. — *Lettres*. — Promet de s'occuper des affaires de Lauzun, 217, 218, 219 et note 3 — 223 et note 2; 233, note 1; 245, 248, 249. — Ses négociations pour décider M^{me} de Soissons à donner sa démission de surintendante, 251 et note 2. — Recommande le président Tambonneau à Mazarin, 252, note 3. — 253, note 1; 256. — Donne des ordres pour la sépulture de M^{me} de Tours, 259, 260, 261 et note, — 265 note; 265, et note; 277, note; 291, note 3. *Appendice*. — 365. — Remontrances au roi, 382 à 391; — 394, note 2; 405.
- COLBERT (M^{me}). — Élève les enfants de M^{me} de La Vallière, 46 et note; 51. — *Lettres*, 225.
- COLBERT (Marie), sœur du ministre. — *Lettres*, 260, note 3.
- COLBERT (Nicolas), évêque de Luçon. frère du ministre. — Son opinion sur Bossuet, 56, note.

COLBERT (de S'-Pouange). — Lettre à Louvois sur un voyage du roi, 97. — Le tient au courant de ce qui s'y passe, 98. — Raconte à Louvois les parties de jeu de M^{me} de Montespan, 107.

COLBERT DE VILLACERF. — Réveille la reine et M^{me} de Montespan pour leur apprendre la prise de Gand, 98. — Se plaint de l'embarras qu'il y a à faire voyager des femmes, 98, 99. — Observation indiscrete, 99; — 104.

COMPIÈGNE (Nicolas de). — *Appendice*, 413.

CONDÉ (Le prince). — Sa fille naturelle, mariée au M^{me} de Lassay, 77 et note 1. — Désir qu'il a de voir son petit-fils épouser M^{me} de Nantes, 18, note 2. — Sa petite-fille épouse le duc du Maine, 197, note 2. — *Appendice*, 364, note 1.

CONTI (P^{er} de). — 16, note. — *Lettres*, 271.

CONTI (P^{er} de). — *Lettres*, 271.

CORNÉILLE (Pierre). — M^{me} de Montespan lui fait rendre sa pension, 131.

CORROI (Du). — *Appendice*, 426.

COULANGES (M^{me} de). — Lettre sur M^{me} de Maintenon, 81. — Va au sermon avec M^{me} de Montespan, 200, 201.

COUPIGNY (M^{me} de). — *Lettres*, 341.

COUPRETTE. — *Lettres*, 284; 297 et 298.

COUSIN (Victor). — Son opinion sur M^{me} de Maintenon, 28, note. — Trouve M^{me} de Sévigné bien difficile sur un portrait de l'abbesse de Fontevrault, 169, note 1. — *Appendice*, 362, note 1.

COUTURE (La). — *Lettres*, 240.

D

DANGEAU. — Heureux au jeu, 25, note. — Appelé le *Valet de carreau* par M^{me} de Montespan, 140. — Raconte l'emploi de la journée du roi, 140, 141. — Parle d'un magnifique cadeau que M^{me} de Montespan a fait au roi, 141. — 144, 145, 148, notes 1 et 3. — 149, 151. — Ne dit rien des relations de M^{me} de Montespan et de Maintenon, 151. — Pense que la résolu-

tion prise par M^{me} de Montespan de se retirer fut spontanée, 151, note 1. — 197; 198, note 1 et 2; 200, note 2; 202, note 2. — *Lettres*, 266, note 4; 321, note 2. — *Appendice*, 396.

DAUPHIN (Le). — 56. — Est d'un voyage du roi, 100. — Tient une boutique avec M^{me} de Montespan, 144. — Se masque, 145—148, note 3. — A Huet pour précepteur, 172—194, et note 2. — *Lettres*, 232. — 254, note 4. — *Appendice*, 387.

DAUPHINE (La). — Est d'un voyage de la cour, 100. — Prie pour le salut du roi, 126 note.—138, note 2. — Le roi allait la voir, 140—206. — *Lettres*, 232 et note 2; 254.—Va voir M^{me} de Nantes, 258; 271. — *Appendice*, 430.

DAUVERGNE. — *Appendice*, 393.

DELAMARRE (Philibert). — Dit qu'on avait offert de l'argent à M. de Montespan, 10, note. — Qu'il était passé en Espagne avec la femme d'un conseiller, 16, note.

DELAUNAY (M^{me}). — *Lettres*, 267.

DELPECH DE L'ESTANG (Marie). — *Appendice*, 405.

DESHOULIÈRES (M^{me}). — Lettre que lui écrit Fléchier, 100.

DESMAREZ (Jean-Baptiste). — *Lettres*, 260, note 3.

DÉSREILLET (M^{me}). — Prétendue intermédiaire entre M^{me} de Montespan et la femme Voisin, 117.

DODART. — *Appendice*, 363, et note 2.

DUMOULIN. — *Lettres*, 349.

DUPLESSIS (Claude). — Consulté par Colbert dans l'affaire des poisons, 119. — Ses mémoires pour la défense de M^{me} de Montespan, 120, 121, 122. — Persuade Colbert de ne pas donner suite aux accusations, 127.

DYONIS. — *Lettres*, 254 et note 5.

E

ELECTEUR PALATIN (Charles). — *Lettres*, Sa mort, 266 et note 3.

ETRECHY (D'). — *Lettres*, 267. — *Appendice*, 409.

EULALIE (La sœur). — *Appendice*, 363.

F

- FAGON. — *Lettres*, Est à Barèges avec le duc du Maine, 239.
- FANCHON. — Se marie à l'insu de M^{me} de Montespan, 185. — *Lettres*, 350.
- FAVRE — *Lettres*, 333 et note 4.
- FÉLIX. — *Lettres*, 254 et note 3.
- FÉNELON. — Parle de la misère du peuple, 66, note 1. — Ses conseils à M^{me} de Maintenon, 78, note 2; 215. — *Appendice*, lettre hardie qu'il écrit au roi, 391, 392.
- FEUGUIÈRES (M^{ie} de). — Intrigues de cour, 62. — Jeu de M^{me} de Montespan, 107.
- FIÉBET (Gaspard de), conseiller au parlement. — S'occupe des procès de M. de Montespan, 17 et note. — Se charge de lui pendant une visite de d'Antin à sa mère, 193. — *Lettres*, 223; 224. — *Appendice*, 375; 379; 380.
- FILASTRE (La femme). — Prétend que M^{me} de Montespan lui avait fait demander des poudres, 118. — Rétracte ses aveux, mais pas complètement, 121, 122. — *Appendice*, 403.
- FILLON (M.). — *Appendice*, 426, note.
- FLÉCHIER. — 20, note. — Suit la cour dans un voyage, 99 et 100. — En raconte les incidents, 100 et 101. — 172.
- FLERS (M^{ie} de). — *Appendice*, 362, note 1.
- FLOQUET (M.). — 68, note. — Venge Bosuet des accusations portées contre lui, 70, note.
- FONTANGES (M^{me} de). — Conseils que lui donne M^{me} de Maintenon, 28. — Est aimée du roi, 111, 113, note. — Vers que fait pour elle La Fontaine, 114 et note. — Donne des étrennes magnifiques à M^{me} de Montespan et à ses enfants, 114 et 115. — Porte les mêmes couleurs que le roi, 115. — Parée par M^{me} de Montespan, 115. — Accusations de la princesse Palatine au sujet de sa mort, 115, note 3. — On la croit empoisonnée, 116, 117. — 118. — 121. — Elle s'efforce de retenir le cœur du roi, 122. — Reçoit des compliments dans son lit, 122. — Elle quitte la cour et meurt, 123. — Aventure des deux ours, 134. — 135. — *Appendice*, 394. — Notice sur elle, 400 à 405.
- FONTANGES-D'ESCORAILLES - DE - ROUSSILLE (Catherine de), abbesse de Chelles. — *Appendice*, 401, 404.
- FONTANGES (Anne-Joseph d'Escorailles, M^{ie} de Roussille). — *Appendice*, 404.
- FONTENELLE. — Maxime sur la cour, 68.
- Fontevrault (Abbesse de). — Voir Madeleine de Rochechouart.
- FONTPERTUIS (M^{me} de) — 69, note 1.
- FOUQUET (Nicolas), 7, note. — Détenu à Pignerol, 35. — 37, note. — 39, note. — 134.
- FOURNIER (M. Édouard). — *Appendice*, 361.
- FRANQUE (Pierre). — *Appendice*, 354.
- FRONTENAC (M^{me} de). — 125, note 3.
- FROULAI (M^{me} de). — Durété du roi à son égard, 73 et note.

G

- GABARET. — *Lettres*, 235.
- GAIGNIÈRES (François-Roger de). — Son cabinet de curiosités, 200 et note 2. — Reçoit une visite du duc de Bourgogne, 200, note 2. — *Lettres*, 288, note 1. — 289, note 2. — 306, note 3. — Fidèle jusqu'à la fin à M^{me} de Montespan, 316, note 1, et 317, note. — Va à Fontevrault, 329. — 330.
- GARIN (La sœur). — *Lettres*, 552.
- GAUTREL. — Portrait de l'abbesse de Fontevrault fait par lui, 169, note 1.
- GEFFROY (M.). — Au sujet des lettres de M^{me} de Maintenon, *Préface*, v, note.
- GENEST (L'abbé). — *Lettres*, 278 et note 11. — 282, 285, 286, 293, 294.
- GÉRIN (M.). — 56, note.
- GIRARD (L'abbé). — *Lettres*, 286, 288, 289, note 2.
- GLAPION (M^{me} de). — *Appendice*, 398.
- GOBELIN (L'abbé). — Dirige M^{me} de Maintenon, 81. — L'empêche de quitter

la cour, 83. — L'encourage dans ses projets de conversion, 84. — Lettres qu'elle lui écrit, 84. — 89, 95. — La retient à la cour, 96. — M^{me} de Maintenon lui demande de prier pour le roi, 110. — Il exige qu'elle obtienne la conversion complète de Louis XIV, 135. — 139. — M^{me} de Maintenon recommande à son frère d'aller le voir, 146.

GODIN (Jeanne). — *Appendice*, 405.

GONDRIEN (Henri Pardaillan de), archevêque de Sens. — Assiste au mariage de la marquise de Montespan, 6, note 4. — Se brouille avec elle lors de la rupture avec son mari, 14. — Est accusé de l'avoir frappée et d'avoir mis publiquement en pénitence une femme adultère de son diocèse, 14. — M^{me} de Sablé a écrit pour lui à M^{me} de Montausier, 15. — Blâme les extravagances de son neveu, 15, note. — *Lettres*, 249. — *Appendice*, 359.

GONDRIEN (Louis Pardaillan, marquis de), petit-fils de M^{me} de Montespan. — 16, note. — Épouse M^{lle} de Noailles, 187 et note. — Cadeaux qu'il reçoit de M^{me} de Montespan, 198, 199. — *Lettres*, 347 et note 2.

GONZAGUE (Anne de). — *Appendice*, 354.

GOUFFIER (C^{te} de). — *Lettres*, 264, note 2.

GOUFFIER (C^{te} de). — *Lettres*, 264, note 2.

GOURVILLE. — 6, note.

GRAMMONT (M^{lle} de) — 61, note 1. — *Lettres*, 350, note 5.

GRAMMONT (C^{te} de). — *Lettres*, 268, 350, note 5.

GRAMMONT (C^{te} de). — 51, note 1. — 140.

GRAMMONT (M^{lle} de). — *Lettres*, 351, note 2.

GRIGNAN (M^{me} de). 92, note 1. — Avait eu une affaire avec Vivonne, 164.

GRIMBLOT (M.) *Préface*, v, note.

GUÉBRIANT (M^{me} de). — *Lettres*, 551.

GOUBOURG (L'abbé). — Dit une messe sacrilège, 117.

GUICHE (Duc de). — *Lettres*, 342.

GUICHE (D^{me} de). — *Lettres*, 342.

GUI-PATIN. — N'ose écrire tout ce qu'il pense, 16, 17.

H

HAMELINE (La sœur). — *Lettres*, 332, 333.

HARCOURT (P^{me} d'). — Se dispense de faire sa cour à M^{me} de Montespan, 51, note 1. — Étrange cadeau que lui fait celle-ci, 109. — Sa dévotion, 140.

HARLAY (Achille de). — Prononce l'arrêt de séparation de M. et M^{me} de Montespan, 18. — *Lettres*, 268, note. — *Appendice*, 363, 409.

HARLAY (de Champvallon), archevêque de Paris. — Ne s'oppose pas au retour de M^{me} de Montespan, 69, note 1. — *Appendice*, 392.

HAYE (Jean de la). — *Appendice*, 354.

HÉNAUT. — *Lettres*, 240.

HENRIETTE D'ANGLETERRE (M^{me}). — Ce qu'elle dit de l'égoïsme du roi, 101. — *Appendice*, 354. — 362, note 2.

HEUDICOURT (M^{me} d'). — Se promène dans la calèche du roi, 45. — Cause de sa disgrâce, 45, note 2. — *Lettres*, 227, 266.

HOUSSEY (M. Arsène). — *Lettres*, 265, note.

HUCET (évêque d'Avranches). — Est en correspondance avec M^{me} de Montespan, 162. — Enseigne le latin au dauphin, 127. — Ses ouvrages, sa vocation tardive, 172. — Évêque, 172. — Renonce à son évêché; se désole de n'avoir pas assez de piété, 172. — Entendait le badinage, 172. — Comment il est jugé par le marquis de Sourches, 172, note 1. — Préfère la correspondance à la conversation, 172, 175. — Compliment que lui envoie M^{me} de Montespan, 174. Il s'excuse en vers de ne pouvoir aller dîner chez elle, 175. — Jolie invitation en vers qu'il lui adresse, 177, note. — 178. — A fait ou copié des vers plus que badins, 178, note. — Ne peut s'habituer au style léger de M^{me} de Montespan, 179. — Est sacré évêque d'Avranches, 180 et note 1. — Fin de sa correspondance avec M^{me} de Montespan; il ne la

nomme pas dans ses mémoires, 182. — *Lettres*, 272, 273, note. — 274. — Éloge qu'il fait de l'abbesse de Fontevault, 275, note 4. — Est étonné de l'instruction de M^{lle} de Rochechouart, 276, note 7 et 277. — 289; 299, note 6; 509, note; 315, note; 316, note 2. — *Appendice*, 362; 363, note 1.

HUKELLES (M^{lle} d'). 205, note 3. — *Appendice*, 362, note 2.

I

IMBERT (M.) de Thouars. — *Appendice*, 355, note 2. — 424, note 1.

INNOCENT XI. — *Lettres*, 283 et note 2.

J

JAL (M.). — Cause attribuée au goût du comte de Toulouse pour la marine, 105. — 200, note 2. — *Appendice*, 354, note 1. — 405.

JEANNE, domestique de M^{me} de Maintenon. — Ne la croit pas en sûreté avec M^{me} de Montespan, 145.

JUSSAC (De). — *Lettres*, 275, note; 294, note 3.

JUSSAC (M^{me} de). — *Lettres*. — Éloge qu'en fait Saint-Simon, 274, note. — 275, 286, 294 et note 3.

K

KELLER (M^{me} la C^{lle}). — *Appendice*, 356.

L

LA BEAUMELLE. — *Préface*, v; 77, 125.

LA BRUYÈRE. — Sa description des paysans, 87. — *Appendice*, 351.

LA CHAISE (Le Père de). — 63. — Avait refusé l'absolution à Louis XIV, 64. — Est chargé de rendre compte à Bossuet des dispositions du roi, 65. — Ne s'oppose pas au retour de M^{me} de Montespan, 69, note 1. — 84, 85. — Prétexte une maladie pour ne pas don-

ner l'absolution au roi, 99, note 1. — *Lettres*, 228, note; 231, 262, 271, 284.

LA CHESNAYE. — *Lettres*. — Se casse le bras, 234 et note 4.

LACROIX (M. Paul). — *Appendice*, 354, 355, 356.

LA FARE. — Son opinion sur Lauzun, 30. — Dit que c'est M^{me} de Montespan qui a fait rompre son mariage avec Mademoiselle, 32. — Ne croit pas à la vertu de M^{me} de Maintenon, 77.

LA FAYETTE (M^{me} de). — Loue la beauté de M^{me} de Montespan, 2. — Dit qu'elle a dû épouser le marquis de Noirmoutier, 5. — Cadeau que lui fait M^{me} de Montespan, 109, note 2. — 136, note 2. — Trouve des allusions dans *Esther*, 157, note 2. — 166. — *Appendice*, 356.

LA FERTÉ (Le Père de). — Ses sermons, 201 et note 1.

LA FEUILLADE (Duc de). — *Appendice*, 424, note 1.

LA FONTAINE. — Appelle le duc du Maine, *fils de Jupiter*, 15, note; 24. — Ses flatteries à M^{lle} de Fontanges et à Louis XIV, 114 et note. — Fait des vers pour un agenda, 115. — Vers qu'il dédie à M^{me} de Montespan, 134, 135. — Son dévouement à Fouquet opposé à son ingratitude à l'égard de M^{me} de Montespan, 155, 165, 176.

LA FRANCE (De) — *Lettres*, 285.

LA GRAVE (De). — *Appendice*, 381.

LALANDE-MAGON (De). — *Appendice*, 395.

LA MOTHE (M^{me} de). — Tient compagnie à M^{me} de Montespan, 67. — *Lettres*, 228.

LANGLÉE. — Offre une robe à M^{me} de Montespan, 25 et note. — 26. — Ses pertes au jeu, 107. — M^{me} de Montespan dîne chez lui, 151.

LANGUET DE GERGY. — 59, note 1.

LE RETNIE. — Étonnement que lui causent les révélations de la fille Voisin, 116. — Impression qu'il en reçoit 117. — Croit un instant à la culpabilité de M^{me} de Montespan et de Vivonne, 118. — Mémoire au roi où il insiste sur l'empoisonnement de M^{lle} de Fontanges, 119. — Sor-

- embarras, ses incertitudes, 119. — Nouveau mémoire au roi, 121, 122. — S'efforce inutilement de dissiper les obscurités du procès, 122, 123. — Serait d'avis de mettre en accusation M^{me} de Montespan et de Vivonne, 127. — *Appendice*, 403.
- LA RIVIÈRE. — 115, note.
- LA SABLÈRE (M^{me} de). — *Lettres*, 312.
- LASSAY (M^{me} de). — Défend la vertu de M^{me} de Maintenon, 77.
- LASSAY (M^{me} de). — Ne croit pas à la vertu de M^{me} de Maintenon, 77. — Passe pour avoir été la maîtresse de Louis XIV, 77, note 1. — Sa naissance, même note.
- LA TOUR (Le Père de). — Oblige M^{me} de Montespan à écrire une lettre de repentir à son mari, 205 et note 1. — Lui apprend la mort de l'abbesse de Fontevrault, 203. — *Lettres*, 344, note. — *Appendice*, 415 et note; 420.
- LAUDIN (L'abbé). — *Appendice*, 413.
- LAURENT (M.). — *Appendice*, 410, note 1.
- LAUZUN. — Son mariage, 29. — Son insolence, 30. — Son portrait par Saint-Simon, 50. — Son abaissement pour conserver les faveurs de Louis XIV, 30, note. — Confident du roi, 31. — Reçoit le duc du Maine à sa naissance, 31. — Sa conduite audacieuse, 31, 32. — Il insulte M^{me} de Montespan, 32. — Il avait été protégé un moment par elle et par Colbert, 32, note. — Accompagne le roi en Flandre, 35. — Sa disgrâce, 35. — Est envoyé à Pignerol, 35. — Causes de son arrestation, 35 et 36, note. — Ordres sévères qu'on donne à son égard, 36. — Sa cassette, 56, note. — Ses colères, 37. — On autorise sa famille à le voir, 37. — Fin de sa captivité, 37. — Conduit à Bourbon, il refuse d'accepter les conditions de M^{me} de Montespan, 38. — Renonce aux donations que lui a faites Mademoiselle, 38. — N'obtient pas encore de revenir à la cour, 39. — Pensions et gratifications qu'il reçoit, 39, note. — Retour de faveur, 40. — Est fait duc, 40. — Son second mariage, 40, note. — 41. — Faveur demandée pour lui au roi et refusée, 126. — M^{me} de Maintenon recommande à son frère de peu le voir, 146. — *Lettres*, 217, note 2; 218, note 3; 219, notes 1 et 3. — On lui demande sa démission de capitaine des gardes du corps, 220, note. — Le roi lui refuse une faveur, 261 et note 4; 262, note 1; 263 et note 3.
- LAVAL (Claude Picault, sieur de). — *Appendice*, 395.
- LAVALLÉE. — *Préface*, v, note; 78, note; 110, note 2; 125, note 3; 136, note 2. — Place le mariage de Louis XIV en avril 1684, 140, note. — Convient que les lettres de M^{me} de Maintenon ne s'accordent pas avec ce que dit M^{me} de Montespan, 155, note 1. — *Lettres*, 257, note 1; 258, note 4; 323, note 5; 324, note 4.
- LA VALLIÈRE (M^{me} de). — Passion du roi pour elle, 4. — Sa liaison avec M^{me} de Montespan, 8. — Elles se confessent à N.-D. de Liesse, 9. — 24, 26, 27, 28 et note; 29, 33, note. — Acte qui la nomme duchesse, 43. — Colbert va la chercher à Chaillot, 46. — Elle obtient d'entrer aux Carmélites, 57. — 61, note 1; 73. — Ses réponses réservées à M^{me} de Montespan, 86; 106, note 1; 111. — A été dirigée par le Père César, 115, note. — 115, 123, 147, 158, 205. — Insensibilité du roi à sa mort, 210, note; 214. — *Lettres*, 320, note 3. *Appendice*, 262 et note 1; 365, 402.
- LA VALLIÈRE (M^{me} de). — 88.
- LA VALLIÈRE (M^{me} de). — 210. — *Lettres*, 227.
- LAVARDIN (M^{me} de). — *Lettres*, 254 et note 7.
- LAVARDIN (M^{me} de). — *Lettres*, 254 et note 7.
- LA VERDERIE (M^{me} de). — *Lettres*, 316 et note 2.
- LA VIEUVILLE (M^{me} de). — *Lettres*, 228.
- LE DIEU (L'abbé). — Raconte les entrevues de Bossuet et de M^{me} de Montespan, 61. — *Lettres*, 265, note.
- LE CAMUS. — *Lettres*, 267.
- LE COMTE (Jean). — *Appendice*, 408.
- LÉCUYER (L'abbé). — Refuse l'absolution à M^{me} de Montespan, 57, note 2.

LE GENDRE (M^{me}). — 207, note 2.
 LEGRAS (Antoine). — *Lettres*, 333, note 3. — *Appendice*, 424, note 2.
 LEGRAS (Louise de Marillac, veuve d'Antoine). — *Lettres*, 333, note 3. — *Appendice*, 424 et note 2.
 LEMONTY. — Cite des Mémoires manuscrits de d'Antin, 192, note.
 LE PELETIER (Claude). — *Lettres*, 291 et note 3. — Sa retraite, 321 et notes.
 LE PELETIER (Michel), évêque d'Angers. — *Lettres*, 309, note 1. — 332.
 LESDIGUÈRES (Duc et D^{me} de). — M^{me} de Montespan va chez eux à la mort de l'abbesse de Fontevault, 203.
 LE TELLIER. — 61, note 1; 213. — *Appendice*, 386.
 L'HÔPITAL (M^{me} de). — Ses perles, 25. — Elle les offre pour être dame d'honneur, 26, note.
 L'HÔPITAL (M^{me} de). — *Lettres*, 276 et note.
 LIONNE (De). — 61, note 1.
 LONGUEVILLE (Duc de). — *Lettres*, 324, note 3.
 LONGUEVILLE (D^{me} de). — 13, note; 28, note. — Tremble de voir l'archevêque de Sens disgracié, 14, 15. — Préférée par M. Cousin à M^{me} de Maintenon, 28, note.
 LONGUEVILLE (M^{me} de). — 210.
 LONGPÉNIER-GRIMOARD (C^{te} de). — Possède une lettre du C^{te} de Brienne, 136, note 2.
 LORET. — Ses tristes vers sur M^{me} de Montespan, 2, 6, note. — Sur le baptême d'un Maure, 7. — *Appendice*, pièce n^o II.
 LORGE (M^{me} de). — Elle épouse Lauzun, 40, note.
 LOUIS XIII. — 3, note. — *Appendice*, — Est le premier roi qui ait eu une garde, 388.
 LOUIS XIV. — *Préface*, II, III. — *Étude*, Commencement de sa passion pour M^{me} de Montespan, 8. — Singulière réponse qu'il fait à la reine, 9. — Ordonne au duc de Navailles de se défaire de sa charge, 12, note. — Lettre à M^{me} de Navailles, même note. — Fait informer contre M. de Montespan, 15. — Ordonne une procédure pour

le séparer de sa femme, 16. — Le fait partir de Paris et surveiller, 19. — Donne l'ordre de terminer un procès qu'il y avait, 21. — Appréhensions qu'il a de son retour, 21. — Se chargea de le venger, 22. — Avait fait établir une ramasse pour M^{me} de La Vallière, 24. — Ses voyages, 27, 28, note. — Avait promis à Lauzun la charge de grand maître de l'artillerie, 31, 38. — Le fait duc, 40. — Sa passion pour M^{me} de Montespan augmente encore, 41. — Se détourne de sa route pour elle, 42. — Voit ses enfants pour la première fois, 42. — Son retour précipité de l'armée, 42. — Légitime ses enfants, 42, 43. — Raisons qu'il allègue pour conférer un duché-pairie à M^{me} de La Vallière, 43, 44. — Motifs des légitimations, 44. — Promenades avec les trois reines, 44. — Il ne va pas avec la reine en calèche, 45. — *Königshurc. Hure!* 44, note 3. — 45, note 2. — L'appartement de M^{me} de Montespan à Versailles, 46, note 1. — Le roi, ses maîtresses et Colbert, 46. — Il lui commande des pierreries, 47, 48. — Clagny, 49. — Lettres à Colbert à ce sujet, 50, 51. — Il faut que M^{me} de Montespan s'amuse, 51, note 1; 52. — Clagny est donné plus tard au duc du Maine, 53, note 1. — M^{me} de La Vallière est autorisée à se retirer aux Carmélites, 56. — Louis XIV et Bossuet, 57. — Le roi fait ses pâques, 57, note 2. — Est ébranlé par Bourdaloue, 59. — Renvoie M^{me} de Montespan à Clagny, 59, note 1. — Son respect pour la religion, 60. — N'a manqué que deux fois la messe, 60. — Se décide à une séparation, 60. — Déclare qu'il ne veut pas se laisser dominer par les femmes, 61, note 1. — Ne voit que Bossuet, 62. — Aime toujours M^{me} de Montespan, mais ne la voit plus que chez la reine, 62. — Elle fait ses pâques, 63. — Elle obtient de revenir à Clagny, où le roi va la voir deux fois, 63. — Absolution refusée par le Père de La Chaise, 64. — Bossuet lui écrit pour l'encou-

rager, 64. — Il communique à la Pentecôte, 64 et note 3. — Bossuet visite souvent M^{me} de Montespan, 65. — Il parle au roi de la misère des provinces, 66. — Le roi se cache pour écrire à M^{me} de Montespan, 68. — Recommandations à Colbert, 68. — Bossuet lui conseille de ne pas la laisser revenir, 69. — Promesses faites au Père de La Chaise, 69, note 1. — Louis XIV refuse d'entendre Bossuet, 70. — Première entrevue avec M^{me} de Montespan, 70, 71. — Mécontentements intérieurs, 71. — M^{me} de Maintenon travaille à le détacher de la favorite, 72. — Dureté qu'il témoigne à des veuves d'officiers, 73. — Premier mot de M^{me} de Maintenon sur lui, 75. — 76, 77, notes 1, 3. — Il demande à M^{me} de Maintenon d'élever les enfants qu'il a de M^{me} de Montespan, 79, 80. — Ne la supporte d'abord qu'avec peine, 80. — Commence à l'apprécier, 81. — Rétablit le calme entre elle et M^{me} de Montespan, 82, note 2. — M^{me} de Maintenon veut le convertir, 83, 84. — Il revient à M^{me} de Montespan, 85, 86. — Part pour l'armée, 87. — Rejoint M^{me} de Montespan et fait remarquer combien elle est belle dans les larmes, 88 et note 3. — Sa gaieté, 89. — M^{me} de Soubise, 90. — Familiarités de M^{me} de Montespan, 90. — Intrigues embrouillées, 90. — M^{me} de Montespan est délaissée, 91. — Les darts de M^{me} de Ludres, 92, note 1. — Regain de passion pour M^{me} de Montespan, 94, 95. — Nouvelles brouilleries de M^{me} de Maintenon et Montespan, 96. — Le roi part avec toute la cour, 96. — Lit les dépêches chez M^{me} de Montespan, 97. — Informe Colbert qu'elle a la fièvre, 97. — Cadeau qu'on lui fait à Reims, 98, note 1. — Séjour à Oudenarde, où M^{me} de Montespan et la C^{me} de Soissons vont le rejoindre, 99. — Ne peut obtenir l'absolution, 99, note 1. — S'égare la nuit dans un voyage et va à la recherche de la reine, 100. — Dégouts

qu'il donne à ses maîtresses, 101. — Autorise M^{me} de Montespan et la C^{me} de Soissons à faire armer des navires en course, 104. — Se charge de la dépense, 105. — A toujours aimé le jeu, 106, note 1; 108. — Fait payer les sommes perdues par son frère et par M^{me} de Montespan et interdit la bassette, 109 et note 2. — Gronde M^{me} de Montespan de ses pertes au jeu, 109. — Nouvelle passion, 110. — Il aime M^{me} de Fontanges et ne veut plus être gêné, 111. — Il va pourtant plusieurs fois par jour chez M^{me} de Montespan, 112. — Lui donne le rang de duchesse, 113, note. — Fait ses dévotions et ne voit plus M^{me} de Montespan seule, 113, note. — Ne cache plus sa passion pour M^{me} de Fontanges, 115, 114. — La Fontaine l'appelle *Dompneur des humains*, 114 et note. — Donne l'ordre à la C^{me} de Soissons de se défaire de sa charge, 114, note. — Recommande l'impartialité à La Reynie dans le procès des poisons, 116. — La fille Voisin dit qu'on lui a fait prendre des poudres et qu'on voulait l'empoisonner, 117. — Est impressionné par ces révélations, 117. — Ses préventions, 118. — Son goût pour M^{me} de Vivonne, 118, note 2; — 120, — 121. — Ses querelles avec M^{me} de Montespan deviennent plus fréquentes, 122. — Ses incertitudes, 122. — Fait M^{me} de Fontanges duchesse, 122. — Ne regarde plus M^{me} de Montespan, 122, 123. — Lui reproche les *senteurs* qu'elle porte, 123. — Colbert les recommande, 123. — Il va à Versailles avec M^{me} de Nevers, 123. — Ses attentions pour M^{me} de Maintenon, 123. — Éclaircissement avec M^{me} de Montespan, 123, note 5. — Lui fait répondre par Colbert au sujet de Lauzun, 126, — 127 et note; 129. — Ses billets mis en vers par Racine, 130. — Rétablit la pension de Cornéille, 131. — On lui propose de faire faire un opéra par Racine, 131. — Le passage du Rhin, 131, 132. — Racine, Boileau, M^{me} de Montes-

pan et de Maintenon, 132, 133, note 1. — 135. — *Médianoche* avec M^{lle} d'Oré, 136 et note 1. — Envoie un livre à M^{lle} de Maintenon, 137. — Cherche à réconcilier les deux rivales, 137. — Subjugué par les qualités de M^{lle} de Maintenon, 138. — Peu affligé de la mort de la reine, il plaisante M^{lle} de Maintenon sur son deuil sévère, 138, note 2. — Celle-ci fait prier pour lui, 139. — M^{lle} de Montespan dit qu'il faut le remarier de suite, 139. — Sa résolution d'épouser M^{lle} de Maintenon, 139, note 3. — Sa dévotion, 140. — Époque de ce mariage, 140. — Retourne encore chez M^{lle} de Montespan, 140, 141. — Cadeau qu'elle lui fait, 141. — Ce qu'il faisait les jours d'*appartements*, 141, note 1. — Met sa musique à la disposition de M^{lle} de Montespan, 143. — Surprises qu'elle lui ménage, 144. — Va à Chambord, 144 et note 2. — 145. — M^{lle} de Maintenon loue sa dévotion, 146. — Visites à M^{lle} de Montespan, 147. — Il ne la voit plus que par déférence, 149. — Bossuet le prévient qu'elle quitte la cour, 150. — Il lui retire ses enfants, 150, note 3. — Ordre de quitter Versailles, 151, note 1. — Il n'accorde qu'aux prières de M^{lle} de Maintenon une faveur demandée par M^{lle} de Montespan, 153. — 155, note 1. — M^{lle} de Montespan n'existe plus pour lui, 158. — Ordonne de se prosterner devant son lit, 159 et note. — Louis XIV admet M^{lle} de Thianges à ses déjeuners d'hommes, 163. — 166. — 167. — Nomme M^{lle} de Mortemart abbesse de Fontevault, 169. — Pourquoi il ne veut pas nommer l'abbé Testu évêque, 170. — Reçoit le doge de Gênes, 183 et note 1. — 191. — On lui présente d'Antin, 193. — 195, 196. — Fait remettre 100,000 fr. à M^{lle} de Montespan pour un collier de perles, 198. — Elle ne s'adresse plus à lui que pour des charités, 199. — 202. — Pension qu'il lui faisait, 202. — Son insensibilité à la nouvelle de

sa mort, 209. — Sa réponse à la duchesse de Bourgogne la même qu'à la mort de M^{lle} de La Vallière, 209, 210 et note. — La mort de M^{lle} de Montespan ne change rien au programme de sa journée, 210. — Éclat de son règne, 211. — 213, 214. — Plus grand dans l'adversité que dans les jours heureux, 214.

Lettres, 218 et note 3; 219. — Lettre énigmatique qu'il écrit à Colbert, 219, note 3. — Recommandations pour l'appartement de M^{lle} de Montespan à Saint-Germain, 220. — Fait demander à Lauzun de se démettre de sa charge de capitaine des gardes du corps, 220, note. — 221, 222, 223, note 2; 224, 225, 228, note; 229 et note; 233, 234, 235, 256. — Approuve qu'on ait remis de l'argent à la reine et à M^{lle} de Montespan, 236. — 237, 242, 243, 248, 249, 250, 251, 253, note 1; 254, 256, 258. — Ordonne d'élever un monument à M^{lle} de Tours, 260, note 2. — Lettre à Colbert, qu'il charge de répondre à M^{lle} de Montespan, 261, 262. — Ne permet pas à Lauzun de revenir à la cour, 262, 263 et note. — 264, 268, note; 306, note 1; 309, note 1. — Force Le Peletier à accepter une pension, 321, note 2. — 325, note 5; 331, note 2; 335.

Appendice. — Vers que M^{lle} de Montespan a faits pour lui, 361. — 362, note 2. — Observations que lui fait Colbert sur ses dépenses, 382 à 391. — Lettre sévère que lui écrit Fénelon, 391, 393. — Ses générosités à M^{lle} de Montespan et à sa famille, 393, 395, 396. — 397, 400, 401, 402, 403, 411, 412, 413, 414, 422, 425. — Ses portraits à Oiron, 427, 429.

LOUVIGNY (M^{lle} de). — Aimée du roi, 91 et note 1.

Louvois. — Veut forcer M. de Montespan à désertir, 21, note. — Ordres qu'il donne à ses agents pour un voyage de la cour, 29. — *Ennemi* de Lauzun, 33, note. — Le prévient qu'on a mis en sûreté l'or et les pierres trouvés chez lui, 36. — Permet qu'on lui envoie des perruques, 37.

— Défend de lui parler de Mademoiselle, 37. — 39, note. — Se ligue contre M^{me} de Maintenon, 83, note. — Fait élever M^{lle} de Blois et le comte de Toulouse, 93, note 2. — 97, 98, 99, 107. — Parait croire aux révélations de la fille Voisin, 117. — Lit ses déclarations au roi, 118. — Biais que lui propose La Reynie, 119. — Celui-ci lui adresse un mémoire pour remettre au roi, 121, 122. — Sa mort, 152. — Reconnu dans le personnage d'*Aman*, 158, note. — Scène de M^{me} de Montespan pour faire nommer Vivonne maréchal, 164, note 12. — 13. — *Lettres*, 218, note 5, 220, note. — Seconde mal Louis XIV dans l'affaire de Messine, 234. — *Appendice*. — Fait poursuivre M. de Montespan pour l'obliger à déserteur, 380, 381. — 389, 403.

LUDÈ (D^{me} de). — Sa dévotion, 140.

LUDÈS (M^{me} de). — 26. — Son portrait, 92. — Est aimée du roi, 92. — Empoisonnée dans sa jeunesse, 92, note 1. — Elle est abandonnée et refuse de l'argent, 93. — Blâmée par le cynique Bussy, 93, note 4. — Lasse de boudier, elle accepte de l'argent et une pension du roi, 93, 94, note 4. — Accablée de mépris par M^{me} de Montespan, qui l'appelle *haillon*, 94. — Va chez une amie, 94, note 2. — 101, 111. — *Appendice*, 395.

LULLI. — Protégé par M^{me} de Montespan, il obtient le privilège de l'Opéra, 330. — Compose *Armide*, 144.

LUSIGNAN. — 146.

LUVÈRES (Duc de). — Raconte que M^{me} de Montespan a refusé une maison à Clagny, 48, note 2.

LUVÈRES (Duc Albert de). — Son obligation à communiquer les trésors de son cabinet, 121, note.

LUXEMBOURG (Duc de). — 164.

M

MAINE (Duc du). — Appelé *filz de Jupiter*, 15, note. — Est estropié, 16, note. — Confié à Lauzun à sa naissance, 51. — Donation que lui fait

Lauzun de ses biens, 58, 59. — Légitimé, 42. — 41. — Le roi lui donne Clagny, 53, note 1. — Sollicitude de M^{me} de Maintenon pour lui, 80, — 85. — Ovation qu'en lui arrange dans son voyage à Barèges, 86. — -- Lettres de lui, 96 et note 5. — Il reproche à M^{me} de Montespan d'avoir brûlé une lettre du roi, 96 et 97, note. — 136, note 1. — Tient la boutique de *l'Hiver* avec M^{me} de Maintenon, 144. — Fait partie d'une mascarade, 145. — M^{me} de Montespan ne veut pas se charger de ses affaires, 149. — Maniééré et pédant, il n'aime pas sa mère et se plaint sans cesse d'elle, 149 et note 2. — Lui fait demander de l'argent, 149. — Craint plus les remontrances de M^{me} de Maintenon que celles de M^{me} de Montespan, 150. — Prend l'appartement de celle-ci à Versailles, 151, note 1. — Son mariage, 197, note 2. — Sa joie à la mort de sa mère, 209. — 213. *Lettres*, 237 et note. — Ses lettres à M^{me} de Montespan, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, — 251, 257, 258, note 2. — Donation à lui faite par Mademoiselle, 261 et note 4. — Avoue à M^{me} de Maintenon qu'il a perdu au jeu, 268. — Lettre sur une affaire d'intérêt avec M^{me} de Montespan, 268, note 1. — Explique sa conduite à M^{me} de Maintenon, 270. — 271, 272, 284, 294, note 3; 315. — Fait obtenir une pension à M^{lle} de Vivonne, 322. — 323 et note 5, 357.

Appendice, 393, 394, 422.

M^{me} DE MAINTENON. — *Préface*. — Mémoires projetés, 1. — *Étude*. Répète un propos de M^{me} de Montespan, 8, note. — 11. — Ses conseils à M^{lle} de Fontanges, 27. — Jugement porté sur elle par M. Cousin, 27, note. — Contraire au mariage de Lauzun, 52. — Conseille de le faire arrêter, 55. — Protège M^{me} d'Heudicourt, 45, note 2. — 46, note 1; 61, note 1. — A cherché à détacher le roi de M^{me} de Montespan, 72. — Son premier mot sur Louis XIV, 75. — Lettres de Ninon de Lenclos sur elle, 76. — Veut rester

une énigme et brûle toutes les lettres qu'elle a reçues, 77. — Le premier tome de sa vie, 78 et note 1. — Sa piété; touchante lettre après la mort de son mari, 78, note 2. — Conseils que lui donne Fénelon, 78, même note. — Fait la connaissance de M^{me} de Montespan, 79. — Est sur le point d'aller en Portugal, 79. — On lui offre d'être gouvernante des enfants du roi et de M^{me} de Montespan, 79. — N'accepte que sur la demande du roi, 80. — Parvient à se faire bien venir, 80. — Gaïeté qu'elle montre à son frère, 80. — Soins de sa fortune; elle achète la terre de Maintenon et en prend le nom, 81, 82. — Espère passer une *jolie vieillesse*, 82. — Refuse de se marier, 82. — Veut convertir M^{me} de Montespan, 82. — Ses découragements et son prétendu désir de quitter la cour, 83. — Se défend de vouloir nuire à M^{me} de Montespan, 85. — Entreprenant la conversion de Louis XIV, 85. — Conduit le duc du Maine à Barèges, 84. — Cherche à brouiller le roi avec sa maîtresse, 84, 85. — Diminution momentanée de sa faveur, 86. — Le roi lui fait remarquer combien M^{me} de Montespan est belle dans les larmes, 88, note 3. — Elle ne se décourage pas, 88, 89 et note 1. — Le goût du roi pour elle augmente, 90. — Elle refuse d'élever M^{lle} de Blois et le comte de Toulouse, 93, note 2. — Second voyage à Barèges, 95. — Louis XIV désire la revoir, 96. — Elle reste à la cour et fait imprimer les lettres du duc du Maine, 96 et note 3. — Ses étrennes habiles, 110. — Affligée d'une nouvelle passion du roi, elle demande des prières pour lui, 110. — Cherche à capter le cœur du roi, 122. — Son ascendant augmente, 124. — Elle communique ses impressions à son frère, 124. — Prétend n'avoir connu l'ennui qu'à la cour, 124, note. — Fausse lettre de La Beaumelle, 125, note 3. — Elle assiste aux soirées où Racine et Boileau lisent l'histoire du roi,

132. — Regards d'intelligence que lui lance Louis XIV, 132. — Pourquoi elle est exclue de ces réunions, 132. — La faveur lui revient 133. — Conversion du roi toujours douteuse, 135. — Promenades avec M^{me} de Montespan, 136. — Vapeurs, inquiétudes, 136. — Incidents d'un voyage avec la cour, 137. — Son humeur plus aimable que celle de M^{me} de Montespan, 138. — La reine lui donne son portrait, 138, note 1. — Le roi la plaisante sur le deuil sévère qu'elle porte pour la mort de la reine, 138, note 2. — Demande des prières pour lui, 139. — Sa destinée est fixée, 139. — A dû épouser Louis XIV au commencement de 1684, 140. — Le roi va chez elle dans la journée, 141 et note 1. — N'aime pas la cour, 143, note. — Tient une boutique avec le duc du Maine, 144. — Désire l'éloignement de M^{me} de Montespan, 145. — Va avec elle à Clagny, 145. — Ne veut pas l'accompagner à Saint-Cyr, 145. — Éloigne son frère de la cour, 146. — Son influence sur le roi, 146. — Mot piquant que lui dit M^{me} de Montespan, 146. — Elle cherche à l'éconduire, 147. — N'a pas réussi dans l'éducation du duc du Maine, 149 et note 1. — Celui-ci lui avoue qu'il la craint plus que sa mère, 150 et note 3. — Ses relations avec M^{me} de Montespan, 151. — Son affection pour l'abbesse de Fontevault, 151. — Ce qu'elle lui écrit sur M^{me} de Montespan, 152 et note 2. — Obtient des faveurs pour M^{me} de Montespan, 153. — Lui déclare que son commerce ne lui convient pas, tout en l'assurant qu'elle s'intéresse toujours à elle, 153, 154, 155. — Elle explique aux demoiselles de St-Cyr sa conduite vis-à-vis de M^{me} de Montespan et convient qu'elle lui doit sa fortune, 155, note 1. — A été brouillée avec M^{me} de Montchevreuil, 155, 156 et note 2. — Allusions d'Esther, 157. — M^{me} de Montespan n'existe plus pour elle, 158 et note. — 161. — Dit que M^{me} de Thianges

se querellait avec M^{me} de Montespan, 166 et note 4. — Compliments à l'abbesse de Fontevrault, 170. — Elle tient à son estime, 171. — 181, note; 184, 186. — M^{me} de Montespan voudrait qu'elle crût à son affection, 187. — Elle contribue au mariage de M^{lle} de Noailles avec le M^{me} de Gondrin, 187, note. — Tourne en ridicule M^{me} de Montespan, 188, note. — 195. — Fait nommer d'Antin menin du dauphin, 194. — 195, 197. — Lettre au sujet de la mort de Monsieur, 204. — Détails sur la mort de M^{me} de Montespan, 206. — Elle pleure malgré elle en l'apprenant, 206. — Ses lettres à la P^{me} des Ursins à ce sujet, 206, 207. — La mort de M^{me} de Montespan est une délivrance pour elle, 209 et note 1. — 212 et note. — N'a pas contribué à la révocation de l'Édit de Nantes, 214.

Lettres, 237, note 1; 238. — Éloge que fait d'elle le duc du Maine, 239. — 240, 245, 424. — Elle est triste, 245. — 247, note; 251. — Curieux détails, qu'elle donne à son frère, 253, note 1, — 254. — Habitait accidentellement l'hôte de Longueville, 259. — Confiance du duc du Maine en elle, 268 et note. — 306 et note 3. — Fait obtenir une pension à M^{lle} de Vivonne, 322. — 323 et note 5. — Ne veut pas des filles de la D^{me} de Noailles à Saint-Cyr, 324, note 4. — 325, 337, 340, 341, 343, 348, note 2.

Appendice, 396. — Mœurs de la cour, 397, 398. — Vers d'elle à ce sujet, 399. — 400, 401, 402, 422.

MAISTRE (De). — Injuste envers Bossuet au sujet de M^{me} de Montespan, 70, note.

MALÉZIEUX (De). — Précepteur du duc du Maine, 149 et note 2. — *Lettres*, 271.

MALLET (M^{me}). — *Lettres*, 267.

MANSART. — Auteur du plan de Clagny, 48, 49.

MARAI (M^{me} de). — *Lettres*, 306 et note 3; 348, note 2.

MARAIS (L'abbé des). — 78, note 2.

MARANS (C^{me} de). — Mère de la M^{me} de Lassay, 77, note 1.

MARAVAL. — *Lettres*, 249.

MARCINE. — *Lettres*, 240, 241.

MARIE-THÉRÈSE. — Sa naïveté, 9. — Est avertie que le roi aime M^{me} de Montespan, 12, 13, note. — 26. — L'accompagne dans ses voyages, 27. — On ne lui épargne pas les déboires, 44. — Obligée de solliciter auprès de la favorite, 44. — On renvoie ses filles d'honneur, 44. — Son appartement à Versailles moins beau que celui de M^{me} de Montespan, 45. — Va voir le comte de Vexin malade et promène M^{me} de Montespan, 52. — 62, 67, 68. — Joue avec elle et est renvoyée quand elle est de trop, 72. — Est enviée par M^{me} de Maintenon lors de son entrée à Paris, 76. — Va aux Carmélites avec M^{me} de Montespan, 86. — Ses chagrins, 88. — Elle suit le roi en campagne, 96. — Va à Lille avec les dames de la cour, 98. — On lui annonce la prise de Gand, 58. Les échevins de Reims lui offrent des confitures, 98, note 1. — Son désespoir pendant un voyage de la cour, 100. — 104. — Elle donne des étrennes à M^{me} de Montespan, 109. — La nomme surintendante de sa maison, 112. — Teneur du brevet, 112, note. — Se fait servir par M^{me} de Montespan à la cène, 115. — N'aime pas M^{me} de Maintenon, 137. — Finit par apprécier ses services et lui donne son portrait, 137, 128 et note 1. — Sa mort imprévue, 138 et note 2. — Assiste à la vêtue de l'abbesse de Fontevrault, 169.

Lettres, 218, 224, note 2; 256, 254.

— Va voir M^{lle} de Nantes, 258.

Appendice, 387, 394, 410, 411, 412.

MAROTTE. — *Lettres*, 240.

MARQUENAT (M^{me} de). — *Lettres*, 255, 265, 264, note 3.

MAQUERON (De). — *Appendice*, 581.

MARSAY (M^{me} de). — *Lettres*, 506, note 3; 516 et 517, note; 548.

MARSILLAC (Jean de), — 4 note.

MARSILLAC LA ROCHEFOUCAULT (Prince de). — 26. — Se ligue avec M^{me} de

- Montespan contre M^{me} de Maintenon, 83, note.
- MARTE (M^{me}), supérieure de Saint-Joseph. — *Lettres*, 320.
- MAUPERTUIS. — Va chercher Lauzun à Pignerol, 38, note. — *Lettres*, 263 et note 3.
- MAURE (C^{me} de). — Trouvait Vivonne fort hannelon, 164.
- MAURE (M^{me} de). — *Lettres*, 277 et note. — 281. — 798.
- MAZARIN. — Colbert lui écrit pour les perles de la M^{me} de l'Hôpital, 26, note. — A introduit le hoca en France, 64, note 5. — *Lettres*. — S'intéresse au président Tambonneau, 252, note 3.
- MAZIS (M^{me} des). — *Lettres*, 278 et note. — 281.
- MEILLERAIE (M^{me} de La), 25.
- MIGNARD. — Ses portraits de M^{me} de Montespan, 1. — Fait celui de l'abbesse de Fontevault, 168, note 1. — *Appendice*, 355 et note 2.
- MIRAMON (M^{me} de). — M^{me} de Montespan l'envoyait chercher pour s'édifier, 200 et note 1.
- MOLIÈRE. — 3. — 15. — 24. — Lié avec le duc de Vivonne, 165.
- MONACO (M^{me} de), 26.
- MONCORNET. — *Appendice*, 356.
- MONSIEUR (Duc d'Orléans). 45. — 86. — 101, note 1. — Partie de jeu scandaleuse qu'il fait avec M^{me} de Montespan, 108. — Le roi paye ses dettes, 108. — Superbes étrennes qu'il donne à la favorite, 109. — Assiste aux entrevues du roi et de M^{me} de Montespan, 113, 114, note. — Bal à Villers-Cotterets, 115. — Se masque, 145. — M^{me} de Thianges lui plait, 166. — M^{me} de Montespan va le voir à Saint-Cloud, 198, note 1. — 201. — Sa mort, 204, note.
- Lettres*. Se trouve mal dans le carrosse de la reine, 254. — 256, 271.
- Appendice*. — 397.
- MONSIEUR (M^{me} de). — *Lettres*, 316.
- MONTAIGNE (M^{me} de). — *Lettres*, 290.
- MONTAUSIER (M^{me} de). — Sa petite-fille épouse d'Antin, 148. — Protecteur de Huet, 172. — 194. — Dote M^{me} d'Uzès et reste fidèle à M^{me} de Montespan, 194, note 2. — *Lettres*. — 232, 254, note 6. — *Appendice*, 364, note.
- MONTAUSIER (Julie d'Angennes, M^{me} de). — Son mariage et son ambition, 11. — Est nommée dame d'honneur de la reine, 12. — Scène violente que lui fait le marquis de Montespan, 12. — Accusation dont elle est l'objet, 12, note. — 13, note. — De l'école de M^{me} de Maintenon, 28, note. — 194, note 2. — *Lettres*, 254, note 6.
- MONTCHEVREUIL (M^{me} de). — M^{me} de Maintenon lui écrit, 136 et note 1. — 150. — *Lettres*, 257 et note 2. — 239.
- MONTCHEVREUIL (M^{me} de). — Refuse de faire sa cour à M^{me} de Montespan, 51, note 1. — Sa dévotion, 140. — 141. — On lui confie M^{me} de Blois, 150, note 3. — Sa mort, 155. — A été brouillée avec M^{me} de Maintenon, 155. — 156, note 2. — *Lettres*, 315, 337. •
- MONTESPAN (M^{me} de). — *Préface*. — Voltaire dit qu'elle a écrit des Mémoires, 1. — Ses lettres jugées par lui, vi. — *Étude*. — Ses portraits, 1. — Sa beauté, 2. — Quête à Saint-Germain l'Auxerrois, 3. — Est chantée par Loret, 3. — Sa naissance, 3. — Son éducation, 4. — Est fille d'honneur de la reine et danse dans les ballets de la cour, 4. — Vers de Benserade pour elle, 5. — Son mariage, 6. — Est marraine d'un jeune Maure, 6. — Cruelle épigramme qu'on lui attribue, 7, note 3. — Son esprit séduisant, 8. — Apparences vertueuses, 8. — Se lie avec M^{me} de La Vallière, 8. — Propos qu'elle tient sur elle, 8, note. — Débuts de la passion du roi, 8. — Se confesse à N.-D. de Liesse, 9. — Devient toute-puissante, 9. — Avait supplié son mari de l'éloigner, 10 et note. — Est désolée de l'éclat qu'il fait, 13. — N'ose plus aller à Fontainebleau, 14. — A son premier enfant du roi, 16. — Plusieurs de ses enfants sont estropiés, 16, note. — Motifs de sa séparation, 18. — Arrêt à ce sujet, 18, 19. — Appréhensions qu'elle a de voir revenir son mari, 21. — 22. — Faveur éclatante dont elle jouit, 23. —

— Donne le dessin d'une pièce d'eau, 24. — Son esprit, sa beauté, ses toilettes, 25. — Son portrait par M^{me} de Sévigné, 25 et 26. — Voyage d'Avesnes, 26. — Reste par vanité à la cour, 28. — Son logement dans un voyage, 29. — Son rôle dans le projet de mariage de Mademoiselle, 29. — S'entend avec Lauzun, 31. — Insolence de ce dernier à son égard, 31, 32. — Elle s'oppose à son mariage, 32. — Trois lettres d'elle à Lauzun, 33, 34, 35. — Se plaint au roi des impertinences de ce favori, 35, 36, note. — Offre la liberté à Lauzun, 38. — Perd une de ses filles, 38. — Demande pour Lauzun une faveur qui est refusée, 38. — Sage maxime à Mademoiselle sur la cour, 40. — 41. — Attend le roi à Lagny, 42. — Accouche du comte de Vexin, 42. — Amosité de la princesse Palatine contre elle, 42. — Rend service à la reine, 44. — Fait renvoyer les filles d'honneur, 44. — Injures qu'on lui dit à une revue, 44, note 3. — Sort en calèche avec le roi, 45. — Son appartement à Versailles plus beau que celui de la reine, 45, 46, note 1. — Refuse des pierreries, 47. — Ne veut pas d'une maison trop modeste à Clagny, 48, note 2. — Approuve les plans dressés par Mansart, 49. — Obtient tout ce qu'elle désire, 50. — Se loue de Colbert, 51. — Va à Sceaux, 51. — N'est pas bien vue de toutes les dames, 51, note 1. — La reine la promène, 52. — Splendeurs de Clagny, 52, 53. — Se voit refuser l'absolution et s'en plaint au roi, 57. — Son opinion sur Bourdaloue, 60. — Obligée de quitter Versailles, elle se retire à Paris malgré elle, 61. — Ses reproches à Bossuet, qu'elle cherche à ramener, 61. — Ne voit plus le roi que chez la reine, 62. — Fait ses pâques, 65. — Revient à Clagny, où elle a des entrevues tristes avec le roi, 65. — Communie à la Pentecôte, 64. — S'occupe de ses ouvriers et joue au hoca, 64, note 3. — Voit souvent Bossuet, 65. — Lettre à la duchesse de Noailles, 66. — Ses in-

quiétudes pendant une grave maladie du comte de Vexin, 67. — Écrit au roi en cachette, 68. — Fait venir des orangers à Clagny, 68. — Revient à Versailles et revoit le roi, 69, 70. — Bouderies et bourrasques, 71. — Joue en robe de chambre avec la reine et la renvoie à son gré, 72. — Comment elle avait fait la connaissance de M^{me} de Maintenon, 79. — Lui propos: d'élever ses enfants, 79. — Tombe malade, 81. — Veut marier M^{me} de Maintenon, 82. — Scène violente entre elles, 82, note 2. — Elle voudrait bien la perdre, 83, note. — Plaintes de M^{me} de Maintenon, qui cependant se dit son amie, 84, 85 et note 1. — Elle cherche à s'étourdir et va voir M^{lle} de La Vallière aux Carmélites, 86, 87. — Ses équipages dans un voyage à Bourbon, 87. — Ovation et harangues, 87, 88. — Sa charité, 88. — Le roi vient au-devant d'elle, 88. — Charmante dans les larmes, 88, note 3. — Plus belle et plus puissante que jamais, elle a pourtant des rivales, 89. — Sa tristesse, 90. — Retour de faveur, 90. — Nouvelles inquiétudes et jalousies, 91. — Prévient le roi d'une maladie de M^{me} de Ludres, 92, note 1. — Accouche de M^{lle} de Blois, 93. — Sa cruauté pour M^{me} de Ludres, qu'elle traite de *haillon*, 94. — Nuit au succès de l'opéra d'*Isis*, 94, note 2. — Nouveaux triomphes suivis de nouvelles brouilleries avec le roi, 96. — Est obligée de le suivre en campagne, 96. — Le duc du Maine lui écrit, 96, note 5. — A brûlé une lettre du roi, 96, 97, note. — Le roi lit chez elle ses dépêches, 97. — Elle a la fièvre en route, 97. — Va à Lille avec la reine, 98. — On la réveille pour lui apprendre la prise de Gand, 98. — Les échevins de Reims lui offrent des poires tapées, 98, note 1. — Pourquoi elle va trouver le roi à Oudenarde, 99 et note 1. — Voyage en Lorraine, 100. — A de la peine à trouver un matelas pour sa fille, 101. — Son faste et ses dépenses, 105. — Sommes qu'elle reçoit du roi, 104.

— On arme pour elle des vaisseaux en course, 104. — Elle accouche du comte de Toulouse, 105. — Ses pertes au jeu payées par le Trésor, 106. — Elle joue des sommes énormes. 107. — Fait jouer chez elle et établit des loteries, 108. — Perd au hoca et fâche le roi, 109. — Splendides étrennes qu'on lui donne, 109. — Singulier cadeau qu'elle fait à M^{me} d'Harcourt et à M^{me} de La Fayette, 109, note 2. — Quitte Saint-Germain dans un accès de jalousie, 10, note 2. — Semble résignée à son abandon, 111. — Désire la charge de surintendante de la maison de la reine et l'obtient, 111 et note 1. — La princesse Palatine l'accuse d'une infidélité au roi, 112, note 1. — Obtient une pension, 112, note 2. — Est faite duchesse, 113, note. — A des conférences avec le Père César, 113. — Sa vie à la cour après son abandon, 113, note. — Ne voit le roi qu'en présence de Monsieur, 113, 114, note. — Est délaissée par La Fontaine, 114. — Étrennes que lui donne M^{me} de Fontanges, 114. — Elle la pare pour le bal, 115. — Son nom est compromis dans le procès de la Voisin, 116. — Sortilèges qu'elle aurait employés pour conserver l'amour du roi, 117. — Est dénoncée pour avoir voulu faire empoisonner M^{me} de Fontanges, 117. — La Reynie la croyait coupable, 118, 119. — A été calomniée, 119. — Ménageait M^{me} de Vivonne, 119, note. — Sa justification par l'avocat Duplessis, 120. — Est accusée par la femme Filastre, qui se rétracte, 121, note. — Scènes avec le roi, 122. — Vains efforts pour le retenir, 125. — Fait tout pour perdre M^{me} de Maintenon, 124. — Voudrait donner sa nièce pour maîtresse au roi, 125. — Aimable dans les larmes, 125, note 3. — Demande pour Lauzun une faveur qui est refusée, 126. — Marie son neveu de Mortemart à la fille de Colbert, 127, note. — Protège les arts et fait donner à Lulli le privilège de l'Opéra, 150. — Faveur et disgrâce de Quinault, 150.

— Elle fait destituer Pellisson, 150. — Protège Racine, Boileau et Corneille, 150. — Demande un opéra à Racine, 151. — Son enthousiasme en entendant l'Épître sur le passage du Rhin, 151, 152. — Fait lire devant elle des fragments d'histoire contemporaine, 152. — Entrant chez le roi sans être attendue, elle est étonnée d'y trouver M^{me} de Maintenon avec Racine et Boileau, 153. — Aventure des deux ours, 153. — Consulte Racine sur le choix d'un précepteur pour le comte de Toulouse, 153, note 1. — Vers que lui dédie La Fontaine 154, 155. — Se promène familièrement avec M^{me} de Maintenon, 156. — Se querelle avec M^{me} de Thianges, 156. — Tout en engraisant, elle étouffe de rage, 156, et note 2. — Prétend que la reine n'aime pas M^{me} de Maintenon, 157. — Ses illusions s'évanouissent, 157. — A-t-elle favorisé le goût du roi pour M^{me} d'Orléans? 157, note 1. — Va souvent à l'église, 140. — Le roi vient encore chez elle plusieurs fois par jour, 140, 141. — Magnifique cadeau qu'elle lui fait, 141. — Elle se résigne à sa nouvelle position, 145. — Donne des fêtes, des mascarades, et ne sait qu'inventer pour amuser Louis XIV, 144. — On ne s'ennuyait jamais avec elle, 144, note 2. — Se rend masquée chez le roi, 145. — Mène M^{me} de Maintenon à Clagny, 145. — Sa manière de voir sur M^{me} de Maintenon, 146. — Sa fureur de ne pas être du voyage de Barèges, 147. — Revient à la cour, 147. — Demande impertinente qu'elle fait au roi, 147, 148. — Est protégée par ses enfants, 148. — Elle presse le mariage de M^{me} de Nantes, 148, note 2. — Cadeaux qu'elle fait à son fils d'Antin, 148, note 5. — Le roi continue à la voir, 149. — Elle refuse de s'occuper des affaires du duc du Maine, qui ne l'aime et ne la craint pas, 149, 150 et note 1. — Ses retraites fréquentes à Saint-Joseph, 150. — Fait dire au roi par Bossuet qu'elle quitte la cour, 150. — Elle s'y décide par le dépit qu'elle a de se voir en-

lever ses enfants, 150, note 3. — Revient à Clagny et dit qu'elle n'a point renoncé à la cour, 151. — Dine chez Langlée, 151. — Ses relations avec M^{me} de Maintenon, 151. — Le duc du Maine accusé de lui avoir signifié l'ordre de se retirer, 151, note 1. — Est obligée de s'adresser à M^{me} de Maintenon dans l'intérêt de ses enfants, 153. — Apprend d'elle-même que son commerce ne lui convient pas, 153. — La prie cependant de croire à son affection, 154. — M^{me} de Maintenon répond qu'elle s'intéresse toujours à elle, 154, 155. — Compliments au sujet de la mort de M^{me} de Montchevreuil, 155, 156. — Fausse honnêteté à l'endroit de M^{me} de Maintenon, 156. — Changement de caractère, 157. — Allusions d'*Esther*, 157, 158, note 2. — Son humilité prétendue et son manque de dignité, 158. — Elle est oubliée par le roi et par M^{me} de Maintenon, 158. — Se relève dans la dernière partie de sa vie, 161. — Devient sincèrement bienfaitante, 162. — Sa correspondance avec Huet, 162. — L'esprit des Mortemart, 163. — Scène au roi à propos de Vivonne, 164 et note 1. — 165, 166. — En querelle avec M^{me} de Thianges, 166 et note 4. — Fait nommer sa sœur abbesse de Fontevault, 169. — Parlait comme une personne qui lit, 170. — Éloge qu'elle fait de l'abbesse de Fontevault, 171. — Soutient un paradoxe contre Huet, 172, 173. — Charmant compliment qu'elle lui fait, 174, 175 et note. — Huet lui envoie de jolis vers, 175. — Elle lui répond de même, 176, 177. — Invitation en vers que lui adresse Huet, 177, note. — Ses lettres ne sont pas anecdotiques, 178. — Ne peut soutenir une discussion sérieuse et revient toujours à la plaisanterie, 179. — Elle reproche à Huet sa gravité et sa susceptibilité, 180. — Sa mauvaise écriture et son orthographe, 181 et note 1. — Fin de sa correspondance avec Huet, qui ne la nomme même pas dans ses Mémoires, 182. — Sa correspondance intime avec la du-

chesse de Noailles, 182. — Jolie lettre sur M^{me} de Montpensier, 185. — Ses inquiétudes pour le comte de Vexin, 184. — Elle empêche l'abbesse de Fontevault d'accepter une abbaye à Paris, 184. — Est outrée de ce qu'une fille de Saint-Joseph se soit mariée mystérieusement, et s'occupe de marier des filles pauvres, 185. — Insiste pour que M^{me} de Noailles fasse une de ses filles religieuses, 185, 186. — Tient à prouver à M^{me} de Maintenon qu'elle lui est restée attachée, 186, 187. — Ne veut plus entendre parler de la cour, 187. — Demande à la duchesse de Noailles de diriger M^{me} de Gondrin, 187. — Choux et citrouilles, 187, note. — Son caractère allier reparait dans une lettre à M^{me} de Noailles, 188 et note; 189. — Ne revoit son fils qu'agé de 14 ans et en cachette, 195. — Lui donne cent pistoles, 195. — Obtient qu'il soit nommé menin du dauphin et le marie, 194 et note 2. — L'ension qu'elle lui donne, 194. — 195. — Cherche des distractions dans la bienfaisance, 196. — Ses fréquents voyages, 197 et note 1. — Regrets qui la suivent jusqu'à la fin, 197. — Ses enfants sont ses seuls liens avec la cour et sa seule affection, 197. — Cadeaux qu'elle fait au duc du Maine, 197, note 2. — Terres qu'elle achète, 197, note 3. — Soigne ses filles qui avaient la petite vérole, 197, 198. — Maintient l'union dans sa famille, 198 et note 1. — Veut guérir d'Antin de la passion du jeu, 198. — Achète les terres de Petit-Bourg et d'Oiron, 198. — Sa générosité envers d'Antin et ses enfants, 198, 199. — Ses fondations pieuses, 199 et note 1. — Ne parle au roi que pour des œuvres de bienfaisance, 199. — Fait venir M^{me} de Miramion pour s'éduquer, 200. — Aimait les arts, 200. — Suivait les prédicateurs, 200, 201. — Ses sentiments de piété exaltée, 201. — Recevait les personnages les plus considérables, sans faire jamais de visites, 201. — Son air de

grandeur et sa beauté jusqu'à la fin, 202. — Nombreux portraits d'elle, 202 et note 1. — La pension qu'elle recevait du roi est réduite, 202, note 2. — Son directeur l'oblige à écrire une lettre de soumission à son mari, 203. — Chagrin qu'elle éprouve à la mort de l'abbesse de Fontevrault, 203. — Sa crainte de la mort, 203. — Porte le deuil de son mari, 205, note 2. — Ses pénitences et ses macérations, 204. — A des femmes pour la veiller, 204. — Sa frayeur à la mort de Monsieur, 204, note. — Part pour Bourbon, avec le pressentiment d'une fin prochaine, 205. — Une fois malade, elle ne craint plus la mort, 205. — Sa résignation et son humilité, 206. — Meurt d'une manière édifiante, 207. — Son corps livré à un mauvais chirurgien, 207. — Scènes scandaleuses à ses obsèques, 208. — Est sincèrement regrettée des pauvres et des artistes, 208, note 2. — 209. — La *Gazette* ne parle pas de sa mort, mais le *Mercur*e lui consacre deux articles, 210, 211. — Qualités et défauts, 212. — Superstitieuse, 212 et note. — Appréciation finale, 215. — Comparaison avec M^{lle} de La Valière, 214.

Lettres. — 217, note 2. — N'est pas toujours admise dans le carrosse du roi, 218. — 220, 221. — Approuve les plans de Clagny, 222. — 225, 224, 225, 226. — Ses soins pour le comte de Vexin et son dévouement, 226, 227. — Raillerie sur M^{me} de Thianges, 227. — 228, note; 229, note 1; 230, 232. — Vivonne lui écrit pour la prier de demander au roi d'envoyer des secours à Messine, 233 à 236. — 237 et note. — 242 et note 2; 243. — Raconte au duc de Noailles, comment elle est avec le roi 251. — 252, note 3, 253, note 1; 256, note. — Parle au duc du Maine, *des gens de son espèce*, 257 et 258; note 3. — Son chagrin de la mort de M^{lle} de Tours, 259. — Descendait accidentellement à l'hôtel de Longueville, 259, note 5. — Se loue de l'intendant de Mou-

lins, 259. — Fait élever un monument à M^{lle} de Tours, 260 et note 2. — Demande pour Lauzun une faveur qui est refusée, 261. — Lui écrit qu'il ne peut revenir à la cour, et que Mademoiselle n'est pas bien conseillée, 262, note 1; 263. — En annonçant à M^{me} de Marquenat que sa demande a été accueillie, elle se recommande à ses prières, 264 et note 3. — 265 et notes. — S'occupe du mariage de M^{lle} de Nantes, 266, 267. — L'hôpital de Bourbon, 267. — Le duc du Maine a peu d'affection pour elle, 268 et note. — Ses inquiétudes pour le duc de Noailles, 270. — 271. — Lettre à Huet sur *l'avantage de l'écriture*, 272. — 273, 274. — 276, note; 277, note; 278, note 11; 279, 283, 285, 286, 287, 288, 289, et notes 2 et 1; 290. — Avait violenté M. de Jussac pour le faire venir à la cour, 294, note 3. — 297, 299, 300; 306, notes 1 et 5; 309, note 3. — Mauvais vers qu'elle envoie à Huet, 314, note 1. — 315, note. — Sa dernière lettre à Huet, 315 et 316, note 2. — Elle perd M^{me} de Thianges, 317, et note 2. — 318, note. — Lettre de félicitation à l'archevêque de Paris, 320, note 3. — 321, note. — Aime à faire de la propagande, 331, note 2. — Prend parti pour les Jésuites, 334, note 2. — Veut faire avoir une abbaye à sa nièce, 339, 340, 341. — 344, note.

Appendice. — Ses portraits, 355 à 357. — Vers de Loret sur elle, 357 à 361. — Vers d'elle au roi, 361. — Séparation de corps, 365 à 374. — Transaction devant notaires entre elle et son mari, 374 à 380. — Ses dépenses, 392 à 394. — 397, 403. — Son séjour à Saint-Joseph, 407 à 409, note 1, 410. — Fondations pieuses, 411, 419. — Récit de sa mort par Saint-Simon, 419 à 422. — Son éloge dans le *Mercur*e françois, 422 à 425. — Mobilier de son château d'Oiron, 430.

MONTESPAN (Louis-Henri de Pardailan de Gondrin, M^{me} de). — Il épouse Athénaïs de Mortemart, 5 et note. — Récriminations contre elle, 10. — Aurait refusé de l'emmener loin

- de la cour, 40. — Opinion des contemporains sur lui, 10. — Refuse de l'argent, 10, note. — Écrit une lettre anonyme à la reine, 12. — Son désespoir quand sa femme devient publiquement la maîtresse du roi, 15. — Est regardé comme un fou, 13, note. — A, dit-on, été enfermé au For-l'Évêque, 15. — Se retire dans ses terres et prend le deuil, 15. — Passe en Espagne, 16. — Est séparé judiciairement de sa femme, 16. — Procédure pour sa séparation de corps, 17. — Se fait recommander par Colbert à M. de Novion, 20. — Son irritation et crainte qu'il inspire au roi, 21. — A une affaire à Perpignan, 21, note. — 46, 79. — M^{me} de Maintenon recommande à son frère de le voir très-peu, 146. — Emmène son fils en Guienne, 192. — Ne peut obtenir de le mettre dans un collège à Paris, 193. — Reste avec M. de Fieubet pendant que son fils voyait sa mère, 195. — Ses reproches à M^{me} de Montausier, 194, note 2. — Obtint plus tard de revenir à Versailles, 195. — Étranges parties de jeu avec les filles de M^{me} de Montespan et du roi, 195. — A toujours aimé sa femme et refusa de lui pardonner, 203. — Sa mort, 203, note 2.
- Lettres*, 223 et note 2. — Promet de rembourser la dot de sa femme, 224. — 248, 249, 250. — *Appendice*, 538. — Séparation de corps, 365 à 374. — Transaction devant notaires, 374 à 378. — Insulte le bailli de Perpignan, 380. — Louvois veut le forcer à désertre, 380. — 400, note 1.
- MONTMARTRE** (M^{me} de). — *Lettres*, 558.
- MONTMORENCY** (M^{me} de). — Lettre à Bussy sur le jeu de la cour, 107.
- MONTPENSIER** (M^{me} de). — Raconte les incidents d'un voyage à Compiègne, 8. — 9, 11. — Traite M. de Montespan de fou, 15. — Parle des perles de la M^{me} de l'Hôpital, 26, note. — Son mariage, 29. — M^{me} de Montespan s'y intéresse, 54, 55. — Opposition qu'il rencontre, 55, note. — Défense de parler d'elle à Lauzun, 37. — Lui avait donné des biens immenses, 59. — Se désole de ce que la faveur ne lui revient pas assez vite, 40. — Fait demander par M^{me} de Montespan une faveur pour lui, 126. — Se masque, 145. — Va à Saint-Cyr avec M^{me} de Montespan, 14. — Ne vient à Versailles que pour les fêtes et ne peut entendre parler de noces, 185. — 201, 213, 218 et note 5. — *Lettres*, 218, 219. — Donation faite pour obtenir la liberté de Lauzun, 261, note 4. — 262, note 1. 265, 266, 271, 314.
- MONTPEINEAU** (M^{me} de). — *Lettres*, 276 et note.
- MORANT**. — Intendant à Moulins, 88 et note 1.
- MORMART** (Gabriel de Rochechouart, duc de), père de M^{me} de Montespan, 5 et 4, note. — *Lettres*, — 224. — Sa maladie et sa mort, 227 et note 4. — Quatrains sur lui, 252, note 3. — Pourquoi il s'intéresse au président Tambonneau, 252, note 3. — *Appendice*, 567, 568, 372, 373, 375, 376, 579.
- MORMART** (Diane de Grandseigne, D^{me} de). — Mère de M^{me} de Montespan, 3, 4, note. — Est auprès d'elle pendant la maladie d'un de ses enfants, 67. — 168. — *Appendice*, 567, 572, 575, 576.
- MORMART-ROCHECHOUART** (Marie-Christine de), sœur de M^{me} de Montespan, 4, note.
- MORMART-ROCHECHOUART** (Marie-Madeleine de), abbesse de Fontevault, 4, note. — Colbert la remercie de ce qu'elle a fait pour le mariage du duc de Mortemart avec sa fille, 127, note. — 148. — Aimée par M^{me} de Maintenon, 151. — Lettres que celle-ci lui adresse, 152, 154. — Écrit avec M^{me} de Montespan à Huet, 162. — 163. — Ne s'entendait pas avec M^{me} de Thianges, sa sœur, 166, 167. — Sa vie calme et régulière, 168 et note. — Avait refusé de se marier, 168. — Son érudition, 169. — Comment elle est nommée abbesse de Fontevault, 169. — Fait faire son portrait par Mignard, 169, note 1. — Ce qu'en

- dit M^{me} de Thiangens, 170. — Son éloge par l'abbé Anselme, 170. — Ses prétendues relations avec l'abbé Testu, 170 et note 1. — Compliments que lui adresse M^{me} de Maintenon, 171. — Son excellent esprit, 171. — 174, note. — Ses lettres ne sont pas anecdotiques, 178. — A quoi elle attribue l'insubordination des couvents, 178. — Aurait voulu voir Huet évêque d'Angers, 180, note 1. — Est déterminée à ne point quitter son abbaye, 174. — Refuse celle de Montmartre, 184, note. — 185, 192, note 2. — Suit les sermons du Père de La Ferté, 201. — Sa mort, 202. — 204. — *Lettres*, 257, 272, note 1; 274. — Lettre à Huet, 275. — Son éloge par Huet, 275, note 4. — 277, note 7; 278, note 11. — Lettre à Huet, 282. — 287, 296, 300, 302, 310, 312, 315, 316, 328, 333, 338, 339. — *Appendice*, 416.
- MONTMARTY** (Duc de). — Épouse une fille de Colbert, 51, note 1. — Son mariage, 127, note. — *Lettres*. — Plusieurs de ses filles sont à Fontevault, 277, note. — *Appendice*, 393.
- MONTMARTY** (D^{me} de), fille de Colbert. — Son mariage, 127, note. — *Appendice*, 393.
- Voir ROCHECHOUART.
- MOUSSY** (M. et M^{me} de). — *Lettres*, 353 et note 5.
- N**
- NANTES** (M^{me} de), D^{me} DE BOURBON. — 16, note. — Est boiteuse, 16, note. — Légitimée, 42. — 44. — Est d'un voyage de la cour, 101. — La princesse Palatine dit qu'elle était fille du M^{me} de Noailles, 112, note. — Fait partie d'une mascarade, 141. — Épouse le duc de Bourbon avant d'avoir douze ans, 148 et note 2. — Fait une maladie, 148. — Va chez le roi, 149. — Ses couches, 180 et note 2. — Joue avec M. de Montespan, 193. — Sa mère l'aimait particulièrement, 197, 198. — A un profond chagrin de sa mort, 201.
- Lettres*, 229. — Visites qu'elle reçoit à la mort de sa sœur, 238, 259. — 266, note 6; 267, 309, 319. — *Appendice*, 393, 394, 407, 425.
- NAVAILLES** (Duc et D^{me} de). — Causes de leur disgrâce; lettre que le roi écrit à la duchesse, 11 et note.
- NEBOURS** (Duc et D^{me} de). — *Lettres*, 324, note 3.
- NEVERS** (Duc de), 89, note. — *Lettres*, 228, 278, note 11.
- NEVERS** (M^{me} de). — Tient compagnie à M^{me} de Montespan pendant la maladie d'un de ses enfants, 67. — 89, et note 2. — On veut en faire la maîtresse du roi, 125. — Elle se contente de M. le Prince, 167. — *Lettres*, 228, 265.
- NIXON** DE LENCLOS. — Ses lettres sur M^{me} de Maintenon, 76. — Ne sait que penser de sa vertu, 77, 78, note 2.
- NOAILLES** (Anne, duc de). — *Lettres*, 254, note 7.
- NOAILLES** (Anne-Jules, M^{me} de). — M^{me} de Montespan lui écrit, 112. — La Palatine dit qu'il a été son amant, 112, note 1. — 157 et note 1; 188, note. — Appelé le *bigot*, 189 et note. — *Lettres*, 228, 229, 235, 263, 267. — Est malade, 270. — Nommé en Catalogne, 302 et note 2. — 318 et note 2; 319, 327, 331, 348. — *Appendice*, 402, 404.
- NOAILLES** (M^{me} de). — Lettres que lui écrit M^{me} de Montespan, 67, 153, 155. — Son éloge par Saint-Simon, 182 et note 2. — Sa correspondance avec M^{me} de Montespan, 185, 184. — Hésite à faire une de ses filles religieuse, 185, 186. — M^{me} de Montespan lui demande de diriger sa fille, M^{me} de Gondrin, 187. — *Lettres*, 251, 255 et note 1; 265, 269, 332.
- NOAILLES** (Louis-Antoine de), archevêque de Paris. — *Lettres*, 320, note 3, 327.
- NOAILLES** (Marie-Christine de). — *Lettres*, 350, note 3.
- NOAILLES** (M^{me} de), marquise de Gondrin, 16, note. — Son voyage à Meudon, 187. — Épouse le marquis de Gondrin, puis le comte de Tou-

- louse, 187 et note. — 188, 195. — Cadeaux que lui fait M^{me} de Montespan, 198, 199. — *Lettres*, 347 et note 2, 348, 349. — Comtesse de Toulouse, 349, 350, 351 et note, 352.
- NOAILLES (Adrien-Maurice de). — *Lettres*, 328, note 2; 350, 352.
- NOAILLES (Marie-Uranie de). — *Lettres*, 327, note 4.
- NOAILLES (Duc de). — Son *Histoire de M^{me} de Maintenon*, 2, note. — 205, note 2. — *Lettres*, 237, note 1; 306, notes 2 et 3.
- NOIRMOUTIER (Louis-Alexandre de la Trémoille, M^{me} de). — Avait dû épouser M^{lle} de Mortemart, 5, note; 6, note.
- NÔTRE (Le). — Plan du palais de Versailles, 45. — Dessine les jardins de Clagny, 52, 53.
- NOVION (De). — S'occupe d'un procès de M. de Montespan, 20 et note. — A ordre d'en hâter le jugement, 21. — *Lettres*, 249, 250.
- O
- ODIEUVRE. — *Appendice*, 356.
- ONÉ ou DONÉ (M^{lle} d'). — Fait médianoche avec le roi, 156. — Attachée à M^{me} de Montespan; on croit qu'elle fut aimée de Louis XIV, 156, note 2. — Singulier rôle qu'elle joue dans les correspondances du temps, 156, note 2. — Est guérie, 137, note 1. — *Lettres*, 267.
- ORMESSON (Olivier d'). — Sa version sur la rupture du mariage de Lauzun, 5, note.
- P
- PAILLET. — Attaché au comte de Toulouse, *Lettres*, 530.
- PAIVA (M^{me} de). — *Appendice*, 356.
- PALATINE (La princesse), duchesse d'Orléans. — Reconnaît la beauté de M^{me} de Montespan, 2, note. — Son opinion sur M. de Montespan, 10 et 11. — Dit que tous les enfants de M^{me} de Montespan et du roi étaient estropiés, 16, note. — Lui attribue un retour précipité du roi, 42. — Raconte les cris poussés contre elle à une revue, 44, note 3. — Ne croit pas à la vertu de M^{me} de Maintenon, 77. — A pour fille d'honneur M^{me} de Ludres, 92. — Prétend qu'elle avait été empoisonnée, 92, note 1. — Trouve M^{lle} de Fontanges belle, mais trop romanesque, 111. — Dit que le duc de Noailles a été l'amant de M^{me} de Montespan, 112, note 1. — 113, note. — Accuse M^{me} de Montespan d'avoir empoisonné M^{lle} de Fontanges, 115 et note 3. — Convient que M^{me} de Montespan était très-amusante, 144, note 2. — Singulières parties de jeu qu'elle raconte, 195 et note. — M^{me} de Montespan va la voir à Saint-Cloud, 198, note 1. — 201. — *Lettres*, 256, 306, note 2; 313, note 2. — *Appendice*. — Description des jeux et des mœurs de la cour, 397 à 400.
- PAS (M^{lle} de). — *Lettres* à M. de Feuquières sur M^{me} de Montespan, 62.
- PÊCHEUR. — *Lettres*, 320.
- PELLISSON. — M^{me} de Montespan lui fait perdre sa place d'historiographe, 150.
- PERRAULT (Charles). — Anecdote sur Louis XIV et les femmes, 61, note 1.
- PERRIN (L'abbé). — On lui ôte le privilège de l'Opéra, 150 et note 1.
- PERRIN (M.). — *Appendice*, 353.
- PETIT (Louis). — Informe Colbert des travaux qu'il a fait faire, 45, note 3.
- PETITOT. — Son émail de M^{me} de Montespan, 1. — *Appendice*, 356.
- PICART (Étienne). — *Appendice*, 356, 357.
- PIGANIOL DE LA FORCE. — *Appendice*, 406.
- PLESSIS (C^{te} du). — 67. *Lettres*, 228.
- POLIGNAC (M^{me} de). — Soupçonnée d'empoisonnement, 118, note.
- POMPADOUR (M^{me} de). — *Appendice*. — Son livre de dépenses, 396.
- POUSSART (Anne), M^{me} de Richelieu. — *Lettres*, 299, note 6.
- PRECHAC. — Dédie un roman à M^{lle} de Nantes, 148, note 2.
- PRÉVALON (Michel). — *Appendice*, 406.
- PRINCE (M. le). — 167. — Sa fille épouse

le duc du Maine, 197, note 2. — *Lettres*, 271.
 PRINCESSE (M^{me} la). — *Lettres*, 271.
 PUSSORT. — 219, note 5.

Q

QUESNE (Du). — *Lettres*, Vivonne l'appelle *mon cher Neptune*, 233, note 1.
 QUINAULT. — Son opéra d'*Isis*, 94, note 2. — Faveur et disgrâce, 130, et note 2. — 131. — Il soumet trois livrets d'opéra au roi, 144. — 176.

R

RACINE (Jean). — 24. — Il confirme le récit de Saint-Simon sur Lauzun, 33. — Auteur de la dédicace des lettres du duc du Maine, 96, note 3. — Nommé historiographe, 130. — Met en vers des billets du roi, 130. — Consent à faire un opéra et ne réussit pas, 151. — Lit devant le roi des fragments de son histoire, 152. — Son étonnement en voyant la faveur de M^{me} de Maintenon, 152. — Choisi par M^{me} de Maintenon pour écrire l'histoire du roi, 153, note 1. — Consulté par M^{me} de Montespan sur le choix d'un précepteur, 153, note 1. — Passe la nuit avec les ours de M^{me} de Montespan, 154. — Fait la description des sièges du temps pour un livre qu'elle offre à Louis XIV, 141. — Allusions d'*Esther*, 157, note 2. — Son ingratitude envers M^{me} de Montespan, 158, note; 176. — *Lettres*, 237, note 1. — *Appendice*, 391.
 RACINE (Louis). — Anecdotes sur les lectures que Racine et Boileau faisaient au roi, 152. — M^{me} de Montespan a eu l'idée de faire écrire l'histoire du roi, et c'est M^{me} de Maintenon qui a choisi Racine et Boileau, 153, note 1. — Ne conteste pas que son père ait fait des allusions dans *Esther*, 158. — *Lettres*, 247, note.
 RAGOIS (L'abbé Le). — *Lettres*, 239 et note; 241.
 RÉFRNAC (C^{te} de). — 107.

RÉGIS. — *Lettres*, 298 et note 4.
 REINE (M^{lle}). — M^{me} de Montespan refuse de la donner à M^{me} de Gondrin, 188. — *Lettres*, 548.
 RENAUDOT (L'abbé). — *Appendice*, 364 et note 1.
 RIBEVRE (De). — *Appendice*, 365.
 RICHI (La sœur). — *Lettres*, 333.
 RICHELIEU (Cardinal de). — 3, note.
 RICHELIEU (M^{re} de). — *Lettres*, 268, 299, note 6; 300.
 RICHELIEU (Anne-Marguerite d'Acigné, M^{me} de). — *Lettres*, 299, note 6.
 ROCHECHOUART-MORTEMART (Gabrielle-Victoire de). — Abbessede Beaumont, 175, et note 1. — *Lettres*, 284; 293 et note 1; 294, 295, 298. 316, 323, note 6; 340.
 ROCHECHOUART-MORTEMART (Louise-Françoise de). — 153. — *Lettres*, 271, note; 322, 336 et note 6; 338, 339, 341.
 ROCHECHOUART (Marie-Élisabeth de). — Souvent appelée Tonny-Charente. *Lettres*, 276. — Son mérite apprécié par Huet, 276, note 7. — Épousa le M^{re} de Castries, 277, note. — 280, 281, 285, 296, 315, note 2; 336 et note 3; 358. — *Appendice*, 409, note 1.
 — Voir MONTESPAN (M^{me} de).
 — Voir MORTEMART.
 ROCHETTE (De La). — *Lettres*, 272.
 ROHAN (Ch^{te} de). — Passe pour avoir été l'amant de M^{me} de Montespan, 112, note.
 ROMANY. — *Appendice*, 402, 405.
 RONCERAI (Ab^{be} du). — *Lettres*, 340, 341.

S

SABLÉ (M^{re} de). — 43, note. — Lettre que lui écrit M^{me} de Longueville, 14.
 SAINTOT (Nicolas). — *Appendice*, 408.
 SAINT-BASILE (M. et M^{lle} de). — Ami de d'Aubigné, 146, et note 1.
 SAINT-CHAUMONT (M^{me} de). — Lettre de Madame sur le roi, 101, et note 1.
 SAINTE-BEUVE (M.). — Ce qu'il dit de l'archevêque de Sens, oncle de M^{me} de Montespan, 15 note. — Ses travaux heureuses, 133, note 2. — Signale

- les mémoires politiques de d'Antin, 192, note 1. — Sa notice sur ce personnage, 196, note 2. — Buffon et la mort, 206, note. — *Lettres*, 531, note 2.
- SAINT-GEORGES** (Claude de), archevêque de Tours. — *Lettres*, 384, et note 8; 287.
- SAINT-GÉRAN** (M^{me} de). — 67.
- SAINT-JUST** (M^{me} de). — *Lettres*, 266 et note; 278 et note; 281.
- SAINT-LOUP** (M^{me} de). — Fait faire une neuvaïne pour le comte de Vexin, 67. — *Lettres*, 228. — *Appendice*, 429.
- SAINT-MARS**. — 36, 38, 39, note. — *Lettres*, 220, note.
- SAINT-SIMON** (duc de). — Beauté de M^{me} de Montespan, 2. — Son indignation contre les amours publics du roi, 9. — Affirme que M^{me} de Montespan avait voulu fuir la cour, 10. — Portrait de Lauzun, 30, 31, 32. — Les trois reines, 44. — Villarceaux et M^{me} de Maintenon, 76, — 77. — M^{me} de Maintenon et de Montespan, 79. — Faveur de M^{me} de Ludres, 92. — Fantaisies du roi, 96. — Quand Louis XIV épousa-t-il M^{me} de Maintenon ? 140, note. — Louvois, 158, note. — Le duc de Vivonne, 163. — L'esprit des Mortemart, 165. — Son jugement sur M^{me} de Thiangés, 166, 167, 168. — Son éloge de M^{me} de Noailles, 182, 183. — Dit que M^{me} de Montespan avait la manie de faire des mariages, 185. — Comment il juge d'Antin, 194. — 195, 196, note 2; 197, 198, note 2; 201, 202, 205 et note 1. — Ses impressions souvent conformes à celles de M^{me} de Maintenon, 206, et note 2. — 210, note. — Illusions de M^{me} de Montespan, 214. — *Lettres*, 521, note 2; 524, note 3. — *Appendice*, 397, 398, 599, 419 — 420.
- SANGUIN** (Louis). — 42.
- SASILLY** (L'abbé de). — *Lettres*, 287.
- SAUVAL**. — *Appendice*, 406.
- SCARRON**. — Ami de Ninon de Lenclos, 76. — Son mariage, 79.
- SCODÉRY** (M^{me} de). — Raconte la séparation du roi et de M^{me} de Montespan, 62. — Leurs tristes entrevues, 63. — 108, 111, note 1.
- SEGRAIS**. — *Préface*. — Bienfaits du règne de Louis XIV, vii, note. — *Étude*. — Dit que M^{me} de Maintenon a conseillé l'arrestation de Lauzun, 55, 56, note.
- SEIGNELAY** (M^{le} de). — Prévient son père que le roi fait armer des navires en course pour M^{me} de Montespan, 104. — *Lettres*, Écrit à Lauzun pour lui demander la démission de capitaine des gardes du corps, 220, note.
- SENNETERRE** (De). — Étrange maxime qu'on lui prête, 93, note 4.
- SERVIN** (Abel). — *Appendice*, 414.
- SEUIL** (De). — 104.
- SÉVIGNÉ** (M^{me} de). — Admire la beauté de M^{me} de Montespan, 2. — Noms qu'elle lui donne, 25. — Décrit une de ses robes, 25. — Les *rages du petit Lauzun*, 51. — Singuliers objets que contenait la cassette trouvée chez lui, 56 et 57, note. — Visite du roi à Lagny, 42. — 44, 45. — Description de Clagny, 52, 53. — Appelle Bourdaloue *le grand Pan*, 59, et note 2. — Sa circonspection en écrivant, 62. — 64, note 3, 67. — Trouve que M^{me} de Montespan manque d'habileté, 69. — 71. — Proclame son triomphe, 72. — Dureté du roi, 73 et note. — Mot sur M^{me} de Maintenon, 77 et 78, note 1. — Leur liaison, 80. — 81, 86. — M^{me} de Montespan aux Carmélites, 86, 87. — La favorite en voyage, 87, 88. — Une rivale à l'horizon, 89, 90. — Intermittences, 91. — Dit que M^{me} de Montespan a manqué d'habileté, 91 et 92. — Blâme M^{me} de Ludres, 93, note 4. — La plaint, 94. — La compare à lo, 94, note 2. — Dernier triomphe de M^{me} de Montespan, 94 et 95. — Faveur et luxe de M^{me} de Fontanges, 114 et 115. — Ascendant croissant de M^{me} de Maintenon, 124. — Intrigues pour faire de M^{me} de Nevers la maîtresse du roi, 125. — 153; 148, note 1; 151. — Ne dit rien des allusions d'*Euther*, 158, note. — Vivonne, 164. — 167. — N'admire pas la beauté de l'abbesse de Fontevault, 169, note 1. — 170 et note 1; 192, 198, 199, note 3; 199, note 1; 200, 205, 212, 213.

- Lettres*, 226, note 2; 234, note 7; 265, note; 294, note 3; 299, note 6.
- SFORCE (Duc de). — 89, note. — *Appendice*, 395.
- SOISSONS (C^{****} de). — 26. — Accompagne M^{me} de Montespan à Oudernarde, 99. — 104. — Autorisée à faire armer des navires en course, 405 — Gagne au jeu, 107. — Sa place de surintendante de la maison de la reine ambitionnée par M^{me} de Montespan, 111, et note 1. — Reçoit l'ordre du roi de s'en défaire, 114, note. — Parle au roi et accepte de l'argent, 114, note. — *Lettres*, 251, et note 2. — *Appendice*, 396, note 2.
- SOUBISE (Prince de). — Ne se trouve pas déshonoré par le *partage avec Jupiter*, 90, et note 2.
- SOUBISE (M^{me} de). — 26. — Obtient tout ce qu'elle veut de Louis XIV, 90 et note 2. — Sa dévotion, 140. — *Appendice*, 335, 339.
- SOULIÉ (M. Eudore). — Les portraits de M^{me} de Montespan. — *Appendice*, 332.
- SOURCHES (M^e de). 99, note 1; 144, note 2; 148, note 2. — Expliqua la résolution de M^{me} de Montespan de quitter la cour, 150, note 3. — 151, note 1. — Jugement sur Huet, 172, note. — 194, note 2; 197.
- SURTONE. — *Préface*. — Critiqué par Colbert, VIII.
- S'ARMON (De). — *Lettres*, 287.
- T**
- TALLEMAND (Abbé). — *Lettres*, 283 et note 5.
- TAMBONNEAU (Président). — *Lettres*. — Intérêt que lui porte M. de Mortemart, 232, note 3.
- TAMBONNEAU (M^{me}). — *Lettres*, 232, n. 3.
- TAMBONNEAU. — *Lettres*, M^{me} de Montespan demande une charge pour lui, 252 et note 3.
- TAVANNES (C^e de). — 108, note 2.
- TEGONET. — *Lettres*, 253.
- THENON (M^{me} de). — Passe pour être aimée du roi, 91 et note 2.
- THIANGES (M^{me} de). — 4, note. — Se promène dans la calèche du roi, 45. — Va auprès de M^{me} de Montespan pendant la maladie d'un de ses enfants, 67. — Ménageait M^{me} de Vivonne, 119, note. — Veut faire de sa fille la maîtresse du roi, 125 et note 2. — Demande un opéra à Racine, 131. — Le roi lit devant elle une épître de Boileau, 132. — Ses querelles avec M^{me} de Montespan, 156. — Va souvent à l'église, 140. — 163. — Admise aux déjeuners d'hommes du roi, 165. — A une pension, 166 et note 1. — Se croit plus noble que le roi, 166 et note 2. — Se querellait souvent avec M^{me} de Montespan et l'abbesse de Fontevrault, 166 et note 4. — Avait paru plaire à Monsieur, 166. — Elle devient dévote et singulière, 167. — Sa triste vieillesse, 167. — Contraste avec les jeunes années, 168.
- Lettres*, 227. — Personne n'a meilleur air qu'elle sur les devoirs, 227. — Son carrosse verse, 227. — Son orgueil, 258, note 2. — 234, 278, note 11. — Sa mort, 317, note 2.
- Appendice*, 393, 395, 430.
- THIANGES (M^{me} de). — Va à Bourbon avec M^{me} de Montespan, 87. — Épouse le duc de Sforce, 89, note 2.
- TRIBAUT, curé de Versailles. — 57, n. 2.
- TESTU (L'abbé). — Son opinion sur les trois sœurs de Mortemart, 170. — Pourquoi il n'a jamais pu être évêque, 170, note 1. — M^{me} de Sévigné incrimine ses relations avec l'abbesse de Fontevrault, 170, note 1. — *Lettres*, 288, 299, note 6.
- TORINON (M^{me}). — *Lettres*, 282.
- TORS (C^{me} de). — *Lettres*, 235.
- TOLLOUSE (C^e de). — 46, note. — Est légitimé, 43. — 70. — M^{me} de Maintenon refuse de l'élever, 93, note 2. — A quoi il faudrait attribuer son goût pour la marine, 105. — Sa mère lui cherche un précepteur, 133, note 1. — Emmené à l'armée par le roi, 150, note 3. — Épouse la M^{me} de Gondrin, 187 et note. — 197. — Ne peut aller auprès de sa mère

- pendant sa maladie; chagrin qu'il a de sa mort, 206, 209.
Lettres, 321, 328, note 2; 333.
Appendice, 394, note 5; 395, 407, 426, 428, 429, 430.
- TONNAY-CHARENTE (M^{lle} de).
 — Voir M^{lle} de Rochecouart (Marie-Élisabeth).
- TOURS (M^{lle} de). — 16, note. — Sa mort, 38, note. — *Lettres*, 258, note 4. — On lui élève un monument, 260, note 2. — *Appendice*, 393, 394, note 3.
- TRICHATEAU (M^{lle} de). — 108, 111, note. — Lettre à Bussy, 115, note.
- TROUSSET (de). — Voir Valincour.
- TURENNE. — *Lettres*, 390.
- U**
- URSINS (P^{res} des). — 187, note; 206, 207, 209, note 1.
- UZÈS (Duc d'). — Consent à grand'peine au mariage de sa fille avec d'Antin, 194, note 2. — *Lettres*, 254, note 6.
- UZÈS (D^{ess} d'). — Est étonnée de certains scrupules de M^{me} de Montes, an, 57. — Va la voir, 671. — 94, note 2. — *Lettres*, 227, 254 et note 6; 255.
- UZÈS (M^{lle} d'). — Épouse d'Antin, 148, 194 et note 2. — *Lettres*, 290.
- V**
- VALENTIN. — *Lettres*, 240.
- VALENTINAY (M. et M^{me} de). — *Lettres*, 343 et note 2.
- VALINCOUR. — Précepteur du C^{te} de Toulouse, 153, note 1. — *Appendice*, 395.
- VALLAVOIRE (M^{lle} de) — *Lettres*, 233 et note 2.
- VAUBAN. — 213. — *Lettres*, 343, note 2 — *Appendice*, 391.
- VEXIN (C^{te} de). — 16, note. — Nait au château de Livry, 42. — 44. — La reine va la voir, 52. — Sa maladie, 67. — 68, 183, 184. — *Lettres*, 226, 227, note 2. — *Appendice*, 393, 394, note 3.
- VILLARCEAUX. — Passe pour avoir été l'amant de M^{me} de Maintenon, 76.
- VILLARCEAUX (M^{me} de). — Reçoit les confidences de M^{me} de Maintenon, 76.
- VILLEROY (De). — 61, note 1.
- VILLETTE (M^{lle} de). — Touchante lettre que lui écrit M^{me} de Maintenon, 78, note 2. — Demande l'ambassade de Moscovie, 80.
- VINCENT DE PAUL (Saint). — *Lettres*, 333, note 3. — *Appendice*, 424, 425, note.
- VIVONNE (Duc de), 26. — Mariage de son fils avec la fille de Colbert, 127, note. — Enfant d'honneur de Louis XIV, 163. — Qualités et défauts, 163. — Portrait qu'en fait Saint-Simon, 163. — Son caractère original, 163. — Bussy lui reconnaît de l'esprit, 164. — Ce qu'en dit M^{me} de Sévigné, 164. — Scène de M^{me} de Montespan pour le faire nommer maréchal, 164, note 1. — Aime et protège les lettrés et les poètes, 65.
- Lettres*. — Lettre à M^{me} de Montespan sur l'affaire de Messine, 233 et note 1. — 276, note 7, 313, note 2, 322, note 4.
- Appendice*, 368
- VIVONNE (M^{me} de). — Sa passion pour le jeu, 106. — Soupçonnée d'empoisonnement, 118. — Son caractère altier, 118, 119, note. — 121, note. — La Reynie veut la mettre en accusation, 127. — Son fils épouse la fille de Colbert, 127, note.
- VIVONNE (M^{lle} de) — Voir ROCHECOUART (Louise-Françoise de).
- VOISIN (La). — En prétendu commerce avec M^{me} de Montespan, 113, 117. — La Reynie croit qu'elle lui a fourni des poudres pour l'amour, 118, 120. — *Appendice*, 402, 403.
- VOISIN (La fille). — Ses révélations, 116. — Charge M^{me} de Montespan, 117. — Ses dénonciations sont reconnues fausses, 120, 122. — *Appendice*, 402.
- VOLTAIRE — *Préface*. Croit que M^{me} de Montespan et de Maintenon avaient écrit des Mémoires, I, vi — Son appréciation des lettres de M^{me} de Montespan. — *Étude*. — Les applications d'*Esther*, 158, note.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

MADAME DE MONTESPAN ET LOUIS XIV

CHAPITRE PREMIER. — Portrait de madame de Montespan par les contemporains. — Sa naissance et son éducation. — Ses débuts à la cour. — Elle quète à Saint-Germain l'Auxerrois. — Vers de Benserade sur elle. — Son inclination pour le marquis de Noirmoutier. — Elle épouse le marquis de Montespan. — Sa liaison avec mademoiselle de La Vallière. — Incident d'un voyage de la cour à Compiègne. — Elle devient publiquement la maîtresse du roi. — Plaintes violentes du marquis de Montespan. — Sa colère contre madame de Montausier. — Mademoiselle de Montpensier cherche à le calmer. — L'archevêque de Sens, son oncle, prend parti et se compromet pour lui. — *L'Amphitryon* de Molière. — Le marquis de Montespan prend le deuil de sa femme et fait faire ses funérailles. — Intervention de Colbert. — Séparation de corps et de biens. — Louis XIV ne veut pas que M. de Montespan séjourne à Paris. — Curieuses lettres à ce sujet 1

CHAPITRE II. — La faveur de madame de Montespan devient publique. — Elle donne le modèle d'une pièce d'eau. — Sa beauté de nouveau décrite par madame de Sévigné. — Son collier de perles. — Voyages du roi et de la cour. — Triste rôle de mademoiselle de La Vallière. — Madame de Montespan et Lauzun. — Insolence de ce dernier. — Rupture de son mariage avec Mademoiselle. — Madame de Montespan l'avait d'abord favorisé; madame de Maintenon la fit changer d'avis. — Indiscrétion

- inoûie de Lauzun. — Il est envoyé à Pignerol. — Ses emportements. — Recommandations de Louvois au commandant de Pignerol. — Lauzun accepte les conditions que lui impose madame de Montespan et obtient sa liberté. — On lui paye l'arriéré de ses pensions et de ses gratifications. — Il est créé duc. — Une maxime de madame de Montespan sur la cour. 23
- CHAPITRE III. — Louis XIV va voir madame de Montespan au château de Livry, près de Lagny, avant d'ouvrir la campagne de 1672. — Pourquoi il en revint si précipitamment. — Légitimation de leurs enfants naturels. — Singuliers considérants invoqués pour la légitimation de ceux de la duchesse de La Vallière. — Manque d'égards envers la reine. — Celle-ci est obligée de recourir à madame de Montespan pour obtenir les choses qu'elle désire. — Promenades avec les trois reines. — Les revues. — Anecdote racontée par la princesse Palatine. — Madame de Montespan mieux logée que la reine au château de Versailles. — Colbert intermédiaire de la correspondance amoureuse du roi. — Lettre que lui écrit Louis XIV à l'occasion de pierreries refusées par madame de Montespan. — Château de Clagny. — Lettres écrites à ce sujet par le roi à Colbert en 1674 et 1675. — Recommandation de n'épargner aucune dépense. — La reine va voir à Clagny madame de Montespan et un de ses enfants malade. — Description du château et des jardins par madame de Sévigné 41
- CHAPITRE IV. — Un prêtre de Versailles refuse l'absolution à madame de Montespan. — Il est approuvé par Bossuet. — Celui-ci et Bourdaloue s'efforcent de faire cesser le scandale de sa liaison avec le roi. — Sermons violents de Bourdaloue. — Louis XIV fait conseiller à madame de Montespan par Bossuet de se retirer à Paris. — Irritation qu'elle en éprouve. — Tristesse du roi. — Entrevues publiques à Clagny avant son départ pour l'armée. — Exhortations et conseils courageux de Bossuet pour porter le roi à persévérer. — Il lui fait connaître la misère des provinces. — Le roi revient sur sa résolution. — Correspondance clandestine avec madame de Montespan. — Vaine démarche de Bossuet pour l'empêcher de reprendre son empire. — Le roi n'écoute rien. — Triomphe et tristesse de madame de Montespan. — Mécontentements, lassitudes, infidélités de Louis XIV. — Sa dureté envers les mères et les veuves d'officiers. — Les courtisans en sont tout surpris. 55
- CHAPITRE V. — Singulier mot de madame de Maintenon sur Louis XIV en 1660. — Un mystère impénétrable couvre sa vie avant son entrée à la cour. — Son mariage avec Scarron, base de sa fortune. — Elle rencontre madame de Montespan chez le maré-

chial d'Albret. — Consent, sur la demande du roi, à se charger de ses enfants. — D'abord rebutée, elle finit par gagner la faveur de Louis XIV, qui va souvent la voir. — Elle achète Maintenon. — *Une jolie vieillesse*. — Commencement de rivalité avec madame de Montespan. — Leur antipathie mutuelle. — Madame de Maintenon travaille à la conversion du roi pour le détacher de madame de Montespan. — Correspond avec lui au sujet du duc du Maine. — La reine et madame de Montespan vont voir mademoiselle de La Vallière aux Carmélites. — Madame de Montespan s'y prépare un copieux goûter. — Voyage à Bourbon. — Redoublement de faveur. — Madame de Maintenon ne se décourage pas. — Madame de Soubise. — Madame de Montespan semble décliner. — Madame de Ludres triomphe pendant quelques mois. — Madame de Montespan la traite de *haillon*. — Elle paraît plus affermie que jamais. — Habilitéé de madame de Maintenon pour se maintenir à la cour. — Madame de Montespan obligée de suivre le roi aux armées. — Voyage de 1678 en Lorraine. — Chemins embourbés. — Indisposition et fièvre de madame de Montespan. — Prise de Gand. — La reine et les dames de la cour à Lille. — Madame de Montespan et la comtesse de Soissons vont passer deux jours avec le roi à Oudenarde. — Un maître d'hôtel terrible. — Une nuit en Lorraine en 1680, racontée par Fléchier.

75

CHAPITRE VI. — Sommes données par le roi à madame de Montespan. — Il fait armer des navires en course pour elle et la comtesse de Soissons. — Sa passion pour le jeu. — Mauvais exemple que donne la cour. — Enjeux scandaleux. — Loteries. — Magnifiques étrennes offertes à madame de Montespan en 1679. — Elle est nommée surintendante de la maison de la reine. — Mademoiselle de Fontanges. — Elle est faite duchesse malgré les plaintes de madame de Montespan. — Sa mort. — Louis XIV reproche à madame de Montespan son abus des parfums. — Ascendant croissant de madame de Maintenon. — Vains efforts de madame de Montespan pour le détruire. — Affaire des poisons. — Madame de Montespan est accusée d'avoir fait prendre des poudres à Louis XIV pour conserver son empire. — Plusieurs dames de la cour sont compromises. — Embarras de La Reynie. — L'avocat Duplessis insiste sur l'innocence de madame de Montespan. — Curieux détails. — Les accusés se rétractent. — Intrigues de cour racontées par madame de Sévigné à la suite du procès de la chambre ardente. — Lettre du roi à Colbert au sujet d'une demande de madame de Montespan concernant Lauzun. — Solution de l'affaire des poisons.

105

CHAPITRE VII. — Madame de Montespan protégée Lulli, Quinault, etc.

— Pellisson se prononce contre elle dans un procès au Conseil et perd sa place d'historiographe. — Elle s'intéresse à Corneille. — Elle demande un opéra à Racine. — Boileau, le passage du Rhin et madame de Montespan. — Racine et Boileau lisent devant elle, madame de Maintenon et Louis XIV leur histoire du roi. — Incident relatif à madame de Maintenon. — Boileau, Racine et les ours de madame de Montespan. — Dédicace de La Fontaine. — Signes de défaveur. — Mademoiselle Doré. — Manège de madame de Maintenon pour parvenir à convertir le roi. — Sa faveur racontée par madame de Montespan. — Contraste entre elles. — La mort de la reine change la situation. — Madame de Montespan conseille de marier Louis XIV le plus tôt possible. — Mariage secret avec madame de Maintenon. — Madame de Montespan reste à la cour. — Le roi continue d'aller chez elle tous les jours. — Emploi qu'il fait de sa journée en 1684. — Belles étrennes qu'elle lui donne. 129

CHAPITRE VIII. — Madame de Montespan accepte sa nouvelle position et reste à la cour. — Elle organise des fêtes, des loteries. — Madame de Maintenon la tolère prudemment. — Curieuse lettre de celle-ci. — Son antichambre parée pour une oraison funèbre. — Colère de madame de Montespan au sujet d'un projet de voyage à Barèges dont elle est exclue. — Elle est supportée à la cour grâce à ses enfants. — Vie qu'elle y mène. — Elle refuse de s'occuper des affaires du duc du Maine. — Prend une grande résolution, et, au mois de mars 1691, se retire au couvent de Saint-Joseph. — Le duc du Maine s'empresse de prendre l'appartement qu'elle avait à Versailles. — Il dit qu'elle *a tousjours peur qu'on ne la vole*. — Relations avec madame de Maintenon. — Protestations d'amitié de celle-ci. — Elle la prie cependant de cesser de lui écrire. — Manque de dignité de madame de Montespan. — Elle est complètement oubliée à la cour. — *Esther* et *l'altière Vasthi*. — Ingratitude de Racine. — Le lit de Louis XIV 145

CHAPITRE IX. — Madame de Montespan se résigne à sa position. — Sa correspondance avec Huet, évêque d'Avranches. — Biographies de famille. — Le duc de Vivonne. — Son mérite et son esprit. — Madame de Thianges se croit plus noble que le roi. — Son étrange dévotion. — Sa triste vieillesse. — L'abbesse de Fontevrault. — Opposition que sa nomination rencontre. — L'abbé Testu. — Conversation des trois sœurs — Style des lettres de l'abbesse de Fontevrault. — Madame de Maintenon lui écrit souvent et affecte une grande estime pour elle. — Vocation tardive de Daniel Huet. — Son érudition. — Il quitte son évêché d'Avranches pour vivre à Paris. — Origine de sa correspondance

avec madame de Montespan. — Compliment qu'elle et l'abbesse de Fontevrault lui adressent. — Il s'excuse en vers charmants de ne pouvoir aller dîner chez madame de Montespan. — Elle lui répond de la même manière. — Singulière explication donnée à Huet par l'abbesse de Fontevrault sur l'insubordination des couvents. — Madame de Montespan tourne tout en badinage. — Mauvais vers qu'elle adresse à Huet. — Elle lui reproche gaiement sa gravité. — Leur correspondance semble cesser vers 1693. — La duchesse de Noailles. — Ses lettres à madame de Montespan. — Les agitations de mademoiselle de Montpensier. — Inquiétudes de madame de Montespan au sujet du comte de Vexin. — Elle a le goût de faire des mariages. — Elle engage madame de Noailles à faire sa fille religieuse. — Son étroite union avec l'abbesse de Fontevrault. — Regrets qu'elle éprouve de ne pas être en faveur auprès de madame de Maintenon. — Son détachement du monde. — Querelle de famille inexplicquée à propos de madame de Gondrin-Noailles, femme de son petit-fils. — Son caractère altier reparait, malgré la dévotion et les années.

161

CHAPITRE X. — Éducation du duc d'Antin. — Ses premières impressions sur madame de Montespan. — Entrevue qu'on lui ménage avec elle à l'âge de quatorze ans. — Son bonheur quand il est présenté à la cour. — Madame de Maintenon le fait nommer menin du dauphin. — Plus vaniteux que brave. — N'est en faveur qu'après la mort de sa mère. — Tendresse de celle-ci pour ses enfants — Soins touchants qu'elle donne à deux de ses filles pendant leurs maladies. — Généreuse envers tous, même envers d'Antin, qui la dénigre sans cesse. — Ses fondations pieuses. — Elle conserve jusqu'au dernier jour des habitudes de grandeur et ne rend de visites à personne. — Écrit une lettre d'excuses à son mari. — Sa douleur à la mort de l'abbesse de Fontevrault — Ses macérations cachées et sa vie pénitente. — Sa terreur de la mort. — Elle meurt à Bourbon de la manière la plus édifiante. — Lettre de madame de Maintenon à madame des Ursins, à cette occasion. — D'Antin abandonne sa mère aux soins des valets; scandale de son enterrement. — Regrets des malheureux à qui elle faisait du bien. — D'Antin ne prend le deuil que par convenance. — Douleur sincère des duchesses de Bourbon et de Chartres; joie mal dissimulée du duc du Maine. — Insensibilité de Louis XIV à la nouvelle de cette mort: froide réponse qu'il fit à la duchesse de Bourgogne. — Illusions de madame de Montespan. — Son caractère. — Son esprit futile et moqueur. — Ne chercha jamais à influencer sur les affaires politiques. — Expiation et pénitences finales.

191

LETTRES DE MADAME DE MONTESPAN

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

| | | |
|----------------------------------|---|-----|
| N ^o . | | |
| 1. décembre [1669]. | Madame de Montespan à Lauzun. . . | 217 |
| 2. [1670]. | — au même | 218 |
| 3. [1670]. | — au même | 219 |
| 4. 26 septembre 1673. | Louis XIV à Colbert. | 220 |
| 5. 9 juin [1674]. | — au même | 221 |
| 6. 12 juin 1674. | — au même | 222 |
| 7. 17 juin 1674. | — au même | 223 |
| 8. 28 mai 1675. | — au même | 224 |
| 9. [Juin 1675]. | Madame de Montespan à la duchesse de Noailles. | 226 |
| 10. [Juillet 1675]. | Bossuet à Louis XIV. | 229 |
| 11. 24 août 1676. | Le duc de Vivonne à madame de Mon- tespan. | 233 |
| 12. 6 avril 1677. | Colbert à Louis XIV. | 236 |
| 13. [Juin 1677]. | Le duc du Maine à madame de Mon- tespan. | 237 |
| 14. [1678]. | Madame de Maintenon à madame de Montespan. | 247 |
| 15. 17 mai 1678. | Louis XIV à Colbert. | 248 |
| 16. 24 mai 1678. | Colbert à Louis XIV. | 249 |
| 17. 15 juin 1678. | Louis XIV à Colbert. | 250 |
| 18. [Avril 1679]. | Madame de Montespan au duc de Noailles. | 250 |
| 19. [Fin de 1679]. | Madame de Montespan au même . . . | 251 |
| 20. 20 juillet [1680] | Madame de Montespan à la duchesse de Noailles. | 255 |
| 21. 4 août [1680]. | Madame de Montespan à la même. . . | 255 |
| 22. 20 décembre [1680]. | — à madame de Marquenat. | 255 |
| 23. 4 juillet 1681. | — au marquis de Montchevreuil. . . | 257 |
| 24. 23 septembre 1681. | — au duc du Maine. | 257 |
| 25. 5 octobre 1681. | Colbert à M. de Bouville. | 259 |
| 26. 5 octobre 1681. | Louis XIV à Colbert. | 261 |
| 27. [Octobre 1681]. | Madame de Montespan à Lauzun . . . | 262 |
| 28. 19 mai [1682]. | — à madame de Marquenat. | 263 |
| 29. [1683]. | — à madame de Thianges | 264 |
| 30. 1 ^{er} juin [1685]. | — à la duchesse de Noailles | 265 |
| 31. [1686]. | Le duc du Maine à madame de Main- tenon. | 268 |

TABLE DES MATIÈRES.

465

| | | |
|--------------------------|---|-----|
| 32. 24 octobre [1686]. | Madame de Montespan à la duchesse de Noailles. | 269 |
| 33. [1687]. | Le duc du Maine à madame de Maintenon. | 270 |
| 34. [1688]. | Madame de Montespan à Daniel Huet. | 272 |
| 35. [Août 1689] | Madame de Montespan, l'abbesse et les dames de Fontevrault à Daniel Huet. | 274 |
| 36. 27 août 1689. | Daniel Huet à madame de Montespan. | 279 |
| 37. 9 septembre 1689. | L'abbesse de Fontevrault à Daniel Huet. | 282 |
| 38. 15 septembre [1689]. | Madame de Montespan et mademoiselle de Tonnay-Charente à Daniel Huet . | 286 |
| 39. 13 octobre [1689]. | Madame de Montespan à Daniel Huet. | 287 |
| 40. 9 février 1690. | L'abbé Girard à de Gaignières. . . . | 288 |
| 41. 4 août 1690. | L'abbesse de Fontevrault à Daniel Huet. | 289 |
| 42. 3 septembre 1690. | Madame de Montespan à Daniel Huet. | 293 |
| 43. 6 octobre 1690. | — au même | 294 |
| 44. Ce 14. | — au même | 295 |
| 45. — | — au même | 296 |
| 46. 13 août 1691. | L'abbesse de Fontevrault à Daniel Huet. | 297 |
| 47. 14 août 1691. | Madame de Montespan au duc de Noailles | 299 |
| 48. [1691]. | L'abbesse de Fontevrault et madame de Montespan à Daniel Huet | 300 |
| 49. 30 octobre 1691. | Madame de Montespan au duc de Noailles. | 301 |
| 50. 10 novembre 1691. | Madame de Montespan au même | 302 |
| 51. 17 décembre 1691. | Daniel Huet à madame de Montespan. | 305 |
| 52. [Fin décembre 1691]. | Madame de Montespan à Daniel Huet. | 305 |
| 53. 20 février 1692. | La duchesse de Chartres à madame de Maintenon. | 306 |
| 54. [1692]. | Madame de Montespan à Daniel Huet. | 307 |
| 55. 19 juillet 1692. | — au même | 308 |
| 56. 6 septembre 1692. | — au même | 309 |
| 57. 14 novembre 1692. | — au même | 310 |
| 58. 3 janvier 1693. | — au même | 311 |
| 59. 14 janvier 1693. | — au même | 312 |
| 60. 2 juin 1693. | — au même | 313 |
| 61. 19 juin 1693. | — au même | 313 |
| 62. 2 décembre. | — au même | 315 |
| 63. 27 novembre 1693. | — à de Gaignières. | 316 |
| 64. 20 décembre [1693]. | — à la duchesse de Noailles. | 318 |
| 65. 6 juin 1694. | La duchesse de Bourbon au maréchal de Noailles. | 319 |
| 66. 20 mai [1695]. | Madame de Montespan à la duchesse de Noailles. | 319 |

| | | |
|-----------------------------------|---|-----|
| 67. 27 septembre 1697. | Madame de Montespan à Le Peletier . | 321 |
| 68. 3 novembre 1698. | — à la duchesse de Noailles. . . | 322 |
| 69. 8 novembre 1698. | Madame de Montespan à la duchesse de Noailles | 323 |
| 70. 19 novembre 1698. | — à la même. | 324 |
| 71. 25 juin 1699. | — à la même. | 326 |
| 72. 8 juillet 1699. | — à la même. | 328 |
| 73. 22 juillet 1699. | — à la même. | 330 |
| 74. 26 juillet 1699. | — à la supérieure des Filles de la Charité | 332 |
| 75. 27 septembre 1699. | — à la duchesse de Noailles . . . | 334 |
| 76. 21 octobre 1699. | — à la même. | 335 |
| 77. 2 novembre 1699. | — à la même. | 337 |
| 78. 22 novembre 1699. | — à la même. | 338 |
| 79. 6 février 1700. | — à la même. | 342 |
| 80. 26 juin 1703. | — à la même. | 342 |
| 81. [1704 ou 1705.] | — à ***. | 345 |
| 82. 31 janvier 1706. | — à la duchesse de Noailles . . . | 346 |
| 83. 23 février 1706. | — à la même. | 346 |
| 84. 1 ^{er} février 1707. | — à la même. | 347 |
| 85. 7 février 1707. | — à la même. | 348 |
| 86. 1728. | Le comte de Toulouse à la maréchale de Noailles. | 349 |
| 87. 9 septembre 1728. | — à la même. | 351 |
| 88. 21 avril 1731. | Le duc d'Antin à la même. | 351 |

APPENDICE

| | |
|--|-----|
| Pièce n° I. — Les portraits de madame de Montespan. | 355 |
| — II. — La Muse historique de Loret et madame de Montespan. | 357 |
| — III. — Cinq lettres autographes de sœur Louise de la Miséricorde. | 362 |
| — IV. — Sentence de séparation de corps entre le marquis et la marquise de Montespan | 365 |
| — V. — Transaction intervenue entre le marquis et la marquise de Montespan, après la séparation de corps | 374 |
| — V ^{bis} . — Le marquis de Montespan et Louvois | 380 |
| — VI. — Les censeurs de Louis XIV : <i>Colbert, Fénelon</i> . . . | 382 |
| — VII. — Dépenses de madame de Montespan. | 392 |

